


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01924326 4



Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto





ŒUVRES

DE

FRANÇOIS RABELAIS

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

PREMIÈRE ÉDITION

28 exemplaires sur papier impérial du Japon, numérotés de 1 à 28 ;

55 exemplaires sur papier de Hollande de Van Gelder, numérotés de 29 à 83 ;

et 3300 exemplaires sur papier vergé, numérotés de 84 à 1183 ;

Les exemplaires de luxe comportent une double épreuve du portrait (avant et avec la lettre).

DEUXIÈME ÉDITION

2200 exemplaires sur papier vergé, numérotés de 1184 à 3383.

EXEMPLAIRE N<sup>o</sup> 2-98

Tous droits réservés en tous pays.

Copyright by Honoré et Édouard Champion (avril 1912).





Musée de Versailles.

FRANÇOIS RABELAIS

PORTRAIT DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

d'après un original conservé à Montpellier  
avant 1694.



ŒUVRES

FRANÇOIS RABELAIS

Œuvres de François Rabelais, par M. de La Harpe, de l'Académie Française, &c. &c. &c.

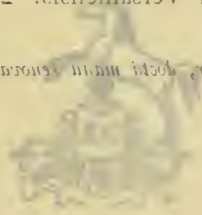
Hanc ad vitam delincentiam Rabelaisii effigiem sibi Augustinus D. Chytrac Parisiis anno 1647 dedit Claudius Deshaies Gendron, doctor medicus Monspelienensis.

Œuvres de François Rabelais, par M. de La Harpe, de l'Académie Française, &c. &c. &c.

Œuvres de François Rabelais, par M. de La Harpe, de l'Académie Française, &c. &c. &c.

Nunc jam est Regie Domus Congregationis Missionis Sancti Ludovici Versallienensis. 20<sup>is</sup> Septembris 1777

Œuvres de François Rabelais, par M. de La Harpe, de l'Académie Française, &c. &c. &c.



PARIS

Œuvres de François Rabelais, par M. de La Harpe, de l'Académie Française, &c. &c. &c.

Œuvres de François Rabelais, par M. de La Harpe, de l'Académie Française, &c. &c. &c.

*Ne vetustate pereant quæ hic infra trito caractere scripta sunt  
visum est ea ad memoriam recentiori (sic) scribere.*

Hanc ad vivum delineatam Rablæsii effigiem sibi Aman-  
tissimo D<sup>no</sup> Chyrac Parisiis anno 1694 dedit Claudius  
Deshais Gendron, doctor medicus Mospeliensis.

ia martii

*Nota 1<sup>o</sup>.* D<sup>num</sup> Chyrac eundem esse, qui anno 1732 Versalliis decessit,  
Regiæ Majestatis Archiater.

*Nota 2<sup>o</sup>.* Auditum sæpius, ab eodem D<sup>no</sup> Chyrac, effigiem hanc illam  
esse, quæ apud Medicos Mospelienses primigenia putabatur,  
& illis in amicitæ & confraternitatis testimonium ab ipso  
Rablæsio dono datam.

Nunc jam est Regiæ Domûs Congregationis Missionis  
Sancti Ludovici Versalliensis. 20<sup>a</sup> Septembris 1755

*Quæ obliterated vix legebantur, docti manu renovata sunt.*

FAC-SIMILE DE LA LÉGENDE MANUSCRITE  
figurant au verso du portrait de Rabelais  
(écriture de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle)

ŒUVRES  
DE  
FRANÇOIS RABELAIS

ÉDITION CRITIQUE PUBLIÉE PAR

ABEL LEFRANC

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

JACQUES BOULENGER, HENRI CLOUZOT, PAUL DORVEAUX  
JEAN PLATTARD ET LAZARE SAINÉAN

TOME PREMIER

GARGANTUA

PROLOGUE — CHAPITRES I-XXII

AVEC UNE INTRODUCTION  
*une carte et un portrait*

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE



PARIS

HONORÉ ET ÉDOUARD CHAMPION, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1913



JUN 7 1956

## AVANT - PROPOS

---

*A Monsieur Abel LEFRANC,  
Professeur au Collège de France  
Président de la Société des Études rabelaisiennes.*

27 mars 1907.

*Mon bien cher ami,*

*Vous savez avec quel intérêt passionné je suis, depuis cinq ans, les recherches entreprises, sous votre présidence, par la Société des Études rabelaisiennes. Vos travaux et ceux de vos collaborateurs ont renouvelé le commentaire de la pensée de Rabelais. Ne vous semble-t-il pas que le moment est venu de donner de son œuvre la grande édition critique qui nous manque encore ?*

*Nul n'est plus qualifié que vous, mon cher ami, pour prendre en main la direction d'un pareil travail. La Société des Études rabelaisiennes se réunit dimanche matin : voulez-vous lui annoncer que vous consentez à entreprendre l'édition scientifique de Rabelais ?*

*Pour tous les travaux préparatoires, l'établissement du texte et des variantes, notices, commentaires, glossaires, etc., veuillez disposer d'une somme de quarante mille francs<sup>1</sup>. J'ai à cœur d'associer ainsi à votre œuvre le nom de mon père Alphonse Peyrat. Ainsi que tous les républicains de sa génération, il était le fervent admirateur de celui en qui il vénérât un des pères de la pensée libre. Il estimerait avec nous que le plus sûr moyen de glorifier Rabelais est de le faire complètement connaître et de le montrer dans l'intégrité de son génie.*

*Bien affectueusement à vous,*

*Marquise Arconati Visconti  
née Peyrat.*

1. Cette somme a été portée par la suite à cinquante mille francs (L.).

C'est donc grâce à la généreuse initiative d'une noble femme, dont on sait la sollicitude si éclairée à l'égard des recherches de la science, grâce aussi aux dix années de travaux de la Société des Études rabelaisiennes, que nous avons pu préparer l'édition critique de Rabelais dont le premier volume paraît aujourd'hui.

A la fin de 1902, un certain nombre de travailleurs, fervents de Rabelais et de son œuvre, se groupèrent à l'École pratique des Hautes Études de la Sorbonne, où le maître de conférences d'*Histoire littéraire de la Renaissance* avait pris comme sujet de cours la biographie de Rabelais et l'explication du *Quart Livre*. La Société des Études rabelaisiennes se trouva ainsi constituée au début de l'année 1903; elle a publié, depuis lors, neuf volumes de sa *Revue*, plus quatre éditions de diverses parties de l'œuvre de Rabelais; le nombre de ses adhérents approche actuellement de quatre cent cinquante. Il apparut de bonne heure à ses membres que la préparation d'une nouvelle édition de Rabelais, élaborée avec toutes les ressources de l'érudition moderne, devait être le but principal et le couronnement naturel de leurs efforts. Aussi l'offre, d'une spontanéité si touchante, formulée, en 1907, par la Marquise Arconati Visconti, à l'issue d'une des leçons du cours qu'elle venait entendre au Collège de France sur le *Pantagruel*, a-t-elle été accueillie par eux avec une reconnaissance émue, dont on tient à renouveler ici le témoignage.

Puisque, en raison des cours qu'il a professés, de 1901 à 1911 sur les quatre premiers livres de Rabelais et du commentaire détaillé qu'il leur a consacré, en raison aussi de l'honneur qu'il a eu de présider la Société des Études rabelaisiennes depuis sa fondation, celui qui écrit ces lignes a dû assumer la direction de l'entreprise, il tient à déclarer ici que ce mandat a été rempli par lui avec toutes les obligations qu'il comporte.

Considérant que l'unité de l'œuvre devait être strictement assurée, j'ai donc tracé le plan de l'édition, fixé les proportions du commentaire, réparti le travail entre mes collaborateurs et décidé des diverses questions que soulevaient l'impression et l'organisation matérielle de

la publication. J'ai revu avec tout le soin dont j'étais capable le texte et les variantes ainsi que le commentaire rédigé par les collaborateurs et les parties de l'Introduction qui leur ont été confiées. Ceux-ci se sont prêtés de la meilleure grâce du monde à tous les changements, remaniements, additions et corrections que j'ai cru devoir effectuer dans leur travail. Cette révision, destinée à garantir l'équilibre, et, si j'ose dire, l'exactitude des diverses parties du commentaire, n'a pas été, on le comprendra sans peine, la partie la moins lourde ni la moins délicate de la tâche qui m'incombait.

Deux d'entre eux, M. Henri Clouzot, pendant la période de préparation de l'entreprise, et M. Jean Plattard, pendant la période d'élaboration et d'exécution du présent volume, m'ont assisté successivement, en qualité de secrétaires de l'édition, avec un dévouement que je tiens à reconnaître à cette place, en les en remerciant cordialement.

M. Jacques Boulenger, archiviste paléographe, secrétaire de la Société et de la *Revue des Études rabelaisiennes* depuis leur origine, a été chargé de l'établissement du texte et des variantes.

En ce qui touche le commentaire, chacun de mes quatre collaborateurs a assumé la préparation et la rédaction des notes dans une ou plusieurs spécialités d'études, suivant la répartition que voici :

M. Henri Clouzot, conservateur de la Bibliothèque Forney : topographie et allusions locales, folk-lore, archéologie et faits historiques; M. Paul Dorveaux, bibliothécaire de l'École supérieure de Pharmacie : médecine, pharmacopée et sciences naturelles; M. Jean Plattard, agrégé et docteur ès lettres, maître de conférences à l'Université de Poitiers : écrivains et textes de l'antiquité et humanisme de la Renaissance; M. Lazare Sainéan : philologie et lexicographie rabelaisiennes, langue du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans la plupart des notes du commentaire, les initiales des collaborateurs permettent de spécifier l'appoint de chacun d'eux.

Des réunions fréquentes m'ont permis d'établir entre les collaborateurs des échanges d'explications et d'observations qui ont été

fort utiles et qui ont contribué à donner à leur labeur un caractère collectif. Quoique spécialement occupé par l'établissement du texte critique, M. Jacques Boulenger n'a pas hésité à relire toute la rédaction du commentaire, qui a bénéficié ainsi de ses très utiles remarques.

Pour la première fois, on trouvera, dans notre édition, les variantes et les notes sur la même page que le texte auquel elles se rapportent. Quant à la forme, nous nous sommes efforcés de rédiger les résultats de nos recherches avec la plus grande concision possible. Telle note d'une ou deux lignes résume souvent des investigations qui ont duré plusieurs journées. En règle générale, il nous a paru que le lecteur de Rabelais devait se soucier peu de connaître l'histoire des controverses relatives à tel ou tel passage. Nous avons cherché à éviter toute discussion au sujet des opinions antérieurement émises et que nous jugions périmées. Bref, nous n'avons voulu apporter que des résultats, en les justifiant toutefois par les références et les arguments utiles.

Nous tenons à remercier ici très vivement nos confrères, MM. V.-L. Bourrilly, Ferdinand Brunot, Louis Clément, Th. Dufour, Ernest Dupuy, E. Huguet, A. Morel-Fatio, Mario Roques, L. Romier, Henry Roujon, Antoine Thomas et A. Tilley, qui ont bien voulu nous apporter des renseignements utiles ou le précieux secours de leurs conseils, ainsi que nos éditeurs, MM. Honoré et Édouard Champion, qui se sont chargés de tous les frais de la confection matérielle du livre, et les nombreux collaborateurs de la *Revue des Études rabelaisiennes*, dont nous avons eu à utiliser les travaux à chaque page de cette édition qu'ils ont rendue possible.

A. L.

5 mars 1912.

---

La première édition du présent volume s'étant trouvée épuisée en quelques mois, les demandes nouvelles ont été si considérables que, d'accord avec nos éditeurs, nous



nous sommes décidés à effectuer cette réimpression. Nous en avons profité pour corriger nous-mêmes notre travail en recueillant aussi les remarques et corrections qui nous ont été adressées par quelques amis bienveillants. Nous avons plaisir à remercier entre autres M. Franz Cumont.

M. Élie Poncetton a bien voulu revoir les épreuves de cette réimpression ainsi que celles de notre tome II, à partir de la feuille 33. Nous tenons à l'assurer de notre gratitude.

A. L.

---



# INTRODUCTION

---

## ÉTUDE SUR LE « GARGANTUA »

PAR ABEL LEFRANC

---

### CHAPITRE I

#### L'HISTOIRE DU PREMIER LIVRE

##### I. Rabelais avant le « Gargantua ».



Ⓢ

La *Vie inestimable du grand Gargantua*, qui forme le premier livre du roman de Rabelais, ne marqua point le début de l'écrivain dans la carrière littéraire. Quand cet ouvrage parut, le nom du Chinonais était déjà connu d'un large public. Il est hors de doute, en effet, que la publication du *Gargantua* fut postérieure d'environ deux ans à celle du *Pantagruel* qui forme le second livre. Celui-ci dut paraître dans les derniers mois de 1532, et le *Gargantua* qui, logiquement, aurait dû le précéder, ne vit le jour, au plus tôt, selon les indications qu'on trouvera exposées plus loin, que vers le mois d'août de l'année 1534.

Pas plus que le second, le premier livre ne parut avec le nom de François Rabelais ; l'auteur, qui ne s'était fait connaître, sur le titre de son *Pantagruel*, que par un anagramme de son nom, Alcofrybas Nasier<sup>1</sup>, prit une dénomination plus vague, sur le titre des premières éditions du *Gargantua*, en s'appelant « L'abstracteur de quinte essence ». Ce ne fut qu'à partir du *Tiers Livre* (1546) que son nom véritable parut en tête de l'une des parties de son roman, avec un privilège du roi.

1. D'abord : *Maistre Alcofrybas Nasier*, puis *M. Alcofribas Abstracteur de quinte essence*, à partir de 1534 (éd. Juste).

L'année 1530 avait marqué ce qu'on peut appeler le premier épanouissement de la Renaissance. Avec elle s'ouvre la période du grand réveil ; tout le monde, malgré les difficultés et les luttes qui s'annoncent, se sent joyeux, allègre. Une curiosité infinie embrase les esprits. C'est le moment où l'on croit entendre, un peu partout en France, le cri symbolique et formidable que Gargantua avait fait, entrant en la lumière de ce monde : « A boire, à boire, à boire ! » Entre 1530 et 1540, la marche en avant est marquée surtout par un progrès décisif des études savantes et de la philologie antique. François I<sup>er</sup> fonde le Collège de France en 1530, pour encourager, en même temps que la connaissance des langues classiques et orientales, l'humanisme qui a définitivement conquis droit de cité dans notre pays. D'admirables maîtres, tel un Mathurin Cordier, préludent, en quelques collèges, aux méthodes fécondes de la pédagogie moderne. En beaucoup de villes, petites ou grandes, à Toulouse, à Lyon, à Montpellier, en Poitou, à Fontenay-le-Comte, à Orléans, à Bourges, à Autun, des cénacles littéraires se forment, qui contribuent au progrès des études et du goût. Renaissance et Réforme connaissent encore une entente que les événements vont bientôt rompre. Cependant on voit apparaître, en 1532, l'*Adolescence clementine* de Clément Marot, le *Miroir de l'Ame pecheresse*, premier poème de Marguerite d'Angoulême, et le *Pantagruel*, bientôt suivi du *Gargantua* ; Calvin, en 1536, publie le texte latin de son *Institution* qu'il traduira en français cinq ans plus tard ; en 1538, paraissent le *Cymbalum mundi en françoys* de Bonaventure des Périers et le second volume des *Commentarii linguæ latinæ* d'Étienne Dolet. En 1539, le roi promulgue l'édit de Villers-Cotterets, si important pour le développement et la diffusion de la langue française. Imprimeurs et libraires ne multiplient pas seulement les publications savantes ; nombre d'entre eux, surtout à Lyon et à Paris, donnent une place de plus en plus grande aux ouvrages écrits dans la langue nationale. Un idéal de vie élégante et polie se précise, que la famille royale et la Cour contribuent à répandre à travers la France, grâce à leurs pérégrinations continues. Dans les milieux mondains, le goût de la conversation fleurit ; l'auteur de l'*Heptaméron* va nous en offrir de piquants modèles, après Rabelais toutefois, qui donne dans ses œuvres une si grande place au dialogue et dont la langue traduisait avec tant de bonheur le mouvement de la parole et de la vie. L'Art, dont les influences italiennes n'ont pas encore contrarié l'évolution normale, garde, en somme, sa saveur et sa grâce, couvrant notre pays de monuments magnifiques et de délicates merveilles.

Né dans la « benoîte » Touraine, le jardin de la France, où la langue a atteint la plénitude de son charme et de sa pureté, pays d'abondance, de contentement souriant et d'aimable équilibre, François Rabelais eut l'heur de ren-

contrer plus tard à Fontenay-le-Comte, où il passa les années décisives de sa jeunesse, comme moine cordelier, un de ces petits cénacles savants dont on vient d'évoquer le souvenir. On s'y réunissait volontiers, à la manière des platoniciens, sous un bosquet de lauriers. Un homme supérieur, le jurisconsulte André Tiraqueau, et un moine helléniste, Pierre Amy, avec quelques autres érudits, créèrent autour de lui une ambiance intellectuelle singulièrement favorable au développement de son génie naturel et à l'avancement de sa culture encyclopédique. Bientôt il se révèle maître de la langue grecque et capable d'écrire en cet idiome quelque peu suspect. Il correspond avec Guillaume Budé, le prince des humanistes français. Sa science grandissante inquiète les religieux qui l'entourent et l'oblige à quitter son couvent. L'amitié de Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais et prieur de Ligugé, le Mécène poitevin, dont il devient le secrétaire, celle aussi du noble Ardillon, abbé du monastère de Fontaine-le-Comte, et de plusieurs autres Poitevins de marque, parmi lesquels Jean Bouchet, continuent de favoriser l'initiation du Tourangeau aux bonnes lettres et aux belles choses. Il se promène à travers la gracieuse vallée du Clain ou devise avec quelques amis sous les ombrages de l'antique fontaine du couvent d'Ardillon, chère à l'auteur des *Epistres familiales*<sup>1</sup>.

Des voyages, dont le détail précis nous échappe, un séjour infiniment probable à Paris entre 1528 et 1530<sup>2</sup>, pendant lequel il a pu s'initier à la médecine, puis de nouvelles études médicales, poursuivies brillamment à Montpellier, et du même coup la révélation acquise par ce Français de l'Ouest des aspects variés de la vie provinciale, spécialement de la civilisation méridionale encore si caractérisée, achèvent d'armer l'intelligence merveilleuse de Maître François pour une carrière active et féconde. Le voici, riche de science, d'observation et d'expérience, débordant de sève, curieux des manifestations les plus diverses de la vie, en un mot, dans la plénitude de son être moral, qui se rend à Lyon<sup>3</sup>, cette autre capitale de la France, ville lettrée et raffinée par excellence, ville de travail, de commerce, d'art et de luxe, dont les quatre foires annuelles attirent les marchands de l'Europe entière, et où prospèrent des industries opulentes, sorte de carrefour où se croisent les routes de France, d'Italie, d'Allemagne et de Suisse. Particulariste et cosmopolite, ardente et contenue, pratique et rêveuse tout ensemble, éprise de

1. Les *Epistres familiales* de Jean Bouchet (1545) sont, avec la correspondance de Budé, une source précieuse pour l'histoire de la jeunesse de Rabelais. Voy. *R.E.R.*, 1907, p. 52.

2. Voy. notre étude sur *Le logis de Pantagruel à Paris*, *R.E.R.*, 1908, p. 38.

3. Il n'est pas impossible qu'il ait fait un séjour en Poitou pendant l'hiver de 1531-1532. Les dédicaces de ses premières publications adressées successivement à trois Poitevins, pourraient peut-être le faire supposer.

psychologie sentimentale et de poésie pétrarquiste, — on sait toute l'importance de sa colonie italienne et le prestige de ses femmes poètes, — peuplée d'imprimeurs et de libraires en nombre incroyable, de banquiers, d'artisans habiles et remuants, prompts à susciter de vastes mouvements populaires<sup>1</sup>, elle échappe au joug des théologiens fanatiques et se montre accueillante aux savants et aux penseurs, d'où qu'ils viennent, car elle ne renferme ni Parlement ni Sorbonne tracassière pour gêner les esprits libres. C'est ce qui explique qu'on y rencontre des groupements intellectuels, dont on chercherait vainement l'équivalent dans les autres villes françaises. Tracer le tableau de l'activité lyonnaise, à cette époque, dans le domaine des lettres et des études savantes, ce serait assurément passer en revue la plupart des figures qui comptent alors au premier plan de notre histoire littéraire et artistique : Marot, des Périers, Maurice Scève, Dolet, Héroet, Charles de Sainte-Marthe, l'architecte Philibert Delorme, après Perréal, et à côté d'eux, en un rang plus modeste, Jean Second, Macrin, Fontaine, Susanneau, Nicolas Bourbon, Aneau, Voulté, Ducher, Antoine Du Moulin, Benoît Court, Meigret, Corneille Agrippa, sans parler des savants, S. Champier, Sanctes Pagninus, J. Fondule, Canappe, Tolet, ni d'une foule d'autres qui résidèrent à Lyon ou y séjournèrent momentanément. Les hôtels des amateurs, émules de Grolier, les boutiques des libraires, celles d'un Gryphe, d'un Nourry, d'un François Juste, et d'autres encore, servaient de cadres naturels aux réunions que tenaient entre eux, selon leurs affinités respectives, tous ces amis de la science et de la belle littérature. D'emblée, Rabelais fut admis parmi les meilleurs représentants de la culture lyonnaise, s'agrégeant à cet aimable *sodalitium amicorum lugdunensium*, dont il devait devenir, peu de temps après, le membre le plus illustre.

Comment conquérir une place au soleil, gagner sa subsistance et se faire un nom au milieu de ces beaux ou doctes esprits ? On croit que Rabelais entra chez un imprimeur en qualité de correcteur, en attendant de pouvoir se constituer une clientèle comme médecin (fin de 1531 ou commencement de 1532).

En tout cas, il prit très vite la résolution de se fixer à Lyon, « *ubi sedes est studiorum meorum* », — écrivait-il un peu plus tard, avec une satisfaction évidente. Pour acquérir quelque réputation dans le monde érudit qui fréquentait chez les libraires lyonnais, il publia coup sur coup, au bout de peu de mois, dans le courant de l'été 1532, une édition des lettres médicales de Manardi de Ferrare, une autre des *Aphorismes d'Hippocrate* suivis de quelques ouvrages de Galien, et enfin deux courts textes juridiques, d'ailleurs apocryphes, comme on l'a découvert depuis. Chacune de ces publications était précédée d'une dédicace adressée

1. *Étude critique sur la « Rebeine » de Lyon (1529)* dans H. Hauser, *Études sur la Réforme française*, Paris, 1909, in-12.

à l'un de ses amis poitevins. Mais il dut se rendre compte, dès le début, que des travaux d'application, exclusifs de toute originalité, répondaient assez peu aux tendances fantaisistes de son esprit. Il était, depuis plusieurs mois, à même d'apprécier avec quel succès étaient accueillis les opuscules et volumes français qui présentaient au grand public soit des récits légendaires, soit des adaptations ou des rééditions des anciens romans d'aventures, tels que *Robert le Diable*, *Fierabras*, *Huon de Bordeaux*, *Ogier le Danois*, *les Quatre Fils Aymon*, *Mélusine* et *Jean de Paris*<sup>1</sup>. Justement, l'un de ces livrets venait de paraître, consacré à l'histoire d'un géant nommé Gargantua, arrangement nouveau d'une légende qui se perdait dans la nuit des temps<sup>2</sup>. Il se dit qu'il lui serait loisible, avec les dons d'invention et d'imagination dont il avait nettement conscience, d'atteindre d'une manière analogue, sinon une foule aussi vaste et aussi populaire de lecteurs, du moins un large public de gens instruits et d'amateurs de romans. C'est ainsi, semble-t-il, qu'il dut être conduit à composer son *Pantagruel*. Il paraît inutile de s'avancer davantage dans le domaine des conjectures.

Si Rabelais se décide à ne pas poursuivre ses publications savantes, il s'en faut qu'il renonce aux études qui avaient fait jusque-là le charme de sa vie. Sa lettre à Érasme (30 novembre 1532)<sup>3</sup>, qui est contemporaine de l'apparition du *Pantagruel*, indique suffisamment que la ferveur de son culte pour les lettres et la pensée antiques ne s'était en rien refroidie : «... Mon père, ai-je dit ! plus encore ! je dirais : ma mère, si votre indulgence me le permettait. Car ce que nous voyons arriver chaque jour aux femmes qui nourrissent le fruit de leurs entrailles sans l'avoir jamais vu et le protègent contre les intempéries de l'air, tout cela vous l'avez éprouvé aussi, vous qui, ne connaissant ni mon visage ni même mon nom, m'avez élevé et abreuvé aux chastes mamelles de votre divine science. Oui, tout ce que je suis, tout ce que je vauX, c'est de vous seul que je le tiens, et, si je ne le crie bien haut, que je sois le plus ingrat des hommes présents ou futurs. Salut, salut encore, père chéri, père et honneur de la patrie, génie tutélaire des lettres, invincible champion de la vérité. »

1. Si l'on veut connaître les titres d'un grand nombre de publications de ce genre, il suffira de se reporter au Catalogue de la Bibliothèque du bourgeois parisien Jacques Le Gros, daté de sept. 1533 (voy. *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Île de Fr.*, t. XXIII, p. 296, et notre étude dans la *R. E. R.*, 1905, p. 216) ; cf. *l'Essai de classification... des Romans de chevalerie*, par A. Firmin-Didot. Paris, in-8°, 1870 ; H. Schneegans, *Gesch. der Grottesken Satire*. Strasbourg, in-8°, 1894, 2<sup>e</sup> p., 1<sup>er</sup> chap. ; J. Plattard, *L'Œuvre de Rabelais*, ch. 1<sup>er</sup>, et Lanson, *Manuel bibliographique de la Littérature française moderne*. Paris, in-8°, 1909, fasc. I, p. 214 et suiv.

2. Cette légende sera étudiée plus loin.

3. Cf. Th. Ziesing, *Érasme ou Salignac. Étude sur la lettre de François Rabelais*. Paris, 1887, in-8°, et A. Heulhard, *Une lettre fameuse. Rabelais à Érasme*. Paris, 1902, in-4°.

## II. La publication du « Gargantua ». Sa date. Comment se sont succédé les premiers ouvrages de Rabelais. Les foires de Lyon et la librairie.

Avant d'aller plus loin, il est une question préalable que nous devons traiter : faut-il admettre que, contrairement à l'ordre logique des choses et au classement établi par l'auteur lui-même dans les éditions collectives des livres de son roman, le second livre de Rabelais (*Pantagruel*) a paru avant le premier (*Gargantua*) ? Ce problème, qui a attiré l'attention de tous les éditeurs, bibliographes et critiques de l'écrivain, et qui a été résolu par la négative dans les études ou éditions publiées par J. Grimm, Burgaud des Marets et Rathery, Moland, Gebhart, etc., paraît aujourd'hui si aisé à trancher par l'affirmative avec une certitude absolue, qu'il ne sera point nécessaire d'y insister longuement. En effet, le Maître ne nous dit-il pas en terminant le *Pantagruel* (II, chap. xxxiv) : « Icy je feray fin à ce premier livre... » ? D'autre part, le seul début du *Gargantua* suffit à affirmer la priorité du *Pantagruel* : « Je vous remectz à la grande chronicque Pantagrueline recongnoistre la genealogie et antiquité dont nous est venu Gargantua. En icelle vous entendrez plus au long comment les geands nasquirent en ce monde, et comment d'iceulx par lignes directes yssit Gargantua, pere de Pantagruel; et ne vous fâchera si pour le present je m'en deporté, combien que la chose soit telle que, tant plus seroit remembrée, tant plus elle plairoit à voz seigneuries : comme vous avez l'autorité de Platon in Philebo et Gorgias, et de Flacce, qui dict estre aulcuns propos telz que ceulx cy sans doubté, qui plus sont delectables, quand plus souvent sont redictz. » Aucun doute sur le sens des mots : « *je vous remectz* » ; il faut comprendre : « *je vous renvoie* (sans aucune idée de futur) à la grande chronicque Pantagrueline (c'est-à-dire au *Pantagruel*)... reportez-vous y, et vous apprendrez plus au long comment les géants naquirent en ce monde... » La suite du développement précise encore, s'il en est besoin, la signification du renvoi : « vous ne vous fâchez pas si présentement je m'en abstiens, bien que la chose soit telle que plus souvent elle serait *remembrée* (*rappelée*), plus aussi elle plairait à vos seigneuries. » L'expression *remembrée* ne peut s'appliquer qu'à une chose qui a déjà été exposée ; il est impossible de l'expliquer autrement. La même remarque s'impose au sujet du mot *redictz* qui termine le développement. La généalogie des géants ayant été produite antérieurement dans le *Pantagruel*, l'auteur du *Gargantua*, qui prétend éviter les redites, quelque agrément qu'on puisse y trouver, se contente de renvoyer à l'œuvre précédemment parue. On pourrait, en conséquence, ne pas pousser plus loin la démonstration.

Remarquons encore, pourtant, que toute une série d'autres constatations inté-



ressantes nous amènent à la même conclusion. Si Rabelais avait commencé la publication de son roman par l'histoire de Gargantua et non par celle de Pantagruel, n'aurait-il pas été conduit, par la force des choses, à placer en tête de la vie du père la généalogie de toute la famille ? Or, c'est le contraire qui s'est produit : le *Gargantua* commence par un renvoi à cette généalogie qui aurait dû, logiquement, figurer en tête de cet ouvrage. — Comment expliquer, en outre, le renvoi à la *Grande Chronique Pantagrueline*, si celle-ci n'avait pas été connue ? Une remise de la généalogie à une publication ultérieure n'aurait eu, de toute manière, aucun sens. — Plus tard, pour les deux livres qui suivirent, Rabelais prit soin de rappeler ses deux ouvrages antérieurs, dans le titre même, en les appelant : *Le tiers...*, *le quart livre*. Si *Pantagruel* avait paru le second, il aurait usé apparemment, à son égard, du même procédé, d'autant plus que l'ordre des matières le lui eût prescrit. — Le titre du *Gargantua*, par contre, est aussi explicite qu'on peut le souhaiter : *La vie inestimable du grand Gargantua, père de Pantagruel... livre plein de pantagruelisme*. Il suppose Pantagruel déjà connu des lecteurs. — Toutes les allusions de la *Pantagrueline Prognostication*, parue presque en même temps que le *Pantagruel*, y compris celles de son titre, s'appliquent sans exception au second géant. Cet opuscule ignore l'existence de Gargantua. — De même, les plus anciens témoignages relatifs au roman de Rabelais visent unanimement le deuxième livre : témoignage sur la condamnation de ce livre par la Sorbonne (lettre de Calvin de la fin d'octobre 1533), catalogue des livres du parisien Jacques Le Gros, arrêté à la date du 25 septembre 1533, qui contient le *Pantagruel* et non le *Gargantua*, allusion du *Livre des Marchans* de Marcourt, etc. Si Frère Jean, qui tient une si grande place dans le premier livre, n'est pas nommé dans le second, tandis qu'on le retrouve dans chacun des trois autres, c'est sans doute que cette figure inoubliable n'avait pas encore été conçue par le Tourangeau. On comprendrait mal qu'il l'eût éliminée de tout un livre <sup>1</sup>. — Et puis, enfin, on n'a jamais retrouvé d'édition du premier livre qu'il fût possible de dater de 1532 ou 1533 <sup>2</sup>.

En présence de tant de preuves décisives, nous ne croyons pas devoir user des arguments qui dérivent de la comparaison des deux livres au point de vue de la composition et de la mise en œuvre <sup>3</sup>.

1. Il est vrai, par contre, que Panurge, après avoir joué dans le *Pantagruel* le rôle que l'on sait, n'apparaît pas dans le *Gargantua*, mais cette absence s'explique tout naturellement par ce fait que Panurge, compagnon de Pantagruel, ne pouvait, en raison même de son âge, avoir été celui de Gargantua.

2. *R. E. R.*, 1905, p. 216 et 1911, p. 158.

3. On les trouvera dans l'ouvrage de Paul Stapfer, *Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre* (Paris, 1889, in-18, p. 32) : « Le livre II présente, à l'état d'ébauche, plusieurs tableaux que le

Et maintenant, à quelle date précise devons-nous placer l'apparition du premier livre ? Il n'est guère dans l'histoire des œuvres de Rabelais de question plus obscure. Autant les mentions relatives au *Pantagruel* que nous avons recueillies, et dont quelques-unes viennent d'être citées, permettent de suivre assez bien les destinées du livre pendant les dix premières années de son existence, autant les textes de même nature se font rares en ce qui touche *La vie inestimable du grand Gargantua*. Pour n'en citer qu'un exemple, nous savons vers quel moment et dans quelles circonstances le *Pantagruel* fut censuré, en 1533, comme livre obscène, par la Faculté de théologie, tandis que l'on ignore à quelle époque une condamnation semblable, qui fut certainement portée contre le *Gargantua*, a été prononcée. Et en face des douze éditions, ou environ, du second livre, publiées avant 1542, on ne trouve à mettre en ligne que quatre éditions du premier. Même en tenant compte de l'antériorité de deux années qui pouvait conférer au second livre l'avantage naturel d'une diffusion plus étendue, la différence reste cependant considérable au profit de celui-ci.

La première édition du *Gargantua* parue avec une date est celle de 1535 (François Juste), mais tout nous autorise à penser que cette édition n'était pas la première. Il en existe, en effet, une autre qu'on s'accorde à considérer comme antérieure : c'est celle que notre collaborateur, M. Jacques Boulenger, désigne par la lettre A et qui est représentée aujourd'hui par un exemplaire unique, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris (Réserve, Y<sup>2</sup> 2126), malheureusement incomplet de deux feuillets, celui du titre et le huitième du premier cahier. Rien ne prouve, au reste, qu'il n'a pas existé une édition antérieure, laquelle se serait trouvée entièrement détruite, comme il arrive souvent aux ouvrages populaires passant de main en main. Cette édition A non datée se trouvait reliée, quand elle a été découverte, avec le *Pantagruel* de Juste, 1534, et les *Fantastiques batailles des grans roys Rodilardus et Croacus* données sous la même date par ce libraire ; elle offre, avec un encrage plus net, les mêmes petits caractères gothiques qui ont servi pour ces deux opuscules et que l'on trouve aussi dans le *Pantagruel* de 1533 comme dans le *Gargantua* de 1535. Elle est donc assurément l'œuvre de François Juste. Son antériorité sur l'édition de 1535 est établie avec certitude par le caractère des corrections et variantes que révèle le texte de cette dernière. J. C. Brunet croit, en se fondant sur le système grammatical suivi par Rabelais, que l'édition non datée doit être antérieure de quelques mois à celle

livre I exécute avec une perfection magistrale. Celui-ci est supérieur, en somme, par l'importance des matières traitées, l'éducation, la guerre, la société idéale, comme par l'ampleur et la richesse de la mise en œuvre. Formant à lui seul un ensemble achevé, il semble avoir été écrit... pour exister à part et indépendamment du reste. »

de 1535 et qu'elle peut s'insérer entre le *Pantagrue* de 1533 et l'édition du même livre donnée en 1534 avec de grands changements<sup>1</sup>. M. Plan pense que l'édition en question « peut avoir paru la même année [que l'édition datée (1535)], ou, plus probablement l'année précédente<sup>2</sup> ». On voit que ce problème d'une si haute importance pour nos études : quand parut le *Gargantua* ? n'est rien moins qu'éclairci. Essayons de rechercher si l'on ne pourrait pas lui donner une solution plus satisfaisante.

J'estime que pour traiter avec fruit cette question, il est nécessaire d'examiner dans son ensemble la chronologie des premières publications de Rabelais, c'est-à-dire de celles qui sont comprises entre 1532 et 1535<sup>3</sup>. Or, il existe pour nous guider dans cette recherche et nous servir en quelque sorte de fil conducteur, un élément d'une rare précision auquel personne n'a songé à recourir jusqu'à ce jour : je veux parler des dates des foires lyonnaises qui ont certainement déterminé l'époque de l'apparition des premiers ouvrages de Rabelais, tous publiés, on le sait, pour la première fois dans cette ville. C'est un fait incontestable que les foires de Lyon, en France, et de Francfort, en Allemagne, ont, pendant le xvi<sup>e</sup> siècle — et principalement à l'époque qui nous intéresse — déterminé l'époque de la publication des livres. On en a d'innombrables preuves dans les lettres et les ouvrages des réformés français, suisses et allemands. Les libraires réglaient sur les foires, organe essentiel de diffusion et de propagande, la mise en vente de leurs nouveautés. Les auteurs le savaient si bien que, lorsqu'ils n'arrivaient pas à fournir leur manuscrit à temps pour qu'il fût imprimé avant l'ouverture d'une foire, ils reconnaissaient d'eux-mêmes que leur ouvrage ne pourrait être publié que trois ou six mois plus tard. En janvier 1539, Calvin écrit à Farel : « Pendant que je croyais être sûr que l'édition de mon livre (*l'Institution*) se préparait, voici qu'on me retourne mon manuscrit tel que je l'avais envoyé. Il faut donc l'ajourner à la seconde foire (*in alteras nundinas*). » Le même fait, encore mieux caractérisé, s'était passé à l'occasion de la première édition de *l'Institution*. Lorsque Calvin donna son manuscrit à l'imprimeur, après le 23 août 1535, il était trop tard. On ne pouvait plus le lancer à la foire d'automne : on le renvoya donc à la foire du printemps de

1. Brunet, *Recherches...*, Additions, pages 2 et suiv. : « Dans le chapitre XXI de cette édition, observe Brunet, et dans plusieurs autres du même livre, les noms propres comme *Atheneus*, *Porphyrius*, etc., conservent leur terminaison en *us*, qui a été francisée (*Athéné* [pour Athénée], *Porphyre*, etc.) dans l'édition de 1535, ainsi que l'ont été, dans l'édition de *Pantagrue* de 1534, d'autres noms en *us* que présentaient les deux premières éditions de ce livre. »

2. P.-P. Plan, *Bibliographie...*, page 66.

3. Elles seront énumérées plus loin. Voy. aussi la *Chronologie* qui suit la présente Introduction.

1536<sup>1</sup>. « Les livres, sortis des presses allemandes, remarque M. Doumergue, se publiaient et se débitaient au moment des foires de Francfort, lesquelles se tenaient au printemps et à l'automne de chaque année. De là vient que presque tous les ouvrages finissent d'être imprimés en février et mars pour la foire du printemps, ou bien en août et septembre pour la foire d'automne<sup>2</sup>. » Ce qui est dit ici des foires de Francfort ne s'applique pas moins exactement à celles de Lyon. Les dates de celles-ci étaient les suivantes, en vertu d'un privilège du roi Louis XII, de juillet 1498, confirmé par François I<sup>er</sup> en 1536 et 1543 : premier lundi après la Quasimodo, 4 août, 3 novembre, et la dernière suivant l'ancien style, le premier lundi d'après la fête des Rois<sup>3</sup>. Chacune de ces quatre foires durait quinze jours. Or, s'il y eut, au xvi<sup>e</sup> siècle, un genre de publication qui, plus que tout autre, dut être mis en vente au moment des foires lyonnaises, ce sont assurément les premières parties du roman rabelaisien aussi bien que les autres productions populaires, almanachs et pronostications de Maître François.

Cela posé, comment reconstituer la succession de ses premières publications en concordance avec les périodes des foires ? Une indication, fournie, — comme toujours, — par Rabelais lui-même, va nous tirer d'incertitude en nous procurant un premier jalon. Lisons, en effet, la déclaration qui termine le premier livre du *Pantagruel* : « Or, Messieurs, vous avez ouy un commencement de l'histoire horrificque de mon maistre et seigneur Pantagruel. Icy je feray fin à ce premier livre : la teste me fait un peu de mal et sens bien que les registres de mon cerveau sont quelque peu brouillez de ceste purée de septembre<sup>4</sup>. Vous aurez la reste de l'histoire à ces foires de Francfort prochainement venantes, et là vous verrez comment Panurge fut marié... etc. » De ce texte découlent deux conséquences : la première que la date des foires<sup>5</sup> fixait bien celle de l'apparition des livres à gros tirage destinés au grand public ; la seconde, beaucoup plus importante, que Rabelais acheva la composition

1. Voy. notre Introduction de la réédition de l'*Institution chrestienne* de Calvin, texte de 1541 (*Bibliothèque de l'École pratique des Hautes-Études, Sciences histor. et philol.*, fasc. 176-177), p. 13\*-16\*.

2. E. Doumergue, *Jean Calvin*, 1899, t. I, p. 593. Observons encore que ces grandes réunions commerciales jouaient pareillement un rôle important pour la transmission des lettres missives, puisque les libraires détaillants, les colporteurs et les courriers se chargeaient, à l'aller comme au retour de la foire, de remettre les correspondances qui leur étaient confiées.

3. *Ordonnances et privilèges des foires de Lyon et leur antiquité...*, par Pierre Fradin. Lyon, 1560, p. 70 v<sup>o</sup> et suiv.

4. On sait à quel point le vin nouveau « monte à la tête », suivant l'expression populaire.

5. Que Rabelais nomme ici, par un de ces choix imprévus que lui suggère son humour, la foire de Francfort plutôt que celle de Lyon, c'est ce qui n'est pas pour nous étonner.

de son *Pantagruel* au mois de septembre<sup>1</sup>. Or, il ne peut s'agir dans l'espèce que de l'année 1532. Tout s'éclaire : le *Pantagruel*, terminé en septembre, a été imprimé pendant ce même mois et pendant le mois d'octobre. Il a été mis en vente à Lyon au moment où la foire commençait, le 3 novembre. Deux mois plus tard, à la foire suivante, parut la *Pantagrueline Prognostication*, c'est-à-dire dans les premiers jours de l'année 1533. En effet, l'apparition de la *Prognostication* est certainement postérieure à celle du premier livre de *Pantagruel*, puisque, dans le titre comme dans le texte, le nom du héros de Rabelais y est supposé déjà connu du grand public en tant que héros d'un roman. D'autre part, ce petit ouvrage, se conformant à l'ordre de la succession des saisons, tel qu'il existe quand on fixe, selon l'usage de l'époque, le début de l'année à Pâques<sup>2</sup>, devait arriver parfaitement à temps, même si sa mise en vente avait lieu à la foire de janvier. Il en est de même de l'*Almanach* pour l'an 1533<sup>3</sup>.

Quant aux *Grandes et inestimables Croniques* (nous verrons plus loin qu'elles ne sont pas l'œuvre de Rabelais), elles parurent très peu de temps<sup>4</sup> — exactement deux mois, à ce qu'il semble, — avant la composition du prologue du *Pantagruel*, c'est-à-dire pour la foire du 3 août. Si jamais un livret dut être publié en vue d'une foire, ce fut assurément celui-là. Le succès s'en trouva grand, puisque Rabelais a pris soin de dire « qu'il en a esté plus vendu par les imprimeurs en deux moys qu'il ne sera acheté de Bibles en neuf ans » (prologue du *Gargantua*). Ces deux mois sont probablement les mois d'août et de septembre. Le texte même de notre auteur nous apporte ainsi une autre indication chronologique précieuse.

1. Birch-Hirschfeld, dans sa *Geschichte der französischen Litteratur*, 1889, t. I, p. 224, a déjà placé au mois de septembre l'achèvement de la rédaction du *Pantagruel*, en se basant sur ce texte. Tilley (*F. Rabelais*, p. 51) l'a suivi.

2. *Pantagr. Prognost.*, ch. VII : « Des quatre saisons de l'année et premierement du printemps. » J'ai examiné cette question dans la *R. E. R.* de 1911, page 153.

3. Quant à l'almanach pour l'an 1533, comme on n'en connaît qu'un court fragment (cité par Ant. Le Roy) donnant le texte du titre et de l'avant-propos (voy. les *Œuvres de Rabelais*, éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 255-256), sans la moindre allusion à Pantagruel, nous n'avons pas à nous y arrêter ici. Il a pu paraître en même temps que la *Pantagrueline Prognostication* aussi bien que trois mois plus tôt. On remarque dans le titre ces mots : « La disposition de cette presente année 1533. » Il est à noter que sur le titre de l'almanach de 1533, — si Ant. Le Roy l'a exactement reproduit, — Rabelais ne prend pas le titre de médecin du grand hôpital, alors que ce titre figure dans l'intitulé de l'almanach de 1535, rapporté également par Le Roy. Rabelais exerça cette fonction du 1<sup>er</sup> novembre 1532 au 13 février 1535.

4. « Vous avez n'a gueres veu, leu et sceu... etc. » (Début du prologue du *Pantagruel*.)

### III. La préparation du « Gargantua ». Le voyage au pays chinonais.

Continuons à interroger l'œuvre elle-même. Elle nous fournit encore une donnée décisive. Le prologue du *Pantagruel* nous apprend en effet ceci : « ...C'est des horribles faictz et prouesses de *Pantagruel*, lequel j'ay servy à gaiges dès ce que je fus hors de page, jusques à present que par son congié je m'en suis venu visiter mon pais de vache et scavoir si en vie estoyt parent mien aulcun... » Toutes les recherches que nous poursuivons depuis dix années sur les éléments réels et vécus du roman rabelaisien nous autorisent à penser qu'une telle déclaration n'implique rien de fantaisiste ; dans l'hypothèse contraire, d'ailleurs, elle n'offrirait aucun sens. Il y a donc lieu d'admettre que notre conteur introduit ici une allusion à un séjour fait par lui dans son pays natal, c'est-à-dire en Chinonais, au moment où il rédigeait son prologue, et après l'achèvement — peut-être même après l'impression — du *Pantagruel*. Ce voyage qui le conduisit de Lyon en Touraine ne peut se placer qu'en septembre et octobre 1532, puisque Rabelais a résidé à Lyon pendant l'été de cette année, au moins jusqu'au 4 septembre<sup>1</sup>, et qu'on l'y retrouve à partir du 1<sup>er</sup> novembre, date à laquelle il commence au Grand Hôpital de Lyon son service de médecin qu'il ne devait interrompre que pour aller en Italie, en janvier 1534, avec l'évêque Jean du Bellay, et qu'il remplit ensuite avec continuité jusqu'au 14 février 1535<sup>2</sup>. Or, si même le Maître n'avait pas pris soin de nous avertir de cette fugue, nous serions encore parfaitement fondé à en supposer l'existence par une comparaison singulièrement probante entre les éléments réels du *Pantagruel* et ceux du *Gargantua*. Il est étonnant que les critiques et biographes qui se sont occupés de Rabelais, n'aient jamais porté leur attention sur cet aspect si intéressant de l'histoire de son roman. Comment expliquer que le premier livre puisse offrir un caractère presque exclusivement chinonais, alors que le second livre ne renferme aucune allusion aux gens ni aux choses du pays de l'auteur, sinon en admettant que le premier livre est postérieur à ce séjour en Touraine et que le second livre lui est antérieur ? A cet égard, le contraste entre les deux premiers livres du roman est aussi accentué qu'il est possible. En effet, seule, l'hypothèse du voyage en apporte une justification pleinement satisfaisante et, étant données les habitudes de composition de Rabelais telles que

1. Lettre-dédicace du « *Cuspidii... Testamentum* », adressée à Amaury Bouchard et datée de Lyon, « pridie nonas septembris 1532 ». L'épître dédicatoire des *Epîtres* de Manardi est datée du 3 juin de la même année.

2. Voy. notre article *Rabelais médecin du Grand Hôpital de Lyon* dans la *R.E.R.*, 1911, p. 148-150.

nous pouvons les deviner, toute naturelle. Il est à remarquer, indice infiniment curieux, que dans la première édition datée du *Pantagruel* (éd. de Juste, 1533), postérieure au récent séjour de Rabelais en Touraine que nous croyons devoir admettre, figure pour la première fois le discours de Panurge en langage lanternois (6<sup>e</sup> discours) qui introduit dans le second livre cinq noms locaux chers à Rabelais : Gravot, Chavigny, la Pomardière, la Devinière, [Ci]nays, lesquels sont absents de l'édition de 1532.

Mais il y a mieux : l'abondance des souvenirs chinonais fut telle chez Rabelais, au moment où il composa le *Gargantua*, qu'il en fit d'abord un emploi qui lui parut par la suite excessif. C'est ainsi que, dès la seconde édition du *Gargantua*, il enleva du chapitre XXIII les noms empruntés indûment à son pays natal, pour les remplacer par des noms parisiens, qui s'y trouvent beaucoup mieux à leur place<sup>1</sup>.

La concordance de tous ces éléments est parfaite : rien de plus aisé que de l'établir. Rabelais, qui se trouvait encore à Montpellier le 23 octobre 1531, dut se rendre à Lyon quelques mois plus tard. Il y commença aussitôt la préparation des ouvrages savants que les libraires de cette ville avaient été amenés à lui demander, confiants dans la jeune notoriété que ses brillantes leçons à la Faculté de médecine de Montpellier venaient de conférer à son nom. Il publia pour la foire des premiers jours d'août 1532 les *Lettres de Manardi* et les *Aphorismes d'Hippocrate*, comme le font supposer les dates des dédicaces. A la même foire dut paraître le livret des *Grandes et inestimables Croniques*, qui semble avoir été édité chez Claude Nourry dit *le Prince*. Rien ne permet de croire, contrairement à l'opinion commune, que Rabelais en soit l'auteur. Notre écrivain, dans le prologue du second livre, en raconte avec un joyeux enthousiasme le prodigieux succès, il ne dit nulle part que l'opuscule soit son œuvre. Il en constate la vogue incroyable et s'en autorise pour justifier le lancement de son *Pantagruel* : il ne va pas au delà<sup>2</sup>.

Nul doute cependant que la diffusion surprenante de ce livret, au cours de la foire, n'ait contribué à amener Rabelais à composer son *Pantagruel*. Il voyait que les publications savantes n'étaient pas beaucoup son fait et que son esprit, si épris de réalité et de vie, pouvait produire autre chose que des éditions

1. Voy. plus bas, p. LIX, le détail de cette curieuse substitution. L'allusion aux *cheussons* (cousins) de la Devinière dans la *Pantagr. Prognost.* de 1533 (ch. VI) s'explique par le récent séjour de Rabelais dans sa propriété familiale, en une saison propice aux cousins et autres moustiques.

2. Il ne serait nullement impossible qu'avant de s'installer à Lyon, Rabelais eût fait un séjour à Paris, à la fin de l'année 1531 ou au commencement de 1532, ce qui expliquerait le caractère essentiellement « parisien » du second livre et la place prépondérante qu'y occupe notre capitale, qui a fourni le cadre de la partie la plus importante du *Pantagruel*.

ou des élucubrations philologiques. Peu porté, malgré sa haute culture, aux minuties, aux recherches patientes, il sentit s'éveiller en lui la vocation du conteur. Faut-il admettre que son roman était déjà commencé depuis quelque temps et qu'il l'acheva pendant le mois d'août et les premiers jours de septembre ? Cela paraît probable. Il ne semble pas qu'il faille prendre à la lettre ses déclarations du prologue du *Gargantua* : « Combien que les dictant n'y pensasse en plus que vous, qui par adventure beviez comme moy. Car à la composition de ce livre seigneurial, je ne perdiz ne employay oncques plus ny aultre temps, que celluy qui estoit estably à prendre ma refection corporelle : sçavoir est, beuvant et mangeant. Aussi est ce la juste heure d'escrire ces haultes matieres et sciences profondes. » On a peine à imaginer qu'un tel chef-d'œuvre ait pu être improvisé. Mais, en revanche, on peut admettre que le Chinonais, comme il paraît le déclarer, et suivant la coutume si fréquente chez ses contemporains, a, non pas écrit, mais dicté son œuvre. L'auteur de l'*Institution chrestienne* dictait, celui de l'*Heptaméron*, pareillement, dont le style est si aisé, si fluide, et beaucoup d'autres. Ainsi Rabelais et Calvin auraient créé la belle prose française, non point par le travail silencieux et obstiné du cabinet, mais par la parole vivante, recueillie, avec sa verve joyeuse et inimitable, des lèvres du premier, avec sa gravité et son âpreté incisive, de celles du second. Cette circonstance explique sans doute comment la langue de Rabelais, dès qu'on lit à haute voix une page de son roman, acquiert une harmonie, une sonorité, un relief et un mouvement plus prodigieux encore, s'il est possible. Il semble que les qualités de son style ne se révèlent dans toute leur ampleur et leur variété que grâce à l'intermédiaire de la parole. Dès que la voix fait entendre devant un auditoire, même peu préparé, un morceau du *Gargantua* ou du *Pantagruel* : dialogue, récit, discours, description, il s'opère instantanément — j'en ai fait l'expérience un nombre infini de fois — comme un enchantement autant physique que moral. L'auditeur éprouve un effet de plénitude, d'équilibre, de ravissement, qui ne saurait mieux se comparer qu'à l'impression produite par la musique des maîtres. Pour nous livrer la connaissance parfaite de ses richesses dans le domaine des sons et de la cadence musicale, la phrase rabelaisienne, composée, pour ainsi dire, à haute voix, suivant le propre témoignage de l'écrivain, doit emprunter l'aide de la diction. De plus en plus, Rabelais nous apparaît comme un merveilleux poète, non pas seulement par l'invention, mais encore par le rythme <sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, poursuivons notre essai de reconstitution. Ses deux premières publications d'ordre médical (les *Lettres de Manardi* et les *Aphorismes*

1. Sur le dialogue dans Rabelais, voy. l'article de M. G. Cohen : *Rabelais et le théâtre* dans la *R. E. R.*, 1911, p. 63 et suiv.



d'*Hippocrate*) ont valu au grand Tourangeau l'estime et l'amitié d'un certain nombre de Lyonnais notables. On songe à lui pour remplir la place de médecin du Grand Hôpital de la ville : il est entendu que son service commencera avec le mois de novembre, à la même époque que la prochaine foire. Ce sera, au moins pour un certain temps, la fin de la vie libre et des déplacements faciles, au gré de la fantaisie coutumière. Aussi Rabelais éprouve-t-il, avant de se fixer, le désir de revoir les siens et d'aller vagabonder un peu au pays chinonais. Antoine, son père, vieillit (il mourra deux ans plus tard) : c'est le moment d'aller apprendre sur place ce qu'il advient des proches que François n'a pas revus depuis un certain nombre d'années et de connaître *de visu* les changements survenus dans son milieu familial. Avant de se mettre en route, il confie, selon toute vraisemblance, à Claude Nourry, le *Pantagruel* qu'on imprimera pendant son absence. Le chemin dure dix à douze jours, peut-être moins, car les voyages, au xvi<sup>e</sup> comme au xvii<sup>e</sup> siècle, étaient en général plus rapides que ne pourraient le faire supposer les conditions dans lesquelles ils s'opéraient. Rabelais arrive en Touraine « lorsque les cigalles commencent s'enrouer », vers le milieu de septembre. Aussitôt le voilà ressaisi par toute cette ambiance chinonaise restée chère à son cœur. Il apprend les nouvelles du pays. Il redevient pour quelques semaines, pendant cette villégiature automnale, le témoin charmé et amusé des scènes de la vendange dans son pays natal. Tous les doux souvenirs de son enfance et de sa première jeunesse se trouvent ravivés. Il est probable qu'il s'intéressa longuement aux rivalités de sa famille avec Gaucher de Sainte-Marthe, seigneur de Ligné et du Chapeau, aussi bien qu'aux graves difficultés qui s'étaient produites entre ce même personnage et les populations riveraines de la Loire et de la Vienne, difficultés dont nous parlons ailleurs (chapitre III de l'Introduction) et qui prirent justement un caractère aigu en septembre 1532. Je suis persuadé que notre auteur assista réellement, un peu avant le 20 septembre, à une rixe entre des marchands de fouaces de Ligné, vassaux de Gaucher de Sainte-Marthe, et des bergers et métayers de la région de Seuilly et de la Devinière. L'époque à laquelle Rabelais rapporte les événements de la guerre picrocholine est d'ailleurs fixée avec une grande précision par l'allusion au Saint-Suaire de Chambéry, qui « brusla troys moys après » (chap. xxvii, l. 109-110). Comme l'incendie eut lieu le 4 décembre 1532, il est évident que les faits en question se placent à l'automne de la même année.

#### IV. Le retour à Lyon. Les circonstances de la composition du « Gargantua ».

Revenu à Lyon, Rabelais prit son service, au début de novembre 1532, au Grand Hôpital, en même temps qu'il publiait le *Pantagruel* après y avoir ajouté deux ou trois allusions où l'on peut surprendre des souvenirs de son récent voyage. Quand composa-t-il le *Gargantua*? Très probablement au cours de l'année 1533. On peut penser que les deux parties du livre : la jeunesse et l'éducation de Gargantua, d'une part, et la guerre picrocholine, de l'autre, ne furent pas écrites dans l'ordre qui est celui de l'ouvrage imprimé. Il semble que la rédaction de la seconde partie, toute pénétrée de souvenirs chinonais, doit avoir été élaborée, comme aussi celle des premiers chapitres, peu après le voyage en Touraine. L'épisode de la vie à Paris du héros serait postérieur. Il se présenterait comme une réponse à la censure du *Pantagruel* prononcée par la Sorbonne, vers octobre 1533<sup>1</sup>. Les attaques dirigées contre la puissante Faculté par Rabelais, principalement dans les chapitres xvii et suivants, donnent, en effet, l'impression d'une animosité personnelle ; on y sent vibrer la rancune de l'homme qui rend à un organisme funeste les coups qu'il en a reçus. Ce rapprochement, qui nous paraît tout à fait plausible, suffirait à dater la composition de cette partie du *Gargantua* des derniers mois de 1533, puisque Rabelais dut partir pour l'Italie un peu après la mi-janvier. Cette hypothèse peut être considérée comme offrant une grande probabilité. D'autant mieux que nous voyons justement Rabelais ajouter en 1533, et encore davantage en 1534, à ses rééditions du *Pantagruel* (chez François Juste) des allusions et des attaques variées dirigées contre la Sorbonne. Il y a là une concordance fort intéressante. Ainsi il ajoute au chapitre xvii de l'édition de 1534 (le xiv<sup>e</sup> de l'édition de 1533) après les mots : *Aussi est ce chose vile et la laisse à ces maraulx de sophistes*, cette malicieuse et burlesque énumération : *Sorbillans, Sorbonnagres, Sorbonnigenes, Sorbonicoles, Sorboniformes, Sorbonisecques, Niborcisans, Borsonisans, Saniborsans*, addition qui fut supprimée dans le texte définitif de 1542. On peut suivre, à travers ces deux éditions, les marques croissantes de son irritation<sup>2</sup>.

1. Les censures de la Faculté de théologie sont spécialement visées au chapitre vii du *Gargantua* : « et a esté la proposition declairée mammallement scandaleuse, des pitoyables aureilles offensive : et sentent de loing heresie. »

2. Un fait qui n'a jamais attiré l'attention des critiques, c'est la formule différente dont Rabelais a usé sur le titre du *Pantagruel* et sur celui du *Gargantua*. Dans le premier, il dit : *Les prouesses... nouvellement composées par... Alcofribas* ; dans le second : *La vie inestimable... jadis*

Ainsi, après cette enquête, nous croyons pouvoir rapporter à la seconde moitié de 1534 la publication du *Gargantua*, en proposant de fixer l'époque de sa première mise en vente à la foire lyonnaise du 4 août de cette année-là. On ne peut guère songer à une date antérieure, puisque la précédente foire avait eu lieu pendant le voyage de Rabelais à Rome, et que, tout en considérant la composition du *Gargantua* comme antérieure à ce voyage, il est tel détail de ce livre, par exemple, l'allusion « à l'antique jeu de tables, ainsi qu'en a escript Leonicus, et comme y joue *nostre bon amy Lascaris* » (ch. xxiv), qui ne s'explique guère que par un souvenir romain consigné par Rabelais au moment de l'impression de son livre. Il paraît impossible, en effet, que Rabelais ait été en mesure de connaître Janus Lascaris, — venu pour la dernière fois en France en 1518, — autrement qu'à Rome, où le savant grec mourut en 1535, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, après y avoir vécu dans la retraite depuis 1525<sup>1</sup>. Et la manière dont le romancier parle de ce personnage tend à faire supposer qu'il l'a connu personnellement. La mise au jour du premier livre se placerait donc après le voyage de Rome. On est en droit de supposer que l'ouvrage de Rabelais n'a pas été mis plus tôt en circulation<sup>2</sup>.

*composée.* L'expression *nouvellement* paraît bien indiquer que l'impression du premier livre en avait suivi de près la composition, et *jadis* que la publication du second livre n'avait pas été immédiate. Il est possible, d'autre part, que *jadis* soit mis ici en quelque sorte comme s'accordant mieux avec l'histoire du père qui aurait dû précéder celle du fils.

1. Voy. E. Legrand, *Bibliographie hellénique des ouvrages publiés en grec par des Grecs aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles* (Paris, 1885, 80), t. I<sup>er</sup>, p. CLI et suiv.

2. Il est avéré, en tout cas que, à part cette allusion à Lascaris, le premier livre est, aussi bien que le second, complètement exempt de souvenirs italiens. Et comment expliquer que Maître François, qui a peine à contenir son ravissement, à la suite de son premier voyage par delà les Monts, comme le prouve son épître dédicatoire de la *Topographie romaine* de Marliani, ait pu si bien contenir ses impressions au point de n'en laisser surprendre aucune dans son nouvel ouvrage ? Cette épître, qui est adressée à Jean du Bellay, contient ces curieuses déclarations, datées du 31 août 1534 : « Car ce que j'ai souhaité le plus depuis que j'ai quelque sentiment du progrès des belles-lettres, c'est de parcourir l'Italie et de visiter Rome, tête du monde ; et ce vœu vous l'avez exaucé, réalisé avec tant de bonté que j'ai vu non seulement l'Italie (chose déjà louable en soi), mais encore avec vous... Voir Rome, c'est une bonne fortune que tout homme d'une certaine condition peut se procurer, pourvu qu'il ne soit ni manchot ni perclus de tous les membres... Longtemps avant que nous fussions à Rome, je m'étais formé en esprit et en pensée une idée des choses dont le désir m'avait attiré là. D'abord, j'avais résolu de visiter les hommes doctes... Ensuite (ce qui appartient à mon art), je voulais voir les plantes, les animaux et certains médicaments. Enfin, je me promettais de décrire l'aspect de la ville à l'aide de la plume et du crayon, afin qu'il n'y eût rien que je ne pusse, à mon retour, tirer de mes livres et montrer aux gens de ma ville. Pour le dernier point, je l'ai accompli avec une telle diligence que personne, je crois, ne connaît mieux sa propre maison que moi Rome et toutes

Après cela, l'autre question se pose : le *Gargantua* a-t-il pu paraître après le mois d'août 1534, c'est-à-dire à la foire suivante, en novembre, ou même encore plus tard, en 1535 seulement ? Ce second problème peut être éclairci avec une relative certitude. Il importe, pour en découvrir la solution, de tenir le plus grand compte des tendances spéciales manifestées par notre écrivain sur le terrain des idées religieuses et de l'opposition à la Sorbonne. Ces tendances, que l'on trouvera précisées un peu plus loin, à l'aide des mentions empruntées au *Gargantua*, concordent sûrement avec les dispositions favorables qui s'affirmèrent à la Cour et dans les milieux cultivés tant à l'égard de la Réforme que de la rénovation intellectuelle, pendant le cours des années 1533 et 1534.

#### V. La situation intellectuelle et religieuse en France vers le moment de la publication du « *Gargantua* ». Rabelais et la Sorbonne.

Il est aisé de suivre le développement de ces sympathies à travers la *Correspondance des Réformateurs* publiée par Herminjard <sup>1</sup>. Dès le mois de mars 1533, Gérard Roussel, gagné aux nouvelles doctrines, prêche à Paris, dans le palais du Roi, malgré l'opposition des docteurs de la Sorbonne, et des milliers d'auditeurs assistent chaque jour à ses sermons. Plusieurs prédicateurs, suscités par la Sorbonne, cherchent à soulever le peuple, mais le roi de Navarre les fait confiner dans leurs demeures et François I<sup>er</sup> prononce leur exil de la capitale (mai 1533), en même temps que celui du célèbre Beda, leur instigateur. Un conflit violent s'engage alors entre les adversaires de la révolution intellectuelle et religieuse et le gouvernement royal. C'est le moment même de la condamnation du *Pantagruel*. L'affaire du Collège de Navarre et celle du *Miroir de l'âme pecheresse* de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, sœur du roi, se terminent par l'échec le plus humiliant pour les docteurs de Sorbonne (fin d'octobre 1533) <sup>2</sup>. Dans une assemblée générale présidée par le nouveau recteur, Nicolas Cop, l'Université désavoue l'arrêt des théologiens. On constate un certain mouvement de recul à la suite du discours audacieux prononcé par ce même personnage, le 1<sup>er</sup>

les ruelles de Rome...» (Voy. éd. Marty-Laveaux, IV, p. 384, et Heulhard, *Rab. et ses voyages en Italie*, p. 32 et suiv.)

1. Tome III, surtout à partir du n<sup>o</sup> 417 jusqu'au n<sup>o</sup> 485. Nous usons de quelques-uns des résumés de lettres donnés par Herminjard.

2. Voy. Du Boulay, *Hist. Univ. Paris*, t. VI, p. 238 ; L. Delisle, *Notice sur un registre des procès-verbaux de la fac. de théol. de Paris pendant les années 1505-1533* (Paris, Imp. Nat. 1899), p. 93-94, et Ch. Schmidt, *Gérard Roussel* (Paris, 1845), p. 96 et suiv.

novembre suivant. Des mesures de rigueur sont prises contre les personnes suspectes de luthéranisme, mais cette réaction ne dure guère. Le roi manifeste de nouveau des dispositions bienveillantes à l'égard des évangéliques emprisonnés. On parle même d'une alliance de ce monarque avec les protestants d'Allemagne. Au cours des premiers mois de 1534, les réformés et ceux qui les favorisent reprennent l'avantage. Par ordre du roi, Gérard Roussel se voit absoudre et libérer, pendant que les lecteurs royaux, traduits devant le Parlement, en raison de l'indépendance et de la nouveauté de leur enseignement et, en particulier, de leur prétention à étudier le texte des Saintes Lettres, sont renvoyés des fins de la poursuite dirigée contre eux<sup>1</sup>. L'issue de leur procès fut considérée comme une défaite pour la Sorbonne. Il est curieux de constater que les professeurs royaux, déjà véhémentement soupçonnés d'hérésie, ne cherchèrent même plus à dissimuler. Le doux Vatable, le réformé de la première heure, Toussaint, Danès, le futur évêque de Lavaur, assistent ostensiblement, avec toutes sortes de gens en vue, aux prêches qui se donnaient près du Louvre ; ce qui fait dire au pauvre Le Picard, l'émule de Beda : « C'en est fait de nous. Ma chaire est déserte. Il ne me reste plus que quelques vieilles femmes. Tous les hommes vont au Louvre<sup>2</sup>. » En même temps, les trois prédicateurs les plus fanatiques, Beda, le mauvais génie de la Faculté de théologie, Le Clerc et Le Picard sont arrêtés sous l'inculpation du crime de lèse-majesté.

On peut croire un moment au triomphe des idées de la Renaissance et à celui de la rénovation religieuse, dont la cause semble encore liée à celle de la culture intellectuelle. Le roi paraît gagné. Pendant que Jean du Bellay et ses amis l'emportent, les théologiens sont exilés ou emprisonnés. « Battue sur tous les points, la Sorbonne perdait de plus en plus du terrain. Bien plus, le roi lui-même semblait incliner vers la Réforme. Les nécessités de la lutte contre Charles-Quint lui rendaient indispensable l'appui des princes allemands, et pour arriver plus sûrement à l'obtenir il prenait le détour religieux<sup>3</sup>. » Les interprètes les plus autorisés de la Réforme, en Suisse comme en Allemagne, notamment Bucer et Mélanchthon, accueillaient favorablement les propositions transmises au nom du roi par Guillaume du Bellay, seigneur de Langey. On rêvait d'une concorde possible entre les Églises et, pour un moment, toutes les divergences

1. Voy. notre *Histoire du Collège de France* (Paris, 1894), p. 144-148.

2. Lettre de Myconius à Bullinger, du 8 avril 1534, dans Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. III, n° 459.

3. *Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne* (1529-1535), par V. L. Bourrilly et N. Weiss (tirage à part du *Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. français* de 1904), notamment les § II et III, et Herminjard, t. III, p. 421.

paraissaient négligeables. François I<sup>er</sup> manifestait une attitude si bienveillante, les Allemands montraient un tel désir de conciliation que Langey et ses amis étaient remplis d'espoir (juin 1534).

Mais voici que de violents placards contre la messe, affichés dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, viennent soudainement bouleverser de fond en comble la situation qui s'annonçait comme si favorable aux novateurs. François I<sup>er</sup>, par un revirement immédiat, prend parti pour les persécuteurs. C'en est fait : le duel est terminé ; l'année, si heureusement commencée pour la cause des humanistes et des réformés, s'achève tristement. La victoire reste à la Sorbonne, victoire lamentable dont les bûchers sont les feux de joie. Proscriptions, arrestations, condamnations et supplices terribles se multiplient. Jamais peut-être le moment ne fut plus critique ni plus redoutable pour les partisans de la réforme intellectuelle et religieuse, dispersés et désemparés. La répression s'affirme chaque jour plus impitoyable : libraires, imprimeurs et écrivains sont pourchassés, certains même brûlés, parmi lesquels Augereau. Le 21 janvier 1535, se déroule dans les rues de Paris cette fameuse procession d'expiation, la plus imposante manifestation de ce genre qu'on eût jamais vue en France, et que suivait le roi, un cierge à la main, accompagné de ses fils et de toute sa cour. Après la réaction excessive amenée par cette crise, une détente se produisit. Le 1<sup>er</sup> février 1535, François I<sup>er</sup> adressait aux États de l'Empire un mémoire dans lequel il se justifiait des accusations répandues par ses ennemis en Allemagne, au sujet des persécutions dirigées contre les protestants dans son royaume, parmi lesquels se trouvaient un certain nombre d'Allemands. Ce n'est point, assure-t-il, contre les Allemands qu'il a fallu sévir, mais contre les séditeux qui se proposaient de bouleverser la société, et dont les pareils, s'ils existaient jamais dans les États de l'Empire, seraient assurément pour ceux-ci un objet d'horreur. Nulle accusation ne pouvait être plus grosse de périls à l'égard des protestants français. Ce rôle de séditeux universels qui leur était attribué risquait d'écarter d'eux les sympathies qui commençaient à leur venir d'Allemagne et d'ailleurs, en les transformant en ennemis publics indignes de toute pitié. Ainsi se produisit l'émouvante conjoncture qui décida Calvin à hâter l'achèvement de son *Institution chrétienne*, publiée en latin quelques mois plus tard, et à la faire précéder de l'admirable épître par laquelle il espérait ramener François I<sup>er</sup> à des dispositions plus bienveillantes. Quoi qu'il en soit, le roi revint à ses grands desseins sur les protestants d'Allemagne. Les tentatives de rapprochement reprises avec certains réformateurs parmi les plus en vue, réussirent à contrebalancer pendant quelque temps encore l'action du parti catholico-espagnol et à ramener l'esprit du roi à une notion plus juste de la réalité. Les

prisons se rouvrent peu à peu. A partir du mois de mai les autodafés sont interrompus et François I<sup>er</sup> semble de nouveau conquis aux idées de tolérance. Le 23 juin, le souverain écrit à Mélanchthon pour inviter officiellement le célèbre réformateur à se rendre dans son royaume. Jean du Bellay unissait ses instances à celles du roi et se promettait les plus heureux résultats de ce voyage.

Mais la Sorbonne refusa de discuter oralement et en public avec les réformateurs allemands et, d'autre part, l'électeur de Saxe ne permit point à Mélanchthon de se rendre à l'invitation royale. Une occasion unique de tenter un essai de concorde s'évanouit ainsi par suite de cet échec. « S'il est vrai que jusqu'en 1538, jusqu'à l'entrevue de Nice, François I<sup>er</sup>, bien qu'il y inclinât, ne soit pas tombé irrévocablement et sans retour dans le parti de la réaction, il est non moins vrai qu'à partir de 1535, il n'y avait plus autour du roi un groupe assez nombreux, assez cohérent, assez uni pour essayer de le ramener à ses vues. Le divorce entre les humanistes et les novateurs religieux, entre les adeptes de la Renaissance des belles-lettres seules et les partisans de la réforme religieuse se produit et va s'accroissant de plus en plus <sup>1</sup>. » Il fallait une ligne de démarcation : ce fut Calvin qui se chargea de la tracer, par le moyen de l'*Institution chrétienne*, devant le monde chrétien attentif et surpris <sup>2</sup>.

Cette esquisse d'un aspect de la situation générale vers 1534-1535 était nécessaire pour faire comprendre les circonstances au milieu desquelles le *Gargantua* a dû paraître. Il semble quasi impossible que l'œuvre de Rabelais ait pu voir le jour pour la première fois après le mois d'octobre 1534, c'est-à-dire après l'affaire des placards, puisqu'une période de répression à outrance commence à ce moment à l'égard de tous ceux qui montraient du goût ou seulement de la sympathie à l'égard des nouvelles opinions religieuses <sup>3</sup>.

Les nombreuses attaques dirigées contre la Sorbonne, les allusions favorables aux « Évangéliques », les critiques et déclarations anti-monacales, bref, le ton général du livre ne se comprennent, même en tenant compte de ce fait qu'il parut à Lyon, qu'en un temps où la gent sorbonique n'exerçait aucune action sur le gouvernement royal. Pareilles satires n'eussent pas été tolérées dans les mois qui ont suivi l'affichage des placards, alors que la Faculté de théologie dictait aux agents du pouvoir tant de proscriptions impérieuses. Certes, l'ouvrage a pu

1. Bourrilly et Weiss, *op. cit.*, p. 113. Voy. aussi Hauser, *Études sur la Réforme française* (Paris, 1909, in-12), p. 42 et suiv.

2. Dès la fin d'août 1535, la rédaction du texte latin de son *Institution* est achevée. Nous avons traité ces différentes questions dans l'Introduction qui figure en tête de la réédition de l'*Institution chrétienne* de Calvin (texte original français de 1541). Paris, H. Champion, 1911, 2 vols. 8°.

3. Tilley, *François Rabelais*, p. 58, et *R. E. R.*, 1911, p. 158.

reparaître en 1535, toujours à Lyon, quand la situation devint moins périlleuse, puis en 1537, chez Juste, en même temps qu'à Paris, chez D. Janot, selon toute apparence ; mais il bénéficiait du fait de sa publication antérieure. On doit douter, même en tenant compte de l'accalmie qui se manifesta alors, qu'il eût pu paraître pour la première fois pendant cette période. Un fait qui n'a pas été remarqué : entre la fin de 1537 et 1542, il n'est donné aucune édition du *Gargantua*, une seule du *Pantagrue* voit le jour : c'est que depuis 1538, le danger avait reparu, quand, à la trêve de Nice, conclue en juin 1538, François I<sup>er</sup> se fut rapproché de Charles-Quint et du Pape. « Immédiatement le contre-coup se fit sentir dans la politique religieuse française, et la persécution reprit. A cette date, la lutte n'est plus engagée qu'entre la Sorbonne et le Parlement, soutenus par François I<sup>er</sup>, et les protestants ou les libres-penseurs ; le tiers-parti n'existe plus. . . En 1539 et en 1540, parurent de nouveaux édits contre les luthériens <sup>1</sup>. »

## VI. Rabelais et le gouvernement royal.

Lorsque le 13 février 1535, au soir, Rabelais quitte Lyon précipitamment, c'est selon toute évidence que la publication récente de son livre le désigne à la vengeance des amis des théologiens parisiens. Il laisse passer la tempête, perd sa place de médecin de l'hôpital du pont du Rhône et se met définitivement à l'abri des poursuites en accompagnant en Italie le cardinal du Bellay. Revenu en avril de l'année suivante, il rentre en grâce et assiste, en 1538, dans l'entourage de François I<sup>er</sup>, à l'entrevue d'Aigues-Mortes (juillet). Il s'abstient de publier quoi que ce soit, et quand, en 1542, ses deux premiers livres repaissent, il supprime ou adoucit dans le *Gargantua* les plus graves attaques de 1534 ; les temps sont bien changés. S'il se brouille avec Dolet, c'est que celui-ci a cru pouvoir rééditer intégralement, sans l'en prévenir, le texte très agressif du début. Avec quelle énergie, le Maître pare le coup ! Opportuniste, dans le plus haut sens du mot, il ne cherche plus une victoire devenue impossible et travaille à conformer ses visées aux circonstances. Il est clair qu'il a ridiculisé la Sorbonne à un moment où sa satire répondait aux souhaits des milieux cultivés et lettrés et, si j'ose dire, aux intentions du gouvernement.

Plus tard, nous le verrons, suivant les préoccupations du jour, prendre part avec le *Tiers Livre* à la querelle des femmes, du mariage et de l'amour, qui intéresse particulièrement les milieux mondains et surtout les milieux de cour, pen-

1. Ernest Lavisse, *Histoire de France*, t. V, 1. *La France sous François I<sup>er</sup>*, par H. Lemonnier, p. 383.



dant la période où notre auteur les fréquente, et qui atteint son apogée (1542 et années suivantes) à l'époque précise où il figure parmi les maîtres des requêtes dans le *Discours de la Court* de Cl. Chappuys (1543) <sup>1</sup>. Il s'associera visiblement, en plusieurs endroits du même livre, aux entreprises de la royauté (ch. XLVIII : mariages clandestins ; prologue : politique guerrière) et, d'autre part, il citera volontiers des noms familiers à la cour (Blois, Tiraqueau, Triboulet le fou du roi, etc.). Quand il rentrera en France, après son exil à Metz, il persistera, malgré une situation très compromise, à conserver la même attitude de loyalisme. Son *Quart Livre* en porte nettement l'empreinte. On l'y voit tour à tour seconder les aspirations royales en matière d'expansion maritime et coloniale, ou appuyer les prétentions gallicanes et prendre part à une campagne contre le Saint-Siège, à l'heure précise où l'on publiait, à son de trompe, dans les carrefours de Paris, l'édit du roi Henri II contre les abus de la cour de Rome (épisode des Papimanes et des Décrétales du *Quart Livre*). Pareillement, ses allusions aux affaires d'Angleterre et d'Écosse, les déclarations de la dédicace et du nouveau prologue du même livre attestent son désir évident de ne pas rompre avec son ancienne ligne de conduite à l'égard de la royauté.

Cela expliquerait bien des choses : le privilège obtenu par notre écrivain en 1545 et les termes si flatteurs que celui-ci contient à son égard, le dizain « à l'Esprit de la Roynne de Navarre », le prologue si royaliste et si patriotique à la fois du *Tiers Livre*, la sympathie personnelle de François I<sup>er</sup> affirmée par l'Épître au Cardinal de Châtillon et, d'une manière générale, la rentrée en scène de Rabelais après un silence de onze années environ. Ses fonctions en Piémont, l'amitié de Guillaume du Bellay qui venait de mourir, les preuves de bonne volonté qu'il avait données, en remaniant dans un sens plus modéré et plus conciliant le *Gargantua*, — où il avait si bien vilipendé « les fuyars de Pavye », — et le I<sup>er</sup> livre du *Pantagruel* : tout nous indique que Rabelais se trouva vers ce moment-là en bonne posture pour acquérir les sympathies gouvernementales, dont le titre de maître des requêtes fut la consécration apparente. On peut penser que cette distinction lui a été conférée à son retour de Piémont.

N'oublions pas que Rabelais avait déjà figuré, en juillet 1538, dans l'entourage du roi, en une circonstance solennelle, à l'entrevue d'Aigues-Mortes qui mit en présence le roi et l'empereur. Il y aura donc lieu de tenir compte de ce qu'on pourrait appeler la période officielle de sa vie, qui pourrait s'étendre de 1538 à 1546 environ et offrir son apogée de 1543 à 1545. Elle justifierait, dans une certaine mesure, le silence qu'il a gardé pendant ces années et l'atti-

1. Voy. notre étude dans la *R. E. R.*, 1909, p. 411. Il paraît infiniment probable que Rabelais a fait partie de la maison du roi à cette date et qu'il a eu le droit de porter le titre de maître des requêtes.

tude plus réservée qu'il prend dans les rééditions de ses œuvres antérieures. Cette période, dont l'existence est attestée par toute une série d'indices, comprendrait le séjour de notre auteur en Piémont et les services qu'il rendit au grand capitaine qui y représentait le roi. Elle se terminerait au moment du départ de Rabelais pour Metz et pour l'exil (mars 1546), lors du mouvement de réaction qui se manifesta à la Cour pendant les dernières années du règne de François I<sup>er</sup>.

## VII. Le « Gargantua » et la Réforme.

En terminant cette première partie de notre étude sur le *Gargantua*, il ne sera pas inutile de dire quelques mots touchant les allusions à la Réforme et aux Réformés qui se rencontrent au cours du premier livre. Il ne saurait s'agir ici d'un examen approfondi de l'attitude prise par le Chinonais à l'égard des nouvelles idées religieuses : ce travail d'ensemble trouvera sa place naturelle dans la biographie qui est en préparation.

Il faut admettre que Rabelais, comme beaucoup d'excellents et libres esprits, vers 1534, à l'époque où paraît le *Gargantua*, professe une sympathie peu dissimulée à l'égard des « Évangéliques » et de leurs doctrines, spécialement de leurs attaques contre les superstitions populaires. Ses plaisanteries audacieuses concernant les noms des saints, les invocations et les jurons, les reliques et le culte des saints en général (ch. xvii et xxvii), ou contre l'eau bénite (chap. xliii), ne dépassent peut-être pas la moyenne des critiques et des satires alors familières à beaucoup d'humanistes et de personnes cultivées, même en dehors des milieux réformés. Certes, l'épisode des pèlerins (ch. xlv) renferme les déclarations les plus agressives à l'égard des saints préposés aux maladies, des pèlerinages en général et du relâchement incroyable des mœurs monacales, mais de tels propos, venant après les *Colloques* et l'*Éloge de la Folie* d'Érasme et d'autres écrits analogues, n'offraient aucun caractère franchement hérétique.

Cependant, quand il met dans la bouche de Gargamelle ce propos (chap. vi) : « Ha, dict elle, vous dictes bien et ayme beaucoup mieulx ouyr telz propos de l'Évangile que de ouyr la vie de sainte Marguerite ou quelque aultre capharderie », Rabelais montre bien qu'il oppose l'Évangile à toute la littérature hagiographique qui s'était peu à peu substituée aux Écritures. Or, c'était là, on le sait, l'un des abus que les premiers protestants, comme aussi les nombreux humanistes qui inclinaient vers le luthéranisme, attaquaient le plus volontiers, en réclamant le retour aux sources originales et authentiques de la vie chrétienne, c'est-à-dire à l'Évangile.

Mais il est d'autres allusions et déclarations qui doivent retenir notre attention. Si Gargantua, pendant que son éducation se poursuit sous la discipline de ses précepteurs sorbonagres, assiste à vingt-six ou trente messes par jour, il est avéré qu'il n'en entend plus aucune, dès que Ponocrates institue pour son élève une discipline si différente de la première. Gargantua ne va pas à l'église pour prier Dieu le matin ; il le révère, adore, prie et supplie en sa chambre, après avoir entendu quelque page de la divine Écriture qui lui montre la majesté et les jugements merveilleux du Très-Haut (chapitre xxiii). Donc, aucune visite à l'église pendant la journée. Le soir, nouvelle oraison au moment d'entrer en son repos. Gargantua et son précepteur prient Dieu le créateur en l'adorant, puis, ratifiant leur foi envers lui et lui rendant grâce de tout le temps passé, ils se recommandent à sa divine clémence pour tout l'avenir. Quand le temps est pluvieux, ils vont entendre, imitant en cela nombre d'amis de Rabelais, vers 1534, les « concions » des prêcheurs évangéliques. Par contre, il n'est nullement question de sermons<sup>1</sup> ni de cérémonies du culte catholique. De même quand, plus loin (ch. xxviii et xlv), Grandgousier sollicite l'aide divine, il s'adresse directement à Dieu et au « Sauveur » sans recourir à l'intercession des saints ni à celle de la Vierge.

En outre, le rôle de la grâce divine (chap. xxix et xl) et celui du divin arbitre, selon la célèbre comparaison du potier formulée par saint Paul (ch. xl), se trouvent indiqués avec une précision qui doit retenir notre attention. Quant à la satire anti-monacale qui remplit ce même chapitre xl : « Pourquoi les moynes sont refus du monde... », il est hors de doute que, si son ton général concorde avec celui des critiques dirigées contre les abus de la vie religieuse par tant d'écrivains de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et du premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle — sans parler d'Érasme ni de ses disciples, — on ne saurait nier que ce trait significatif du moine qui « ne presche ny endoctrine le monde comme le bon docteur evangelicque et pedagogue », ne constitue un témoignage de sympathie évidente à l'égard des prédicants réformés, aussi bienfaisants, aux yeux de l'écrivain, que les prêcheurs décréalistes et autres sont funestes au peuple chrétien, par leurs enseignements « diaboliques ».

La prédilection de l'auteur du *Gargantua* à l'égard du « bon apôtre saint Paul », si cher aux réformés, et dont les prescriptions constituent l'idéal de la vraie vie chrétienne (chap. xlv), est un autre indice utile à relever<sup>2</sup>.

1. Si Frère Jean (chap. xli) y fait ailleurs une allusion, c'est pour dire qu'il ne dort jamais bien à l'aise sinon quand il est au sermon.

2. Voy. *R.E.R.*, 1910, p. 257 et suiv., et 1911, p. 423 et suiv. : *L'Écriture sainte et la littérature scripturaire dans l'œuvre de Rabelais*, par J. Plattard.

Enfin, l'épisode de Thélème nous confirme dans cette idée que, sans avoir adhéré entièrement aux nouvelles doctrines religieuses, Rabelais a cherché, à cette époque, à témoigner à celles-ci une sympathie attentive et sincère, qu'expliquent fort bien les préoccupations intellectuelles au milieu desquelles il vivait. Première remarque, il n'y a point d'église dans l'abbaye de Thélème. Dans la description des 9332 chambres : « chascune guarnie de arriere-chambre, cabinet, garde-robbe, *chapelle*, et yssue en une grande salle », il s'agit simplement d'une sorte d'oratoire particulier, affecté à chaque chambre : ce qui manque absolument, c'est l'église abbatiale, la grande chapelle qui se rencontre dans chaque abbaye, à toutes les époques. Il est clair que les Thélémites, aussi bien que Gargantua, leur fondateur, n'entendent jamais la messe. L'inscription qui figure sur la grande porte de Thélème formule des exclusions et des appels trop explicites pour ne pas accentuer encore l'impression que nous venons d'essayer de préciser. Non seulement les hypocrites, bigots, cagots et cafards de toute marque sont bannis de l'abbaye de Frère Jean, mais nous constatons que tous ceux qui annoncent « l'Évangile en sens agile », quels que soient les grondements qu'ils excitent, trouveront dans l'enceinte de Thélème un refuge et une forteresse assurés contre l'erreur ennemie. Rabelais entend qu'on fonde dans ses murs « la foi profonde, puis, qu'on confonde... les ennemis de la sainte Parole ». La parole sainte, c'est-à-dire l'Évangile, tel est l'élément essentiel, le facteur unique de la vie spirituelle des Thélémites. Les allusions qui terminent l'énigme trouvée dans les fondements de l'abbaye continuent de nous incliner, jusqu'à la dernière page du livre, vers des constatations analogues. La lecture de l'inscription parachevée, Gargantua soupira profondément et dit aux assistants : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que les gens ramenés à la créance évangélique sont persécutés. Mais bienheureux est celui qui ne sera scandalisé et qui toujours tendra au but et au blanc que Dieu par son cher fils nous a fixé d'avance, sans en être distrait ni diverti par ses affections charnelles. » Le moine reparti : « Que pensez-vous, en votre entendement, être par cette énigme désigné et signifié ? — Quoi ? dit Gargantua, n'est-ce pas le cours et maintien de la vérité divine ? » Au moment où la plupart des lettrés et des savants partisans de la Renaissance croyaient que l'alliance avec la Réforme était encore réalisable contre l'ennemi commun, Rabelais, se faisant leur porte-parole auprès du grand public, a tenu à proclamer cette bonne entente. Il est possible aussi qu'il soit allé plus loin et que les doctrines nouvelles l'aient quelque temps attiré et séduit pour elles-mêmes. Contentons-nous en terminant de noter que si le *Gargantua* figure, en 1538, parmi les six livres français de Robert Olivetan, l'un des ouvriers de la première heure de la Réforme dans les pays de langue fran-

çaise, c'est sans doute que ce livre avait donné au jeune « évangelique » et à ses amis l'impression d'une bienveillance certaine de l'auteur à leur égard. Quand il nous sera donné de traiter, dans son ensemble, de cette importante question, nous nous trouverons plus à l'aise pour exposer, avec toute l'ampleur désirable, les conclusions auxquelles nous espérons arriver touchant la foi « profonde » de maître François. Il est évident que l'orientation exclusive donnée peu après par Calvin au protestantisme français contribua à l'écarter de celui-ci, comme il arriva pour d'autres partisans de la Réforme à ses débuts. Rabelais se refusa à suivre Calvin dans l'« hérésie » complète, mais nous savons, par le témoignage même de l'auteur de *l'Institution chrétienne*, qu'il avait « goûté l'Évangile »<sup>1</sup>.

1. « Chacun sait qu'Agrippa, Villeneuve, Dolet et leurs semblables ont toujours orgueilleusement contemné l'Évangile. Les autres comme Rabelais, Deperius et beaucoup d'autres que je ne nomme pas pour le présent, *après avoir goûté l'Évangile*, ont esté frappez d'un mesme aveuglement. Comme cela est-il advenu, sinon que desja ils avoyent par leur outrecuidance diabolique profané ce gage saint et sacré de la vie éternelle ? » Jean Calvin, *Traitté des Scandales qui empeschent aujourd'huy beaucoup de gens de venir à la pure doctrine de l'Évangile, et en desbauchent d'autres*. (Genève, 1550, réimprimé par Th. de Bèze dans le *Recueil des Opuscules, c'est à dire Petits traictez de M. Jean Calvin*. Genève, Pinereul, 1566). Le texte cité ici se trouve à la page 1182 de cette réédition.

---

## CHAPITRE II

### LA LÉGENDE GARGANTUINE

---

#### I. Les origines de la légende de Gargantua. Son histoire par les textes.

Il existait avant l'œuvre de Rabelais, et il a existé simultanément et après, une légende dont le héros était un géant nommé Gargantua. Quels sont les rapports de ce mythe avec le roman du grand Tourangeau ? C'est ce que nous nous proposons de rechercher ici.

Les origines de la légende gargantuine, malgré toutes les investigations dont elles ont été l'objet, demeurent fort obscures. Personne assurément ne croit plus à une identification possible de Gargantua avec l'Hercule pantophage des Gaulois<sup>1</sup>. Mais il faut bien avouer que si cette hypothèse a dû être éliminée, aucune autre n'est venue la remplacer avec avantage. Cependant, si la question des origines n'a pas beaucoup progressé au cours de ces dernières années, — il est possible que le problème reste toujours insoluble, — des résultats importants ont été obtenus, par ailleurs, en ce qui touche l'histoire même de la légende. Voici l'exposé des conclusions auxquelles l'enquête approfondie que nous avons poursuivie, dans des cours professés au Collège de France, nous a permis d'aboutir.

Tout d'abord, il est hors de doute que la légende de Gargantua, bien qu'on n'en connaisse point de rédaction datée plus ancienne que les *Grandes Chroniques* de 1532, est bien antérieure à cette époque et à Rabelais. On la retrouve, avec d'innombrables variantes, dans le folk-lore de la plus grande partie de la

1. Mon savant collègue de l'École pratique des Hautes-Études, M. Henri Gaidoz, qui avait cru pouvoir conclure autrefois dans son étude intitulée *Gargantua. Essai de mythologie celtique* (*Revue archéologique*, 1868) : 1° que Gargantua est certainement un type antérieur à Rabelais, et que ce mythe est celtique, puisqu'on le retrouve répandu en France, en Grande-Bretagne et non ailleurs ; 2° que Gargantua est probablement le développement populaire d'un Hercule gaulois ; 3° qu'il faut y voir peut-être un mythe solaire, — m'a affirmé, à diverses reprises, qu'il avait complètement renoncé à ces hypothèses.

France et même en Angleterre. Certes, aucune des traditions populaires orales qui ont été recueillies sur Gargantua depuis une cinquantaine d'années, à travers les provinces de notre pays<sup>1</sup>, ne comporte de date, mais il est bien évident que ces traditions ne dérivent en aucune manière de la plaquette de 1532, ni d'une autre. Elles représentent, dans la plus complète signification du terme, une création populaire, aux origines très lointaines, et qui dérive peut-être de la combinaison de plusieurs mythes. Remarquons que les données principales de la légende, telle qu'elle apparaît dans la rédaction de 1532, diffèrent sensiblement des traits essentiels les plus répandus de la légende gargantuine orale. En aucun cas, du reste, une tradition aux aspects si multiples et si variés n'aurait pu être créée de toutes pièces par une rédaction écrite, si étendue qu'ait été sa diffusion, surtout dans les siècles qui ont précédé l'époque moderne. Cela est si vrai que l'histoire de Pantagrue, bien que répandue à travers la France, en un nombre infini d'exemplaires, par les éditions successives des quatre livres de Rabelais, n'a suscité aucune tradition populaire. Il n'existe peut-être pas un seul souvenir, une seule évocation, un seul lieudit qui rappelle sur notre sol le nom du Pantagrue de Rabelais, ou quelque trait de son histoire. A cet égard, le contraste entre les deux légendes est absolu : l'une, celle de Gargantua, populaire par excellence, résultante d'une série de traditions fort anciennes, l'autre, celle de Pantagrue, presque créée de toutes pièces par un écrivain de génie, et dont l'expansion est demeurée nulle, en dehors des milieux instruits auxquels en réalité s'adressaient exclusivement les ouvrages de Rabelais : le *Pantagrue* aussi bien que le premier livre, *la Vie tres horrificque du grand Gargantua*.

Connaissons-nous des allusions à la légende gargantuine qui soient antérieures aux *Grandes et inestimables Croniques du grant et enorme geant Gargantua* de 1532, ou qui soient tout au moins contemporaines de cette publication ? Voilà un premier point que des recherches récentes ont à peu près renouvelé. Disons d'abord que la fameuse *Chaise* ou *Chaire de Gargantua* que l'on montre encore aujourd'hui à Saint-Pierre de Varangeville, est désignée, dans une charte du XII<sup>e</sup> siècle signalée par M. Deville, sous le nom de *Curia Gigantis*, sans que rien indique que le nom du géant ait été alors déterminé : donc aucune déduction

1. On trouvera un recueil de ces traditions dans le livre de P. Sébillot, *Gargantua dans les traditions populaires*. Paris, Maisonneuve, in-16, 1883. Voy. en outre, pour les données recueillies depuis, les diverses revues consacrées au folk-lore, notamment la *Revue des traditions populaires*, et la *R.E.R.* — En ce qui concerne l'Angleterre, voy. *R.E.R.*, 1903, p. 112 et 217 et suiv.; 1905, p. 80 et suiv. La plupart des mentions relevées chez les anciens auteurs anglais s'appliquent à la légende populaire ; un certain nombre d'entre elles, cependant, concernent le *Gargantua* de Rabelais.

certaine n'est à tirer de l'appellation actuelle, pas plus que des innombrables pierres, roches, monuments mégalithiques, dolmens et menhirs, lieudits que l'on retrouve à travers la France avec le nom de Gargantua : *le doigt, la dent, la cuiller, la marmite, l'écuelle, la chaise, la hottée, la canne, la quille, le palet, la boule, les sabots, la galoche, les bottes* ou simplement *le gravier, le caillou, la pierre de Gargantua*. Il est impossible de dire à quelle époque les choses ou les lieux qui portent maintenant le nom du héros rabelaisien ont reçu cette désignation<sup>1</sup>. « Comme ce sont, observe M. Sébillot<sup>2</sup>, pour la plupart, des mégalithes placés dans des endroits incultes, les anciennes chartes sont muettes à ce sujet ; quant aux rochers que le géant a parsemés, on ne les trouve indiqués que dans des titres ou des plans postérieurs à Rabelais. »

La seule évocation du nom de Gargantua, certainement antérieure au temps de Rabelais, qui ait été jusqu'à présent signalée, se rencontre dans un « Registre des comptes du receveur de l'évêque de Limoges à Saint-Léonard, 1467-1475 », conservé aux archives départementales de la Haute-Vienne, sous la cote G 170<sup>3</sup>. Ce registre, tenu par Jehan George, curé de Mérignat, qui fut pendant de longues années au service de l'évêque de Limoges, Jehan Barton, porte inscrite au verso du fol. 32 la mention suivante, qui se rapporte à l'année 1470 (a. st.) :

Item, le III<sup>e</sup> de février, vint *Gargantuas* lotger en la sala, et pour deux jours, tant desson cheval que despance par luy feite, V s.

Qu'était le *Gargantuas* qui passa ainsi deux jours à Saint-Léonard, en février 1471, logea dans la « sale », c'est-à-dire dans le palais de l'évêque de Limoges, et fut défrayé par le trésorier de celui-ci ? Évidemment un ami du prélat, et non l'un de ses officiers, car le même jour eut lieu une sorte de repas de corps de ces fonctionnaires, et il ne semble pas que le personnage en question y ait figuré. « Personne, observe M. Thomas, ne voudra supposer que dans ce texte

1. Il est à remarquer qu'une foule de curiosités de la France tirent leur origine, d'après Rabelais, de l'histoire de ses géants (voy. par ex. l. II, chap. iv, v, xxii, xxxiii, etc.).

2. *Op. cit.*, p. 3.

3. Cette précieuse mention a été signalée pour la première fois par M. Antoine Thomas, dans la *R. E. R.*, 1906, p. 217 et suiv., dans un article intitulé : *Gargantua en Limousin avant Rabelais*, accompagné d'un fac-simile de la page du registre offrant le nom de Gargantua. Le texte dans lequel il figure a été publié par A. Leroux, dans son *Dernier choix de documents historiques sur le Limousin*, p. 291 (Limoges, 1906). Puisque nous parlons du Limousin, signalons que les recherches récentes de M. de Nussac prouvent que les souvenirs gargantuesques de cette province sont beaucoup plus nombreux encore qu'on ne le supposait. Nul doute, si M. Sébillot donne quelque jour une nouvelle édition de son très utile recueil, que la moisson ne soit alors plus considérable encore qu'en 1883.



*Gargantuas* soit autre chose qu'un sobriquet, une sorte de nom de guerre, comme en ont porté tant d'autres personnages du temps (et de tous les temps)<sup>1</sup>.» Rien ne nous autorise à émettre d'autres conjectures. Est-ce en qualité de grand mangeur ou d'homme exceptionnellement grand et fort que l'hôte de l'évêque de Limoges avait mérité ce surnom ? Nous n'osons risquer une hypothèse à ce sujet. Notons la présence d'une *s* à la fin de ce nom, lettre qui manque au nom du Gargantua de la légende écrite et qui semble établir un lien entre le témoignage limousin et un livret populaire de la collection dite *Bibliothèque bleue*, plus d'une fois réimprimé sous ce titre : *Vie du très fameux Gargantuas...*, livret dont nous reparlerons plus loin. « Il est vraisemblable, spécifie M. Thomas, que *Gargantuas* est la forme la plus autorisée, comme elle est actuellement la plus anciennement attestée; mais cette forme, à mes yeux du moins, ne rend pas plus aisée la recherche de l'étymologie de ce nom énigmatique<sup>2</sup>. » Quoi qu'il en soit, un point important est acquis : le nom de *Gargantua* existe dans un document écrit, soixante ans avant l'apparition des *Grandes Croniques*.

Cela posé, je constate que la seule allusion à Gargantua qui, tout récemment encore, passait pour un témoignage certain de la légende, antérieur de six ans aux *Grandes Croniques*, en est au contraire tout à fait contemporaine. C'est là une modification intéressante à ce qu'on croyait acquis sur l'histoire de la légende. Le texte dont il s'agit a été souvent cité ; il se trouve dans la *Ballade aux lysans* qui sert de préface à la *Légende joyeuse de maistre Pierre Faifeu* par Charles de Bourdigné. Le voici :

De Pathelin n'oyez plus les canticques,  
De Jehan de Meun la grand jolyveté,  
Ni de Villon les subtiles trafficques,  
Car pour tout vray ilz n'ont que nacquetté.  
Robert le Dyable a la teste abolye,  
Bacchus s'endort et ronfle sur la lye.  
Laissez ester Caillette la folastre,  
Les quatre filz Aymon vestuz de bleu,  
*Gargantua qui a chepveulz de plastre :*  
Voyez les faitz Maistre Pierre Faifeu.

Il s'est produit au sujet du livre de Bourdigné une singulière confusion : on l'a cru de 1526, date portée deux fois sur la bordure qui encadre le titre de l'ouvrage. Les auteurs qui ont traité de la légende de Gargantua ont été

1. *Op. cit.*, p. 221.

2. *Ibid.*

trompés par cette date. Ils n'ont pas remarqué que ces chiffres, qui faisaient partie d'un bois gravé antérieurement, n'avaient aucune signification en l'espèce et que l'emploi, dans un titre, d'un encadrement portant une date plus ancienne que le livre avait été fréquent au XVI<sup>e</sup> siècle. L'édition originale du *Faifeu* est cependant parfaitement datée par l'explicit qui la termine : « Fin des faitz et dictz joyeux de Maistre Pierre Faifeu, mis et redigez par messire Charles Bourdigné, prebstre, le premier jour de mars, l'an mil CCCCXXXI, et imprimez à Angers l'an MDXXXII ». Or, le 1<sup>er</sup> mars 1531 équivaut au 1<sup>er</sup> mars 1532 dans le nouveau style. Ainsi, non seulement l'ouvrage a été publié en 1532, mais encore composé, ou du moins achevé pendant cette même année <sup>1</sup>.

D'autre part, nous n'avons plus à nous préoccuper d'expliquer ces termes énigmatiques : « Gargantua qui a chepveulz de plastre », qui ont tant intrigué les commentateurs, désireux de découvrir un lien entre le Gargantua dont parle Bourdigné et celui des *Grandes Croniques* et du premier livre de Rabelais. Leur tentative était vaine. Mes propres recherches m'ont conduit à penser, en effet, qu'il a dû exister, vers 1532, plusieurs rédactions différentes de la légende gargantuine : celle des *Grandes Croniques* nous révèle simplement un des aspects du mythe, celui qui a eu par la suite le plus de vogue et de succès.

En réalité, le Gargantua auquel Bourdigné a fait allusion doit appartenir à une autre rédaction. Il est vraisemblable que le héros populaire atteignait, dans cette dernière, un âge très avancé, particularité qui dérive de sa force et de sa grandeur ; de là, l'allusion à ses cheveux blancs : « chepveulz de plastre <sup>2</sup> ». Toutefois, ce n'est là qu'une hypothèse.

Il existe une troisième donnée sur laquelle personne n'avait attiré l'attention jusqu'à ces derniers temps <sup>3</sup> : il s'agit d'un texte que nous n'avons pas, mais qui nous est connu par un résumé inséré dans une farce, assurément contemporaine de l'apparition des *Croniques* gargantuines de 1532 et des années suivantes. Cette pièce est intitulée : *Farce nouvelle très bonne et fort joyeuse, à trois personnages, c'est assavoir maistre Mimin, le gouteux, son Varlet Richard Le Pelé, sourd, et lechausse-*

1. Pour tous les détails de cette démonstration, voir notre article sur les *Plus anciennes mentions du « Pantagruel » et du « Gargantua »* dans la *R.E.R.* de 1905, p. 219 et suiv., avec une addition, *ibid.*, p. 327.

2. Le Gargantua des *Grandes Croniques* de 1532 vit 200 ans 3 mois et 4 jours, celui de l'édition de 1533, 501 ans, celui de Rabelais a 524 ans quand il engendre Pantagruel, mais je ne crois pas que ce trait, peu significatif dans ces trois textes, concorde avec l'allusion de Bourdigné.

3. Cf. *R.E.R.*, 1907, p. 45 et suiv. : *Les traditions populaires dans l'œuvre de Rabelais. Sur la légende de Gargantua*, par Abel Lefranc.

tier<sup>1</sup>. Un goutteux, au cours d'une crise aiguë de son mal, envoie son valet chercher un médecin. Ce valet, qui est sourd, s' imagine que son maître réclame le *Gargantua*, qu'il vient d'aller lui quérir pour son soulagement. Il commence à narrer les prouesses du géant, décrit le livre, raconte les circonstances de son achat, etc., jusqu'au moment où il croit comprendre que son maître réclame un prêtre. Un chaussetier passe, le valet lui demande l'adresse du vicaire. Le marchand propose sa marchandise. Nouveau malentendu. Pendant ce temps, le malade se désespère. Le chaussetier finit par entrer avec le valet dans la maison et continue ses offres. Le pauvre maître les renvoie tous les deux, non sans de grandes plaintes sur les sourds, « qui ne veullent ouyr ». La pièce commence ainsi :

*Cy commence le Goutteux :*

Hé, Dieu, hélas, mauldicte goutte,  
Que tant mon povre cuer desgoutte,  
Faut-il que par toy cy je meure ?  
Mon varlet, hau ! vien ça, escoute :  
Va moy querir, quoy qu'il me couste,  
Ung medecin, et sans demeure.

LE VARLET, sourd.

Monsieur, quand la grappe fut meure,  
Incontinent l'on vendangea.  
Gargantua beut et mangea,  
A son desjeuner seullement,  
Douze vingt miches de fourment,  
Ung beuf, deux moutons et ung veau,  
Et si a mis du vin nouveau  
A deux petis traictz ; dans sa trippe,  
Deux poinçons avec une pipe,  
En attendant qu'on deust disner.

Suit, à la faveur du quiproquo, toute une série de détails sur le livret lui-même : son prix, qui est de dix carolus, sa reliure, sa belle impression. Finalement, le valet revient sur le contenu, mais en termes plutôt burlesques :

Il a du livre en la science  
Qui bien la sçauroit gouter.  
Or pensez, maistre, de gouter,  
Et vous voirez icy comment

1. Elle est publiée dans *l'Ancien théâtre français* de Viollet-le-Duc (Paris, Jannet, 1855), t. II, p. 176-188. M. E. Picot (*Recueil général des soties*, II, p. 178) lui assigne, avec un point d'interrogation, la date de 1534.

Gargantua fait argument,  
 Lequel estoit *bonum quercus* :  
 Ung beduault [blaireau] a quinze culz,  
 Or si par ung apothicaire  
 Luy estoit baillé ung clistoire,  
 Queritur convient et par où  
 Par quelque pertuys ou quel trou ;  
 Que diriez-vous sur ce passage ?

## LE GOUTEUX

Tu montres que tu n'es pas saige,  
 Ton livre et toy n'est que folle. . .

On pourrait songer, en lisant le résumé du livret formulé par le valet, que la rédaction mise en cause correspond à celle dont un exemplaire unique a été récemment découvert à la Bibliothèque Méjanes, à Aix, et dont il sera question plus loin. Mais des traits précis comme la circonstance caractéristique de la vendange et du vin nouveau ne s'y retrouvent pas; d'autre part, les quantités et proportions des boissons et aliments absorbés par le géant ne coïncident en aucune manière. On peut donc admettre que nous avons affaire ici à une troisième rédaction de la légende populaire, dans laquelle le principal développement, ou en tout cas le plus saillant, mettait en scène un Gargantua grand mangeur et grand buveur. Qui nous dit que Rabelais n'a pas emprunté à cette rédaction l'idée première du rôle que l'époque de la vendange joue dans son récit, au début de la guerre picrocholine ? Un autre rapprochement qu'il est à propos de faire avec une plus grande certitude, c'est celui qui a trait au rôle de l'histoire gargantuine apportant aux pauvres gouteux le réconfort idéal, voire même le plus efficace soulagement :

. . . Mais que diray-je des pauvres verolez et gouteux ? O quantesfoys nous les avons veu, à l'heure que ilz estoient bien oingtz, et engressez à poinct, et le visaige leur reluysoit comme la claveure d'un charnier. . . Que faisoient ilz alors ? Toute leur consolation n'estoit que de ouyr lire quelque page dudict livre. Et en avons veu qui se donnoient à cent pipes de vieulx diables, en cas que ilz n'eussent senty allegement manifeste à la lecture dudict livre<sup>1</sup>. . .

L'allusion paraît claire, puisque la *Farce du Gouteux* nous montre justement le valet achetant l'histoire gargantuine comme susceptible, par sa gaieté et par les plantureuses images qu'elle suggère, d'amener chez son maître une réaction salu-

1. *Prol.* du II<sup>e</sup> livre, où Rabelais célèbre tous les résultats merveilleux produits par les *Grandes Croniques*. Le passage qui précède celui que nous citons a trait à la guérison du mal de dents par l'application en cataplasme desdites *Croniques*.

taire. On devine, par ce texte humoristique, que la réputation bienfaisante de la vieille légende était déjà établie au moment où le valet songe à y recourir. Toutefois, nous devons faire remarquer qu'un érudit de mérite vient de soutenir, à l'aide d'une série d'inductions, que les données gargantuines de la *Farce du Gouteux* s'appliquent non à une rédaction populaire, mais au *Gargantua* de Rabelais<sup>1</sup>. J'avoue que ses ingénieuses conjectures ne m'ont pas pleinement convaincu. Si cette hypothèse devait être admise, il faudrait voir dans la confiance du valet en l'efficacité de l'histoire gargantuine, une allusion au prologue du second livre ; les premiers vers de la seconde réplique du valet : « Il y a de la science dans le livre pour celui qui la saurait goûter . . . »<sup>2</sup> résumeraient le prologue du *Gargantua* rabelaisien ; les vers qui suivent, relatifs à l'« argument » du géant, seraient une caricature d'argumentation sorbonique dans le goût de la satire de Rabelais. Il me paraît évident que si l'auteur de la farce avait prétendu faire allusion au livre du Chinonais, il aurait probablement cherché, ce qui est une nécessité au théâtre, à rendre son allusion claire et caractéristique. Or, aucun des traits cités par le valet n'était susceptible d'évoquer chez les spectateurs le souvenir spécial de l'ouvrage de Rabelais, étant donné surtout qu'il existait d'autres publications consacrées à la même légende.

Nous arrivons à une quatrième rédaction populaire qui ne nous est connue que par une allusion, signalée, elle aussi, il y a peu de temps ; celle-ci se rencontre dans un texte dramatique qui peut être daté des environs de 1540 : *la Farce nouvelle à cinq personnages, c'est à sçavoir la mere de ville, le varlet, le garde pot, le garde nape et le garde cul*<sup>3</sup>. On peut y voir à coup sûr une sotie normande, proba-

1. Cf. *R. E. R.*, 1911, 4<sup>e</sup> fasc. : *Notes sur quelques farces de la Renaissance*, par E. Philipot.

2. Il y a là évidemment, dans le texte, comme l'a noté M. Philipot, une transposition voulue, ou, pour parler comme au XVI<sup>e</sup> siècle, une « contrepeterie ». M. Philipot a fait à cette réplique du valet plusieurs corrections dont j'ai profité dans le texte reproduit plus haut. Le sens de l'argument prêté gratuitement à Gargantua est celui-ci : « Supposons un blaireau pourvu de quinze . . . orifices. On demande — *queritur* comme on disait dans l'école, — par lequel de ces orifices il conviendrait de lui administrer un clystère. » Qu'il y ait là une allusion aux vaines disputes de la Sorbonne, cela n'est pas impossible, mais il peut s'agir aussi d'une grosse plaisanterie faite pour égayer le public. Aucune allusion reconnaissable au *Gargantua* de notre auteur. M. Philipot cherche à établir un rapport entre le *quercus* de ce passage et le nom du curé Guillaume Du Chesne, adversaire des novateurs d'alors, de même qu'entre le *beduault* qui suit et le nom de Noël Beda, autre ennemi des réformés et des libres esprits. Gargantua qualifié de « bon Du Chesne » par le valet : c'est ce qui incline à penser qu'il ne peut guère s'agir, dans l'espèce, du Gargantua de Rabelais, qui est tout le contraire.

3. Cette allusion a été connue grâce à M. Pierre Champion. Voy. son article : *Une mention inconnue du nom de Gargantuas*, dans la *R. E. R.* de 1906, p. 273 et suiv.

blement représentée à Rouen par les clerks du palais. Elle est fort obscure, mais semble dénoter des tendances protestantes assez nettes <sup>1</sup>. La Mère de ville, qui n'est qu'une forme de la Mère Sotte, préside une sorte de tribunal. Son valet Soucylet fait comparaître devant elle le garde-nape, le garde-pot, le garde-cul. La Mère de ville dit au Garde-pot :

Tu es gardien estrange.  
Et qui jamais vist de telz gardes ?  
Gardes canons, garde bombardes,  
Garde espieux, gardes alebardes,  
Garde espée et garde bras ?  
Jamais le vaillant Fier a bras  
N'eust tant de charge que tu as.

#### LE VARLET

*Il a gardé Garguentuas*  
Quant il trebucua aux Enfers!

Cette descente de Gargantua aux Enfers, de même que son trébuchement, ne figure dans aucune des rédactions connues ; il faut donc supposer qu'il a dû en exister une qui contenait cet épisode. Je ne crois pas qu'il s'agisse simplement d'une tradition orale, quoique cela ne soit pas impossible : l'allusion, pour être comprise par tous, au théâtre, devait s'appliquer, comme du reste celle qui est relative à Fierabras dans les vers qui précèdent, à quelque livret populaire de la *Bibliothèque bleue* d'alors. En tout cas, l'aventure visée ne se retrouve nulle part, dans les textes écrits ; une seule tradition orale, sans grand caractère, fait apparaître un instant Gargantua en Enfer <sup>2</sup>, mais elle ne comporte ni trébuchement, ni garde quelconque ; toute moderne, banale, elle semble bien n'offrir aucune signification particulière.

On doit noter encore, dans cette citation curieuse, la forme *Garguentuas*, qui est à rapprocher de la mention limousine signalée plus haut et de la forme adoptée dans le livret de la *Bibliothèque bleue* des trois derniers siècles qui sera étudié plus loin. Cette orthographe semble bien, nous le rappelons, d'un caractère plus archaïque que la forme *Gargantua* qui a prévalu <sup>3</sup>.

1. *Art. cité*, p. 274. Je me demande si les critiques virulentes dirigées, dans cette pièce, contre le clergé, ne peuvent pas avoir été inspirées par des sentiments analogues à ceux que l'on retrouve chez Jean Bouchet et nombre de poètes, écrivains dramatiques et humanistes d'alors, même en dehors de la Réforme.

2. Sébillot, p. 52-53.

3. Voy. dans la *R. E. R.* de 1906, p. 287-288, la lettre de M. Pinvert.

Voici le moment de traiter d'une rédaction qui forme notre cinquième donnée relative à la légende, et dont nous possédons, heureusement, le texte *in extenso*, publié en 1909 dans la *Revue des études rabelaisiennes* par M. Seymour de Ricci, d'après un exemplaire unique conservé à la Bibliothèque Méjanes, à Aix<sup>1</sup>. On trouvera dans notre *Revue* à la fois le texte et le fac-simile de cette rédaction jusqu'alors inconnue. Intitulée : *La grande et merveilleuse vie de trespuissant et redoubté roy de Gargantua, translatée de grec en latin et de latin en françoys*, elle n'offre ni date, ni lieu d'impression, ni nom d'imprimeur. M. S. de Ricci a cru pouvoir attribuer la publication à l'imprimeur Guichard Soquand, dont la boutique se trouvait devant l'Hôtel-Dieu, à l'enseigne Saint Martin, près le Petit-Pont. Elle est l'œuvre de François Girault, l'auteur du *Moyen de soy enrichir* et, — découverte curieuse due au même érudit<sup>2</sup> — des *Croniques admirables*, rédaction amplifiée et modifiée des *Grandes Croniques* qui sera examinée plus bas et qui offre beaucoup de rapports avec le livret qui nous occupe. La publication de l'opuscule d'Aix paraît, selon toutes les vraisemblances, devoir être rapportée à l'année 1533. Peut-être même, d'après M. S. de Ricci, pourrait-on la faire remonter jusqu'aux dernières semaines de 1532 ; il est possible, d'autre part, que l'on n'ait point l'édition originale de cette petite publication.

La naissance de Gargantua est racontée, au début, d'une manière très différente de celle des *Grandes Croniques*. Dès l'abord est notée la prodigieuse voracité du nourrisson, puis sa taille extraordinaire de 160 coudées, à trois ans. Il va secourir un roi des terres neuves, c'est-à-dire, selon toute apparence, d'Amérique, puis débarque dans une île où il s'amourache d'une dame fort belle à laquelle il envoie un « rondeau d'amours », où il se dénomme lui-même le puissant et le grand *Gargan*. La dame s'éprend à son tour, mais elle redoute sa grandeur et grosseur et répond par un rondeau d'excuse. Ému de douleur, Gargantua s'endort dans une lande. Deux cents brebis se promènent sur sa tête ; il les écrase ; le berger se met à leur recherche et tombe dans sa bouche où il reste en une grosse dent, jusqu'à ce que le géant le rejette, en toussant, après avoir avalé de travers. Le VII<sup>e</sup> chapitre insiste sur les prodigieuses étendues d'étoffe nécessitées par le costume du géant, puis sur les quantités invraisemblables d'aliments absorbées par lui. Il tarit, pour étancher sa soif, la rivière de Seine, se repose sur les tours de Notre-Dame, se voit moquer des Parisiens et emporte l'une

1. *R. E. R.* de 1909, p. 1-28. M. Seymour de Ricci a su découvrir ce précieux texte par une série de recherches ingénieuses, qui ont été facilitées par la grande obligeance professionnelle de M. Aude, l'érudit conservateur de la Bibliothèque Méjanes, qui a pu identifier le nom de l'auteur de la rédaction en question : François Girault, grâce à un acrostiche.

2. *R. E. R.* de 1909, p. 23 et 24.

de leurs grosses cloches. Requête des Parisiens. Gargantua s'adoucit ; il leur rend leur cloche. Il laisse tomber de sa gibecière un Auvergnat qu'il avait pris sur un mont de son pays pour s'en repaître quelque jour (ce pauvre homme devient compagnon imprimeur). Le géant démolit les châteaux de Dammartin et de Bicêtre (rapprochement à faire avec la démolition du Bois-de-Vede). Le Soudan se noie avec toute son armée dans la bouche de Gargantua. Épilogue.

Il est aisé de noter au passage, à travers ce résumé, quels sont les éléments spéciaux à cette rédaction et ceux qui, comme les épisodes du rondeau, de la dent creuse, de la cloche enlevée, du compagnon tombé de la gibecière, se retrouvent soit dans les *Grandes Croniques*, soit dans le 1<sup>er</sup> livre de Rabelais, soit dans les deux à la fois. Les grandes quantités d'aliments enfournés, si l'on peut dire, dans la bouche du géant, rappellent celles de la rédaction visée dans la *Farce du Gouteux*. Quant aux rapports de l'opuscule d'Aix avec les *Croniques admirables*, il n'y a pas à s'y arrêter pour le moment, puisque les deux ouvrages émanent du même auteur.

## II. Les Grandes Croniques. Rabelais en est-il l'auteur?

### Les rédactions dérivées. Les aspects du mythe.

Les *Grandes Croniques* apparaissent — et c'est ici le sixième aspect de la légende, sans que, naturellement, on veuille chercher à établir ici la succession chronologique de tous ces textes — dans le courant de l'année 1532, probablement pour la foire lyonnaise du mois d'août<sup>1</sup>, sous ce titre : *Les grandes et inestimables Croniques : du grant et enorme geant Gargantua : Contenant sa genealogie, La grandeur et force de son corps. Aussi les merueilleux faictz darmes qu'il fist pour le Roy Artus, comme verrez cy apres. Imprimé nouvellement. 1532*<sup>2</sup>. On a cru longtemps que cette plaquette sans date ni nom d'imprimeur avait vu le jour dans l'atelier de Claude Nourry dit *le Prince*, installé près Notre-Dame de Confort, premier éditeur du second livre de Rabelais, paru en 1532 ; mais M. S. de Ricci pense que ce petit livret serait plutôt sorti des presses de Jacques Moderne de Pingente, fécond et habile artiste istrien qui, de 1529 à 1556, publia une série d'opuscules littéraires en langue française<sup>3</sup>.

1. Voy. plus haut, p. XI.

2. Voy. la reproduction phototypique du premier exemplaire complet, retrouvé récemment par M. Seymour de Ricci, dans la *R. E. R.* de 1910, p. 61 et suiv., et le tirage à part de cette reproduction.

3. *R. E. R.*, 1910, p. 60. Il paraît assez probable qu'il n'existe pas d'édition antérieure à 1532 de cette rédaction de la *Cronique gargantuine*, puisque Rabelais en parle comme d'une nouveauté.



Tout le monde connaît le texte, reproduit au moins sept ou huit fois depuis soixante-dix ans, de cette rédaction type, la plus célèbre et la plus importante de la légende gargantuine. C'est celle-là que Rabelais avait en vue dans son prologue du II<sup>e</sup> livre, c'est celle-là qu'il a magnifiée et dont le succès foudroyant l'a amené, prétend-il, à publier son *Pantagruel*. Mais tout d'abord une question préalable, d'une portée singulière, se pose : Rabelais est-il l'auteur des *Grandes Croniques*, ainsi que l'ont cru un bon nombre de ses biographes, éditeurs et commentateurs ? De la solution qui sera donnée à ce problème dérivera en grande partie notre appréciation d'ensemble sur Rabelais créateur de mythes. Parmi les critiques, commentateurs et bibliographes de notre écrivain, un certain nombre lui ont attribué nettement la paternité des *Croniques*, et tel d'entre eux y a reconnu non pas seulement une rédaction, mais encore une création du Maître<sup>1</sup>. D'autres ont préféré ne voir dans l'écrivain qu'un simple éditeur et réviseur du livret. On n'a guère admis, en général, qu'il pût être demeuré totalement étranger à cette publication. Après une mûre enquête, je suis arrivé à cette conclusion que l'attribution des *Grandes Croniques* à Rabelais ne reposait sur aucune base sérieuse. L'hypothèse à laquelle ont adhéré toute une série de rabelaisants, et que je considérais comme plausible, avant d'en avoir fait une étude particulière, paraît devoir être écartée définitivement de nos études.

Une première constatation qui paraîtra sans doute assez surprenante : dans le célèbre prologue du *Pantagruel*, qui a servi de base à nombre de critiques pour l'attribution des *Grandes Croniques* à Rabelais, celui-ci ne se donne nulle part comme l'auteur de ce récit populaire. Qu'on pèse bien les termes de ce texte, consacré tout entier à célébrer sur le mode humoristique la merveilleuse et toute récente fortune des *Grandes Croniques*, et l'on verra que le grand Tourangeau n'en revendique en aucune manière la paternité. Il raconte un grand succès de librairie ; il se fonde sur ce dernier pour tenter, à son tour, le lancement d'une autre histoire de géant, — d'un caractère, il est vrai, fort différent, et qui n'a plus de populaire que le cadre, — et c'est tout.

Examinons l'un des passages les plus significatifs de ce morceau :

1. L'un des récents bibliographes de Rabelais, M. Plan, écrit ceci, en parlant des *Grandes Croniques* (*Bibliographie rabelaisienne. Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711*, p. 3) : « Ce petit ouvrage, que plusieurs commentateurs ont cru n'être que la réédition faite par Rabelais d'un ancien conte populaire, est en réalité une *création* que notre auteur revendique en tête de son *Pantagruel*, en signalant le prodigieux succès... » et plus loin, p. 23 : « ... On ne comprendrait pas pourquoi Rabelais se serait fait concurrence à lui-même, d'autant plus qu'il avait déjà, en 1533, publié au moins deux éditions de *Pantagruel* et deux éditions des *Chroniques*. » M. Plan attribue également à Rabelais « une édition augmentée des *Chroniques* » de 1533. Il affirme encore, de la manière la plus formelle, que les *Croniques* ont été composées par Rabelais, p. 1, 4, 10, etc.

Voulant doncques (moy vostre humble esclave) accroistre vos passetemps davantaige, je vous offre de present ung aultre livre de mesme billon, sinon qu'il est ung peu plus equitable et digne de foy que n'estoit l'aultre. Car ne croyez (si ne voulez errer à votre escient) que j'en parle comme les Juifs de la Loy. Je ne suis pas né en telle planette, et ne m'advint oncques de mentir, ou asseurer chose qui ne fust veritable : *agentes et consentientes*, c'est-à-dire qui n'a conscience n'a rien ; j'en parle comme saint Jehan de l'Apocalypse : *quod vidimus testamur*. C'est des horribles faitz et prouesses de Pantagruel...

Dans la première phrase, Rabelais ne dit pas, comme on l'a cru : « Je vous offre maintenant, après le précédent, un nouveau livre composé par moi », mais tout simplement : « Je vous offre présentement un autre livre de même nature que les *Grandes Cronicques*, mais plus equitable et digne de foi que n'étaient celles-là. » Et en développant sa pensée il paraît bien indiquer qu'il ne se donne pas pour l'auteur de la légende qui a servi de prétexte à son roman. Rappelons que le plus grand des humoristes, même dans les passages où sa fantaisie verbale se donne davantage libre carrière, se contredit rarement ; il n'a garde de manquer aux lois supérieures de la logique et de l'enchaînement des idées : nous croyons l'avoir démontré dans la série de nos études sur les éléments réels de son roman<sup>1</sup>. Rabelais remarque que son *Pantagruel* est « plus equitable et plus digne de foi » que le livret des *Grandes Cronicques* : c'est donc que, dans une certaine mesure, il oppose le caractère de fantaisie exagérée du second au caractère moins populaire et moins mythique du premier. La déclaration qui suit, même en tenant compte de son ton humoristique, semble accentuer encore cette intention. Après tout, ce contraste relatif est exact ; il méritait d'être indiqué dès le seuil de l'œuvre. En résumé, il est impossible de discerner dans cette page un aveu quelconque de paternité.

Cette constatation acquise, ouvrons les *Cronicques* gargantuines et transcrivons quelques lignes de début :

... Ledict Merlin fist de *grandes merveilles*, lesquelles sont fortes à croire à ceulx qui ne les ont veues. Merlin estoit du *grand conseil* du roy Artus, et toutes les demandes qu'il faisoit en la cour dudit Roy, luy estoyent octroyées, fust pour luy ou pour les aultres. Il guarentit le Roy et *plusieurs* de ses barons et gentilz hommes de *grans perilz* et dangiers. Il *fist plusieurs grans merveilles*. Entre lesquelles il *fist* une navire de cinq cens tonneaulx qui alloit vagant sur terre ainsi que vous en voyez sur mer. Et *plusieurs* aultres *merveilles* qui sont trop prolixes a racompter comme vous verrez plus à plain. — *Après plusieurs merveilles* faictes par Merlin, etc.

Qui oserait soutenir que Rabelais, même avec le désir de mettre son récit à la portée des classes populaires, a jamais pu recourir à un pareil style ? Quelle lourdeur de syntaxe, quelle monotonie, quelle indigence de vocabulaire ! Nous

1. Cf. les divers travaux cités dans le chapitre III.

avons souligné ci-dessus les répétitions les plus choquantes. Imagine-t-on le plus grand virtuose qui ait jamais existé dans notre langue, se ravalant volontairement de la sorte, dans une page liminaire — lui qui a écrit les plus merveilleux prologues qui soient, — et cela en 1532, à la veille de mettre au jour ce parfait chef-d'œuvre qu'est son *Pantagruel*? Il y a des légendes dont l'absurdité apparaît telle, quand on y regarde d'un peu près, qu'on préférerait n'avoir point à la démontrer. Quantité d'opuscules populaires, même rédigés pour le plus large public, comme les *Fantastiques batailles des grans roys Rodilardus et Croacus* (1534), pour ne citer qu'un exemple quasi contemporain, ou le *Disciple de Pantagruel*, un peu plus tard, offrent une langue qui est d'une qualité fort supérieure à celle des *Grandes Croniques*.

Quel lecteur familier avec l'œuvre du Chinonais croira jamais qu'il a pu inventer cette ineptie d'un navire « vagant » sur la terre? Une conception si ridicule répugne absolument à l'invention du Maître. Peut-être nous dira-t-on : si quelques passages témoignent, en effet, d'un talent très pauvre, il est possible que l'ensemble soit d'une tenue meilleure et plus aisément conciliable avec la verve de l'auteur du *Pantagruel*. Mais une telle concession n'est pas admissible. Nulle page ne nous laisse deviner le rythme rabelaisien, cette invention verbale incomparable, ce mouvement, cet imprévu, cette fantaisie légère auxquels nul, depuis, n'a pu atteindre. Tout au plus, peut-on découvrir dans quelques traits fugitifs une note qui n'est pas absolument indigne de l'humour de notre écrivain<sup>1</sup>. Reste le fond, qui est, il faut le reconnaître, sensiblement supérieur à la

1. *Œuvres de Rabelais*, Ed. Marty-Laveaux, t. IV, p. 28-29 : plusieurs traits de la génération de Gargantua. — p. 29 : et plouroyent si très fort que deux moulins eussent peu mouldre de l'eau qui leurs sortoit des yeulx. — p. 30 : Et si luy pesoyent moins en la main que ne feroit une demye noix en la main d'ung homme de maintenant. — p. 32 : Et notez que il failloit quatre cens aulnes de toille pour faire la bande dudit petit orteil sauf demy quartier justement. Car il l'avoit ung peu enflé à cause du mal qu'il y avoit eu paravant. — p. 33 : Ilz leur baillerent deux mille vaches pour recompense, sans les veaulx qui ne furent pas du conte. — Et mist ledit Grantgossier la poincte contre mont : et le puis prouver par plusieurs micheletz. — p. 34 : ilz moururent par faulte d'une purgation. — p. 38 : et beut dix tonneaulx de cidre à cause qu'il ne beuvoit point de vin. — p. 39 : Début du chapitre bien venu. — p. 40 : Et vestu de ses sump-tueulx habillemens, il ressembloit au paon qui fait la roue. — p. 41 : ... que on l'entendoit rire de sept lieues et demye. — p. 43 : Lors Gargantua qui estoit du costé devers le soleil qui estoit chault et penetrant, va lever la main tout au large en sorte qu'elle faisoit demye lieue et demy quart d'ombre tout a la ronde justement. ... — p. 45 : car il petoit si rudement que du vent qui sortoit de son corps il en faisoit verser trois charretées de foing et d'une vesse en faisoit mouldre quatre molins à vent. Or laissons ce pet et l'homme mort et revenons... — p. 46 : Adonc dirent tous en general que il ny estoit point : et qu'il estoit eschappé par une petite rue estreicte et s'estoit mussé en une petite maison basse en tirant vers la grant riviere. — p. 47

forme. D'où provient-il? Évidemment, d'un vieux trésor de légendes orales. Encore faut-il avouer que l'auteur a su choisir ces dernières avec une habileté et un flair véritables. De toutes les rédactions qui nous sont parvenues, celle des *Grandes Croniques* est sûrement la plus homogène et la plus riche en thèmes suggestifs. Et maintenant que nous savons qu'il existe, par ailleurs, toute une série de rédactions analogues, nous pouvons situer celle-ci dans leur groupe et lui assigner une place qui, autant que les textes sont connus (certains d'entre eux ne nous étant pas parvenus), paraît devoir être la meilleure, du moins en ce qui touche l'ampleur du mythe. Nous nous expliquons beaucoup mieux, grâce aux rapprochements qui sont devenus possibles depuis peu, et ses origines et les raisons de sa vogue. Que Rabelais ait goûté ce conte et que ce choix de thèmes légendaires l'ait charmé en excitant sa verve : rien de plus vraisemblable. Mais qu'il l'ait composé lui-même, le style du livret s'opposera toujours à cette hypothèse. Je ne crois même pas qu'on puisse y voir une œuvre de jeunesse, élaborée pendant son séjour dans l'Ouest, d'après les récits de quelques conteurs poitevins. Par contre, il n'est pas interdit d'imaginer que le Tourangeau se trouvait en rapport avec le libraire qui lança la publication, que peut-être il l'a relue pour lui, et un peu arrangée et corrigée. Cette circonstance expliquerait, si l'on veut (bien que cela ne soit pas nécessaire), les accents du prologue du II<sup>e</sup> livre<sup>1</sup> ; mais nous n'irons pas plus loin. Quant à croire que les *Grandes Croniques* sont une création de Rabelais, il n'y faut pas songer un seul instant.

Que l'on ne s'arrête point aux emprunts faits par Rabelais, dans ses deux premiers livres, aux épisodes mythiques des *Grandes Croniques*. Il s'est servi de cet opuscule, exactement comme plus tard il a utilisé les *Navigations de Panurge*, qui ont fourni des épisodes à son IV<sup>e</sup> livre aussi bien qu'à l'auteur du V<sup>e</sup> livre<sup>2</sup>.

(*addition de 1533*) : en cepte troys qui tomberent dedans sa dent creuse, lesquelz en tombant se recommanderent à Dieu, en ayant foy et creance qu'il les pouvoit saulver, et non aultre. — p. 48 : et en peu de temps il en tua cent mille deux cens et dix justement : et vingt qui faisoient les mors soubz les aultres. — p. 49 : En ladicte dent creuse avoit ung jeu de paulme pour esbatre lesditz prisonniers et mist le Roy dedans sa gibessière. — p. 50 : Alors Gargantua le va prendre et luy plia les rains en la forme et maniere que l'on plieroit une douzaine d'esguillettes. — Et ainsi vesquit Gargantua au service du Roy Artus l'espace de deux cens ans troys moys et IIII jours justement. — Certains chapitres renferment plus d'éléments de ce genre que d'autres ; plusieurs en sont complètement dépourvus, offrant par contre en quantité des platitudes et des négligences de style qui trahissent l'écrivain médiocre.

1. Il est vrai qu'on peut soutenir, en un autre sens, que, tout en tenant compte des licences permises par l'humour, il paraît peu vraisemblable que Rabelais eût fait un pareil éloge, même plaisant, du livre, s'il avait pris une part à sa confection.

2. Voy. sur ces emprunts *Les Navigations de Pantagruel*, p. 31-32, 193 et suiv. et 222 et suiv.

Disons, par parenthèse, que nous ne pensons plus, après une nouvelle étude, que cet autre ouvrage populaire puisse être de lui, quoiqu'il soit écrit en un style certainement supérieur à celui des *Cronicques*. En toute occasion, qu'il s'agît des *Cronicques* ou des *Navigations de Panurge*, le Maître a pris son bien où il le trouvait.

On n'a pas remarqué, d'autre part, combien les divergences qui existent entre les *Cronicques* et le *Gargantua* de Rabelais attestent clairement, en dehors des constatations formulées plus haut, l'indépendance de ces deux ouvrages : divergences sur les origines, sur le rôle de Merlin, dont la légende sert de base, si l'on peut dire, à celle de *Gargantua* et rattache celle-ci au cycle arthurien dans les *Grandes Cronicques*, pour disparaître complètement chez Rabelais ; sur la généalogie, la génération et la naissance, sur l'étymologie du nom de *Gargantua* (même en tenant compte de son caractère plaisant), sur le nom de la mère de *Gargantua*, sur les conditions de l'existence du héros et ainsi de suite ; surtout Rabelais a transformé la matière des épisodes dont il a pris l'idée aux *Grandes Cronicques*. Il use des thèmes de ces dernières avec la même liberté dont il usera pour ceux des *Navigations de Panurge*. Le parallélisme, nous le répétons, est flagrant : en aucun cas, on ne saisit chez lui l'attitude qui est naturelle à un auteur qui se décide à utiliser l'une de ses créations antérieures. Ajoutons que le prologue du *Gargantua* n'évoque en aucune manière le livret populaire précédemment consacré au géant.

Le *Pantagruel*, dont l'apparition est postérieure de quelques mois à peine à la publication des *Cronicques*, ne se réfère en aucun cas à celles-ci. Dès l'abord, la généalogie de *Pantagruel* ignore la légende populaire des *Cronicques*, *Gargantua* y apparaît comme un personnage qui n'a rien de commun avec celui du livret récemment paru. Aucun lien, aucune continuité, aucune suture, même fantaisiste. Seuls, les deux chapitres du début, relatifs à la naissance et à l'enfance de *Pantagruel* (II et IV : animaux et charrettes sortant chargés d'aliments du ventre de *Badebec*, gloutonnerie, chaînes et berceau de *Pantagruel*), et ceux de la fin (XXV à XXXIII), relatifs à la campagne en Utopie, dans les épisodes de la chasse, de *Loup-Garou* et des géants de la garde du roi *Anarche*, de la noyade produite par *Pantagruel*, du prisonnier interrogé et surtout dans le chapitre XXXII « Comment *Pantagruel* de sa langue couvrit toute une armée et de ce que l'auteur vit dans sa bouche », offrent quelques réminiscences ou imitations des *Grandes Cronicques*, d'ailleurs assez vagues, sauf la dernière : en somme, nulle apparence d'une continuation plus ou moins avouée.

Pour en terminer avec les rapports de ces différents ouvrages, indiquons sommairement quelles sont les données mythiques visiblement empruntées par

Rabelais, dans *Gargantua*, à son prédécesseur anonyme: ce sont, outre l'existence et les noms des trois géants<sup>1</sup>, celles de l'appétit et du costume de son héros, de la jument dans la Beauce, de la visite à Paris, des cloches de Notre-Dame enlevées, de l'ambassade envoyée à l'adversaire, de certaines circonstances du siège et de la prise de la ville assiégée, de la massue, du déluge urinal, et, à quelques égards, des pèlerins mangés en salade<sup>2</sup>.

On n'a pas à traiter ici avec détail des rédactions qui suivirent et qui dérivent plus ou moins directement des *Grandes Croniques*: le livret de 1533 (Lyon) reproduit le texte de 1532 avec quelques variantes; il contient deux additions, dont la plus longue termine le texte et offre plusieurs éléments topographiques normands; composée en assez bon style, cette dernière page présente *in fine* une allusion au *Pantagruel* de Rabelais, que l'auteur de l'addition feint d'annoncer comme devant paraître quelque jour prochain, alors que la publication du Chinonais avait devancé la sienne. Il faut noter que le nom de Badebec, donné pour la première fois, semble-t-il, par Rabelais à la femme de Gargantua, est adopté par l'auteur de cette addition curieuse<sup>3</sup>.

Signalons ensuite l'édition du *Vroy Gargantua* qui paraît être lyonnaise, seconde rédaction augmentée des *Grandes Croniques*, dont le texte est porté de 18 chapitres à 23. C'est l'édition qui traite le plus longuement des faits et prouesses de l'enchanteur Merlin<sup>4</sup>. On y trouve un *Prologue capital* qui manque aux *Grandes Croniques*.

1. Rabelais transforme Grant Gosier en Grandgousier et Galemelle en Gargamelle.

2. M. J. Plattard (*L'Œuvre de Rabelais*, p. 16 et suiv.) a montré qu'il était « aisé de mesure. l'invention de Rabelais à l'enrichissement du caractère et à la transformation du rôle de son géant (car il n'y a véritablement dans ses quatre livres qu'un rôle de géant) ». Remarquons qu'il n'admet pas l'attribution des *Croniques* à Rabelais (*op. cit.*, p. 12).

3. « Et [Gargantua] eut ung filz de Badebec son espouse lequel a faict autant de vaillances que Gargantua. Et le pourrez veoir par la vraye Chronicque laquelle est une petite partie imprimée. Et quelque jour que messieurs de Sainc Victor voudront on prendra la coppie de la reste des faitz de Gargantua, et de son filz Pantagruel. » Ed. Marty-Laveaux, p. 55.

4. M. Plan (*op. cit.*, p. 10) dit à propos de cet opuscule qu'il considère comme la contrefaçon d'une autre édition disparue: « On reconnaîtra, dans les reproductions que nous allons donner de quelques pages de cette version, la malice de maistre Alcofrybas » et plus bas: « ...Mais il faut remarquer que l'auteur n'a pas encore donné pleine carrière à son génie, et que ce livret, s'il est bien de Rabelais, n'ajoute rien à sa gloire. Il essayait alors sa plume, et le principal intérêt qu'offrent à nos yeux ces essais est en ce qu'ils nous montrent le point de départ de son livre. » Rabelais n'avait pas à essayer sa plume au moment où il venait de publier *Pantagruel*, puisque M. Plan suppose lui-même que le *Vroy Gargantua* a dû paraître en 1533 ou au commencement de 1534. Le même bibliographe trouve (p. 11) que « l'histoire de « Merlin engendré sans père humain, car sa mère estoit nonnain et conceut d'un esperit fantastique qui la nuyt la vint illudez », est de la même nature que les passages audacieux des premières éditions de *Pantagruel*, prudemment supprimés dans le texte définitif ».

Une autre édition, découverte en 1906 à Montpellier<sup>1</sup>, que M. Omont pense pouvoir dater approximativement de 1533, semble avoir précédé l'édition des *Chroniques de Gargantua* dont nous allons parler ; elle comporte quelques lignes finales qui la distinguent des autres versions.

Ici peut se placer le texte qui nous a été transmis par l'exemplaire unique des *Cronicques du Roy Gargantua et qui fut son pere et sa mere. Avec les merveilles de Merlin, translattées de grec en latin, et de latin en françoys*, conservé à la Bibliothèque municipale de Besançon. « Cette rédaction, en 23 chapitres, reproduit le texte des premières chroniques, avec des variantes empruntées au livret précédent. ...Mais on n'y retrouve ni les variantes de la version Juste 1533, ni la plupart des histoires nouvelles que relate le *Vroy Gargantua*, ce qui nous confirme dans l'hypothèse qu'une ou plusieurs éditions antérieures ont disparu entièrement<sup>2</sup>. »

Viennent enfin les *Cronicques admirables du puissant Roy Gargantua, ensemble comme il eut a femme la fille du Roy de l'Utopie nommée Badebec, de laquelle il eut un filz nommé Pantagruel lequel fut roy des dipsodes et des Amaurottes, Et comment il mist a fin ung grant gean nommé Gallimassue (s. l. n. d.)*<sup>3</sup>. Cette rédaction, qui ne saurait être postérieure à 1534<sup>4</sup>, comporte une série d'emprunts faits au *Pantagruel* de Rabelais (les chapitres 2, 3 et 4 du II<sup>e</sup> livre sont littéralement transcrits) et de très nombreuses additions au texte des *Grandes Cronicques*, semées un peu partout et de nature diverse. On y relève le *Prologue capital*, telle addition d'une portée sociale vraiment intéressante (p. 11 et 12), le mythe bizarre des « poulatrices » (p. 13), un mélange assez caractéristique de mythologie antique et de légendes médiévales (p. 15) et le pittoresque tableau qui s'y rattache, l'aventure du berger (p. 21), l'épisode de l'horloge de Rennes (p. 25), l'anecdote d'Angers, de la Baumette et du vin d'Anjou (p. 31), le diner de Gargantua

1. Voy. Henri Omont, *Une édition inconnue des Chroniques de Gargantua*, tirage à part des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1906.

2. Plan, *op. cit.*, p. 16-17.

3. Cette rédaction a été rééditée par le bibliophile Jacob dans le *Cabinet du bibliophile*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1872, sous ce titre : *La seconde chronique de Gargantua et de Pantagruel*, précédée d'une notice par Paul Lacroix. Nos renvois visent cette édition.

4. L'un des deux exemplaires connus porte une inscription manuscrite qui constate que l'achat en avait été fait en 1534. M. Plan (*op. cit.*, p. 22-23) parle de cette inscription « qui, dit-il, si elle est authentique, ce que l'on peut mettre en doute, prouverait que l'édition a été imprimée en 1534 au plus tard ». Cette inscription est d'une authenticité certaine ; son auteur, Pierre Siderander, un jeune étudiant, connu plus tard dans l'histoire strasbourgeoise, a fait un assez long séjour à Paris, à partir de 1532 (voy. Ch. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 201 et suiv. et mon *Hist. du Coll. de France*, p. 135 et suiv.).

(p. 39), l'amplification du costume du héros (p. 40), l'histoire du morpion (p. 45), celle des cerfs (p. 50) et des loups (p. 52). Nous rencontrons ensuite l'épisode de l'amour de la dame (p. 55), analogue à celui de la *Grande Vie de Gargantua* (*unicum* d'Aix). Viennent ensuite les pages empruntées au *Pantagruel*, et finalement l'histoire en huit chapitres de Gallimassue. On sait maintenant que ce petit ouvrage est l'œuvre de François Girault, l'auteur de l'opuscule d'Aix. Rabelais n'a rien emprunté pour son *Gargantua* aux *Croniques admirables*. Il est bon d'ajouter que les nombreux éléments topographiques de ce livret sont presque tous empruntés à la Normandie, à la Bretagne, au Poitou, à l'Anjou, bref à l'ouest de la France, ainsi qu'à la région parisienne. L'opuscule d'Aix a certainement paru avant les *Croniques admirables*, puisqu'on n'y retrouve qu'une sorte d'esquisse ou de canevas de l'œuvre plus étendue que nous venons d'étudier ; la comparaison des deux ouvrages ne laisse place à aucun doute : les *Croniques admirables* sont le développement du premier et court essai de François Girault dans le domaine de la légende gargantuine.

Nous arrêterons là cette énumération, en mentionnant pour la terminer le récit publié par la *Bibliothèque bleue* des trois derniers siècles, à Troyes<sup>1</sup>, à Grenoble, à Lille, à Bruyères, à Rouen, à Montbéliard, etc., de la *Vie du fameux Gargantuas le plus terrible géant qui ait jamais paru sur la terre* (*traduction nouvelle dressée sur un ancien manuscrit qui s'est trouvé dans la Bibliothèque du Grand-Mogol*), plaquette populaire très répandue qui développe uniquement le thème de Gargantua grand mangeur et constructeur d'un palais aux proportions fantastiques. L'orthographe *Gargantuas* rattache le nom du héros de ce conte bleu à celui des mentions très anciennes que nous avons citées plus haut. Il y a lieu d'observer que Rabelais lui-même paraît avoir connu cette forme, puisque son étymologie plaisante du nom de Gargantua : « Que grand tu as (*supple*) le gousier » en suppose peut-être un souvenir.

Il reste à dire en peu de mots, puisque l'obscurité du sujet ne saurait comporter de grands développements, à quelle conception de l'essence et signification du mythe les récentes recherches permettent d'atteindre.

Deux aspects principaux se détachent dans l'évolution du mythe à travers les siècles, tant dans les documents écrits que dans la tradition populaire : d'une part la taille gigantesque et la force extraordinaire, et de l'autre, l'immense appétit que les plus incroyables quantités d'aliments peuvent à peine rassasier. Gargantua

1. Voy. la bibliographie des éditions troyennes de Rabelais, par Louis Morin, dans la *R.E.R.*, 1909, p. 29-47 et les additions de Paul Petit (*ibid.*, p. 362). Il existe également plusieurs images d'Épinal et de Metz relatives à la légende gargantuine.



est à la fois le géant et le mangeur par excellence. Dans certaines rédactions, le second aspect se trouve développé presque exclusivement et c'est lui, en somme, qui a surtout subsisté dans le souvenir actuel de la légende<sup>1</sup>. Les deux aspects apparaissent néanmoins dès les premières manifestations écrites du mythe. La *Farce du Gouteux* nous le prouve en même temps que les *Grandes Croniques*.

« De l'enquête actuellement faite sur tous les points de la France, — écrivait, il y a près de trente ans, un juge compétent, — il semble résulter qu'il a existé un vaste cycle légendaire dont les héros étaient des géants ayant pour attributs la résidence ou le passage dans un endroit déterminé du pays, la force, l'énormité, l'appétit, les grandes enjambées. A ces qualités générales sont venus se joindre des fragments, traits empruntés soit à la légende d'Hercule, soit à celle des géants de l'Orient, voire même à des saints. Chacun de ces personnages a eu une existence à part et un nom particulier ; puis, à une époque difficile à déterminer exactement, ils ont été, pour la plupart, dépossédés de leur individualité et ont été absorbés par un seul : Gargantua, de même que l'Hercule romain, avait fini par prendre les attributs de tous les héros congénères. Cette hypothèse me semble confirmée par l'existence, en un assez grand nombre de pays, de géants qui ont les mêmes fonctions et les mêmes qualités que Gargantua, bien que leur légende soit plus effacée, et que certains aient perdu jusqu'à leur nom propre<sup>2</sup>. »

Cette interprétation du type est toujours vraie. Mais elle ne nous satisfait pas complètement, puisque l'évolution et la vie du mythe, avant le xvi<sup>e</sup> siècle, nous échappent en grande partie et que nous n'en saisissons guère que l'aboutissement. Un troisième aspect du mythe qui mérite d'être mis en lumière, c'est le rôle de Gargantua, aide et sauveur d'un souverain, bien qu'il ne soit lui-même ni prince ni chef. Grâce à ses moyens d'action extraordinaires, il apporte le salut à un roi menacé et réalise des conquêtes (*Grandes Croniques*). Il est à noter que Rabelais a conservé ce rôle à ses deux géants tant dans la campagne d'Utopie, au second livre, que dans la guerre picrocholine, au premier, avec cette différence que dans les *Croniques*, le géant est un vassal, tandis que chez Rabelais, il est un souverain ou fils de souverain. Peut-on discerner une origine à cet élément du type gargantuesque ? On pourrait penser que nous sommes ici en présence d'une adaptation du rôle de l'archange saint Michel qui aide

1. Aujourd'hui : « Quel Gargantua ! » signifie toujours : « Quel grand mangeur, quel glouton ! » Les évocations de cet aspect de la légende sont toujours fréquentes.

2. Paul Sébillot, *Gargantua dans les traditions populaires*. Paris, Maisonneuve, in-16, 1883, p. xxv.

Dieu, plus puissant que lui, à anéantir la révolte de Lucifer. Le rôle que joue le mont Saint-Michel dans la rédaction la plus connue, le développement exceptionnel pris par la légende dans la région voisine de Saint-Malo<sup>1</sup> et enfin les rapports mystérieux qui semblent exister entre les divers monts Gargan ou Gargano, — connus, en différents pays, comme centres du culte de saint Michel, — et le nom même de Gargantua, autorisent assurément à proposer cette hypothèse.

Il y a eu une fusion évidente de mythes, mais je ne serais pas surpris que l'influence du plus ancien des mythes chrétiens fût pour quelque chose dans l'éclosion et la vogue de la légende définitive.

Il est certain que le personnage de Gargantua évoquait, au temps de Rabelais, un personnage d'ordre fantastique, bienfaisant, vengeur et protecteur du bon droit. C'est la seule manière d'expliquer un texte signalé récemment dans les *Petits fatras d'un apprentis* (1545) d'Antoine du Saix<sup>2</sup> :

*D'un, qu'on pensoit avoir emporté le chat 3.*

Il n'est pas mort celluy dont l'on devise,  
 Qu'on cuide loing, sans dire adieu, aller.  
 Ains prie tous, que chacun bien advise  
 En soy, devant que des aultres parler.  
 Ou l'on verra voller esclatz par l'air,  
 Car, à la fin, mesdisants ont la trousse.  
 Dieu sçait comment vous verrez lors galler  
*Gargantua, Mouschillon, Barberousse.*

On se demande quel est le personnage qui, finalement, donnera un croc-en-jambe à ceux qui médisent de lui en son absence, qui les bernera à leur tour. On peut croire que la revanche de l'absent sera pour Gargantua un sujet de réjouissance parce que le géant n'aime pas les attaques dissimulées et peu crânes. Un fait est certain : du Saix rapproche Gargantua de quelques héros de légendes populaires.

Quelle est l'étymologie du nom de Gargantua ? Là où les plus subtils parmi nos philologues n'ont pas osé conclure, surtout en raison de l'existence de la forme « Gargantuas », nous ne nous permettrons pas d'apporter une solution. Si l'on n'admet pas qu'il y a un lien entre le nom de Gargan, lieu voué à saint

1. Voy. Sébillot, *op. cit.*, chap. 1<sup>er</sup> (région de Saint-Cast et de Matignon notamment).

2. *R.E.R.*, 1903, p. 153, et 1911, p. 243-244.

3. « Emporter le chat, s'en aller sans payer ou sans prendre congé. » Oudin.

Michel, et celui de Gargantua, on doit songer au vocable qui se retrouve dans tant de langues pour désigner la gorge, ou le gosier : en grec, γαργυρεῖών, et dans les langues romanes : *garganta*, gorge, en espagnol et en languedocien, *gargantuan*, homme, bête vorace, *garganton*, glouton en espagnol, etc. On a souvent voulu voir dans le nom de Gargantua, fils de Grantgosier (forme des *Grandes Croniques*), une formation voisine de celle du nom de Gargamelle, sa mère, mais on a oublié que ce dernier nom n'apparaît nulle part avant Rabelais qui a pu le forger pour les besoins de la cause, et que le nom de la mère du Géant est *Galemelle* ou *Gallemelle* dans les *Grandes Croniques* et dans les *Croniques admirables* <sup>1</sup>.

On rencontre dans les anciens romans français de chevalerie des prouesses gigantaes (le mot est de Rabelais), celles des Fierabras et des Ferragus, par exemple, mais il est prouvé aujourd'hui que ces récits n'ont exercé aucune influence sur les conceptions de notre romancier. Il n'en est pas de même des deux épopées héroï-comiques italiennes, le *Morgante* de Pulci et les *Macaronées* de Folengo. Rabelais a évidemment connu ces deux productions burlesques, et l'on a des raisons sérieuses de penser que le Morgant du premier poème, le fidèle compagnon de Roland (qui l'a vaincu), naïf et ingénu, et qui poursuit ses exploits armé d'un « batail » de cloche, aussi bien que le Fracassus du second, toujours affamé, féal et docile compagnon de Balde, auquel il prête le secours de sa force, tous deux bons géants, au tempérament jovial et empreint de bonhomie, ont fourni à notre écrivain quelques-uns des traits du caractère de ses géants, traits qui ne sont pas d'ailleurs absents des *Grandes Croniques*. N'oublions pas que le Cingar de Folengo comme aussi le Margutte de Pulci ont aidé certainement Rabelais à imaginer le type de Panurge, sans parler de quelques autres personnages secondaires de son roman, tels que les « apostoles » de Pantagruel, que les deux épopées burlesques italiennes ont pu suggérer au Tourangeau <sup>2</sup>.

1. Voy. *R.E.R.*, 1906, p. 390.

2. Sur cette question des rapports de l'œuvre de Rabelais avec les épopées burlesques italiennes, voy., entre autres travaux, ceux de P. Toldo, *L'arte italiana nell' opera di Francesco Rabelais. Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, Brunswick, 1898, t. C; — Thuasne, *Etudes sur Rabelais*, Paris, 1904, p. 159; — A. Lefranc, *Les Navig. de Pantagruel*, p. 309, et J. Plattard, *op. cit.*, chap. 1<sup>er</sup>.

## CHAPITRE III

### LA RÉALITÉ DANS LE ROMAN DE RABELAIS ET SPÉCIALEMENT DANS LE « GARGANTUA »

---

#### I. Le réalisme de Rabelais. Unité du roman à cet égard.

L'un des résultats les plus certains des récentes recherches rabelaisiennes a été sans aucun doute de montrer en Rabelais le plus grand et le plus habile des réalistes, c'est-à-dire l'écrivain qui a cherché, aimé et représenté le vrai, ou mieux encore la vie, avec une passion, une continuité et une puissance sans égales. Il peut, certes, sembler surprenant qu'une telle définition convienne au romancier qui est précisément connu par la prodigieuse exubérance de ses fictions. Mais cependant les preuves de ce fait ont été accumulées, depuis quelque dix ans, en si grand nombre et avec une variété si probante, que l'ancienne conception du rôle de Rabelais dans notre littérature en a été profondément modifiée, comme aussi celle de l'essence de son génie, et du même coup l'idée qu'on doit se faire du cadre et de la substance même du *Gargantua* et du *Pantagruel*.

Il a été établi plus haut que les mythes les plus célèbres de l'histoire gargantue n'ont pas été, comme on l'a cru longtemps, inventés par le Chinonais. Notre auteur a emprunté des thèmes à des légendes populaires ; il les a amplifiés et transformés et, si j'ose dire vivifiés, en prenant, pour les développer, son bien partout où il le rencontrait, comme plus tard Molière. Or, son bien, c'est dans les souvenirs et impressions de toute nature qu'il avait emmagasinés depuis sa première enfance, pendant près de quarante ans, qu'il alla le chercher, d'abord pour le second livre et ensuite pour le premier. Examinons de quelle manière il a réuni sa moisson et comment il l'a adaptée à son entreprise littéraire.

Dans un volume intitulé : *De la défense d'Estienne Pasquier* (1624), on rencontre la remarque suivante : « Premièrement donc, Rabelais naquit à Chinon, où il se vante d'avoir beu maints verres de vin. Et mesme encore aujourd'hui

y a-t-il de ses nepveux en la race desquels s'est perpétuée cette façon de railler qui avoit rendu leur ayeul le non-pareil en son siècle. De vouloir feuilleter les chroniques pour voir les tenants et aboutissants de Rabelais, *nil ad nos.* »

Le point de vue actuel est entièrement opposé à celui qui prévalait vers 1624. Nous prétendons connaître les tenants et les aboutissants de Rabelais, comme aussi ceux de son roman. Il nous semble justement que l'art du plus merveilleux des conteurs dérive de cette convenance suprême des données qu'il emprunte aux aspects les plus variés de la vie, avec les cadres que lui suggèrent tour à tour les grandes questions du moment et son imagination grandiose.

Un miroir tout ensemble du temps et de l'existence de son auteur : ces deux mots peuvent définir avec une juste concision l'œuvre de celui que Chateaubriand a pu appeler le « créateur des Lettres françaises <sup>1</sup> ».

Un miroir du temps : il est maintenant acquis que Rabelais s'est associé avec une curiosité et une ferveur ininterrompues à toutes les préoccupations de son époque : aux entreprises du gouvernement royal, aux problèmes politiques posés, aux visées géographiques et coloniales, aux querelles morales, religieuses et même savantes, aux controverses sociales et mondaines, etc. Choisissons seulement dans son œuvre deux exemples, parmi les plus saisissants, de cette attitude d'une constance si remarquable. Il est utile, pour notre démonstration, de les produire dès maintenant.

Le *Tiers Livre* du roman rabelaisien n'offre, on le sait, presque rien de commun avec les livres précédents. Ceux-ci sont à peu près exclusivement consacrés à des récits d'aventures ; ils se développent, comme les anciens romans de chevalerie, au moyen d'une série de récits, d'incidents ou de tableaux caractéristiques, tandis que le livre III est absorbé, pour les quatre cinquièmes de son texte, par la question de savoir si Panurge doit se marier ou non, et quel sort lui réserve le mariage. L'examen de ce cas intéressant et les consultations auxquelles il donne lieu constituent, ou peu s'en faut, la matière exclusive et l'objet principal de ce livre. Quelles circonstances éclairent et justifient cette nouvelle orientation de l'œuvre du grand romancier ? Comment le conteur par excellence a-t-il été amené à modifier aussi profondément sa manière et à employer tout un livre en discussions et en enquêtes, au lieu de narrer de bonnes histoires ? Dépourvu d'épisodes fantastiques ou mythiques, ce livre est le plus sérieux de tous. C'est celui où il y a le plus d'érudition, le plus de textes, de citations ; c'est le livre de l'humaniste, du philologue, du botaniste, du médecin, l'ouvrage de la maturité, celui de l'homme qui a vécu, agi et douté. Quels

1. *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Biré, II, p. 192.

motifs ont donc pu décider Rabelais, après un silence de onze ou douze ans, à rentrer ainsi dans l'arène ? Quelles causes expliquent à la fois ce retour inopiné du Maître, vers 1545-1546, et son choix d'une manière spéciale et continue, je veux dire d'où la variété et le mouvement des deux livres précédents sont volontairement exclus ? C'est que, précisément, Rabelais s'est trouvé amené par la force des choses, par sa situation littéraire autant que par la tournure de ses idées et ses goûts de polémiste, à prendre part à l'une des plus grandes batailles du siècle, à la fois morale et intellectuelle, que l'on ne saurait mieux désigner qu'en l'appelant « la Querelle des Femmes et du Mariage », vaste controverse qui remplit près de quinze années du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, à la veille des guerres de religion (de 1540 à 1555 environ), et qui, passionnant un peu partout les esprits, souleva plus de retentissement que toute autre peut-être, à l'époque la plus brillante de notre Renaissance. Subissant la contagion commune aux penseurs et aux écrivains, vers 1545, Rabelais n'a plus d'attention que pour les énigmes redoutables du sexe féminin et du mariage ; il ne songe qu'à faire entendre sa voix dans le concert général. Ainsi, cette explication du *Tiers Livre*, basée sur une démonstration minutieuse aussi bien que sur des témoignages contemporains et probants, suffit à nous révéler tout un aspect du génie rabelaisien, en même temps qu'elle éclaire d'une vive lumière un chapitre naguère presque ignoré encore de l'histoire de la civilisation du siècle qui vit fleurir Marguerite d'Angoulême et Ronsard <sup>1</sup>.

On sait depuis peu d'années <sup>2</sup>, et la démonstration est dans l'ensemble suffisamment probante, malgré certaines exagérations de détail, que l'anatomie de Quaresme-prenant, où l'on n'avait voulu voir pendant longtemps qu'une longue série d'inventions plaisantes, offre un véritable intérêt technique, et que le plus grand nombre des comparaisons employées sont fondées sur d'incontestables ressemblances de forme.

De même, le *Quart Livre* et le cinquième livre — que nous tenons en partie pour authentique — nous présentent un récit des voyages des Pantagruélistes vers l'Inde supérieure, par la Nouvelle-France, le Canada et le passage du Nord-Ouest, avec toutes les péripéties, racontées avec une exactitude surprenante, d'une grande navigation et d'un voyage de découverte, et cela dans le moment où les explorations qui venaient de révolutionner la connaissance du monde excitaient décidément l'émulation jalouse des nations européennes, dési-

1. Nous comptons développer cette question plus tard, au moment de la publication du *Tiers Livre*. Cf. *Le Tiers Livre du « Pantagruel » et la querelle des Femmes*, par Abel Lefranc, dans *R.E.R.*, 1904, p. 1-10 et 78-109.

2. *Rabelais anatomiste et physiologiste*, par le Dr Le Double, Paris, 1899, 8<sup>e</sup>.

reuses de coloniser les terres nouvelles<sup>1</sup>. Durant cet ample récit, les données géographiques, maritimes, ou même ethnographiques fournissent la trame légère sur laquelle brode l'incomparable imagination de Rabelais, et il ne la perd jamais de vue. Que d'épisodes, à la clarté de cette explication, prennent un sens et un intérêt inattendus : les itinéraires, la nomenclature des lieux et des noms choisis, les rencontres, les escales, la tempête, l'île des Démons, l'aventure du Physetère, qui est le récit d'une simple pêche à la baleine, le tableau de la vie à bord, les paroles dégelées, les lardoires de Candes, et tant d'autres, sans parler des termes nautiques, ni des allusions aux conquêtes de la science contemporaine et aux faits de l'ordre politique !

Un miroir de sa vie : voilà peut-être l'aspect le plus nouveau du roman rabelaisien, celui qu'ont permis de découvrir, avec une certitude toujours croissante, les recherches que nous résumons ici. Rabelais, en effet, ne s'est pas contenté d'emprunter des motifs de développement aux préoccupations, aux curiosités, aux faits du jour. Fréquemment aussi, — et le *Gargantua* en apportera une preuve décisive, — il s'adresse, avec une prédilection visible, à une réalité plus prochaine, à une ambiance plus immédiate. Dans les deux cas : qu'il s'inspire des grands courants contemporains ou qu'il puise simplement dans le trésor de ses souvenirs, la méthode et le scrupule de vérité restent les mêmes. D'un bout à l'autre de son œuvre, jusque dans les épisodes qui semblent inspirés par la fantaisie la plus étourdissante, il n'a jamais perdu de vue la trame réelle qu'il avait une fois choisie et annoncée, fût-ce en raillant. Il suffit souvent de quelques recherches pour retrouver cette trame continue et toujours présente dans les inventions en apparence les plus burlesques. L'examen des moindres détails atteste que chaque cadre choisi offre dans l'œuvre une signification bien définie, qu'il existe par lui-même et qu'il n'est point un simple moyen ou procédé littéraire dénué de valeur propre.

1. Cf. *Les Navigations de Pantagruel, Étude sur la géographie rabelaisienne*, par Abel Lefranc, Paris, Henri Leclerc, 1905, 8°. M. Tilley a confirmé plusieurs des résultats obtenus dans ce livre par une série d'études dans *The modern language Review*, vol. II, III et V. — M. Sainéan a prouvé, avec une érudition remarquable, le caractère foncièrement réel et exact de la nomenclature nautique dans Rabelais, dans *R.E.R.*, 1909, p. 1-56. « La sincérité, conclut-il, qui est la vertu cardinale de Rabelais et la marque perpétuelle de son œuvre y éclate à chaque pas. » Voy. également le livre que vient de faire paraître M. G. Chinard, *L'exotisme américain dans la littérature française au XVI<sup>e</sup> siècle* (chapitre III). Paris, 1911, in-16.

## II. Le cadre chinonais du « Gargantua ». La Devinière.

### Éléments réels fournis par la famille de Rabelais.

Quelles sont les grandes divisions entre lesquelles se répartissent successivement tous les épisodes du *Gargantua* ? D'abord, l'enfance et l'éducation du jeune héros, et ensuite la guerre picrocholine. Or, l'une et l'autre de ces parties bien distinctes sont imprégnées des données réelles ou vécues dont nous venons d'annoncer le rôle. Partout se découvre cette substance en quelque sorte personnelle, et même quand les choses le comportent, il semble qu'elle n'ait subi presque aucune déformation : les lieux et pays où se déroule l'action, cités avec une exactitude absolue, se retrouvent sur les cartes ou sur le cadastre ; dans le portrait des personnages mis en scène on retrouve les traits des contemporains de Rabelais ; bon nombre de ces personnages ont même vécu en chair et en os <sup>1</sup>, et ce qui est plus surprenant encore, les événements qui fournissent le canevas de l'œuvre sont inspirés en partie par des faits véritables. Presque toutes ces identifications ont été acquises depuis que l'interprétation allégorique a été résolument remplacée par des recherches précises.

Toutefois il ne faudrait pas pousser jusqu'à l'exagération ce travail, si fécond, de reconstitution. C'est qu'en effet, les conteurs et les romanciers ne s'astreignent pas en général à copier servilement un personnage unique, surtout quand il s'agit d'une figure centrale de leur œuvre ; ils en complètent volontiers les traits principaux, qu'ils soient empruntés à un personnage délibérément choisi ou conçus par leur imagination, à l'aide d'une fusion de souvenirs avec d'autres traits pris à des figures différentes. L'art, on le sait, n'a rien de commun avec la photographie ; c'est un choix d'éléments vrais. Aussi faut-il se garder de vouloir découvrir, par exemple, dans les deux géants du *Gargantua* ou dans Frère Jean, ou encore dans Panurge, au livre suivant, une image exacte d'un individu unique.

Cela posé, fixons d'abord les lieux. Où se passe l'action du premier livre ? A part un séjour du héros à Paris (chapitres xvi à xxiv), où les éléments descriptifs offrent un caractère beaucoup moins concret que dans le second livre, tout le *Gargantua* se déroule dans le pays natal de Maître François, dans ce Chinonais où il avait passé son enfance et où il était venu revoir parents et amis, à l'automne de 1532. Est-il possible de préciser davantage et de définir quel est

1. C'est ainsi que nous croyons pouvoir identifier le Raminagrobis du *Tiers Livre* avec le poète Jean Le Maire de Belges, Trinquamelle avec Tiraqueau, Hippothadée avec Lefèvre d'Étaples (*R. E. R.*, 1911, p. 144 et suiv. Sur l'identification de Her Trippa avec C. Agrippa, voy. notre étude des *Mélanges Emile Picot*. — Voy. sur Jamet Brayer nos articles dans la *R. E. R.*, 1905, p. 251 et 1906, p. 183).



le lieu qui sert de centre à toute l'action ? En d'autres termes, où habitent Grandgousier et Gargantua ? Le problème est d'importance. Il a été résolu, il y a quelques années<sup>1</sup>, et sa solution a grandement contribué à l'identification de la plupart des autres éléments topographiques du livre.

Grandgousier et Gargantua résident dans le domaine même de la famille de Rabelais, c'est-à-dire à la Devinière. Cette identification, si longtemps insoupçonnée, ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun doute : l'examen de la topographie du 1<sup>er</sup> livre et notamment celui des circonstances de la guerre picrocholine le prouvent de la manière la plus évidente. Toute la guerre se déroule autour de la Devinière. Il n'est aucune donnée de la nomenclature des lieux cités qui ne converge, pour ainsi dire, vers cette résidence familiale des Rabelais. Un seul exemple : nous savons que la vigne qui produit « le bon vin blanc du cru de la Devinière » est située « en la plante du grand cormier, au-dessus du noyer grollier » (III, xxxii); or, nous voyons Gargantua, dans l'épisode des pèlerins (I, xxxviii), sortant de la table paternelle, « deniger » messieurs les pèlerins près de ce même noyer grollier et faire fuir les pauvres diables qui trottent « à travers la plante ». Le même clos fournit aussi le « vin pineau » que le conteur évoque avec complaisance aux chapitres v et xxxviii du premier livre. C'est donc bien dans la maison de Rabelais que les convives sont attablés et qu'habite par conséquent Grandgousier.

Cette particularité explique comment, contrairement à l'opinion commune, la ville même de Chinon<sup>2</sup> tient très peu de place dans les livres publiés par Rabelais, tandis que la Devinière y joue, comme il est aisé de le voir, un rôle fort important. Mais continuons notre enquête. L'action du *Gargantua* s'ouvre, au chapitre iv, avec la réunion des voisins de Grandgousier qui a lieu chez lui, et justement toutes les localités nommées forment comme un cercle autour de la Devinière, sa résidence. Gargantua naît dans la prairie de la Saulsaye ou Saulsaye, toute proche de la maison des Rabelais, et précisément il existe une prairie de ce nom, à une très petite distance de la Devinière, le long du Négron, sur sa rive gauche, à l'endroit où se trouve le pont qui conduit à La Roche-Clermault, en face du moulin du Pont qui se trouve sur la rive droite, en bordure de la route. (Là se trouvait situé le gué de Vede, ainsi qu'on le verra plus loin.) C'est, aujourd'hui, une propriété communale. La famille Rabelais possédait jus-

1. Cf. nos articles dans la *R.E.R.*, 1904, p. 291-292, et 1905, p. 57 et suiv., et *Les Navigations de Pantagruel*, Appendice K.

2. Au chapitre 1<sup>er</sup>, la découverte de la généalogie de Gargantua est faite par Jean Audeau « en un pré qu'il avoit près l'arceau Gualeau, au dessoubz de l'Olive, tirant à Narsay », ce qui nous conduit dans la prairie de Saint-Mexme, aux portes de Chinon, du côté de l'est.

tement deux arpents de terre près du moulin du Pont, et l'on voit un demi-arpent près le clos du moulin cité comme ayant appartenu à Rabelais, docteur.

Gargantua naît donc dans cette prairie. Cherchons maintenant, à travers le roman, les données qu'on peut y relever sur les parents du futur héros : Grandgousier et sa femme ; nous aboutirons bientôt à de nouvelles constatations, non moins intéressantes. Ainsi, on sait, tant par les documents authentiques que par des inductions des plus sérieuses, quelles étaient les principales propriétés de la famille de Maître François ; or, il se trouve que les places fortes de Grandgousier (I, XLVII) concordent avec les biens que possédèrent le père et le grand-père de Rabelais : la Devinière, Chavigny-en-Vallée <sup>1</sup>, Gravot <sup>2</sup>, Quinquenays <sup>3</sup>. Même remarque également frappante au sujet de l'énumération contenue dans le discours de Panurge en lanternois (II, 1X) : Gravot, Chavigny, la Pomardière, la Devinière près [Ci]nays, énumération ajoutée en 1532, après le voyage de Touraine. Quand Grandgousier offre de donner sa métairie de la Pomardière à Marquet (I, xxxii), c'est une propriété de la famille de Rabelais qu'il propose. Quand Gargantua distribue à ses compagnons d'armes des terres pour les récompenser de leurs services : que leur octroie-t-il ? Des biens de la famille du conteur ou situés dans des localités où cette dernière possédait des immeubles. Un seul bien est excepté de cette distribution : la Devinière. Pourquoi Gargantua garde-t-il justement celui-là ? Il n'y a qu'une réponse : c'est parce qu'il y habite avec son père.

Et nous ne parlons pas de toutes les autres mentions, soit de la Devinière et de son vin, soit de Seully, éparses dans les ouvrages de Rabelais.

Ainsi, c'est à la Devinière que notre conteur a placé la demeure de Grandgousier et de Gargantua, et les biens de ces derniers sont ceux de son propre père. Cela nous conduit à supposer immédiatement que ses souvenirs d'enfance et de jeunesse occupent une large place dans les deux premiers livres du roman. Cependant, comme on l'a remarqué plus haut, il faut se garder de vouloir reconnaître dans ces deux personnages de premier plan des portraits véritables de l'aïeul de l'écrivain et de son père. Maître François s'inspire certainement des figures de sa propre famille, mais il ne s'astreint pas à les représenter avec

1. *R. E. R.*, 1908, p. 70 et suiv.

2. Gravot est cité au *nouv. prol.* du *Quart Livre* ; c'est là qu'habite Couillatris. La tradition y a conservé le souvenir des propriétés de Rabelais. On y montre encore, près d'un bois, la maison dans laquelle l'auteur du *Pantagruel* aurait séjourné.

3. Rabelais célèbre au livre IV (chap. xiv) le « bon vin des quinquenays », comme il célèbre ailleurs le vin de la Devinière, en homme que ce produit touche de près. Voy. encore, IV, LV, l'allusion faite par Panurge à ce hameau, et enfin la mention d'un personnage légendaire, Jenin de Quinquenais (IV, XLIV).

continuité. Il développe et transforme en partie des types réels. Par exemple, les portraits de Grandgousier se chauffant à un beau, clair et grand feu, ou recevant ses amis, buvant ou dînant ou priant dans son lit, ou causant avec Gallet, avec Pillot et les bergers, etc., s'appliquent au grand-père ou au père du Chinonais dans leur intérieur de la Devinière. Nous verrons plus loin comment ces hypothèses se préciseront encore mieux à propos de la guerre picrocholine. Pour conclure, nous identifierions volontiers, à certains égards, Grandgousier, bon raillard en son temps, aimant à boire, à manger salé et à « se rigoller » en compagnie de ses voisins et amis, avec l'aïeul, — et Gargantua, qui a étudié, à Paris, vers 1505 ou 1510, avec le père de Rabelais, licencié ès lois, avocat au siège de Chinon, — la génération de Pantagruel étant plutôt celle de l'auteur lui-même, d'après l'époque et les circonstances de l'éducation de chacun des trois personnages. Chacun d'eux correspond, en somme, à une génération donnée. Le premier est un bon propriétaire campagnard, qui n'offre aucun trait exceptionnel ni gigantesque ; il vit dans son domaine rural qui n'a rien d'un palais, maison toute simple, avec une domesticité modeste<sup>1</sup>. Après souper, il se tient au coin du feu, et « attendent graisler des châtaines, escript au foyer avec un baston bruslé d'un bout, dont on escharbotte le feu, faisant à sa femme et famille de beaulx contes du temps jadis ». La plupart des commentateurs, trompés par les *Grandes Croniques*, ont prêté à Grandgousier et à Gargamelle des dimensions que l'allure du récit ne leur suppose que par exception dans le texte du *Gargantua*<sup>2</sup>. Ils ont comme fils un géant, mais vivent en tout comme des personnes ordinaires. On n'a pas dégagé ce trait jusqu'à présent, et il est utile de l'enregistrer pour la démonstration que nous poursuivons. Du reste, si Grandgousier ne peut résister à Picrochole, c'est que rien, dans ses moyens extérieurs, ne lui conférerait un avantage quelconque dans la lutte. Les aventures qui impliquent des choses extraordinaires, en dehors des limites normales de la force humaine, s'appliquent toutes à Gargantua (épisodes de son enfance, de la jument, des cloches, du château du Bois-de-Vede). Le récit de la guerre picrocholine n'introduit de tels

1. Dans la première partie du I<sup>er</sup> livre, la seule allusion qui nous montre en Grandgousier un prince est celle qui a trait à la campagne contre les Canariens (ch. XIII).

2. Le second livre cite Grandgousier, dans la généalogie de Pantagruel, parmi les géants, puis n'en parle plus. Le premier livre représente, en somme, le père et la mère de Gargantua vivant et agissant comme tout le monde, sans différence de stature. A peine trois ou quatre traits pourraient-ils, par hasard, nous montrer un géant chez Grandgousier, par exemple quand l'auteur cite le chiffre des bœufs salés pour Grandgousier (I, IV) ou la quantité de tripes mangées par Gargamelle (I, IV), quand il est question du plat de la maison utilisé par Gargantua, grand comme la tonne de Cîteaux, ou quand Grandgousier prend le bourdon d'un pèlerin pour une corne de limaçon (I, XXXVIII).

épisodes qu'après l'arrivée de Gargantua : les données restaient jusqu'alors, sans exception, fidèles aux proportions ordinaires. Tout cela marque une dissemblance complète avec les *Grandes Croniques* où Grandgousier et Gallemeille sont représentés comme des géants. Rien de commun entre les deux conceptions.

Suivons sans crainte notre texte : les révélations se succéderont à chaque pas. Le récit du chapitre IV correspond exactement à celui d'une réception chez les Rabelais, au moment des gaudebillaux, équivalent local de la boudinée. Voilà la première des « choses vues » du livre ; les propos des buveurs complètent à merveille le tableau : rien n'y est laissé au hasard ; les propos s'enchaînent l'un l'autre et chacun des interlocuteurs y révèle son tour d'esprit. A noter que le vin servi aux invités de Grandgousier, dans la prairie de la Saulsaye, est du cru de la Devinière : « c'est vin pineau ».

La date (4 février) et les circonstances de la naissance de Gargantua suggèrent des conjectures fort intéressantes, basées sur un enchaînement de faits d'une signification véritable, mais il vaut mieux ne pas insister ici sur des rapprochements d'un caractère hypothétique, si plausibles qu'ils puissent paraître<sup>1</sup>. Y aurait-il, dans la circonstance très spéciale de cette délivrance arrivée sur « l'herbée », l'évocation de la naissance, pour le moins originale, d'un parent de Rabelais, ou même de la sienne propre, arrivée certainement à la Devinière ? Voilà qui ne serait nullement invraisemblable. L'« orde vieille », venue de Brisepaille d'auprès Saint-Genou, soixante ans auparavant, est sûrement la femme qui assista les accouchées de la famille (ch. VI). Si les vaches de Pontille (commune de Cinais) et de Brehemont sont citées au chapitre suivant comme ayant été « ordonnées » pour allaiter Gargantua, c'est que la famille du Maître devait posséder des prairies dans ces localités et qu'il avait eu lui-même l'occasion d'en apprécier les oies riches en duvet (V, xv) et les excellents fromages (III, xxv). Le Jean Denyau qui fabrique (chap. VII) une belle charrette à bœufs de son invention pour porter Gargantua, était un habitant de Seuilley<sup>2</sup> et sans nul doute le charron de la famille. Y aurait-il dans le choix des couleurs de Gargantua, blanc et bleu (ch. IX et X) quelque ressouvenir d'un vœu fait par ses parents pour François enfant ? Nous nous bornons à indiquer, en passant, cette hypothèse comme possible. En revanche, il n'est pas douteux que les chevaux de bois de Gargantua (ch. XII) n'évoquent les jouets du « jeune garçonnet », notre futur écrivain. Un détail du même épisode s'applique parfaitement à l'en-

1. Cf. *R. E. R.*, 1908, p. 265 et suiv., nos *Conjectures sur la date de la naissance de Rabelais*. Nous avons montré comment on peut voir, sans trop de témérité, dans la date de la naissance de Gargantua, celle même de la naissance de Rabelais.

2. *R. E. R.*, 1904, p. 45.

trée du logis de la Devinière et à « l'arceau des degrés » qu'on y voit encore aujourd'hui.

A chaque instant, des allusions au pays chinonais : au pays de Beuxes, au bon pays de Verron, etc. L'auteur évoque (ch. VIII) « les Cabalistes de Sainlouand » près Chinon, « la chambre des comptes à Montsoreau », et c'est justement « en nostre cour de Montsoreau » que M<sup>e</sup> Antoine Rabelais, seigneur de Chavigny-en-Vallée, près dudit Montsoreau, comparait en 1506, avec tous les héritiers de sa mère, par-devant le notaire du lieu<sup>1</sup>. Il nous présente successivement Philippe des Marays (chap. XV), qui introduit un sien jeune page de Villegongis, en Berry, et qui doit être un seigneur de Palluau (Paludellum), « Fayoles, quart roy de Numidie » (ch. XVI), qui est sans doute François, S<sup>r</sup> de Fayolles, de la branche poitevine des Fayolles et neveu de Geoffroy d'Estissac, dont il cite le château de Cahusac : toutes les mentions incidentes étrangères au pays tourangeau s'appliquent à des régions qui furent visitées ou habitées par Rabelais : Poitou (toiles de Châtellerault, moulins du Mirebalais, port d'Olone, l'amiral de Bonnavet et son château, seigneur du Fou, etc.), Berry (taillebacon de la Brenne), Orléanais, Lyonnais (piliers d'Ainay, Antoine du Saix).

Voilà donc le héros du roman en route pour Paris ; monté sur sa jument dont la queue est « grosse comme la pile Saint-Mars », près de Langey, il s'y rend par la forêt d'Orléans et par la Beauce, ce qui concorde bien avec le chemin qu'il doit suivre. Il y arrive ; les allusions locales ne vont pas disparaître, loin de là, mais il est singulier de constater que le séjour de Gargantua dans la capitale comporte, en ce qui touche Paris, au point de vue des traits de mœurs et des détails topographiques, beaucoup moins d'abondance et de précision que le tableau parallèle du second livre<sup>2</sup>. Ici, le mythe fait décidément son apparition, rendant les données descriptives assez peu utiles. D'instinct, Rabelais équilibre toutes choses ; il sent qu'au milieu de contes de nourrice tels que ceux de la jument, de l'enlèvement des cloches, etc., une exactitude minutieuse serait hors de saison. En vérité, le pays chinonais absorbe singulièrement l'attention de l'auteur d'un bout à l'autre de ce livre, et cela à un tel point qu'il va jusqu'à introduire des éléments chinonais dans l'épisode parisien du *Gargantua*, où ils n'ont que faire<sup>3</sup>. Alors que

1. R. E. R., 1908, p. 70.

2. R. E. R., 1908, p. 38 et suiv. : *Le logis de Pantagruel à Paris*.

3. On a signalé plus haut la substitution faite dans le chapitre XXIII, dès la seconde édition du *Gargantua*, des éléments topographiques parisiens à ceux que le pays chinonais avait d'abord fournis. A propos du séjour à Paris, Rabelais se borne à citer, en dehors de l'Université et de Notre-Dame, le jeu de Paume de Bracque, et à partir de la seconde édition, la porte Saint-Victor et Montmartre. Outre Bordeaux-en-Brie (XIX), il cite (chap. XXIV) six localités des environs de Paris.

le jeune héros est à Paris, il lui fait traverser la Loire à Montsoreau, il le fait plonger dans la fosse de Savigny, près de Beaumont dans le Chinonais, il suppose que sa voix se fait entendre de la porte de Bessé, à Chinon, à la fontaine de Narsay, près de cette ville (chap. xxiii). Cette série de lapsus topographiques, sans doute volontaire, est exceptionnelle dans son œuvre, elle nous fournit un indice probant des préoccupations tout à fait locales qui orientent son imagination, au moment de la rédaction du premier livre<sup>1</sup>. Notons encore qu'il fait venir de Touraine un jeune gentilhomme qui est l'écuyer Gymnaste.

### III. La Guerre picrocholine. Rabelais et les Sainte-Marthe.

Nous voici arrivés à la seconde partie du livre, à la guerre picrocholine. Ici également la matière réelle a été l'objet de recherches récentes qui ont permis de la dégager et de renouveler à peu près entièrement l'interprétation de ces pages célèbres. Les résultats obtenus concordent étroitement avec ceux qui viennent d'être exposés et leur confèrent une portée et une certitude singulières.

Les vendanges commencent au village de Seuilly, dont dépend la Devinière : nous sommes au début de l'automne, vers le 20 septembre ; les bergers du pays s'occupent, au matin, à garder les vignes pour empêcher les étourneaux de manger les raisins<sup>2</sup>. Viennent à passer les fouaciers de Lerné, la paroisse voisine, allant porter à Chinon dix ou douze charges de leurs produits. Ils suivent, pour gagner le marché, « le grand carroy » c'est-à-dire le chemin qui va de leur village à la ville, en passant par Parillé<sup>3</sup>. Les voici parvenus un peu au delà de Seuilly (I, xxvi), tout à fait dans le voisinage de la Devinière, peut-être au lieudit de la « Croix » de ce nom<sup>4</sup>. Nos bergers qui les regardent passer le long de la route, les prient de leur bailler quelques fouaces, au prix du marché, mais les marchands leur répondent par un refus agrémenté de nombreuses injures, ajoutant que ces belles fouaces n'étaient pas faites pour eux, qui devaient se contenter de gros pain ballé et de tourtes. Un des bergers, nommé Forgier,

1. Rappelons que si Rabelais ne donne, dans le *Pantagruel* composé avant son voyage en Touraine, aucune mention du pays chinonais, on constate, par contre, que la *Pantagrueline prognostication*, composée et publiée après ce voyage, d'après nos supputations, contient déjà une allusion aux *cheussons* de la Devinière (chap. vi).

2. Peut-être dans la plante de la Devinière ou dans le clos du Moulin, un peu plus à l'est, qui appartenait à Antoine R. et qui porte encore le nom de Clos-Rabelais.

3. Il serait sans doute facile de fixer le jour de l'événement à l'aide des dates du marché de Chinon et des éléments fournis par Rabelais lui-même. — *Carroy* signifie *carrefour* aussi bien que *chemin*.

4. A la descente du sentier conduisant au domaine des Rabelais.

« bien honneste homme de sa personne et notable bachelier », leur répond avec modération que ce n'est pas là le fait de bons voisins, et que ceux que l'on injurie si bien savent se montrer plus accueillants quand ils leur vendent le beau froment, qui sert à confectionner gâteaux et fouaces. Les marchands s'en repen-tiront; on leur rendra la pareille à la première occasion.

Alors Marquet, grand bâtonnier de la confrairie des fouaciers, feint de se décider à donner de sa marchandise à Forgier. Celui-ci, sans malice, s'approche et tire de sa ceinture une pièce de monnaie, mais Marquet lui applique au même moment un violent coup de fouet et cherche à s'enfuir. Le berger meurtri crie « à la force » et blesse son agresseur d'un coup de tribard qui le fait choir de sa jument et l'étend sur le sol plus mort que vif. Des métayers qui challaient des noix tout près de là, accourent et frappent de leurs grandes gaules sur les fouaciers comme sur seigle vert. D'autres bergers et bergères entendant le cri de Forgier, viennent à la rescousse avec leurs frondes et brassiers, et les couvrent d'une grêle de pierres. La petite troupe rattrape les fouaciers et leur enlève quatre ou cinq douzaines de fouaces, qu'ils payent au prix ordinaire, en y joignant un cent de noix et trois panerées de francs aubiers. Puis les fouaciers aident Marquet, vilainement blessé, à remonter sur sa bête et s'en retournent à Lerné, sans continuer leur route sur Parillé, menaçant fort et ferme les bou-viers, bergers et métayers de Seuilly et de Cinais.

Revenus dans leur village, avant même de boire ni de manger, ils se transportent au Capitole et là, devant leur roi, nommé Picrochole, tiers de ce nom, exposent leur plainte, montrant leurs paniers rompus, leurs bonnets froissés, leurs robes déchirées, leurs fouaces détroussées, et spécialement Marquet grièvement blessé, disant le tout avoir été fait par les bergers et métayers de Grandgousier, près le grand carroy, au delà de Seuilly.

Le seigneur Picrochole entre aussitôt en un courroux furieux, et sans chercher à se renseigner sur les faits, ordonne de crier par son pays le ban et l'arrière-ban. Chacun devra se trouver en armes en la grand place, devant le château, à l'heure de midi.

Pour plus de sûreté, il fait sonner le tabourin à l'entour de la ville, et lui-même, pendant qu'on apprête son dîner, va faire affûter son artillerie, déployer son enseigne et oriflamme, et charger force munitions, tant de harnais d'armes que de gueules. La guerre va s'engager entre Picrochole et Grandgousier.

En reproduisant ici la substance de ce premier acte de la guerre picrocholine, nous croyons en avoir fait saisir, mieux que par des commentaires, le réalisme absolu. Cette entrée en matière est d'un naturel parfait qu'aucun tableau de mœurs rurales ne saurait dépasser. On sent que ce sont là des pages

vécues, qui reflètent une dispute de paysans, suivie de rixe. Nul détail, nul propos n'est inventé : c'est la vie même. Nous connaissons les fouaciers de Lerné, village situé à une lieue à peine de Seuilley et dont la réputation est consacrée par des allusions anciennes, notamment par un texte contemporain de Rabelais<sup>1</sup> ; nous savons qui est Forgier (Jacques, probablement), d'une famille de laboureurs de Cinais<sup>2</sup> ; nous connaissons encore mieux Marquet, qui touche de près à Picrochole, comme on va le voir. Les lieux sont cités avec une précision scrupuleuse. Aucun élément fantaisiste n'intervient jusqu'à l'ouverture des hostilités. Rabelais a raconté une aventure véritable qui venait sans doute de se passer au moment de son arrivée en Chinonais, vers la même date du mois de septembre. Tout nous incline à penser qu'il a connu les choses de première main. Laissons-nous conduire, dans notre enquête, par la trame même de son récit et tentons de découvrir les dessous, non seulement de cette histoire si réaliste, mais encore de toute l'immortelle épopée qui en dérive.

Ce sont donc les fouaciers de Lerné, sujets de Picrochole, seigneur du lieu, qui entrent en lutte avec les bergers et métayers de Grandgousier, maître du domaine de la Devinière.

Reprenons notre méthode d'investigation. Quel était, au temps où Rabelais rédigeait son œuvre, le seigneur de Lerné ? Un homme relativement célèbre à cette époque, Gaucher de Sainte-Marthe, écuyer, seigneur de Ville-dan, de la Rivière, de la Baste en Cursai, de Lerné, du Chapeau et d'Esnandes-en-Aunis, devenu conseiller et médecin ordinaire du roi, médecin de l'abbesse de Fontevault, médecin du connétable Charles de Bourbon<sup>3</sup>. La situation en vue de sa famille, si fameuse par la suite dans l'histoire des lettres, remontait à son grand-père<sup>4</sup>. Il était fils de Louis de Sainte-Marthe qui servit les rois Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>, durant les guerres d'Italie, et mourut en 1535, âgé de quatre-vingt-dix ans, dans son domaine du Chapeau, paroisse de Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur. Gaucher avait épousé Marie Marquet, fille de

1. *R. E. R.*, 1907, p. 67.

2. *R. E. R.*, 1904, p. 44-45. Il ne faut pas oublier que les terres de la Devinière étaient en partie sur le terroir de Cinais, sis au nord. Les Rabelais y possédaient des chenevreaux (*R. E. R.*, 1905, p. 402 et suiv.), ce qui explique peut-être le rôle du Pantagruelion dans le *Tiers Livre*. La famille du Maître devait fréquenter autant ce village que Seuilley ; son église était presque plus proche que celle de Seuilley. Rabelais évoque encore Cinais au *Tiers Livre* (chap. xx), de même que Parillé et Varennes (chap. vi).

3. Sur Gaucher de Sainte-Marthe, cf. Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, t. V, p. 84-96 ; *R. E. R.*, 1905, p. 243 et suiv. et le récent ouvrage de M<sup>lle</sup> Caroline Ruutz-Rees, *Charles de Sainte-Marthe (1512-1555)*, New-York, 1910, p. 3.

4. *R. E. R.*, 1907, p. 117.



Michel Marquet, receveur général de Touraine, dont il eut douze enfants, presque tous nés à Fontevrault, parmi lesquels le poète Charles de Sainte-Marthe était le second. D'après les poésies de son fils Charles, il connut l'adversité. Il mourut en janvier 1551 et fut inhumé dans le chœur de Fontevrault. Avidé et intéressé, il avait, d'après les faits mêmes qui vont être rapportés, un caractère violent, autoritaire, injuste et processif. Toute une région, lésée dans ses intérêts vitaux, put s'élever contre lui, sans qu'il se laissât ébranler ni attendrir un seul instant. Il n'était cependant pas dépourvu de valeur comme médecin, et c'est en reconnaissance de ses soins que l'abbesse de Fontevrault lui concéda, en 1506, sa vie durant, la seigneurie de Lerné qui appartenait à l'abbaye. Son influence dans cette puissante maison paraît avoir été grande. Sa situation de médecin royal n'était pas, d'autre part, négligeable. Connaissant les procédés de composition de notre conteur, nous aurions le droit d'affirmer *a priori* que Picrochole, roi, c'est-à-dire seigneur de Lerné, tiers du nom, ne peut être que le seigneur de Lerné, contemporain de Rabelais, Gaucher de Sainte-Marthe, troisième de son nom en France, « gouverneur et administrateur perpétuel du château de Lerné », et voici que deux témoignages anciens viennent dès l'abord confirmer cette hypothèse. Un érudit qui écrivait à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xvii<sup>e</sup>, dans la région de Loudun ou de Chinon, nous apprend ceci dans des notes conservées à notre Bibliothèque nationale<sup>1</sup>.

Picrocole estoit medecin de Madame de Frontevraulx. Il se nommoit Scevole ou Gaucher, ayeul de Gaucher ou Scevole, grand pere de messieurs de Sainte-Marthe. Il demouroit à Lerné, qui est un beau vilage despendant de Frontevraulx. Lequel vilaige Madame lui avoit donné sa vie durant, comme elle avoit fait à deulx precedans, cause qu'il [Rabelais] l'appella tiers de ce nom<sup>2</sup>. Il estoit fort cholere. Estant en consultation avec Rabelais, qui estoit medecin de l'abbaye de Suilli, il frappa Rabelais, qui fut cause qu'il l'appella Picrochole, le roi de Lerné, 3. du nom<sup>3</sup>. Il levoit les cens, rentes et debvoirs de sa dite seigneurie et les loyalles tailles. Indé Roy. Il y eut procès entre aucuns de Lerné et les moynes de Suillé; leur temporel fut saisi, entre aultres le clos de l'abbaye, qui fut baillé à ferme peu avant les vendanges. Les fermiers s'ingénièrent de jouir, à quoy s'opposa frere Jehan des Entommeures, qui estoit leur procureur. C'est la deffense du clos. Marquelt estoit beau père de Picrochole, qui fut blessé d'un coup de tribart les la teste... Gallet estoit ung habitant de Lerné. Il y en a encores à Chinon qui y ont nom.

Le second témoignage provient de Ménage qui rapporte dans les *Mena-*

1. Fonds Dupuy, Mélanges, vol. 488, fo 77-78. Voy. *R. E. R.*, 1905, p. 405.

2. Cette explication n'exclut pas celle que nous avons donnée.

3. Est-il besoin de faire remarquer que nous rencontrons ici un mélange de traditions exactes et de traditions déformées d'une manière fort explicable? Rabelais, en revenant dans son pays, a pu donner quelques consultations, comme le font tous les praticiens en pareil cas, mais on ne

*giana*<sup>1</sup> que MM. de Sainte-Marthe lui ont dit que le Picrochole de Rabelais était leur grand-oncle Jacques (pour *Gaucher*) de Sainte-Marthe, qui était médecin à Fontevault.

L'identification, déjà évidente, se trouve formellement confirmée par deux autorités tout à fait sérieuses. Maintenant une nouvelle question se pose. Quels rapports ont donc existé, d'une part entre la famille des Rabelais et Gaucher de Sainte-Marthe, et de l'autre entre ce dernier et la région chinonaise, qui puissent justifier et expliquer le rôle de premier plan joué par le seigneur de Lerné dans la guerre picrocholine, aussi bien que celui qu'y remplissent les Rabelais avec Grandgousier, Gargantua et leurs amis et compatriotes confédérés ?

Ces rapports ont été révélés non par des conjectures mais par une série de documents authentiques insoupçonnés jusqu'à ces derniers temps, et ils constituent un ensemble à la fois si cohérent et si décisif que toute la trame réelle de la seconde partie du *Gargantua* va nous apparaître du même coup.

Les données fournies par les recherches récentes permettent d'identifier le père de l'auteur du *Pantagruel* avec Antoine Rabelais, seigneur de Chavignyen-Vallée, propriétaire de la Devinière et autres domaines, licencié ès lois, avocat au siège de Chinon, qui hérita des biens importants de sa mère en 1506 et mourut vers la fin de 1533 ou les premiers jours de 1534, laissant pour héritiers trois fils, Jamet<sup>2</sup>, Antoine et François<sup>3</sup>, une fille, Françoise, mariée à René Pallu, Jean Gallet, etc. Contrairement à ce qu'on a toujours supposé, la famille est dans une grande aisance, plutôt riche, et elle occupe une situation en vue. La légende du père aubergiste ou même apothicaire, s'évanouit. La réalité, bien différente, s'oppose aux inventions tant de fois ressassées. Le fait capital à retenir, c'est que le père Rabelais, homme de loi cultivé, fut un personnage considérable, un propriétaire influent de la région, et aussi un fonctionnaire administratif d'une grande autorité, puisqu'on le voit, en mai 1527, « assesseur et expédiant la juridiction, au siège de Chinon, en l'absence des lieutenants général et particulier », comme le plus ancien avocat dudit siège. Il a donc été, pendant quelque temps, le véritable gouverneur du pays. Toute la conception que l'on peut se faire du milieu qui a donné Rabelais a été changée du même coup<sup>4</sup>.

voit pas quand il aurait pu exercer les fonctions de médecin de Seuilly. L'origine de son animosité pour Sainte-Marthe va nous être révélée par les documents.

1. T. II, p. 226.

2. *R. E. R.*, 1905, p. 251, note 3, 1906, p. 154 et suiv. et 183 et suiv.

3. François, comme religieux profès, ne figure pas dans le partage de la succession de son père. *Voy. R. E. R.*, 1903, p. 67, 153 ; 1908, p. 70 et 205.

4. Cela est prouvé par un arrêt du Parlement de Paris, daté de 1527, que nous avons publié.

Les premiers rapports connus d'Antoine avec Gaucher de Sainte-Marthe nous sont révélés par le dossier de Lerné du fonds de Fontevault, aux Archives de Maine-et-Loire. Nous y avons découvert toute une série de documents rédigés, écrits et signés par Antoine, qui nous apprennent que pendant au moins vingt ans, de 1507 à 1527 environ, le père de Rabelais remplit les fonctions de sénéchal de Lerné et tint les assises de la seigneurie au château dudit lieu, comme mandataire de Gaucher de Sainte-Marthe. Premier contact prolongé de ces deux hommes, qui fait supposer leur bonne entente jusque vers 1527<sup>1</sup>.

Circonstance décisive : un double voisinage établissait encore entre eux d'autres contacts ininterrompus. Antoine Rabelais apparaît comme le plus notable habitant de Seully ; il occupe à peu près dans cette paroisse la même situation que Sainte-Marthe dans le village voisin, surtout à partir de 1527 quand il devient momentanément le premier personnage administratif du pays chinonais. Il est assez naturel que la situation croissante d'Antoine ait engendré une rivalité latente. Nous avons dit que Sainte-Marthe était seigneur du Chapeau sur la Loire, tout près de Saumur. Or, de ce côté encore, Antoine Rabelais figurait comme son voisin, par le domaine de Chavigny-en-Vallée, sur le fleuve, paroisse de Varennes-sur-Loire, en face de Montsoreau, dont le père de notre écrivain était le seigneur et où il possédait, avec un petit manoir, des « pescheries, pastureaux et certaines terres estant entre la riviere de Loire et la turcie, la levée de cette riviere », qui étaient le pendant de celles que Sainte-Marthe possédait à quelques kilomètres en aval, sur la même rive<sup>2</sup>. Chacun de ces deux personnages était donc le voisin de l'autre en Saumurois comme en Chinonais, et cela par les deux domaines qui tenaient le plus de place dans ses préoccupations.

Les choses duraient en cet état depuis de longues années, quand des événements de la plus haute gravité vinrent troubler profondément l'harmonie de leurs anciens rapports, en même temps que la tranquillité de toute la région.

La seigneurie du Chapeau était considérée par les premiers membres de la famille Sainte-Marthe comme leur principale propriété ; c'est là qu'ils habitaient le plus souvent. Dans son épitaphe, Louis est d'abord désigné comme seigneur

Voy. *R. E. R.*, 1905, p. 63, 315, etc. Antoine Rabelais est le propriétaire de la Devinière et de Chavigny-en-Vallée, au temps où Rabelais écrit la *Pantagrueline Prognostication* et les livres I et II. Maître François taxe de « vieux oncle » (l. IV, *anc. prol.*) un chanoine d'Angers, seigneur et Saint-Georges, nommé Frapin, qui est l'un des demi-frères de son père visés dans l'acte de 1506 (*R. E. R.*, 1901, p. 70).

1. *R. E. R.*, 1907, p. 227.

2. On rencontre un seul village, Villebernier, — cité par Rabelais, — entre le Chapeau et Chavigny.

du Chapeau. Il y avait fait construire un château vers 1510. Le domaine s'étendait sur la rive droite et le long de la Loire, en face de Saumur ; les Sainte-Marthe étaient ainsi riverains du fleuve sur une assez grande étendue. Gaucher, qui avait pour la pêche un goût tout particulier, fit élever sur la Loire un « duict » et des « bastilz de paulx », c'est-à-dire une série de pieux à double rangée, « près et joignant au-dessus des ponts de la ville de Saumur », pour y installer des pêcheries vastes et commodes, et cela sans préjudice d'un moulin qui complétait sa prise de possession presque entière du fleuve. Il en résulta des inconvénients multiples pour la navigation et même de très sérieux dangers pour la sécurité des transports. Les « duict, bastilz et pescheries empeschoient totalement le cours de l'eau et voie navigable des marchans et voicturiers », occupant presque toute la largeur et ne laissant libre qu'une petite voie étroite et périlleuse, le long de la maison du Chapeau, pour les bateaux montants et descendants <sup>1</sup>.

On sait toute l'importance qu'avait alors, pour le commerce de la France de l'Ouest, la batellerie de cette partie de la Loire. Une grande irritation s'éleva de proche en proche chez tous les négociants et bateliers, non seulement du fleuve, mais de toutes les rivières qui y déversaient et leurs eaux et leur trafic, au premier rang desquelles figurait naturellement la Vienne, et par l'activité de sa navigation et par sa proximité de Saumur, situé à environ douze kilomètres de son point de jonction avec la Loire. Il ne faut pas perdre de vue que les marchands de la Vienne, et ceux de la région chinonaise en particulier, jouaient un rôle très important dans la puissante « Communauté des marchans frequentans et marchandans sur la rivière de Loire et autres fleuves navigables, descendans en icelle, depuis le commencement que les dites rivières sont navigables jusques à la mer <sup>2</sup> ». Une instance est engagée en janvier 1528 : de nombreuses pièces de procédure sont échangées, surtout vers 1529, et le conflit se trouve porté devant le Parlement de Paris. Des enquêtes et des expertises se poursuivent, dont les dossiers précités nous apportent tout le détail, souvent pittoresque <sup>3</sup>.

A partir de l'année 1530, le procès, pour certaines raisons qui nous échappent, semble sommeiller. En 1532, au mois de septembre, vers le 7, l'instance fut reprise

1. *R.E.R.*, 1905, p. 243 et 1911, p. 134-135.

2. Les archives de cette célèbre Compagnie, que j'ai consultées, sont conservées aux Archives départementales du Loiret. Son histoire a été écrite par M. P. Mantellier dans les tomes VII, VIII et X des *Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais* (1867 à 1869). Voy. aussi *R.E.R.*, 1910, p. 1 et suiv. : *Les termes nautiques chez Rabelais* par L. Sainéan, et 1911, p. 109 et suiv. : *Rabelais et la marine de la Loire*, par J. Soyer.

3. *R.E.R.*, 1905, p. 244. Signalons entre autres le récit très piquant d'une assignation à comparaître portée, à Fontevault, à Sainte-Marthe, par un grave conseiller au Parlement.

par les marchands avec une énergie nouvelle. A partir de cette date, le registre des comptes tenus par la communauté est rempli par le détail des opérations et des actes de la procédure et par l'énumération des sommes relativement considérables qui furent dépensées pour faire aboutir, devant le Parlement, des revendications trop légitimes. On devine, par le spectacle de tant d'efforts, que l'adversaire était puissant, habile, bien en cour, et que la lutte dut être rude. Il est évident qu'à ce moment-là les régions intéressées se passionnèrent pour cette cause qui touchait à des intérêts si graves et si nombreux. Elles formèrent une ligue du bien public au petit pied contre Sainte-Marthe. En novembre 1533, il y eut des plaidoiries durant les Grands Jours de Tours. Enquêtes et arrêts se succédèrent. Cela dura de la sorte jusqu'à la fin de 1536 ou jusqu'au commencement de 1537. Gaucher dut finir par reculer devant le bon droit manifeste de ses adversaires.

Or, quel est le nom que l'on voit, non sans quelque surprise, revenir, à divers moments, dans ces comptes, comme celui d'un agent actif et dévoué au service de la communauté lésée ? C'est celui de Jehan Gallet, avocat du roi à Chinon, proche parent et collègue d'Antoine Rabelais, père de Maître François : ce Gallet reçoit une fois quatre livres dix sous pour ses précieux offices, sans parler d'un autre Mathieu Gallet, de la même famille, clerc du greffe civil du Parlement, qui reçoit pour sa part dix sols six deniers tournois. On sait qu'Ulrich Gallet est le maître des requêtes de Grandgousier et de Gargantua ; « homme sage et discret, duquel en *divers et contentieux* affaires [Grandgousier] avait éprouvé la vertu et bon avis » ; il est envoyé vers Picrochole comme mandataire de son maître, exactement comme Jehan Gallet est envoyé vers le Parlement en tant que mandataire des marchands de la Loire et de ses affluents. Donc un Chinonais, agent plein de zèle, joua un rôle notoire de défenseur et de négociateur dans ce procès mémorable. Les deux missions sont analogues. Du reste, la ville de Chinon — principalement à cause de son commerce de vins — tenait une place spéciale dans la communauté ; elle envoyait régulièrement aux assemblées des délégués qui étaient indemnisés de leur voyage, et dont les frais et dépens figurent dans les registres de comptes de la Compagnie.

Quel est l'autre personnage qui tient encore un rôle de premier plan dans la défense des intérêts de la communauté des marchands de la Loire ? Maître Antoine Hullot, avocat à Orléans, un ami très cher de Rabelais, qui lui a adressé la lettre fameuse : « A Monsieur le Baillif, du baillif des baillifs », petit chef-d'œuvre d'humour et de gaieté <sup>1</sup>.

1. Cf. *R.E.R.*, 1905, p. 156 et 1909, p. 312 et suiv. Il recevait de la communauté 100 solz t. par an.

Partout, au cours de ce conflit, nous saisissons des rapports étroits entre ses acteurs principaux et les Rabelais. Nous avons dit plus haut ce qu'était le bien familial de Chavigny, « chastel et maison noble », venu de la mère d'Antoine, Andrée Pavin, comportant toute une série de droits féodaux, dont les pêcheries déjà citées. Il est évident que les installations envahissantes du médecin royal, au Chapeau, avaient dû gêner et vexer singulièrement l'avocat de Chinon de même que les autres riverains du voisinage, jouissant de droits analogues. M<sup>e</sup> Antoine Rabelais se trouvait donc au premier rang parmi les propriétaires lésés<sup>1</sup>. Il en résulte que ce juriste avait été amené à suivre de près les instances engagées, autant comme seigneur de Chavigny que comme avocat exerçant à Chinon, c'est-à-dire en une ville directement mise en cause, et enfin comme proche voisin, par la Devinière, du seigneur de Lerné. On comprend dès lors comment ce grand procès dut passionner la famille de Rabelais et comment celle-ci avait un intérêt immédiat à combattre les prétentions du seigneur du Chapeau et à s'associer à toutes les démarches qui furent faites pour supprimer des abus si manifestes. L'intervention des deux Gallet, à partir de 1532, n'a plus lieu de nous surprendre. En agissant pour la « Communauté », ils défendaient non seulement la cause de leurs compatriotes, mais encore celle de leur famille.

Dès lors, les choses s'éclaircissent de plus en plus : si, dans le roman, le grand chef des fouaciers porte le nom de Marquet, c'est que ce nom évoque celui du beau-père de Sainte-Marthe ; le Capitoly, c'est la demeure seigneuriale de Sainte-Marthe, située dans le haut de Lerné et dont les marches dominant encore la région. Si Gargantua, en arrivant de Paris, attaque et démolit le Bois de Vede, l'une des forteresses de Picrochole, c'est que ce domaine faisait partie du patrimoine de Gaucher de Sainte-Marthe<sup>2</sup>.

Nous n'insisterons pas davantage sur tous ces rapprochements de détail pour arriver à une dernière confirmation d'ordre général, qui achèvera la démonstration en prouvant d'une manière décisive l'excellence de notre fil conducteur. Il

1. On sait ce qu'était alors la Loire : un chemin « marchant » par excellence. Une distance d'une dizaine de kilomètres — celle de Chavigny au Chapeau — par cette route si fréquentée à la fois sur le fleuve et sur ses bords, était peu de chose. Tous les échos des discussions et incidents notables et prolongés qui se produisirent au cours de ce grand procès durent parvenir sans peine à Chavigny. Nul doute que les bateaux ne se soient arrêtés par moments, sur de longues files, en amont, c'est-à-dire vers Chavigny. Il est assez aisé d'imaginer les conversations passionnées tenues sur les rives du fleuve, à quelques lieues à la ronde. De tout temps, grâce à la batellerie, il a existé des rapports plus étroits entre des villages séparés par plusieurs lieues, sur la même rive d'un fleuve, qu'entre ces mêmes villages et des agglomérations beaucoup plus voisines, situées dans l'intérieur des terres.

2. *R. E. R.*, 1906, p. 335 et suiv.

s'agit de la confédération des bourgs et villages qui vient offrir à Grandgousier et à Gargantua, le chef de son armée dans la dernière partie de la guerre, les puissants renforts qui doivent leur permettre de vaincre définitivement Picrochole. On se rappelle qu'à la suite de la prise de Touquedillon (chap. XLVI) les habitants d'un certain nombre de localités proposèrent à la fois à Grandgousier et leurs soldats et leur argent. Voici le passage (chap. XLVII) :

En ces mesmes jours, ceux de Bessé, du Marché Vieux, du bourg Saint Jacques, du Trainneau, de Parillé, de Riviere, des Roches Saint Paoul, du Vau breton, de Pautillé, du Brehemont, du pont de Clain, de Cravant, de Grandmont, des Bourdes, de la Ville au Mere, de Huymes, de Segré, de Hussé, de Saint Louant, de Panzoust, des Coldreaulx, de Verron, de Coulaines, de Chosé, de Varennes, de Bourgueil, de l'Isle Boucard, du Croulay, de Narsay, de Cande, de Montsoreau et aultres lieux confins envoierent devers Grandgousier ambassades pour luy dire qu'ilz estoient advertis des tordz que luy faisoit Picrochole ; et pour leur ancienne confederation, ilz luy offroient tout leur pouvoir, tant de gens que d'argent et aultres munitions de guerre... Lequel offre Gargantua ne refusa, ny accepta du tout. Mais, grandement les remerciant, dist qu'il composeroit ceste guerre par tel engin que besoing ne seroit tant empescher de gens de bien. Seulement, envoya qui ameneroit en ordre les legions, lesquelles entretenoit ordinairement en ses places de la Devinere, de Chaviny, de Gravot et Quinquenays.

Il s'agit donc, — Rabelais le dit en toutes lettres, — d'une *ancienne confédération*. Et de quelles localités se compose cette dernière ? De villes, bourgs, villages ou hameaux, tous compris dans le Saumurois ou dans le Chinonais, tous situés sur les bords de la Loire ou de la Vienne ; tantôt, c'est le cas de la presque totalité, sur les rives mêmes de ces grands cours d'eau ; tantôt, par exception, dans leur voisinage immédiat, à deux ou trois kilomètres au plus, et se rattachant directement, par le fait de cette proximité, à la vie du fleuve ou de son affluent. Toutes ces localités rentrent ainsi dans la catégorie de celles qui peuvent fournir des membres à la communauté des marchands de la Loire<sup>1</sup>. Ainsi s'explique sans peine la confédération dont parle Rabelais et l'union de tous ces bourgs et villages désireux de joindre leurs troupes et leur or aux ressources dont dispose Gargantua. Quand nous voyons des deux côtés, dans l'histoire comme dans le roman, la grande confédération saumuroise et chino-

1. Varennes-sur-Loire, Montsoreau, Candes, Chouzé-sur-Loire, Bourgueil, Brehemont, Huymes, La Villeaumur, Ussé se trouvent sur la Loire. Pontille, le Pont-de-Clan, Coulaïne, les Coudreaux, le pays de Véron, Saint-Louand, Bessé et le Marché-Vieux (Chinon), le faubourg Saint-Jacques et le Raineau (près Chinon), Grammont (près Chinon également), Parilly, Vau-breton, les Roches Saint-Paul, Rivière, les Bordes, Narçay, Cravant, L'Île-Bouchard, Panzoult, Croulay, Sègre ou Ligré se trouvent sur la Vienne ou tout proche de ses rives. Il s'agit plutôt de Ligré que de Segré ou de Sègre (*R.E.R.*, 1905, p. 251 et 444) ; d'ailleurs Thomas Rabelais possédait des biens à Ligré, en même temps qu'à Cinais et à La Roche-Clermault (*R.E.R.*, 1911, p. 89).

naise soulevée contre Sainte-Marthe et Picrochole, nous sommes vraiment assuré de la sûreté de notre fil conducteur. Nous en avons la preuve une fois de plus : jamais l'auteur du *Pantagruel* n'invente rien de toutes pièces ; un souvenir, un fait, une circonstance précise se trouvent à la base de ses conceptions les plus fantaisistes et souvent de la plupart des détails qu'elles comportent. A chaque instant, nous vérifions cette loi de son esprit, et je suis assuré que plus on scrutera son œuvre, et mieux on verra combien cette explication rend compte de son procédé de composition.

Veut-on savoir, en terminant cette histoire — qu'il était impossible d'écourter sans lui enlever beaucoup de sa signification — quel a été l'épilogue de la grande querelle qui divisa les Rabelais et les Sainte-Marthe ? Cet épilogue n'est pas négligeable, car il se rattache à l'un des incidents les plus graves de la vie du Tourangeau. Personne n'ignore que l'attaque la plus violente, et sans doute la plus dangereuse dont Rabelais ait été l'objet de son vivant, émane d'un religieux de Fontevrault, Gabriel de Puy-Herbault (Putherbeus), tourangeau (1490-1566), auteur du célèbre *Theotimus sive de tollendis et expungendis malis libris, iis præcipuè, quos vix incolumi fide ac pietate plerique legere queant, libri tres.* (Paris, Jean Roigny, 1549, in-8°.) L'auteur du *Pantagruel* ne s'y est pas trompé, et dans le passage probablement le plus âpre, le plus terrible de son œuvre, il y a répondu avec une éloquence passionnée. Ce passage inoubliable, qui vise tout ensemble Calvin et Putherbe, termine le magnifique morceau de Physis et d'Antiphysie (l. IV, chap. xxxii).

C'est aux pages 180-183 du *Theotimus* que se lit la diatribe dirigée contre le Chinonais. Remarquons que Rabelais y est attaqué en face, sous son nom, sans le moindre déguisement. Le religieux de Fontevrault, qui ne cite presque aucun nom français contemporain dans tout son ouvrage, semble bien avoir fait de l'attaque contre Rabelais l'un des objets particuliers de son livre. Au cours des 270 pages de ce texte, il ne se rencontre aucune autre censure analogue. De là résulte la gravité exceptionnelle de l'injure<sup>1</sup>.

Le moine de Fontevrault appartient au groupe des ennemis les plus farouches des idées de la Renaissance. Sa place, dans les polémiques du temps, figure à l'extrême-droite des défenseurs intransigeants du passé. Personne, peut-être, n'a osé aller plus loin dans le mépris, ou plutôt dans la haine des changements que la Renaissance et la Réforme venaient d'introduire dans le monde. A ses yeux Rabelais incarnait la première en ce qu'elle avait de plus redoutable.

Eh bien ! sait-on de qui est venu le témoignage d'approbation le plus cha-

1. Voy. dans la *R.E.R.*, 1906, p. 337 et suiv. notre étude : *Rabelais, les Sainte-Marthe et l'enraigé Putherbe.*



leureux qui ait été donné à ce pamphlet rétrograde, au lendemain de son apparition ? Ce n'est ni d'un couvent ni d'un cénacle de théologiens, mais bien de l'esprit, peut-être le plus ouvert, le plus poli de la cour de Marguerite d'Angoulême, poète et humaniste, platonicien fervent, aux trois quarts protestant, incarcéré pour cause de religion, l'auteur d'une admirable *Oraison funèbre* de la reine de Navarre, en tout l'opposé parfait de Puy-Herbault : j'ai nommé Charles de Sainte-Marthe, second fils de Gaucher et de Marie Marquet, né à Fontevrault, en 1512. Comment ce tendre et harmonieux génie a-t-il pu magnifier de la sorte l'œuvre qui contrastait le plus violemment, parmi celles qui parurent alors, avec son propre tour d'esprit ? Tout simplement parce que ce livre vengeait sa famille du *Gargantua* et du ridicule immortel jeté sur Picrochole, dont son père avait fourni le type. L'attaque odieuse qui pouvait conduire Rabelais au bûcher<sup>1</sup> est partie de Fontevrault, où avaient vécu et vivaient encore Gaucher et les siens<sup>2</sup>. Le religieux se fit le porte-parole des haines que l'auteur du *Pantagruel* s'était attirées dans l'enceinte de la grande abbaye, et Charles, le doux poète, pourtant si éloigné de l'auteur du *Theotimus* à tous autres égards, se proclama l'ami de ce moine fanatique en le remerciant avec transport. La lettre que Sainte-Marthe adresse à Puy-Herbault (19 juin 1550) vise Rabelais avec certitude. « Que tes labours paraissent inutiles et ridicules à ces Athées et à ces Epicuriens, dont tu désignes les uns nommément et dont tu depeins si bien les autres par leurs particularités. » Comme Rabelais est le seul « épicurien » vivant qui soit nommé dans le *Theotimus*, il n'y a pas à s'y tromper. Quinze ans après le *Gargantua*, Rabelais nous apparaît victime d'une haine tenace qui se vengeait sur lui des vieilles rancunes engendrées à la fois par une rivalité locale et par l'épopée burlesque qui avait immortalisé celle-ci.

Nous avons réservé à dessein, pour la fin de cet exposé, une hypothèse qui nous ramène à notre point de départ. Il paraît hors de doute que l'incomparable récit du chapitre xxv nous présente le tableau véridique d'une rixe survenue entre les bergers de la famille Rabelais et les habitants de Lerné, vassaux de Sainte-Marthe. Nous l'avons dit : le caractère réaliste de cet épisode saute

1. Le long morceau relatif à Rabelais se présente dans le *Theotimus*, avec un accompagnement continu de guillemets dans la marge ; c'est le seul du livre qui se présente sous cette forme. Il est possible que ces pages aient été composées par un autre que Puy-Herbault ; celui-ci les aurait simplement insérées au milieu de sa prose. Dans ce cas, on pourrait les attribuer fort bien à Charles de Sainte-Marthe lui-même, à cause des attaques qu'elles renferment contre un groupe de cardinaux, attaques qui seraient assez conformes aux tendances de ce quasi-protestant.

2. Jacques de Sainte-Marthe succéda à son père, mort en 1551, comme médecin de l'abbesse.

aux yeux. Il existait entre les deux villages de Seuilly et de Lerné, celui-ci plus important que le premier, une vieille rivalité qui n'a pas cessé de se manifester, même de nos jours. Il est infiniment vraisemblable que nous possédons, dans cette scène fameuse, l'histoire toute simple de l'événement fortuit qui amena entre les deux familles la rupture définitive que la situation exposée plus haut présageait de toutes les manières. Ce fut, en quelque sorte, la cause matérielle — l'étincelle — qui fit succéder la guerre ouverte à la tension latente qu'avaient amenée les faits généraux et particuliers dont il vient d'être question.

Qu'il y ait eu, d'autre part, procès entre « aucuns de Lerné » et l'abbaye de Seuilly, comme le dit Bouchereau, rien de plus admissible. Les biens des moines auraient été saisis, entre autres le clos de l'abbaye qui aurait été baillé à ferme peu de temps avant les vendanges. Les fermiers se seraient obstinés à jouir des produits de ces terres, à quoi s'opposa Frère Jean, le procureur de l'abbaye. Ce serait la défense du clos. L'étude de toutes les parties de l'œuvre de Rabelais nous autorise à affirmer qu'une trame réelle doit exister là aussi sous les broderies du conteur.

#### IV. Les opérations de la guerre picrocholine expliquées par la topographie régionale.

Nous avons laissé Picrochole à table. Tout en dînant, il répartit son armée, selon les habitudes du temps, en avant-garde, arrière-garde et bataille, fait mettre les canons sur leurs affûts, prépare le train des munitions, et à midi, heure fixée, prend le commandement de ses troupes sur la place du château. On s'assure, par un poste d'éclaireurs, que le pays est libre et l'on se met en route. Les hommes d'armes se répandent à travers les champs, gâtant, pillant et ravageant tout ce qu'ils rencontrent, au milieu d'un « désordre incomparable. » Le bourg de Seuilly est saccagé, malgré la peste — détail qui doit être réel —, qui le décime. L'abbaye<sup>1</sup> ferme ses portes, et le gros de l'armée poursuit sa marche, sans en tenter le siège, ne laissant que quelques enseignes et deux cents lances qui se mettent à rompre les murailles du clos, — le même qui existe toujours en bordure de la route, — afin de détruire toutes les vendanges des moines.

Grâce à Frère Jean, armé du bâton de la croix, et aux petits couteaux de ses moinillons, pas un des pillards n'échappe. Tous sont assommés ou égorgés. Quand il nous présente, à cette occasion, le bâton de la croix, qui était de cœur

1. Sur les restes de l'abbaye de Seuilly, voy. *R.E.R.*, 1905, p. 61, et 1907, p. 211.

de cormier, long comme une lance, rond à plein poing, et quelque peu semé de fleurs de lys, toutes presque effacées, le conteur reproduit une ancienne vision de ses jeunes années, et nous donne sûrement une description très exacte de la croix processionnelle d'alors. On remarquera, dans ce même chapitre, comment il utilise ses souvenirs des cultes locaux de Rivière, Chinon, Candès, Cinais, etc., sans parler de l'allusion à La Foye-Monjault.

Durant ce temps, Picrochole passe en toute hâte le Négron<sup>1</sup>, au gué de Vede, et assaille le petit village de La Roche-Clermault, dont il s'empare sans rencontrer la moindre résistance.

Où se trouvait le gué de Vede ? Nous avons établi, il y a quelques années, que ce lieu célèbre, qui va tenir dans les opérations une place si importante, était situé sur le Négron ou Vede, en aval du Moulin du Pont, à la traversée du chemin de Lerné à Chinon, tout près de la Saullaye et des deux arpents de terre que possédaient là les Rabelais<sup>2</sup>. Il ne pouvait se trouver sur la Veude de Champigny, près d'Anché, comme on l'a toujours supposé ; tant qu'on l'a fixé sur cette petite rivière, située à une dizaine de kilomètres à l'est, très loin du champ d'action des deux armées, les opérations de la guerre picrocholine restaient inintelligibles. Rabelais le place près de l'endroit où se trouve actuellement un pont qui permet de traverser le Négron pour arriver au Moulin du Pont et à La Roche-Clermault. Au xvi<sup>e</sup> siècle, le Négron d'aujourd'hui ne portait pas de dénomination spéciale. On lui donnait, comme à tous les ruisseaux du pays, le nom de Veude ou de Vede. C'est ainsi que le désigne Rabelais et qu'on le trouve encore appelé en 1726<sup>3</sup>. L'action est ainsi resserrée dans la vallée et sur les coteaux du Négron, autour de la Devinière, dans un espace très restreint, circonscrit par Lerné, La Roche-Clermault, Vaugaudry, la Vauguyon et le gué de Vede<sup>4</sup>.

Cette identification une fois fixée, et elle a été, depuis, unanimement admise, les événements vont se dérouler avec une clarté étonnante : lieux dits, distances, chemins, routes ou sentiers, les moindres réalités géographiques continueront d'être respectées par l'écrivain. Nous n'insisterons pas à dessein sur les questions de stratégie et de tactique militaire. Rabelais fait manœuvrer ses armées avec une compréhension très juste de l'art et des lois de la guerre et de ses prescrip-

1. Petite rivière aux bords marécageux qui descend du Poitou où elle arrose le gros bourg de Beuxes, pour aller se jeter dans la Vienne, à quelques kilomètres de là.

2. « Deux arpents de terre situez près le moulin du pont, sur le chemin par où l'on va dudit moulin à la Croix de Longarde. » (Partage de 1506.)

3. *R.E.R.*, 1907, p. 208 et 222, et 1911, p. 119-120.

4. *R.E.R.*, 1904, p. 291. Voy. la carte dressée par notre collaborateur M. Henri Clouzot.

tions en même temps que des récentes innovations réalisées par son époque. Les proportions des effectifs et des spécialités d'armes sont calculées avec une logique parfaite<sup>1</sup>.

Cependant, à la Devinière, on tarde un peu à connaître les graves conjonctures qui viennent de se produire. Le soir est arrivé : nous avons cité plus haut le délicieux tableau d'intérieur qui nous représente Grandgousier se chauffant devant son âtre, après souper. Un des bergers qui gardaient les vignes, nommé Pillot, vient lui apprendre les excès et pillages commis, et comment Picrochole s'est déjà remparé dans La Roche-Clermault. Nous entendons alors les touchantes lamentations du « vieux bonhomme » sur l'agression brutale de son ami ancien, de tout temps, de toute race et alliance, qu'il s'est toujours plu à secourir et à assister en mainte circonstance, — ce qui cadre avec les indications fournies par les documents d'Angers. Quoique affaibli par l'âge, il lui faut défendre ses pauvres sujets qui l'entretiennent de leur rude labeur, lui, ses enfants et sa famille. Son conseil convoqué, il est décidé qu'un homme prudent ira demander à Picrochole « pourquoi ainsi soudainement estoit party de son repous » et qu'on enverra quérir Gargantua et ses gens à Paris, où il s'adonne à l'étude des bonnes lettres et aux « exercices athletiques ». Le laquais de Grandgousier, le Basque, probablement le véritable domestique des Rabelais, grâce auquel le Maître a pu introduire, au II<sup>e</sup> livre (chap. ix), un discours en basque qui est l'un des plus anciens textes de cette langue<sup>2</sup>, est expédié vers la capitale avec une lettre de Grandgousier, datée du 20 septembre.

Ulrich Gallet, le maître des requêtes, — en qui l'on peut voir l'avocat chinois dont nous avons parlé — se rend, entre temps, à La Roche-Clermault. Il passe le gué et s'enquiert auprès du meunier du moulin du Pont de la situation de Picrochole. Le meunier chez qui Rabelais sans doute, comme ses parents, s'était arrêté bien des fois au passage, le renseigne et lui conseille de ne pas aller plus loin ; il l'héberge pour la nuit.

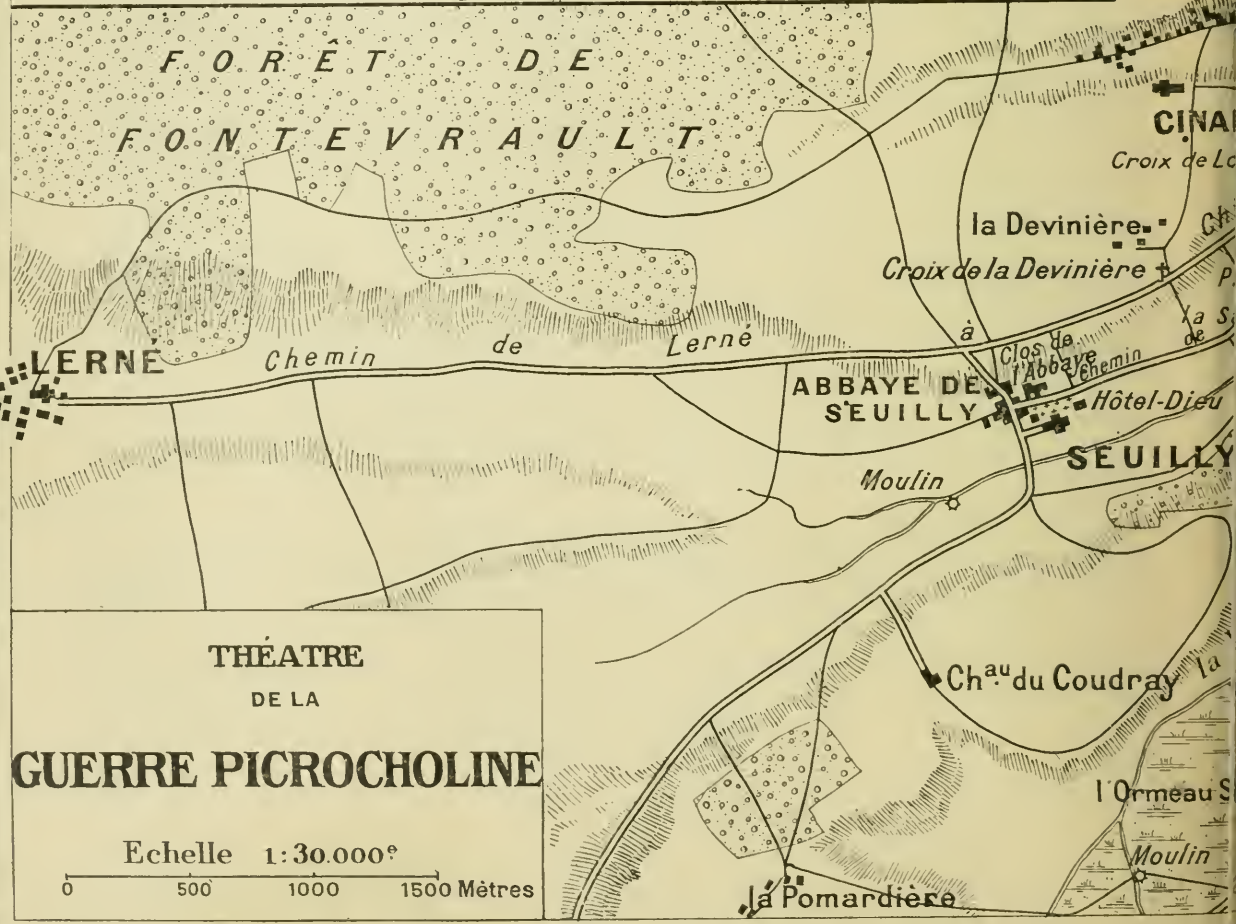
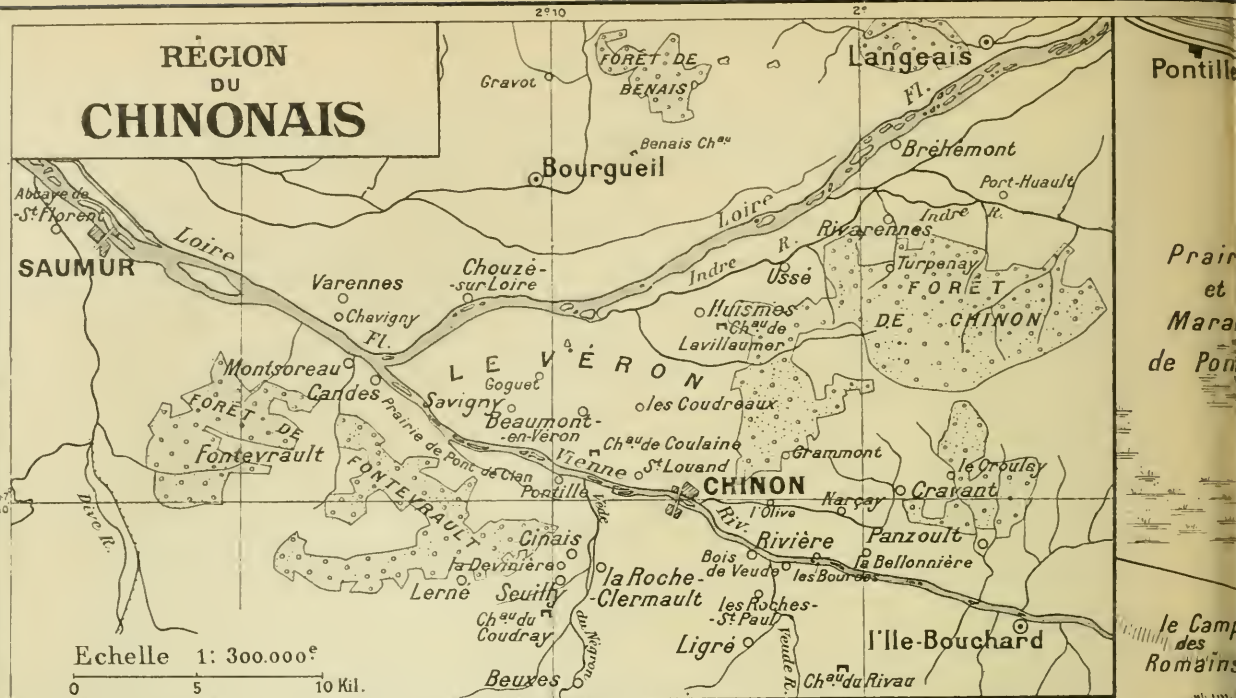
Au lendemain matin, Gallet se transporte avec le trompette à la porte du château. Mais le roi défend de lui ouvrir et consent seulement à l'entendre du haut du boulevard. On sait le résultat négatif de la démarche et du discours de l'orateur.

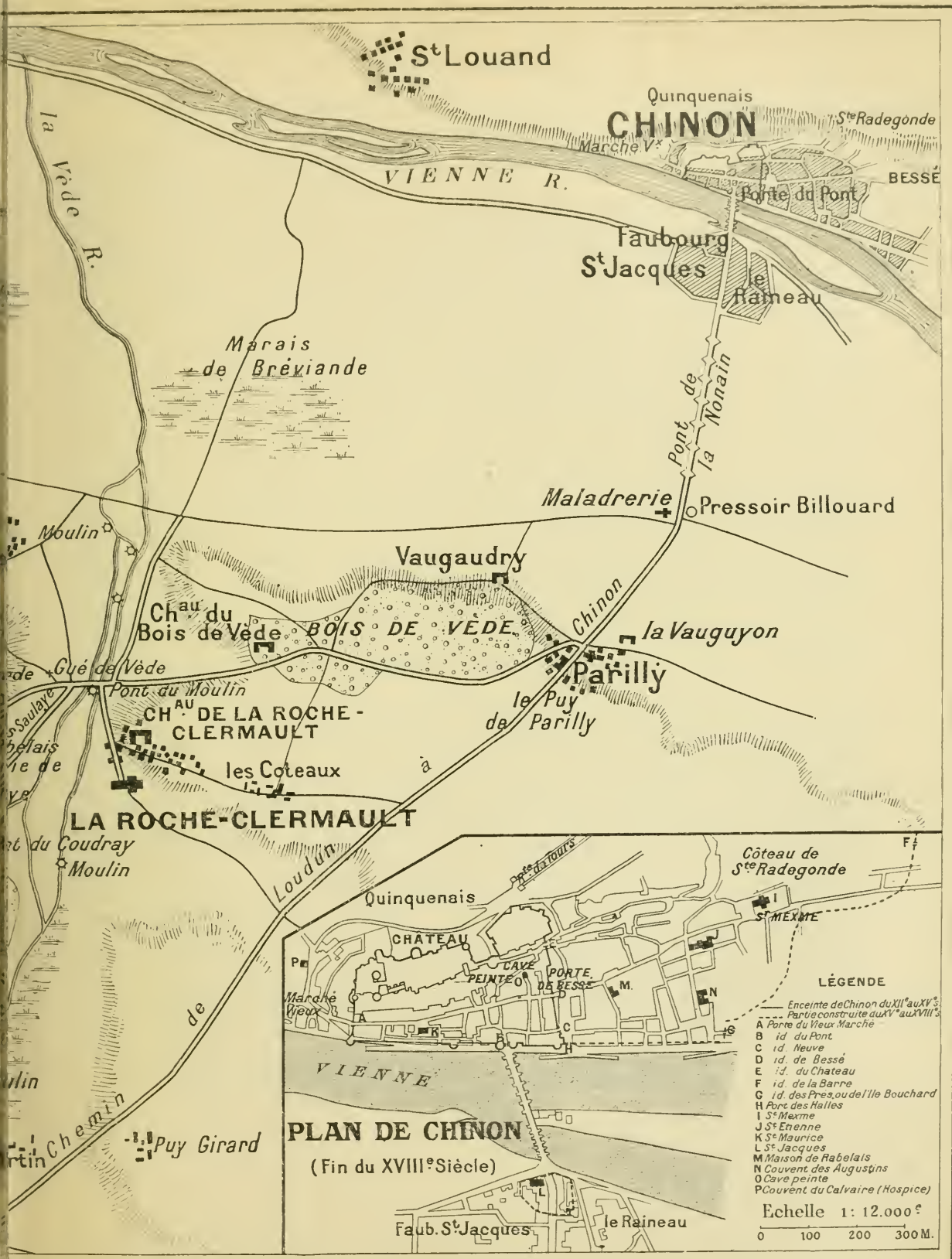
L'ambassadeur évincé retourne vers Grandgousier. Il le trouve à genoux, tête nue, incliné en un petit coin de son cabinet, priant Dieu qu'il veuille mettre son adversaire au point de raison, sans y procéder par force. Le vieux seigneur

1. Voy. A. Rossi, *Rabelais écrivain militaire* (Paris, in-12, 1892) et l'article de M. Gigon dans la *R.E.R.*, 1907, p. 3.

2. *R.E.R.*, 1905, p. 276, et *Les Navigations de Pantagruel*, p. 319.











ignore toujours la cause des excès commis. Gallet croit avoir compris qu'il est question d'une injure faite aux fouaciers de Lerné. Une enquête apprend à son maître l'histoire exacte de la rixe. Son conseil, convoqué, est d'avis qu'en toute force il doit se défendre.

Puisqu'il ne s'agit que de quelques douzaines de fouaces, Grandgousier commande qu'on en fasse cinq charretées en une nuit, dont l'une soit chargée de fouaces faites à beau beurre, beaux jaunes d'œufs, beau safran et belles épices, — celles qu'on mangeait à la Devinière, les jours de fête. Ces dernières sont destinées à Marquet à qui Grandgousier donne en outre une somme d'argent pour les frais de chirurgien et sa métairie de la Pomardière à perpétuité franche pour lui et les siens. Le beau-père de Sainte-Marthe, qui avait dû se trouver mêlé au conflit que nous avons raconté, est traité avec équité, comme on le voit <sup>1</sup>.

Gallet est chargé de conduire le tout. Près de la Saulsaye, qui se trouve sur son chemin, il fait cueillir force grands rameaux de cannes et roseaux, et il en arme les charrettes et leurs conducteurs. Lui-même en tient un dans sa main pour montrer que ses compagnons et lui ne demandent que la paix. On arrive à La Roche-Clermault, dont la porte leur est refusée. Notre maître des requêtes expose le but de sa venue au capitaine Touquedillon. Picrochole, à qui celui-ci raconte le tout, croit à la faiblesse de son adversaire ; il fait saisir le convoi. On connaît l'immortelle scène de son conseil (chap. xxxiii). Je me borne à faire remarquer que les nombreuses données géographiques qu'elle renferme touchant la carte du monde sont d'une exactitude parfaite que les investigations récentes ont bien établie.

Cependant Gargantua a quitté Paris sur sa grande jument. Il arrive à Chinon, passe le pont, suit le faubourg Saint-Jacques et chemine sur le long pont de la Nonnain qui traverse les marais de la Vienne. Il a hâte d'atteindre la Devinière : le voici à Parillé ; là, il est averti par le métayer de Gouguet — un ami ou un fermier des Rabelais — de l'occupation de La Roche-Clermault et de la marche du capitaine Tripet, qui va, avec une grosse armée, en suivant la crête du coteau, à travers bois, assaillir le Bois-de-Vede et Vaugaudry, tout en courant la poule jusqu'au Pressoir-Billard ou Billouard <sup>2</sup>. Mais Ponocrates conseilla à Gargantua de se transporter vers le seigneur de la Vauguyon, qui de tout temps avait été leur ami et confédéré, trait certainement véritable. Ce voisin dévoué — un Le Petit, dont le logis, aujourd'hui simple ferme, s'élève au nord-est du village de Parilly, — montre le plus grand empressement ; il conseille au fils de Grandgousier d'envoyer quelqu'un de ses gens en éclaireur. Gymnastes'offre, mais

1. Il pourrait s'agir également d'un beau-frère de Sainte-Marthe.

2. Pour cet itinéraire, voir la carte ci-jointe.

on lui adjoint l'écuyer du seigneur de la Vauguyon, appelé Prelinguaud, qui connaît à fond les détours et rivières des environs. Tous deux partent et observent les alentours, sans crainte aucune. Pendant ce temps, Gargantua se rafraîchit et repaît quelque peu avec ses gens et fait donner à sa jument un picotin digne de sa taille.

On trouvera aux chapitres xxxiv et xxxv, le récit de la rencontre de nos deux éclaireurs avec l'armée de Tripet, occupée à piller, puis celui de la mort du pauvre capitaine de Picrochole et de ses compagnons, tués par l'intrépide Gymnaste. Celui-ci, prudent, renonce à épuiser sa chance en poursuivant le reste. Il éperonne son cheval et retourne vers la Vauguyon, avec Prelinguaud.

Il expose à son maître l'état des ennemis, ramassis de pillards et de brigands, ignorants de toute discipline militaire ; il suffirait de les rejoindre pour les assommer sans peine comme bêtes. Alors Gargantua monte sur sa grande jument ; il se fabrique une lance avec l'arbre Saint-Martin qu'il arrache sur la route de Parilly au gué de Vede, et qu'il pare pour son plaisir, pendant que sa jument, par son pissat, enfle la Vede et noie la bande des ennemis échappés à Gymnaste, hormis ceux qui avaient pris par les coteaux à gauche.

L'épisode du Bois-de-Vede constitue le troisième récit merveilleux du chapitre xxxvi. Avec ce dernier commence à proprement parler le retour aux exploits gigantesques. Voilà le château du Bois-de-Vede démoli par Gargantua. Celui-ci gagne avec les siens le pont de la Vede et trouve le gué tellement couvert de corps morts que le cours du moulin en est engorgé. C'est le même moulin qui se trouve toujours à droite, après la traversée du pont. Nous constatons, grâce à cette mention, que le pont existait concurremment avec le gué ; si Rabelais fait passer par ce dernier l'armée picrocholine, c'est que le pont était évidemment trop étroit et trop faible pour tout le monde et que le gué convenait mieux, ne risquant guère d'être intercepté <sup>1</sup>.

Quant au Bois-de-Vede, nous avons dit pour quel motif Rabelais nous raconte avec complaisance la ruine de cette forteresse : un domaine ainsi appelé appartenait à Sainte-Marthe. Toutefois le Bois-de-Vede possédé par le seigneur de Lerné devait correspondre à un domaine de ce nom situé plus loin, au nord-est, près d'Anché, sur la Veude de Champigny. Le Bois-de-Vede, théâtre de l'opération expéditive de Gargantua, doit au contraire être cherché non loin du gué de Vede et du moulin du Pont et aussi du manoir de Grandgousier, dans la direction de Vaugaudry et du Pressoir-Billouard, mais moins loin que ces

1. On peut signaler, à ce sujet, l'allusion du *Tiers Livre*, chap. xxiii : « Et te adviendroit ce que naguères advint à Jan Dodin, recepveur du Couldray au gué de Vede, quand les gens d'armes rompirent les planches. »

endroits<sup>1</sup>. On peut le placer, par conjecture, entre Parilly et le gué de Vede. Rabelais a trouvé très piquant de nous décrire l'anéantissement du domaine de Sainte-Marthe, en le rapprochant assez naturellement du théâtre des opérations, grâce à la confusion rendue possible par le nom générique *vede*, qui a pu servir à former le nom d'un bois dans les environs du gué, aussi bien que du côté d'Anché<sup>2</sup>.

Quittant la rive de Vede, Gargantua et ses compagnons atteignirent peu de temps après le château de Grandgousier ; celui-ci les attendait avec une grande impatience. Il paraîtrait même, si l'on en croit les chroniques, ajoute le Maître en passant, que Gargamelle en mourut de joie. C'est là l'un des rares traits de fantaisie purement humoristique qu'il y ait à relever dans le tableau de l'existence familiale de Grandgousier, et l'auteur a soin de le présenter comme tel. Nous assistons à la toilette de Gargantua qui, en se peignant, fait choir des boulets d'artillerie de ses cheveux, puis au souper vraiment gargantuesque offert à l'arrivant. Trois bons amis des Rabelais, grands chasseurs, l'abbé de Turpenay, le seigneur de Grandmont et celui des Essars ont pourvu la table de gibier. Sur les six noms de domestiques qui apprêtent ou servent le repas, quatre sont forgés pour les besoins de la cause et deux doivent être réels, ceux de Janot et de Micquel. Les divers animaux cités se rencontraient alors dans les toiles ou dans la gibecière des chasseurs intrépides. L'épisode des pèlerins, trouvés « dessus les poyzars », entre les choux et les laitues du jardin, lavés « en la fontaine » (toutes ces indications doivent correspondre à la disposition du jardin familial de Rabelais) et mangés en salade, continue la série immortelle des thèmes mythiques inaugurés avec la prise du château du Bois-de-Vede. Ces bons pèlerins viennent de Saint-Sébastien près de Nantes ; ils ont passé par Ancenis : nous verrions volontiers dans cette allusion un souvenir d'un voyage de Rabelais au temps de son « moniage » franciscain dans l'Ouest. Quand les pèlerins s'enfuient, près du noyer grollier, par la grande boyre, puis par l' « orée de la touche », où ils tombent, sauf Fournillier « en une trappe faite pour prendre les loups à la trainée », ils parcourent des lieux tout à fait voisins de la Devinière et familiers à ses habitants. Ils vont passer le reste de la nuit en une logette près du Coudray.

1. Cf. *Les Navigations de Pantagruel*, p. 318, et *R.E.R.*, 1906, p. 346, et 1911, p. 120-121.

2. Nous n'avons pas de carte ancienne donnant un Bois-de-Vede entre le gué et Vaugaudry, mais il y a eu, dans cette région, un petit bois, dominant la Vede, qui a pu parfaitement porter le nom qui nous occupe. Quoi qu'il en soit, même si l'on admet qu'il s'agisse du Bois-de-Vede près d'Anché, on peut dire que l'emploi insolite de cet élément topographique, qui nous éloigne de quelques kilomètres du théâtre de la guerre, apporte un argument de plus en faveur de l'identification de Gaucher, propriétaire d'un Bois-de-Vede, avec Picrochole.

A table, le père narre au fils la source et cause de la guerre et la belle conduite de Frère Jean des Entommeures. Gargantua l'envoie quérir aussitôt, par son maître d'hôtel, à l'abbaye de Seully, toute proche, et le moine, « courtois et gracieux », arrive, avec son bâton de croix, sur la mule de Grandgousier. Nous allons apprendre à le mieux connaître ; il va évoquer un souvenir de Coulaines, les goûts culinaires de son prieur et la figure de l'infirmier de l'abbaye, aux yeux rouges « comme un jadeau de vergne ». Il citera ensuite un moine de ses amis, grand savant et admirable travailleur, Frère Claude de Saint-Denis, puis M. de la Bellonnière et son « lanier » et le lévrier soufflé à M. de Maulevrier, de Lerné, sans doute le même que « le boiteux » cité au nouveau prologue du *Quart Livre*. A n'en pas douter, nous retrouvons là toute une série de souvenirs de chasse absolument véridiques, chers à tout l'entourage des Rabelais et fréquemment narrés chez eux, au cours des conversations de table, les jours où l'on festoyait quelques hôtes joyeux et bons vivants <sup>1</sup>.

L'entretien, plein d'imprévu, se poursuit. Une nuance, parmi plusieurs autres, nous semble digne d'être relevée. Frère Jean vient de tracer l'inoubliable portrait du moine oisif : « . . . c'est la cause pourquoy de tous sont huez et abhorryz. — Voyre, mais (dist Grandgousier) ilz prient Dieu pour nous. — Rien moins (respondist Gargantua). Vray est qu'ilz molestent tout leur voisinage à force de trinqueballer leurs cloches. »

Ce petit bout de dialogue suffit à préciser la physionomie de chaque interlocuteur. Grandgousier est l'homme de la génération précédente, bienveillant et respectueux des croyances et des catégories établies. Son fils, qui arrive de Paris, juge les choses avec les idées nouvelles ; il entend n'être pas dupe des apparences. Cela est si vrai qu'un peu plus loin encore, le même contraste éclate. « Pourquoi (dist Gargantua) est ce que Frere Jean a si beau nez ? — Parce (respondit Grandgousier) que ainsi Dieu l'a voulu, lequel nous fait en telle forme et telle fin, selon son divin arbitre, que fait un potier ses vaisseaulx. » Poncecrates et le moine répondent ensuite plaisamment à la question de Gargantua. Quelle gravité, quel sérieux, au contraire, chez Grandgousier dans cette citation de l'Apôtre ! Les deux générations s'opposent l'une à l'autre. Plus tard, à son tour, Gargantua devenu vieux, cessera d'employer ce ton libre et gouailleur qui ne sera plus de son âge. Comme ces nuances sont justes et fines ! les types gardent, à travers le récit, une individualité rigoureuse. Il est même surprenant qu'on n'ait jamais noté ces différences curieuses. L'origine que nous pouvons assigner désormais à ces physionomies y ajoute encore davantage de saveur et de charme.

1. Voy. sur le même sujet les détails de fauconnerie du chapitre **XLI**.

Dans le chapitre XL, Rabelais nous offre, selon toute évidence, des impressions de son ancienne vie monacale<sup>1</sup>. Et toujours se succèdent les allusions locales : aux châtaignes vendéennes du bois d'Estroz (Bois d'Estos), au bon vin nouveau, le même, apparemment, dont il est parlé au chapitre xxxiv du livre II.

Le moment est peut-être favorable pour nous demander ce que recèle de réalité cette prodigieuse figure de moine imaginée par le conteur. Je ne puis croire qu'elle ait été inventée de toutes pièces, ni même qu'elle soit le résultat d'une combinaison d'éléments empruntés à divers originaux ; j'estime que ce qui constitue le fond de cette physionomie unique doit être vrai, que Rabelais a connu très probablement à Seully, un moine de ce tempérament, et qu'il a emprunté à ce type, familier de son logis paternel, les traits les plus marquants du caractère dessiné par lui. Il a pu accentuer et exagérer ceux-ci, à l'aide des données acquises pendant son « moniage », mais l'armature lui a été fournie par un religieux qu'il a vu agir dans le cadre même où il l'a fait revivre. Puisqu'il a emprunté tant de substance au pays chinonais, nous avons le droit de penser que le choix de cette figure, absente du livre qui avait vu le jour le premier (livre II), lui a été suggéré par une vieille connaissance de la Devinière. Une remarque faite par Rabelais, au *Tiers Livre* (chap. XLIII), nous autorise à supposer que Frère Jean avait appartenu également au monastère bénédictin de Fontaine-le-Comte, pendant l'abbatiate d'Ardillon.

D'après les notes de Bouchereau, citées plus haut, Frère Jean aurait été le procureur de l'abbaye de Seully : c'est de ce côté, évidemment, qu'il convient de chercher. Un témoignage de 1560 semblerait confirmer cette donnée, en nous montrant le bouillant religieux devenu, sur ses vieux jours, un paisible prieur de Sermaise, mais ce texte manque de clarté et prête à diverses interprétations :

A Monseigneur Buinard, Religieux prieur de Sermaize<sup>2</sup>.

Quand Rabelais t'appelloit moine,  
C'estoit sans queue et sans doreure ;  
Tu n'estois prieur ne chanoine,  
Mais frere Jehan de Lecitanmeure<sup>3</sup> :  
Maintenant es en la bonne heure,

1. Déjà « feu de bonne memoire frere Macé Pelosse, vray zelateur . . . de nostre religion, » cité au chapitre xxvii, évoquait évidemment une ancienne figure de l'abbaye.

2. *Les Contredits du Seigneur du Pavillon aux faulses propheties de Nostradamus* [par Antoine Couillard]. A Paris, chez Charles Langelier, 1560, dernier des feuillets liminaires.

3. Ménage, qui cite ces vers dans son *Dictionnaire étymologique*, au mot *entamer*, fait remarquer avec raison, — observe Marty-Laveaux, — qu'il faut lire *l'entammeure*, synonyme d'*entommeure*, au lieu de *lécitanmeure*.

Pourveu et beaucoup mieulx a l'aise,  
 Puisque fais paisible demeure,  
 En ton prieuré de Sermaise.

Un autre texte, daté de 1654, identifie le même Frère avec un certain Jean de Belpuy, prieur de Vindelles (cant. de Hiersac, arr. d'Angoulême, Charente), en 1547<sup>1</sup>. Nous nous bornons à rapporter ce témoignage, en concluant qu'il faut voir assurément, suivant tous les indices groupés, dans Frère Jean, un moine de Seuilly, dignitaire de l'abbaye.

Il n'est pas hors de propos d'indiquer encore un ingénieux rapprochement signalé par Marty-Laveaux<sup>2</sup>. Peut-être pourrait-on découvrir dans certaines chansons de geste ou dans des ouvrages romanesques antérieurs à l'époque de Rabelais, des types qui semblent annoncer celui de Frère Jean, par exemple, dans les *Gestes des quatre filz Aymon*<sup>3</sup> et dans la Chanson d'*Aliscans*. Celle-ci nous présente, en effet, un personnage appelé Rainouard au tinel, qui lui aussi fut moine, comme le témoigne le *Moniage Rainouart*. Il s'escrime de son *tinel*, qui n'est autre chose qu'un gros sapin ébranché, d'une manière aussi redoutable que Frère Jean du bâton de la croix ; aussi le savant éditeur d'*Aliscans*, M. Guesard, n'hésite-t-il pas à dire (préface, LXII) : « Nous allons jusqu'à croire que le crayon de Rabelais n'aurait point dédaigné certains traits de cette figure. »

De même que, par une sorte de contraste assez compréhensible, on a pu concevoir, dans certains cloîtres du moyen âge, l'organisation idéale d'une vie conventuelle en tout opposée à celle qui prévalait alors, en d'autres termes, d'une abbaye de Thélème avant la lettre, pourvue d'une règle dans laquelle les trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté se trouvaient pour ainsi dire renversés ; de même aussi le type d'un religieux opposé de tout point au type habituel : brave, audacieux, truculent, impatient de toute servitude, débordant d'initiative et de volonté indomptable, a pu être conçu, à la même époque.

Revenons au chapitre xli. Quelle suite de scènes exquises ! Le souper s'achève, on règle les conditions de l'escarmouche à tenter vers minuit. Nos convives s'étendent quelque peu, pour être plus dispos. Mais Gargantua ne peut dormir, de quelque côté qu'il se tourne. Le moine commence la lecture des sept psaumes de la pénitence, et dès le début du second, au verset *Beati quorum*, les deux compagnons s'assoupissent. A minuit, réveil, au chant d'une vieille chanson, puis séance de « beuverie », avec accompagnement de citations monacales. Nos

1. Cf. *R. E. R.*, 1909, p. 421. Le texte en question se trouve aux Arch. dép. de la Charente, série H.

2. Édition des *Œuvres de Rabelais*, t. IV, p. 126. Voy. plus bas p. ci.

3. Chap. xxvii, xxx et xxxi.

amis sortent à l'heure voulue, tous armés à l'avantage, la lance au poing, montés comme saint Georges.

Au chapitre XLII, les champions sont en marche : nouvelle conversation du Frère, qui continue ses allusions aux choses et aux gens du pays : au sous-sacristain de son abbaye, au lévrier de M. de Meurles. Il approche de la Saullaye ; on sait de quelle manière il reste suspendu, comme un autre Absalon, à une grosse branche de noyer. Gymnaste le délivre pendant que Eudémon retient son cheval par la bride. Ainsi s'en vont joyeusement nos compagnons, en suivant le chemin de la Saullaye. Quel intérêt suscitent désormais ces lieux, dont les noms reviennent constamment ! Ils cessent d'être de vagues entités topographiques, pour prendre place dans un ensemble réel et vivant.

Après la défaite de Tripet, Picrochole envoie Tiravant avec un parti de cavaliers ; ceux-ci gagnent la Vauguyon et la Maladrerie, et, ne découvrant personne, reviennent vers le Coudray, surprennent les cinq pèlerins dans la cabane de berger où ils s'étaient réfugiés, et les saisissent comme espions. Ils descendent de là vers Seully et sont entendus par Gargantua. Le moine fond sur eux ; ils s'enfuient, sauf Tiravant, qui est renversé de cheval. Gargantua, selon les règles de la vraie discipline militaire, est d'avis de ne pas les poursuivre ; il prescrit d'attendre en silence, sous les noyers. Le moine, seul, continue la poursuite ; il est fait prisonnier et confié à deux archers, pendant que ses agresseurs courent vers la petite vallée des Noirettes. Il tue ses gardes. La troupe picrocholine atteint, sur le grand chemin de Lerné à Chinon, Gargantua et ses combattants, qui la déciment. Le moine survient, monte sur une grosse roche qui se dresse sur le chemin, et complète le massacre, tout en délivrant les pèlerins. Finalement, Touquedillon est capturé. Ces diverses aventures se déroulent tout près de la Devinière, et l'orée de la haie dont il est question à la fin du chapitre XLIV s'applique probablement à la clôture du domaine paternel de Rabelais.

Cette escarmouche terminée, Gargantua se retire avec ses gens, excepté le moine, et, sur la pointe du jour, ils quittent la grand'route, prennent le sentier qui conduit à la maison de Grandgousier et le trouvent priant Dieu en son lit pour leur salut et victoire. Nous entendons une fois de plus cette même note de gravité religieuse, signalée plus haut à propos de ce personnage. En les voyant saufs et entiers, le bonhomme les embrasse de bon amour et demande des nouvelles du moine. Il apprend que Frère Jean continue de surveiller la fuite des ennemis et il commande qu'on apprête à déjeuner pour rafraîchir les combattants. Quand tout est prêt, on appelle Gargantua, mais le héros demeure si triste de l'absence du moine qu'il refuse de boire et de manger. Tout à coup le moine survient et, dès la porte de la basse-cour, — nous pouvons en connaître la place

— s'écrie : « Vin frais, vin frais, Gymnaste, mon ami ! » Celui-ci sort et aperçoit Frère Jean amenant les cinq pèlerins et Touquedillon prisonniers. Gargantua s'avance à son tour au-devant de lui et lui fait fête. On le conduit en présence de Grandgousier, à qui il narre toutes ses aventures.

Puis tous se mettent à banqueter joyeusement. Grandgousier interroge les pèlerins : Lasdaller, répondant pour ses compagnons, fait connaître le pays d'origine de chacun. Venant de Nantes, ils s'en retournent en Berry, à Saint-Genou, à Palluau et dans les villages voisins, (la peur des ennemis leur a fait quitter la route pour prendre à droite et se cacher non loin de celle-ci, dans le jardin de la Devinière <sup>1</sup>). Ces détails et la question faite plus loin touchant l'abbé Tranchelion, comme aussi les allusions précises à la ville de Bourges, éparses dans le second livre, nous autorisent à reconnaître dans cet ensemble de données berri-chonnes les souvenirs d'un voyage de Rabelais en Berry. Il convient de relever encore les noms de saints cités dans ce chapitre, tous familiers aux régions visitées par le conteur. Mais voici l'admirable discours de Grandgousier et l'exemple qu'il tire du « caphart » de Cinais, nouvelle réminiscence qui nous montre le chef de la famille Rabelais prenant parti contre un fauteur de superstitions et réussissant à le faire chasser de la région, tout en encourageant, de sa part, l'accusation d'hérésie <sup>2</sup>. Grandgousier, qui a cité saint Paul et qui va l'invoquer encore plus bas, s'affirme ici comme un homme d'un haut sens religieux, foncièrement hostile aux pratiques vaines, aux cultes irraisonnés et à tant de pèlerinages inutiles ; un tel état d'esprit devait être, même avant l'époque de la Réforme, beaucoup plus fréquent qu'on ne croit, chez les gentilshommes campagnards, chrétiens sincères, mais ennemis des croyances puérides. Beaucoup d'écrivains du temps reflètent ces tendances trop peu connues : un Le Maire de Belges, un Jean Bouchet, un du Saix, par exemple <sup>3</sup>. J'imagine qu'une telle déclaration s'accorde avec l'attitude prise par quelque hôte de la Devinière. Les circonstances sont trop clairement spécifiées pour qu'il en soit autrement. Aucune génération n'a été, du reste, plus éprise d'action morale que celle d'Antoine Rabelais ; elle était digne de comprendre la portée de cette belle maxime : « La peste ne tue que les corps, mais tels imposteurs empoisonnent les âmes. »

Voilà donc nos pèlerins installés dans la salle où on les invite à prendre leur réfection ; ils commentent avec une émotion naïve les paroles qu'ils viennent d'entendre. Gargantua remplit leurs besaces de vivres, leurs bouteilles de vin, et donne à chacun un cheval et quelques carolus pour vivre.

1. Rabelais avait rencontré sans doute bien des bandes de pèlerins cheminant ainsi sur la grand'route.

2. Cinais était par sa proximité presque autant la paroisse des Rabelais que Seuilly.

3. Nous avons essayé de le démontrer récemment dans nos cours du Collège de France.



Cependant Grandgousier continue de nous révéler son élévation morale par son discours à Touquedillon contre les fausses prouesses, « briganderies » et guerres de conquête. Ce type de sage, de philosophe pratique, a dû se rencontrer souvent dans l'ancienne France, — mais principalement à l'époque de Lefèvre d'Étaples et de Budé — avec sa clairvoyante conception de l'honneur, son horreur de la violence, son goût de la modération et surtout son sentiment profond de la justice, qui représente l'une des aspirations les plus constantes de notre race à travers les âges. Peut-être n'est-il pas nécessaire d'aller demander aux humanistes et aux penseurs le secret de ces idées de haute moralité, et mieux vaut en rechercher tout simplement l'origine chez les Grandgousier au sens si sûr et si droit. « Entretenez vos familles, travaillez chacun en sa vocation et instruisez vos enfants... » Pourtant, il est juste de rappeler à cette occasion l'œuvre pacifiste réalisée par Érasme, spécialement par la *Querela pacis* et tel de ses *Colloques*<sup>1</sup>. On sait quelle place la question de la guerre tient chez nombre de penseurs du XVI<sup>e</sup> siècle : chez un Budé, un Calvin, un Louis Le Roy.

L'histoire de la rançon de Touquedillon, reconduit finalement, sur sa demande, à La Roche-Clermault, et du noble désintéressement du moine, termine dignement cet épisode, non point sans que l'auteur ait insisté, avec une clairvoyance que les guerres modernes ont contribué à mettre en belle lumière, sur le rôle décisif des « pécunes » dans les conflits armés.

Avec le chapitre XLVII, se produit l'intervention de la fédération chinonaise et saumuroise dont nous avons traité plus haut. Averties des torts commis par le seigneur de Lerné, et « unies par une ancienne confédération », ces nombreuses localités s'entendent à nouveau pour mettre à la disposition de Grandgousier toutes leurs ressources, « tant de gens que d'argent, et aultres munitions de guerre ». Gargantua n'accepte ni ne refuse. Il les remercie grandement, espérant terminer cette guerre sans avoir à déranger tant d'hommes de bien, et fait aussitôt amener en ordre les légions qu'il entretenait en ses places de la Devinière, Chavigny-en-Vallée, Gravot et Quinquenais. Il s'agit, dans l'espèce, des serviteurs attachés aux domaines des Rabelais dans ces quatre localités.

Pendant ce temps, le trop fidèle Touquedillon revient vers Picrochole : on sait quel triste sort lui ménage son maître, livré à un aveuglement croissant. Les avis les plus judicieux le trouvent insensible. Nous touchons au dénouement. Gargantua assume la charge totale de l'armée : son père demeure en son fort, encourageant ses fidèles par des promesses de dons généreux. Ses troupes gagnent le gué de Vede et, par bateaux et ponts légèrement construits, passent

1. Voy. Durand de Laur, *Érasme, précurseur et initiateur de l'esprit moderne* (Paris, in-8°, 1872), ch. XIII.

outre tout d'une traite. Le jeune chef considère l'assiette de La Roche-Clermault, qui est en lieu haut et avantageux, et se décide, sur le conseil de Gymnaste, tenant compte du tempérament des Français, à faire donner l'assaut sans attendre la nuit, après un repos et une réfection rapide des soldats.

Il déploie son armée en bataille et place les réserves du côté de la montée à l'ouest. Le moine prend avec lui un petit contingent et, en grande diligence, traverse les marais de Bréviande, pour gravir le plateau, vers l'est, au Puy [de Parillé]<sup>1</sup>, jusques au grand chemin de Loudun, ce qui lui permet de surveiller la ville et le château du côté opposé à l'attaque. L'assaut est commencé ; Picrochole risque une sortie, mais il est reçu à grands coups de canon « qui gresloient devers les cousteaux » ; les Gargantuistes se décident en même temps à se masser dans la vallée, pour ne pas gêner le tir de l'artillerie. Les gens de la ville assiégée se défendent le mieux qu'ils peuvent, mais leurs traits passent au-dessus de leurs adversaires, sans en atteindre aucun. Un certain nombre des soldats conduits par Picrochole, échappant aux boulets, donnent fièrement sur les assiégeants : tous sont reçus entre les lignes et renversés par terre. Ils veulent battre en retraite vers l'est, par la route de Loudun à Chinon, mais Frère Jean avait occupé le passage ; leur fuite s'accomplit dès lors dans la plus extrême confusion. Quelques soldats du moine voulaient leur donner la chasse ; celui-ci les retient, craignant une charge de ceux de la ville. Il attend un moment et, ne voyant venir personne de son côté, envoie le duc Phrontiste vers Gargantua, pour l'engager à avancer de manière à gagner le coteau à gauche et à couper ainsi la retraite à Picrochole, dans la direction de l'ouest. Notre jeune général expédie aussitôt quatre légions, mais celles-ci se trouvent nez à nez avec Picrochole, avant d'avoir pu atteindre la hauteur.

Les Gargantuistes chargent avec vigueur ; toutefois, les projectiles lancés des murailles de la ville les éprouvent grandement. Ce que voyant, leur chef s'empresse de les secourir en bombardant à outrance ce quartier du rempart de l'est, de telle manière que toutes les forces de la ville s'y trouvent bientôt concentrées, vu l'imminence du péril. Le moine, apercevant le côté nord qu'il assiégeait, complètement démuné de défenseurs, tire vers le fort et fait tant qu'il parvient, lui et les siens, à escalader la muraille, en laissant en dehors deux cents hommes d'armes pour les hasards du combat. Poussant de grands cris, ils tuent les gardes de la porte, l'ouvrent à ceux qui étaient restés à l'extérieur, et, se précipitant vers la porte de l'Orient où était le désarroi, prennent à revers les

1. M. Clouzot (*R. E. R.*, 1911, p. 122) pense qu'il peut s'agir plutôt du Puy-Girard, ou Puits-Girard, aujourd'hui Peux-Girard.

malheureux assiégés. Ceux-ci, voyant la partie perdue, se rendent. Le moine les fait désarmer et enfermer dans les églises <sup>1</sup> sous bonne garde, puis ouvrant la porte orientale, sort au secours de Gargantua. Picrochole, trompé, croit qu'un secours lui arrive de la ville et n'en montre que plus d'outrecuidance, jusqu'au moment où le cri de Gargantua : « Frère Jean, mon ami, en bon heur soyez venu ! » vient dissiper son erreur. Connaissant que la situation est désespérée, le monarque vaincu et ses gens prennent la fuite dans la direction du nord-est ; Gargantua les poursuit jusqu'auprès de Vaugaudry, tuant et massacrant sur son passage, puis sonne la retraite.

Picrochole s'enfuit vers L'Île-Bouchart ; le pauvre colérique, ayant tué son cheval, au chemin de Rivière, gagne péniblement Port-Huault et y passe la rivière. Or, c'est justement à Port-Huault que les voyageurs, allant de Chinon à Tours, passaient toujours la rivière d'Indre <sup>2</sup>... Depuis, il devint pauvre gagnedenier à Lyon <sup>3</sup>, toujours colère comme devant. Cette violence de caractère que rien ne peut calmer est bien celle de l'homme qui, pour ne pas renoncer à une injuste fantaisie, ameuta toute une région contre lui.

Après la retraite de son agresseur, Gargantua établit le bilan de ses pertes qui sont reconnues très faibles ; il prescrit de « rafraîchir » ses soldats, de leur payer six mois de solde et de ne commettre outrage quelconque en la ville, vu qu'elle est devenue sienne. Il fait réunir sur la place, devant le château, tous ceux du parti de Picrochole qui sont restés dans l'enceinte et leur adresse sa célèbre « concion... es vaincus ». Ce discours, émaillé de diverses allusions, toutes relatives aux provinces de l'Ouest (bataille de Saint-Aubin du Cormier (1484), démolition des murailles de Parthenay (1486), ravages exercés sur le littoral d'Olone et du Talmondois, envahissement de l'Aunis et pirateries exercées dans les îles armoricaines et régions voisines), comporte en même temps une allusion très claire à Charles-Quint et à sa dure conduite à l'égard de François I<sup>er</sup>. Comme Grandgousier, son père, le jeune prince préconise la générosité et la courtoisie, mais en même temps la fermeté et aussi la répression sévère, quand un intérêt supérieur le commande. Il aurait bien volontiers pardonné à Picrochole lui-même, et prouve ce noble désir en pourvoyant à l'éducation du fils de Picrochole, qui n'a pas encore cinq ans, et en assurant à cet enfant, dans l'avenir, l'héritage du royaume qu'il vient de conquérir sur son père. Tout ce

1. Comme le château comportait une chapelle, dont on voit encore les ruines, et le village, une église qui existe toujours, le pluriel se trouve exact.

2. Voy. Charles Estienne, *La guide des chemins de France*, édition de Rouen, 1555, p. 50.

3. En faisant aller Picrochole vaincu jusqu'à Lyon, Rabelais lui fait accomplir le voyage que lui-même venait de réaliser peu de temps auparavant.

qu'il exige, c'est qu'on lui livre le beau Marquet, cause première de la guerre, et tous les conseillers et officiers néfastes qui ont suscité et encouragé l'agression de Picrochole.

Aussitôt ces mauvais inspireurs, sauf trois qui s'étaient enfuis avant la bataille, sont livrés. Pour toute vengeance, Gargantua les attache au service des presses de son imprimerie, nouvellement instituée. On inhume honorablement les morts en la vallée des Noirettes et au camp de Bruslevieille, peut-être « le camp des Romains » près de Cinais; les blessés sont pansés et traités dans le grand hôpital de Gargantua. Un état des dommages subis est dressé; chacun, après une déclaration faite sous serment, reçoit une indemnité égale à ses pertes.

Le jeune prince fait bâtir à La Roche-Clermault un fort château pour parer aux soudaines émeutes. Il renvoie ses légions dans leurs stations d'hiver, sauf la décumane que, pour ses prouesses spéciales, il emmène, avec les capitaines de ses bandes, vers Grandgousier.

On ne saurait décrire la joie du bonhomme à leur venue; il leur octroie le plus magnifique festin et de précieux ouvrages d'orfèvrerie, sans parler de beaux écus sonnants. Il distribue, à chacun de ses amis, à perpétuité, ses châteaux et terres voisines, selon leurs convenances respectives: à Ponocrates, La Roche-Clermault, à Gymnaste, le Coudray, à Eudémon, Montpensier, et à chacun de ses capitaines, le Rivau, Montsoreau, Varennes (Chavigny-en-Vallée), Candes, Gravot, Quinquenais<sup>1</sup>, Ligré, et ainsi de ses autres places. Il garde naturellement la Devinière où sa famille réside.

Il ne restait que le moine à pourvoir: Gargantua voulait le faire abbé de Seuilly, mais il refusa. Il lui proposa soit l'abbaye de Bourgueil, soit celle de Saint-Florent, ou même les deux, s'il les acceptait. Mais le moine répondit péremptoirement qu'il ne voulait ni charge, ni gouvernement de moines; il ne souhaitait que de fonder une abbaye « à son devis ». La demande plut à Gargantua, qui lui offrit tout son pays de Thélème auprès de la rivière de Loire, à deux lieues de la grande forêt de Port-Huault. Pour la première fois, Rabelais nous donne une indication un peu vague, et volontairement, car il s'agit là d'une pure création de son esprit. On peut songer cependant à situer l'abbaye vers la pointe du confluent de l'Indre et de la Loire, sur les bords de ce fleuve, à l'est de Huismes. En effet, il est plausible d'admettre que Pantagruel réside à Thélème pendant le *Tiers Livre*<sup>2</sup>: le voisinage de la Villaumère de l'endroit où il

1. On remarquera qu'il n'est presque jamais question de Chinon dans le 1<sup>er</sup> livre: Rabelais ne cite que les faubourgs de la ville ou les écarts qui en dépendent, comme les Quinquenais.

2. *R.E.R.*, 1911, p. 123, *Une nouvelle carte du pays chinonais*, par Henri Clouzot.

habite (chap. XXI), la venue de Triboulet, de Blois à Thélème, par eau (chap. XLV), les travaux de décoration intérieure exécutés par Pantagruel à Thélème (chap. LII) et le souvenir de son jardin baigné par la Loire qui hante le prince pendant son séjour en Papimanie (IV, chap. LIV), voilà autant d'allusions qui nous incitent à le penser. Or, cela étant donné, les éléments topographiques du *Tiers Livre* nous permettent d'arriver à une précision à peu près certaine de la position de Thélème. Au chapitre XXV, Panurge et Epistemon quittent la Villaumère, mais avant de regagner la résidence de leur maître, ils vont à L'Île-Bouchard consulter Her Trippa. Leur retour de cette petite ville vers Pantagruel comporte leur passage par la bourgade de Huismes. Il faut donc chercher l'emplacement de Thélème dans cette direction, « passé Huyme ». Or, tout en se rapprochant de leur destination, ils commencent à entendre le son des cloches de Varennes-sur-Loire<sup>1</sup>, pays cher à l'auteur à cause de la terre patrimoniale de Chavigny. L'indice est probant. Il est incontestable que tous deux s'avancent dans un sens qui leur permet d'entendre cette sonnerie, et comme ils ne passent pas la Loire, il est permis d'en conclure que l'abbaye de Thélème, et par là même le château de Pantagruel, se trouvent à l'est de Huismes, vers l'embouchure de l'Indre, ou encore le long de la rive de la Loire qui forme le nord du bon pays de Véron, en tout cas certainement dans cette région du pays chinonais<sup>2</sup>.

ABEL LEFRANC.

1. Chap. XXVII. Dans un dossier des Archives Dépl<sup>es</sup> de Maine-et-Loire, j'ai découvert d'intéressantes données touchant Varennes-sur-Loire, sur son église, paroisse des Rabelais, seigneurs de Chavigny, et sur les fameuses cloches, fondues en 1520, que Frère Jean et Panurge entendent, d'après le passage qui vient d'être cité.

2. Cela concorde bien avec les deux lieues de distance de la forêt de Port-Huault, qui est la même que celle de Chinon. Remarquons que des navires venus des îles Perlas et Cannibales peuvent remonter jusqu'à Thélème (I, LVI).

---

## L'ÉDUCATION DE GARGANTUA

---

Les *Grandes Croniques* passaient sous silence l'éducation du géant. Mais parmi les ouvrages romanesques que Rabelais avait présents à l'esprit, au moment où il rédigeait le *Gargantua*, il en était un, les *Macaronées* de Folengo, qui avait fait une place considérable au tableau de l'éducation du héros, Balde. En outre, Rabelais lui-même, dans le *Pantagruel*, avait déjà donné le programme de l'éducation de son géant, dans la fameuse lettre de Gargantua à Pantagruel étudiant à Paris (*Pantagruel*, ch. VIII). Cette lettre, à vrai dire, n'est pas essentiellement pédagogique. Les exhortations à l'étude, les préceptes sur l'éducation morale et l'instruction intellectuelle y encadrent un parallèle entre l'ignorance des âges gothiques et la culture de la Renaissance, qui est l'idée capitale de la lettre. Gargantua énumère à son fils les langues et les sciences qu'il devra posséder avant de rentrer en Utopie. Il ne dit rien de la méthode à suivre pour devenir un « abyme de science ». Rabelais ne songe ni à mesurer, ni à graduer, ni à varier le travail qu'exige une telle instruction. Il ne s'avise pas davantage des obstacles que l'institution de son héros peut rencontrer dans les méthodes qui étaient encore en vigueur. Bien qu'il nous donne une fâcheuse idée de l'intelligence des régents de l'époque par la sentence qu'il prête à l'un d'eux <sup>1</sup>, il semble, à le lire, qu'il n'y ait eu alors que « gens savants, précepteurs très doctes, librairies très amples... commodité d'estude... lumière et dignité rendue es lettres <sup>2</sup> ». Aussi Pantagruel qui étudie « fort bien en tous les sept ars liberaux <sup>3</sup> » profite « de mesmes », et « eussiez dict que tel estoit son esperit entre les livres comme est le feu parmy les brandes, tant il l'avoit infatigable et strident <sup>4</sup> ». Son « institution » est d'ailleurs celle d'un clerc ; les exercices du corps sont complètement négligés ; la « chevalerie et les armes » sont différées jusqu'à l'achèvement des études.

1. Chap. v : « Mesmement que un quidam des regens disoit souvent en ses lectures qu'il n'y a chose tant contraire à la veue comme est la maladie des yeulx. »

2. Ch. VIII, milieu.

3. Ch. VII.

4. Ch. VIII, fin.

Lorsque, quelques mois après la rédaction du *Pantagruel*, la Geste de Gargantua offrit à Rabelais l'occasion de décrire à nouveau l'éducation d'un géant, la nécessité de varier son récit lui fit découvrir toutes les ressources de ce thème. La satire des livres et des études en honneur chez les suppôts de la théologie et de la scolastique n'était pas épuisée par le « répertoire de la librairie Saint Victor ». La lettre de Gargantua à Pantagruel exprimait l'enthousiasme suscité chez les humanistes par les progrès de la Renaissance et décrivait aussi l'idéal de culture qui était le leur depuis trente ans : elle laissait de côté les idées particulières de Rabelais qui étaient le résultat de son expérience propre ou l'expression de son tempérament. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il ait repris dans le *Gargantua*, pour les développer librement, tous ces thèmes qu'il n'avait fait qu'effleurer dans le *Pantagruel* : la satire de l'éducation traditionnelle, la caricature des régents et maîtres qui en perpétuaient la routine, les effets néfastes de leur discipline, le tableau d'une éducation idéale développant harmonieusement toutes les énergies de l'homme. Toute cette matière est répartie en deux épisodes principaux : 1<sup>o</sup> le tableau de l'éducation scolastique, 2<sup>o</sup> le programme d'éducation nouvelle.

1<sup>o</sup> Le premier tableau fait l'objet des chapitres XIV et XXI. Gargantua est d'abord endoctriné par un grand docteur en théologie, Maître Thubal Holopherne, auquel succède « un aultre vieux tousseux, nommé Maître Jobelin Bridé ». Pour Rabelais comme pour Érasme, Budé et tous les humanistes du temps, c'est la Faculté de théologie qui représente les routines de l'enseignement scolastique ; c'est elle qui est responsable de l'abâtardissement des esprits généraux. Mais personne ne l'avait encore dit aussi nettement que Rabelais ; personne n'avait osé bafouer la Sorbonne avec autant d'impudence. Celle-ci était d'ailleurs encore si puissante que Rabelais jugea prudent, dans l'édition de 1542, de pallier les attaques des premières éditions : « sorbonagres », « sorbonicoles », « théologiens » furent remplacés par « sophistes », terme dont les humanistes se servaient ordinairement pour désigner les derniers docteurs scolastiques.

Les instruments de cette éducation traditionnelle étaient certains traités, d'une latinité barbare, que tous les humanistes cherchaient soit à amender, soit à remplacer. C'était le *Donat*, précis de grammaire latine dans lequel, pendant tout le moyen âge, les enfants avaient appris le rudiment. C'étaient les *Auctores octo morales*, qui restèrent en usage jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils comprenaient 1<sup>o</sup> le *Liber Cathonis* ou *Cathonet*, conseils moraux mis en distiques ; 2<sup>o</sup> le *Théodolet*, — ainsi nommé du nom de Theodulus, évêque de Syrie au V<sup>e</sup> siècle qui passait pour en être l'auteur, — exposition du mensonge

des fables mythologiques et de la vérité de l'histoire sainte ; 3° le *Facet* (*Facetus*), traité de civilité puérile et honnête, destiné à combler les lacunes laissées par Cathon ; 4° le *Liber de Contemptu mundi* ; 5° le *Liber Thobix* ; 6° le *Liber Paraboliarum Alani*, quatrains sur des sujets de morale, composés au XIII<sup>e</sup> siècle par un certain Alanus ou Allan (*Alanus ab Insulis*) ; 7° les *Fabulæ Æsopi* ; 8° le *Floretus*, anthologie des commandements de Dieu et de l'Église. — C'était le *Tractatus de modis significandi*, ouvrage de grammaire spéculative, que l'on attribue tantôt à saint Thomas d'Aquin, tantôt à Albert de Saxe, tantôt à Duns Scot. — C'était le *Liber derivationum*, vocabulaire latin composé au XIII<sup>e</sup> siècle par Hugutio de Pise. — C'était le *Grécisme* d'Éverard de Béthune (XIII<sup>e</sup> siècle), lexique qui tirait son nom des onze premiers chapitres consacrés aux mots latins dérivés du grec. — C'était le *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Villedieu (XIII<sup>e</sup> siècle), traité de grammaire latine en vers léonins, fort en vogue dans les écoles du moyen âge. — C'était le *Mammotrectus* ou *Mammotreptus*, commentaire grammatical, chronologique, exégétique de la Bible, composé par le frère mineur Marchesini, vers 1466, et qui avait été souvent réédité jusqu'au temps de Rabelais. — C'était le traité de civilité de Sulpizio de Veroli (fin du XV<sup>e</sup> siècle) : *Libellus de moribus in mensa servandis*. — C'était encore le *De quatuor virtutibus ordinabilibus* de Martin de Braga (VI<sup>e</sup> siècle), connu sous le nom de Seneca. — Pour grossir cette liste déjà longue, Rabelais a mêlé à ces traités proprement scolaires quelques ouvrages qui s'adressaient moins aux escoliers qu'à leurs maîtres : le *Dormi secure*, recueil de sermons tout préparés, qui permettaient aux prédicateurs de dormir en paix, sans se soucier de composer eux-mêmes leurs « sermons pour les fêtes » ; un ouvrage de morale, le *Specchio della vera penitenza* du moine florentin Jacobo Passavanti (*Passavantus*) ; un calendrier populaire, le *Compost* ; sans compter les *Supplementa*, commentaires, additions et gloses qui, au moyen âge, venaient s'ajouter à tout ouvrage d'importance.

La plupart de ces traités avaient déjà été ridiculisés par les humanistes. Ulrich de Hutten, dans les *Epistolæ Obscurorum virorum*, s'était raillé du *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu, qui, dès 1501, est qualifié de *carmen ineptum* dans une grammaire latine publiée par Alde l'Ancien. Le *Facetus* et le *Floretus* étaient déjà jugés d'une latinité médiocrement pure (*parum tersi*), par Robert Gaguin, dans son *Ars versificatoria* (fin du XV<sup>e</sup> siècle). Erasme, dans le *De utilitate Colloquiorum*, imprimé à la suite des *Colloquia*, avait cité parmi les livres dont on abrutissait la jeunesse, le *Mammotrectus* et le *De modis significandi*. Dans un de ses *Colloques*, *Conflictus Thaliæ et Barbariei*, il avait fait de Hugutio un des champions de Barbarie. Mais tous les humanistes ne condamnaient point en masse tous les traités énumérés par Rabelais. Erasme rangeait, par exemple,



Alexandre de Villedieu parmi les auteurs supportables. Il ne dédaignait ni le *Donat*, ni le *De moribus in mensa servandis* de Sulpice de Verulam, ni le *Carbonet* dont il donna une édition avec gloses. Les humanistes essayaient de composer avec la tradition, de la corriger et de l'orienter vers un nouvel idéal. Rabelais ne distingue point entre les divers ouvrages pédagogiques en honneur chez les régents théologiques. Il les voue tous au même ridicule ; il les rend tous responsables de l'hébétement du jeune Gargantua. Ce n'est pas qu'il fût en réalité plus radical dans ses principes que les autres humanistes. Mais le besoin d'établir un contraste saisissant entre l'éducation ancienne et l'éducation nouvelle l'amena à simplifier ces deux tableaux, à ne montrer dans celui-là que tares et méfaits, à orner celui-ci de tous bienfaits et avantages.

De là sont nées certaines altérations et déformations de la réalité, particulièrement sensibles dans les chap. XXI et XXII qui nous décrivent une journée du jeune Gargantua sous le régime des précepteurs sorbonagres. L'éducation nouvelle ayant seule, dans la conception de Rabelais, le privilège de stimuler l'activité et de faire que le travail soit une joie, il s'ensuivait que la paresse devait être l'apanage de l'éducation traditionnelle. Or, dans la réalité, il n'en était rien. Les sommeils prolongés, les récréations interminables, les repas plantureux, les beuveries copieuses, qui sont les traits caractéristiques de l'éducation de Gargantua sous les régents théologiques, étaient inconcevables dans les « collèges » et « pédagogies » du premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle. Le régime y était, au contraire, d'une austérité monastique. Au collège de Montaigu, par exemple, depuis la réforme de Jean Standonk (fin du XV<sup>e</sup> siècle), la règle à laquelle étaient soumis les écoliers pauvres était celle de l'ordre mendiant des Minimes. Réveillés à 4 h., les « Capettes » endossaient leur cape pour écouter une leçon jusqu'à 6 h. A 6 h., messe. De 8 h. à 10 h., leçon. De 10 h. à 11 h., discussion et argumentation. A 11 h., dîner. Après le dîner, examen sur les questions discutées et les leçons entendues. De 3 h. à 5 h., leçons. A 5 h., vêpres. De 5 h. à 6 h., *disputatio*. A 6 h., souper. Jusqu'à 7 h. 1/2, examen sur questions discutées et leçons entendues pendant la journée. A 7 h. 1/2, complies. Coucher à 8 h. ; à 9 h. en été. — Telle était la vie que menaient, exposés aux corrections sanglantes de maître Pierre Tempeste, les élèves du collège qui était pour les humanistes le type de l'école « gothique ». Ils étaient institués en telle discipline qu'ils ne perdaient heure du jour et leur horaire n'avait de commun avec celui de Gargantua sous les précepteurs sorbonagres que la longueur du temps accordé aux « patenôtres ». Ils étaient dressés à discuter pro et contra sur des matières de théologie scolastique. Ils jeûnaient et s'étiolaient dans la vermine et la saleté. C'est contre ce bavardage stérile et contre cet ascétisme suranné que s'élevaient les humanistes.

Les rêves de cocagne de ces pauvres écoliers devaient correspondre aux divers traits de ce régime ascétique. Exténués par les jeûnes fréquents et l'abstinence perpétuelle, sans doute la goinfrerie leur semblait la suprême jouissance du corps. Dans cet enchaînement d'exercices scolaires poursuivis du matin au soir, quelles satisfactions pouvaient-ils imaginer plus douces et plus parfaites que la paresse et l'inertie ? Ce rêve, Rabelais le fait vivre au jeune Gargantua, sous ses régents théologiques. Il en fait dans sa peinture de l'éducation ancienne une réalité, parce qu'ainsi l'exigeait sa conception artistique de cet épisode. Rabelais a soin, d'ailleurs, de reculer ce tableau synthétique de l'éducation traditionnelle, loin dans le temps, à l'époque où l'on écrivait « gottiquement », où « l'art d'impression n'étoit encore en usage ». Les précepteurs de Gargantua sont tous vieux et « tousseux ». Ce sont « matéologiens du temps jadis ». Aussi, lorsqu'il a été prouvé à Grandgousier « que leur savoir n'étoit que besterie », lorsqu'il a rencontré dans Eudémon un jeune homme « du temps présent », il se hâte d'envoyer Gargantua et son nouveau pédagogue, Ponocrates, à Paris « pour cognoistre quel estoit l'estude des jouvenceaux de France *pour iceluy temps.* »

Le tableau de l'éducation ancienne est en quelque sorte complété par le portrait d'un des maîtres de la Faculté de Théologie, Janotus de Bragmardo. De cette caricature bouffonne, il serait aisé de retrouver tous les traits dans la réalité que Rabelais avait sous les yeux. Le choix d'un théologien comme orateur de l'Université est conforme à la tradition ; c'était la Faculté de Théologie qui avait l'honneur de porter la parole dans les grandes circonstances, même avant le Recteur. Non moins traditionnelles étaient les jalousies et dissensions provoquées par ce privilège. La saleté des théologiens, toujours crasseux et crottés, leur faible pour le bon vin, leur humeur querelleuse, sont attestés par nombre d'anecdotes et de dictons du temps. Quant à la magistrale harangue de Janotus de Bragmardo, elle ne fait que reproduire, en les exagérant, les caractères de beaucoup de sermons de l'époque et de beaucoup de harangues qui ont pris place dans l'*Historia Universitatis parisiensis* de Du Boulay. Pauvreté du raisonnement, platitude du style, barbarie de la langue, vains efforts pour pallier la médiocrité de l'idée par des citations sacrées et profanes, par le jargon de la logique, par des lambeaux de phrases latines, par des termes « escorche-latin », voilà ce que nous offrent la plupart de ces harangues. L'invention de Rabelais est dans l'exagération caricaturale de ces traits. Elle est aussi dans le portrait du « bel orateur ». Maître Janotus est vivant, d'une réalité individuelle. C'est un désabusé. Il a vu le temps « où il faisoit diable de arguer ». Maintenant il a passé l'âge des exploits brillants. Il n'attend de son éloquence que quelques petits profits, « dix pans de saulcisses et une bonne paire de chausses » ;

car il ne lui faut plus dorénavant que « bon vin, bon lit, le dos au feu, le ventre à table et escuelle bien profonde. » S'il est le plus « suffisant », il est aussi le plus vieux de la Faculté théologale et Rabelais, par la notation minutieuse des « ehen, hen, grehen hasch » du « tousseux », par la coupe même des phrases et le nombre du style, a su nous rendre sensible cette sénilité du représentant de la Faculté de théologie.

2° A la caricature de l'éducation scolastique s'oppose dans les chapitres xxiii et xxiv le tableau de l'éducation selon l'idéal des humanistes. Le contraste entre les deux méthodes se marque dans les noms mêmes des précepteurs de Gargantua. Aux régents Thubal Holopherne et Jobelin Bridé succèdent des maîtres aux noms grecs : le « pédagogue » Ponocrates, l'écuyer Gymnaste, le lecteur Anagnostes.

Le principal obstacle que les nouveaux éducateurs devaient rencontrer dans leur tâche consistait dans les habitudes mauvaises contractées par Gargantua sous les premiers précepteurs. Peindre la lutte lente et obstinée contre une paresse invétérée, noter les progrès graduels de la nouvelle méthode ne rentrait pas dans le plan de Rabelais qui voulait établir entre les deux éducations une opposition vive et nette. Il a donc recours à une fiction pour faire table rase du passé. Maître Alcofribas à l'aide d'« Elebore de Anticyre » nettoie « toute l'alteration et perverse habitude du cerveau » de Gargantua et efface de sa mémoire toute trace de la première éducation.

Une fois débarrassé par ce procédé magique d'une difficulté qui contrariait sa conception artistique de cet épisode, Rabelais revient à la réalité. Il s'agit de susciter chez le jeune Gargantua le désir d'apprendre. Car, suivant la remarque d'un penseur contemporain <sup>1</sup>, « pour digérer le savoir, il faut l'avoir avalé avec appétit ». Ponocrates introduit donc Gargantua « es compagnies de gens sçavans ». Comme Gargantua a l'âme généreuse, il se pique naturellement d'émulation ; il désire étudier et « se faire valoir ». C'est à ce moment qu'on le met « en tel train d'estude » qu'il ne perd « heure quelconque du jour ».

Le caractère essentiel de l'instruction qui lui est alors donnée, c'est qu'elle est encyclopédique. Il est évident que Ponocrates enseigne à Gargantua toutes les langues et toutes les sciences énumérées dans le tableau qui fait le sujet de la fameuse lettre de Gargantua à Pantagruel (chap. viii). A vrai dire, Rabelais ne s'est pas astreint à donner une réplique de ce programme qu'il avait développé un an auparavant. Le jeune Gargantua nous est présenté comme étudiant l'Écriture Sainte, l'astronomie, l'histoire naturelle, l'arithmétique, la géométrie, l'astrono-

1. Anatole France. *Le crime de Sylvestre Bonnard, membre de l'Institut*. Calmann Lévy, 1881, p. 209.

mie, la musique, le dessin et la botanique. Il est capable de « recoler » par cœur des vers de Virgile et d'Hésiode, de composer des épigrammes latines et de les mettre « par rondeaux et ballades en langue Françoise ». Si l'on compare ce tableau à celui de la lettre à Pantagruel, on constate que certaines disciplines, comme le droit, les langues hébraïque, chaldaïque et arabe, ont été omises dans le programme de Gargantua. Ce n'est pas à dire que Rabelais ait cru devoir les supprimer du plan d'études primitif qui, nous le verrons, était celui des humanistes de sa génération. Mais c'est qu'il s'est moins soucié de reprendre l'énumération des diverses parties de ce programme, que de nous montrer comment Gargantua fut institué en toutes ces doctrines nouvelles.

Or, si dans la lettre à Gargantua, Rabelais s'est borné à exprimer l'idéal commun aux humanistes, ses maîtres et ses émules, en revanche, dans « l'institution » de Gargantua, il se révèle original. D'autres avant lui avaient prescrit de renoncer aux manuels insipides du moyen âge et à la stérile sophistication des docteurs scolastiques pour revenir aux sources de la science, c'est-à-dire aux auteurs anciens. D'autres avaient conçu l'idée d'une instruction encyclopédique. Mais aucun parmi ses devanciers, ni Erasme, ni Budé, ni Henri-Corneille Agrippa n'avait imaginé des moyens ou une méthode propre à donner aux esprits cette culture vaste et variée. Rabelais, lui, apporte quelques éléments d'une pédagogie nouvelle. Sans doute il a retenu beaucoup et beaucoup plus qu'il ne le pensait lui-même, de l'éducation scolastique. Voici pourtant dans l'institution du jeune Gargantua trois traits qu'on chercherait en vain dans les traités pédagogiques de l'époque et qui procèdent surtout du tempérament personnel de Rabelais.

Le premier est le souci d'associer l'éducation à la vie, de prendre dans la réalité concrète et dans les incidents de l'existence quotidienne la matière ou l'occasion de l'instruction. Ce que le jeune Gargantua apprend par les « lectures » de ses maîtres ou dans les livres n'est rien au prix de ce qui lui est enseigné en dehors des heures spécialement consacrées à l'étude, dans le cours ordinaire de sa vie. C'est en considérant « l'estat du ciel » à son réveil et le soir « en pleine nuit » qu'il apprend l'astronomie. L'histoire naturelle lui est enseignée pendant qu'il prend son repas. Là, on lui apprend tout ce qu'ont écrit tous les auteurs anciens sur le pain, le vin, l'eau, le sel, les viandes. Ses précepteurs font apporter, pour « plus estre asseurez », les « livres susdictz à table. » Des jeux de cartes, passe-temps qui suivait ordinairement le repas, on tire occasion de lui faire apprendre l'arithmétique; on l'amène insensiblement à faire « mille joyeux instrumens et figures geometricques ». De même, en jouant aux « tales » on ne néglige pas de « recoler » les passages des auteurs anciens « es quelz est faicte mention ou prinse quelque métaphore sus iceluy jeu. » On profite d'une promenade dans les prés

« ou aultres lieux herbuz » pour étudier les arbres et plantes, en les conférant avec ce qu'en ont écrit les anciens. Une visite aux boutiques des « drogueurs, herbiers et apothicaires » procure un cours sur les « fruitz, racines, feuilles, gommés, semences, axunges peregrines. » C'est par des « leçons de choses » que le jeune Gargantua est amené à recourir aux sciences qui sont en dépôt dans les livres des Anciens. Et Rabelais ne juge pas que les métiers des artisans soient indignes de l'attention d'un esprit libéral. Gargantua va considérer « l'industrie et invention » des lapidaires, orfèvres « et aultres telles sortes d'ouvriers ». — Dans ce souci de donner à l'instruction des réalités concrètes pour base, ne distinguons-nous pas ce goût de la vie qui est si caractéristique du génie de Rabelais ?

Nous le retrouverons dans le second trait original de l'institution de Gargantua : l'union de la culture physique et de la culture intellectuelle et morale, l'éducation du corps étant menée parallèlement à l'éducation de l'esprit. Les humanistes ne s'étaient guère intéressés à la culture physique. Budé, du jour où il s'était mis aux études, avait senti la nécessité de sacrifier au travail intellectuel les moments mêmes qu'il consacrait auparavant aux exercices du corps. Erasme, il est vrai, avait, dans ses *Colloques*, protesté contre le régime ascétique du collège de Montaigu, triste geôle où la jeunesse s'étiolait. Ailleurs dans une digression de l'adage *Spartam nactus es, hanc orna*, retraçant le portrait d'Alexandre Stuart mort prématurément sur un champ de bataille, il s'était montré sensible à la beauté du développement harmonieux des forces physiques et intellectuelles du jeune héros. Mais, en somme, les humanistes, préoccupés de lutter contre la routine et l'ignorance et d'exalter le labeur de l'esprit, n'insistaient pas sur la nécessité d'exercer le corps. — Au contraire, dans l'institution de Gargantua, le développement de la force et de l'adresse des membres tient autant de place que l'éducation de l'esprit. Selon la formule de Rabelais, le corps est « exercé » comme l'âme. Et quelle variété d'exercices fortifient, assouplissent et développent tous ses organes ! Le jeune Gargantua pratique et les simples jeux de délassement comme la paume et la balle, et « l'art de chevalerie », c'est-à-dire l'équitation, le maniement de la lance, de l'épée, de la hache, la chasse à courre, la lutte, le saut, la natation, la course, et beaucoup d'autres exercices étrangers à l'éducation ordinaire d'un gentilhomme. Tous les modes de l'activité physique, connus de Rabelais, les plus communs et les plus rares, les plus nobles et les plus vulgaires sont mentionnés dans ce programme.

De ce que la conception de cette éducation propre à développer également toutes les forces de l'individu ne procède pas de l'humanisme contemporain, il ne s'ensuit pas qu'elle ait été créée de toutes pièces par Rabelais. Il est aisé de découvrir autour de lui quelques éléments et même l'idée générale de son système. Tout

d'abord, les jeux étaient en honneur dans l'ancienne France universitaire. Rabelais en témoigne lui-même dans le *Pantagruel* : à Toulouse, les « escoliers » sont réputés habiles à manier l'épée à deux mains et à danser ; à Orléans ils se distinguent au jeu de paume. Il est bien vrai que les « pédagogies » et collèges du moyen âge et du xvi<sup>e</sup> siècle ne faisaient aucune place aux exercices physiques ; mais une fois sortis des collèges de la Faculté des Arts avant leur vingtième année, la plupart des escoliers, ceux qui entraient dans les Facultés de Médecine, de Lois et de Decret, se livraient aux jeux que mentionne Rabelais au cours du voyage de Pantagruel dans les Universités. Seuls, les « théologiens » et les « régents » de la Faculté des Arts s'en abstenaient par égard pour la dignité de leurs fonctions ou de leurs occupations.

D'un autre côté, les gentilshommes, qui par état étaient destinés au métier des armes, n'avaient généralement pour toute instruction que « l'art de chevalerie », c'est-à-dire la pratique de tous les exercices qui préparent à la guerre. Or le jeune Gargantua est un futur souverain. Au premier gentilhomme du royaume, il faut bien que Rabelais donne l'éducation indispensable aux gentilshommes, celle qui mettra le souverain en état de défendre sa maison et son royaume contre les « assauts malfaisants » des ennemis. Comme il doit être en même temps un vrai roi de la Renaissance, il ne doit pas ignorer le progrès des lettres et des sciences qui est la gloire de son époque. A l'éducation du gentilhomme, il alliera la science d'un clerc.

De cette union de deux éducations très longtemps distinctes, Rabelais pouvait trouver quelques exemples en son temps, particulièrement en Italie. Là, dès le xv<sup>e</sup> siècle, les lettres et les arts jouirent d'un tel prestige qu'il n'était plus possible à un gentilhomme de se résigner à ignorer la vie intellectuelle des clercs. Les fêtes, les tournois et les chasses n'apparaissaient plus comme la seule parure d'une existence noble. Les lettres étaient un luxe et un lustre pour l'esprit du gentilhomme comme les sculptures et les peintures pour ses châteaux et palais<sup>1</sup>. Aussi l'éducation des nobles comportait-elle non seulement la préparation à la guerre, mais encore la discipline libérale : « artes liberales et ingenuæ disciplinæ »<sup>2</sup>. Cette conception nouvelle avait inspiré une bonne partie d'un livre qui parut quelque temps avant *Pantagruel* et qui fut bientôt fameux : *Il Cortegiano* de Balthazar Castiglione.

1. Cf. Burckhardt, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, t. I, p. 262 (traduction Schmidt, Plon-Nourrit, 1875).

2. Caelius Calcagninus (*Opera*, p. 514), dans l'oraison funèbre d'Antonio Costabili, jeune italien de qualité qui vivait vers l'an 1500, trace un tableau de l'éducation d'un gentilhomme, qui annonce celui du *Gargantua*. Il mentionne d'abord et fort sommairement les arts libéraux et les doctrines propres à une âme noble ; et il ajoute : « Tum adolescentia in iis exercitationibus acta,

C'est dans cet ouvrage que, suivant certains commentateurs, Rabelais aurait puisé l'idée capitale du système pédagogique de Ponocrates. Certes l'influence du *Courtisan* fut grande : ce livre ne pouvait laisser indifférent aucun esprit initié à la nouvelle culture, tant il exprimait bien l'idéal des hommes de la Renaissance. Il est pourtant incontestable que si Rabelais avait ignoré le *Courtisan*, le programme de l'éducation de Gargantua n'eût pas été différent de ce qu'il est. Il était amené à cette conception par les conditions mêmes de la fiction qu'il avait choisie. Gargantua, roi de la Renaissance, devait recevoir la double éducation d'un gentilhomme et d'un humaniste. Ce principe une fois adopté, Rabelais trouvait dans son tempérament artistique les éléments d'une conception bien plus riche et bien plus large que celle de Castiglione. Celui-ci ne songe qu'à former un courtisan capable de faire honneur à son souverain dans les palais et sur les champs de bataille, tandis que Rabelais s'intéresse, en artiste épris de la vie, au développement de toutes les énergies d'un homme. C'est en vain que Ponocrates et Gymnaste prétendent ramener tous les exercices de Gargantua à l'utilité militaire et au métier des armes<sup>1</sup>. Maître Alcofribas perd de vue ce principe, enivré par le spectacle qu'il se donne des multiples manifestations de la force et de l'adresse humaines. Il nous montre son futur souverain « s'esbatant à boteler du foin, à fendre et scier du boys et à battre les gerbes en la grange », grim pant aux arbres comme un chat, sautant de branche en branche comme un écureuil, « abattant les gros rameaux comme un aultre Milo » et se divertissant aux jeux périlleux de l'acrobatie la plus hardie et la plus inutile. N'est-il pas évident que Rabelais ne puisait que dans son propre sens artistique ce goût des beaux déploiements de force et de souplesse et qu'il faut rapporter à son tempérament personnel cette éducation intégrale du corps et de l'esprit ?

Autant que l'artiste, le médecin a laissé son empreinte sur cette description

quae ad rem militarem corpus animumque præmuniunt. Nunc gymnastae operam dare, luctari, excurrere, natare, equitare, venari, aucupari, ad palum et apud lanistam ictus inferre aut declinare, caesim punctimve hostem ferire, hastam vibrare, sub armis hyemem juxta et aestatem traducere, lanceis occursare, veri ac communis Martis simulacra imitari. » D'après Burckhardt, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, t. II, p. 135. — On le voit, tous les détails de cette éducation physique procèdent d'un principe unique : la préparation à la guerre.

1. C'est « l'art de chevalerie » que Gymnaste enseigne à Gargantua. Aussi lui interdit-il certains sauts, « à cloche pied », « le sault d'Allemand », « à trois pas un sault », car « telz saultz sont inutiles et de nul bien en guerre ». De même, il ne lui montre pas à « rompre la lance », car « c'est la plus grande resverie du monde de dire : j'ay rompu dix lances en tournoy ou en bataille, un charpentier le feroit bien, mais louable gloire est d'avoir rompu dix de ses ennemis ». Il lui apprend, en revanche, une sorte d'acrobatie équestre, car « telles choses servent à discipline militaire ».

et l'introduction de l'hygiène dans « l'institution » de Gargantua doit être comptée comme le troisième trait original de l'invention de Rabelais. Comme l'indique le titre même du chapitre xxiv, l'éducation de Gargantua comporte une « diète », c'est-à-dire un régime. L'hygiène règle les heures du lever, du travail, du dîner, du coucher, la nature et la durée des exercices, le menu des repas. Le médecin veille à tout ce qui intéresse l'entretien du corps et le jeu normal de ses fonctions : nutrition, respiration, etc. C'est lui qui ménage la transition entre le régime vicieux imposé par les précepteurs sorbonagres et le régime nouveau, estimant, avec Galien, que « nature n'endure mutations soudaines sans grande violence ». C'est lui encore qui adapte la diète quotidienne aux circonstances atmosphériques, corrigeant « l'intempérie » de l'air pluvieux par un « beau et clair feu » et par « viandes plus dessicatives et exténuantes ». Il est superflu de dire que Rabelais n'a pas inventé ces préceptes d'hygiène. De tout temps les écoles de médecine avaient cherché à les vulgariser. Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, Arnaud de Villeneuve avait recueilli et exposé les principales règles d'hygiène de l'École de Salerne. Elles étaient résumées en hexamètres latins dans un livre populaire au moyen âge, le *Regimen Sanitatis* ou *Regimen Salernitanum*. De là quelques-unes avaient passé, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, dans les Almanachs et Calendriers et dans les traités de civilité puérile et honnête, comme le *De Moribus in mensa servandis* de Sulpice de Verulam. Les ablutions des mains et des yeux, le nettoyage des dents étaient généralement recommandés aux écoliers. Mais il y a loin de ces préceptes élémentaires aux prescriptions nombreuses et variées de Rabelais. On sent que toutes ces questions ont pour lui une importance particulière. Il ne se contente pas de suivre une tradition : il en a examiné et discuté les titres et les auteurs. Il rejette avec dédain l'opinion « d'un tas de badaux médecins, *herselés en l'officine des Arabes* », qui conseillent de dîner copieusement et de souper frugalement, ce qui est contraire, affirme-t-il, « à l'art de bonne et sure medecine ». On voit percer dans cette sortie contre les Arabistes l'animosité personnelle du médecin humaniste contre les vices contractés par la science médicale dans les écoles barbares pendant le moyen âge. Partout on reconnaît le même zèle à répandre et à vulgariser d'utiles conseils.

Or, remarquons-le, le sujet qu'il traitait ne l'y invitait pas nécessairement : les forces du Géant sont si prodigieuses qu'elles n'ont pas besoin d'être ménagées et réglées. Pourtant Rabelais leur assigne en quelque sorte une limite normale qui ne doit pas être dépassée dans les exercices. On cesse les jeux, selon les préceptes d'Hippocrate et de Celse, lorsqu'on est las ou en sueur. Pas de surmenage : un faux point d'honneur ne doit pas engager le Géant en des efforts



d'une durée et d'une intensité démesurées. Ainsi Rabelais nous trace l'économie d'une éducation, idéale sans doute, et pourtant humaine. A cette œuvre collaborent la foi de l'intellectuel dans le progrès de l'esprit humain, la fantaisie de l'artiste et la science du médecin.

Tels sont les traits originaux de l'institution de Gargantua. Quelque préoccupé que soit Rabelais d'opposer le système de Ponocrates à celui des régimes scolastiques, il garde pourtant quelques-unes des habitudes et des règles de l'éducation traditionnelle. On a remarqué déjà le rôle presque toujours prépondérant que tient la mémoire dans cette instruction. Nous voyons bien le jeune Gargantua, pendant qu'on l'habille, répéter les leçons de la veille et y fonder « *quelques cas pratiques et concernens l'estat humain* ». Mais c'est le seul exercice du jugement qui soit spécialement mentionné dans ce tableau de ses études. Partout ailleurs le pédagogue s'adresse uniquement à la mémoire du disciple, comme dans le système scolastique.

Il y a plus. Ponocrates enseigne comme les régents et docteurs des Universités du moyen âge. Il lit lui-même ou fait lire par Anagnostes. Il commente des traités et des textes expliquant « les cas obscurs ». A peine Gargantua est-il habillé qu'on lui répète les leçons du jour d'avant. « Puis par trois bonnes heures, lui était faite lecture. » L'après-midi, il répète « la lecture matutinale », mais nous ne le voyons pas lire, étudier lui-même, faire effort pour comprendre, s'enquérir et retenir.

Nous constatons ensuite que cet enseignement est exclusivement oral. Gargantua écoute, répète, discute ou devise sur l'objet de la lecture. Point de compositions écrites, d'exercices de rédaction, de versions, de développements, d'imitations. Une partie des trois heures d'étude de l'après-midi est consacrée à « escrire, bien traire et former les antiques et Romaines lettres » : ce n'est qu'un exercice de calligraphie et c'est le seul moment où nous voyions Gargantua à son bureau.

Par ces caractères, la méthode de Ponocrates a quelque ressemblance avec l'éducation scolastique, qui avait été celle de la génération de Rabelais. Mais, au demeurant, dans l'institution de Gargantua, les principes de rénovation l'emportent sur ces survivances du passé. La pédagogie moderne y reconnaît quelques-unes de ses idées les plus fécondes : l'éducation par les sens, les leçons de choses, l'initiation à « l'industrie et invention des mestiers », l'hygiène, et, à la base de tout, le développement normal de toutes les facultés de l'individu, la confiance dans la générosité naturelle de l'homme, l'acte de foi au progrès de l'humanité.

---

## THÉLÈME

---

Le dernier épisode du *Gargantua* est constitué par la description de l'abbaye de Thélème, fondée par Gargantua pour récompenser le moine, Frère Jean des Entommeures, de sa conduite pendant la guerre picrocholine. Ce personnage, dont les actes et les propos occupent une place considérable dans le récit de cette campagne, est une des créations les plus originales de Rabelais. L'idée du rôle de Frère Jean lui a sans doute été suggérée par les œuvres épiques et romanesques dont procède en partie son roman. Dans le *Morgante Maggiore* de Pulci et dans les *Macaronées* de Folengo, nous voyons groupés autour du héros un certain nombre d'« officiers » ou d'« apostoles » qui représentent chacun une qualité ou une valeur particulière. L'un d'eux incarne à la fois la force et le courage : c'est le géant Morgant parmi les compagnons de Roland et c'est le géant Fracassus dans l'escorte de Balde. Rabelais ayant fait du géant un souverain, il restait à créer parmi ses « officiers » un personnage incarnant le courage. C'est à Frère Jean qu'est dévolu ce rôle dans le *Gargantua*. Ce besoin d'activité, cette aisance dans la lutte, ce courage allègre, ce dévouement absolu au souverain que Pulci et Folengo avaient donnés à leur géant, nous les retrouvons dans Frère Jean des Entommeures. Mais Rabelais n'a emprunté à Pulci et à Folengo que l'idée du rôle de Frère Jean : la physionomie du personnage est toute de son invention.

D'ailleurs on ne voit pas de quels modèles littéraires il aurait pu s'inspirer pour décrire ce moine batailleur. Souvent pendant la guerre de Cent ans les moines avaient pris les armes pour défendre leurs abbayes. Quelques-uns pour tirer vengeance de leurs agresseurs s'étaient enrôlés soit sous la bannière de France, soit dans les compagnies anglaises, soit même dans les bandes des Écorcheurs. Mais la littérature du xv<sup>e</sup> siècle ne nous dépeint pas ces moines soudards. Aussi, bien rares sont les réminiscences d'ouvrages antérieurs qui entrent dans la création de Frère Jean. On a déjà signalé un rapprochement entre Frère Jean et Rainouard au tinel, le héros du *Moniage Rainouart*, qui pour repousser les ennemis s'était fait une arme de son *tinel*, barre de bois, cerclée de fer, dont

il se servait pour porter les seaux de cuisine. Ainsi Frère Jean, du bâton de la croix, charge les gens de Picrochole dans le clos de l'abbaye de Seillé. Ces prouesses rappellent à Maître Alcofribas celles d'un autre moine, le « Maugis hermite » dans la légende des *Quatre Fils Aymon*. — Peut-être trouverait-on encore quelques traits qui sont des réminiscences de lectures. Mais ils ne représentent qu'une infime partie dans la peinture des exploits et des propos de Frère Jean. Tout le reste est fait de traits empruntés à la réalité contemporaine et aux souvenirs personnels de l'auteur.

Car Frère Jean est un « vrai moine moinant » qui ne diffère des moines que nous décrivent les livres du temps que par son activité. Il est ignorant : il n'étudie pas « de peur des auripeaux ». Son latin serait qualifié de « latin de marmiteux » par Pantagruel. Il émaille ses propos de jurons, qui sont « couleurs de rhétorique cicéroniane » et de versets de l'Écriture, « matière de bréviaire ». Il est gourmand ; il se met à table volontiers après un premier souper et n'en mange que mieux. Il n'a aucune « diète » pour boire, toujours assoiffé, toujours affamé. Il est malpropre : à table, Gymnaste doit le prier d'ôter la roupie qui lui pend sous le nez. — Tous ces traits de grossièreté dans les instincts et de vulgarité dans les manières, nous les retrouvons dans les portraits que les prédicateurs et les humanistes nous ont faits des moines en leurs invectives. Mais tandis qu'Érasme, H. Corneille Agrippa, Ulrich de Hutten et les réformateurs s'indignent de l'ignorance, de la gourmandise et de la saleté des moines, Rabelais s'en amuse <sup>1</sup>.

Sur deux points cependant, les jugements que Rabelais porte sur l'institution monastique sont exactement conformes au sentiment de tous les humanistes. Tout d'abord, il ne pardonne pas aux moines leur paresse. Si les moines sont « refus du monde <sup>2</sup> », c'est qu'ils sont « ocieux », qu'ils ne rendent nul service à la société, qu'ils manquent même à ce qu'ils prétendent être leur mission en ce monde, puisque les prières qu'ils font pour la communauté chrétienne sont « moque Dieu et non oraison », patenostres récitées « sans y penser ny entendre », « légendes » et psaumes « marmonnés ». Si Frère Jean, au contraire, est « souhaité en toute compagnie » c'est qu'il « travaille » et qu'il « labeure ». Il met en pratique les conseils de saint Jérôme au moine Rustique : il n'est jamais oisif, il « fait des retz et des poches à prendre les connis », en « depeschant matines et anniversaires au chœur » et en dehors du cloître, son activité prend des formes plus viriles ; il n'est à son aise que lorsqu'il « tracassee » et lorsqu'il « court ».

1. Cf. J. Plattard, *L'Œuvre de Rabelais*, p. 48-90.

2. Ch. XL.

En second lieu, le régime ascétique, qui était dans l'esprit de l'institution monastique, est aussi contraire au tempérament de Rabelais qu'à la raison d'Érasme. Celui-ci, dans l'*Éloge de la Folie*, avait ridiculisé les pratiques judaïques des moines. Il les avait montrés, au jour du jugement, demandant la récompense de leurs mérites. « L'un étalera son ventre enflé par toutes sortes de poissons. L'autre versera des boisseaux de psaumes. L'autre comptera des myriades de jeûnes et fera valoir son ventre qui tant de fois risqua de crever pour n'avoir eu qu'un seul repas. Un autre produira un tel monceau de cérémonies, qu'à peine sept vaisseaux de charge pourraient les porter. Un autre se vantera de n'avoir durant soixante ans, jamais touché d'argent, si ce n'est après avoir protégé ses doigts par un double gant. Un autre apportera un froc si sordide et crasseux qu'aucun matelot n'en voudrait pour couvrir son corps. Un autre rappellera qu'il a vécu plus de onze lustres à la manière d'une éponge, toujours attaché au même lieu. Un autre alléguera sa voix enrouée à force d'avoir chanté sans cesse, un autre une léthargie contractée dans la solitude, un autre sa langue engourdie par un silence perpétuel<sup>1</sup>. » Et le Christ les interrompra pour leur demander ce qu'ils ont fait de sa loi, qui tient tout entière dans le précepte de charité. — Ainsi, pour Érasme, la règle monastique est absurde parce qu'elle n'a rien de commun avec la loi de charité, qui est l'essence même du christianisme. Rabelais, lui, la condamne au nom de la loi de nature. L'ascétisme monachal est contraire au sens même de la vie. La « religion » idéale est celle qui sera instituée au rebours des règles monastiques ordinaires : c'est celle de Thélème.

Il y a dans cette conception de Thélème des éléments d'origine et de valeur différentes. Avant tout, elle est le rêve d'un moine, qui, dégoûté de l'esprit monachal et souffrant d'une discipline trop étroite, s'imagine que la condition première du bonheur serait dans la suppression de toute règle et de toute contrainte. Plus de clôture, plus d'horloge pour asservir l'activité au temps, plus de gêne pour le corps, mais une vie libre, dans un site voluptueux, parmi les raffinements du luxe propres à flatter tous les sens, dans une société choisie dont la conversation est une fête pour l'esprit. — Cette abbaye de Cocagne, il est fort probable qu'avant Rabelais bien des moines l'avaient rêvée. Il ne serait sans doute pas impossible de découvrir dans leurs écrits quelque fantaisie procédant de cette conception d'une « religion », instituée au rebours des « religions » ordinaires. Deux écrivains, que connaissait bien Rabelais, Jean Le Maire de Belges, dans son *Temple de Vénus*, Coquillart, dans les *Droits nouveaux*, De

1. Cf. *Stultitia laus*, éd. J. B. Kan, p. 131-132.

*Presumptionibus*, avaient imaginé des monastères où tout : cérémonies, prières, costume, se rapportait au culte de Vénus ou à l'amour <sup>1</sup>.

Mais l'abbaye de Thélème est une fantaisie qui procède du tempérament de Rabelais et des préoccupations de son esprit vers 1533. Thélème s'ouvre à tous les esprits bien nés, aux « chevaliers », aux « dames de hault parage », et, on ne l'a pas assez remarqué, à ceux qui « annoncent le saint Evangile en sens agile », à ceux qui « veulent fonder la foy profonde », c'est-à-dire à la phalange des humanistes qui avaient adopté le programme de Lefèvre d'Étaples, qui attendaient de l'Église une réforme et qui confondirent leurs efforts avec ceux des futurs réformateurs jusqu'au jour où la réforme française fut définitivement le Calvinisme. Thélème sera d'abord l'asile de tous ceux qui luttent contre la puissance des ténèbres gothiques, contre les « cafards » et la Sorbonne. Rabelais n'a point l'air de soupçonner qu'il y a dans le camp des humanistes, réunis alors sous la même bannière, par la nécessité de résister à un même ennemi, des esprits de tendances fort diverses, et que ceux qu'il flétrira bientôt du nom de « prédestinateurs » ne sauraient s'abaisser à mener la vie épicurienne dont s'enchantait son imagination.

La conception de Thélème, en effet, n'est pas seulement le rêve d'un moine impatient de la discipline et des traditions monastiques. Elle repose sur les principes de cette philosophie naturaliste qui est l'expression du tempérament de Rabelais et de son sens de la vie. *Fais ce que voudras* est une règle de conduite qu'il juge suffisante pour les gens d'honneur. Livrée à elle-même, la nature tend à la vertu. C'est la contrainte et la servitude qui la pervertissent. Ce principe philosophique, Rabelais, à son ordinaire, ne l'établit point par une argumentation en règle ; il se contente de l'énoncer. C'est un acte de foi dans la bonté de la nature humaine.

Dans le tableau de la vie épicurienne des Thélémites, Rabelais emprunte beaucoup à la réalité contemporaine. Ses descriptions sont assez précises pour qu'un architecte, Charles Lenormant, ait pu d'après les indications des chapitres LII et LIII, établir le plan et l'élévation du manoir des Thélémites <sup>2</sup>. C'est un château de la Renaissance et du type que l'on considérait comme le plus magnifique vers 1533. Rabelais, pour donner une idée de sa splendeur, le compare aux châteaux de Bonnivet et de Chantilly. Bonnivet édifié par Gouffier, grand

1. Cf. H. Guy, *De Fontibus Clementis Maroti poetae*, p. 66.

2. Cf. Ch. Lenormant, *Rabelais et l'architecture de la Renaissance. Restitution de l'abbaye de Thélème*, in-18 de 32 pages avec 2 planches, Paris, 1840. — M. Arthur Heulhard, dans son ouvrage sur *François Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz*, a donné une seconde restitution de Thélème.

amiral de France, était encore inachevé et Chantilly, commencé en 1522, pour Anne de Montmorency, était alors à peine terminé. Ils étaient l'objet de la curiosité et de l'admiration des contemporains. Ils étaient considérés comme les chefs-d'œuvre de l'architecture du règne de François I<sup>er</sup>, de même qu'Amboise, Gaillon, Tours, Blois avaient été tenus pour les plus beaux bâtiments du temps de Charles VIII et de Louis XII<sup>1</sup>.

Dans sa disposition générale, Thélème conserve, comme Bonnavet, Chantilly et la plupart des châteaux de la Renaissance, le caractère du château féodal et guerrier<sup>2</sup>. Mais le plan en est plus régulier que celui des châteaux que les grands seigneurs de l'époque faisaient construire sur l'emplacement même des forteresses du moyen âge : il est en « figure hexagone ». Bien que Thélème ne soit qu'une habitation de plaisance, ses bâtiments sont flanqués de grosses tours ainsi que tous les châteaux de la Renaissance. Six corps de logis, hauts de cinq étages, enceignent une « basse-cour ». Pour le détail de l'architecture et de la décoration, Rabelais s'inspire des châteaux royaux et féodaux récemment édifiés. De même qu'à Gaillon et à Blois, une galerie voûtée, une sorte de cloître, est ménagée au rez-de-chaussée. Sur la face extérieure du manoir, les voûtes de cette galerie sont en anses de panier, c'est-à-dire en arcs surbaissés ; au contraire, la galerie qui donne sur la cour intérieure est en « arc antique » c'est-à-dire en plein cintre. On accède aux étages par des escaliers à vis, comme dans tous les logis de cette époque : mais les degrés sont de la matière la plus riche, de chalcédoine et de porphyre. Les combles ne sont pas moins luxueux : ils sont couverts d'ardoise fine, et de petites figures de plomb en couronnent le faîtage.

Un château de la Renaissance comportait un ensemble de dépendances d'agrément ou de luxe qui avaient manqué aux forteresses féodales. A Chantilly, c'est même par les dépendances qu'on commença les embellissements de la vieille demeure des Orgemont. Dès 1524, une galerie avec pavillon avait été construite dans le jardin nouvellement dessiné et planté de mûriers, pruniers et cerisiers. En 1530, dans ce pavillon, on aménagea des « étuves et baigneries<sup>3</sup> ». Un jeu de paume et une « héronnerie » furent également établis dans le voisinage du château. — Des dépendances du même genre complètent le « manoir »

1. Sur l'émerveillement des contemporains devant ces châteaux, cf. la préface de Geoffroy Tory à l'édition de *De Re aedificatoria* de Leone Battista Alberti. Paris, Bertholdt Remboldt et Louis Hornken, 1511.

2. Cf. Marius Vachon, *La Renaissance française. L'architecture nationale. Les grands maîtres maçons*. Paris, 1910. Ch. II, p. 9 : « Le dispositif topographique général créé au moyen âge pour les forteresses royales et féodales est conservé : un vaste quadrilatère avec pavillons ou tours aux angles. »

3. Cf. Gustave Macon, *Les architectes de Chantilly au XVI<sup>e</sup> siècle* (1900).

des Thélémites : bains, lices, hippodrome, théâtre, fauconnerie, bref, tout ce que les contemporains considéraient comme le cadre d'une vie oisive et opulente.

Ainsi le plan, l'architecture, la décoration de Thélème ne sont point de vaines créations de l'imagination de Rabelais. On en eût retrouvé alors tous les éléments à Gaillon, à Amboise, à Blois, à Bonnivet et à Chantilly. Que Rabelais connût ces châteaux, ce n'est pas douteux. Dans ses pérégrinations à travers la France, il avait visité certainement Bonnivet, qui était près de Poitiers, Amboise et Blois. De Chantilly il avait sans doute entendu parler par Jean du Bellay, qui y avait été reçu en 1530 par le grand maître Anne de Montmorency <sup>1</sup>.

Il est donc superflu de supposer que Rabelais s'est inspiré dans le tableau de Thélème de sources livresques. M. Søltoft-Jensen a établi quelques rapprochements entre certains détails du *Songe de Poliphile* de François Colonna (Venise, 1499) et la description de Thélème <sup>2</sup>. Il remarque, par exemple, que la fontaine d'albâtre, ornée des trois Grâces avec cornes d'abondance, que Rabelais a érigée dans la « basse-cour » de Thélème, se trouve déjà dans François Colonna. Mais n'en existait-il donc aucune de ce type dans quelque château ou dans quelque ville de France ou d'Italie ? et de ce que Rabelais a cité ailleurs Colonna, en doit-on conclure que c'est à lui qu'il a emprunté ce détail de décoration ? — Au reste, quand bien même on admettrait que ce trait et quelques autres lui ont été suggérés par ses livres, les souvenirs de choses vues l'emporteraient encore de beaucoup sur les réminiscences de lectures.

Rabelais a conservé dans sa description l'ordonnance et la décoration des châteaux contemporains, qui lui semblaient réaliser l'idéal de la demeure de plaisance, mais il a imaginé certaines améliorations de détail, destinées à épargner aux Thélémites la moindre peine et à leur procurer le confort qui manquait encore aux plus somptueuses résidences. C'est ainsi que les degrés des escaliers n'ont que trois doigts d'épaisseur, que les « vis » sont ajourées, baignées de lumière, larges et d'accès facile. De même, les portes ont une largeur inusitée à cette époque. Les gargouilles sont remplacées par des « eschenaux » conduisant l'eau « en la rivière ». Le pavé est couvert de drap de couleur verte; les tapisseries sont renouvelées selon les saisons de l'année. Il y a dans le choix de ces détails un sens du confort, qui dénote une intelligence fort ingénieuse à faire pénétrer dans la vie quotidienne du bien-être et de la grâce.

1. Cf. Macon, *op. cit.*, p. 14.

2. *Revue d'histoire littéraire*, 1896, *Le cinquième livre de Rabelais et le songe de Poliphile de F. Colonna*. — Cette théorie a été émise également par L. Dorez. Cf. *Revue des bibliothèques*, 1896, *Des origines et de la diffusion du songe de Poliphile*.

La description du costume des Thélémites, qui est celui des élégants et des mondaines de l'époque, nous montre Rabelais usant avec aisance et précision de termes qu'il n'avait pas appris dans la fréquentation de ses livres. Il est initié aux complications de la toilette féminine, distingue les « bernés » des « marlotes », sait comment s'ajuste la « vasquine » ou « la jarrettière », et cette précision de détails révèle une singulière curiosité des formes gracieuses de la parure, un goût pour la beauté des étoffes de luxe qui se retrouvera chez d'autres artistes de même tempérament, chez un Molière et un Rembrandt.

La vie que mènent les Thélémites est celle des grands seigneurs lettrés d'Italie et de France à l'époque de François I<sup>er</sup>. La paume, la chasse, la lutte, les courses à cheval, les tournois, en un mot la « chevalerie », donnée en spectacle aux dames, voilà les occupations ordinaires des hommes. Les femmes se livrent aux travaux d'aiguille et à « tout acte muliebre honneste et libre ». La culture libérale tient naturellement une large place dans ce rêve d'humaniste. Les bibliothèques grecque, latine, hébraïque, française, italienne, espagnole entretiennent les Thélémites dans la connaissance de « cinq ou six langaiges ». Tous savent lire, écrire, chanter, jouer de divers instruments et composer en vers ou en prose. Leur vie oisive et polie rappelle celle de certaines cours italiennes dont Balthazar Castiglione nous a tracé un tableau dans son *Courtisan*.

Ce n'est pas sur ce rêve d'épicurien que se clôt le *Gargantua*. Le dernier chapitre du livre est constitué par une énigme en prophétie que Rabelais a empruntée à Mellin de Saint-Gelais. Gargantua en donne une interprétation sérieuse, en rapport avec les tristes pressentiments que lui inspire la situation des gens réduits à la créance évangélique. Frère Jean démontre joyeusement qu'il ne s'agit que de la description d'une partie de paume. — Le livre entier se trouve donc compris entre deux chapitres de caractère analogue, les *Fanfreluches antidotées* et l'*Énigme en prophétie*. Ils ont embarrassé beaucoup de critiques qui se sont obstinés à y découvrir ce qui ne s'y trouve pas, à savoir des allusions aux événements qui étaient d'actualité vers 1533<sup>1</sup>. A vrai dire, ce n'est pas sans quelque désir de mystifier le lecteur que Maître Alcofribas a choisi pour encadrer son livre ces deux poèmes énigmatiques, mais ce n'est point là qu'il faut aller chercher la « substantifique moelle » de son ouvrage, ni cet enseignement abscons qu'il promet dans son Prologue. C'est dans les chapitres où il expose clairement et ouvertement ses idées sur l'éducation, sur la guerre, sur les moines, sur les superstitions et sur cet idéal de vie libre vers lequel il aspirait de toutes ses énergies d'homme de la Renaissance.

JEAN PLATTARD.

1. Cf. J. Plattard, *Rabelais et Mellin de Saint-Gelais*. R.E.R., t. IX, p. 95-101.



## NOTRE TEXTE

### I

CE QUE NOUS AVONS VOULU FAIRE. — LISTE DES TEXTES DE GARGANTUA.

Je me suis proposé de réimprimer ici la version définitive du *Gargantua*, celle que Rabelais a souhaité qui passât à la postérité, et aussi les versions que l'auteur avait antérieurement données de ce même ouvrage, de manière que l'on pût suivre sur mon édition tout son travail d'amélioration et de correction. C'est donc ici le premier essai qui ait jamais été tenté d'établir un texte critique du roman de Rabelais.

Donc, quel est le dernier texte du *Gargantua* revu et corrigé par Rabelais, et, parmi les autres versions connues de cet ouvrage, quelles sont celles que Rabelais a revues et corrigées lui-même ?

Il ne nous reste aucun manuscrit du *Gargantua*. Nous n'en possédons que des éditions imprimées. Voici l'énumération sommaire de celles qui ont paru du vivant de Rabelais <sup>1</sup> :

A. [*Gargantua*. — Lyon, Fr. Juste (?), antérieure à 1535. In-8.]  
(Bibl. nat., Y<sup>2</sup> 2126. Réserve.)

Édition représentée par un exemplaire unique, malheureusement incomplet de deux feuillets, celui du titre et le huitième du premier cahier.

B. *Gargantua*. ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ. La vie inestimable dv grand Gargantua, pere de Pantagruel... — Lyon, F. Juste, 1535. In-8.  
(Bibl. nat., Y<sup>2</sup> 2130. Réserve.)

C. La vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pâtagruel... — Lyon, F. Juste, 1537. In-8.  
(Bibl. nat., Y<sup>2</sup> 2133. Réserve.)

D. *Gargantua*. — S. l. [Paris], 1537. In-8.  
(Bibl. nat., Y<sup>2</sup> 2131. Réserve.)

1. On trouvera des descriptions détaillées de ces éditions dans la Bibliographie qui paraîtra ultérieurement.

E. La vie treshorricque du grand Gargantua, pere de Pantagruel... — Lyon, F. Juste, 1542. In-8.

(Bibl. nat., Y<sup>2</sup> 2134. Réserve.)

E *bis*. Grands Annales tresveritables des Gestes merueilleux du grād Gargātua & Pātagrue son filz... — Lyon, P. de Tours, 1542 (ou 1543). In-8.

C'est un simple carton de quatre feuillets, comprenant, outre le titre susdit, l'avis au lecteur qui fut placé en tête de l'édition de Juste 1542 (E), peut-être afin d'en faciliter la vente (voir plus loin). Il en existe un exemplaire portant la date 1542 à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford ; un autre exemplaire, daté de 1543, en a passé aux ventes Sunderland et Bordes.

F. La plaisante, & ioyeuse histoyre du grand geant Gargantua... — Lyon, Estienne Dolet, 1542. In-8.

(Bibl. nat., Y<sup>2</sup> 2144. Réserve.)

G. Grāds Annales ou croniques Tresueritables des Gestes merueilleux du grand Gargantua & Pantagruel son filz... — [Lyon], 1542. In-8.

(Bibl. nat., Y<sup>2</sup> 2137. Réserve.)

H. La Plaisante & ioyeuse histoyre du grand Geant Gargantua... — Valence, Claude La Ville, 1547. In-8.

(Collection privée ; pas d'exemplaire connu dans les dépôts publics.)

Il existe de cette édition une contrefaçon, publiée avec la même date et sous le même titre, mais dont on ignore la date véritable.

(Bibl. nat. 8<sup>o</sup> Y<sup>2</sup> 21. Réserve.)

I. La vie treshorricque du grād Gargātua, pere de Pantagruel... — Lyon, P. de Tours, s. d. In-8.

(Bibl. nat., Y<sup>2</sup> 2140. Réserve.)

J. Les œvvres de M. Francois Rabelais Docteur en Medicine... — [S. l.], 1553. In-8.

(Bibl. nat., Y<sup>2</sup> 2174. Réserve.)

Jusqu'à présent, presque tous les éditeurs ont reproduit, plus ou moins fidèlement, le texte de E. Mais, 1<sup>o</sup> est-il sûr que ce texte ait été corrigé par Rabelais, 2<sup>o</sup> est-il le dernier que Rabelais ait corrigé ?

## II

## EXAMEN DES ÉDITIONS ANTÉRIEURES A E.

A. Comme nous l'avons dit, le seul exemplaire connu de A est incomplet de son titre. Nous n'avons donc pas la date et nous ignorons l'éditeur de ce livret. Mais nous savons qu'en 1852, quand il fut découvert par le marquis de La Garde, il se trouvait relié avec le *Pantagruel* de Juste (1534) et les *Fantastiques batailles des grans roys Rodilardus et Croacus*, parues chez Juste en 1534 également. Comme, d'autre part, ses caractères paraissent être ceux de Juste, on peut dire avec vraisemblance qu'il fut édité chez ce libraire en 1534, comme les deux opuscules qui l'accompagnaient. En tout cas, et c'est ce qui nous intéresse ici, il est sûrement antérieur à l'édition de 1535 (B), et il nous offre la première version connue du texte du *Gargantua*.

B. Encore que parue peu de temps après A, l'édition B nous fournit déjà un certain nombre de variantes intéressantes. Ce sont souvent de pures corrections de style, dont quelquefois la raison nous échappe, comme dans l'exemple suivant :

A	B
Ch. vi : Par trop avoir mangé des tripes dont avons parlé cy dessus ;	Par trop avoir mangé des tripes, <i>comme</i> avons declairé ci dessus ;

mais dont plus fréquemment nous sentons la valeur :

A	B
Ch. ix : Si le prince le veult et comende, cil qui en commendand ensemble donne et pvoir et sçavoir.	Si le Dieu me sauve le moulle du bonnet, c'est le pot au vin, comme disoit ma mere grand'.

En outre, un très grand nombre de ces variantes sont des additions. Ceci est d'ailleurs un usage constant de Rabelais : quand il se corrige, souvent il change une expression, une tournure, pour une autre qui lui semble plus forte ; très rarement il supprime<sup>1</sup> ; ordinairement il ajoute. Parmi les additions de B, nous nous bornerons à citer celle-ci, que Rabelais augmenta au point d'en faire la merveilleuse énumération que l'on sait, lorsqu'il donna son texte de 1542 (E) :

1. Sinon par prudence et pour des raisons étrangères au goût, comme nous verrons qu'il l'a fait en 1542.

A

Ch. XI : ... et patrouilloit partout. Les petitz chiens de son pere mengeoient en son escuelle...

B

... et patrouilloit par tout, et beuvoit en sa pantopfle, et se frottoit ordinerement le ventre d'un panier. Ses dens aguysoit d'un sabot, ses mains lavoyt de potaige, se pignoyt d'un guoubelet. Les petitz chiens de son pere mengoyent en son escuelle...

C et D. — L'édition C reproduit le texte de B ; elle ne nous offre point d'additions, en effet, ni de corrections de style ; rien ne nous permet donc de la dire revue par l'auteur. Au point de vue de la typographie, elle est tantôt plus correcte, tantôt moins que les éditions antérieures. De plus, il y manque tout un chapitre, le chapitre XIII ; les suivants portent néanmoins la même numérotation qu'ils auraient si le chapitre XIII figurait dans le volume, et d'autre part, on ne s'explique pas pourquoi Rabelais aurait coupé, dans l'édition C, son fameux chapitre XIII qui était tout à fait dans le goût de son temps et dans le sien, qui ne contient aucune allusion politique ou religieuse compromettante et qui reparait dans toutes les éditions postérieures. Cela, comme aussi l'absence de toute interpolation importante, amène à croire que C ne nous offre pas ce qu'on appelle un texte « revu et corrigé » par l'auteur.

Au contraire, l'édition D est fort intéressante et a été composée avec le plus grand soin. Le fait qu'elle n'a pas paru chez Juste, à Lyon, comme les autres, a donné à penser aux éditeurs modernes du *Gargantua* qu'elle ne pouvait avoir été revue par l'auteur ; ils en ont donc négligé les variantes. Nous ne croyons pas, en effet, que le texte de D ait été corrigé par Rabelais. Et pourtant, si bizarre que le fait puisse paraître, c'est un exemplaire de cette édition, sans doute annoté par Maître François, qui a servi à composer E.

Tout d'abord, en effet, E reproduit à chaque instant les variantes particulières à D, comme on pourra s'en convaincre en parcourant notre propre édition. Et cette concordance se retrouve trop souvent pour être l'effet du hasard. Par exemple, l'intitulé du chap. iv est le suivant dans A, B, C : *Comment Gargantua se porta à manger tripes* ; dans D, il devient : *Comment Gargamelle, estant grosse de Gargantua mangea grand planté de tripes* ; E reproduit cette dernière version, d'ailleurs excellente : ce ne saurait être fortuitement. — De même, quand, au chap. xxii, D remplace le jeu du « pallet » par un jeu qui ne figure pas dans A, B, C : « au vireton », on ne peut croire que E, qui donne précisément au même endroit la même version, ne suive pas le texte de D. —

Mais les deux variantes suivantes achèvent de montrer que E a été établie sur un exemplaire de D :

1° Dans A, B, C, le chapitre des *Jeux de Gargantua* ne fait qu'un avec le précédent. Dans D, il n'a pas de titre, ni de numérotation, et il ne forme pas un chapitre à proprement parler. Mais, précisément après les mots « le liege de ses pantouffles enfloit en haut d'un demy pied », l'imprimeur a placé une vignette semblable à celles qu'il met en tête de ses autres chapitres. On s'explique comment cette vignette a pu donner à quelqu'un qui avait D sous les yeux l'idée de couper le texte à cet endroit, et de faire, dans E, un chapitre spécial de la longue liste des jeux de Gargantua.

2° Au chapitre xxvii, l'auteur cite les « reliques de *Iaurezay* » (Javrezay). Dans A, B, C, D, le nom est correctement écrit : *Iaurezay*. Mais, dans E, il est orthographié : *laurezay* (avec un *l* minuscule). Cette coquille s'explique quand on a sous les yeux un exemplaire de D. Les éditions A, B, C sont imprimées en gothiques, et leur *I* ne saurait se confondre, à la lecture, avec un *l*. Au contraire, D est imprimée en romaines ; l'*I* majuscule, qui a servi à composer le mot *Iaurezay*, était un caractère assez abîmé et ressemblait tout à fait à un *l* romain minuscule, si bien qu'on peut lire *ad libitum*, dans l'exemplaire de D que j'ai collationné : *laurezay*, ou bien *Iaurezay*.

Si l'on rapproche cette remarque de la précédente, et si l'on songe d'autre part que E reproduit une quantité de leçons que l'on trouve dans D pour la première fois, on conclut nécessairement que l'édition de Juste de 1542 (E) a été faite d'après un exemplaire de l'édition parisienne de 1537 (D).

Mais faut-il déduire de cela que D représente un texte revu et corrigé par Rabelais lui-même ? Je ne le crois pas. Outre que D n'a pas été publiée par Juste, l'éditeur ordinaire de Rabelais, les variantes de cette édition ne présentent nullement les mêmes caractéristiques que nous avons trouvées aux variantes de B et que nous trouverons à celles de E. Ce sont des petites corrections de mots, souvent très heureuses, — assez heureuses pour que Rabelais les ait adoptées, — mais ce ne sont jamais des interpolations importantes, comme Rabelais en a fait dans les deux éditions du *Gargantua* sûrement revues par lui (B et E). Ni dans les *Jeux de Gargantua* (chapitre xxxii), ni dans les *Propos des bienyvres* (chapitre v), D ne nous fournit d'additions. Pourtant, le texte de D a été très soigneusement corrigé au point de vue du style, au moins aussi soigneusement que celui de B et de E ; s'il a été corrigé par la même personne, comment se fait-il qu'il ne comporte pas de ces interpolations dont B et E sont surchargées ? Il me paraît difficile que le même Rabelais, qui développe, allonge, brode si largement *toujours* quand il reprend son texte, ait pu, cette fois, se borner à des changements de mots, à des corrections de détail, pour heureuses qu'elles soient.

Je ne pense donc pas qu'on puisse considérer D comme une édition revue par Rabelais lui-même, et je le crois encore beaucoup moins de C. En effet, non seulement ce texte ne présente pas plus d'interpolations que D, mais encore il reproduit, souvent avec ses fautes d'impression, et sans aucune des améliorations de D, le texte de B.

Ainsi :

B et C	D et E
Ch. xxii : au beuf <i>viloé</i>	au beuf <i>violé</i>

ou :

A	B, C	D, E
Ch. xxxiii : ce n'est pas son <i>cas</i> d'aller en guerre	ce n'est pas son <i>naif</i> d'aller en guerre	ce n'est pas son <i>art</i> d'aller en guerre

Enfin C n'offre pas la moindre correction de style : comme nous le disions tout à l'heure, ce n'est qu'une réimpression de B, parfois assez correcte, parfois aussi déparée par des coquilles (*Horate* pour *Horace* ; *robilardicque* pour *robidi-lardicque* ; *suz nos vignes vrayement nos vignes vrayement non pas nostres*), et à laquelle il manque tout un chapitre. La correction typographique plus ou moins bonne d'une édition ne permet aucune conclusion quant à l'intervention de Rabelais ; c'est seulement aux variantes de style et surtout à ces interpolations qu'il ne manque jamais de faire nombreuses, que sa main se décèle. C n'en présente point : rien ne nous autorise donc à la ranger parmi les textes revus et corrigés par l'auteur, d'autant moins qu'il lui manque tout un chapitre auquel Rabelais devait tenir particulièrement.

Il se peut que C ait été composée pour faire concurrence à D (à laquelle elle serait par conséquent postérieure). Selon moi, voici comment les choses durent se passer : en 1537, un libraire parisien jugea profitable de réimprimer le *Gargantua* et fit paraître l'édition D ; à la première nouvelle de cette publication, Juste, de Lyon, éditeur ordinaire de Rabelais, et qui tenait à le rester, fit réimprimer au plus vite son texte de 1535 ; ce fut l'édition C.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, on peut en tout cas conclure des observations précédentes que C doit être négligée dans une édition critique du *Gargantua*. En revanche, on y devra relever, outre les variantes de A et de B, qui représentent en quelque sorte les deux premières rédactions du texte, les variantes de D, qui a servi de base à la troisième rédaction (E), et, dont, par conséquent, Rabelais a approuvé et accepté les corrections, si même, comme nous le pensons, il n'en est pas l'auteur.

## III

## EXAMEN DE L'ÉDITION E.

En comparant E avec les éditions antérieures, on constate qu'elle nous offre un texte très modifié, interpolé, corrigé.

1° Beaucoup des corrections ont été évidemment commandées par la prudence : l'auteur dut craindre d'être compromis dans les poursuites exercées contre les hérétiques, et il modéra ses attaques contre la Sorbonne. C'est ainsi qu'au chapitre XVIII, par exemple, le « lyripipion » de Janotus de Bragmardo, qui était « théologal » dans A, B, C, D, n'est plus, dans E, qu'un « lyripipion à l'antique » ; Janotus et ses « maîtres inertes » ne boivent plus « théologalement », mais « rustrement » ; et Maître de Bragmardo, cessant d'être un « théologien », n'est plus qu'un « sophiste ». On pourrait multiplier les exemples de ce genre de variantes : partout dans E, comme on le verra, les mots *theologie*, *theologien*, *theologal*, *Sorbone*, *Sorbonagre*, *Sorboniste*, etc., sont systématiquement supprimés et remplacés le plus souvent par *sophiste*, *sophisme* ou par des mots du même genre ; et il arrive même quelquefois que des passages compromettants ont été complètement remaniés. (Voyez, par exemple, au ch. VI, les lignes 12 et suiv.)

2° Les autres variantes de E sont des corrections de style et un très grand nombre d'additions et d'interpolations, dont Rabelais est certainement l'auteur, puisqu'elles sont tout à fait dignes de son talent et qu'elles reparaissent dans toutes les éditions publiées de son aveu. On les trouvera relevées en temps et lieu. Je mentionnerai seulement que tout le passage de E compris entre les mots : « Se asseoyt entre deux selles » et « tous les matins escorchoyt le renard » manque dans A, B, C, D (chap. XI, l. 16 et suiv.), ainsi qu'une bonne partie des *Propos des bienyures* (chapitre V), qui apparaît pour la première fois dans E.

En somme le texte E, qui offre de si grandes différences avec les éditions antérieures, a certainement été revu et corrigé par Rabelais. Cela n'est pas discutable et n'a jamais été discuté par personne : c'est pourquoi nous ne nous étendrons pas davantage. A la fin de 1541, précisément au moment où se préparait la réimpression de son livre, Rabelais se trouvait à Lyon. Il y put donc surveiller la réédition, et l'examen du texte de E montre qu'il le fit en effet.

Mais il nous faut maintenant nous demander s'il n'y a pas d'édition postérieure à E qui ait été corrigée par Rabelais.

## IV

## EXAMEN DES ÉDITIONS POSTÉRIEURES À E.

F et G. — En 1542, Étienne Dolet publia une édition des deux premiers livres (F). L'édition de François Juste (E) venait de paraître. Or, nous venons de voir que, dans cette édition, Rabelais avait adouci les attaques trop vives contre la Sorbonne et soigneusement expurgé son texte de tout ce qui y sentait l'hérésie. Au contraire, l'édition de Dolet, reproduisant une édition antérieure (D), donnait tout au long les passages compromettants<sup>1</sup>. Rabelais n'était donc pour rien dans la publication de F, en dépit des mots « prochainement revue et de beaucoup augmentée par l'auteur mesme » qui se lisaient sur le titre de cette édition ; et il dut en vouloir beaucoup à ce Dolet, son ami, qui non seulement s'emparait de son bien en publiant son œuvre contre son aveu, mais encore qui le compromettait gravement au moment qu'il venait de prendre toutes ses précautions pour ne pas l'être. Il est donc naturel de croire qu'il désira protester contre l'indélicatesse de Dolet et rejeter sur celui-ci la responsabilité de l'édition dangereuse. — D'autre part, François Juste (ou plutôt son successeur Pierre de Tours) avait les mêmes raisons que Maître François de se plaindre de Dolet, dont la jolie édition venait faire à la sienne une concurrence d'autant plus dangereuse qu'elle offrait au public toutes les hardiesses de l'auteur, joignait aux deux premiers livres un opuscule que la publication de Juste ne donnait pas (*Le disciple de Pantagruel*), et enfin qu'elle s'affirmait faussement revue et corrigée par l'auteur. C'est pourquoi Pierre de Tours fit paraître en cette même année 1542 un carton de quatre feuillets (*E bis*) contenant un violent factum contre Dolet, carton qu'il ajouta en tête des exemplaires non vendus de son édition (E).

C'est ici que vient se placer l'examen de l'édition G, que nous considérons avec M. de Ricci comme une contrefaçon lyonnaise anonyme de l'édition E (augmentée du carton *E bis*), plutôt que comme une édition distincte, publiée par François Juste ou par Pierre de Tours, son successeur. Le titre de G est en effet rédigé d'une façon très analogue à celui du carton (*E bis*) qui porte le nom de Pierre de Tours et la date de 1542 ou 1543 (carton qu'on trouve en tête de certains exemplaires de E, comme nous l'avons dit) :

1. F ne donne pas plus les additions et les interpolations de E qu'elle ne tient compte des changements commandés par la prudence que Rabelais fit subir à cette édition.



## G

Grāds Annales ou croniques Tresueritables des Gestes merueilleux du grand Gargantua & Pantagruel son filz. Roy des Dipsodes : enchronicquez par feu. Maistre Alcofribas : abstracteur de quinte essence.

## E bis

Grands Annales tresveritables des Gestes merueilleux du grād Gargātua & Pātagrueil son filz, Roy des Dipsodes : enchronicquez par feu, M. Alcofribas, abstracteur de quinte essence.

Cette rédaction du titre est particulière à G et à E bis; aucune des autres éditions ne porte les mots : *Grands annales ou croniques tres veritables des gestes merueilleux* ; les éditions antérieures s'intitulent généralement : *La vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagruel...* ou portent ce titre au verso ; celle de Dolet (F) : *La plaisante et ioyeuse histoyre du grand geant Gargantua...*, de même que celle de Claude La Ville (H) ; celle de P. de Tours, s. d. (I) : *La vie tres horrifique du grand Gargantua, pere de Pantagruel...*

D'autre part, seul un contrefacteur de Pierre de Tours avait intérêt à réimprimer cet avis de *L'imprimeur au lecteur* par lequel débute G. Ce factum contre Dolet commence de la sorte :

Affin que tu ne prennes la faulse monnoye pour la bonne (amy lecteur), et la forme fardée pour la nayve, et la bastarde et adulterine edition du present œuvre pour la legitime et naturelle, soies adverty que par avarice a esté soustraict l'exemplaire de ce livre, encores estant soubz la presse, par un plagiaire, homme encliné à tout mal, et, en desadvançant mon labeur et petit profit esperé, a esté par luy imprimé hastivement, non seulement par avare convoitise de sa propre utilité pretendue, mais aussi, et d'advantage, par envieuse affection de la perte et du dommage d'aultruy.

Et le factum continue sur ce ton par mille injures contre Dolet : ce « Monsieur (ainsi glorieusement par soyemesme surnommé) », dont les œuvres ne sont que « ramas et eschantillonneries levées des livres d'aultruy », essaye de se faire passer pour l'auteur des ouvrages qu'il publie et de « donner à entendre que les livres des bons autheurs, comme de Marot, de Rabelais et plusieurs aultres, sont de sa façon ».

Comment un tel homme, qui se dict si savant et si parfaict Ciceronian, se mesle il de faire ces folies en françois ? Que ne se declare il en bonnes oeuvres, sans faire ces viedazeries, roignonnant, moillant, plaisantant, declarant (car telz sont sex beaux motz costumiers), viadasant, ladrizant, et telles couleurs rethoriques qui ne sont pas Ciceronianes, mais dignes d'estre baillées à mostardiers pour les publier par la ville. Tel est ce Monsieur. Adieu, lecteur. Ly et juge.

Comme on voit, l'auteur du factum montre une mauvaise foi fort ingénieuse. Non seulement il accuse Dolet d'avoir dérobé un des exemplaires « encores

estant sous la presse » de l'édition E', mais il insinue que Dolet, — plagiaire et cherchant toujours à se faire passer pour l'auteur des livres qu'il publie, — a tout au moins changé et arrangé le texte dérobé avant de le publier. De la sorte, en cas de poursuites, l'auteur et l'imprimeur du texte expurgé pourront essayer de rejeter sur Dolet la responsabilité des passages compromettants.

Or, à qui de pareilles insinuations pouvaient-elles être utiles, sinon à Rabelais et à son éditeur ordinaire, François Juste (ou P. de Tours)? L'un et l'autre devaient être inquiets : l'un d'avoir écrit, l'autre d'avoir imprimé les premières éditions de *Gargantua*. C'était leur intérêt commun que d'essayer de rendre Dolet, leur ami indélicat et concurrent déloyal, responsable des passages compromettants pour eux comme pour lui qu'il ne craignait pas de faire paraître à leur insu en 1542.

Malheureusement, on ne peut savoir quelle est la part de Rabelais dans la rédaction même de cet avis de *L'imprimeur au lecteur*. Rabelais était à Lyon à la fin de 1541 et au début de 1542. Mais il est certain que l'avis de *L'imprimeur au lecteur* est d'un style gauche et embarrassé, où l'on reconnaît jusqu'à un certain point l'imitation, mais non du tout le talent de l'auteur de *Gargantua*... En somme, j'incline à penser que Rabelais n'est pas l'auteur de ce factum, mais qu'il dut au moins le connaître, et en approuver l'insertion dans la réimpression de Juste. Quoi qu'il en soit, dans notre édition critique, il faudra évidemment donner l'avis de *L'imprimeur au lecteur* parmi les opuscules rabelaisiens.

**H, I, J.** — Nous venons de montrer que l'édition de Dolet (F) n'a certainement pas été revue par Rabelais, mais qu'elle a, au contraire, été désavouée par lui. Or, l'édition de Claude La Ville, datée de 1547 (H), reproduit le texte de Dolet. F ni H ne sauraient donc être prises en considération dans un texte critique, non plus que G, qui, sauf la préface, n'est qu'une réimpression hâtive de E, agrémentée d'un bon nombre de coquilles. Restent les éditions collectives des quatre premiers livres, la première donnée par Pierre de Tours (I), la seconde par un anonyme (J).

I n'est pas datée, mais elle doit être postérieure à 1548, puisque le texte du livre IV, qu'elle contient, reproduit les deux éditions du livre IV données par le même Pierre de Tours en 1548<sup>2</sup>. — J porte la date de 1553 : elle pourrait donc à la rigueur avoir paru peu de temps avant la mort de Rabelais (qui se place entre la fin de 1552 et mai 1553); en tout cas, elle pourrait avoir été faite

1. Cela est manifestement faux : puisque Dolet ne donne aucune des additions de E-G, c'est évidemment que son édition (F) était imprimée, sinon parue, lors de l'apparition de E-G.

2. Il est possible que le fascicule contenant les livres I et II ait paru un peu plus tôt, dès 1547, par exemple.

d'après un exemplaire corrigé par lui. Mais J suit le texte de I, sans autres variantes que quelques fautes d'impression en plus ou en moins, et quelques différences (rares d'ailleurs) dans l'orthographe de certains mots ; sa fidélité est telle qu'elle reproduit presque toujours les mauvaises leçons et jusqu'aux coquilles de I :

I	J
Prologue : Galen. <i>iiij. facul. natural.</i>	... <i>in facul.</i>
Ch. I : ne l'oseroye <i>souhaiter.</i>	... <i>souhaitter.</i>
Ch. I : hic <i>bibituur.</i>	hic <i>bibituur.</i>
Ch. III : <i>Parpaillons.</i>	<i>Parpaillōs.</i>
Ch. v : <i>prevenent</i> comme entendez.	<i>prevenent...</i>
Ch. v : c'est de la Deviniere c'est un pineau.	... c'est <i>vn</i> pineau.
Ch. v : <i>Icy</i> [pour : <i>Ie y</i> ] suis maistre passé.	<i>Icy...</i>
Ch. vi : <i>je ne dis</i> [manque : <i>le</i> ].	<i>je ne dis.</i>
Ch. vii : mais il se <i>couchoit</i> [pour : <i>con-</i> <i>chioit</i> ].	... <i>couchoit.</i>
Ch. viii : ha declairé <i>Ollzam.</i>	... <i>Ollzam.</i>
Ch. viii : <i>seze</i> feminin.	<i>sexe</i> feminin.
Ch. ix : entre ses <i>publicques</i> [pour : <i>pu dicques</i> ] matrones.	... <i>publicques...</i>

Il n'y a donc aucune raison qui nous permette de penser que le texte de J ait été revu et corrigé par Rabelais.

En est-il de même pour le texte de I ? A première vue, il diffère jusqu'à un certain point de E. Nous donne-t-il donc la version définitive approuvée par Rabelais ?

1° Ce qui frappe tout d'abord, c'est que l'orthographe de I est beaucoup plus simple ou plus proche de la nôtre que celle de E. Sans insister sur ce point, je me bornerai à constater que I supprime systématiquement un bon nombre des lettres parasites dont se hérissent les mots de E (E : *voustre, foulz, aultre, souhaitter* ; I : *vostre, folz, autre, souhaiter*, etc.) ; et que, de plus, I introduit les apostrophes et élide l'*e* muet dans les mêmes cas où on l'élide aujourd'hui (E : *ne estre, qui le induict, ientens, ne lauseroye* ; I : *n'estre, qui l'induict, i'entens, ne l'oseroye*, etc.). — Mais ces remarques ne prouvent pas que Rabelais soit intervenu dans la correction de I. Si elles prouvaient quelque chose, ce serait plutôt le contraire : puisque l'édition I adopte un système orthographique différent de celui des éditions antérieures où nous avons reconnu la main de Rabelais, c'est que Rabelais n'est pour rien dans l'édition I, pourrait-on dire. — En réalité, ce

qu'on appelle l'orthographe rabelaisienne, c'est probablement l'orthographe des imprimeurs de Rabelais, et il est préférable (jusqu'à ce que l'on ait retrouvé les manuscrits de l'auteur de *Gargantua*) de ne pas épiloguer sur ses « systèmes graphiques » et sur leur « évolution ».

2° La deuxième remarque à faire, c'est que I contient moins de fautes d'impression que E. On pourrait dresser une assez longue liste des coquilles de E qui ont été corrigées dans I. J'en cite seulement deux exemples :

E	I
Ch. ix : saiges et scavans qui. . . <i>con-</i> <i>tenant</i> les lecteurs.	<i>contentent</i> . . .
Ch. xi : <i>baissoit</i> souvent au mousches	<i>baisloit</i> . . .

Mais là non plus il n'y a rien qui nous permette de penser que I ait été revue par Rabelais. Tout porte à croire, en effet, que les auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle ne recevaient pas de *placards* qui leur permettent de corriger leur texte au cours de son impression ; quand ils voulaient donner une nouvelle édition d'un ouvrage, ils devaient se borner à remettre à l'imprimeur un exemplaire annoté et corrigé de leur main, ou bien un nouveau manuscrit. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce n'est pas en tout cas la plus grande correction typographique du texte de I qui pourrait prouver que cette édition a été donnée par Rabelais lui-même<sup>1</sup>. Pour la considérer comme revue et corrigée par l'auteur, il nous faudrait y relever des additions, des modifications du style semblables à celles que nous avons observées en collationnant E avec les éditions antérieures. I n'offre point de variante de ce genre.

3° Au cours des éditions successives de son roman données par lui, Rabelais a plus ou moins, mais constamment, interpolé son propre texte. Dans les éditions postérieures à E, au contraire, nous ne trouvons plus d'addition qui vaille d'être mentionnée. Même les énumérations, les propos interrompus, comme la

1. M. P.-P. Plan, dans sa *Bibliographie rabelaisienne*, p. 82 et suiv. — ouvrage que déparent malheureusement des erreurs en assez grand nombre (cf. à ce sujet *R. E. R.*, t. III, p. 93-98, t. V, p. 286-309 ; VI, p. 114 ; VII, p. 29-47, 365, et *Revue critique*, t. LIX, 22 avril 1905, p. 307-311), — a prétendu établir que I est la dernière édition donnée par Rabelais, en publiant une liste de coquilles de E corrigées dans I. Mais, outre qu'on ne saurait conclure, comme je viens de le dire, de la plus ou moins grande correction typographique d'un texte du XVI<sup>e</sup> siècle à l'intervention de son auteur, il est encore deux raisons pour que la liste de M. Plan ne prouve rien. La première, c'est qu'elle fourmille de fautes. La seconde, c'est que M. Plan en a écarté de parti pris toutes les variantes qui pouvaient nuire à ce qu'il *voulait* démontrer : ainsi, il n'a relevé aucune des multiples coquilles qu'on lit dans I et qui n'étaient pas dans E, et on remarquera que très peu des variantes que nous allons citer, et qui sont pourtant parmi les plus intéressantes, figurent dans sa collation.

liste des jeux (chapitre xxxii), les *Propos des bienyures* (chapitre v), ne sont pas plus développés dans I que dans E. Si l'on suppose que Rabelais a fait subir une révision à son texte après 1542, il faudra admettre que, en fait d'interpolations il s'est borné à y ajouter un certain nombre de fois la conjonction *et* :

E	I
Ch. xiv : <i>lors</i> que son dict precepteur.	<i>et lors</i> . . .
Ch. xxi : sangloutoyt, esternouoit.	sangloutoit <i>et</i> esternouoit.
Ch. xxvi : emmenoient beufz, vaches, thoreaux.	. . . bæufz <i>et</i> vaches, thoreaux.

Au moins, si on ne relève pas dans I d'additions importantes, y voit-on que la syntaxe ait été améliorée, les substantifs et les épithètes renforcés, enfin y trouve-t-on quelques corrections de style ? Nullement. Les variantes de I sont presque toutes des coquilles corrigées ou des coquilles ajoutées. C'est tout au plus si on constate quelques suppressions de mots sans intérêt :

E	I
Ch. xv : <i>et</i> meilleur entretien et honnesteté.	meilleur entretien . . .
Ch. xx : que ce avoit esté de gratis <i>et</i> de sa liberalité.	de gratis, de sa liberalité.
Ch. xxi : boyre à tas, à tas, à <i>tas</i> .	boyre à tas, à tas.

ou quelques changements graphiques de ce genre :

E	I
Ch. xxi : belle couille <i>et molle</i> .	. . . <i>et moulle</i> .
Prol. : <i>escoutez</i> vietz dazes.	<i>escoutaz</i> vietz dazes.

Il serait risible de vouloir reconnaître à tout prix la main de Rabelais dans ces corrections-là.

4° D'autant plus que les autres variantes caractéristiques (j'entends celles qui ne sont pas des coquilles ou des corrections purement typographiques) montrent assez clairement que ce n'est pas Rabelais qui a revu I. Ce sont :

a) Des contresens comme en commettent, par exemple, les correcteurs d'imprimerie qui, professionnellement, lisent plus l'*orthographe* que le *sens* des mots. Ainsi, par exemple :

E	I
Ch. iiii : [Gargantua], en son eage virile espousa Gargamelle..., belle <i>gouge</i> et de bonne troigne.	...belle <i>guorge</i> et de bonne troigne.

( « De belle guorge » pourrait passer pour une correction d'auteur, d'ailleurs mauvaise. Mais « belle guorge » est une faute de sens.)

b) La suppression de certains détails concrets, ce qui est un genre de corrections aussi peu rabelaisien que possible. On sait que Maître François a coutume de préciser burlesquement les détails et les chiffres : il tire de cette précision même des effets comiques, et ce n'est pas lui qui ferait, par exemple, les corrections suivantes :

E	I
Ch. vii : et avoit presque <i>dix et buyt</i> mentons.	... <i>dix</i> mentons.
Ch. viii : et fut la forme d'icelle [ <i>braguette</i> ] comme d'un arc boutant, bien estachée joyeusement à <i>deux belles boucles d'or, que prenoient</i> deux crochetz d'esmail, en un chascun desquelz estoit enchassée une grosse esmeraugde.	...bien estachée joyeusement à deux crochetz d'esmail, en un chascun desquelz estoit enchassée une grosse esmeraugde.
Ch. xx : luy feist livrer sept aulnes de drap <i>noir et troys de</i> blanchet pour la doubleure.	... sept aulnes de drap blanchet pour la doubleure.

c) Enfin des leçons qui sont franchement mauvaises, telles que :

E	I
Ch. iv : ... et si ne le croyez, le fondement vous <i>escappe</i> . Le fondement luy <i>eschappoit</i> une apres disnée, le iii <sup>e</sup> jour de febvrier, pour avoir trop mangé de <i>gaudebillaux</i> . <i>Gaudebillaux</i> sont grasses tripes de <i>coiraux</i> . <i>Coiraux</i> sont beufz engressez à la creche et <i>prez guimaulz</i> . <i>Prez guimaulz</i> sont qui portent l'herbe deux fois l'an. D'iceulx gras beufz avoient faict tuer...	...le fondement vous <i>escappe</i> . Le fondement lui <i>eschappoit</i> ...

(Je cite ici le contexte pour qu'on sente que le changement de ce mot *eschappoit* en *eschappoit* enlève de la vivacité et de la drôlerie à cette phrase où les répétitions sont voulues.)

E	I
Ch. xii : « Voicy, dist-il... » et, <i>les chargent</i> d'un gros livier : « Je vous donne, dist-il... »	... et les <i>chargea</i> ...
Ch. xix : <i>que comparata est jumentis insipientibus</i> .	<i>quae comparata est...</i>

(Dans tout le discours de Janotus de Bragmardo, le pronom *quae* est orthographié, dans E, à la manière du moyen âge : *que*. C'est en effet un pédant et scolastique magister qui parle. La variante de I est donc une correction assez inintelligente en réalité.)

5° Non seulement I n'apporte à E ni additions ni corrections (sinon insignifiantes et mauvaises), mais encore il semble bien que l'édition I ait été faite directement sur un exemplaire de l'édition E.

Dans E, au chapitre v, un des buveurs s'écrie : « *Je [je] y suis maistre passé.* » A quoi un autre réplique par une sorte de jeu de mots : « *Je [je] suis prebstre Macé.* » Or, dans I, on lit, au lieu de « *Je y suis maistre passé* » : « *Icy suis maistre passé.* » — Cette leçon s'explique quand on a un exemplaire de E sous les yeux. On s'aperçoit alors que l'*e* de *Je* est très mal venu ; il ressemble tout à fait à un *c*, en sorte qu'on lit à première vue : *Icy*. C'est sans doute ce qu'a fait l'imprimeur de I.

Au chapitre VIII, dans E, on trouve le mot *Olkam* (pour *Okham*) écrit de la façon suivante : « *Ollram* ». C'est que E est imprimée en gothiques et que l'alphabet gothique traduit ordinairement la lettre *k*, qu'il ne possède pas, par le groupe *lr*. Or, I est imprimée en romaines. Et pourtant I ne nous donne pas la leçon : *Olkam*, mais : *Ollzam*. C'est donc qu'apparemment I reproduisait un texte imprimé en gothiques : E par exemple. — Il résulte encore de cette remarque que celui qui a surveillé l'impression de I ignorait le nom d'Okham. Or, le nom du philosophe qu'il citait, Rabelais ne devait point l'ignorer.

E numérote par erreur le chapitre xxxiii « chapitre xxxviii » et le chapitre xxxiv « chapitre xxxix » ; le chapitre xxxv est numéroté exactement. I reproduit rigoureusement ces erreurs.

Enfin, voici une liste de fautes d'impression et de non-sens de E qu'on retrouve exactement dans I :

Ch. VII : Mais il se *couchoit* [lisez : *conchioit*] à toutes heures, car il estoit merveilleusement phlegmaticque des fesses. . .

Ch. IX : entre les *publicques* [lisez : *pudicques*] matrones.

Ch. X : *tout* [lisez : *tant*] pour icelle couleur que pour. . .

Ch. XIV : *hippodrame* [lisez : *hippodrome*].

Ch. XVI : vous aultres *paillardes* [lisez : *paillards*].

Ch. XXIV : fendre et *seier* du boys [lisez : *scier*].

Ch. XXVIII : n'ay rien tant procuré *qui* paix [lisez : *que* paix].

Ch. XXXII : cause *queconques* [lisez : *quelconque*].

Les non-sens et les coquilles communs à E et à I sont donc assez nombreux, trop nombreux pour que ces concordances soient l'effet du hasard. Pour qu'il

ait commis tant de fautes qui se trouvaient précisément dans E, il fallait que l'imprimeur de I eût E sous les yeux.

En résumé, l'édition de Pierre de Tours, sans date (I), est d'une orthographe plus simple et contient moins de coquilles que l'édition de François Juste, 1542 (E) ; mais cela ne prouve nullement que I ait été revue par Rabelais. Ce qui le prouverait, ce serait que I contiât de ces interpolations et corrections que Rabelais a toujours apportées aux éditions qu'il a données lui-même. Or, I ne nous fournit, au point de vue du style, que des variantes sans importance ou même mauvaises, et pas une addition. En outre, nous avons la quasi-certitude que I a été imprimée sur un exemplaire de E, dont elle reproduit souvent les fautes et les mauvaises leçons. Dans ces conditions, je dois conclure que Rabelais n'a pas donné lui-même l'édition I. Il semble qu'il faille reconnaître dans cette édition le travail de quelque correcteur d'imprimerie, qui en a fait disparaître un bon nombre de coquilles, mais qui n'y aurait su faire ce qu'on appelle aujourd'hui des « corrections d'auteur ».

## V

## CONCLUSION.

Il résulte des observations qui précèdent qu'on peut compter trois rédactions du *Gargantua*, représentées par l'édition antérieure à 1535 (A), par l'édition de 1535 (B) et par l'édition de Juste, 1542 (E). Le dernier texte revu et corrigé par Rabelais est celui de E. C'est donc E que nous reproduisons dans cette édition critique, en indiquant les variantes des deux premières rédactions (A et B), ainsi que celles de l'édition de 1537, sans lieu (D), lesquelles, si elles n'ont pas pour auteur Rabelais lui-même, ont été du moins connues et en grande partie adoptées par lui dans sa troisième rédaction <sup>1</sup>.

## VI

## TRANSCRIPTION DU TEXTE.

Nous avons corrigé les *coquilles* tout à fait évidentes de notre édition de base, E. Mais nous avons toujours reproduit, parmi les variantes, la leçon fautive de E, et l'on peut ainsi contrôler nos corrections (voir p. 29, l. 50, p. 45, l. 56, ou p. 52, l. 3).

1. Le relevé des variantes de Jannet et Montaiglon est fautif et incomplet ; celui de Marty-Laveaux et des autres éditeurs encore plus insuffisant. De plus, on n'a jamais collationné l'édition D, qui est intéressante, mais toujours l'édition C, qui ne l'est guère.



De même, nous avons scrupuleusement respecté l'orthographe des originaux. Mais, partout où *i* et *u* doivent se prononcer *j* et *v*, nous avons traduit *i* et *u* en *j* et *v*. En outre, nous avons ajouté des accents et des cédilles là où ils étaient nécessaires, et employé plus méthodiquement les majuscules.

Enfin, pas plus qu'aucun des éditeurs qui nous ont précédé, nous n'avons reproduit la ponctuation des originaux, qui, étant souvent fantaisiste et ordinairement rare, rend le texte difficile à déchiffrer sans un effort d'attention qu'il est juste d'épargner au lecteur. Mais, au lieu de ponctuer, comme nos prédécesseurs (sauf peut-être Montaignon) l'ont tous fait (notamment Marty-Laveaux), selon un système qui prétend se rapprocher de celui du xvi<sup>e</sup> siècle, et qui, n'ayant pas l'avantage d'être fidèle, n'a pas non plus celui d'être clair, nous avons franchement adopté l'usage moderne, utilisé même les points d'exclamation, formé des alinéas, disposé en colonne des énumérations qui ne l'étaient pas, et placé des tirets, des parenthèses et des guillemets là où ils nous semblaient utiles.

Par ce travail, nous nous flattons que nous avons rendu le texte de Rabelais plus clair, plus vivant pour tous ses lecteurs d'aujourd'hui : afin d'en avoir la preuve, nous prions que l'on veuille bien lire le chapitre v, par exemple, tel qu'il est dans notre édition et tel qu'il apparaîtrait dans les autres<sup>1</sup>.

JACQUES BOULENGER.

1. Je tiens à remercier affectueusement ici mon confrère et ami M. Léon Gauthier, archiviste aux Archives nationales, qui a bien voulu m'apporter son concours pour la copie des textes et le relevé des variantes.

---

## PRINCIPES SUIVIS POUR LA RÉDACTION DES NOTES PHILOLOGIQUES

Une étude sur la langue de Rabelais devant embrasser l'ensemble de son œuvre, trouvera sa place en tête du volume qui sera consacré au lexique de notre auteur. Il suffit, pour le moment, d'indiquer brièvement les sources où nous avons puisé et les principes qui nous ont guidé dans la rédaction de nos notes philologiques.

### I. LES SOURCES.

Deux siècles ont passé depuis que Le Duchat a fait paraître son célèbre commentaire de Rabelais (1711). Fruit d'un labeur considérable, ce commentaire apportait sur la plupart des choses rabelaisiennes — histoire et géographie, archéologie et littérature — des renseignements nouveaux, souvent de première main, dont une bonne part a gardé, aujourd'hui encore, tout son intérêt. Malheureusement, la partie philologique est la plus faible de ce grand travail, et, si l'on excepte certains détails sur les termes patois dans Rabelais, elle reste pour nous sans valeur. Le commentaire linguistique qui accompagne l'édition *Variorum* (1823) et celui de Regis même (1839) ne sont que l'écho de Le Duchat.

Depuis une vingtaine d'années plusieurs travaux importants ont paru sur la langue du xvi<sup>e</sup> siècle. Il suffit de mentionner l'ouvrage considérable de Ch. Thurot sur la prononciation française (1873), l'excellente monographie d'Edmond Huguet sur la syntaxe de Rabelais (1894) et surtout le *Seizième siècle* de F. Brunot (1906), livre à la fois remarquable par l'étendue des recherches, la nouveauté des vues et l'art de les présenter. Ajoutons à ces publications d'un caractère général la précieuse étude de Louis Clément (1898) sur Henri Estienne.

Cependant, l'étude du lexique du xvi<sup>e</sup> siècle n'est qu'ébauchée ; le *Complément* de Godefroy ne tient compte de Rabelais que dans une mesure fort restreinte. Restent les vieux lexicographes et, en premier lieu, Robert Estienne, dont le *Dictionnaire* (1539) peut être considéré comme un excellent témoin de l'usage contemporain, surtout dans sa première édition : la deuxième (1549), d'un caractère plus littéraire, a mis à contribution plusieurs écrivains, parmi lesquels Rabelais lui-même, dont les œuvres ont enrichi et presque doublé ce livre initiateur de la lexicographie française<sup>1</sup>. Mais le *Dictionnaire* de Cotgrave (1611)

1. Voir, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VIII, p. 188 à 190, notre article « Un lecteur de Rabelais entre 1540 et 1549 ».

reste toujours la mine inépuisable pour tout ce qui concerne Rabelais et son siècle, bien que sa grande richesse ne doive pas nous dissimuler ses superfluités, ses lacunes, ses méprises. Il importe de les contrôler toujours avec les textes mêmes que l'auteur a souvent mal compris et mal interprétés<sup>1</sup>. Ajoutons qu'Oudin, dans ses *Recherches* (1640), et Duez, dans son *Dictionnaire* (1678), ne font souvent que répéter Cotgrave.

Avec des ressources aussi défectueuses, l'absence d'un dictionnaire du xvi<sup>e</sup> siècle reste très sensible. Pour en atténuer l'inconvénient, en ce qui concerne Rabelais, il nous a fallu faire le tour des écrivains des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Les genres dramatique (mystères, farces) et narratif (romans, nouvelles, facéties) nous ont fourni une riche cueillette, à laquelle sont venus s'ajouter les témoignages des principaux auteurs de l'époque, depuis Villon et Jean Le Maire jusqu'à Amyot et Montaigne.

Ce n'était là d'ailleurs qu'une partie de la tâche qui nous incombait. L'œuvre de Rabelais est le plus vaste recueil non seulement du moyen français, mais encore des parlers vulgaires des provinces françaises. L'Ouest (Maine, Anjou), le Sud-Ouest (Poitou, Saintonge), l'Orléanais et le Berry, le Lyonnais et la Provence, le Languedoc et la Gascogne ont laissé, dans son vocabulaire, des traces multiples et caractéristiques. Nous avons tâché de les mettre en lumière avec toute la précision que permettent les nombreuses ressources dont on dispose de nos jours pour la connaissance des patois.

Voilà les sources qui ont alimenté les notes étymologiques. Ces notes sont brèves : elles ne donnent que l'essentiel et ne sont parfois que le résumé succinct d'articles ou d'études parus dans la *Revue des Études rabelaisiennes*. Nous y renvoyons fréquemment et volontiers, comme à un complément indispensable.

## II. LA MÉTHODE.

En principe, nous n'expliquons pas les mots de la langue générale, encore vivaces, qu'on trouve dans le *Dictionnaire général* d'A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas (1900) et sur lesquels cet ouvrage classique fournit les données essentielles quant à l'historique et l'étymologie. Ont été pourtant exceptés de cette catégorie les termes qui n'apparaissent qu'au xvi<sup>e</sup> siècle et principalement ceux qui sont attestés pour la première fois chez Rabelais<sup>2</sup>.

1. Voir, dans la même *Revue*, t. VII, p. 137 à 258, notre étude « les Interprètes de Rabelais en Angleterre et en Allemagne » (p. 139 à 174 : Randle Cotgrave), et les pages que M. Brunot consacre à Cotgrave dans le III<sup>e</sup> volume de son *Histoire de la langue française*, 1909, p. 87 à 88.

2. Voir, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 280-302 et 387-401, l'étude de M.

Nous ne nous sommes pas proposé de faire l'historique des vocables de notre auteur, mais simplement de les replacer dans leur milieu et à leur époque. On peut ainsi discerner, dans le *français* de Rabelais, trois éléments :

1° Termes encore vivaces au xvi<sup>e</sup> siècle, suivant le témoignage de Rob. Estienne et des auteurs contemporains ;

2° Termes archaïques, souvenirs du *Roman de la Rose* et des romans de chevalerie, des mystères, de *Pathelin* et de Villon ;

3° Néologismes, dérivant d'une double source : d'une part, les latinismes déjà fréquents chez les rhétoriciens, principalement chez le plus insigne d'entre eux, Jean Le Maire, auxquels Rabelais ajouta des hellénismes dont plusieurs ont survécu ; d'autre part, un nombre important d'italianismes dont la majorité fait aujourd'hui partie intégrante de la langue générale.

Rabelais est à coup sûr le meilleur de ses commentateurs, a-t-on dit avec raison. Il nous offre lui-même à chaque pas le moyen de saisir ses idées et d'en suivre tous les détours, par les rapprochements que nous pouvons établir entre les passages de son texte ayant des éléments analogues de vocabulaire ou de syntaxe. On s'aperçoit, à chaque lecture nouvelle, qu'on pénètre plus profondément dans sa pensée. Nous avons tiré parti dans une certaine mesure des avantages que présentent ces rapprochements, facilités par l'index de Marty-Laveaux. Le glossaire projeté de notre édition donnera, à côté des renseignements supplémentaires, une concordance complète des vocables de Rabelais.

Le sens de quelques termes privés de la lumière qui naît de ces rapprochements, reste douteux et, lorsque ces mots sont absolument isolés au xvi<sup>e</sup> siècle, parfois impénétrable. Heureusement, ces ἀπαξ λεγόμενα sont rares et nos recherches en ont encore réduit le nombre.

Une dernière catégorie comprend les mots forgés par Rabelais, et à qui son roman a longtemps donné une vie artificielle, ensuite les termes vulgaires qui portent l'empreinte de son génie créateur. Les uns et les autres ont charmé les lecteurs de tous les âges et méritent d'être traités avec le même intérêt que les autres éléments de son lexique.

La pensée et l'expression, le mot et la chose sont chez Rabelais dans un rapport intime, et cela à un degré qui n'a peut-être jamais été atteint par un autre écrivain. Né au moment où l'Italie commençait à exercer sur la civilisation française une influence bienfaisante, contemporain du plein épanouissement de la Renaissance, Rabelais sut rendre, en termes heureux et définitifs, les acquisitions d'une des époques les plus fécondes pour l'esprit humain. L'antagonisme

Paul Barbier fils : « Ce que le vocabulaire du français littéraire doit à Rabelais », ainsi que les articles de M. Hugues Vaganay épars dans la même *Revue*.

entre la vieille culture et l'esprit nouveau, qui modifie profondément les institutions désuètes et la vie sociale tout entière, voilà ce qui constitue l'intérêt immortel du roman et sa valeur véritablement documentaire. La nouvelle éducation, l'art militaire réformé et l'architecture récemment introduite y trouvent leur première expression, et une expression qui restera. Lorsque Jules Quicherat, dans son *Histoire du costume en France*, arrive à l'époque de François I<sup>er</sup>, il se borne à reproduire, en les commentant, les pages du *Gargantua* sur l'habillement des deux sexes dans l'abbaye de Thélème. Tout aussi précieuses sont les données du roman sur les monnaies, les armes, etc. On a de tout temps admiré cette aptitude universelle de Rabelais à tout s'assimiler. Un seul doute planait, depuis la diatribe de Jal, sur sa terminologie nautique. Nous avons montré que là, comme ailleurs, la bonne foi du maître est absolue et que ses termes nautiques reflètent fidèlement l'état de la marine méditerranéenne du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Nous avons tenu compte, dans nos notes, des rapports qui unissent les mots aux faits correspondants, en nous efforçant de commenter notre auteur à l'aide des sources de la même époque. La philologie rabelaisienne est inséparable de l'histoire de la civilisation du xvi<sup>e</sup> siècle.

LAZARE SAINÉAN.

1. Voir, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VIII, p. 1 à 56, notre étude sur « les termes nautiques de Rabelais ».

---

## CHRONOLOGIE DE LA VIE DE FRANÇOIS RABELAIS

---

- [1483]. — Date de naissance de François Rabelais, adoptée par les anciens biographes, et déduite, semble-t-il, d'un extrait du registre mortuaire de l'église Saint-Paul, à Paris, du 9 avril 1553, qui lui donne, à sa mort, 70 ans. L'original, perdu, n'est connu que par une note ajoutée au XVIII<sup>e</sup> siècle à un *Epitaphier* manuscrit de l'église Saint-Paul, *Bibl. histor. de la Ville de Paris*, n° 11479 A, p. 507. Cf. *R.E.R.*, IX, 460-461.
- [1494]. — Naissance probable de François Rabelais à la Devinière, près de Chinon, domaine de son père, l'avocat Antoine Rabelais (déduction tirée du texte du *Gargantua*, et tradition recueillie sur place par Gaignères, en 1699). Cf. *R.E.R.*, III, 54 et VI, 75. Baptême à l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Seuilly (tradition rapportée par Gaignères). Cf. *R.E.R.*, V, 211.
- 1506, 12 mars, n. s. — Partage des biens et héritages de feue Andrée Pavin [mère d'Antoine Rabelais], entre Antoine Rabelais, licencié ès-lois, d'une part, et Jean, François, Guillaume, Antoine, Pierre Frapin et Pierre Delopiteau, à cause de Madeleine Frapin, sa femme, d'autre part (*R.E.R.*, VI, 70). Un de ces héritiers est probablement le « vieux oncle seigneur de saint George, nommé Frapin », cité l. IV, anc. prol.
- 1510]. — Rabelais entre comme novice au couvent des Cordeliers de la Baumette, près d'Angers (témoignage non confirmé de Bruneau de Tartifume, antérieur à 1646). Cf. *R.E.R.*, III, 62.
- 1511]. — Arrivée du jeune François Rabelais au couvent des Cordeliers de Fontenay-le-Comte (date traditionnelle recueillie par Pierre de Saint-Romuald en 1642). Cf. *R.E.R.*, VII, 500. Il prend successivement les ordres mineurs et majeurs, et est ordonné prêtre (*Supplicatio Rabelaesi*). La prétendue signature sur un acte de 1519 est une supposition de Benj. Fillon (*R.E.R.*, V, 413).
- 1520, vers octobre]. — Première lettre de Rabelais à Budé [perdue], écrite à l'instigation du frère mineur Pierre Amy, son compagnon d'études, et envoyée du couvent de Fontenay (mentionnée dans la lettre du 4 mars 1521).

- [1521] 4 mars. — Seconde lettre à Budé, datée de Fontenay, où Rabelais se qualifie d' « *adolescens* » ignoré, obscur, inexpérimenté, et où il se félicite de savoir que sa première lettre, envoyée cinq mois auparavant avec une épître de Pierre Amy, est arrivée à destination (*Inventaire des autographes de Benj. Fillon*, t. II, p. 14, n° 866, maintenant *coll. Morrison* à Londres). Cf. *R. E. R.*, I, 94, III, 346. 27
- [1521] 12 avril. — Lettre de Guillaume Budé à Rabelais, « *sodali franciscano* », datée de Villeneuve-en-Bourgogne (*R. E. R.*, VI, 45), attestant les relations amicales de Rabelais et de Pierre Amy (*Epistolæ Budæi posteriores*. Paris, mense martio 1522 [n. s.]. In-4°, fol. 28 v°). 27
- [1521, 14 août]. — Lettre de Guillaume Budé à Pierre Amy, écrite d'Autun, où il le charge de saluer Rabelais, son frère en religion et son compagnon d'études à Fontenay-le-Comte (*Epistolæ Budæi post.*, f° 1 r°). 27
- 28 [1522]. — Lettre de Pierre Amy à André Tiraqueau, écrite de Saintes et imprimée en tête du Τῆς γυμνασιακής φύσεως, du président Amaury Bouchard (Paris, 1522), attestant l'amitié qui unissait ces trois personnages à Rabelais.
- 29 [1523]. — Plusieurs lettres [perdues] de Rabelais à Budé (témoignage de Budé dans sa seconde lettre du 27 janvier 1524).
- [1523]. — Persécutions exercées par les franciscains de Fontenay-le-Comte contre Rabelais et Pierre Amy, qu'on prive de leurs livres grecs (seconde lettre de Budé).
- [1523, vers décembre]. — Heureuse fuite de Pierre Amy qui échappe sain et sauf « à l'embusche des farfadets » (l. III, ch. x), et trouve sans doute asile au couvent des bénédictins de St-Mesmin, près d'Orléans (lettre de Lefèvre d'Étapes à Farel, 6 juillet 1524, et de Papilion à Zwingli, 7 octobre).
- 30 [1524, début de janvier]. — Tiraqueau, venu à Paris, peut-être pour s'occuper de l'impression de son *De legibus connubialibus*, remet à Budé une lettre de Rabelais (témoignage de Budé dans sa seconde lettre).
- [1524] 27 janvier. — Seconde lettre de Budé à Rabelais, « *sodali franciscano* » (*R. E. R.*, VI, 45), où il s'excuse de son silence en disant qu'il ignore dans quelle communauté réside Pierre Amy, et où il se réjouit d'apprendre que les persécutions dirigées contre les deux amis sont terminées à leur avantage et qu'on leur a rendu leurs livres grecs (*Budæi ep.*, f° 19 v°).
- [1524] 25 février. — Seconde lettre de Budé à Pierre Amy, où il loue l'ami de Rabelais d'avoir souffert pour l'amour du grec, et où il le félicite d'avoir

trouvé, par sa fuite, un asile où il puisse travailler en paix. Il ignore si Rabelais l'a suivi (*Budæi epistolæ græcæ*, p. 140).

1524 [avant le 30 novembre]. — Éloge en grec de Tiraqueau par Rabelais, et louange latine de Rabelais par Amy, en tête du *De legibus connubialibus* de Tiraqueau (achevé d'imprimer le 30 novembre 1524). Tiraqueau fait connaître ce qu'il doit à Rabelais, et le qualifie en deux passages de franciscain et de frère mineur, tout en le louant, à propos de sa traduction du 1<sup>er</sup> livre d'Hérodote [perdue], de posséder une science au-dessus de son âge, « supra ætatem » (*R.E.R.*, III, 138, IX, 72).

[1524-1525]. — Indult de Clément VII autorisant Rabelais à passer de l'ordre des Frères mineurs dans l'ordre de Saint-Benoît, et à se faire admettre à l'abbaye de Maillezais dont Geoffroy d'Estissac est abbé depuis le 24 mars 1518 (*Supplicatio Rabelaesi*).

[1525-1527]. — Rabelais remplit l'office de secrétaire auprès de Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, en attendant un bénéfice (*Epistre responsive* de Jean Bouchet, v. 57 et suiv.) Cf. *R.E.R.*, VII, 411.

[1525-1527]. — Séjour de Rabelais à l'abbaye de Fontaine le Comte, auprès de l'abbé Ardillon et des humanistes Quentin, Trojan, Petit. La mention de la visite au château de Bury (Loir-et-Cher), auprès du financier Florimond Robertet, est une supercherie du xviii<sup>e</sup> siècle (*R.E.R.*, V, 52, IX, 462-464).

[1526] 6 septembre. — Épître en vers de Rabelais, écrite du prieuré de Ligugé, habitation favorite de Geoffroy d'Estissac, au procureur et poète poitevin Jean Bouchet (*Epistres morales et familiares* de Jean Bouchet, XXVIII à XXX). Cf. *R.E.R.*, II, 163, VII, 411.

[1526] 8 septembre. — Épître en vers de Jean Bouchet, en réponse à celle de Rabelais, faisant l'éloge de Geoffroy d'Estissac et de son neveu Louis d'Estissac, très probablement avant le mariage de ce dernier (1527). Cf. *R.E.R.*, V, 195 (*Epistres morales et familiares*).

1527, 24 mai. — Antoine Rabelais, en sa qualité de plus ancien avocat de Chinon, est autorisé par arrêt du Parlement à exercer la juridiction du siège en l'absence des lieutenants général et particulier jusqu'au 5 juillet 1527 (Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8344, fol. 97 v<sup>o</sup>). Cf. *R.E.R.*, III, 63.

[1528-1530]. — Séjour presque certain de Rabelais à Paris pour y commencer ses études médicales; conjectures sur son habitation au collège des religieux de Saint-Denis (ordre de Saint-Benoît), dit hôtel Saint-Denis (I. II, ch. xviii). Cf. *R.E.R.*, VI, 38.



- 1530 [septembre]. — Rabelais, en habit de prêtre séculier, et sans l'autorisation de ses supérieurs, arrive à Montpellier pour y prendre ses grades en médecine (*Supplicatio Rabelaesi*).
- 1530, 17 septembre. — Rabelais s'inscrit sur le registre matricule de la Faculté de médecine de Montpellier, et choisit pour patron le régent Jean Esquiron (*Reg. des matricules* de 1502 à 1561, fol. 109 v<sup>o</sup>).
- 1530, 17 septembre. — Mention, de la main de Guillaume Rondelet, du paiement d'un écu d'or pour l'inscription de Rabelais (*Liber procuratoris*).
- 1530, 1 novembre. — Rabelais, reçu bachelier en médecine, six semaines à peine après son arrivée, sans doute en raison d'études médicales antérieures, s'inscrit avec son nouveau grade sur le registre de la Faculté de Montpellier (*Reg. des actes* de 1523 à 1559, fol. 7 r<sup>o</sup>).
- 1530, 1 décembre. — Paiement par Rabelais d'un nouvel écu d'or pour sa réception au baccalauréat (*Liber procuratoris*). Il est possible que Rabelais, dans la mention précédente, ait écrit 1<sup>er</sup> novembre au lieu de 1<sup>er</sup> décembre.
- 1531, du 17 avril au 24 juin. — Rabelais fait son cours de stage au Petit ordinaire (du dimanche de Quasimodo à la Saint-Jean), en expliquant les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Ars parva* de Galien, devant un nombreux auditoire (*Épître dédicatoire à Geoffroy d'Estissac*). Cf. *R. E. R.*, III, 309.
- [1531, mai à septembre]. — Représentation à Montpellier de « la morale comédie de celluy qui avoit espousé une femme mute », par Ant. Saporta, Guy Bourguier, Barthazar Noyer, Tolet, Jean Quentin, François Robinet, Jean Perdrier et François Rabelais (l. III, ch. xxxiv).
- [1531, 23 octobre]. — Rabelais signe une reddition de compte présentée par un procureur de l'Université (Gordon, p. 34).
- [1531, novembre, à 1532, mai]. — Séjour possible de Rabelais en Poitou pendant l'automne et l'hiver 1531-1532 (déduction tirée des dédicaces de ses premières publications à Lyon, toutes adressées à des Poitevins).
- 1532, 3 juin. — Lettre de Rabelais à André Tiraqueau, datée de Lyon, en tête des *Lettres médicales* de Giovanni Manardi, de Ferrare, et contenant un souvenir reconnaissant pour l'évêque Geoffroy d'Estissac, en même temps qu'un salut amical pour l'avocat Fontenaisien Hilaire Goguet (*R. E. R.*, III, 65).
- [1532, début d'août]. — Mise en vente des *Grandes et inestimables Croniques du grant geant Gargantua*, au moment des foires de Lyon, sans nom d'éditeur. Il s'en vend un nombre considérable d'exemplaires pendant les mois d'août et de septembre (*R. E. R.*, IX, 154).

- 38 | **1532, 15 juillet.** — Lettre de Rabelais à Geoffroy d'Estissac, datée de Lyon (en tête des *Aphorismes* d'Hippocrate) et contenant des détails sur le cours de l'auteur à Montpellier et ses rapports avec Sébastien Gryphe (*R. E. R.*, II, 68).
- [1532, août à septembre]. — Voyage de Rabelais à Chinon et à la Devinière, son « pays de vache », où il est venu savoir « si en vie estoit parent » sien « aulcun » (l. II, prol.)
- **1532, 4 septembre.** — Lettre dédicatoire à Amaury Bouchard, datée de Lyon, en tête des *Ex reliquiis venerandæ antiquitatis Lucii Cuspидii Testamentum*.
- [1532, octobre]. — Achevé d'imprimer, chez Claude Nourry, des *Horribles et espouvantables faictz et prouesses du tres renommé Pantagruel...*, composez nouvellement par maistre Alcofrybas Nasier (et antérieurs à la *Pantagrueline Prognostication*, où Rabelais prend le titre d'*Alcofribas, architriclin de Pantagruel*). Cf. *R. E. R.*, IX, 154.
- **1532, 1<sup>er</sup> novembre.** — Rabelais est nommé médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon à raison de quarante livres par an, en remplacement de Pierre Roland (*Comptes de l'Hôtel-Dieu*, Arch. comm. de Lyon, série GG).
- | **1532, 30 novembre.** — Rabelais adresse à Érasme la lettre *Bernardo Salignaco*, qui atteste ses relations amicales et anciennes avec Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, et son commerce familial, à Lyon, avec Hilaire Bertolph, secrétaire d'Érasme (*Clarorum virorum epistolæ...* ex museo J. Brant. Amst., 1702, p. 280, et *Bibliothèque de Zurich*).
- 59 | [1533, début de janvier]. — Mise en vente à Lyon, sans nom d'imprimeur, de la *Pantagrueline prognostication... pour 1533*, composée par maistre Alcofribas, architriclin du dict Pantagruel, et de l'*Almanach pour l'an 1533* (*R. E. R.*, IX, 155).
- **1533, 15 février.** — Rabelais touche 10 livres pour le quartier de ses gages à l'Hôtel-Dieu de Lyon, allant du 1<sup>er</sup> novembre 1532 au 31 janvier 1533 (*Comptes de l'Hôtel-Dieu*).
- **1533, mai.** — Réunion de Hubert Sussanneau, Salmon Macrin, Barthélemy Aneau et Rabelais, pendant le séjour de la cour, à Lyon (attestée par une épître de Sussanneau en tête des *Alexandri Quantitates emendatae*, Paris, 1539).
- 4 | [1533, 23 octobre]. — Condamnation du *Pantagruel* par la Faculté de théologie de Paris, relatée dans une lettre non datée de Calvin à Fr. Daniel (*Herminjard*, t. III, p. 106). Cf. *R. E. R.*, VIII, 290.
- 50 | **1534, 12 janvier.** — Jean du Bellay reçoit à Langres les instructions de

François I<sup>er</sup> pour sa mission à Rome. Il prend Rabelais comme médecin à son passage à Lyon.

- 40 1534, 17 janvier. — Rabelais, au moment de partir pour l'Italie avec Jean du Bellay, touche 27 livres à valoir sur ses 40 livres de gages du 31 janvier 1533 au 31 janvier 1534 (*Comptes de l'Hôtel-Dieu*).
- 1534, 2 février. — Arrivée à Rome de Jean du Bellay. Son médecin François Rabelais l'a certainement accompagné, pour le soigner dans son voyage, car il était « jusques à ne pouvoir endurer que hommes le portassent en une chaire » (Lettre de J. du Bellay à de Castillon, du 8 février).
- 1534, 28 février. — Le médecin [inconnu] remplaçant Rabelais à l'Hôtel-Dieu de Lyon, touche 11 livres 5 sols, que son confrère lui a abandonnés en indemnité (*Comptes de l'Hôtel-Dieu*).
- 1534, février à avril. — Séjour de Rabelais à Rome : il assiste aux audiences données par le pape Clément VII à Jean du Bellay, et, en compagnie de Nicolas Leroi et Claude Chappuis, parcourt la ville au point de la connaître mieux que sa propre maison (*Épître dédicatoire* à Jean du Bellay, 31 août 1534).
- 1534, 1<sup>er</sup> avril. — Jean du Bellay quitte Rome pour rentrer en France.
- [1534, avril à mai]. — Retour de Jean du Bellay à petites journées ; séjour possible de Rabelais à Florence (l. IV, ch. XI).
- 1534, 18 mai. — Arrivée de Jean du Bellay à Paris.
- 1534, 1<sup>er</sup> août. — Rabelais, qui a repris son service à l'Hôtel-Dieu de Lyon, reçoit 25 livres pour son traitement de six mois et demi. Il n'avait pas droit à autant, fait remarquer le rédacteur des *Comptes*.
- 1534, 31 août. — Lettre de Rabelais à Jean du Bellay, en tête de la *Topographia antiquæ Romæ* de Marliani, donnant des détails rétrospectifs sur le séjour de l'auteur à Rome et expliquant les circonstances de la publication de l'ouvrage.
- [1534, début d'octobre]. — Mise en vente de la *Vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagrue*, composée par l'Abstracteur de quinte essence (avant l'affaire des « Placards » 17-18 octobre). Cf. *R.E.R.*, IX, 158.
- [1534, fin de décembre]. — Publication de l'*Almanach pour 1535*, par maistre François Rabelais, docteur en medecine, et medecin du grand hospital dudit Lyon.
- 41 1535. — En marge d'un rôle de 1535, à l'hôtel de ville de Lyon, Rabelais est

porté comme faisant partie d'une des dizaines du pennonage de la rue du Bois (*Notes de l'abbé Sudau*).

[1535, avant le 26 janvier]. — Mort d'Antoine Rabelais, père de François Rabelais. Partage de la succession entre Jamet R., Antoine R., René Pallu et Françoise R., sa femme, Jean Gallet, Michel Endre. Rabelais, mort civilement comme religieux profès, ne figure pas sur cet acte, qui ne nous est connu que par une analyse. (*R. E. R.*, I, 67, 153, VI, 205).

[1535, février à juin]. — Prudente disparition de Rabelais (*R. E. R.*, IX, 148), sans doute à la suite des mesures de rigueur provoquées par les Placards contre les suspects de luthéranisme; séjour possible en Poitou auprès de Geoffroy d'Estissac (déduction tirée des commissions et des détails précis contenus dans les *Lettres d'Italie*).

1535, 13 février. — Rabelais, avant de quitter Lyon, touche 15 livres à l'Hôtel-Dieu, restant disponibles sur son traitement d'août 1534 à janvier 1535 (*Comptes de l'Hôtel-Dieu*).

1535, 14 février. — Trois médecins : maîtres Charles [des Marais], Pierre du Castel et Jean Canape, évidemment prévenus par Rabelais, se présentent pour le remplacer à l'Hôtel-Dieu. Les conseillers de l'hôpital n'ont pas été avisés de son départ (*Arch. com. de Lyon*, BB, 54, fol. 18). Cf. *R. E. R.*, IX, 148.

1535, 23 février. — Délibération des conseillers de l'Hôtel-Dieu sur les titres des candidats à la place de médecin de l'hôpital. Le bruit court que Rabelais est à Grenoble (*Arch. com. de Lyon*, BB, 54, fol. 19).

1535, 5 mars. — Élection de Pierre du Castel, aux gages annuels de 30 livres, en remplacement de François Rabelais « qui s'est absenté de la ville et du dit hospital sans congé prendre pour la deuxiesme fois » (*Arch. com. de Lyon*, BB, 54, fol. 21).

1535, 21 mai. — Jean du Bellay est nommé cardinal.

1535, 15 juillet. — Départ du cardinal du Bellay [et de son médecin François Rabelais] pour Rome.

1535, du 22 au 26 juillet. — Séjour du cardinal du Bellay et de sa suite à Ferrare, où se sont réfugiés Marot et Lyon Jamet.

1535, 26 juillet. — Lettre de Rabelais [perdue] écrite de Ferrare à l'évêque de Maillezais (mentionnée dans la *Première lettre d'Italie*, éd. Bourrilly, p. 34).

1535, 31 juillet. — Arrivée du cardinal du Bellay et de sa suite à Rome.

- 1535, août, à 1536, avril. — Séjour de Rabelais à Rome, où il rencontre le voyageur Thevet (Thevet, *Cosmographie*, t. II, p. 732), et peut-être aussi Philibert de l'Orme.
- 1535 [18 août]. — Lettre de Rabelais [perdue] écrite de Rome à l'évêque de Maillezais et accompagnée d'un chiffre (*Première lettre d'Italie*, p. 34).
- 1535, 18 et 22 octobre. — Deux lettres de Rabelais à l'évêque de Maillezais [perdues] contenant les signatures pour les bénéfices de feu dom Philippes (*Première lettre d'Italie*, p. 34).
- 1535, 29 novembre. — Lettre de Rabelais à l'évêque de Maillezais [perdue] (*Première lettre d'Italie*, p. 33).
- 1535 [avant le 30 décembre]. — Rabelais demande au pape Paul III l'absolution de son *apostasie*, c'est-à-dire de l'infraction aux statuts ecclésiastiques qu'il avait commise, en quittant, sans la permission de ses supérieurs, sa robe de moine, pour courir le monde en habit de prêtre séculier et prendre ses grades de médecine (*Supplicatio pro apostasia*).
- 1535, 30 décembre. — Lettre de Rabelais à l'évêque de Maillezais, où il lui annonce que ses affaires en Cour de Rome, grâce à l'appui des cardinaux Simonetta et Ghinucci, ont été expédiées plus aisément qu'il ne l'espérait, et qu'il ne lui reste plus qu'à lever les bulles (*Première lettre d'Italie*, p. 35).
- 1536, 17 janvier. — Paul III accorde à Rabelais un bref d'absolution, qui lui donne la permission d'entrer dans un couvent de l'ordre de Saint-Benoît, à son gré. Ce couvent, c'est l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés, sécularisée par une bulle de Clément VII, du 13 juin 1533 (*Bref « pro apostasia »*). Cf. *R.E.R.*, VII, 262.
- 1536, 28 janvier. — Lettre de Rabelais à l'évêque de Maillezais, où il l'entretient des préparatifs faits pour l'entrée prochaine de Charles Quint, de l'arrivée des ambassadeurs, des nouvelles colportées à Rome (*Seconde lettre d'Italie*, p. 53 et suiv.).
- 1536, 15 février. — Lettre de Rabelais à l'évêque de Maillezais où il lui rend compte de ses démarches pour l'affaire de dom Philippes, lui envoie des salades pour les jardins de Ligugé, et fait appel à sa bourse, tout en convenant qu'il mange ordinairement chez le cardinal du Bellay et chez l'évêque de Mâcon, ambassadeur de France, Charles Hémard de Denonville (*Troisième lettre d'Italie*, p. 65 et suiv.).
- 1536, 29 février. — Départ précipité et secret du cardinal du Bellay avec une escorte de quelques cavaliers.

- 1536, 11 avril. — Départ de la maison du cardinal du Bellay, et sans doute aussi de Rabelais.
- 1536, 3 juillet. — Pierre du Castel, à la place de Rabelais, touche 10 livres pour ses quatre premiers mois de gages à l'Hôtel-Dieu de Lyon (*Comptes de l'Hôtel-Dieu*).
- 1536, 21 juillet. — Le cardinal du Bellay, nommé gouverneur de Paris et de l'Île-de-France, fortifie Paris en vue d'une attaque des Impériaux.
- 1536, 17 août. — Installation du chapitre de Saint-Maur. Rabelais figure parmi les chanoines prébendés, dont le nombre, fixé à huit par la bulle d'érection, en 1533, se trouve ainsi porté à neuf (*R. E. R.*, VII, 265).
- [1536-1537]. — Seconde supplique de Rabelais au pape Paul III, expliquant les circonstances de son entrée à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés, et demandant à être confirmé dans son canonicat. Cf. *R. E. R.*, VII, 266.
- 43 - 1537, février. — Rabelais assiste à Paris à un banquet offert à Dolet, en compagnie de Budé, Bérauld, Danès, Toussain, Macrin, Bourbon, Visagier et Marot (*Doleti carmina*, 1538, p. 59).
- 1537, 3 avril. — Rabelais, revenu à Montpellier, acquitte ses droits pour le grade de licencié en médecine (*Reg. des matricules*, 1502-1561, fol. 384 v°).
- 1537, 22 mai. — Rabelais, sous le patronage d'Antoine Griphe, est reçu au doctorat (*Reg. des actes*, fol. 33).
- [1537]. — Rabelais exerce l'art médical à Narbonne et sur les bords de l'Aude (*Salmonii Macrini odarum libri sex*, 1537, fol. E vij).
- [1537, juin à septembre]. — Rabelais professe la médecine à Lyon où il a sa demeure (*Salmonii Macrini odarum libri sex*), et fait des démonstrations anatomiques devant un auditoire de choix (*Doleti carminum libri quatuor*, 1538, p. 164).
- [1537] 10 août. — Une lettre imprudente de Rabelais, écrite de Lyon à un correspondant suspect, manque de le faire arrêter par le cardinal de Tournon, qui le consigne à Lyon en attendant les instructions du chancelier du Bourg (*R. E. R.*, IV, 104).
- 1537, fin d'août. — Passage à Lyon de Guillaume du Bellay, sieur de Langey, allant en Piémont prendre possession de son gouvernement.
- 1537, 27 septembre. — Rabelais, revenu à Montpellier, figure à l'assemblée des docteurs de la Faculté, et choisit pour sujet de son cours les *Pronostics* d'Hippocrate (*Liber lectionum et clavium*). Cf. *R. E. R.*, III, 309.

1537, 18 octobre, à 1538, 14 avril. — Cours de Rabelais au Grand ordinaire, de la Saint-Luc à la vigile des Rameaux (*R.E.R.*, III, 309), professé avec un succès qu'atteste une lettre de Boyssonné à Maurice Scève (1537), et des vers de Sussanneau (*Huberti Sussannæi ludi*, 1538, et *Alexandri quantitantes emendatæ*, 1539).

1537, 17 novembre. — Rabelais reçoit un écu d'or pour une démonstration publique d'anatomie à l'amphithéâtre de Montpellier (*Liber procurator.*)

1538, 30 juillet. — Rabelais, après avoir assisté à l'entrevue de François I<sup>er</sup> et de Charles Quint à Aiguesmortes, est revenu avec le roi à Lyon (lettre d'Antoine Arlier à Dolet). Cf. *R.E.R.*, III, 333.

[1538, août, à 1540, juillet]. — Incertitudes sur la vie de Rabelais ; séjour possible à Saint-Maur, auprès de Jean du Bellay ; à Turin, auprès de Langey, malade ; mais plus probablement à Lyon, où la naissance et la mort du mystérieux Théodule Rabelais paraissent se rapporter à cette époque (*Boyssonnæi elegiarum liber*).

1539, 13 août. — Rabelais est choisi pour patron à Montpellier par un étudiant lyonnais, Guido Bellaisius (*Reg. des matricules*). Sa présence à Montpellier n'en résulte pas nécessairement.

1539, 14 août. — Second partage de la succession d'Antoine Rabelais entre ses héritiers, motivée peut-être par la nouvelle situation de François Rabelais, devenu chanoine *séculier* de Saint-Maur (la collation de la cure de Meudon le qualifie de *prêtre*), et rétabli dans ses droits civils. Cf. *R.E.R.*, VI, 205.

1540, 23 juillet. — Présence de Rabelais à Turin, attestée par une lettre de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier et ambassadeur à Venise, qui le consulte sur la légitimité d'une fille de Philippe Saccus, président de Milan, née à sept mois (*Correspondance de Pellicier*, éd. Tausserat-Radel, p. 30).

[1540, septembre ou octobre]. — Une correspondance imprudente de Rabelais avec Barnabé de Voré, sieur de la Fosse, alors à Rome, est interceptée et transmise à la Cour de France (lettre de Jean de Boyssonné du 12 déc. 1540). Cf. *R.E.R.*, IV, 114.

1540, 17 octobre. — Lettre de Guillaume Pellicier à Rabelais où il l'entretient de l'acquisition de manuscrits hébraïques et syriaques, et de la copie de livres grecs pour la bibliothèque royale (*Correspondance de Pellicier*, p. 126).

1540, du 12 au 19 décembre. — Rabelais, craignant d'être poursuivi au sujet de sa correspondance avec de Voré, passe à Chambéry pour rentrer en

France, incertain sur la conduite à tenir (lettre de Boyssonné du 19 décembre 1540). Cf. *R.E.R.*, IV, 48, 125.

4) [1541, janvier-février]. — Séjour probable de Rabelais à Paris ou à Saint-Maur, dans le but d'intéresser Jean du Bellay à l'arrangement de son affaire.

- 1541, mars. — Rabelais est de retour à Turin (*Correspondance de Pellicier*, p. 268). Cf. *R.E.R.*, IV, 48.

- 1541, début de novembre. — Langey rentre en France pour renseigner François I<sup>er</sup> sur les affaires d'Italie; il ramène avec lui Rabelais et son ami Étienne Lorens, seigneur de Saint-Ayl (*R.E.R.*, III, 356).

4) [1542] 1<sup>er</sup> mars. — Rabelais écrit du château de Saint-Ayl, près d'Orléans, où Étienne Lorens lui a offert l'hospitalité, à son ami l'avocat orléanais Antoine Hullot, et le charge de saluer François Daniel, bailli de Saint-Laurent-des-Orgerils, Jean Pailleron, élu sur le fait des aides et des tailles, et Claude Framberge, scelleur de l'évêché (*R.E.R.*, III, 156 et VII, 311).

- [1542, avril]. — Rabelais, passant à Lyon avec Langey pour regagner Turin, fait imprimer chez Gryphe [livre perdu]: *les Stratagemes, c'est à dire prouesses et ruses de guerre du pieux et tres celebre chevalier de Langey*, traduits par Claude Massuau du latin de Rabelais. Il traite avec François Juste et un autre imprimeur lyonnais pour des réimpressions de ses œuvres, tandis que Dolet publie de son côté une édition subreptice.

- 1542, 12 mai. — Langey rentre à Turin et reprend son commandement. Rabelais, son médecin, l'accompagne.

- 1542, 13 novembre. — Langey, malade, dicte son testament où Rabelais est compris pour une rente de 50 livres, qui lui sera servie jusqu'au moment où il aura obtenu 300 livres en bénéfice.

- 1542, décembre. — Départ de Langey et de sa suite pour la France.

4) 9) [1543, 9 janvier]. — Rabelais assiste à la mort de Langey près de Tarare, non loin de Lyon, avec les amis et serviteurs du défunt : « les seigneurs de Assier, Chemant, Mailly le Borgne, Saint-Ayl, Villeneuve l'Aguyart, maistre Gabriel, medecin de Savillan..., Cohau, Massuau, Maiorici, Bullou, Cercu dict Bourguemaistre, François Proust, Ferron, Charles Girad, François Bourré. » (l. III, ch. XXI et l. IV, ch. XXVI et XXVII.)

H) [1543, fin de janvier]. — Lettre de Rabelais à René du Bellay, évêque du Mans [perdue], attestant qu'il n'a été pris jusqu'alors aucune décision au sujet de la sépulture de Langey (mention dans la lettre suivante).



- 1543, 30 janvier au 4 février. — Rabelais et Étienne Lorens s'arrêtent à Saint-Ayl avec la dépouille mortelle de Langey, qu'ils ramènent au Mans (lettre de René du Bellay au cardinal, 4 février 1543, B. N., ms. fr. 10485, fol. 167).
- 1543, 2 mars. — Le *Gargantua* et le *Pantagruel* figurent sur la liste des ouvrages censurés par la Faculté de Théologie à la requête du Parlement, depuis le 25 décembre 1542 (d'Argentré, *Collectio de novis erroribus*, p. 134).
- 1543, 5 mars. — Obsèques de Langey au Mans.
- 1543, 30 mai. — Rabelais perd son protecteur Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais. Le neveu du prélat, Louis d'Estissac, continue probablement les mêmes bons offices.
- 1543, 20 juin. — Lettre de Boyssonné à Rabelais, écrite de Chambéry, où il se réjouit de l'élévation, à la charge de chancelier, de leur ami commun, François Errault, sieur de Chemant, président du parlement de Turin pendant le gouvernement de Langey (12 juin 1543). Cf. *Boissonæi epistolæ*, p. 180. Cf. *R. E. R.*, VII, 411.
- [1543, vers juillet]. — Rabelais, probablement par le double crédit du cardinal du Bellay et de leur ami commun François Errault, sieur de Chemant, est nommé maître des requêtes (mention dans le *Discours de la Court*, de Cl. Chappuis, 1543). Cf. *R. E. R.*, VII, 411.
- [1543, juillet, à 1545, septembre]. — Incertitudes sur la vie de Rabelais. On peut le supposer retenu à la Cour par sa charge de maître des requêtes, ou fixé à Saint-Maur auprès du cardinal du Bellay, dont Philibert de l'Orme achève de construire le château. Peut-être faut-il placer à cette date le séjour aux îles d'Hyères pour la composition du *Tiers livre* (titre du l. III : « calloïer des isles Hières » et ch. L : « mes isles Hieres »).
- 51 1545, 19 septembre. — Rabelais obtient de François I<sup>er</sup>, sans doute par l'intervention de Marguerite de Navarre, un privilège pour « ses livres et œuvres consequens, des faitz heroïcques de Pantagruel, commançans au troisiemes volume, avec povoïr et puissance de corriger et revoir les deux premiers par cy davant par luy composez. »
- 52 1546 [vers janvier]. — Mise en vente à Paris, par Chrestien Wechel, du *Tiers livre des faitz et dictz heroïques du noble Pantagruel*, composez par M. Franç. Rabelais, docteur en medicine et calloïer des isles Hières.
- 1546. — Tiraqueau publie une nouvelle édition du *De legibus*, dont il retranche le passage élogieux relatif à Rabelais, le quatrain latin de Pierre Amy, et

l'épigramme grecque de Rabelais, qui figuraient dans l'édition de 1524 (*R. E. R.*, IV, 386).

- 1546, 28 mars. — Rabelais, « chassé de France par le malheur des temps », réside à Metz, sans doute dans la maison de son ami Saint-Ayl (lettre de Jean Sturm, B.N. latin 8584, fol. 33). Cf. *R. E. R.*, VI, 190.
- [1546, avant le 25 avril]. — Censure du *Tiers livre* prononcée par la Faculté de théologie, et portée à cette date sur le catalogue des livres censurés (*R. E. R.*, III, 9).
- 1546, 25 avril. — Rabelais est nommé médecin de la ville de Metz, aux gages de 120 livres par an (*Comptes de la ville de Metz*, extraits par Paul Fleury). Cf. *R. E. R.*, III, 1.
- 1546, août. — Le cardinal du Bellay est nommé évêque du Mans.
- [1547] 6 février. — Lettre envoyée de Metz au cardinal du Bellay, par l'intermédiaire de Saint-Ayl, où Rabelais fait appel à la générosité de son protecteur, et manifeste l'intention de prendre service auprès de quelque prince allemand (*R. E. R.*, III, 9, 359).
- 1547, 12 février. — Saint-Ayl, à St-Germain-en-Laye, remet la lettre de Rabelais à Martin du Bellay (*R. E. R.*, III, 359).
- 1547, 10 avril. — Rabelais, à Metz, touche ses gages de 1546-1547 (*Comptes de la ville de Metz*, extraits par Paul Ferry). Cf. *R. E. R.*, III, 1.
- 1547, 24 juin. — Rabelais, avant de quitter Metz, touche un quartier de ses gages pour les mois d'avril, mai et juin 1547.
- 1547, 10 juillet. — Présence possible de Rabelais à Paris, au duel de Jarnac et de la Chataigneraie (mention dans la *Sciomachie*, prêtant à une double interprétation). Cf. *Le Quart livre*, éd. Plattard, p. 6 (*R. E. R.*, X, 1 et s.)
- 1547, 27 juillet. — Départ de Reims du cardinal du Bellay, envoyé par Henri II à Rome avec la surintendance des affaires royales en Italie. Rabelais l'accompagne sans doute (*R. E. R.*, X, 1 et s.).
- [1547, vers le 15 août]. — Passage probable de Rabelais à Lyon. Il remet à l'imprimeur les premiers chapitres du *Quart livre* et l'*Almanach* de 1548.
- 1547, 11 septembre. — Arrivée du cardinal du Bellay à Ferrare et séjour dans cette ville.
- 1547, 15-16 septembre. — Passage du cardinal à Bologne.

- 1547, 27 septembre. — Arrivée du cardinal à Rome. Il loge au palais Sant' Apostolo (*R. E. R.*, X, 1 et s.).
- 1548, 18 juin. — Rabelais, touche, à Rome, le montant d'une lettre de change de 32 écus d'or, tirée par Arnould Combraglia, de Paris, sur la banque Delbenne et Olivieri, et en donne quittance (*Inventaire des autographes* de Benj. Fillon, Initiateurs, n° 6. Certaines signatures de cette collection sont douteuses).
- 1548 [janvier]. — Publication partielle à Lyon du *Quart livre des faictz et dictz heroiques du noble Pantagruel*, composé par M. François Rabelais, docteur en médecine et Calloier des isles Hieres (*R. E. R.*, X, 1 et s.).
1549. — Violentes attaques de Gabriel de Puy-Herbault contre Rabelais (*Theotimus*, 1549), inspirées peut-être par Ch. de Sainte-Marthe (*R. E. R.*, IV, 337).
- 1549, 10 mars. — Échec de la naumachie sur le Tibre préparée par le cardinal du Bellay en l'honneur de la naissance de Charles d'Orléans, second fils de Henri II (*Sciomachie*).
- 1549, 14 mars. — Fêtes de la Sciomachie données à Rome, sur la place Sant' Apostolo, par le cardinal du Bellay, de concert avec Hector Farnèse, Strozzi et de Maligny (*Sciomachie*). Rabelais en adresse le récit à la Cour de France.
- 1549 [avant le 15 avril]. — Publication à Lyon, chez Gryphe, de la *Sciomachie*... [remaniée] « extrait d'une copie des lettres escrites à mon seigneur le reverendissime cardinal de Guise, par M. François Rabelais, docteur en médecine » (date conjecturée du privilège accordé le 15 avril 1549 à deux libraires de Paris pour une rédaction semblable).
- 1549, 22 septembre. — Départ du cardinal du Bellay pour rentrer en France, en compagnie sans doute de Rabelais (*R. E. R.*, X, 1 et suiv.).
- 1549, 20 novembre. — Le cardinal trouve à Lyon des lettres de Henri II lui ordonnant d'assister au conclave qui va s'ouvrir à Rome. Il s'embarque à Marseille pour Livourne, et Rabelais le quitte pour rentrer à Paris (conjecture tirée de l'absence de tout médecin auprès de Jean du Bellay en juillet 1550 (*R. E. R.*, X, 1 et s.)).
- 1549, novembre, à 1550, août. — Incertitudes sur la vie de Rabelais, qui est peut-être rentré à Paris et a noué des relations avec la maison de Lorraine et la maison de Coligny.
- 1550, 15 mars. — Le cardinal du Bellay, à Rome, résigne son évêché de Paris, en faveur de son cousin Eustache du Bellay « retentis fructibus et collatione beneficiorum » (*Gallia Christiana*).

- 1550, 19 juillet. — Départ de Jean du Bellay pour rentrer en France.
- 1550, 25 juillet. — Le cardinal tombe gravement malade à Scarperia, dans l'Apennin Toscan, et demande un médecin au duc de Florence (*R.E.R.*, X, 1 et s.).
- 1550, juillet à août. — Retour de du Bellay à petites journées (par Bologne, Ferrare, Modène) pour temporiser et chercher à savoir quel accueil lui fera la Cour (lettres, *passim*).
- 1550, 6 août. — Le cardinal Odet de Châtillon fait obtenir à Rabelais un privilège royal pour ses livres « en grec, latin, francoys et thuscan, mesmement certains volumes des faicts et dicts héroïcques de Pantagruel » (*A mon seigneur... de Chastillon*).
- [1550, août à octobre]. — Séjour du cardinal du Bellay à St-Maur pour rétablir sa santé. Rabelais est certainement auprès de lui (*A mon seigneur... de Chastillon*). Cf. *R.E.R.*, VII, 280, IX, 456-459.
- 57 [1551-1552]. — Le cardinal du Bellay passe probablement l'hiver dans son évêché du Mans, qu'il ne résignera qu'en 1556 (lettre du cardinal à de Manne, 15 août 1551).
- [1551, avant le 18 janvier, n. s.]. — Jean du Bellay, sans doute au Mans, confère à Rabelais la cure de St-Martin-de-Meudon, vacante par la résignation de Richard Berthe, et celle de St-Christophe de Jambet, dans la Sarthe (*R.E.R.*, V, 426, IX, 459).
- 1551, 18 janvier, n. s. — Rabelais reçoit la collation de la cure de St-Martin-de-Meudon des mains de Jean Ursin, vicaire général de Jean du Bellay (*Colatio... ecclesie S. Martini de Meudone*). Cf. *R.E.R.*, IX, 459.
- 1551, 10 avril, n. s. — Eustache du Bellay prend possession, par procureur, de l'évêché de Paris (*R.E.R.*, IX, 456).
- 1551, janvier, à 1553, janvier. — Rabelais, titulaire pendant deux ans de la cure de Meudon, n'exerce pas lui-même les fonctions curiales : les registres de l'évêché de Paris, dépouillés par l'abbé Lebœuf, ne mentionnent que son vicaire Pierre Richard (Lebœuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, p. 230).
- 58 1552, 28 janvier. — Achevé d'imprimer à Paris, chez Michel Fezandat, du *Quart livre des faicts et dictis heroïques du bon Pantagruel*, composé par M. François Rabelais, docteur en médecine.
- 1552, 1<sup>er</sup> mars, n. s. — Condamnation du *Quart livre* par le Parlement, à la

requête de la Faculté de théologie de Paris. Tiraqueau siège parmi les juges (Arch. Nat., X<sup>1a</sup> 1571, fol. 365). Cf. *R.E.R.*, IV, 388.

- 1552, octobre. — Le bruit de l'incarcération de Rabelais circule à Lyon (lettre de Denys Lambin, 2 novembre 1552). Cf. *R.E.R.*, I, 57.
- 1553, 9 janvier. — Rabelais, par son procureur Remi Doucin, résigne la cure de Meudon, qui est conférée à Gille du Serre, clerc du diocèse de Beauvais, ainsi que la cure de St-Christophe-de-Jambet, qui est donnée à Claude de Bise, clerc du diocèse d'Anjou. Rabelais est sans doute malade de la maladie qui va l'emporter (*Resignatio... S. Martini de Meudone...*).
- [1553, 9 avril]. — Mort de Rabelais, « à Paris, en une maison de la rue des Jardins. » Il est « enterré dans le cimetière de Saint Paul auprès d'un arbre qui s'y voit encore aujourd'hui » (tradition recueillie par P. de Saint-Romuald avant 1642), ou dans la nef de St-Paul, selon une lettre du P. Garasse (*R.E.R.*, VII, 503). La date traditionnelle du 9 avril repose sur un extrait du registre mortuaire de l'église Saint-Paul [perdu], cité dans l'*Épitaphier* de la *Bibl. hist. de la ville de Paris* (*R.E.R.*, IX, 460-461).
- 1553, avril. — Le cardinal du Bellay va prendre à Rome sa dernière retraite. Rabelais est certainement mort ou malade pour que le cardinal se sépare de son compagnon de vingt ans. x
- 60 1554 [avant le 1<sup>er</sup> mars]. — Épitaphe de Rabelais par Jacques Tahureau (*Premières poesies*, 1554 E ij v<sup>o</sup>). Cf. *R.E.R.*, I, p. 61.

HENRI CLOUZOT.

---

## LISTE DES OUVRAGES CITÉS<sup>1</sup>

---

ALESSANDRO ALESSANDRI = *Alexandri ab Alexandro Genialium Dierum libri sex*, Paris, Jean Pierre, 1532, in-fol.

*Alphabet de l'Auteur François* dans les *Œuvres* de Rabelais, Amsterdam, 1663, ou dans l'éd. *Variorum*, t. VIII, p. 455-528.

AGRIPPA (H. C.), *De Incertitudine et Vanitate Scientiarum et Artium*, Anvers, 1531, in-8°.

AMERVAL (Eloy d'), *Le livre de la Diablerie*, Paris, Michel Le Noir (1507), in-fol.

AMYOT = *Vies des Hommes illustres de Plutarque*, trad. Amyot, Paris, Vasconsan, 1559, in-fol. — *Œuvres morales de Plutarque*, *ibid.*, 1572, in-fol.

— *Vie de Périclès*. Ed. Louis Clément (Société des Textes français modernes), Paris, 1906, in-8°.

*Anc. poés. fr. Voy.* Montaignon.

*Anc. th. fr.* = *Ancien Théâtre françois* ou collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille, publ. avec notes et éclaircissements par M. Viollet-le-Duc, Paris, 1854-57; 10 vol. in-16 (Bibl. Elzéév.).

*Arrestz d'amours. Voy.* Martial d'Auvergne.

AUBIGNÉ (Agrippa d'), *Œuvres complètes*, p. p. E. Réaume et de Caussade, Paris, Lemerre, 1873-92, 6 vol. in-8°.

— *Histoire universelle* (1616-1620), éd. de Ruble, Paris, Laurens, 1886-97, 9 vol. in-8° (Société de l'Histoire de France).

BAÏF, *Œuvres*, dans la *Pléiade française* de Marty-Laveaux, 1885-91, 5 vol. in-8°.

BEAUCHET-FILLEAU, *Essai sur le patois poitevin, Chef-Boutonne* (Deux-Sèvres), Melle, 1869, in-8°.

BELLEAU (Rémy), *Œuvres*, dans la *Pléiade française* de Marty-Laveaux, Paris, 1879, 2 vol. in-8°.

1. Cette liste ne comprend que les ouvrages dont les titres ont été donnés sous une forme abrégée dans les notes du commentaire. Les textes des auteurs anciens sont cités, sauf avis contraire, d'après les dernières éditions de la collection Teubner.

BELON (Pierre), *Histoire naturelle des estranges poissons marins*, Paris, R. Chaudière, 1551, in-4°.

— *Observations de plusieurs singularitez... trouvées en Grèce, Asie, Égypte*, Paris, G. Cavellat, 1554, in-4°.

— *Histoire de la nature des Oyseaux*, Paris, G. Corrozet ou Cavellat, 1555, in-fol.

BÉROALDE DE VERVILLE, *Le Moyen de parvenir*, p. p. Ch. Royer, Paris, Lemerre, 1896, 2 vol. in-16.

BOUCHET (Guill.), *Les Serées*, p. p. C. E. Roybet, Paris, Lemerre, 1873-83, 6 vol. in-12.

BOUCHET (J.), *Epistres familiares*, Poitiers, 1545, in-fol.

— *Les triumpbes de la noble dame*, *ibid.*, 1530, in-fol.

BRANTÔME, *Œuvres complètes*, p. p. L. Lalanne, Paris, Renouard, 1864-82, 11 vol. in-8° (Société de l'Histoire de France).

BRUYÈRE CHAMPIER = Bruyerius Campegius, *De re cibaria*, Francofurti, 1600, in-8°.

BRUNOT = BRUNOT (F.), *Histoire de la langue française*, t. II, XVI<sup>e</sup> s., t. III, 1<sup>re</sup> partie, Formation de la langue classique, Paris, 1906-1909, 2 vol. in-8°.

BURGAUD DES MARETS et RATHERY, *Œuvres de Rabelais*, Paris, Didot, 1857-1858, 2 vol. in-12.

CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrestienne*. Texte de la première édition française (1541) réimprimé sous la direction de Abel Lefranc par H. Châtelain et J. Pannier, Paris, Champion, 1911, 2 vol. in-8° (Biblioth. de l'Éc. des H<sup>tes</sup> Études, fasc. 176 et 177).

— *Œuvres françaises dans le Corpus Reformatorum*, p. p. Baum, Cunitz et Reuss, Brunsvigae, apud Schwetschke, 1863-1900, 59 vol. in-4°.

CARTIER (François), *La Numismatique de Rabelais dans la Revue de Numismatique*, t. XII (1847), p. 336-349.

CELNART (M<sup>me</sup>), *Nouveau manuel des Jeux de société*, Paris, 1867, in-18 (Manuels-Roret).

*Cent Nouvelles nouvelles* (les), p. p. Thomas Wright, Paris, Delahays, 1858, in-16 (Bibl. gauloise).

*Chansons françaises du XV<sup>e</sup> siècle*, p. p. Gaston Paris, Paris, 1875 (Soc. des Anc. Textes).

Charles d'ORLÉANS, *Poésies*, p. p. Ch. d'Héricault, Paris, Lemerre, 1874, 2 vol. in-16.

CHARTIER (Alain), *Les Œuvres*, Paris, S. Thiboust, 1617, pet. in-4°.

CHOLIÈRES (Nicolas de), *Œuvres*, p. p. Jouaust, Paris, 1879, 2 vol. in-8°.

Christine de PISAN, *Œuvres poétiques*, p. p. Maurice Roy, t. I-III, Paris, 1886-96 (Soc. des Anc. Textes).

COCCAIE = *Opere Maccheroniche di Coccaio* [Folengo], p. p. Attilio Portioli, Mantova, 1882-83, 2 vol. in-8°.

CÆLIUS RHODIGINUS, *Lectionum antiquarum libri sexdecim*, Venetiis, Aldus, 1516, in-fol.

COLLERYE (Roger de), *Œuvres*, p. p. Ch. d'Héricault, Paris, Jannet, 1855, in-16 (Bibl. Elzév.).

*Comédie des Proverbes* (la) d'Adrien de Monluc, 1633; réimpr. dans *l'Ancien Théâtre français*, t. IX.

COMMYNES, *Mémoires*, p. p. B. de Mandrot, Paris, Picard, 1901-1903, 2 vol. in-8° (Coll. de t. p. serv. à l'ens. de l'hist.).

*Condamnacion de Banquet* (la), de Nichole de la Chesnaye, 1507; réimprimé dans le *Recueil de farces*.

COQUILLART, *Œuvres*, p. p. Ch. d'Héricault, Paris, Jannet, 1857, 2 vol. in-16 (Bibl. Elzév.).

CORDIER (M.), *De corrupti sermonis emendatione*, Lyon, 1539, in-8°.

COTGRAVE (Randle), *A Dictionary of the French and English Tongues*, London, Islip, 1611, in-4°.

*Cronicques*, éd. Seymour de Ricci, *Les grandes et inestimables Cronicques : du grant et enorme geant Gargantua : Contenant sa genealogie. La grandeur et force de son corps. Aussi les merueilleux faitz d'armes qu'il fist pour le Roy Artus, comme verrez cy-apres. Imprimé nouvellement. 1532.* Reproduction de l'exemplaire de la Bibliothèque de Munich, publiée par M. Seymour de Ricci, dans la *R. E. R.* (1910, 1<sup>er</sup> fascicule).

DARMESTETER = DARMESTETER et HATZFELD, *Le XVI<sup>e</sup> siècle en France*, Paris, Delagrave, 1887, 2 part. en 1 vol. in-12.

D'ASSOUY (Charles Coypeau), *L'Ovide en belle humeur*, enrichi de toutes les figures burlesques, Paris, A. de Sommaville, 1653, in-4°.

DELARUELLE (Louis), *Ce que Rabelais doit à Erasme et à Budé. Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1904 (t. XI, p. 220-262).

DESCHAMPS (Eustache), *Œuvres complètes*, p. p. le marquis de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, Paris, Didot, 1878-1903, 11 vol. in-8° (Société des Anciens Textes).

DES PÉRIERS (Bonaventure), *Œuvres*, p. p. L. Lacour, Paris, 1856, 2 vol. in-12 (Ed. Elzév.).

*Dict. Ac.* = *Dictionnaire de l'Académie française*. Première édition, 1694; 2<sup>e</sup> éd., 1718; 3<sup>e</sup> éd., 1740, etc.



*Dict. Gén.* = *Dictionnaire général de la langue française*, par Ad. Hatzfeld, Ars. Darmesteter et Ant. Thomas, Paris, Delagrave, 1900, 2 vol. in-8°.

*Dict. de Trév.* = *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1704; dern. éd. 1771, 8 vol. in-fol.

DIDRON, *Annales archéologiques*, Paris, 1844-1870, 27 vol. in-4°.

*Discours non plus mélancoliques que divers*, publ. à la suite du *Cymbalum mundi* de B. Despériers, par P. L. Jacob, Paris, Gosselin, 1841, in-12.

DOTIN (G.), *Glossaire du Bas-Maine*, Paris, Welter, 1899, in-8° (Comm. hist. de la Mayenne).

DOUJAT (J.), *Dictionnaire de la langue Toulousaine*, Toulouse, 1638, in-16 (annexé aux œuvres de Goudelin, à partir de la IV<sup>e</sup> éd., 1645).

DU BELLAY, *Œuvres*, dans la *Pléiade française* de Marty-Laveaux, Paris, 1866-67, 2 vol. in-8°.

— *La deffence et illustration de la langue françoise*, éd. Chamard, Paris, 1904, in-8°.

DU CANGE, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, édit. L. Favre, Niort, 10 vol. in-4°, 1883.

LE DUCHAT et LA MONNOYE, *Œuvres de Maistre François Rabelais*, Amsterdam, 1711, 5 vol. pet. in-8°.

DU FAIL (Noël), *Œuvres facétieuses*, p. p. J. Assézat, Paris, 1874, 2 vol. in-12.

— *Propos rustiques*, p. p. A. de la Borderie, Paris, 1876, in-16.

DUMONT, *Nouveau manuel des Jeux d'adresse et d'agilité*, Paris, 1874, in-18 (Manuels-Roret).

*Epist. Obsc. Vir.* = *Epistolæ Obscurorum Virorum : the latin Text with an english rendering, notes, and an historical Introduction*, by Francis Griffin Stokes, Londres, Chatto et Windus, 1909, in-8°.

— *Epistolæ Obscurorum Virorum*, t. VI et VII des *Opera* de Ulrich de Hutten, publ. par Böcking, Leipsig, 1864, gr. in-8°.

ERASME, *Opera*. Ed. de Leyde, Van der Aa, 1703-1706, 10 t. en 11 vol. in-fol.

— *Stultitiæ Laus. Des. Erasmi Rot. Declamatio*, éd. J. B. Kan, La Haye, 1898, in-8°.

ESTIENNE (Henri), *Apologie pour Hérodote*, p. p. P. Ristelhuber, Paris, Liseux, 1879, 2 vol. in-8°.

— *Deux Dialogues du nouveau langage François Italianizé et autrement desguisé, principalement entre les courtisans de ce temps*, p. p. A. Bonneau, Paris, *ibid.*, 1883, 2 vol. in-8°.

— *De la precellence du langage François*, p. p. Edmond Huguet, Paris, Colin, 1896, in-12.

ESTIENNE (Robert), *Dictionnaire françoislatin*, Paris, R. Estienne, 1539; 2<sup>e</sup> éd. 1549, *ibid.*, in-fol.

— *Thesaurus linguae latinae*, *ibid.*, 1532, in-fol.

FAVRE (L.), *Glossaire du Poitou*, Niort, et Paris, Maisonneuve, 1867, in-8°.

FOLENGO. *Voy. COCCAIE.*

FOURNIER (Ed.), *Le Théâtre français avant la Renaissance*, Paris, Laplace et Sanchez, 1872, gr. in-8°.

FURETIÈRE (Ant.), *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, Rotterdam, Leers, 1690, 2 vol. in-fol.

GAY (Victor), *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*. Tome I, seul paru, Paris, Soc. bibliogr., 1882-1889, in-4°.

GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, avec un Complément, Paris, Champion, 1880-1902, 10 vol. in-4°.

*Grandes Cronicques. Voy. Cronicques.*

GREBAN (Arnoul), *Le Mystère de la Passion*, p. p. Gaston Raynaud et Gaston Paris, Paris, Vieweg, 1878, gr. in-8°.

GRINGORE, *Œuvres complètes*, p. p. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon, Paris, Jannet, 1858-1877, t. I et II (seuls parus), in-16 (Bibl. Elzéév.).

GROSNET (P.), *Second volume des motz dorez de Cathon*, Paris, D. Janot, 1533, in-8°.

HEROET (Antoine), *Œuvres poétiques*, éd. F. Gohin (Société des Textes français modernes), Paris, 1909, in-8°.

HUGUET (Edmond), *Étude sur la syntaxe de Rabelais comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550*, Paris, Hachette, 1894, in-8°.

P. JANNET, *Œuvres de Rabelais*, Paris, Picard, 1868, 7 vol. in-16 (Collection Jannet-Picard).

JAUBERT (Comte), *Glossaire du Centre de la France*, Paris, Chaix, 1864-1869, 2 vol. in-4°.

*Jeux d'adresse. Voy. Dumont.*

*Jeux de société. Voy. Celnart (M<sup>me</sup>):*

JODELLE (Et.), *Œuvres*, dans la *Pléiade française* de Marty-Laveaux, Paris, 1868-1870, 2 vol. in-8°.

JOHANNEAU (E.) et ESMANGART, *Œuvres de Rabelais, ed. variorum*, Paris, 1823, 9 vol. in-8°.

JONAIN (P.), *Glossaire du patois saintongeais*, Paris, Maisonneuve, 1869, in-8°.

JOUBERT (Laurent), *Erreurs populaires; seconde partie des erreurs populaires et*

*Propos vulgaires touchant la médecine et le régime de santé*, Bordeaux, Millanges, 1578-80, 2 vol. in-8°.

*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. p. Lalanne, Paris, 1854, in-8° (Soc. de l'Hist. de France).

LABORDE (L. de), *Glossaire français du moyen âge à l'usage de l'archéologue...*, Paris, Labitte, 1872, in-8°.

LACURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, p. p. L. Favre, Paris, Champion, 1877-83, 10 vol. in-4°.

LALANNE (Abbé), *Glossaire du patois poitevin*, 1868, in-8° (Mém. antiq. de l'Ouest).

LA NOUE (Fr. de), *Discours politiques et militaires*, Genève, Forest, 1587, pet. in-4°.

LEFRANC (Abel), *Les Navigations de Pantagruel*, Paris, Leclerc, 1905, in-8°.

LE HOUX (Jean), *Vaux de Vire*, éd. A. Gasté, Paris, Lemerre, 1875, in-12.

LE MAIRE (Jean), *Œuvres*, p. p. Stecher, Louvain, 1882-85, 4 vol. in-8°.

LEROUX (J. Ph.), *Dictionnaire comique, satirique, critique, burlesque, libre et proverbial*, Pampelune (Paris), 1786, 2 vol. in-8°.

LE ROUX DE LINCY = *Le Livre des Proverbes français*, Paris, Delahays, 1859, 2 vol. in-16 (Bibl. gaul.).

— *Recueil de chants historiques français*, depuis le XII<sup>e</sup> jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Gosselin, 1841, 2 vol. in-12.

L'ESTOILE (Pierre de), *Mémoires-Journaux (1574-1610)*, p. p. Brunet, Paris, Libr. des biblioph., 1875-84, 11 vol. in-8°.

LITTRÉ (Émile), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1863-67, 4 vol. in-4° et *Supplément*, 1877, in-4°.

LIVET (Charles), *Lexique de la langue de Molière*, Paris, Welter, 1896-97, 3 vol. in-8°.

MAINDRON (Maurice), *Les Armes*, Paris, s. d., in-8° (Bibl. de l'Enseignement des Beaux-Arts).

Marguerite de NAVARRE, *Les Marguerites de la Marguerite des Princesses*, p. p. Félix Frank, Paris, Libr. des biblioph., 1873-1874, 4 vol. in-16.

— *L'Heptaméron*, p. p. Leroux de Lincy, Paris, Techener, 1853-1855, 3 vol. in-8°.

MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE (Philippe de), *Traité des differends de la religion*, Bruxelles, Van Meenen, 1857, 4 vol. in-8°.

MAROT (Clém.), *Œuvres*, p. p. Jannet, Paris, Picard, 1868-72, 4 vol. in-16; — éd. Guiffrey, Paris, Morgand et Fatout, 1876-81, t. II et III, in-8°.

MARTELLIÈRE (P.), *Glossaire Vendômois*, Orléans, Herluison, 1893, in-8°.

MARTIAL d'Auvergne, *Aresta amorum*, Lyon, Gryphius, 1538, pet. in-4°.

Ch. MARTY-LAVEAUX, *Les Œuvres de Maître François Rabelais*, Paris, Lemerre, 1869-1903, 6 vol. in-8°.

MARTY-LAVEAUX, *La langue de la Pléiade*. Appendice à la *Pléiade française*, Paris, 1896-98, 2 vol. in-8°.

*Ménagier de Paris* (1e), Traité de morale et d'économie domestique, p. p. J. Pichon, Paris, Crapelet, 1846, 2 vol. in-8°.

[MENESTRIER Le P.] *Le véritable art du blason, ou l'usage des armoiries*, Paris, 1673, 2 vol. in-12.

MÉON (D. M.). *Nouveau recueil de fabliaux*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°.

MISTRAL (Fr.), *Lou tresor dou Felibrige ou Dictionnaire provençal-français, embrasant les divers dialectes de la langue d'Oc moderne*, Paris, Champion, 1879-86, 2 vol. in-4°.

MOISY (H.), *Dictionnaire du patois normand*, Paris, Lechevalier, 1885, in-8°.

L. MOLAND, *François Rabelais. Tout ce qui existe de ses œuvres*. Paris, Garnier, s. d., in-12.

MONDEVILLE (Henri de), *La Chirurgie*, p. p. le Dr A. Bos, Paris, Didot, 1898-99, 2 vol. (Soc. des Anc. Textes).

MONET (P. Ph.), *Inventaire des deux langues françoise et latine*, Lyon, Cl. Rigaud, 1636, in-fol.

MONTAIGLON (A. de), *Recueil de poésies françaises des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, morales, facétieuses, historiques*, Paris, 1855-78, 13 vol. in-16 (Bibl. Elzévir.).

A. de MONTAIGLON et Louis LACOUR, *Les quatre livres de Maître François Rabelais, suivis du cinquième livre...*, Paris, Acad. des biblioph., 1868-1873, 3 vol. in-8°.

MONTAIGNE, *Essais*, p. p. Motheau et Jouaust, Paris, Libr. des biblioph., 1886-89, 7 vol. in-16.

MURRAY, *A new english Dictionary*, Oxford, Clar. Press, 1894, sq., g<sup>d</sup> in-4°.

*Mystère de la Passion de Saint-Quentin*, p. p. H. Chatelain, Saint-Quentin, 1908, in-fol.

*Mystère de la Passion de Semur*, p. p. E. Roy, dans *Le Mystère de la Passion en France*, Dijon et Paris, Champion, 1903, 2 vol. in-8°.

*Mistère du vieil Testament*, p. p. le baron James de Rothschild et Em. Picot, t. I-VI, Paris, 1878-91 (Soc. des Anc. Textes).

NICOT (Jean), *Tresor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, Paris, D. Douceur, 1606, in-fol.

OUDIN (A.), *Curiositez françoises ... ou recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets*, Paris, A. de Sommaville, 1640, pet. in-8°.

— *Recherches italiennes et françoises ou dictionnaire contenant les mots ordinaires*

*proverbes et phrases*, Paris, A. de Sommaville, 1642, in-4° (réimprimé au t. X du *Dictionnaire de Lacurne*).

PALSGRAVE (Jean), *L'esclaircissement de la langue françoise*, Paris, 1530, réimpr. par Génin, 1852, in-4°. (Collection de documents inédits.)

*Parangon* = *Grand Parangon des nouvelles*, p. p. Mabille, Paris, Frank, 1869, in-16 (Bibl. Elz.).

PARÉ (Ambroise), *Œuvres*, Paris, 1607, in-fol.; éd. Malgaigne, Paris, Baillière, 1840, 3 vol. in-8°.

*Parnasse satyr. du XV<sup>e</sup> s.* = *Parnasse satyrique du XV<sup>e</sup> siècle*, Anthologie de pièces libres, p. p. Marcel Schwob (XI<sup>e</sup> vol. de *Κροταρτζήζα*, Recueil de documents pour servir à l'étude des traditions populaires, Paris, Welter, 1905, in-12).

PASQUIER (Estienne), *Les Recherches de la France*, dans les *Œuvres*, Amsterdam, 1723, 2 vol. in-fol.

*Pathelin* = *Maistre Pierre Pathelin, Farce du XV<sup>e</sup> siècle*, éd. de la *Bibliotheca Romanica*, Paris, 1908, in-12.

PETIT de JULLEVILLE (L.), *Les Mystères*, Paris, Hachette, 1880, 2 vol. in-8°.

PICOT (Émile), *Recueil de Soties*, Paris, Didot, 1902-1904, 2 vol. in-8° (Soc. des Anc. Textes).

PLAN (Pierre-Paul), *Bibliographie rabelaisienne, Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711*, Paris, Impr. Nat., 1904, gr. in-8°.

PLATTARD (Jean), *L'œuvre de Rabelais (Sources, Invention et Composition)*, Paris, Champion, 1910, in-8°.

*Pléiade française* (la), avec notes et glossaire, par Marty-Laveaux, Paris, Lemerre, 1866-97, 20 vol. in-8°.

POEY D'AVANT, *De l'influence du langage poitevin sur le style de Rabelais*, Paris, Techener, 1855, in-8° (Bullet. du biblioph.).

POLITIEN (Ange), *Angeli Politiani operum tomus primus : Epistolarum lib. XII et miscellaneorum centuriam unam complectens*. Lyon. Seb. Gryphe, 1528, in-8°. *Alter tomus, ibid.*, 1533.

PUITSPÉLU (Nizier du) [Clair Tisseur], *Dictionnaire du patois lyonnais*, Lyon, et Paris, Lechevalier, 1889, in-8°.

RABELAIS (éditions de). *Voy. BURGAUD DES MARETS, JANNET, JOHANNEAU, LE DUCHAT, MARTY-LAVEAUX, MOLAND, MONTAIGLON, REGIS, SMITH.*

RAVISIUS TEXTOR (Tissier de Ravisi) = *Ravisi Textoris Officina partim historicis, partim poeticis referta disciplinis*, Paris, Regnault-Chaudière, 1532, in-fol.

*Recueil de farces, sotties et moralités*, p. p. L. Jacob, bibliophile, Paris, Delahays, 1859, in-16 (Bibl. gaul.).

REGIS (Gottlob), *Meister Franz Rabelais der Arzeney Doctoren Gargantua und*

*Pantagruel aus dem Französischen verdeutscht*, mit Einleitung und Anmerkungen, Leipzig, 1832-1849, 3 vol. in-8°.

REGNIER (Mathurin), *Œuvres complètes*, p. p. Courbet, Paris, Lemerre, 1875, in-8°.

R. E. R. = *Revue des Études Rabelaisiennes*. Publication trimestrielle consacrée à Rabelais et à son temps. Paris, H. Champion, in-8°.

Tome I, année 1903

II — 1904

III — 1905

IV — 1906

V — 1907

VI — 1908

VII — 1909

VIII — 1910

IX — 1911

X — 1912

En principe, nous donnons toujours dans nos notes les conclusions exposées dans les articles de la Revue, auxquels nous renvoyons, sans mention de titre ni d'auteur.

RICHELET (Pierre), *Dictionnaire François*, Genève, J. H. Wiederhold, 1680, 2 vol in-4°.

*Roman de la Rose* (le), p. p. Méon, Paris, 1813, 4 vol. in-8°.

RONDELET (Guillaume), *Histoire entière des poissons*, trad. en fr. Lyon, M. Bonhomme, 1558, 2 t. en 1 vol. in-fol.

RONSARD, *Œuvres*, dans la *Pléiade française* de Marty-Laveaux, Paris, 1887-93, 6 vol. in-8°.

SAINCT-GELAYS (Melin de), *Œuvres complètes*, p. p. Prosper Blanchemain, Paris, Daffis, 1873, 3 vol. in-16 (Bibl. Elzév.).

*Satyre Ménippée de la vertu de Catholicon d'Espagne et de la tenue des Etats de Paris*, 1593, p. p. J. Franck, Oppeln, 1884, in-8°.

*Satyres chrestiennes de la Cuisine papale*, Imprimé par Conrad Badius, 1560, p. p. Gust. Revilliod, Genève, 1860, in-8°.

F. Ed. SCHNEEGANS, *Die Abtei von Thelema in Rabelais Gargantua*, dans *Neue Heidelberger Jahrbücher*, VIII, 2.

SEBILLET (Thomas), *Art poétique françois*, ed. Felix GaiFFE (Société des Textes français modernes), Paris, 1910, in-8°.

SÉBILLOT (Paul), *Le Folklore de France*, Paris, Guilmoto, 1904-1907, 4 vol. in-8°.

- SERRES (Olivier de), *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs*, 1600, in-fol., réimprimé, Paris, 1804, 2 vol. in-4°.
- SMITH (W. F.), *Rabelais, the five books and minor writings together with letters and documents illustrating his life.* — A new translation. With notes, London, 1893, 2 vol. in-8°.
- STAFFER (P.), *Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, 1906, in-18.
- TABOUROT, *Les Bigarrures et Touches du Seigneur des Accords*, Paris, J. Richer, 1584, in-16.
- TAHUREAU (Jacques), *Dialogues*, p. p. F. Conscience, Paris, Lemerre, 1870, in-16.
- THEVET (André), *Cosmographie universelle*, Paris, P. L'Huillier, 1575, 2 vol. in-fol.
- THIBAUT (A.), *Glossaire du pays Blaisois*, Paris, Lechevalier, 1892, in-8°.
- THIERRY, *Dictionnaire françois-latin* de R. Estienne revu par —, Paris, 1572, in-fol.
- THUASNE (Louis), *Études sur Rabelais*, Paris, Champion, 1904, in-8° (Bibl. litt. de la Ren.).
- THUROT (Charles), *De la prononciation française depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, Paris, Hachette, 1881-82, 2 vol. in-8°.
- TORY (G.), *Champ Fleury, auquel est contenu l'art et science de la deue et vraye Proportion des Lettres Attiques*, Paris, 1529, petit in-fol.
- VALÈRE MAXIME, *Dictorum ac factorum memorabilium Collectanea*, Paris, J. Petit, 1517, in-fol.
- VAUGELAS, *Remarques sur la langue française*, publiées par Chassang, Versailles, Cerf, 1880, 2 vol. in-8°.
- VERRIER (A. G.) et ONILLON (R.), *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers d'Anjou*, Angers, 1908, 2 vol. in-8°.
- VILLON, *Œuvres complètes*, p. p. Auguste Longnon, Paris, Lemerre, 1892, in-8°.
-





# TABLE DE L'INTRODUCTION

---

## ÉTUDE SUR LE « GARGANTUA »

(TROIS CHAPITRES)

PAR ABEL LEFRANC

### CHAPITRE I

#### L'HISTOIRE DU PREMIER LIVRE

I. Rabelais avant le « Gargantua ».....	I
II. La publication du « Gargantua ». Sa date. Comment se sont succédé les premiers ouvrages de Rabelais. Les foires de Lyon et la librairie.....	VI
III. La préparation du « Gargantua ». Le voyage au pays chinonais.....	XII
IV. Le retour à Lyon. Les circonstances de la composition du « Gargantua ».....	XVI
V. La situation intellectuelle et religieuse en France vers le moment de la publication du « Gargantua ». Rabelais et la Sorbonne.....	XVIII
VI. Rabelais et le gouvernement royal.....	XXII
VII. Le « Gargantua » et la Réforme.....	XXIV

### CHAPITRE II

#### LA LÉGENDE GARGANTUINE

I. Les origines de la légende. Son histoire par les textes.....	XXVIII
II. Les « Grandes Cronicques ». Rabelais en est-il l'auteur ? Les rédactions dérivées. Les aspects du mythe.....	XXXVIII

## CHAPITRE III

## LA RÉALITÉ DANS LE ROMAN DE RABELAIS

I. Le réalisme de Rabelais. Unité du roman à cet égard.....	L
II. Le cadre chinonais du « Gargantua ». La Devinière. Éléments réels fournis par la famille de Rabelais.....	LIV
III. La guerre picrocholine. Rabelais et les Sainte-Marthe.....	LX
IV. Les opérations de la guerre expliquées par la topographie régionale.....	LXXII

---

L'ÉDUCATION DE GARGANTUA (J. P.).....	LXXXVIII
THÉLÈME (J. P.).....	C

## NOTRE TEXTE

PAR JACQUES BOULENGER

I. Ce que nous avons voulu faire. Liste des textes de Gargantua.....	CVII
II. Examen des éditions antérieures à E.....	CIX
III. Examen de l'édition E.....	CXIII
IV. Examen des éditions postérieures à E.....	CXIV
V. Conclusion.....	CXXII
VI. Transcription du texte.....	CXXII
PRINCIPES SUIVIS POUR LA RÉDACTION DES NOTES PHILOLOGIQUES (L.S.).....	CXXIV
CHRONOLOGIE DE LA VIE DE FRANÇOIS RABELAIS (H.C.).....	CXXVIII
LISTE DES OUVRAGES CITÉS.....	CXLIV
CARTE DU CHINONNAIS ET DE LA GUERRE PICROCHOLINE.....	LXXI ✓

---

LA VIE TRES HORRIFICQUE  
DU GRAND GARGANTUA

PERE DE PANTAGRUEL

JADIS COMPOSÉE PAR M. ALCOFRIBAS

Abstracteur de Quinte Essence

*Livre plein de Pantagruelisme*

---

M. D. XLII

*On les vend à Lyon chez François Juste,*

Devant Nostre Dame de Confort.

*La vie tres bor || rificque du grand Gargan || tua Pere de Pantagruel ||  
jadis composée par M. || Alcofribas<sup>1</sup> Abstracteur de Quinte || Essence<sup>2</sup> Livre  
plein de Pantagruelisme<sup>3</sup> || M.D.XLII. || On les vend à Lyon chez  
Françoys || Juste. Devant Nostre Dame de Confort.*

## AUX LECTEURS.

A MIS lecteurs, qui ce livre lisez,  
Despouillez vous de toute affection<sup>4</sup>,  
Et, le lisant, ne vous scandalisez :  
5 Il ne contient mal ne infection.  
Vray est qu'icy peu de perfection  
Vous apprendrez, si non en cas de rire ;  
Aultre argument<sup>5</sup> ne peut mon cueur elire,  
Voyant le dueil qui vous mine et consomme<sup>6</sup> :  
10 Mieulx est de ris que de larmes escripre,  
Pour ce que rire est le propre de l'homme<sup>7</sup>.

Ligne 1. A : *Aux lecteurs... le propre de l'homme* manque ; B, D : *au* — l. 4. B : *lisants* — l. 5. E : *contien* — l. 9. B : *voiant* — l. 10. B : *escrire* — l. 11. B : Plus bas est écrit en capitales : VIVEZ JOYEUX.

1. *Alcofribas Nasier* est l'anagramme de *François Rabelais*. Ces deux noms figurent dans le titre des premières éditions du *Pantagruel*. C'est l'édition du *Pantagruel* donnée par F. Juste en 1534, qui désigne pour la première fois l'auteur par le seul nom de *M. Alcofribas* et par le titre de : *Abstracteur de quinte essence*.

2. Alchimiste. Ce titre est en rapport avec le personnage de philosophe abscons que Rabelais affecte dans ses Prologues.

3. Le sens de ce substantif créé par R. a varié au cours même de la rédaction de son œuvre. Dans le *Pantagruel*, ch. xxxiv (édition de Juste, 1534), être *bon pantagrueliste*, c'est « vivre en paix, joye, santé, faisans toujours grand chère. » Plus tard, dans le Prologue du *Quart Livre*, le mot prendra un sens plus philosophique et désignera « certaine gayeté d'esprit conficte en mespris des choses fortuites ». Cf. Plattard, p. 18-19.

4. Passion. Latinisme répondant à *affectiones animi*, les passions. (S.)

5. Sujet, matière. Latinisme courant au xv<sup>e</sup> s., familier à Marot (t. I, p. 240) : Quant est de moy, je ne veulx chanter hymne Que de mon roy : ses gestes reluysans Me fourniront d'*argument*s suffisans et à Calvin (p. 707) : « Dieu nous donne *argument* continuel de le prier et louer. » (S.)

6. Consume. Le xv<sup>e</sup> s. confond ces deux verbes, *consommer* et *consumer*, qui ne sont en réalité que deux graphies du même type latin. Cependant, Robert Estienne (1539) distingue déjà « *consommer* et parfaire (*consummare*) » de « *consumer* et user (*consumere*) ». Cette confusion qui est antérieure à R., subsiste encore chez Régnier et Molière (v. Livet, t. I, p. 467-472). (S.)

7. C'est la sentence d'Aristote : *μόνον γελᾷ τῶν ζώων ἀνθρώπος* (*de part. an.* III, 10). G. Bouchet s'est approprié cette devise : « J'estime plus de cas de faire pleurer que de faire rire, veu que le rire est le propre de l'homme. » V, 74. Depuis, elle a été citée un nombre infini de fois.

## PROLOGE' DE L'AUTEUR

---

*Beuveurs*<sup>2</sup> tres illustres, et vous, *Verolez*<sup>3</sup> tres precieux<sup>4</sup>, — car à vous, non à aultres, sont dediez mes escriptz<sup>5</sup>, — Alcibiades, ou<sup>6</sup> dialogue de Platon intitulé Le Bancquet<sup>7</sup>, louant son precepteur Socrates, sans controverse prince

---

Ligne 1. A, B, D : Prologue — l. 2. A, B : Verolés — B : precieulx — l. 3. A : en un ; B : on ; D : au

1. Prologue. Les deux formes sont également familières à R. : l'anc. fr. a *prologe* (XII<sup>e</sup> s.), le XVI<sup>e</sup> s. hésite entre *prologe* et *prologue*, et ce n'est qu'à partir du XVII<sup>e</sup> s. que la dernière forme l'emporte et se maintient définitivement. La même hésitation, quant à la finale, se produit pour les mots *dialoge*, *philologe* (du Prologue) et *mythologe* (l. III, ch. iv). (S.)

2. Buveurs. Le primitif *beuveur* devient, sous l'influence de la labiale *v*, *beuveur*, réduit ensuite à *buveur*. La forme *beuverie* (ch. v), récemment réintroduite dans notre langue, est un archaïsme du XVI<sup>e</sup> s., spécialement rabelaisien. (S.)

3. Terme dérivé qui n'est pas attesté avant le XVI<sup>e</sup> s., malgré l'existence du primitif *verole* au XIII<sup>e</sup>. Il désigne une catégorie de malades chers à notre auteur (puisqu'il va jusqu'à leur dédier ses écrits) et qu'il appelle ailleurs (*Pant. Progn.*, ch. v) *napleux*, c'est-à-dire ayant le mal de Naples. (S.)

4. De grand prix, très estimables. Illustres, précieux, sont bien les termes qui conviennent à la pompe d'une dédicace. L'auteur du *Triomphe de dame Verole*, dès 1539, a emprunté cette épithète à R. : « Les ditz verollez tres

precieux, comme dit maistre Alcofribas Nasier en ses Pantagruelines hystoires. » (Dédicace). Du Fail, à son tour, parle du « vir argent dont on a frotté les pauvres verolez precieux », I, 273. L'Auteur françois, et plus tard Bernier, voient dans ce qualificatif une allusion à la cherté des onguents (le mercure principalement) employés pour le traitement des malades. J.-J. Rousseau a dit dans le même sens : « Un enfant devient plus précieux en avançant en âge. Au prix de sa personne se joint celui des soins qu'il a coûtés. » *Émile*, l. I. Mais un autre emploi de l'épithète (l. III, Prol.), servant à qualifier les *goutteux*, semble bien indiquer que R. n'a pas songé à évoquer ici la cherté des remèdes prescrits aux « verolez ». (C.)

5. Dans tous ses prologues, R. proteste qu'il n'a eu d'autre but en écrivant que de soulager ses malades. Sa réputation de savant et d'humaniste lui commandait cette réserve. (C.)

6. Dans le. Forme ancienne encore vivace au XVI<sup>e</sup> s. La forme nasalisée *on* de la variante de B est isolée et particulière à R. (S.)

7. Cf. *Symposion*, 215 A : « Φημί γὰρ δὴ ὁμοίότατον αὐτὸν εἶναι τοῖς σειληνοῖς τοῦτοις τοῖς ἐν

5 des philosophes, entre aultres parolles le dict estre semblable es<sup>8</sup> Silenes. Silenes estoient jadis petites boîtes, telles que voyons de present es boutiques des apothecaires<sup>9</sup>, pinctes au dessus de figures joyeuses et frivoles, comme de barpies, satyres, oysons bridez, lievres cornuz<sup>10</sup>, canes bastées<sup>11</sup>, boucqs volans, cerfz limonniers<sup>12</sup> et aultres telles pinctures contrefaictes à plaisir  
 10 pour exciter le monde à rire (quel<sup>13</sup> fut Silene, maistre du bon Bacchus); mais au dedans l'on reservoit les fines drogues<sup>14</sup> comme baulme, ambre gris,

Ligne 5. A, B : paroles — l. 6. A, B : estoient — l. 7. B : apothecaires; D : apothicaires — D : pinctes — D : des figures — l. 9. D : pinctures — l. 10. D : exciter

τοῖς ἐρμολυφείοις καθήμενοις, οὕστινας ἐργάζονται οἱ δημιουργοὶ σύριγγας ἢ αὐλοῦς ἔχοντας, οἳ διγὰδε διοιχθέντες φαίνονται ἔνδοθεν ἀγάλματα ἔχοντες θεῶν. Car je dis qu'il est tout à fait semblable à ces Silènes qui sont exposés dans les boutiques des statuaires et que les artistes ont représentés tenant des pipeaux ou des flûtes : lorsqu'on sépare les deux pièces dont sont formées ces statuettes, on découvre à l'intérieur l'image d'un dieu. » Cette comparaison de Socrate avec les Silènes se trouve encore dans Xénophon, *Symposion*, IV, 19. (P.)

8. R. prend *es* dans ce passage et dans quelques autres (cf. l. 65) au sens de *aux* ; il l'emploie généralement (cf. l. 5 : *es* boutiques) au sens étymologique « en les, dans les » (de même que Marot, Amyot et Montaigne). (S.)

9. Apothicaires. Les deux formes *apothecaires* et *apothicaires* sont également anciennes et originaires du bas-latin. Le primitif *apotheca* (l. III, ch. II) et son doublet *boutique* (Prol. l. 6) présentent le même rapport phonétique. — Rabelais, qui était aussi versé dans la pharmacie que dans la médecine et la chirurgie, ne donne point aux « petites boîtes » des apothicaires le nom de *Silènes*, qu'on ne trouve dans aucun traité de pharmacie du XVI<sup>e</sup> s. : il

se contente de les prendre comme terme de comparaison. Mais le mot *Silènes* a passé avec le sens de « boîtes d'apothicaires » dans Cotgrave, Oudin, Duez, etc., et dans plusieurs auteurs du XIX<sup>e</sup> s. (*R. E. R.*, VII, 439-441.) (D.)

10. Représentations imaginaires, comme les *boucs volans*, etc. « On a dit des *lievres cornus* pour des chimères » (*Dict. de Trévoux*) ; et dans le patois forézien, conter des cornes de lièvre à une jeune fille, c'est lui conter fleurette (Gras). (S.)

11. Portant un bât.

12. Attelés entre les limons. Depuis les fresques antiques jusqu'aux bordures des anciens livres d'heures et des livres du XVI<sup>e</sup> s., les peintres et les graveurs ont représenté des sujets fantaisistes analogues à ceux-ci. (C.)

13. Tel. Latinisme (*qualis*), pas d'autre emploi chez R.

14. Les fines drogues énumérées par R. sont : 1<sup>o</sup> le baume de la Mecque, suc résineux tiré du baumier ; 2<sup>o</sup> l'ambre gris, fourni par le cachalot ; 3<sup>o</sup> l'amome, fruit de l'amome en grappes ; 4<sup>o</sup> le musc, fourni par le chevrotain porte-musc ; 5<sup>o</sup> la civette, fournie soit par la civette d'Afrique, soit par la zibeth ou civette de l'Inde ; 6<sup>o</sup> les pierreries, qui furent employées en médecine jusqu'au XIX<sup>e</sup> s. (D.)

*amomon*<sup>15</sup>, *musc*, *zivette*<sup>16</sup>, *pierreries*<sup>17</sup> et *aultres choses precieuses*. *Tel disoit*<sup>18</sup> *estre Socrates*, *parce que*, *le voyans au dehors et l'estimans par l'exterieure*<sup>19</sup> *apparence*, *n'en eussiez donné un coupeau d'oignon*<sup>20</sup>, *tant laid il*<sup>15</sup> *estoit de corps et ridicule en son maintien*, *le nez pointu*<sup>21</sup>, *le regard d'un taureau*, *le visaige d'un fol*, *simple en meurs*, *rustiq en vestimens*<sup>22</sup>, *pauvre de fortune*, *infortuné en femmes*, *inepte à tous offices de la republique*, *tousjours riant*, *tousjours beuvant*<sup>23</sup> *d'autant*<sup>24</sup> *à un chascun*, *tousjours se guabelant*<sup>25</sup>,

Ligne 12. D : *amonion* — l. 14. D : *ung* — l. 15. D : *ung* — l. 16. D : *ung* — A, B : *rusticq* — A : *vestemens* — l. 17. A, B : *republique* — l. 18. D : *ung*

15. R. conserve encore la forme grecque *amomon* ; Marot emploie déjà la forme moderne (t. I, p. 65) : « Et l'odorant *amome* d'Assyrie... » (S.)

16. Les deux formes, *zivette* et *civette*, sont également familières à R. : la première, archaïque, accuse une influence italienne (*zibello*) ; la deuxième, qui a seule survécu, se trouve déjà chez Villon. (S.)

17. Les électuaires faits de pierres précieuses pilées ont été en usage jusqu'au XIX<sup>e</sup> s. G. Bouchet (t. II, p. 216, et t. V, p. 111), qui condamne longuement cette pratique de l'ancienne pharmacopée, dit que les médecins de son temps y voyaient un moyen « de reparer les esprits vitaux, à cause *quod a tota specie vivant*, et à cause de leur lumière qui symbolise avec les esprits ». (C.)

18. Il [Alcibiade] disait que tel était Socrate. R. emploie souvent, à l'imitation du latin, la proposition infinitive, surtout après les verbes qui signifient *dire*, *penser*, *juger*, etc. (cf. l. 5 « le dict estre semblable » ; et l. 29 : « jugez... ne estre au dedans traicté... »). Développée dès le XV<sup>e</sup> s. (par exemple chez Commynes), la proposition infinitive est d'un usage très ordinaire chez les écrivains du XVI<sup>e</sup> s. (v. Huguet, p. 213-16). (S.)

19. Extérieure. Graphie savante d'après le latin *exteriorem* ; de même, *exterieurement* (l. I, ch. x, l. 26).

20. Cette locution proverbiale, très usitée,

se trouve dans Mathurin Cordier, ch. XLVII, n. 10 : « Ecce unum calamum qui non valet unum oignonum », dit un grimaud du collège de Navarre. R. renchérit en prenant pour terme de comparaison un « copeau », c'est-à-dire « une pellicule d'oignon ».

21. Les pierres gravées donnent à Socrate un nez large et retroussé, Platon un « nez camus ». *Théétète*, 143 E. Quant au « regard d'un taureau », il semble emprunté au passage du *Phédon* où Socrate, sur le point de boire du poison, regarde comme un taureau, c'est-à-dire de côté et en dessous : *ὄσπερ εἰώθει, τικρηδὸν ὑποβλέψας πρὸς τὸν ἀνθρώπων* (117 B).

22. Vêtements. Graphie savante d'après le lat. *vestimenta*.

23. Buvant. Les formes en *be* et en *beu* sont également familières à R., tandis qu'il ignore le type *bu* qu'on rencontre à la même époque (J. Bouchet, Rob. Estienne), et qui a seul survécu (v. Brunot, t. II, p. 351). (S.)

24. Buvant autant (que ses compagnons de table), en leur faisant raison, ou *buvant à la pareille*, comme le dit R. plus bas. Locution familière au XVI<sup>e</sup> s. (Ronsard, H. Estienne, Montaigne), et qu'on rencontre encore chez Boileau (*Sat.* II), et La Fontaine (*Fables*, II, 10). (S.)

25. Se moquant. Diminutif de l'ancien verbe *gaber*, se moquer, qu'on trouve très rarement employé au XVI<sup>e</sup> s. en dehors de R. (S.)

20 *tousjours dissimulant son divin sçavoir ; mais, ouvrans ceste boyte, eussiez au dedans trouvé une celeste et impreciable<sup>26</sup> drogue : entendement plus que humain<sup>27</sup>, vertus merveilleuse, couraige invincible, sobresse<sup>28</sup> non pareille, contentement certain, assurance parfaite, deprisement<sup>29</sup> incroyable de tout ce pourquoy les humains tant veiglent<sup>30</sup>, courent, travaillent, navigent<sup>31</sup> et bataillent<sup>32</sup>.*

Ligne 19. A, B : *boite* — l. 20. D : *dedens* — l. 22. A : *desprisement*

26. Inappréciable. Forme savante tirée du latin *impretiabilis* (Cassiodore) ; la forme plus courante et plus moderne *inappréciable* se rencontre déjà au xv<sup>e</sup> s. (S.)

27. Tout ce passage, comme on le verra plus bas, est imité d'Érasme, mais les dernières lignes depuis « entendement plus qu'humain » sont traduites presque littéralement : « numen invenisses potius quam hominem, animum ingentem, sublimem, ac vere philosophicum, omnium rerum pro quibus caeteri mortales currunt, navigant, sudant, litigant, belligerantur contemptorem... » *Sileni Alcibiadis (Chiliadis tertiae Centuria III, 1)*.

28. Sobriété. Vieux mot encore en usage au commencement du xvii<sup>e</sup> s. ; cf. dans Godfrey ce passage de Lefèvre d'Étaples (*De Sapientie* 1530) : « La sapience enseigne *sobresse*, prudence, justice, vertu. » (S.)

29. Mépris. Terme encore courant dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> s. ; cf. Rob. Estienne, *Thesaurus*, au mot *despicientia* : « *Desprisement* et contemnement que on ha de quelque chose. » (S.)

30. Veillent. Orthographe imitée de l'italien *vegliare*.

31. Naviguent. Le xvii<sup>e</sup> s. hésitait entre les deux formes, et la même incertitude régnait encore au siècle suivant. Vaugelas (*Remarques*, t. I, p. 144) : « Tous les gens de mer disent *naviguer*, mais à la cour on dit *naviger*, et tous les bons auteurs l'écrivent ainsi ». Cf. le rapport analogue entre *prologe* et *prologue*. (S.)

32. La comparaison qu'Alcibiade établit entre Socrate et les Silènes était familière aux

humanistes de la Renaissance. Ils l'appliquaient volontiers à tout ce qui dissimulait, sous une apparence plaisante ou vile, un fond sérieux ou précieux. C'est ainsi que Pic de la Mirandole, dans une lettre à Hermolaus Barbarus (Florence, 1495), compare aux « Silènes d'Alcibiade » ses entretiens philosophiques : « Sed vis effingam ideam sermonis nostri ? Ea est ipsissima, quae Silenorum nostri Alcibiadis. Erant enim horum simulacra hispido ore, tetro et aspernabili, sed intus plena gemmarum, suppellectilis rarae et pretiosae, ita extrinsecus si aspexeris, feram videas : si introspexeris, numen agnoscas. » (*Angeli Politiani operum tomus primus*. Lyon, 1528, p. 259.) M. Delaruelle a montré (*Rev. hist. litt.*, 1904, p. 222) que R. se souvient, en écrivant ce passage, moins du texte de Platon que de l'Adage d'Érasme intitulé *Sileni Alcibiadis*. R. s'écarte du texte latin sur deux points principaux : *nares simae* devient chez lui *nez pointu* au lieu de *nez camus*, et il dépeint Socrate comme *infortuné en femmes*, alors qu'Érasme avait écrit : « *uxor qualem ne vilissimus quidem carbonarius ferre posset* ». — M. A. Lefranc (*R. E. R.*, VII, p. 434) conjecture avec vraisemblance que R. avait sous les yeux non pas une édition des *Adages*, mais une plaquette contenant l'Adage *Sileni Alcibiadis*, qui avait été publiée d'abord chez Froben, « cum scholiis Frobeni », et qui avait eu dix éditions de 1512 à 1528. C'est là que R. pouvait trouver la mention des deux femmes de Socrate, Xanthippe et Myrto, dans la glose ajoutée par Froben aux mots *uxor qualem ne*, etc. De même, l'expression « contre-



25 *A quel propos, en voustre*<sup>33</sup> *advis, tend ce prelude et coup d'essay*<sup>34</sup> ? *Par autant que*<sup>35</sup> *vous, mes bons disciples, et quelques aultres foulz de sejour*<sup>36</sup>, *lisans les joyeux tiltres d'aucuns livres de nostre invention, comme Gargantua, Pantagruel*<sup>38</sup>, *Fessepinte*<sup>39</sup>, *La Dignité des Braguettes*<sup>40</sup>, *Des Poys*

Ligne 25. A, B : *vostre* — l. 26. A : *folz* — l. 27. B : *d'aulques*<sup>37</sup> — l. 28. A, B : *Fessepinte*.

faicte à plaisir pour exciter le monde à rire » peut être rapprochée de la traduction que donnait Froben du mot grec *γελωτοποιός* employé par Érasme : « hoc est excitatores risus. »

Érasme s'était servi lui-même plusieurs fois de cette comparaison des *Sileni Alcibiadis* expliquée dans les *Adages*, dans l'*Enchiridion militis christiani* (éd. 1518, p. 62), dans l'*Éloge de la Folie* (éd. J.-B. Kan, p. 47) ; il l'applique aux choses humaines qui toutes ont deux faces. On la trouve encore dans Budé : *De studio litterarum recte instituendo*, éd. 1536, p. xviii. (*R. E. R.*, VII, 438.)

Il faut remarquer une inexactitude dans la définition que Rabelais donne des Silènes : ils renfermaient, chez les anciens, non des drogues ou essences précieuses, mais quelque image des dieux. R., pour mieux expliquer à ses lecteurs ce qu'étaient les Silènes antiques, les compare à ces petites boîtes qu'on pouvait voir de son temps « es boutiques des apothecaires ». Il s'amuse à décrire ces objets de forme si curieuse, et oubliant la véritable destination des Silènes, il les assimile à ces boîtes d'apothicaires : « au dedans, l'on réservoir les fines drogues, etc. » (P.)

33. Votre. Et plus bas : *foulastré, foulz, mouelle*. Prononciation dialectale encore familière aux patois de l'Orléanais et du Berry, du sud-ouest (Saintonge) et de l'ouest (Maine, Anjou), « Au xvi<sup>e</sup> s., dit Thurot (t. I, p. 240), l'usage paraît avoir été très partagé entre *o* et *ou*. Suivant Bovelles (1533), dans l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, on prononçait par *ou* la plupart des mots que dans le Nord on prononçait par *o*. » (S.)

34. L'expression de « coup d'essai », empruntée sans doute au jeu de paume, avait été mise en honneur par Marot dans la préface de l'*Adolescence Clementine* (1532) : « Ce sont œuvres de jeunesse, ce sont coups d'essay. » Sagon reprit plus tard le terme pour en faire le titre de son *Coup d'essai*, lancé contre Marot en 1537, et qui lui valut cette apostrophe dans l'épître de *Fripelipes, valet de Marot* :

Dont ne sois glorieux, ne rogue,  
Car tu le grippas [le titre] au prologue  
De l'*Adolescence* à mon maistre :  
Et qu'on lise à dextre, ou senestre,  
On trouvera (bien je le sçay)  
Ce petit mot de coup d'essay,  
Ou coups d'essay, que je ne mente.

(t. I, p. 244, et IV, p. 188).

35. Parce que. Locution équivalente à *pour autant que*, employée par Marot (t. I, p. 155) : « Pour autant qu'il avoit mengé le lard. » (S.)

36. Fous de loisir, fous oisifs. A rapprocher de l'expression *être de sejour* : « Veu que sommes *de sejour* » (l. II, ch. 1), c'est-à-dire de loisir. Cf. l. III, ch. xx : *cinges de sejour*. (S.)

37. Probablement faute d'impression ; *auque* n'étant pas employé au sens de *quelque*.

38. Au milieu de ces titres imaginaires, les noms de *Gargantua* et de *Pantagruel* semblent seuls se rapporter à des ouvrages réels. *Gargantua*, c'est le *Gargantua* populaire ou peut-être le présent livre. *Pantagruel*, c'est le livre II dont l'apparition avait précédé celle du premier de deux ou trois ans. Il n'est pas assuré que R. ait eu en vue le *Gargantua* populaire,

au lard cum commento<sup>41</sup>, etc., jugez trop facilement ne estre au dedans  
 30 traicté que mocqueries, folateries<sup>42</sup> et menteries joyeuses, veu que l'ensigne<sup>43</sup>  
 exteriore (c'est le tillre) sans plus avant enquerir est communement receu à  
 derision et gaudisserie<sup>44</sup>. Mais par telle legiereté ne convient<sup>45</sup> estimer les  
 œuvres des humains. Car vous mesmes dictes que l'habit ne faict poinct le  
 moine<sup>46</sup>, et tel est vestu d'habit monachal qui au dedans n'est rien moins que

Ligne 29. A, B, D : facilement — l. 30. A : enseigne — l. 31. A, B : repceu

dont la paternité ne peut lui être attribuée avec une absolue certitude et qu'il désigne d'ailleurs au prol. du l. II sous son vrai nom de : *Grandes et inestimables chroniques de l'enorme geant Gargantua*.

39. *Fessepinte* se trouve cité de nouveau dans le prol. du l. II en tête de sept autres ouvrages qui tous existaient réellement : « Fessepinte, Orlando furioso, Robert le Diable, Fierabras, Guillaume sans paour, Huon de Bourdeaulx, Montevielle et Matabrune. » Y a-t-il eu une publication populaire ainsi intitulée ? Cela n'est nullement impossible. On trouve une allusion à ce nom, donné comme celui d'un personnage de facétie populaire, dans le titre suivant : *Bringuenarilles cousin germain de Fessepinte* (Rouen, 1544 et 1545) qui a servi à désigner le livret connu sous les titres : « *Le Disciple de Pantagruel, Les Navigations de Panurge, La Navigation du Compaignon à la Bouteille*, etc. *Fessepinthe* se trouve ailleurs employé (l. I, ch. VIII, l. 57), comme nom commun, pour désigner un buveur insigne, qui vide d'un seul coup un verre, une pinte. Dans l'ancienne langue, *fesser* avait le sens d'expédier promptement : « Fesser le bréviaire, fesseur de requiem », cite Lacurne de Sainte-Palaye. « Fouette-moy ce verre gualentement », dit un des Bien-yvres, au ch. v.

40. *La dignité des Braguettes* reparait au ch. VIII, l. 43 : « Je vous en exposeray bien d'avantaige au livre que j'ay faict De la

dignité des braguettes », et Panurge (l. II, ch. xv) compose un beau et grand livre « de la commodité des longues braguettes » avec les figures.

41. Avec un commentaire, tel qu'en comporte tout traité considérable, ou bien avec la sauce, en style culinaire. Ce titre figure dans la librairie Saint-Victor, mais il n'est qu'en partie de l'invention de R. Les « Pois au lard » étaient une facétie obligée dans les sotties ou « jeux de pois pilés », aussi bien que dans les coq-à-l'âne. Cf. *Anc. poés. fr.*, XI, 289, 361. Ils ont place dans le *Disciple de Pantagruel*, in fine.

42. Folâteries. Réduction euphonique (cf. plus bas *folastres*) analogue à *orfeverie* (l. I, ch. XLVI), pour orfèvrerie.

43. Enseigne. Compromis entre la forme populaire et son doublet savant *insigne*.

44. Joyeuseté. Mot courant au XVI<sup>e</sup> s.

45. *Il*, pronom impersonnel est à peu près constamment omis par R. (Huguet, p. 345). *Il ne convient pas...* Au XVI<sup>e</sup> s., ne possède encore toute sa valeur négative, de sorte que ce mot suffit à exprimer la négation (Darmesteter, p. 287). (S.)

46. Très ancien proverbe. On trouve dans le *Roman de la Rose*, éd. 1531, fol. 68 : « La robbe ne faict le moyne », et Charles d'Orléans à composé des rondeaux sur le refrain : « L'abit le moyne ne fait pas. » (C.)

- 35 *moyne*<sup>47</sup>, et tel est vestu de cappe *Hespanole*<sup>48</sup> qui en son couraige nullement affiert<sup>49</sup> à *Hespane*<sup>50</sup>. C'est pourquoy fault ouvrir le livre et soigneusement peser ce que y est deduict. Lors congnoistrez que la drogue dedans contenue est bien d'aulture valent que ne prometloit la boite, c'est à dire que les matieres icy traictées ne sont tant folastres comme le tiltre au dessus pretendoit.
- 40 Et, posé le cas qu'au sens literal vous trouvez<sup>51</sup> matieres assez joyeuses et bien correspondentes au nom, toutesfois pas demourer<sup>52</sup> là ne fault comme au chant de *Sirenes*<sup>53</sup>, ains<sup>54</sup> à plus bault sens interpreter ce que par aventure cuidiez<sup>55</sup> dict en gayeté de cuer.

Ligne 35. A, B : est manque — A, B : *Hispanole* — l. 36. A, B : *Hispane* — l. 37. D : *penser ce* — l. 38. A, B : *boitte* — l. 39. D : *foulastres* — l. 40. A, B : *joieuses* — l. 43. A : *guaieté* ; B : *gaieté*

47. Parmi les gens qui, au rebours des Silènes, n'ont de bon que l'apparence, Erasme, dans l'adage *Sileni Alcibiadis* cite les moines : « quos si quis e barbæ sylva, pallore, cucullo, cingulo, supercilio, vultusque truculentia velit æstimare, Serapiones ac Paulos esse dicat... sin explices, meros invenies balatrones... » (R.E.R., VII, 437.)

48. Espagnole ; et plus bas, *Hespane* (var. *Hispane*), pour *Espagne*. Formes réduites, familières au XVI<sup>e</sup> s. : cf. *vine* et *vigne*, *vineron* et *vinoble* (tous dans R.). (S.) — La cape espagnole est une sorte de manteau sans manches, plus long que la cape française, qui fut plus tard à la mode sous les règnes de Henri II, Charles IX et Henri III. (C.)

49. Convient. Cf. Rob. Estienne (1539) : « Cela n'affiert pas ou ne convient pas à un homme de telle dignité que vous estes, ou n'est point afferant ne convenable... » (S.) L'ancien verbe *afferir* ne s'employait plus au XVI<sup>e</sup> s. qu'à la troisième personne du présent de l'indicatif et au participe présent *afferant*.

50. Les Espagnols étaient fiers de leur réputation de vaillance, comme l'atteste Érasme, *Stultitiæ Laus*, 43 : « Hispani bellicam gloriam nulli concedunt. » Mais leur hâblerie

était aussi devenue proverbiale. Cf. Melin de Saint-Gelays, Rondeau XII :

S'on le vous dit, c'est castillanisé  
En bonne foy.

et Sonnet VII :

Il n'est point tant de barques à Venise...

Ne tant de gloire à un seigneur d'Espagne.  
(P.)

51. Vous trouviez. Cette forme du subjonctif, usuelle au XVI<sup>e</sup> s. (Marot, Monluc, Montaigne), est à peu près constante chez R., malgré la forme parallèle en *iez* qui commence à se répandre vers la même époque (v. Brunot, t. II, p. 341 et suiv.). (S.)

52. Demeurer. Formes également employées au XVI<sup>e</sup> s. : « *Demourer* et *demeurer* sont en usage », dit H. Estienne (v. Thurot, t. I, p. 454). (S.)

53. Homère, *Od.*, XII, 39-54, 165-200.

54. Mais. Ce mot, disparu à la fin du XVI<sup>e</sup> s., se rencontre chez R. à côté de *mais*, et parfois dans la même phrase (l. I, ch. XXIX) : « Ma délibération n'est de provoquer, *ains* de appaiser : d'assaillir, *mais* deffendre. » (S.)

55. Peusiez. *Cuider* cède à la fin du XVI<sup>e</sup> s. à *penser*, mais bien lentement, et on le trouve encore chez Régnier, La Fontaine et Saint-Simon (v. Brunot, t. II, 365 et t. III, p. 109). (S.)

Crochetastes<sup>56</sup> vous oncques<sup>57</sup> bouteilles? Caisgne<sup>58</sup>! Reduisez à memoire  
 45 la contenance qu'aviez. Mais veistes vous onques cbien rencontrant quelque os  
 medulare<sup>59</sup>? C'est, comme dict Platon, lib. ij de Rep.<sup>60</sup>, la beste du monde  
 plus<sup>61</sup> philosophe<sup>62</sup>. Si veu l'avez, vous avez peu noter de quelle devotion il le  
 guette, de quel soing il le garde, de quel ferveur<sup>63</sup> il le tient, de quelle pru-  
 50 sugce. Qui<sup>66</sup> le induici à ce faire? Quel est l'espoir de son estude? Quel  
 bien pretend il? Rien plus q'un peu de mouelle<sup>67</sup>. Vray est que ce peu plus est

Ligne 44. A, B : *crochetastex* — A, B : *bouteiles* — l. 45. A, B : *veistex* — A, B :  
*oncques* — l. 46. A, B : *medullare* — A : li. 2 ; B : l. 2 ; D : l. ij. — l. 50. A : *l'in-*  
*duict* ; B, D : *le manque* — l. 51. A : *y pretend il ?* — D : *q'ung*

56. Avez-vous jamais ouvert? *Crocheter* est proprement ouvrir avec un crochet, puis, par extension, ouvrir avec effraction.

57. Jamais. Mot encore usuel aux xve-xvie s., du lat. *unquam*.

58. Chiennel ! C'est le sens de *caigne* (l's est purement graphique) dans les *Cent Nouvelles nouvelles* (nouv. XXVIII : « Passez, passez, orde *caigne* que vous estes ») et, aujourd'hui, dans le patois lorrain. Le nom de l'animal a ici une valeur euphémique, à l'exemple de l'italien *cagna*, expression de l'étonnement : diantre ! — Nous disons encore « mâtin ! » et « nom d'un chien ! » (S.)

59. Médullaire. Terme scientifique calqué sur le latin *medullaris*, qu'on retrouve, sous sa forme moderne, chez Ambroise Paré.

60. *De Rep.*, 376 B.

61. La beste... la plus philosophe. Cet emploi du superlatif non procédé de l'article est assez fréquent au xvie s., mais l'article devient de plus en plus commun (v. Brunot, II, 308). (S.)

62. Socrate décerne cet éloge au chien, qui gronde d'instinct lorsqu'il aperçoit un inconnu, bien qu'il n'en ait reçu aucun mauvais traitement, tandis qu'il flatte celui qu'il connaît, quand même il n'en a jamais reçu aucune faveur. « Ἀλλὰ μὴν κομψόν γε φαίνεται τὸ πάθος

αὐτοῦ τῆς φύσεως καὶ ὡς ἀληθῶς φιλόσοφον  
 Son naturel me semble subtil et véritablement philosophe. » (P.)

63. Le genre de *ferveur* est hésitant au xvie s. R. emploie tantôt le masculin et tantôt le féminin (l. III, *Prol.* : les voyant en *telle ferveur*). (S.)

64. Entame. Forme dialectale encore vivace dans l'Anjou et la Saintonge : *entomer*, *entamer* (Verrier et Onillon), *entoumer*, id. (Jônain). La graphie *entonnées* (l. IV, ch. LV1 : ...les chataignes... *entonnées*) est pour *entoumées*. Le mot sonne *entoumer* encore aujourd'hui en Saintonge. (S.)

65. Désir passionné. Cf. *Aux lecteurs*, n. 4.

66. Le pronom *qui* est souvent employé par R. pour désigner des choses (v. Huguet, p. 145).

67. R. connaissait-il la préface ou *Exposition morale* écrite par Marot en 1527 pour son édition du *Rommant de la Rose* ? Elle offre un développement qui a quelque rapport avec celui de R., bien que le chien y soit remplacé par le roi des airs. Il s'agit du grand aigle dont parle Ézéchiel, « Je dis que si celluy aigle se fust seulement arrêté sur l'escorce du cedre... quand il vola au mont du Liban, point n'eust trouvé la mouelle de l'arbre... Semblablement, si nous ne creusions plus avant que l'escorce du sens

*delicieux que le beaucoup de toutes aultres*<sup>68</sup>, *pour ce que la mouelle est alimement elaboré*<sup>69</sup> *à perfection de nature, comme dict Galen., iij Facu. natural., et xj De usu parti.*<sup>70</sup>.

55 *A l'exemple d'icelluy*<sup>71</sup> *vous convient estre saiges, pour fleurir*<sup>72</sup>, *sentir et estimer ces beaulx livres de haulte gresse*<sup>73</sup>, *legiers*<sup>74</sup> *au prochaz*<sup>75</sup> *et hardiz à la rencontre*<sup>76</sup>; *puis, par curieuse*<sup>77</sup> *leçon*<sup>78</sup> *et meditation frequente, rompre l'os et*

Ligne 52. B : *delicieux* — l. 53. A. B : 3 — l. 54. A : 11 — A, B, D : *particu* — l. 56. A, B : *beaux* — l. 57. A, B : *leçon* — D : *frequenter*

litteral, nous n'aurions que le plaisir des fables et histoires, sans obtenir le singulier profit de la mouelle neupmaticque, c'est asçavoir, venant par l'inspiration du saint Esprit. » (R.E.R. VIII, p. 211 ; Marot, t. IV, p. 184, et 187).

68. Sous-entendez : viandes.

69. Élaboré. Rob. Estienne et les lexicographes du XVI<sup>e</sup> s. ne connaissent que *élaboré* ; la forme rabelaisienne subsiste néanmoins aux XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., comme le constate Vaugelas : « *Elaboré*, que tant de gens escrivent, n'est point françois » et les diverses éditions du *Dict. de l'Académie* entre 1718 et 1762 ; cette dernière dit à ce propos : « *Élaboré*, participe du verbe *élaborer*, qui n'est plus en usage. Il signifie *travaillé*, et ne se dit qu'en plaisantant et dans cette phrase : *artistement élaboré*. » (S.)

70. R. résume dans cette formule les idées exposées par Galien dans les traités qu'il cite : Περὶ δυνάμεων φυσικῶν [De] Facu[ltatibus] natural[ibus], et Περὶ γρείας τῶν ἐν ἀνθρώπου σώματι μορίων. De usu parti[um corporis humani]. Cf. Galien, t. II (p. 212) et III (p. 927) (D.)

71. Forme du pronom démonstratif déjà archaïque au temps de R.

72. Flairer. Ces deux formes *flairer* et *fleurir* s'emploient indifféremment aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. Les étapes de leur différenciation sémantique sont ainsi marquées par les diverses éditions du *Dict. de l'Académie* : « *Flairer* : on prononce ordinairement *fleurir*. Sentir par

l'odorat. Il vieillit. Il est aussi neutre et signifie exhaler une odeur » (éd. 1694). « *Flairer*, sentir par l'odorat ; *fleurir*, répandre une odeur » (éd. 1718). (S.)

73. Savoureux, exquis, par allusion aux volailles ou aux animaux de boucherie soigneusement engraisés : « *Chappon de haulte gresse* » (*Ménagier de Paris*, II, p. 5). Moutons de *haulte gresse* (l. IV, ch. VI). R. désigne ainsi les livres de premier choix, ceux qu'il appellera au Prol. du l. II des livres de « *haulte fustaye* », comme les « *soixante et neuf breviaires* » de la librairie Saint-Victor, mais il est probable qu'il songe aussi aux livres chargés de graisse à force d'avoir été feuilletés, comme le bréviaire de Gargantua (l. I, ch. XXI, l. 47).

74. Sous-entendez : « Vous convient estre... » L'épithète se rapporte aux lecteurs.

75. A la poursuite. Terme cynégétique :

Car maint beau gibier est perdu

Faute de faire le pourchas,

dit Coquillart, t. I, p. 111. (C.)

76. A l'attaque. Ces termes cynégétiques caractérisent plaisamment la chasse aux livres.

77. Diligent (*curiosus*). Cf. l. IV, ch. XLIX : « *curieusement* espluchans et inventorizans vos pechez tant dru, qu'en terre ne tombast une seule circonstance. »

78. Lecture. Au XVI<sup>e</sup> s. c'est le sens ordinaire du mot, conforme à son étymologie latine ; *lectio*. Cf. le titre de l'ouvrage de l'Espagnol Pedro de Mexia, traduit en français : *Les diverses leçons*. (P.)

sugger la sustantificque<sup>79</sup> mouelle — c'est à dire ce que j'entends par ces symboles Pythagoriques<sup>80</sup> — avecques espoir certain d'estre faitcz escors<sup>81</sup> et preux<sup>82</sup> à  
60 ladicte lecture; car en icelle bien aultre goust trouverez et doctrine plus  
absconce<sup>83</sup>, laquelle vous revelera de tres haultz sacremens<sup>84</sup> et mysteres horri-  
fiques, tant en ce que concerne nostre religion que aussi l'estat politicq et vie  
oeconomique.

Croiez vous en vostre joy qu'oncques Homere, escrivent l'Illiade et Odyssee,

Ligne 58. A : *substantificque* — l. 59. B : *Pythagoriques* — l. 61. D : *absconce* —  
A, B : *que vous* — A, B : *aultz sacremens*

79. Substantielle. Le suffixe *fique* (détaché des emprunts latins, tels que *deifique*, *horrifique*, *lucifique*) est ajouté analogiquement par R. à d'autres adjectifs, comme *substantifique*, *miracifique* (à côté de *mirifique*), etc. Si l'on excepte *deifique* (déjà chez Coquillart et Marot), la plupart des autres formes appartiennent en propre à notre auteur. La prononciation *sustantifique* est normale au xv<sup>e</sup> s.; Peletier écrit *sustance* et Ramus *sustantif* : « Devant *st*, dit Thurot (t. II, p. 369), le *b* est tout à fait muet ou s'adoucit autant que possible ». (S.)

80. Les préceptes de Pythagore (Πυθαγορικὰ σύμβολα) au témoignage de Plutarque (Συμποσιακὰ, VIII, 7. 727 C) n'étaient que fort rarement pris à la lettre. Le plus généralement on leur prêtait un sens allégorique. Cette opinion se trouve chez les humanistes de la Renaissance. Cf. Érasme, *Adages*, I, 1, 2 : « Tametsi prima, quod aiunt, fronte superstitiosa quae piam ac deridicula videantur, tamen si quis allegoriam eruat, videbit nihil aliud esse, quam quaedam recte vivendi praecepta. » Ange Politien range Pythagore parmi les théologiens et philosophes qui ont eu recours aux symboles et aux allégories pour enseigner leur philosophie : « Atque hoc est scilicet cur prisici illi theologi Homerus, Orpheus, Hesiodus, Pythagoras item et hic ipse de quo agimus Plato, alii que quam plurimi musarum veraeque sapien-

tiae antistites, multiplicem illam totius philosophiae cognitionem per quaedam fabularum atque aenigmatum involucria integmenta que tradiderint. » *A. Politiani opera*. Lyon, 1533, t. II, p. 320. (P.)

81. Accorts, avisés. C'est le pluriel d'*escort* (ital. *scorto*), que Brantôme transcrit *escort* (t. IX, p. 514 : tres *excorte* et habile). Le mot a disparu à la fin du xv<sup>e</sup> s., cédant la place à *accort*, qui lui est antérieur. (S.)

82. Vaillants.

83. Cachée. Participe du verbe anc. fr. *abscondre*, cacher, également employé par Marot (t. I, p. 129) : « ... De me laisser en cestuy boys *absconce* ». (S.)— Cette promesse d'un enseignement ésotérique est un artifice pour piquer la curiosité du lecteur : il était de tradition chez les poètes héroï-comiques italiens, Pulci, Berni (cf. *Morgante Maggiore*, ch. xxvii, st. 41 ; *Orlando innamorato*, ch. xxv, 5 et 6). (P.)

84. Le mot *sacrement* a ici, comme plus bas, l. 69, le sens général de choses sacrées ou plus exactement de mystère : « Partout où le translateur commun du Nouveau Testament a voulu exposer en latin ce mot grec mystère, il a dit *sacrement*. » (Calvin, *Inst. chrét.*, t. IV, col. 878.) C'est au cours des controverses religieuses du xv<sup>e</sup> s. qu'il perd ce sens général pour ne désigner désormais que les sept sacrements, « signes sensibles qui donnent la grâce ou l'augmentent ». (P.)

65 pensast es allegories lesquelles<sup>85</sup> de luy ont calfreté<sup>86</sup> Plutarche, Heraclides Ponticq<sup>88</sup>, Eustatie<sup>89</sup>, Phornute<sup>90</sup>, et ce que d'iceulx Politian<sup>91</sup> a desrobé?

Ligne 65. A, B, D : *beluté*<sup>87</sup> — l. 66. A, B : *et Phornute* — D : *et manque*

85. Allégories que... R. fait souvent usage du pronom *lequel* comme complément direct, et cet usage lui est commun avec les écrivains contemporains, particulièrement avec Calvin (v. Huguet, p. 122). (S.)

86. Calfaté. R. assimile les commentateurs qui comblent (ou prétendent combler) les lacunes d'un texte à l'aide d'interprétations allégoriques, aux ouvriers calfats chargés de boucher avec de l'étaupe les fentes ou trous d'un navire. (S.)

87. Bluté. L'auteur fait allusion au travail critique du commentateur passant au crible les diverses interprétations (ce qu'il appelle ailleurs *grabeler*). (S.)

88. L'ouvrage *De Allegoriis apud Homerum*, publié sous le nom d'Héraclide du Pont, est d'un grammairien alexandrin dont on ne sait rien sinon qu'il vécut avant Vitruve et qu'il ne doit pas être confondu avec Héraclide du Pont le philosophe (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.), ni avec Héraclide du Pont le poète didactique (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). (P.)

89. Eustathe, archevêque de Thessalonique, au XIII<sup>e</sup> s., avait écrit un commentaire sur les œuvres d'Homère qui ne fut publié que de 1542 à 1550 : *Εὐσταθίου Ἀρχιεπισκόπου Θεσσαλονικῆς παραφρασίς εἰς τὴν Ὀμήρου Ἰλιάδα καὶ Ὀδύσσειαν* (Romae, apud A. Bladum). Il avait été utilisé par différents érudits, qui en connaissaient des manuscrits, par exemple par Demetrius Chalcondyle dans l'édition d'Homère (Florence, 1498). R. mentionne encore son commentaire sur « l'Iliade Homericque » au l. III, ch. XVIII. (P.)

90. Phornutus ou Cornutus (L. Annæus), stoïcien du I<sup>er</sup> s., mort en 54, maître de Perse et de Lucain, originaire de Leptis en Afrique. Il est l'auteur d'une *Theoria de natura*

*Deorum* (fragment). Il a composé des tragédies et sans doute aussi des satires. On ignore l'origine de la forme *Phornutus* qui se rencontre dans les éditions du XVI<sup>e</sup> s. (P.)

91. R. fait ici allusion à quelques ouvrages sur Homère : au *Περὶ τοῦ βίου καὶ τῆς ποιήσεως Ὀμήρου*, faussement attribué à Plutarque ; au *De Allegoriis apud Homerum*, du grammairien Héraclide du Pont, imprimé en 1505 chez Alde Manuce, à la suite d'Ésope ; au *De natura deorum* de Phornutus, qui figurait également dans cette édition d'Ésope ; au commentaire d'Eustathe qui ne fut imprimé que plus tard, mais que tous les humanistes connaissaient et citaient ; à l'*Oratio in expositione Homeri* de Politien, que R. pouvait lire dans l'édition de ses œuvres complètes que Sébastien Gryphe venait de donner à Lyon, en 1533 (*Tertius tomus operum Angeli Politiani*, in-8<sup>o</sup>, p. 63-102.) Dans cet éloge d'Homère, Politien célèbre le poète grec comme le père non seulement de toute poésie, mais aussi de toute philosophie. Il emprunte la plupart de ses considérations et de ses arguments à la *Vie d'Homère*, du pseudo-Plutarque, qu'il traduit sans vergogne, tout en se gardant bien de le nommer. Ce plagiat n'avait pas échappé à Budé, qui l'avait dénoncé dans ses *Annotationes in Pandectas*, tout en s'associant aux éloges que le pseudo-Plutarque et Politien font d'Homère. Cf. *Annotationes priores in Pandectas*, Cologne, Jean Soter, 1527, in-8<sup>o</sup>, p. 403 : « Plutarchus in eo libro quem de Homero composuit, qui liber nondum latinus ex professo factus est, licet Politianus vir excellentis doctrinae, sed animi non satis ingenui, ut videtur, ex eo libro rerum summas ad verbum transcribens, quasique flores praecerpens, non erubuit id opus pro suo edere, in quo nullam praeterquam transcribendi ac vertendi operam navaverat. » (P.)

Si le croiez, vous n'approchez ne de pieds ne de mains<sup>92</sup> à mon opinion, qui decrete icelles aussi peu avoir esté songées d'Homere que d'Ovide en ses Metamorphoses les sacremens de l'Evangile, lesquelz un Frere Lubin<sup>93</sup>, vray  
70 croquelardon<sup>94</sup>, s'est efforcé demonstrer, si d'aventure il rencontroit gens aussi folz que luy, et (comme dict le proverbe) couvercle digne du chaudron<sup>95</sup>.

Si ne le croiez, quelle cause est pourquoy autant n'en ferez de ces joyeuses et nouvelles chronicques, combien que<sup>96</sup>, les dictans<sup>97</sup>, n'y pensasse en plus que vous, qui par aventure beviez comme moy? Car, à la composition de ce livre

Ligne 67. A, B, D : n'aprochez — A, B, D : ny de mains — l. 68. A, B : songeez — l. 69. D : ung — l. 72. A, B : cause — l. 73. B : chroniques — A, B, D : dictant

92. Paraphrase de la formule du Sénat romain : *pedibus ire in sententiam*. Érasme, *Ad.*, II, 7, 12, l'attribue à Quintilien qui aurait dit : *Decl. XII, Pedibus, manibus ivimus in sententiam* (*R. E. R.*, II, 256).

93. Moine niais (Oudin, *Curiositez*, 1640).

Le nom se présente déjà dans Marot avec un sens défavorable (t. II, p. 64) :

Pour faire plustost mal que bien,  
Frere Lubin le fera bien ;  
Et si c'est quelque bon affaire,  
Frere Lubin ne le peult faire.

94. Pique-assiette, proprement pique-lardon. Cotgrave rend ce mot vulgaire par « gourmand, parasite », comme le *Dict. de Trévoux* : « *Croquelardon*, affamé, écornifleur de cuisine. Terme populaire. » Du Fail s'en est également servi. Cf. *R. E. R.*, VIII, 136 (S.) — C'est un de ces quêteurs qui font « trembler le lard au charnier » et dont il sera question au ch. xvii. (C.)

Ces interprétations allégoriques ou moralisantes des poètes anciens étaient en faveur au moyen âge. Les fables d'Ovide avaient été interprétées comme des symboles ou des images de la religion chrétienne par plusieurs auteurs, et notamment par le dominicain anglais, Thomas Walleys, qui professa la théologie à Paris et à Oxford, et mourut vers 1340. Ses « moralisations » d'Ovide parurent traduites en français par Colard Mansion (Bruges, 1484,

et Paris, 1493). Josse Bade les publia en latin en 1509 : *Metamorphosis Ovidiana moraliter explanata*, in-4°. Les humanistes se moquaient de ces « moralisations » de la mythologie. Les *Epistolae Obscurorum Virorum* nous montrent frère Dollenkopffius tout fier des subtilités puisées dans Thomas Walleys : « Nuper acquisivi unum librum, quem scripsit quidam magister noster Anglicus de ordine nostro, et habet nomen Thomas de Walleis et compositus est ille liber super librum Metamorphoseos Ovidii; exponens omnes fabulas allegorice et spiritualiter... Certissimum est quod Spiritus sanctus infudit huic viro talem doctrinam. Quia scribit ibi concordantias inter sacram scripturam et fabulas poetales. » *Ep. Obsc. Vir.*, t. VI, p. 42. A l'époque de R., seuls les moines stupides, les « frères Lubin », pouvaient encore voir dans Bacchus et Semélé des figures du Christ et de la Vierge. (P.)

95. Érasme, *Ad.*, I, 10, 72, donne la forme latine du proverbe : « Accessit huic patellae (juxta tritum populi sermone proverbium) dignum operculum. » (*R. E. R.*, VI, 217.)

96. Bien que, quoique... Conjonction fréquente chez R. et chez les écrivains contemporains (v. Huguet, p. 308).

97. En les dictant... R. construit très souvent le participe présent sans préposition, usage également fréquent chez Calvin (v. Huguet, p. 360). (S.)



75 *seigneurial*<sup>98</sup>, je ne perdis ne<sup>99</sup> employay oncques plus ny aultre temps que celluy qui estoit estably à prendre ma refection corporelle, sçavoir est beuvant et mangeant<sup>100</sup>. Aussi est ce la juste heure d'escrire ces haultes matieres et sciences profondes, comme bien faire sçavoit Homere, paragon<sup>101</sup> de tous philologes<sup>102</sup>, et Ennie, pere des poetes latins, ainsi que tesmoigne Horace<sup>103</sup>, quoy  
80 qu'un malautru<sup>104</sup> ait dict que ses carmes<sup>105</sup> sentoyent plus le vin que l'huile. Autant en dict un tirelupin<sup>106</sup> de mes livres<sup>107</sup>; mais bren<sup>108</sup> pour luy!

Ligne 75. A, B, D: *ny employay* — l. 77. E: *cela juste* — l. 79. A, B: *poëtes* — A, B: *Horate* — l. 80. A, B: *q'un*; D: *q'ung* — l. 81. A, B: *dist* — D: *ung*

98. Magistral. Le sens propre du mot se rencontre au ch. XIII, l. 15 : « moyen... le plus royal, le plus *seigneurial*... »; l'acception figurée est propre à R. (S.)

99. Ni. Cette forme atone tend à disparaître devant *ni* (v. les variantes); souvent les deux formes sont en concurrence : cf. « *ne plus ne moins* » (l. I, ch. VI, l. 23) et « *ny plus ne moins* » (Épître à J. Bouchet.) (S.)

100. Il est permis de ne pas croire rigoureusement que R. n'a employé à composer son roman que le temps de ses repas. Il en renouvelle cependant l'assurance au prol. du l. III. Du Fail a dit de même : « De ma part, si faut il que les meilleures heures (que j'ay disposé à mon principal estude) dispensées, je remue mesnage, je tracasse, je brouille ces belles besognes que tu voy, aux heures où les autres coutumièrement s'escurent les dens. » (t. I, p. 144.) (C.)

101. Modèle. De l'ital. *paragone*, comparaison. La forme parallèle *parangon* (de l'ital. *parangone*) est fréquente chez les poètes de la Pléiade. (S.)

102. Philologue, au sens latin (familier à la Renaissance) d'érudit, de savant interprète des œuvres anciennes. (S.)

103. Horace (*Ep.* I, XIX, v. 6-8.)  
Laudibus arguitur vini vinosus Homerus :  
Ennius ipse pater nunquam nisi potus, ad arma  
Prosiluit dicenda...

La même comparaison se retrouve au prol. du l. III.

104. Misérable. Au XVII<sup>e</sup> s., *malotru* avait encore un sens voisin de son étymologie : anc. fr. *malostru* (d'un type latin populaire *maleastrucus*), littéralement né sous un astre défavorable, d'où difforme, mal bâti, malheureux. Cette dernière acception, prise en bonne ou en mauvaise part, est la plus familière à R., qui appelle ainsi les élèves du collège Montaigu (l. I, ch. XXXVII), les usuriers (l. II, ch. XXX), etc. (S.) — Ce malotru est très probablement un grammairien de l'époque de la Renaissance. En effet, parmi les commentateurs anciens, dont Lucien Muller a recueilli les témoignages dans son édition d'Ennius (*Testimonia*, p. 145-154), s'il s'en trouve plus d'un pour remarquer que le vieux poète a plus de fougue que de correction, aucun n'a formulé sa critique par cette métaphore : « il sent plus le vin que l'huile. » (P.)

105. Poésies. Latinisme (*carmina*) propagé par R. et adopté par Ronsard (t. II, p. 12) : « [Ennius]... ne cessoit de murmurer ses carmes. » (S.)

106. Gredin, gueux. C'est le sens que Cotgrave donne à ce mot forgé par R. : quelque chose comme mangeur de lupins, qui étaient chez les anciens le mets favori des gens du peuple et des philosophes cyniques : de là les rapports du mot avec le nom d'une secte hérétique médiévale, connue par son cynisme, les *lurlupins*, dont *tirelupin* paraît être une altération intentionnelle. (*R.E.R.*, VIII, 161.) (S.)

107. Allusion probable à la condamnation

L'odeur du vin, ô combien plus est friant<sup>109</sup>, riant, priant<sup>110</sup>, plus celeste et délicieux que d'huile! Et prendray autant à gloire qu'on die de moy que plus en vin aye despendu que en huyle, que fist Demosthenes quand de luy on disoit  
 85 que plus en huyle que en vin despendoit<sup>111</sup>. A moy n'est que bonheur et gloire d'estre dict et réputé bon gaultier<sup>112</sup> et bon compaignon, et en ce nom suis bien venu en toutes bonnes compaignies de Pantagruelistes<sup>113</sup>. A Demosthenes fut reproché par un chagrin<sup>114</sup> que ses Oraisons sentoient comme la serpilliere<sup>115</sup>

Ligne 83. A, B : huile — l. 84. A, B : feist — l. 88. D : ung — A, B : sentoyent

du *Pantagruel* par la Sorbonne en octobre 1533. (C.)

108. « Bren, c'est merde à Rouen » (l. IV, ch. x). Oudin (*Curiositez*, 1640) donne : « Bren de vous ! une sorte d'imprécation ou mespris de quelqu'un qui nous fasche. »

109. *Odeur* est masculin chez R. et enregistré comme tel chez Nicot. C'est un exemple de retour au genre étymologique (Brunot, t. II, p. 407). (S.)

110. Altération à la façon des rimes couronnées. Cf. Marot (II, p. 176) :

La blanche colombelle belle  
 Souvent je voys priant, criant ;  
 Mais dessoubz la cordelle d'elle  
 Me jecte un ceil friant, riant.

Ici R., en appliquant à l'odeur du vin l'épithète de « priant » semble avoir surtout cherché une assonance. (C.)

111. R. trouvait cet éloge de la sobriété de Démosthène et de son assiduité au travail dans Érasme, *Ad., Olet lucernam* : « Illud de eodem celebratur elogium : quod plus olei quam vini consumperit. » Mais ni Érasme, ni aucun auteur ancien ne nous rapporte que Démosthène ait pris cette parole « à gloire ». (P.)

112. Bon compaignon. C'est un nom propre généralisé : « Hé ! quelz *Gaultier* plains de malice ! » (Collerye, p. 8.) On disait également *Martin Gautier* et *Marin Gautier* ; ce dernier se trouve dans le *Moyen de parvenir*. (S.)

113. Sujets au *pantagruel* et par conséquent grands buveurs. Le terme de *pantagruel* a été employé, avant R., comme nom commun et comme nom propre. Dans le premier cas, il s'appliquait à un mal de gorge, aggravé d'extinction de voix, très fréquent chez les ivrognes, au lendemain d'une ripaille. Dans le second, il désignait un diable ou diableteau qui figure dans plusieurs mystères des xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s., où tantôt il jouait le rôle de messenger, tantôt il avait pour mission de jeter du sel dans la bouche des buveurs pendant leur sommeil. R., en appelant son héros *Pantagrnel*, lui a, dans plusieurs passages, conservé ce second attribut de son nom (l. II, ch. vi, xviii, xxix, etc.). Le sens philosophique et moral du *pantagruelisme* n'apparaît pas avant le l. III. On trouvera plus de détails sur ce point dans notre *Introduction* au livre II.

114. Esprit chagrin. Cf. Nicot : « Qui est *chagrin*, ou de grand soin ou souci. » R. traduit ici librement le mot de Pythéas, rapporté par plusieurs auteurs anciens et notamment par Plutarque, *Vie de Démosthène*, VIII : Πυθέας επισκόπων ἐλλυγρίων ἔφησε ὄζειν αὐτοῦ τὰ ἐνομήματα. Pythéas disait, en se moquant, que ses élucubrations sentaient la lampe. Érasme, dans l'Adage *Olet lucernam* (I, vii, 71), ne donne pas le nom de Pythéas. (P.)

115. Ce mot signifie soit un torchon, soit un tablier de grosse toile, retenu par une agrafe, que certains marchands mettent devant eux.

d'un ord<sup>116</sup> et sale buillier<sup>117</sup>. Pour tant, interprétez tous mes faictz et mes dictz  
90 en la perfectissime<sup>118</sup> partie; ayez en reverence le cerveau caseiforme<sup>119</sup> qui  
vous paist<sup>120</sup> de ces belles billes vezées<sup>121</sup>, et, à vostre pouvoir<sup>122</sup>, tenez moy  
toujours joyeux<sup>123</sup>.

Or esbaulissez vous<sup>124</sup>, mès amours, et guayement lisez le reste, tout à  
l'aise du corps et au profit des reins! Mais escoutez, vietz d'azes<sup>126</sup>, — que le  
95 maulubec<sup>127</sup> vous trousque<sup>128</sup>! — vous soubvienné<sup>129</sup> de boyre à my<sup>131</sup> pour la

Ligne 89. D : ung — A, B, D : bord — A, B : huillier — A : interprétez — l. 91. A, B :  
povoyr — l. 94. A, B : profict — A, B : escoutaz<sup>125</sup> — l. 95. A, B : soubvieigne<sup>130</sup> — D : amy

116. Sale. Mot encore employé au xviii<sup>e</sup> s. et, de nos jours, dans les patois; la langue moderne ne connaît que son dérivé *ordure* (cf. Brunot, t. III, p. 138). (S.)

117. Fabricant d'huile.

118. Pris ici en bonne part. Le superlatif *perfectissime*, imité à la fois du latin et de l'italien, prend généralement une acception plutôt ironique (v. Brunot, t. II, p. 306). (S.)

119. En forme de fromage. Le cerveau a la couleur et la consistance de certains fromages mous. Le mot *caseiforme*, forgé par R., a reparu au xix<sup>e</sup> s. dans l'expression : *précipité caseiforme*, spéciale aux chimistes. (D.)

120. Repait.

121. Paroles ou pensées vides de sens. Terme emprunté par R. au patois poitevin et représentant un type dialectal *beillevezée*, boyau gonflé, image des paroles creuses et vides. *Beille* répond à l'anc. fr. *buille* ou *beuille*, signifiant boyau (aujourd'hui, en poitevin, ventre, c'est-à-dire boyaux). *Veze* se trouve dans Nicot au sens de « boursoufflé », proprement enflé comme une *veze* ou cornemuse. *Billevesée*, autrement dit « boyau soufflé », est une métaphore analogue à celles de *vessie* et de *lanterne*. (R.E.R., VII, 463). (S.)

122. Autant que vous le pourrez. Cette prononciation de *pouvoir* est usuelle au xvii<sup>e</sup> s. Rob. Estienne cite *pouvoir* et renvoie à *povoir*. (S.)

123. Maintenez-moi toujours en joie. Cf. l. III, ch. xxvi : « Tien moy un peu joyeux,

RABELAIS.

mon bedon. »

124. Réjouissez-vous. Mot archaïque encore fréquent au xvi<sup>e</sup> s. Nicot : « *Esbaudir*, esjouir. » (S.)

125. Ecoutez, forme gasconne.

126. Nigauds, « couillous », proprement vit d'âne (l. II, ch. xv : bons gros *vietz d'azes* de Provence), sens du languedocien *vietdase*. Terme très courant au xv<sup>e</sup> s., familier à Marot, Despériers, Du Fail, Guill. Bouchet, d'Aubigné et Béroalde de Verville. (R.E.R., V, 411.) (S.)

127. Chancre ou ulcère qui vient aux jambes. Forme gasconne qui répond au langued. *mauloubet*, litt. mauvais loup (au sens d'ulcère). (S.) — On trouve *mauloubet* dans les *Erreurs populaires* de Laurent Joubert (Bordeaux, 1579, p. 452). Cf. R.E.R. V, 226.

128. Vous rende boiteux. Le gascon *trousca* répond au langued. *troussa*, rendre boiteux, échiner, éreinter. L'imprécation gasconne : *Maulubec vous trousque*, est équivalente à celle qui est encore usitée en Languedoc : *Mauloubet le vire* ! (Mistral). (S.)

129. Qu'il vous souvienne. Le subjonctif sans *que*, fréquent au xv<sup>e</sup> s., se maintient au xvii<sup>e</sup>, surtout quand le subjonctif a le sens d'optatif (v. Brunot, t. II, p. 359). (S.)

130. Souvienne. Forme normale du subjonctif au xvii<sup>e</sup> s. : cf. l. IV, ch. lIII : *vieignent*.

131. A moi. *My*, forme ancienne et encore familière à certains patois (picard, lorrain). (S.)

*pareille, et je vous plegeray*<sup>132</sup> *tout ares metys*<sup>133</sup>.

---

132. Je vous ferai raison en buvant. De même, Du Fail (t. I, p. 103) : « n'avoir *plegé* aucun quand il avoit beu à luy. » L'ancien verbe *pleiger*, garantir, cautionner (Rob. Estienne ne donne que ce sens) avait acquis, dès le xv<sup>e</sup> s., l'acception de « répondre à une santé. » (*Cent Nouvelles nouvelles*, nouv. XXIX : Je boy à vous, noz amys... , mais il n'estoit pas *plege*, car il jeunoit de boire... ) Ce sens nouveau est

une simple restriction du premier. On a passé de l'acception générale : « se porter garant vis-à-vis d'une personne, répondre d'elle », à celle de « répondre à une santé ». (S.)

133. Tout à l'heure. Locution gasconne (*ares*, maintenant, et *metis*, même), qu'on trouve sous la forme *aro metis*, tout à cette heure, dans le *Dict. de la langue toulousaine*, de Doujat (1638). (S.)

---

## De la genealogie et antiquité de Gargantua.

### CHAPITRE I.

Je vous remectz<sup>1</sup> à la grande chronicque Pantagrueline<sup>2</sup> reconnoistre la genealogie et antiquité dont<sup>3</sup> nous est venu Gargantua. En icelle  
5 vous entendrez plus au long comment les geands<sup>4</sup> nasquirent en ce monde, et comment d'iceulx, par lignes directes, yssit<sup>5</sup> Gargantua, pere de Pantagruel, et ne vous faschera si pour le present je m'en deporté<sup>6</sup>, combien que<sup>7</sup> la chose soit telle que, tant plus seroit remembrée<sup>8</sup>,

---

Ligne 5. A : *geans* ; B : *grans* ; D : *grands*

1. Je vous renvoie, sans aucune idée de futur. Villon dit dans le même sens, *Test.* v. 295 :

Aux theologiens le remets,  
Car c'est office de prescheur. (C.)

2. Allusion au livre II, paru en 1532, et débutant par la généalogie des géants, aïeux de Gargantua et Pantagruel. Il ne serait pas absolument impossible que le titre de *Grande chronicque Pantagrueline* désignât une publication populaire, aujourd'hui perdue, du genre des *Grandes et inestimables cronicques du grant... Gargantua.* (C.)

3. D'où (cf. l. V, ch. xvii : *dont* venez vous?) *Dont* par suite de la prononciation fermée de l'o nasal se confondait alors avec *d'où* ; il n'y avait pas de distinction rigoureuse entre *dont* pronom relatif et *dont* interrogatif.

4. Géants ; cf. plus loin (ch. viii) *guands* gants, graphie qui se lit également dans *Perceforest* (v. Godefroy). Robert Estienne (1539) écrit *geant*, mais Thierry (1572) donne *geand*. (S.)

5. Sortit, descendit. Archaïsme encore fréquent au xvii<sup>e</sup> s., au sens propre (l. I, ch. xxiii :

*issans* de l'eau), conservé dans le langage héraldique ; au sens figuré de « descendre d'une personne ou d'une race », acception particulière à *issu* (S.)

6. Je m'en abstiens ; sens de *se deporter*, encore fréquent au xvii<sup>e</sup> s., comme le montrent les exemples suivants de Robert Estienne (1539) : « *Se deporter* de faire quelque chose, je me *deporte* de plus parler de cela, *se deporter* de la guerre, il *se deporte* de poursuyvre. » (S.)

7. Bien que. Locution conjonctive également familière à Montaigne et qu'on lit encore dans la première édition du *Cid* de Corneille (acte IV, sc. I) : « Et *combien que*, pour lui, tout un peuple s'anime. » (S.)

8. Rappelée. Verbe ancien employé également par Marot et Marguerite de Navarre, mais qui ne paraît pas avoir été vivace au xvii<sup>e</sup> s., car il manque dans Robert Estienne (1539 et 1549), et des écrivains comme Calvin et Montaigne se servent à sa place de *rememorer*, qui seul surviva. Henri Estienne dit à cet égard (*Precellence*, p. 75) : « Au lieu de *se rememorer*, nos Rommans (c'est-à-dire nos vieux auteurs) disoient *se remembrer*. » (S.)

tant plus elle plairoit à voz Seigneuries; comme vous avez l'autorité  
 10 de Platon, in *Philebo* et *Gorgias*<sup>9</sup>, et de Flacce<sup>10</sup>, qui dict estre aulcuns  
 propos, telz que ceulx cy sans doubte, qui plus sont delectables quand  
 plus souvent sont redictz.

Pleust à Dieu qu'un chascun sceust aussi certainement sa genea-  
 logie, depuis l'arche de Noë jusques à cest eage<sup>11</sup>! Je pense que plusieurs  
 15 sont aujourd'huy empereurs, roys, ducz, princes et papes en la terre,  
 lesquelz sont descenduz de quelques porteurs de rogatons<sup>12</sup> et de cous-

Ligne 9. A, B : *vos* — l. 9-10. A : *l'autorité de Flacce*; B : *l'autorité de Platon in Philebo et Gorgias et de Flacce*; D : *l'autorité de Platon in Philebo et Gorgias de Flacce* — l. 11. A, B, D : *sans doubte* manque — l. 13. D : *pense q'ung chascung* — A, B, D : *certainment*

9. *Philèbe*, 59 E : « Ἐὖ δ' ἡ παροιμία δοκεῖ  
 εἶναι, τὸ καὶ δις καὶ τρίς τό γε καλῶς ἔχον  
 ἐπαναπολεῖν ἐφ' λόγῳ δεῖν. C'est à mon avis  
 une bonne maxime que celle qui ordonne de  
 revenir jusqu'à deux et trois fois sur ce qui est  
 bien dit. » — *Gorgias*, 498 E : « καὶ δις γάρ τοι  
 καὶ τρίς φασὶ καλὸν εἶναι τὰ κατὰ λέγειν τε καὶ  
 ἐπισκοπεῖσθαι. Il est beau, dit-on, de dire et de  
 considérer jusqu'à deux et trois fois les belles  
 choses. »

10. « Haec placuit semel : haec decies repetita  
 placebit » (Horace, *Ars poet.*, v. 365). Erasme,  
*Ad.* I, 7, 49 : *Bis ac ter quod pulchrum est*, cite  
 précisément ces trois sources antiques dans le  
 même ordre. — L'usage, au xv<sup>e</sup> s., était de  
 désigner Horace, non par son *cognomen* comme  
 R. le fait ici, mais par son *nomen* Horace, ou  
 encore par la formule complète de son nom :  
 Q. Horace Flacce. C'est ici le seul passage où  
 R. désigne Horace par son surnom, mais il  
 nomme deux fois Virgile par son *cognomen*, sans  
 le faire précéder du *nomen*. Cf. I. I, ch. XL :  
 « Ignavum fucus pecus (dict Maro) a prese-  
 pibus arcent » et I. III, ch. 1 : « comme de  
 Octavian Auguste dict le noble poète Maro. »  
 (P.)

11. Age. Graphie usuelle au xv<sup>e</sup> s.; on la  
 trouve entre autres chez Marot, Marguerite  
 de Navarre et Robert Estienne (1539) : « *Eage*,  
 chercher *aage* »; la première voyelle de *eage* était  
 muette, la seconde longue. (S.)

12. Porteurs de reliques et d'indulgences ;  
 Ol. Maillard parle des *portatores reliquiarum*  
 et *indulgentiarum et bullatores*, et Henri  
 Estienne, qui cite ce passage, le commente  
 ainsi (*Apologie...*, t. II, p. 39) : « appelez *porteurs*  
*de rogatons*, pour ce qu'ils ne vivent que  
 d'aumosnes des gens de bien ». L'exemple le  
 plus ancien de *rogaton*, au sens étymologique de  
*requête*, est de 1367 (cité par Ducange, v<sup>o</sup>  
*rogatum*) : « Comme Pierre Beranger *porteur*  
*de semonces et rogatons...* eust apporté de Rouen  
 un *rogatum* sur ledit veneur... » (S.) — Ces  
 personnages promenaient des reliques vraies  
 ou fausses qu'ils présentaient à la vénération  
 des fidèles, en demandant quelque offrande  
 (*rogatum*). Villon met « les porteurs de bulles »  
 au rang « des pipeurs ou hasardeurs de dez »  
 et des « tailleurs de faulx coings ». *Test.*,  
 v. 1692. Cf. dans le *Plaisant Boutehors d'oysiveté*  
 (1553), *Anc. poés. fr.*, VII, 170, un tour ima-  
 giné par un porteur de rogatons. (C.)

tretz<sup>13</sup>, comme, au rebours, plusieurs sont gueux de l'hostiaire<sup>14</sup>, souffreteux et miserables, lesquelz sont descenduz de sang et ligne de grandz roys et empereurs, attendu l'admirable transport<sup>15</sup> des regnes et  
20 empires :

des Assyriens es Medes,  
des Medes es Perses,  
des Perses es Macedones,  
des Macedones es Romains,  
25 des Romains es Grecz<sup>16</sup>,  
des Grecz es François.

Et, pour vous donner à entendre de moy qui parle, je cuyde que soye descendu de quelque riche roy ou prince au temps jadis; car oncques ne veistes homme qui eust plus grande affection<sup>17</sup> d'estre roy

Ligne 19. B, D : *admiral* — l. 27. B : *attendre* — l. 28. A, B : *on* — l. 29. D : *n'eust*

13. Porteurs de hottes de vendanges, sens de *coustret* en ancien français (Ducange, 1394, v° *costerellum* : *coustret* de vin), et dans le patois poitevin (*coutret*, demi-charge de vendange); ce sens résulte nettement de cet autre passage de R. (l. II, ch. xxxiii) : «... sept *porteurs de coustretz*, chascun ayant une corbeille à son col. » (S.)

14. Gueux de l'hospice, suivant l'interprétation la plus vraisemblable (Cotgrave), terme d'origine méridionale : en limousin, *oustiero* signifie pilier de taverne, vaurien, proprement gueux de l'hostiere. Cf. *R.E.R.*, VII, 173. Un chapitre d'Ambroise Paré (*Deux livres de chirurgie*, Paris, 1573, p. 486, ch. XXI) est intitulé : « Exemple de l'artifice des meschans gueux de l'ostiere ». On rencontre encore cette locution chez Brantôme (t. IX, p. 82) : « aux *gueux de l'hostiere* on donne à Paris bien souvent l'aumosne, » et dans la *Comédie des proverbes* (acte III, sc. 3) : « Allons, *gueux de l'ostiere* ! » (S.).

15. Ce système du transport ininterrompu de

la monarchie des Assyriens aux Français se rattachait aux prétentions de François Ier à l'Empire. C'était une idée courante au xv<sup>e</sup> s., que l'on trouve dès 1519 dans une lettre du chancelier Duprat, citée par M. Hauser (*R.E.R.* VI, 182). La succession des règnes s'y présente dans le même ordre qu'ici, en entendant par « Grecs » les Grecs d'Orient. Jean Bouchet, dans son *Labirynte de Fortune* (1522), avait également mis en rimes le transport des empires (*R.E.R.* VI, 56), et l'on voit le même thème développé par Marguerite de Navarre dans *le Triomphe de l'Agneau* (*Les Marguerites*, éd. Frank, III, p. 52-55). Racine, *Plaideurs*, a. III, sc. 3, v. 681-682 s'est inspiré de Rabelais pour le plaidoyer de Petit Jean :

Quand je voy les Estats des Babiboniens  
Transférés des Serpans aux Nacédoniens... (C.)

16. L'Empire d'Orient. Aux yeux des lettrés du xv<sup>e</sup> s., les chrétiens d'Orient étaient encore « les Grecs ». (C.)

17. Désir passionné. Cf. *Aux lecteurs*, n. 4.

30 et riche que moy, affin de faire grand chere<sup>18</sup>, pas ne travailler, point ne me soucier, et bien enrichir mes amys et tous gens de bien et de sçavoir. Mais en ce je me reconforte que en l'aulture monde je le seray, voyre plus grand que de present ne l'auseroye<sup>19</sup> soubhaitter. Vous en telle ou meilleure pensée reconfortez vostre malheur, et  
35 beuvez fraiz, si faire se peut.

Retournant à noz moutons<sup>20</sup>, je vous dictz que par don souverain des cieulx nous a esté reservée l'antiquité et genealogie de Gargantua plus entiere que nulle aulture, exceptez celle du Messias<sup>21</sup>, dont je ne parle, car il ne me appartient, aussi les diables<sup>22</sup> (ce sont les calumnieurs et caffars<sup>23</sup>) se y opposent. Et fut trouvée par Jean Audeau<sup>24</sup> en  
40

Ligne 30. D : *plus grand* — A, B, D : *et pas* — l. 31. A, B, D : *point ne me soucier* manque — l. 33. A : *soubhaiter* — l. 35. A, B : *ce* — l. 36. A, B : *nos* — A : *ditz* ; B : *ditz* — A, B : *par un don souverain de Dieu nous* ; D : *par ung don souverain nous* — l. 38. A, B : *nulle aulture, de Dieu je ne parle* ; D : *nulle aulture, dont je ne parle* — l. 39. A, B : *aussy* — l. 40. A : *calumnieurs et* manque

18. Grande bombance. *Grand* est souvent invariable, comme en ancien français ; souvent aussi, *grand* et *grande* alternent jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> s. (Brunot, II, 283-6). (S.)

19. Oserais. Graphie savante au xv<sup>e</sup> s. (anc. fr. *oser*) d'après le lat. *ausus*, forme qu'on lit encore chez Thierry (1572). La finale *oye* du conditionnel est encore fréquente dans la prose de l'époque, mais en poésie on en constate la décadence (Brunot, II, 329-31). (S.)

20. Rémémoration de *Maistre Pierre Pathelin* v. 1287 ;

Pathelin. Je sens mal et fault que je rie.  
Il est desja si empressé  
Qu'il ne scet où il a laissé,  
Il fault que nous luy reboutons.  
Le juge. Suz revenons à ces moutons :  
Qu'en fut il ?

Le drappier. Il en print six aulnes.

L'expression était déjà proverbiale avant R. et Coquillart l'emploie à plusieurs reprises (II, 214, 247) :

Au fort lessons ceste faerie  
Et retournons à noz moutons.

R. avait une prédilection pour la farce de *Pathelin* dont il cite des fragments (l. III, ch. iv, l. IV, *A Mgr Odet* et *Nouveau Prologue*, et *Lettre à Hullot*). Il y fait en outre des allusions fréquentes et donne le nom de patelinage à la « morale comédie de celluy qui avoit espousé une femme mute », l. III, ch. xxxiv. (P.)

21. Messie. *Messias* est la leçon de la Vulgate ; celle qui a prévalu, *Messie*, est déjà attestée au xv<sup>e</sup> s., parallèlement à *Messias* qu'on lit dans la *Passion* de Greban. (S.)

22. Διάβολος de διαβάλλω (litt. celui qui désunit, qui inspire la haine, le calomniateur), a le double sens de calomniateur et de diable.

23. Hypocrites ; écrit aussi *capard* chez R., et cette double graphie se lit également chez Marot. Mot du xv<sup>e</sup> s., d'origine inconnue. (*R.E.R.*, VIII. 153.) (S.)

24. Il s'agit évidemment d'un personnage réel, et que R. avait connu comme Jehan Denyau au ch. vii, Forgier et Marquet, au ch. xxv. Par malheur, ces bonnes gens du Chinonais n'ont pas laissé de traces dans l'histoire. (C.)



un pré qu'il avoit près l'arceau Gualeau<sup>25</sup>, au dessoubz de l'Olive<sup>26</sup>, tirant à Narsay<sup>27</sup>, duquel faisant lever<sup>28</sup> les fossez, toucherent les piocheurs de leurs marres<sup>29</sup> un grand tombeau de bronze<sup>30</sup>, long sans mesure, car oncques n'en trouverent le bout par ce qu'il entroit trop avant les  
 45 excluses de Vienne<sup>31</sup>. Icelluy ouvrans en certain lieu, signé<sup>32</sup>, au dessus, d'un goubelet<sup>33</sup> à l'entour duquel estoit escript en lettres Ethrusques<sup>34</sup>: HIC BIBITUR<sup>35</sup>, trouverent neuf flaccons en tel ordre qu'on assiet les quilles en Guascoigne<sup>36</sup>, desquelz celluy qui au mylieu estoit couvroit un gros, gras, grand, gris, joly, petit, moisy<sup>37</sup> livret, plus, mais non  
 50 mieulx sentent que roses<sup>38</sup>.

Ligne 41. D : *ung* — l. 43. D : *ung* — A, B, D : *bronse* — l. 46. B, D : *ung* — l. 48. A, B : *on* — l. 49. D : *ung*

25. Lieudit, dans la prairie de Saint-Mexme, aux portes de Chinon. Il porte encore ce nom et se trouve près du pont du chemin de fer (R.E.R. V, 57).

26. Ferme, com. de Chinon, ancien siège du fief de l'Olive-Guéritaude.

27. Hameau, com. de Cravant, à une lieue à l'est de Chinon.

28. Curer un fossé en enlevant la vase du fond et en la rejetant sur les bords.

29. Houes de vigneron. Terme familier à l'ancien français et aux patois. Pasquier remarque (*Recherches*, l. VII, ch. LI) : « *Marre*, instrument de labour emprunté du latin... dont est venu que presque en la pluspart de ceste France, nous appellons *marrer* les vignes, ce qu'es autres endroits *labourer*. » (S.)

30. Terme du xv<sup>e</sup> s., de l'italien *bronzo* et attesté pour la première fois chez Jean Lemaire (1511). D'après les recherches de Berthelot, ce nom représenterait l'[*aes*] *Brundisium* de Pline, la ville de Brindisi ayant jadis possédé des fabriques de bronze. (S.) — La fiction d'un manuscrit trouvé dans un tombeau n'est pas particulière à R. Avant lui, Folengo déclare avoir découvert les poèmes de Merlin dans un grand coffre placé sous terre tout près des tombeaux des compagnons de Baldo (Thuasne, p. 181).

31. Au xviii<sup>e</sup> s., la Vienne était encore en partie barrée par des digues qui concentraient le courant dans le chenal navigable. (R.E.R. VI, 406).

32. Désigné, marqué.

33. Gobelet ; prononciation dialectale. Aujourd'hui, dans le Berry, on dit également *goubelet*, et de même en Languedoc. (S.)

34. L'Etrurie était pour les Romains la patrie des traditions lointaines et obscures, de la divination, du calendrier. Cf. Macrobe, *Saturnales*, I, 15. Pour R. les caractères étrusques sont par excellence les plus anciens et les plus difficiles à déchiffrer. (P.)

35. Le roman commence comme il se terminera, par le mot de la bouteille. (C.)

36. On les *assiet*, c'est-à-dire on les pose, en Gascogne, « sur trois lignes parallèles, trois quilles sur chaque ligne », selon Le Duchat.

37. Ces énumérations d'épithètes contradictoires sont familières à R. et aux auteurs du xv<sup>e</sup> s. Grosnet a dit de même :

Pour resjouir grant, gras, gros et menu, et Marot dans sa peinture du fol amour (t. I, p. 288) :

Hardy, couard, honteux, audacieux,  
 Fier, humble, fin, simple, fallacieux,  
 etc. (C.)

38. Expression proverbiale qui se trouvait

En icelluy tut ladictte genealogie trouvée, escripte au long de lettres cancelleresques<sup>39</sup>, non en papier, non en parchemin, non en cere<sup>40</sup>, mais en escorce d'ulmeau<sup>41</sup>, tant toutesfoys usées par vetusté<sup>42</sup> qu'à poine en povoit on troys reconnoistre de ranc<sup>43</sup>.

55 Je (combien que indigne) y fuz appellé, et, à grand renfort de bezicles, practicant l'art dont on peut lire lettres non apparentes, comme enseigne Aristoteles<sup>44</sup>, la translatay<sup>45</sup>, ainsi que veoir pourrez en Pantagruelisant<sup>46</sup>, c'est à dire beuvans à gré et lisans les gestes horrificques de Pantagruel<sup>47</sup>.

Ligne 51. A, B : *letres* — l. 54. A, B : *trois* — l. 56. B : *praticant* — l. 57. A : *Aristotele* ; B, D : *Aristotel* — l. 58. A : *en Pantagruelisants* ; B, D : *es Pantagruelisans* — A : *beuvants* — A, B : *lisants* — A : *bistes*

peut-être dans quelque chanson. Entendez : « plus fort, mais non plus agréablement », comme l'indique le vers de Régnier, Satire X, 218-220 : « Moy

Qui sentis à son nez, à ses lèvres descloses,  
Qu'il fleuroit bien plus fort, mais non pas  
mieux que roses. » (P.)

39. En usage dans la chancellerie papale (de l'ital. *cancelleresco*). C'est une écriture cursive, souvent difficile à lire. (S.)

40. Cire. Graphie savante (d'après le lat. *cera*), réaction des formes livresques sur les formes populaires ; R. a pourtant conservé *cire*, dans la locution « faire comme de *cire* » (l. I, ch. XIX, l. 61). — R. songe ici aux tablettes de cire des anciens. (S.)

41. Ormeau. Forme familière aux patois du Centre et de l'Ouest (Berry, Anjou). (S.) — L'orme est appelé *humeau* dans les *Œuvres de Jacques et Paul Contant, père et fils, maîtres apoticaire de la ville de Poitiers* (Poitiers, 1628, p. 52). « In palmarum foliis primo scriptatum. Deinde quarumdam arborum libris », dit Pline, *H. N.*, XIII, 11.

42. Néologisme introduit par R., d'après le lat. *vetustatem*, même sens.

43. L'un après l'autre, de suite. Locution employée au xv<sup>e</sup> s. par Commynes et aujourd'hui

d'hui encore familière à plusieurs patois (Berry, Normandie, etc.) ; R. se sert aussi (l. III, ch. XXXIII) de la forme méridionale *de ranco*, tour à tour, successivement. (S.)

44. Aristote n'enseigne nulle part « l'art dont on peut lire lettres non apparentes. » Si R. le mentionne ici à propos de « bezicles », c'est peut-être qu'il se souvient des nombreuses questions sur diverses affections visuelles : myopie, strabisme, etc., qui remplissent la Section XXXI des *Problèmes*. Il connaissait cet ouvrage, qu'il cite au l. I, ch. X et XXXIX. (P.) R. semble se souvenir ici du ch. XXIV du l. II, où il avait traité de la manière de lire les lettres non apparentes, mais sans citer Aristote parmi les auteurs qui se sont occupés du sujet. (C.)

45. Traduisis ; terme déjà vieilli au xv<sup>e</sup> s. Les autres écrivains de l'époque (Calvin, du Bellay, d'Aubigné) se servent exclusivement de *traduire*, verbe dont on ne trouve pas de témoignage avant Robert Estienne. (S.)

46. Jeu de mots un peu forcé : « Pintant (buvant) — à gré — lisant. » Au ch. II du *Pantagruel*, R. avait donné une explication tout aussi fantaisiste du nom de son héros. (C.)

47. Cette mention du *Pantagruel* est un des meilleurs indices que l'on ait de l'antériorité du l. II sur le l. I.

60 A la fin du livre estoit un petit traicté intitulé : *Les Fanfreluches*<sup>48</sup> *antidotées*<sup>49</sup>. Les ratz et blattes<sup>50</sup>, ou (affin que je ne mente) aultres malignes bestes, avoient brousté le commencement ; le reste j'ay cy dessoubz adjousté, par reverence de l'antiquaille<sup>51</sup>.

---

Ligne 60. D : *ung*

48. Choses légères qui s'envolent au vent. C'est le sens que le mot a chez Calvin (*Instit.*, l. I, ch. v) : « Les Epicuriens. . . imaginent que tout se fait selon que les petites *fanfreluches* qui volent en l'air semblables à menue poussière, se rencontrent à l'aventure ». Sous cette forme, le mot est du xvi<sup>e</sup> s. et répond à l'ital. *fanfaluca*, flammèche, vétille. L'ancien français disait *fanfelue* (xii<sup>e</sup> s.) et *fanfeluce* (xiv<sup>e</sup> s.), au même sens de « bagatelle », proprement bulle d'air. (S.)

49. Pourvues d'antidote. Dérivé qu'on lit pour la première fois chez R., le primitif *antidote* étant déjà attesté au xv<sup>e</sup> s. (S.) Dans la médecine du moyen âge, l'antidote était un médicament pour l'usage interne que l'on em-

ployait particulièrement contre les intoxications. La grande pharmacopée de cette époque était intitulée *Antidotarium Nicolai*, du nom de son auteur Nicolas de Salerne. (D.)

50. Blatte (*Blatta orientalis* L.), insecte appelé vulgairement cafard, noirot, grugeur. La *blate* ou *blatte* est mentionnée dans l'*Hortus sanitatis* traduit de latin en françois (Paris, vers 1500, 2<sup>e</sup> partie, fol. 9 c et 66 b.) (D.)

51. Antiquité. De l'ital. *anticaglia*, passé au xvi<sup>e</sup> s. en français avec le sens favorable qu'il garde encore chez Régnier, *Sat.* IX : Les Latins, les Hébreux et toute l'*Antiquaille*. R. donne ailleurs au mot l'acception de « pièce antique » Cf. l. I, ch. VIII, l. 38 : une belle corne d'abondance telle que voyez es *antiquailles*. (S.)

---

*Les Fanfreluches antidotées,  
trouvées en un monument antique.*

CHAPITRE II.

ai ?<sup>1</sup> enu le grand dompteur des Cimbres,  
ÿ sant par l'aer<sup>2</sup>, de peur de la rousée<sup>3</sup>.  
' sa venue on a remply les timbres<sup>4</sup>  
ÿ beure fraiz, tombant par une housée<sup>5</sup>.  
= uquel quand fut la grand mere arrousée<sup>6</sup>,

---

Ligne 2. A, B : *trouvées* — D : *ung* — B : *autique*.

1. Le dommage causé par les « ratz et blattes » est aisé à réparer :

*Voici venu le grand dompteur des Cimbres  
Passant par l'aer, de peur de la rousée,  
A sa venue on a remply les timbres  
De beure frais, tombant par une housée.  
Duquel . . .*

Le vainqueur des Cimbres est Marius.

2. Air, graphie savante usuelle au XVII<sup>e</sup> s., par exemple chez Marot (t. I, p. 111) :

Si tost qu'en l'aer sa voix fust espandue  
De peu de gens elle fust entendue . . . ! (S.)

3. Rosée. Prononciation vulgaire familière à Marot, à R. et à Baïf (cf. plus bas : *clous, courbeau, ouster, toust*, etc.), commune encore aujourd'hui à plusieurs patois. (Cf. Prol., n. 33). Robert Estienne enregistre « *rousée*, voyez *rosée*, et cette forme est celle du berrichon, de l'angevin, etc. (S.)

4. Grandes auges en pierre servant d'abreuvoir pour les bestiaux, mot familier à la Vendée (Lalanne), à la Saintonge (Jônain) et à l'Anjou (Verrier et Onillon); ailleurs (l. V, ch. XLV), on trouve *timbre* au sens de « bassin d'une fontaine » et cette acception, comme la précédente, est tirée de *timbre*, tambour de forme arrondie, sens primordial du mot (du lat. *tympanum*). Le poète Jean Bouchet, originaire de Poitiers,

se sert du même terme dialectal (*Noble Dame*, éd. 1530, f<sup>o</sup> 92<sup>v</sup>) : « Une fontaine . . . sortant en ung *tymbre* de marbre blanc. » (S.)

5. Ondée. « On dit *houzée* dans l'Anjou, dans le Maine et dans la Bretagne », dit Ménage (au mot *ondée*). Le terme est encore connu dans le Poitou (*ouzéè*); le wallon *houzá* signifie « fondrière », comme l'anc. fr. *housé* sali de boue, crotté, d'où le terme de vénerie *housure* (1795 : *houzures*), fange que le sanglier laisse aux branches, seul mot de cette famille qui ait survécu dans la langue littéraire. La forme *horée*, « une ondée d'eau », qu'enregistre Robert Estienne (1549) paraît être la prononciation parisienne de *houzée*. (S.)

6. Arrosée. Cette prononciation, que connaît déjà Palsgrave (1530), se trouve chez La Fontaine et Molière; elle est encore usitée dans le Berry et le Blésois, en Saintonge et dans la Mayenne. Vaugelas (1647) dit à ce propos : « C'est *arroser* qu'il faut dire, et non pas *arrouser*, quoique la plupart le disent et l'escrivent, ceste erreur estant née lors que l'on prononçoit *chouse* pour *chouse*, *cousté* pour *costé*, *foussé* pour *fossé* ». Les deux derniers exemples cités par Vaugelas se trouvent également chez R.

10           Cria tout hault : « Hers <sup>7</sup>, par grace, peschez le ;  
Car sa barbe est presque toute embousée <sup>8</sup>,  
Ou pour le moins tenez luy une eschelle. »

15           Aulcuns disoient que leicher sa pantoufle <sup>9</sup>  
Estoit meilleur que guaigner les pardons ;  
Mais il survint un affecté marroufle <sup>10</sup>,  
Sorti du creux où l'on pesche aux gardons <sup>11</sup>,  
Qui dict : « Messieurs, pour Dieu nous en gardons !  
L'anguille y est et en cest estau <sup>12</sup> musse <sup>13</sup> ;  
Là trouverez (si de près regardons)  
Une grand tare au fond de son aumusse <sup>14</sup>. »

20           Quand fut au poinct de lire le chapitre,  
On n'y trouva que les cornes d'un veau :  
« Je (disoit il) sens le fond de ma mitre

Ligne 9. A, B, D : *peschez* — l. 14. D : *ung* — l. 16. A, B, D : *dist* — *Messeigneurs* — l. 18. A, B : *reguardons* — l. 19. A, B : *grand'tare* — l. 20. A : *du* — l. 21. D : *ung* — l. 22. A, B : *disoyt il*

7. Seigneurs. Mot du patois suisse que R. avait appris de la bouche des Suisses et des lansquenets (l. I, ch. VIII, l. 66 : *Her Pracontal*), ainsi que quelques autres termes de son vocabulaire. Cf. *R.E.R.*, VI, 286 et suiv. (S.)

8. Couverte de bouse ou de boue. Verbe ancien français employé également au xv<sup>e</sup> s. par Olivier de Serres. (S.)

9. Voici une des rares allusions intelligibles de ce fatras énigmatique. Le pape s'y trouve clairement visé. (C.)

10. Maraud, coquin. Terme d'origine dialectale ayant le sens primitif de « gros et grand chat » (Cotgrave); encore aujourd'hui, dans la Vienne, *marouf* signifie matou, d'où le sens figuré, le chat mâle étant le type du rôdeur. C'est R. qui a introduit ce terme dans la langue littéraire, où il a fait fortune grâce à Molière. (S.)

11. Le lac de Genève, disent les commentateurs qui voient là une allusion à la Réforme.

C'est possible, mais il ne faut pas oublier qu'en 1534 les Genevois n'avaient pas pris une place particulière dans le mouvement protestant. (C.)

12. Etal, boutique (peut-être la boutique papale).

13. Cache. Ancien verbe qui a précédé *cache*, courant dans la première moitié du xv<sup>e</sup> s. Cf. Marot, t. I, p. 111 : *Or se mussoit* Christine en un rocher. Robert Estienne (1549) accouple les deux synonymes : « estre *musse* et caché ». La première édition du *Dict. de l'Acad.* (1694) donne encore *musser*, mais avec la remarque : « il est vieux ». (S.) — R. a cherché là une rime par équivoque : *estau musse, aumusse*. (C.)

14. Chaperon fourré porté par les chanoines, les chantres et même les papes. Cf. l. IV, ch. L. « C'est (respondit Pantagruel) la ressemblance d'un pape. Je le congnois à la thiare, à l'aumusse ». (C.)

Si froid que autour me morfond le cerveau. »  
 25 On l'eschaufa d'un parfunct<sup>15</sup> de naveau<sup>16</sup>,  
 Et fut content de soy tenir es atres<sup>17</sup>,  
 Pourveu qu'on feist un limonnier nouveau  
 A tant de gens qui sont acariatres<sup>18</sup>.

30 Leur propos fut du trou de saint Patrice<sup>19</sup>,  
 De Gilbathar<sup>20</sup>, et de mille aultres trous :  
 S'on les pourroit reduire à cicatrice  
 Par tel moien que plus n'eussent la tous,  
 Veu qu'il sembloit impertinent à tous  
 Les veoir ainsi à chascun vent baisler<sup>21</sup> ;  
 Si d'aventure ilz estoient à point clous<sup>22</sup>,

Ligne 23. A, B : *froyd* — l. 26. D : *ung* — A, B : *nouvaeu* — l. 27. A, B : *gents* — l. 29. A, B : *mile* — l. 33. D : *chascung*

15. Parfum. Robert Estienne (1539) donne *perfuns* (à côté de *parfum*), et Tabourot (1587), *parfun* (à côté de *parfume*). (S.)

16. Navet. Forme commune à l'ancien français et aux patois (angevin, manceau); Marot s'en est également servi (t. I, p. 27) : « A Fleury sont les bons *naveaulx* ». (S.)

17. Au foyer (pour se réchauffer).

18. Fous, enragés. Terme de la fin du xv<sup>e</sup> s. que Robert Estienne (1549) explique ainsi : « *Acariastre*, Insanus, Mente captus, Furiatus. Peut estre qu'il vient de saint Acaire, auquel on mene telles gens en pelerinage ». Cf. Oudin (*Curiositez*, 1640) : « *Mal de Saint Acaire*, opiniastreté, humeur acariastre ». (S.)

19. Le trou de saint Patrick, dans une île du lac Derg, comté de Donegal (Irlande) : « Ne nous apparoissoit autre lumiere non plus que si nous fussions au trou de saint Patrice en Hibernie » (l. V, ch. xxxv). On le regardait au moyen-âge comme une des entrées du purgatoire, et dès le xii<sup>e</sup> s. il devint un lieu de pèlerinage. Cf. *R. E. R.*, VIII, 200-203. Il n'est pas surprenant que le nom de ce trou si sombre ait été pris parfois dans un sens libre. Cf.

*Farce de Guillebert. Anc. Théâtre fr.*, I, 306

On est pirs qu'au trous saint Patris

Foullando in calibistris. (C.)

20. Gibraltar. Jean Le Maire (t. I, p. 26) écrit « destroit de *Gybaltar* », et cette forme se trouve chez Robert Estienne (1549) : « *Gibaltar* ou *Gibraltar*. Ce que les Latins appellent *Fretum Gaditanum*, nous disons vulgairement l'Estroict ou le Destroict de *Gibaltar*. Les autres prononcent *Gibraltar* ». Monet (1635) enregistre *Gibratar* et *Gilbatar*, cette dernière forme empruntée à notre auteur. (S.) — Le détroit de Gibraltar est le « trou de la Sybille », cité dans l'énigme de Mellin de Saint-Gelais. R. se sert indifféremment des deux dénominations. Cf. l. I, ch. xxxiii : « Vous passerez par l'estroict de Sibyle ». Ce nom venait de la ville de *Séville*, nommée Sibylle dans nos vieux auteurs. (C.)

21. Bâiller. L's, dans l'orthographe du xvii<sup>e</sup> s., indique la longueur de la syllabe précédente. Cf. l. IV, ch. LIII : *grisler*, pour griller.

22. Clos. Prononciation vulgaire encore commune en Anjou et en Berry (v. ci-dessus la note 6). (S.)

35 On les pourroit pour houstage<sup>23</sup> bailler.

En cest arrest le courbeau fut pelé  
 Par Hercules, qui venoit de Libye.  
 « Quoy ! dist Minos, que n'y suis je appelé ?  
 Excepté moy, tout le monde on convie,  
 40 Et puis l'on veult que passe mon envie  
 A les fournir d'huytres et de grenoilles ;  
 Je donne au diable en quas que de ma vie  
 Preigne<sup>24</sup> à mercy leur vente de quenoilles. »

45 Pour les matter survint Q. B. qui clope<sup>25</sup>,  
 Au sauconduit des mistes<sup>26</sup> sansonnetz.  
 Le tamiseur, cousin du grand Cyclope,  
 Les massacra. Chascun mousche son nez :  
 En ce gueret peu de bougrins<sup>27</sup> sont nez,  
 Qu'on n'ait berné sus le moulin à tan<sup>28</sup>.  
 50 Courrez y tous et à l'arme sonnez :  
 Plus y aurez que n'y eustes antan<sup>29</sup>.

Ligne 36. A, B, D : *corbeau* — l. 40. A, B : *vieult* — l. 42. A, B : *cas* — l. 43. D : *ventre* — l. 45. A, D : *saufconduit* ; B : *sausconduit* — l. 47. D : *chascung* — l. 50. A, E : *sennex* — l. 51. B : *eustex*

23. Otage. Le *xvi<sup>e</sup> s.* fit réparaître l'*h* muette que l'ancien français avait supprimée et l'ajouta abusivement à des mots qui n'y avaient pas droit : tels *houstage*, *houser*, *houstil*, pour otage, ôter, outil, tous les trois chez R. (Cf. Darmesteter, p. 218-19). Cette addition vient souvent d'un pur caprice de l'écrivain. Robert Estienne (1539) donne *ostage*, mais Nicot (1605) enregistre *hostage* ou *ostage*. (S.)

24. Prenne. Forme normale du subjonctif chez Marot et R. ; cf. encore chez ce dernier : *tieignent*, tiennent (l. IV, ch. LIII) et *vieignent*, viennent (*ibid.*). (S.)

25. Boite. Verbe commun à l'ancien français et aux patois ; la langue moderne n'en a gardé que le participe *clopant*, dans l'expression *clo-*

*pin-clopant*. (S.)

26. Gentils. Vieux mot, encore en usage au *xvi<sup>e</sup> s.* au sens de « joli, mignon », (Marot, Brantôme, Tahureau). (S.) — S'agit-il déjà ici des benoîts oiseaux de l'*Isle Sonante* ?

27. Bougres, sodomites. R. donne ailleurs à ce mot la forme italienne, en parlant d'un Turc (l. II, ch. XIV : missaire *bougrino*), et Grévin, dans les *Esbabis* (acte V, sc. 1), applique le même nom à un Italien qui s'adonne à ces pratiques : « Je vous feroys parler françois, Encores que vous soyez *bougrino*. » (S.)

28. Moulin à broyer le tan.

29. L'an passé. Adverbe archaïque qu'on rencontre également chez du Fail et les poètes de la Pléiade, mai qui disparaît à la fin du *xvi<sup>e</sup> s.* (S.)

- Bien peu après, l'oyseau de Jupiter  
 Delibera pariser<sup>30</sup> pour le pire,  
 Mais, les voyant tant fort se despiter,  
 55 Craignit qu'on mist ras<sup>31</sup>, jus<sup>32</sup>, bas, mat<sup>33</sup> l'empire<sup>34</sup>,  
 Et mieulx ayma le feu du ciel empire  
 Au tronc ravir où l'on vend les soretz<sup>35</sup>,  
 Que aer serain, contre qui l'on conspire,  
 Assubjectir es dictz des Massoretz<sup>36</sup>.
- 60 Le tout conclud fut à poincte affilée,  
 Maulgré Até<sup>37</sup>, la cuisse heronniere<sup>38</sup>,  
 Que là s'asist, voyant Pentasilée  
 Sur ses vieux ans prinse pour cressonniere<sup>39</sup>.  
 Chascun crioit : « Vilaine charbonniere,  
 65 T'appartient il toy<sup>40</sup> trouver par chemin ?  
 Tu la tolluz<sup>41</sup>, la Romaine baniere

Ligne 52. A, B : *Juppiter* — l. 54. A : *despitter* — l. 56. A : *aima* — l. 58. A, B, D : *l'aer* — l. 63. A, B : *vieux* — l. 64. D : *chascung* — A, B : *crioyt* — A, B : *villaine* ; D : *viillaine* — l. 65. A, B, D : *apartient* — l. 66. A, B : *rhomaine*

30. Parier. Sens particulier à R. ; dans l'ancienne langue, *pariser* signifie « comparer, mettre à l'égal de » : l'évolution du sens de *pariser* chez R. est la même que celle du synonyme *parier*. (S.)

31. Pris adverbialement (cf. aujourd'hui *rasibus*), comme dans cet autre passage (l. V, ch. XLVI) : « estre desgradé ras. » (S.)

32. A bas, par terre. Adverbe archaïque couramment employé au XVI<sup>e</sup> s., surtout dans l'expression *mettre jus*, qu'on lit chez Jean Le Maire, du Bellay, etc. (S.)

33. Echech et mat.

34. Emprée. Forme rare qu'on lit également dans les *Marguerites de la Marguerite* (II, 131) :

Et comme au ciel empire  
 Te louent tous les anges.

35. Harengs saurs.

36. Massorètes, docteurs hébreux qui travaillent sur le texte de la Bible ; R. les appelle ailleurs (l. II, ch. 1) « interpretes des saintes lettres hebraïques », et la *Briefve Declaration*

donne cette explication : « Interpretes et glossateurs entre les Hebreux. » Le terme dérive de l'hébreu par l'intermédiaire du bas-latin. (S.)

37. L'Até des Grecs était une déesse qui excitait les querelles.

38. Longue et maigre comme celle du héron ; Marot (t. I, p. 96) :

Tant affaibli m'a d'estrange maniere,  
 Et si m'a fait la *cuyssse heronniere*. . .  
 et Ambroise Paré, dans son traité sur la *Licorne*, décrit « les jambes gresles et minces, les *cuisses heronniere*s. » (S.)

39. Vendeuse de cresson. R. donne à la reine des Amazones ce métier grotesque aul. II, ch. xxx : « Pentasilée estoit cressonniere ». (C.)

40. *Te trouver*. Les formes toniques rent placent souvent chez R. les formes atones.

41. Tu l'enlevas, tu la ravis. *Tollir* ou *toldre*, verbe ancien, et, malgré son caractère archaïque, très fréquent chez R., manque dans le *Dict. français-latin* de Robert Estienne. (S.)



Qu'on avoit fait au traict <sup>42</sup> du parchemin ! »

Ne fust <sup>43</sup> Juno, que dessoubz l'arc celeste <sup>44</sup>  
 Avec son duc <sup>45</sup> tendoit à la pipée,  
 70 On luy eust fait un tour si tres moleste <sup>46</sup>  
 Que de tous poincts elle eust esté frippée.  
 L'accord fut tel que d'icelle lippée <sup>47</sup>  
 Elle en auroit deux œufz de Proserpine,  
 Et, si jamais elle y estoit grippée,  
 75 On la lieroit au mont de l'albespine <sup>48</sup>.

Sept moys après — houstez en vingt et deux <sup>49</sup>—  
 Cil <sup>50</sup> qui jadis anihila Carthage <sup>51</sup>  
 Courtoisement se mist en mylieu d'eux,  
 Les requerent d'avoir son heritage,  
 80 Ou bien qu'on feist justement le partage  
 Selon la loy que l'on tire au rivet <sup>52</sup>,

Ligne 69. A, B : *avecq* — A : *pipée* — l. 77. A, B : *Cartage* — l. 78. A, B : *eulx* — l. 81. A, B : *scelon*

42. Parfaitement faite de parchemin.

43. Si ce n'eût été Junon qui...

44. Arc-en-ciel. Vieux terme d'origine littéraire qu'on lit dans le *Roman de la Rose* (lat. *arcus caelestis*). (S.)

45. Sorte de chasse où l'on se sert d'une chouette, d'un hibou, d'un *grand duc* ou de tout autre oiseau de proie pour attirer les petits oiseaux. Dans la *Farce de la pipée* (Fournier, *Th. fr. av. la Ren.*, p. 137), on lit :

Ne te fault il point de chaas

Ou quelque oyseau demy cornu ?

Cf. Nicot au mot *pipée*. (C.)

46. Importun, fâcheux (sens du latin *moletus*), mot fréquent chez les poètes de la Pléiade et dans Montaigne. Robert Estienne (1539) le donne, ainsi que Nicot (1606) et les lexiconographes postérieurs, mais il est déjà vieilli au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. (S.)

47. Bon morceau.

48. Aubépine.

49. Pour « vingt deux mois après, ôtez en sept ». On retrouvera dans la suite, plus d'un exemple de ce genre de transposition plaisante. (C.)

50. Celui. Forme courante au XVII<sup>e</sup> s., qui vieillit vite au XVIII<sup>e</sup>; d'après Malherbe, elle « ne vaut du tout rien », mais La Bruyère en regrette la disparition : « *Cil* a été, dans ses beaux jours, le plus joli mot de la langue française ; il est douloureux pour les poètes qu'il ait vieilli » (Brunot, III, 290).

51. Scipion l'Africain. L'Enigme de Saint-Gelais débute par ce vers : « Le grand vainqueur des haults monts de Carthaige. » Cf. n. 79.

52. « Tirer au rivet » est expliqué par Cotgrave : « To sew like a shoemaker ; also to pluck as much from one as from another. » R. dans la *Pant. Prognost.*, ch. v, semble faire de « tyreurs de rivetz » un synonyme de cordonniers. (C.)

Distribuent un tatin<sup>53</sup> du potage  
A ses facquins<sup>54</sup> qui firent le brevet<sup>55</sup>.

85

Mais l'an viendra, signé d'un arc turquoys<sup>56</sup>,  
De v. fuseaulx et troys culz de marmite,  
Onquel<sup>57</sup> le dos d'un roy trop peu courtoys  
Poyvré<sup>58</sup> sera soubz un habit d'hermite.  
O la pitié ! Pour une chattemite<sup>59</sup>  
Laissez vous engouffrer tant d'arpens ?

Ligne 82 D : *ung* — l. 83, A : *à ses amis* — l. 84. D : *d'ung* — l. 85, A, B : *cing* — A, B : *fuseaux* — A, B : *trois* — l. 86. D : *auquel* — D : *d'ung* — l. 87, A, B : *poi-vré* ; D : *pouvre* — D : *ung*

53. Un peu. En ancien français, *tatin* signifie « coup » et « petite quantité », évolution de sens analogue à celle de *beaucoup*. (S.)

Se j'eusse ung pot et ung verre

Plain de ving, je beusse ung *tatin*,  
lit-on dans *Anc. poés. fr.*, XI, 389. (C.)

54. Portefaix. Terme du XVI<sup>e</sup> s., attesté pour la première fois chez R., qui donne également, comme nom propre, la forme primitive *fasquin* (l. I, ch. XIV), dérivé de *fasque*, *faque*, sac, poche : le *facquin* de R. répond au *compaignon de la facque* du chroniqueur Chastellain. L'italien *facchino*, dont on dérive à tort notre mot, a été emprunté au français dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s. Cf. *R.E.R.*, V, 405-6. (S.)

55. L'acte, l'obligation.

56. Arc oriental à contre-courbes, usité en Occident aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. (v. Gay, *Gloss. arch.*). Gaston Phebus distingue les « arcs à arbalestre » et « l'arc de main que on appelle anglois ou turquoys » (cité dans Godefroy). Le *Roman de la Rose* donne « Au Diex d'Amors deux arcs turquoys » (éd. Méon, v. 912) ; Jean Le Maire dit dans ses *Illustrations de Gaule* (l. I, ch. XXIII) : « L'arc turquois en main et le carquois au costé pour tirer aux bestes qu'on ne pourroit avoir à course de chien », et finalement,

Brantôme (t. IX, p. 318) : « Sa Majesté [Henri II]... aperceut venir à travers de la dite fores Diane chassant avec ses compaignes et tenant à la main un riche *arc turquois*. » (S.)

57. Auquel. *On* est la forme nasalisée de *ou*, particulière à R. Cf. Prol., n. 6.

58. Atteint du mal vénérien, synonyme de *verolé* ; terme encore familier au bas langage (v. Littré). On le rencontre au XVI<sup>e</sup> s. chez du Fail et dans le *Moyen de parvenir*. Le verbe *poivrer* est tiré de la fauconnerie, où il signifie : laver l'oiseau avec de l'eau et du poivre pour tuer la vermine. Ce sens primitif se trouve encore dans Jodelle, t. II, p. 314. (S.)

59. Hypocrite. Terme d'origine vulgaire que l'on rencontre dès le XV<sup>e</sup> s. (*Parnasse satyr. du XV<sup>e</sup> s.*, p. 84) :

Plus en mes papiers n'est escripte

Et ne fait point la *chattemitte* ;

employé également par Marot (t. I, p. 84) :

D'autre j'en vey faisant des *chattemites*,

Par le dehors aussi simples que hermites.

Le mot a fait fortune, grâce à R. et plus tard, à La Fontaine : c'est proprement un nom synonyme de la chatte (*mitte* en est l'appellation enfantine), type de l'hypocrisie. Cf. *R.E.R.*, VIII, 147. (S.)

90 Cessez, cessez ! ce masque<sup>60</sup> nul n'imité ;  
Retirez vous au frere des serpens<sup>61</sup>.

Cest an passé, cil qui est<sup>63</sup> regnera  
Paisiblement avec ses bons amis.  
Ny brusq ny smach<sup>64</sup> lors ne dominera ;  
95 Tout bon vouloir aura son compromis,  
Et le solas<sup>65</sup>, qui jadis fut promis  
Es gens du ciel, viendra en son befroy ;  
Lors les haratz, qui estoient estommis<sup>66</sup>,  
Triumpheront en royal palefroy.

100 Et durera ce temps de passe passe  
Jusques à tant que Mars ayt les empas<sup>67</sup>.  
Puis en viendra un qui tous aultres passe,  
Delitieux, plaisant, beau sans compas<sup>68</sup>.  
Levez voz cueurs, tendez à ce repas,

Ligne 92. E : *passé*<sup>62</sup> — l. 93. A, B : *paissiblement* — A, B : *avecq* — l. 96. A, B : *soulas* — l. 98. A, B : *estommys* — l. 102. D : *ung* — A : *que* — l. 103. A : *dilitieux*

60. Mot du XVI<sup>e</sup> s., de provenance obscure, probablement méridionale. (S.)

61. Le diable, suivant l'interprétation vraisemblable de Le Duchat, le démon étant symbolisé par un serpent. (S.)

62. La prononciation *passé* de E, c'est-à-dire *païsser*, est probablement parisienne (v. Thurot, t. I, p. 3). (S.)

63. Dieu. Comme tout bon prophète, R. termine sa prédiction en annonçant le retour du bon temps. (C.)

64. Ni brusquerie ni outrage. *Brusco* est l'ital. *brusco*, âpre, rude, et *smach*, l'ital. *smacco*, affront, injure. De ces deux emprunts du XVI<sup>e</sup> s., *brusque* seul a survécu. (S.)

65. Plaisir, joie. Vieux mot encore employé au XVII<sup>e</sup> s. par Corneille et La Fontaine, mais qui finit par devenir familier et burlesque ; il est fréquent chez Marot. Cf. t. II, p. 61 :

Ne blasmez point doncques nostre jeunesse,

RABELAIS.

Car noble cueur ne cherche que *soulas*.

La graphie *solas* est étymologique (lat. *solatiium*, anc. fr. *soulas*). (S.)

66. Stupéfaits, consternés. Vieux mot conservé dans le patois de la Mayenne : *rester étomi* (Dottin), origine inconnue. L'anc. franç. connaît la variante *entommis*, engourdis (Reclus de Moliens), et c'est là probablement l'acception primordiale, d'où celle de stupéfaits. L'auteur du *Moyen de parvenir* (p. 21) en a forgé le composé *estomirer*, compromis d'*estommi* et de *mïrer*, regarder avec étonnement. (S.)

67. Entraves, chaînes. Terme du XVI<sup>e</sup> s., employé également par Jean Bouchet (S.). — Mars enchaîné est l'annonce d'une paix prochaine. (C.)

68. Mesure, proportion ; *sans compas*, démesurément, locution également employée par Marot, qui use fréquemment de pareilles expressions : *au compas*, *par compas*, à proportion. (S.)

105

Tous mes feaulx, car tel est trespasé  
 Qui pour tout bien ne retourneroit pas,  
 Tant sera lors clamé <sup>69</sup> le temps passé.

110

Finablement, celluy qui fut de cire  
 Sera logé au gond du Jacquemart <sup>70</sup>.  
 Plus ne sera reclamé : « Cyre <sup>71</sup>, Cyre »,  
 Le brimbaleur <sup>72</sup> qui tient le cocquemart <sup>73</sup>.  
 Heu, qui pourroit saisir son braquemart <sup>74</sup>,  
 Toust seroient netz <sup>75</sup> les tintouins cabus <sup>76</sup>,

---

Ligne 108. A : *Cyre* — l. 111. A, B : *coquemart* — l. 113. A : *tout*

69. Regretté, c'est-à-dire qu'on appelle de ses vœux. Ce sens semble particulier à R., *clamer* signifiant d'habitude « appeler », comme chez Froissart et Villon. (S.)

70. Homme de fer qu'on met sur les horloges avec un marteau à la main pour frapper les heures (Furetière). C'était à l'origine un nom propre. A Lille, la cloche de la retraite du soir portait le nom de *Jacquart*, et Shakespeare, dans le *Roi Richard*, appelle la même figure *Jack on the clock*, Jacques sur l'horloge. La *Comédie des proverbes* (acte I, sc. 3) cite les locutions proverbiales : « Ils sont armez comme des *Jacquemarts* et montez comme des saints Georges. » (S.)

71. Sire. Graphie savante du XVI<sup>e</sup> s. (encore chez Henri Estienne), due à l'influence du grec *κύριος*, d'où on dérivait le mot à tort. (S.)

72. Celui qui brimbale ou agite. Ailleurs (I, II, ch. VII), R. mentionne « la racquette des *brimbaleurs* » ; du Fail (t. I, p. 166) se sert du même terme dans un sens libre. (S.)

73. Bouilloire à large ventre. Terme attesté dès le XIV<sup>e</sup> s. sous la forme *coquemar* (1380), laquelle se trouve encore chez Nicot (1606) et dans le *Dict. de l'Acad.* de 1694. Pourtant, la finale analogique est assez ancienne, et Villon fait rimer *Gerard* avec *coquemard* ; Robert Estienne (1549) écrit *coquemart*, comme R. lui-même à qui il a emprunté le mot. (S.)

74. Épée courte, pesante, à un seul tranchant,

dont le dos était généralement droit et le tailant courbé vers la pointe. Type plutôt mal défini, qui comporte quelquefois deux tranchants et qui doit être rangé dans la famille des badelaires, malchus et autres types originaires de l'Orient (Gay, *Gloss. archéol.*). Cette arme se portait le long de la cuisse et l'on s'en servait uniquement pour frapper de taille. Ce terme fréquent chez R. qui le cite sous les formes : *braquemar*, *braquemard*, *bragmar* et *bragmard*, remonte au XIV<sup>e</sup> s. (Ducange, 1392 : *bragamas* ; 1398 : *bergaman*) ; dans un document de 1446, on trouve « un grand coustel d'Allemagne nommé *braquemart* », forme commune à Froissart et à R. L'origine du mot est inconnue, et le pays de provenance incertain. (S.)

75. Bientôt seraient anéantis.

76. Soucis pommés (comme les choux cabus) c'est-à-dire grands, graves. Le sens propre de *tintouin* est bourdonnement dans les oreilles, d'où, au figuré, chagrin, tracas, souci, acception familière à Marot (*Enfer* : Si quelque auteur a ce *tintouin* à la teste). Nicot explique ainsi le mot (1606) : « *Tintouin* est un mot imité du chiflement qui se fait aux ventricules du cerveau et cornissant par les oreilles, et vient de *tinter*... Et parce que tel *tintouin* empesche le repos de la personne, on l'usurpe aussi par métaphore pour souci rongant, travail de l'esprit et fatigacion de l'entendement. » (S.)

Et pourroit on, à fil de poulemart <sup>77</sup>,  
 Tout baffouer <sup>78</sup> le maguazin d'abus <sup>79</sup>.

115

77. Gros fil d'emballage. Du provençal *pouloumar*, fil à voile, grosse ficelle, terme dont la première mention se trouve dans un texte de 1399 cité par Ducange « pro *polomario* ad suendum » ; un document lyonnais de 1472 précise : « fil de *polomar* pour faire les cordeaux » (du Puitspelu). Cf. R.E.R., VII, 166 et suiv. — De là « le Poulemart des marchans », à la librairie de Saint Victor (l. II, ch. VII). (S.)

78. Attacher fortement au moyen d'une corde, sens qui résulte nettement de cet autre passage (l. III, Prol.) : affustoit, *baffouoit*, enclouoit... où tous les verbes ont une acception technique. Le terme est angevin : « *Baffouer*, rattacher à la courgette au moyen d'une corde qui entouroit la portoire » (Verrier et Onillon). Son origine est foncièrement différente de celle de son homonyme *bafouer*, vilipender, ce dernier inconnu à R. et remontant à Montaigne. Cf. R.E.R., VII, 336-339. (S.)

79. Les *Fanfreluches antidotées* appartiennent à un genre littéraire en faveur parmi les poètes contemporains de R., celui de l'*énigme* qui est « allégorie obscure » selon la définition de Thomas Sebillet (*Art poétique françois*, ch. XI. De l'*énigme*). Nous en aurons un second spécimen à la fin du l. I, dans l'*Enigme en prophétie* (l. I, ch. LVIII) empruntée à Mellin de Saint-Gelais. On en trouve d'autres dans les œuvres de ce même poète et dans celles de Bonaventure Despériers. Cf. *Despériers*, t. I, p. 80, *Prophétie à Guyenet Thybault Lyonnais*. Dans la *Sottie du prince des Sotz* (Picot, II, p. 168) la Commune récite un fatras de ce genre où il est question de Louis XII, du pape, des princes :

Le dyable ait part au coq plumé !  
 Mon oye en a perdu son bruyt !  
 Le feu si chault a allumé,  
 Après que a le pot escumé

Il en eust la sueur de nuyt !  
 Le merle chanta, c'estoit bruyt  
 Que de l'ouyr en ce repaire !  
 Bon œil avoyt pour sauf conduit  
 Quant ilz eurent fait leur deduyt.  
 Ilz le firent signer au pere.

Enigmes et prophéties étaient composées de la même manière : le poète décrit dans un langage métaphorique un objet ou des événements d'ordre commun, dont il cachait le nom. C'est ainsi que R., dans la *Pantagrueline Prognostication*, ch. II, avait prédit le carnaval en ces termes : « l'une partie du monde se desguisera pour tromper l'autre et courront parmy les rues comme folz et hors du sens ; l'on ne veit oncques tel desordre en nature. »

Dans l'*Enigme* de Thélème, où Mellin de Saint-Gelais a décrit le jeu de paume, tous les termes de la description énigmatique ne correspondent pas exactement à quelque trait de l'objet en vue ; le poète cède parfois soit au plaisir d'ajouter à l'obscurité de l'*énigme*, soit aux exigences de la rime ou de la versification. Fort heureusement, Frère Jean donne la clef du mystère, qui sans cet éclaircissement serait probablement resté indéchiffrable. — Pour les *Fanfreluches antidotées*, au contraire, nous n'avons pas le mot de l'*énigme*, et nous en sommes réduits à des conjectures. On a pu voir des allusions à la Réforme et au pape, dans la seconde strophe ; des guerres et des triomphes sont prédits dans les strophes XI et XII ; la strophe XIII annonce le retour du « bon temps ». Peut-être n'y a-t-il rien de plus précis dans cette prophétie. Quand on constate, en lisant les plaidoyers de Baisecul et de Humevesne (l. II, ch. XI et XII), avec quelle complaisance R. accumulait les coq-à-l'âne, on se demande si cette énigme n'est point tout simplement une série de plaisanteries semblables. Ce genre de jeux de mots avait fleuri au moyen âge dans les poèmes

appelés *fatrasies*. Au XVI<sup>e</sup> s., c'est un thème très développé dans certaines scènes des sotties. A l'époque même où R. publia son livre, Marot versifiait des coq-à-l'âne dans l'*Épître à Lyon Jamet*. Il est vraisemblable que R. s'est amusé, lui aussi, à versifier quelques strophes, qu'il nous présente comme une énigme à déchiffrer et qui ne comportent sans doute ni idée générale, ni suite logique d'idées particulières, ni description d'objets précis « sous paroles obscures » : ce ne sont que des mots et des phrases appelés par la rime ou par de vagues rapports de sens et de sons.

On a remarqué depuis longtemps que ce poème présente quelques analogies avec l'Enigme de Mellin de Saint-Gelais, qui commence par ce vers : « Le grand vainqueur des hauts monts de Carthage » (t. I, p. 70-72). — La strophe II et une partie de la strophe III de R. ressemblent au texte de Saint-Gelais :

« L'Evesque print le thesme de l'Epistre  
 « Pour mieux ouvrir l'entendement à tous  
 « Et feist serment que le fons de sa mitre  
 « Estoit si froid qu'il en avoit la toux.  
 « On luy fourra, puis il parla plus doux

« Et devisa du trou de la Sybille,

« De Saint Patrice et de mille autres trous ».

P. Blanchemain (t. I, p. 73, n. 1) en a conjecturé que Saint-Gelais était l'auteur des deux poèmes. Rien ne permet de trancher cette question d'attribution. Saint-Gelais ne faisait point imprimer ses œuvres. Nous le savons par les témoignages d'O. de Magny et de Joachim du Bellay. Mais elles circulaient manuscrites. Il a laissé R. publier dans son roman l'*Enigme en prophétie* attribuée à « Merlin le Prophète » et le dizain du l. IV, Nouveau Prologue, dont l'auteur n'est pas nommé dans le texte. R. a-t-il eu communication, en 1534, de cette énigme qui, remaniée, parut sous sa forme définitive en 1547, dans la première édition des *Œuvres* de Saint-Gelais ? S'est-il amusé à broder sur un thème emprunté à Saint-Gelais ? Nous adopterions de préférence la seconde de ces hypothèses ; il y a trop de différences entre le texte des *Fanfreluques* et celui de l'*Enigme* publiée en 1547, pour que nous puissions voir dans les deux poèmes un même texte corrigé et remanié par le même auteur. Cf. *R.E.R.*, IX, 90-108. (P.)

Comment Gargantua fut unze moys porté ou <sup>1</sup> ventre de sa mere.

CHAPITRE III.

Grandgousier <sup>2</sup> estoit bon raillard <sup>3</sup> en son temps, aymant à boyre net <sup>4</sup> autant que homme qui pour lors fust au monde, et mangeoit  
5 volontiers salé <sup>5</sup>. A ceste fin, avoit ordinairement bonne munition de jambons de Magence <sup>6</sup> et de Baionne <sup>7</sup>, force langues de beuf fumées,

---

Ligne 3. A : *Grandgouzier* — 1,4. A, B : *on* — A, B : *mangeoyt* — 1. 5. A : *volentiers*

1. Au. Cf. l. I, Prol., n. 6.

2. Proprement grand gosier, appellation synonyme de celles de *Gargamelle* et de *Gargantua*, tous noms faisant allusion à l'appétit de nos géants. Ces noms proviennent des régions au sud de la Loire, comme aussi, semble-t-il, les traditions populaires qui les concernent. Encore aujourd'hui, dans le Languedoc, *Grand gousié* est le nom du pélican et du goinfre. Tabourot cite, dans ses *Bigarrures* (p. 147) la locution proverbiale : « Avale, *Grand gosier* d'Avalon », et suivant Philibert Le Roux (1718), on appelle *Grand-gosier* un homme goulu, un grand mangeur. (S.) — Le personnage de Grandgousier avait déjà pris place dans les *Grandes et inestimables Croniques*, mais sans aucun des traits qui caractérisent ici le père de Gargantua. (C.)

3. Railleur, plaisant compère. Forme fréquente chez R. et au xvi<sup>e</sup> s. (Du Fail, Tahureau) ; dans un de ses coq-à-l'âne, Marot écrit *lisart* (liseur) et *corrigears* (correcteurs). (S.)

Lequel d'estre plaisant *raillart*  
Ot le bruit lorsque jeune estoit,  
Qu'on tiendroit à fol et paillart  
Se, viel, à railler se mettoit.

Villon, *Test.*, 425 (C.)

4. Vider son verre d'un seul coup ét sans rien laisser au fond. Cf. G. Bouchet, t. I, p. 43 : « Nous ne buvions pas *net* et faisons à deux fois de ce qu'on nous mettoit en nos verres. » — Un des valets de Grandgousier s'appelle Verrenet (l. I, ch. xxxvii). (C.)

5. Pour exciter la soif.

6. Mayence. Ces jambons, dont la réputation remonte fort loin, se fabriquaient en Westphalie et se débitaient à la foire de Mayence, transportée plus tard à Francfort. Pour la préparation de ces jambons, v. Furetière, *Dict.*, 1690, t. I, art. *Jambon de Mayence*. Cf. *R.E.R.*, VIII, 217. (C.)

7. Bayonne, ch.-l. d'arr. (Basses-Pyrénées). La renommée de ces jambons au xvi<sup>e</sup> s. est attestée également par la nouvelle 28 de l'*Hep-tameron*. (C.)

abondance de andouilles en la saison<sup>8</sup> et beuf sallé à la moustarde, renfort de boutargues<sup>9</sup>, provision de saulcisses, non de Bouloigne<sup>10</sup> (car il craignoit ly<sup>11</sup> boucon<sup>12</sup> de Lombard), mais de Bigorre<sup>13</sup>, de Lon-  
10 quaulnay<sup>14</sup>, de la Brene<sup>15</sup> et de Rouargue<sup>16</sup>.

Ligne 8. A : *Bouloigne.... bien entendentes les beaulx et joyeux menuz* manque, le feuillet A VIII ayant été arraché à l'exemplaire unique de cette édition — l. 9.  
B : *bouconé* ; D : *boucone*

8. L'hiver. Les andouilles se conservent mal pendant la saison chaude (C.)

9. Sorte de *caviar* qu'on prépare en Provence avec des œufs de *muge* et d'autres poissons, salés, pressés et séchés. C'est le *boutargo* (Mistral). Rondelet en mentionne à la fois le mode de préparation et les propriétés altérantes : « Fiunt a nostris piscatoribus mugillum φά τάργχα, id est, ova salita, et exsiccata servantur, quae a bibacibus magno emuntur : dejectam enim appetentiam excitant, sitim proritant, vinique gustum jucundiozem reddunt : vulgus *botargues* appellat » (*Libri de Piscibus marinis*, 1554, p. 262.) Belon, dans ses *Observations* (p. 58) mentionne les *botargues* « qu'on fait des œufs de poissons nommez mulets ». Cf. *R.E.R.*, VII, 450. (D.)

10. Les saucissons de Boulogne-la-grasse, en Italie, étaient fort renommés, et d'une façon générale la charcuterie de cette ville, mortadelle, etc. Sur la vogue de ces produits, v. P. Pomet, *Hist. gén. des drogues*. Paris, 1694, 2<sup>e</sup> partie, p. 41.

11. Le. Forme de l'article sujet dans l'ancienne langue (l. III, ch. II : de par *li* bon Dieu et *li* bons homs), que R. imite ici pour donner une couleur archaïque à son récit. (S.)

12. Morceau empoisonné (var. : *bouconé*), de l'ancien italien *boccone*, pilule empoisonnée, proprement bouchée ou morceau. Terme attesté dès le xv<sup>e</sup> s. Gringore l'emploie dans la *Sottie du jeu du Prince des Sotz* (1511) : Bruvaiges

et *boucons* brassez (Fournier, p. 300, et Picot, II, p. 149), et on le trouve dans le *Giroufflier aux dames*, vers 1515 (*Anc. poés. fr.*, t. XIII, p. 262) :

Il vaudroit mieulx recevoir coup de lance  
Qu'un declic de sa langue à oultrance,

Plus dangereux que un *boucon* de Lombart.

Robert Estienne (1549) enregistre comme synonyme *empoisonner* et *bailler boucon* ; H. Estienne cite, dans son *Apologie* (t. I, p. 97), ce proverbe courant au xv<sup>e</sup> s. : « De trois choses Dieu nous garde, de *cætera* de notaires, de *qui pro quo* d'apothicquaires et de *boucon* de Lombards frisqueaires. » Le mot se trouve encore chez Saint-Simon. (S.) — « Nous avons encore receu entre les François un mot venu d'Italie, que nous disons *boucon* (et Dieu veuille que nous n'en retenions que le mot despoillé de la chose signifiée) par lequel on entend particulièrement le venin présenté par l'empoisonneur, et est ce que nous nommons proprement en François *poison* » (Grevin, *Deux livres des Venins*. Anvers, 1568, p. 6). (D.)

13. Province de Gascogne ayant le titre de comté, dont la capitale était Tarbes. Elle a formé le département des Hautes-Pyrénées.

14. Longaulnay, cant. Tinténiac, arr. Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

15. La Brenne, partie du département de l'Indre comprise entre la Creuse et l'Indre (*R.E.R.* VII, 75).

16. La province du Rouergue forme aujourd'hui le département de l'Aveyron.



En son eage virile<sup>17</sup> espousa Gargamelle<sup>18</sup>, fille du roy des Parpaillos<sup>19</sup>, belle gouge<sup>20</sup> et de bonne troigne<sup>21</sup>, et faisoient eux deux souvent ensemble la beste à deux doz<sup>22</sup>, joyeusement se frotans leur lard<sup>23</sup>,

Ligne 13. B: *joieusement*

17. Le mot *eage* est chez R. à la fois féminin et masculin. Cf. ch. I, l. 14 : depuis l'arche de Noé jusqu'à cet *eage*. Pourtant le masculin l'emporte déjà et triomphera définitivement au siècle suivant. (S.)

18. *Gargamelle* signifie proprement gosier, nom apparenté à *Grandgousier* (v. n. 2). Mot attesté dès 1468, encore usuel en Anjou, Berry, etc., d'origine méridionale (langued. *gargamello*, gosier) et employé ailleurs par R. au sens primordial. Cf. l. II, ch. XIV : « Luy passay ma broche à travers la *gargamelle*. » Ce nom appartient comme nom propre à notre auteur, tandis que son équivalent *Galemelle* des *Grandes Croniques* accuse une conception différente (langued. *galimello*, personne grande et fluette). (S.)

19. Papillons. Ce sens résulte nettement de cet autre passage (l. I, ch. XI, l. 10) : « couroit volentiers apres les *parpailons*, desquelz son pere tenoit l'empire. » Dans les patois du Centre et du Midi, *parpailot* et *parpailon* désignent également le papillon. Cette appellation de « roi des Papillons » s'appliquait, dans les traditions populaires, aux rois païens des pays inconnus. Dans le *Morgante Maggiore* de Pulci, poème antérieur d'un demi-siècle à *Gargantua*, Rinaldo, en s'adressant à un païen qu'il méprise, lui dit (chant X, str. 59) : « Che di' tu, *re di farfalle* o di *pecche* ? » De là le sens de « mécréant » qu'on a appliqué plus tard aux réformés, comme dans ce passage que d'Aubigné met dans la bouche du gascon Fæneste (t. II, p. 579) : « Je pensois que ce fust mettre le feu pour faire degast. — Non, cela n'appartient qu'au païs des *Parpailots*. » Plusieurs

localités du Berry portent les noms de *Parpailots* et de *Parpailauderie*, et il y subsiste encore un antagonisme entre catholiques et protestants. Cf. *R.E.R.*, VII, 249. (S.)

20. Jeune fille. Terme employé par Coquilart (*Droits nouveaux* : « sur toutes *gouges* elle semblera la plus franche »), au même sens favorable qu'il a encore en Languedoc et en Gascogne : *goujo*, fille ou femme non mariée. Le sens péjoratif, que le mot a acquis dans la langue moderne, a été amené par des expressions telles que *grosse gouge*, une grosse fille, qu'on lit déjà dans les *Curiositez* d'Oudin. (S.)

21. Visage. Comme aujourd'hui ce mot était déjà au XVI<sup>e</sup> s. (chez Marot), un terme familier et de moquerie. Chez R., *bonne troigne* (l. I, ch. VII, l. 29, etc.) est plus fréquent que *troigne mal gracieuse* (l. IV, ch. v). (S.)

22. Et plus bas : *se frotans leur lard... jouer du serrecrochiere*. Images réalistes empruntées à la vie animale, comme tout ce qui concerne l'acte charnel, rendu ailleurs par *baudouiner* et *roussiner* (l. IV, ch. LII), *beliner* (l. III, ch. XII), *chevaucher* (l. II, ch. XXI). L'expression *faire la beste à deux dos*, qu'on trouve dans les *Cent Nouvelles nouvelles* (Nouv. 20), dans la *Passion de saint Quentin*, v. 12532, et dans Coquillart (*Droits nouveaulx*) se rencontre également dans l'*Othello* de Shakespeare (acte I, sc. 1) : « Your daughter and the More are now making the beast with two backs. » Cf. *R.E.R.*, I, 218 et suiv. (S.)

23. G. Bouchet, t. IV, p. 218 : « Je cognoistroy bien, dit un mari trompé, si on frotte son lard contre le tien. » (C.)

tant qu'elle engroissa d'un beau filz<sup>24</sup> et le porta jusques à l'unziesme  
15 moys<sup>25</sup>.

Car autant, voire dadvantage, peuvent les femmes ventre porter, mesmement<sup>26</sup> quand c'est quelque chef d'œuvre et personnage que<sup>27</sup> doibve en son temps faire grandes prouesses, comme dict Homere que l'enfant<sup>28</sup> duquel Neptune engroissa la nymphe<sup>29</sup> nasquit l'an après  
20 revolu : cè fut le douziesme moys. Car (comme dit A. Gelle, *lib. iij*), ce long temps convenoit à la majesté de Neptune, affin qu'en icelluy l'enfant feust formé à perfection. A pareille raison, Jupiter feist durer xlviij heures la nuyct qu'il coucha avecques Alcmena, car en moins de temps n'eust il peu forger Hercules qui  
25 nettoia le monde de monstres et tyrans.

Ligne 14. D : *ung* — l. 15. B : *mois* — l. 16. B : *d'advantage* — l. 17. B : *qui* — l. 18. B : *sons* — B : *faïres* — l. 20. B : *dict* — l. 21. B : *lib 3* — l. 24. B : *n'uest* — l. 25. B : *tirans*

24. « Si bien leur agreea le jeu qu'ilz engendrèrent Gargantua. » *Grandes Chroniques*, ch. vi.

25. Cette question de la durée de la gestation était capitale pour la décision de certaines difficultés d'ordre juridique. Pour savoir si un enfant né au septième ou au onzième mois devait être tenu pour légitime, on recourait aux médecins et aux autorités antiques, Pline et Hippocrate. C'est ainsi que Philippe Saccus président de Milan, consulta les docteurs de Bologne et de Venise, pour savoir si une fille qui lui était née le septième mois devait être tenue pour légitime. Pellicier, évêque de Maguelonne, ambassadeur de François I<sup>er</sup> à Venise, soumit le cas à R., comme étant de « sa profession et suffisence ». Saccus, exposait-il, « se assembla » pour la première fois avec sa femme le 25 octobre 1539, « à quatre heures de nuyct avant la pleine lune » ; or le 13 avril 1540, « sadicte femme lui a faict *una puta* ; *perche si disputa* si cest enfantement est de sept moys et s'il est pour vivre et est légitime. » Pellicier cite et commente Pline, Hippocrate, les Hébreux et les Chaldéens. Nous ignorons quelle

fut la réponse de R. à cette consultation. Voir la lettre de Pellicier dans sa *Correspondance politique*, publ. par Tausserat-Radel. Paris, 1899, p. 30-31. (P.)

26. Même, surtout. Mot encore usuel à la fin du xvi<sup>e</sup> s., et qui ne survécut pas, malgré l'autorité d'Amyot. D'après Vaugelas, « cet adverbe passoit desja pour vieux » au xvii<sup>e</sup> s. (Brunot, III, 362). (S.)

27. Qui.

28. Ce renseignement, ainsi que le commentaire d'Aulu-Gelle que R. cite ensuite, est tiré des *Nuits attiques*, III, 16, « *de tempore humani partus*. » R. emprunte encore à ce même chapitre la plupart des autorités alléguées plus loin sur « l'enfant né de femme l'unziesme moys apres la mort de son mary. » Remarquons que R. ne remonte pas aux sources indiquées par Aulu-Gelle : ainsi, pas plus que le texte d'Aulu-Gelle qu'il a sous les yeux, il ne donne la référence exacte au passage d'Homère qui se trouve dans l'*Odyssée*, XI, 248. (P.)

29. Cette nymphe s'appelait Tyro et les deux enfants qu'elle eut de Neptune : Pelias et Nélée.

Messieurs les anciens Pantagruelistes ont conformé<sup>30</sup> ce que je dis et ont declairé non seulement possible, mais aussi legitime, l'enfant né de femme l'unziesme moys après la mort de son mary :

Hippocrates, *lib. De alimento*<sup>31</sup>,

30 Pline, *li. vij. cap. v*<sup>32</sup>,

Plaute, *in Cistellaria*<sup>33</sup>,

Marcus Varro, en la satyre inscrite *Le Testament*<sup>34</sup>, allegant l'autorité d'Aristoteles à ce propos<sup>35</sup>,

Censorinus, *li. De die natali*<sup>36</sup>,

Ligne 26. B: *patagruelistes* — l. 30. B: 7 — B: 5 — l. 33. B: *propous*

30. Parlé conformément à, confirmé. Sens très rare au XVI<sup>e</sup> s. (S.)

31. Le livre d'Hippocrate Περὶ τροφῆς (*De alimento*) contient un paragraphe, le 42<sup>e</sup>, qui est celui que vise R. Littré (*Œuvres complètes* d'Hippocrate, t. IX, p. 113 et 115) l'a résumé ainsi : « L'auteur distingue ici quatre termes pour l'accouchement : sept mois ou 210 jours ; neuf mois ou 270 jours ; dix mois ou 300 jours ; huit mois ou 240 jours. » (D.) — Hippocrate n'admet pas l'accouchement au onzième mois. Cette référence est empruntée par R., ainsi que les trois suivantes, à Aulu-Gelle, qui examine (*Nuits attiques*, l. III, ch. XVI) la question de la durée normale de la gestation. Il allègue l'autorité de Plaute d'après un vers de la *Cistellaria*, puis celle d'Hippocrate et de ses commentateurs, celle de Varron, dans sa satire du *Testament* : « si quis mihi filius unus pluresve in decem mensibus gignuntur... », enfin celle de Pline, livre VII de l'*Histoire naturelle*. (P.)

32. Le chapitre v du livre VII<sup>e</sup> de Pline (*L'histoire du monde*, trad. par Antoine du Pinet, t. I, p. 257, Lyon, 1562) est intitulé : « De la génération de l'homme, et des termes de porter l'enfant, depuis sept mois jusques à onze, par histoires notables. » (D.)

33. « Tum illa quam compresserat Decumo

post mense exacto hic peperit filiam. » *Cistellaria*, v. 164-165.

34. « Hodie quoque in Satira M. Varronis quae inscribitur Testamentum, legimus verba haec : si quis mihi filius unus pluresve in decem mensibus gignuntur ; ii si erunt ὄνοι λόφος, exheredes sunt : quodsi quis undecimo mense, κατ' Ἀριστοτέλην natus est : Accio idem quod Titio jus esto apud. me. Per hoc vetus proverbium Varro significat, sicut vulgo dici solitum erat de rebus inter se nihil distantibus, idem Accii quod Titii : ita pari eodemque jure esse in decem mensibus natos et in undecim. » Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, III, 16. (P.)

35. *Histoire des Animaux*, livre VII, ch. IV, § 3 : « Les enfants naissent à 7 mois, à 8 mois, à 9 mois et comme terme extrême à 10 mois. Il y a même quelques exemples d'accouchements empiétant jusque sur le onzième mois. » Trad. Barthélemy Saint-Hilaire.

36. Au chap. VII de son traité *De die natali*, composé au III<sup>e</sup> s. et imprimé pour la première fois à Bologne en 1497, le grammairien et philosophe Censorinus fait remarquer qu'Aristotele est seul à admettre la naissance au onzième mois : « caeterum undecimum mensem Aristoteles solus recipit, caeteri universi improbarunt. »

35 Aristoteles, *libr. vij, capi. iij et iiij, De nat. animalium*<sup>37</sup>,  
Gellius, *li. iij, ca. xvj*<sup>38</sup>.

Servius, *in Egl.*<sup>39</sup>, exposant ce metre de Virgile :

*Matri longa decem, etc.*<sup>40</sup>,

et mille aultres folz<sup>41</sup>, le nombre desquelz a esté par les legistes<sup>42</sup> acreu,  
40 *ff.*<sup>43</sup> *De suis et legit., l. Intestato, § fi.*<sup>44</sup>, et, *in Autent., De restituit. et ea que parit*  
*in xj. mense*<sup>45</sup>. D'abondant<sup>46</sup> en ont chaffourré<sup>47</sup> leur robidilardicque<sup>48</sup>

Lignes 37-38. B, D : « *Servius... decem etc.* » manque — l. 39. B : *mile* — l. 40  
E. : *restituit.* — l. 41. B : *mens*

37. C'est le passage visé par Marcus Varro.

38. Aulu-Gelle. Voir plus haut, note 28.

39. Servius (Marcus Honoratus), grammairien latin du v<sup>e</sup> siècle, auteur d'un commentaire de Virgile.

40. Eglogue iv, v. 61. « *Matri longa decem tulerunt fastidia menses.* » Le commentaire de Servius sur ce vers ne touche pas à la question traitée dans ce chapitre. Il y a là une erreur de R. qui pourtant, nous le verrons, connaissait le commentaire de Servius, annexé souvent aux œuvres de Virgile dans les éditions du xv<sup>e</sup> s. Cf. l'édit. de Josse Bade, 1528. (P.)

41. Parmi eux, remarque Marty-Laveaux, se trouve Hérodote qu'Henri Estienne cherche à excuser en constatant que son erreur a été partagée par l'antiquité tout entière : « Si Herodote ne doit point estre ouy quant à ce terme de dix mois, aussi ne le doivent estre ni Hippocrat, ni Galien, ni Plutarque, ni Pline, ni plusieurs jurisconsultes, ni une grand part des poetes, et entr'autres, Theocrite, Plaute, Cecile, Virgile, Properce. » *Apol. pour Hérodote*. Au lecteur, t. I, p. 17. Montaigne apporte le témoignage de son propre exemple à l'appui de l'opinion des anciens : « Moy je secours par l'exemple de moy-mesme ceux d'entre eux qui maintiennent la grossesse d'onze mois. » *Essais*, t. II, p. 315. (C.)

42. Cette question avait déjà intéressé les légistes romains, comme le montre le passage de Pline cité par Aulu-Gelle. Il y est rapporté que

le préteur L. Papius attribua un héritage à un enfant né le treizième mois : « *quoniam nullum certum tempus pariendi statum ei videtur.* » *Hist. Nat.*, VII, 5. (P.)

43. R. emploie pour désigner les recueils de lois et de jurisprudence les sigles usuels au xv<sup>e</sup> s. *ff* signifie *Digeste*. On croit que ce sigle est une altération de la lettre grecque Π, initiale du mot *Pandectes*. Les *Pandectes*, ou le *Digeste*, publiées par Justinien en 529, sont un recueil de décisions de jurisconsultes. *l* signifie *loi* ; § signifie *paragraphe*. Le plus généralement, on énonçait d'abord la loi, puis après l'indication *ff* (*Digeste*) le titre, en le désignant par sa rubrique. Cf. *infra* : *loy Gallus ff. De lib.* ; et : *loi Septimo, ff. De Stat. Hom.* Dans les *Plaideurs*, v. 776, l'Intimé se conforme encore à cet usage :

Qui ne sait que la loi *Si quis canis*, *Digeste, De vi*, paragraphe, Messieurs, *Caponibus*. (P.)

44. *Digeste*, loi 3, § 13, livre XXX, titre 8. *De suis et legitimis heredibus, lege intestato.*

45. *Authenticæ. De restitutionibus et ea quæ parit in undecimo mense post mortem viri* (*Novella XXXIX*). Par *Authenticæ* ou *Authentiques*, on désigne la traduction latine du recueil des *Novellæ [constitutiones]* de Justinien. (P.)

46. En outre, au surplus. Locution adverbiale dont on trouve de fréquents exemples jusqu'au xv<sup>e</sup> s. (Brunot, t. III, p. 356). (S.)

47. *Barbouillé*. Cf. plus loin, ch. xi, l. 8 : « se

loy *Gallus*, ff. *De lib. et postbu.*, et l. *septimo ff. De stat. bomi.*<sup>49</sup>, et quelques autres, que pour le present dire n'ause<sup>50</sup>. Moieunnans lesquelles loys, les femmes vefves<sup>51</sup> peuvent franchement jouer du serrecropiere<sup>52</sup> à tous  
45 enviz<sup>53</sup> et toutes restes<sup>54</sup>, deux moys après le trespas de leurs mariz.

Ligne 44. B : *veufves*

*chaffouroit* le visage, et l. 30 *chaffouroit* le parchemin. » Terme d'origine dialectale, spécialement poitevine (Lalanne). Deux autres écrivains du xvi<sup>e</sup> s. s'en sont également servis : Guillaume Bouchet, natif de Poitiers même, (*Serées*, t. II, p. 125 : tout barbouillé de registres et de requestes, et *chaffourré* de sentences bien signées et scelées), et Brantôme, originaire de la Dordogne (t. V, p. 229 : Je m'en rapporte à eux sans m'amuser d'en *chaffourer* le papier); de même d'Aubigné et Montaigne; ce dernier le prend au sens figuré de « contaminer ». Cf. *Essais*, l. III, ch. II. « Leur retraite [de nos hommes] mesme est pleine de corruption, l'idée de leur amendement *chaffourée* ». Le *Dict. de Trévoux* (1752) donne ce provincialisme du xvi<sup>e</sup> s. avec l'explication de défigurer, barbouiller. L'origine du mot est inconnue (S.) — Dans la *Pantagrueline Prognostication* les « chaffoueurs de parchemin » sont soumis à l'influence de Jupiter, et, l. IV, ch. XII, Procuration « est un pays tout chaffouré et barbouillé ». (C.)

48. De ronger-lard. Mot plaisant forgé par R. de *rodilardique*, avec allusion à *rober*, dérober. (S.) — L'invention du nom primitif Rodilardus, « ronger lard, » appartient à Calenzio, un des « illustres » de Paul Jove. Dans son imitation latine de la *Batrachomyomachie* : *De Bello ranarum* (1503), c'est ainsi qu'il désigne le roi des rats. L'emploi qu'en fait R. coïncide avec la publication chez François Juste, en 1534, d'une traduction de Calenzio par Antoine Milesius, sous le titre de *Fantastiques batailles des grans roys Rodilardus et Croacus*. (R.E.R., VI, 201). Il est donc possible qu'à propos des légistes R. ait songé aux dents des rongeurs ;

mais au l. IV, ch. LXVII, Rodilardus est le nom d'un chat. C'est également à un chat que La Fontaine donne le nom de Rodilard. (C.)

49. ff. *De liberis et posthumis heredibus instituendis vel exheredandis*. — ff. *De statu hominum*. § *Septimo mense nasci perfectum partum jam receptum est, propter auctoritatem doctissimi viri Hippocratis*. (*Digeste*, loi 12, liv. I, titre 57.) Cet article vise surtout les naissances qui ont lieu au septième mois. (P.)

50. Quelles sont ces lois que R. n'ose nommer ?

51. Veuves. Forme archaïque usuelle au xvi<sup>e</sup> s. ; Palsgrave (1530) et Rob. Estienne (1539) donnent *vefve*, forme encore familière à plusieurs patois. Elle se trouve d'ailleurs jusqu'au xviii<sup>e</sup> s., et Vaugelas dit : « Il faut écrire *veuve*, et non pas *vefve*, comme on dit en plusieurs provinces de France. » (S.)

52. La même expression se trouve l. II, ch. v. La croupière est une courroie reliant la selle ou le bât à la queue du cheval et qui est maintenue ou serrée par celle-ci. L'équivoque se comprend d'elle-même, et sans la traduction d'Oudin qui l'explique par *far l'atto venereo*. Dans le même sens Littré donne : *hausser la croupière*. (C.)

53. A tous défis, terme de jeu. De là le verbe *envier* et *renvier*, renchérir (au brellan, au flux, à la ronfle, etc.). « Aingois que l'en baillast les cartes, icelluy Davy dist aux autres : « Je l'envy et Ronfle. » (Texte de 1460 cité par Du Cange, v<sup>o</sup> *ronflare*). R.E.R., VI, 130. (C.)

54. En y allant de tout leur reste, en risquant tout, terme de jeu. Gargantua (l. I, ch. xxii), après souper, jouait « le beau flux, un, deux

Je vous prie par grace, vous aultres mes bons averlans<sup>55</sup>, si d'icelles en trouvez que vaillent le desbraguetter<sup>56</sup>, montez dessus et me les amenez.

Car, si au troisieme moys elles engroissent, leur fruict sera heritier du deffunct; et, la groisse<sup>57</sup> congneue, poussent hardiment  
50 outre, et vogue la gualée<sup>58</sup> puis que la panse est pleine! — comme Julie, fille de l'empereur Octavian<sup>59</sup>, ne se abandonnoit à ses tabou-  
reurs<sup>60</sup> sinon quand elle se sentoit grosse, à la forme<sup>61</sup> que la navire<sup>62</sup>

Ligne 48. B : *on troisiisme* — l. 49. B : *congneue* — l. 51. B : *abandonnoyt* — l. 52. B : *sentoy*

troys, ou à *toutes restes* pour abreger ». Cf. la même expression dans le sens libre, chez du Fail, t. II, p. 133 : « Il me fit *mirabilia*, me menant du trop au galop et à *toutes restes*. » (C.)

55. Compagnons, gars. Terme employé au xv<sup>e</sup> s. par Despériers, Brantôme et Béroalde de Verville, aujourd'hui encore familier à plusieurs patois (Anjou, Normandie). R. a probablement pris ce mot à l'angevin, où il signifie : individu, croquant, quidam de mauvaise mine (Verrier et Onillon). L'état géographique et historique du mot reste à déterminer. Cf. R. E.R., VII, 453-56. (S.)

56. Action de délayer la braguette. L'infinitif est pris ici comme un substantif, cas encore fréquent au xv<sup>e</sup> s. *Desbraguetter* appartient en propre à R. (S.)

57. Grossesse. Vieux mot encore en usage au xv<sup>e</sup> s. ; il se trouve aussi chez Montaigne. (S.)

58. Qu'elles poussent leur pointe et arrive que pourra. *Vogue la gualée* est le refrain d'une chanson du xv<sup>e</sup> s., époque à laquelle le vieux mot *galée* céda la place à *galere*, d'où *vogue la gualere* (l. IV, ch. xxiii), forme modernisée de l'ancienne locution, qu'on trouve dans la *Vengeance de Notre Seigneur*, mystère du xv<sup>e</sup> s. (Petit de Julleville, *Mystères*, t. II, p. 457) :

*Eh ! vogue la galée,*

Tant que pourra voguer !

*Eh ! vogue la galée !*

Nuit et jour sans cesser...

et qu'on lit encore dans la partie finale de la *Farce de maistre Mimin* :

Chantons hault à la bien allée,

Et à Dieu, *vogue la gallée !* (S.)

59. D'après Macrobe, *Saturnales*, II, 5. *Super jocis ac moribus Juliae Augusti filiae*. « Cumque conscii flagitiorum mirarentur, quo modo similes Agrippae filios procrearet, quae tam vulgo potestatem corporis sui faceret, ait : Nunquam enim nisi navi plena tollo vectorem. » Le mot de Populie, que R. cite plus bas, est rapporté dans le texte de Macrobe immédiatement après celui-là. (P.)

60. Tambourineurs (au sens libre). Forme archaïque du mot, encore usuelle dans la première moitié du xv<sup>e</sup> s. ; plus tard, *tabour*, *tabouwer*, *tabourin* (tous dans R.) cèdent la place à des formes nasalisées (*tambour*, etc.), aujourd'hui seules vivaces. Du Fail fait allusion à cette transformation, dans ses *Contes d'Eutrapel* (t. II, p. 120) : « quelque meschant *tabourin* — faut-il point *tambour*, suyvant la reformation derniere ? » Le même écrivain écrit *tabourdeur* (t. II, p. 133) et l'emploie dans un sens analogue à celui de R. « le plus brave et galant *tabourdeur* qu'elle eust onc veu en telles matieres » (S). — L'équivoque libre est clairement indiquée par cette strophe du *Triumphe de dame Verolle* (1539), que récitent les tambourins dans le cortège :

Dessus le parchemyn pelu

- ne reçoit son pilot<sup>63</sup> que premierement ne soit callafatée<sup>64</sup> et chargée. Et, si personne<sup>65</sup> les blasme de soy faire rataconniculer<sup>66</sup> ainsi suz<sup>67</sup> leur groisse, veu que les bestes suz leur ventrées<sup>68</sup> n'endurent jamais le masle masculant<sup>69</sup>, elles responderont que ce sont bestes, mais elles sont femmes, bien entendentes<sup>70</sup> les beaulx et joyeux menuz droictz de superfection, comme jadis respondi Populie, selon le raport de Macrobe, *li. ij Saturnal*<sup>72</sup>.
- 60 Si le diavol<sup>73</sup> ne veult qu'elles engroissent, il fauldra tortre<sup>74</sup> le douzil<sup>75</sup>, et bouche clouse.

Ligne 53. B *reçoit* — B: *soyt* — l. 55. B: *leurs* — l. 56. E: *mascalant* — B: *sout bestes* — l. 58 A, B, D: *superfetation*<sup>71</sup> — A, B: *selon* — l. 60. A, B: *vieult* — l. 61. A, B: *clouse*

Avons si bien *tabourine*

Que de nous trois le plus goulu

De verolle est enfariné. (C.)

61. De la même façon que.

62. Le navire. Le mot est couramment féminin au XVI<sup>e</sup> s. (S.)

63. Pilote. Le mot a chez R. une triple forme: *pilot*, *pillot*, *pilotte*. La première se trouve chez Robert Estienne (1539), la dernière, dans les *Voyages des frères Parmentier* (1529); Thierry (1572) enregistre *pilot* ou *pilote*. C'est un emprunt à l'ital. *piloto*, fait au XVI<sup>e</sup> s., époque des grandes expéditions maritimes. (S.)

64. Calfatée. Vieux terme de la marine méditerranéenne, dérivé de l'ital. *calafatare*. Cf. *R. E. R.*, VIII, 47. (S.)

65. Quelqu'un. *Personne* a encore le sens positif chez R. Cf. ch. xxvii: « Et si *personne* tant feust esprins de temerité qu'il lui voulust resister en face. »

66. Proprement: rapetasser. Verbe burlesque forgé par R. sur *rataconner*, rapiécer un soulier (*Pant. Progn.*, ch. v: *rataconneurs* de bobelins), à l'aide d'un suffixe diminutif *iculer*, qu'on trouve également dans *diabliculer* (l. II, ch. xxxiv). (S.)

67. Sur. Forme archaïque parallèle à *sur*, que R. emploie fréquemment et surtout dans

des formules consacrées (l. II, ch. xxxiv: *suz ma foy*). (S.)

68. Portée.

69. Faisant acte de mâle. Latinisme d'après *masculus* (mâle). Cf. l. IV, ch. xi: « moine moinant ». (C.)

70. Entendant. L'accord du participe présent se fait chez R. en genre et en nombre, usage encore observé par Ronsard et Amyot; cependant, les exemples d'invariabilité sont nombreux chez Marot. (S.)

71. Ambroise Paré définit ainsi ce terme médical: « *Superfetation*, à sçavoir engendrer de rechef sur un engendrement. » C'est le baslat. *superfetatio*, tiré du lat. *superfetare*, concevoir de nouveau. (S.)

72. « Simile dictum Populie Marci filiae, quae miranti cuidam quid esset, quaproter aliae bestiae nunquam marem desiderarent, nisi cum praegnantes vellent fieri, respondit Populia: Bestiae enim sunt. » Macrobe, *Saturnal.*, II, 5, in fine. (P.)

73. Diable. C'est l'ital. *diavolo*, employé ici dans une intention burlesque. (S.)

74. Tordre. Terme emprunté au patois angevin: *tortre*, tordre (Verrier et Onillon). (S.)

75. Fausset, pris ici au sens libre. Terme usuel dans les patois du Centre (Berry: *dousil*, même

sens). Guil. Bouchet (Poitevin) cite une chanson de Roy-boit (t. III, p. 274) : Le *douzil* est en la pinte, Vive le Roy ». Tabourot (1587) désigne *douzil* comme « mot bourguignon », et Robert Estienne ne l'enregistre que dans la seconde édition de son *Dictionnaire* (1549) : « *Dousil*, ou faulset, ou broche à mettre à

un muy. » Cette forme dialectale, qu'on trouve au XVI<sup>e</sup> s. chez Despériers et d'Aubigné, figure encore dans le *Dict. de l'Acad.* de 1878. Son ancienne forme littéraire est *doisil* (XIII<sup>e</sup> s.), dérivé de *dois*, source (S.). — On tordait le fausset en l'enfonçant dans le trou, quand on ne voulait plus tirer de vin au tonneau. (C.)

---



Comment Gargamelle, estant grosse de Gargantua,  
mengea grand planté <sup>1</sup> de tripes.

CHAPITRE IV.

L'occasion et maniere comment Gargamelle enfanta fut telle, et,  
5 si ne le croyez, le fondement vous escappe <sup>2</sup> !

Le fondement luy escappoit <sup>3</sup> une apres dinée, le iij<sup>e</sup> jour de febvrier <sup>4</sup>,  
par trop avoir mangé de gaudebillaux <sup>5</sup>. Gaudebillaux sont grasses

---

Ligne 1. A, B : *grousse* — 1. 2. A, B : *Gargantua se porta à manger tripes* — 1. 3. A, B : 4 ; D : *IIII* — 1. 5. B : *le manque* — A, B : *croiez* — 1. 6. A, B : *disnée*

1. Abondance : vieux mot encore usuel au  
xvi<sup>e</sup> s.

2. Échappe. Forme méridionale : languedoc.  
*escapa*, échapper, d'où *escapado*, escapade,  
dérivé qu'on rencontre pour la première fois  
chez Montaigne. (S.) Le fondement vous  
escappe, c'est-à-dire : puissiez-vous être affligé  
de prolapsus rectal ! Cette affection est encore  
appelée chute du rectum, exanie. (D.)

3. La diarrhée et la dysenterie sont, chez les  
adultes, les causes habituelles de la chute du  
rectum, qui est encore occasionnée, chez les  
femmes, par les grossesses répétées, les avorte-  
ments et les tumeurs du petit bassin. Le fonde-  
ment « escappoit » à Gargamelle, qui était à la  
veille d'accoucher, pour « trop avoir mangé de  
gaudebillaux ». Donc, chez elle, il y avait deux  
causes de prolapsus rectal : sa grossesse avan-  
cée et une indigestion de tripes se manifestant  
par une forte diarrhée. Au ch. vi, R. revient  
sur cet accident que l'on traite par « un restrin-  
ctif ». De nos jours, les astringents sont encore  
employés dans les cas de ce genre. (D.)

4. Pourquoi R. a-t-il choisi cette date du  
3 février ? Si l'on considère que ce tableau  
de la naissance et de l'enfance du géant contient  
beaucoup de traits empruntés à la réalité, on  
peut conjecturer que R. a fait naître Gargantua  
le 3 février, parce que c'était le jour où lui-  
même était né. A l'aide de cette conjecture très  
vraisemblable, M. A. Lefranc a montré que  
1494 était probablement l'année de la naissance  
de R. (*R.E.R.*, VI, 265).

5. Tripes de bœuf engraisé. Ce terme que  
R. transcrit aussi *guodebillaux* (ch. v, l. 90), est  
vendéen : *godebeilla*, gras-double (Lalanne),  
*godeblias*, boyaux de veau que les bouchers  
vendent aux pauvres gens (Favre). A Chinon,  
*gaudebillaux* est le nom des tripes à la mode  
de Caen (*Littre, Supplément.*) Le premier élé-  
ment de ce mot composé est *gode*, vieille  
vache engraisée pour la boucherie (Coquil-  
lart, t. II, p. 123 : aagé comme une vieille  
*gode*) ; le dernier, le poitevin *beillas*, boyaux. Le  
terme signifie donc proprement boyaux de vache  
engraisée. Cf. *R.E.R.*, VII, 462-463. (S.)

tripes de coiraux <sup>6</sup>. Coiraux sont beufz engressez à la creche et prez guimaulx <sup>7</sup>. Prez guimaulx sont qui portent herbe deux fois l'an.  
 10 D'iceulx gras beufz avoient faict tuer troys cens soixante sept mille et quatorze <sup>8</sup>, pour estre à mardy gras sallez, affin qu'en la prime vere <sup>9</sup> ilz eussent beuf de saison à tas <sup>10</sup> pour, au commencement des repastz, faire commemoration <sup>11</sup> de saleures <sup>12</sup> et mieulx entrer en vin <sup>13</sup>.

Les tripes furent copieuses, comme entendez, et tant friandes estoient  
 15 que chascun en leichoit ses doigtz. Mais la grande diablerie à quatre personaiges <sup>14</sup> estoit bien en ce que possible n'estoit longue-

Ligne 9. A, B: *guimau* — A: *Prez guimau* — l. 10. A, B: *mile* — l. 12-13. A: *au commencement... saleures et manque* — l. 15. D: *chascun* — l. 16. B: *quetre*

6. Bœufs engraisés à la crèche. Le terme est dialectal: Anjou, *coiraud*, bœuf à l'engrais (Verrier et Onillon), aussi avec le sens figuré de « penaud, qui a l'air confus et piteux », sens également familier à R. (l. III, chap. xxvi: couillon *coyrault*). Ce mot angevin dérive de *coire*, terme de boucher, morceau pris dans la cuisse du bœuf (proprement cuir). Cf. *R.E.R.*, VII, 492. (S.)

7. Se dit des prés qu'on fauche deux fois par an. Le mot est poitevin; dans un document de Niort de 1564 (*R.E.R.*, VII, 97), on parle d'un « pré *gaymault* » et Cotgrave cite « *prez gaymaux* » comme « Lodunois ». La forme rabelaisienne en est une transcription littéraire, analogue à celle du vendéen *godebeillas* (c'est-à-dire *godebéya*), lequel est devenu chez R. *goudebillaux*. Le point de départ est l'anc. fr. *gaaigneau*, pré à regain, qu'on trouve dans la *Coutume de Poitou* sous la forme *gaaigneau*, parallèle à celle de *gaymau* du xvi<sup>e</sup> s. Cf. *R.E.R.*, VII, 173. (S.)

8. R. avait largement usé déjà dans son *Pantagruel* de ces précisions comiques dans les nombres. (C.)

9. Printemps. Terme courant au xvi<sup>e</sup> s., employé également par du Bellay et A. Paré.

10. En quantité. Cf. ch. vi, l. 31: « Vindrent à tas saiges femmes de tous coustez. »

11. Grignoter en hors-d'œuvre. C'est une expression liturgique. La *commémoration* est

une oraison fort courte rappelant à la messe un saint qui n'est pas celui du jour. (C.)

12. Salaisons. « Toutes choses aigues, comme saleures, especeries, ail, etc. » Ambr. Paré, l. XV, ch. xxi. (C.)

13. Comme le jambon, le bœuf salé éveillait la soif et se mangeait également au début du repas. Cf. Bruyère Champier, *De re cibaria*, XIII, 8: *Eximii potores acerrimum sitis stimulum esse praedicant [bubulum sale conditum] aequae ac pernas suillas... Elixia reposita, in taleolas aut frustilla conscissa ex aceto, apro insperso in comessionibus meridianis gratissime manditur.* » Du Fail (t. II, p. 20) nous a laissé ce syllogisme plaisant: « Bœuf salé, fait bien boire, bien boire passe la soif, ergo bœuf salé passe la soif. » (C.)

14. Mais l'embarras était que... Une diablerie à quatre personnages comportait des jeux de scène si embrouillés qu'elle était fort difficile à représenter par les acteurs, et sans doute à comprendre par les spectateurs. Le proverbe « faire le diable à quatre » en témoigne, et du Fail dit (t. I, p. 53) en parlant d'un amoureux obligé d'endormir la jalousie d'un rival: « Lors est une vraye diablerie à quatre personnages, car en dépit de vous, il faut faire la cour à ce nouveau survenu pour lui tirer les vers du nez et là cauteument dissimuler, et faire bonne pipée. » Cf. *R. E. R.*, VII, 98. (C.)

ment les réserver, car elles feussent pourries. Ce que sembloit indecent. Dont fut conclud qu'ilz les bauffreroient<sup>15</sup> sans rien y perdre. A ce faire convierent tous les citadins<sup>16</sup> de Sainnais<sup>17</sup>, de Suillé<sup>18</sup>,  
 20 de la Roche Clermaud<sup>19</sup>, de Vaugaudray<sup>20</sup>, sans laisser arrieres le  
 Coudray Montpensier<sup>21</sup>, le Gué de Vede<sup>22</sup> et aultres voisins<sup>23</sup>, tous

---

Ligne 17. B : *celles feussent* — l. 18. B : *feust* — l. 20. A, B, D : *Vaugaudry* — l. 21. A : *Monspensier*

15. Bâfreraient, mangeraient goulouement. *Bauffrer* est une forme dialectale (Anjou. Berry, Poitou) qu'on trouve dans le *Diction. de l'Acad.* de 1718 (l'édition de 1740 donne *baftrer*), et que Richelet (1680) définit ainsi : « Ce mot est bas et ne se dit qu'en riant. » Robert Estienne donne, à partir de 1549, *bauffrer* « avide comedere », et Tabourot (1587) le considère comme un « mot bourguignon ». (S.)

16. Citadins est ironique. Il ne s'agit ici que de villages et de hameaux. (C.)

17. Cinais, cant., arr. de Chinon, au nord-est de la Devinière. Les biens de la famille R., qui y possédait un domaine appelé Aragon, étaient partagés entre cette commune et celle de Seuilly. Cf. *R. E. R.*, III, 369. (C.)

18. Seuilly, cant., arr. de Chinon, au sud-ouest de la Devinière qui en dépend, possédait depuis le XI<sup>e</sup> s. une abbaye de l'ordre de saint Benoît. La famille R. en était tenancière pour plusieurs terres, entre autres le Clos-Rabelais et la pièce des Longardes (*R. E. R.*, III, 315). Le grand clos de l'abbaye défendu par Frère Jean (l. I, ch. xxvii), existe encore ; mais des bâtiments conventuels, il ne reste plus que quelques travées du cloître, l'aumônerie et les granges dimières, le tout du XV<sup>e</sup> s. L'église *abbatiale* a été rasée pendant la Révolution. En revanche, l'église *paroissiale* de Saint-Pierre de Seuilly, où, selon Gaignières, R. a été baptisé, est restée debout, mais très restaurée. Cf. *R. E. R.*, III, 61, et V, 77 et 211. (C.)

19. La Roche-Clermault, cant., arr. de Chinon, est située à mi-côte de la colline qui fait face à la Devinière, à l'est. Le village est dominé par un vaste logis du XVII<sup>e</sup> s., construit

RABELAIS.

sur les ruines d'un château féodal dont il ne reste plus que des soubassements, des bases de fenêtres et les ruines d'une chapelle. En 1699, d'après un dessin de Gaignières, des vestiges plus importants subsistaient encore. L'église paroissiale, dédiée à Saint Martin, date du XIII<sup>e</sup> s. Cf. *R. E. R.*, V, 75. (C.)

20. Vaugaudry, comm. de Chinon, à l'est de la Devinière.

21. Le château du Coudray-Montpensier, comm. de Seuilly, au sud de la Devinière, avait été construit par Pierre de Bournan et son fils Louis (1400-1473). En 1481, il devint la propriété de Louis de Bourbon, comte de Roussillon, seigneur de Montpensier (Vienne). Au temps de R., Guillaume Poyet, chancelier de France, en était seigneur depuis 1530 (*R. E. R.*, V, 62. — Bossebœuf, *Le Coudray-Montpensier*, 1900, in-8°). (C.)

22. Hameau de quelques maisons, à l'est de la Devinière, qu'il ne faut pas confondre avec le Bois-de-Veude, comm. d'Anché, arr. de Chinon, au confluent de la Veude et de la Vienne. Le gué, qui lui a donné son nom et où passait le chemin de Seuilly à Chinon, est situé au moulin du Pont, sur le Négron, qu'on trouve appelé jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. *Vède de Négron* et *Vède* tout court (Bossebœuf, p. 177. *R. E. R.*, III, 406 ; IV, 335). Du Fail (t. I, 46, 79, 80, 92) a emprunté ce nom de lieu à R. : « Le plus grand abateur de bois qui fust d'icy au Gué de Vede ». (C.)

23. Grandgousier est supposé tenir résidence à la Devinière. Toutes les localités qui viennent d'être citées forment comme un cercle autour de ce domaine. Cf. *R. E. R.*, III, 59. (C.)

bons beuveurs, bons compaignons, et beaulx joueurs de quille<sup>24</sup> là<sup>25</sup>.

Le bon homme Grandgousier y prenoit plaisir bien grand et comendoit que tout allast par escuelles<sup>26</sup>. Disoit toutesfoys à sa femme  
 25 qu'elle en mangeast le moins, veu qu'elle aprochoit de son terme et que ceste tripaille n'estoit viande<sup>27</sup> moult<sup>28</sup> louable : « Celluy (disoit il) a grande envie de mascher merde<sup>29</sup>, qui d'icelle le sac mangeue<sup>30</sup>. » Non obstant ces remonstrances, elle en mangea seze muiz<sup>31</sup>, deux bussars<sup>32</sup> et six tupins<sup>33</sup>. O belle matiere fecale que doivoit bour-  
 30 souffler en elle !

Ligne 22. A, B : *beaux* — l. 28. A, B : *non obstant* — l. 29. A, B : *tepins* — l. 29-30. A, B, D : *boursouffler*

24. Pris au sens libre, comme chez Marot (t. II, p. 16) et chez Jodelle (*Eugène*, I, sc. 1) :

Si fussiez allé chacun jour  
 Cependant qu'Alix estoit fille,  
 Planter en son jardin la quille,  
 A l'envi chascun eust crié.

L'équivoque se trouve déjà dans Eust. Deschamps :

Tu ne vois femme ou fille  
 A qui un tour ne joues de quille.

25. « Là » semble explétif. Ces mots sont-ils le refrain de quelque chanson ?

26. Que rien ne soit épargné pour faire honneur aux convives. Locution proverbiale qui remonte au moyen âge, au temps où, même dans les diners princiers, la part de chaque convive se servait dans des écuelles (v. Littré). Une locution analogue, *mettre par escuelles*, se lit chez du Fail (t. I, p. 306) : faisant grand chere, mettoit tout *par escuelles*, et dans la *Comédie des proverbes* (acte II, sc. VII) : « Allons *mettre tout par escuelle*, pour solenniser les nocces ». (S.)

27. Aliment. Latin *vivenda*.

28. Beaucoup. Vieux mot employé également par Despériers et du Fail, et qui commence à disparaître vers la fin du xv<sup>e</sup> s.

29. Un proverbe d'Alsace, cité par Le Duchat,

prétend que l'ordure qui reste dans les tripes les mieux raclées en fait, pour le moins, la dixième partie. (C.)

30. Mange. Cette forme est familière à R. qui l'emploie plusieurs fois, et notamment dans sa III<sup>e</sup> ép. : « Je bois et mangeue ordinairement chez Mons<sup>r</sup> le cardinal du Bellay. » C'est un reste de la conjugaison ancienne du verbe *manger*.

31. La capacité du muid variait selon les pays et la matière. Le muid de Paris était de 18 hectolitres pour le blé et de 268 litres pour le vin.

32. Barrique grosse et courte d'environ 268 litres. Le terme, également employé par G. Bouchet (*Serées*, t. I, p. 55 : deux *bussars* de vin), est attesté dès la fin du xv<sup>e</sup> s. ; c'est un dérivé de *busse*, sorte de tonneau. On lit dans le *Diction. de Trévoux* (1771) : « *Busse* ou *bussard*, espèce de futaille dont on se sert particulièrement en Anjou. Il est égal à la demi-queue d'Orléans, de Blois, de Dijon et de Mâcon, cequi revient aux trois quarts du muid de Paris ; en sorte que le *bussard* est composé de 216 pintes de Paris. » (S.)

33. Pots. Mot usuel en ancien français et dans les patois, qu'on lit dans les poésies de Despériers. En limousin, *tupin* désigne un pot de terre ou un pot à une anse (Mistral). (S.)

Après disner, tous allerent pelle melle à la Saulsaie<sup>34</sup>, et là, sus l'herbe drue, dancerent au son des joyeux flagcolletz et douces cornemuses tant baudement<sup>35</sup> que c'estoit passetemps celeste les veoir ainsi soy rigouller<sup>36</sup>.

---

Ligne 31. A, B : *Saulaie* — l. 32. E : *l'herbe dure* — l. 34. B : *anisi* — A, B, D : *rigouller*

34. Prairie plantée de saules, au bas de la Devinière, le long de la Vède ou Négron, à droite du chemin de Seully au moulin du Pont. Elle porte encore ce nom sur le cadastre.

35. Allégrement. Adverbe également familier à du Fail (t. I, p. 311) : « autres solciteurs

alternatifs, qui te meneront *baudement* à dyay et horiho ». (S.)

36. Se divertir. On rencontre souvent chez R., surtout devant un infinitif, la forme tonique *soy* à la place de *se*. Dans ce sens le langage moderne familier ne dit plus que *rigoler*. (S.)

---

## *Les propos des bien yvres* <sup>1</sup>.

### CHAPITRE V.

Puis entrèrent en propos de resieuner <sup>2</sup> on propre lieu. Lors flaccons d'aller, jambons de troter, goubeletz de voler, breusses <sup>3</sup> de tinter :

- 5 « Tire !  
— Baille !  
— Tourne !

---

Ligne 1-2. A, B, D : *Les propos des bien yvres. Chapitre V* manque (le texte de ce chapitre fait corps avec le texte du chapitre précédent) — l. 3. A, B : *ressieuner* ; D : *ressinner* ; E : *resieumer* — D : *au propre* — l. 4. E : *breussées*

1. Dans ce dialogue à bâtons rompus, qu'aucun commentateur n'a tenté d'expliquer, les répliques s'enchaînent beaucoup plus logiquement qu'on ne pourrait le croire. Un mot en amène un autre, une idée en fait surgir plusieurs. Les buveurs font assaut de cocasseries, de plaisanteries, de calembredaines, toutes reliées à une réplique précédente par le fil invisible de l'association des idées ou des mots. Ce dialogue, qui roule d'un bout à l'autre sur le vin et la bonne chère, est d'une variété infinie. Pas un mot qui se répète. Tout est nouveau, spontané, inattendu. R. a poussé l'art et le naturel jusqu'à supposer des interlocuteurs de sexe, d'âge, de professions diverses, et dans cette conversation, hachée par le choc des verres, il est souvent possible de reconnaître le personnage qui parle, cordelier du couvent voisin, soldat, homme de loi, gouvernante ou laquais. L'originalité de R. dans ce chapitre reste donc parfaite, et ni les conversations philosophiques du *Banquet* de Platon, ni

les dissertations des *Symposiaques* de Plutarque ou des *Saturnales* de Macrobe, ni même le *Satyricon* de Pétrone ne pouvaient lui servir de modèle. Il a donné ici et aux ch. XL et XLII du même livre le premier exemple de ces dialogues vivants et animés que l'on a imités si souvent depuis. Du Fail, dans ses *Propos rustiques*, Jean des Houx, dans ses *Vaux de Vire*, et surtout Ph. d'Alcripe (Le Picart), dans la *Nouvelle fabrique des excellents traictz de vérité* (R. E. R., VII, 382) lui doivent le meilleur de leurs traits. (C.)

2. Goûter. *Resieuner* est une forme dialectale (Poitou *ressouner*, faire un second repas), parallèle à *ressinner* des var. Ce dernier verbe est ancien. On le lit encore dans Montaigne. Il reste aujourd'hui usuel dans les patois du centre, Berry, Vendômois, etc. (S.)

3. Brocs. Oudin définit *breusse* « vaso grande, o tazza di stagno » ; le terme est angevin, suivant Ménage, et répond à l'anc. fr. *broisse*, vase à goulot. (S.)

- Brouille<sup>4</sup> !  
 — Boutte à moy sans eau ; ainsi, mon amy.  
 10 — Fouette moy<sup>5</sup> ce verre gualentement<sup>6</sup> !  
 — Produiz moy<sup>7</sup> du claiet<sup>8</sup>, verre pleurant<sup>9</sup>.  
 — Treves de soif<sup>10</sup> !  
 — Ha, faulse fiebvre<sup>11</sup>, ne t'en iras tu pas ?  
 — Par ma fy<sup>12</sup>, ma commere<sup>13</sup>, je ne peuz entrer en bette<sup>14</sup>.  
 15 — Vous estez morfondue, m'amie ?

Ligne 9. A : *ami* — l. 10. A : *moi* — l. 13. A : *faulce* — l. 14. A, B, D : *foy*

4. Mélange avec de l'eau. Cf. Straparole, *Nuits*, t. II, p. 160, cité par Lacurne Ste-Palaye. « Du vin brouillé et demy d'eau. » C'est le sens du mot chez les satiriques du XVI<sup>e</sup> s. qui se plaignent sans cesse des taverniers qui *brouillent* leurs vins. Si l'on pouvait hésiter sur la signification du mot la répartie de l'interlocuteur suivant : « Boutte à moy sans eau », trancherait la difficulté (C.) — Il est probable d'ailleurs que le mot *brouille* est amené par la réplique *tourne* qui précède. Au XVI<sup>e</sup> s., *brouiller* s'associe à *tourner* pour exprimer une agitation extrême. Amyot dit de l'avare (v. Littré) qu'« il se tourmente et *tourne-brouille* comme une toupie. » (S.)

5. Vide (*moi* explétif) ce verre d'un trait, en coup de fouet (cf. *Prol.*, n. 39).

6. Gaillardement, vivement. Forme normale au XVI<sup>e</sup> s. qu'on lit encore chez Régnier (*Sat.*, XI : *Galamment* payé d'une cassade). Ces adverbes, refaits sur le féminin des adjectifs, sont fréquents chez R., qui dit également *eloquentement* (l. I, ch. xxxiii) et *meschantement* (l. II, ch. xxxiv). Cf. *R. E. R.*, I, 166, II, 11, 173, 258 et VII, 146. (S.)

7. Exhibe (*moi* explétif). Terme de procédure qui dénonce la présence d'un homme de loi parmi les interlocuteurs. (C.)

8. Vin légèrement rosé. En Touraine, au XVI<sup>e</sup> s., c'est Montrichard qui produisait les

meilleurs vins claiets (*R. E. R.*, VII, 99).

9. Débordant. « Rondement, ayment toute gent, et rient lorsque bourse pleure » (Villon, *Test.*, v. 580). On dit encore dans le Midi : « Il est si riche que sa bourse en pleure. » (C.)

10. Que la soif fasse trêve, assez de soif. Cf. l. IV, ch. lxxv : « Il ne me faut... ne vin ne pain. Trefves de soif, trefves de faim. » Cet emploi elliptique et figuré de « trêve », que nous avons conservé dans certaines locutions (Trêve de plaisanteries) n'est pas attesté avant R. (C.)

11. Ah ! fièvre traîtresse ! Les fiévreux sont dévorés de soif. (C.)

12. Par ma foy ! Formule de serment encore usuelle dans plusieurs patois (picard, manceau, limousin) ; plus bas (ch. VII, l. 38) : « une de ses gouvernantes m'a dict jurant *sa fy* » ; on trouve ailleurs *par ma foy* ! (l. II, ch. xvii). (S.)

13. Quelques femmes prennent part à la beuverie. On peut croire que la commère qui vient de jurer « par ma fy » est cette gouvernante du logis, dont R. rappellera la locution favorite « *jurant sa fy* » au ch. VII, l. 38. (C.)

14. Je ne puis *entrer en boisson*, me mettre à boire. R. emploie ailleurs *boyte* au sens de *boisson*. La forme *bette* est dialectale ; elle est encore usuelle dans le Berry, la Saintonge et le Maine. (S.)

- Voire<sup>15</sup>.  
 — Ventre saint Qenet<sup>16</sup> ! parlons de boire.  
 — Je ne boy que à mes heures, comme la mulle du pape<sup>17</sup>.  
 — Je ne boy que en mon breviaire<sup>18</sup>, comme un beau pere guar-  
 20 dian<sup>19</sup>.  
 — Qui feut premier, soif ou beuverye<sup>20</sup> ?  
 — Soif, car qui eust beu sans soif durant le temps de innocence<sup>21</sup> ?  
 — Beuverye, car *privatio presupponit habitum*<sup>22</sup>. Je suis cleric.  
*Fœcundi calices quem non fecere disertum*<sup>23</sup> ?  
 25 — Nous aultres innocens ne bevons que trop sans soif<sup>24</sup>.

Ligne 18-51. A, B, D : *Je ne boy que à mes heures..... à la formule de exhiber manque*

15. Oui. Adverbetrès vivant au xvi<sup>e</sup> (Marot, Ronsard, Montaigne). (S.) — La consonnance appelle *boire* qui viendra à la réplique suivante. Dans ce dialogue, l'enchaînement des sons remplace souvent l'association des mots et des idées. (C.)

16. Juron fréquent chez R. et chez du Fail. *Saint Qenet* est probablement un nom facétieux sur l'origine duquel on a fait toutes sortes d'hypothèses dont aucune n'est plausible. (S.)

17. « Fantasque comme la mule du pape » est une locution proverbiale enregistrée en 1575 par Jean le Bon dans ses *Adages franç.* Les mules sont des animaux délicats. Celle qui avait l'honneur de porter le pape ne pouvait que fournir un superlatif au langage populaire. Dans la librairie de Saint-Victor (l. II, ch. vii), R. avait déjà imaginé l'« *Apologie d'iceluy (Marforius) contre ceux qui disent que la mule du pape ne mange qu'à ses heures* ». L'expression présente un jeu de mots sur *mule* (animal) et *mule* (pantoufle). On sait que « le pape a une croix d'or au bout de sa *mule* (pantoufle) que l'on baise avec grand respect ». (Furetière, art. *mulet, pape*). (C.)

18. Bouteille en forme de bréviaire. Ce sens, particulier à R., se trouve également dans

l'Ancien prologue du l. IV, et dans ce passage (l. V, ch. XLV) : « Bacbuc print le livre d'argent et pensions que fust veritablement un livre, à cause de sa forme qui estoit comme d'un *breviaire*, mais c'estoit un *breviaire* vrai et naturel flascon plein de vin Phalerne. » (S.) — C'est une réponse au propos précédent. R. joue sur le mot *heures*, qui, outre son sens ordinaire, a celui de *livre d'heures*. (C.)

19. Père gardien, supérieur d'un couvent de Cordeliers. L'expression de *beau père* était familièrement appliquée aux moines de cet ordre, et revient souvent dans les conteurs du xvi<sup>e</sup> s. Cf. *Parangon*, p. 122, 128. (C.)

20. Plaisanterie apparemment aussi traditionnelle que celle de l'antériorité de l'œuf ou de la poule traitée par Macrobe (*Saturnales*, VII, 6) et Plutarque (*Propos de table*, II, 3).

21. Qui eût été assez vicieux pour boire sans soif au temps où les hommes vivaient encore dans l'innocence ?

22. « *Privatio praesupponit habitum et nihil potest esse prius in privatione quam sit in habitu.* » Brocard de droit. (P.)

23. Horace. Ep. I, 5, v. 19.

24. Réponse à l'avant-dernière réplique : « qui eust beu sans soif durant le temps de innocence ? »



— Non moy, pecheur, sans soif, et, si non presente, pour le moins future, la prevenent comme entendez. Je boy pour la soif advenir. Je boy eternellement<sup>25</sup>. Ce m'est eternité de beuverye, et beuverye de eternité

- 30 — Chantons, beuvons, un motet<sup>26</sup> entonnons<sup>27</sup> !  
 — Où est mon entonnoir<sup>28</sup> ?  
 — Quoy ! Je ne boy que par procuration<sup>29</sup> !  
 — Mouillez vous pour seicher, ou vous seichez pour mouiller<sup>30</sup> ?  
 — Je n'entens point la theoricque; de la praticque je me ayde  
 35 quelque peu.  
 — Haste<sup>31</sup> !  
 — Je mouille, je humecte<sup>32</sup>, je boy, et tout de peur de mourir.  
 — Beuvez tousjours, vous ne mourrez jamais.  
 — Si je ne boy, je suys à sec, me voylà mort. Mon ame s'en fuyra  
 40 en quelque grenoillere. En sec jamais l'ame ne habite<sup>33</sup>.  
 — Somelliers, ô createurs de nouvelles formes<sup>34</sup>, rendez moy de non beuvant beuvant !

---

Ligne 26. E : *si nous*

25. *Pécheur* s'oppose à *innocent*. Cette phrase, un peu obscure à force d'être elliptique, veut dire : « Vous, innocents, vous buvez sans soif ? Eh bien ! moi qui ne suis qu'un pécheur, je ne bois pas sans soif, car si ma soif n'est pas présente au moment où je bois, elle viendra certainement ; je la préviens, vous me comprenez. C'est pourquoi je bois sans cesse, je bois éternellement. » Cf. l. IV. ch. LXV : « Les chameaulx... boyvent pour la soif passée, pour la soif présente et pour la soif future. »

26. Morceau de chant à trois ou quatre voix sur des paroles latines, exécuté à l'église, mais ne faisant pas partie du service divin. C'est sans doute le clerc qui parle. (C.)

27. Jeu de mots sur *entourer* « commencer à chanter », et *entourer*, « mettre en tonne ».

28. C'est-à-dire « mon verre ».

29. Les autres boivent à ma place, c'est-à-dire : on ne remplit pas mon verre. C'est l'homme de loi qui parle.

30. Vous mouillez-vous le gosier pour le

laisser sécher ensuite (et par conséquent avoir soif), ou vous laissez-vous sécher la gorge pour avoir le plaisir de la mouiller (c'est-à-dire de boire). (C.)

31. Faites hâte.

32. J'arrose le gosier. Néologisme introduit par R. d'après le lat. *humectare*, mouiller.

33. « Anima certè quia spiritus est, in sicco habitare non potest, » dit le pseudo-saint Augustin (*Quaestiones Veteris et Novi Testamenti, Ex Veteri Testamento, Quaestio XXIII*). La *Nef des fols*, traduite en vers par le poitevin Pierre Rivière, ami de J. Bouchet, dit pareillement de l'âme (éd. 1497, fol. 56, recto) :

Et si jamais ne se contient,

Ainsi que lisons, en sec lieu. (C.)

34. Plaisanterie scolastique sur les formes ou « formes substantielles ». Ici ce principe distinct qui donne aux corps leur manière d'être, c'est le vin. La métamorphose est expliquée par le second membre de phrase : « Rendez moy de non beuvant beuvant ! » (C.)

- Perannité<sup>35</sup> de arrousement par ces nerveux et sez boyaulx !  
 — Pour neant<sup>36</sup> boyt qui ne s'en sent.  
 45 — Cestuy entre dedans les venes ; la pissotiere n'y aura rien.  
 — Je laveroyz voluntiers les tripes de ce veau que j'ay ce matin  
 habillé<sup>37</sup>.  
 — J'ay bien saburré<sup>38</sup> mon stomach<sup>39</sup>.  
 — Si le papier de mes schedules<sup>40</sup> beuvoyt aussi bien que je foyz,  
 50 mes crediteurs auroient bien leur vin<sup>41</sup> quand on viendroyt à la for-  
 mule de exhiber<sup>42</sup>.  
 — Ceste main vous guaste le nez<sup>43</sup>.  
 — O quants<sup>44</sup> aultres y entreront avant que cestuy cy en sorte !  
 — Boyre à si petit gué<sup>45</sup>, c'est pour rompre son poictral<sup>46</sup>.

Ligne 53. A : *cestui cy* — l. 54. A, B, D : *boire*

35. Perennité, perpétuité.

36. Pour rien. Locution fréquente chez Montaigne. (S.)

37. Jeu de mots sur le verbe habiller, qui outre son sens ordinaire de « vêtir », signifie pour les bouchers, écorcher, apprêter, parer une bête qu'ils viennent de tuer : « *Habiller*, dit le *Dict. de l'Acad.* de 1694, signifie aussi escorcher et accommoder de certains animaux bons à manger. » Le veau que le buveur a habillé, c'est lui-même, et c'est son intérieur qu'il veut laver. La plaisanterie se trouve dans les *Curiositez françoises* d'Oudin : « C'est un boucher, il habille tous les jours un veau. » (C.)

38. Lesté (lat. *saburrare*). Cf. l. IV, ch. LXV : « J'ay... mon estomach sabourré à profict de mesnaige. » On dit encore aujourd'hui, dans le style familier, *se lester l'estomac*. (C.)

39. Estomac. L'une et l'autre formes alternent chez R., comme en ancien français (par exemple chez Mondeville). (S.)

40. Cédules. Graphie savante que préfère également Henri Estienne. — C'est l'homme de loi qui parle.

41. Auraient leur pourboire, leur gratification. Ironiquement, c'est-à-dire seraient attrapés, confondus.

42. Produire. Terme de procédure : Si le papier de mes lettres de change buvait aussi bien que moi, il ne resterait plus trace d'écriture et mes créanciers n'auraient plus de titres à produire. (C.)

43. Si votre nez est rouge, c'est la faute de votre main qui lève trop souvent le verre.

44. Combien d'autres. Lat. *Quanti*. Cf. ch. XLIII, l. 50 : « *Quantes* victoires ont esté tollues des mains des vainqueurs... »

45. Gué peu profond. Boire à petit gué, c'est avoir peu de vin, dans son verre, par analogie à l'eau d'une rivière, très basse à l'endroit d'un gué. « Les Grecs... au commencement de leurs banquets... beuvoient à petits traicts, et à *petit gué* », dit G. Bouchet, t. I, p. 51. Dans la *Condamnation de Banquet* (Fournier, *Th. fr.*, p. 231) un des convives s'écrie en faisant remplir son verre :

Çà, çà, à beau cheval, beau gué. (C.)

46. Poicrail. Palsgrave (1530) enregistre l'une et l'autre formes, Robert Estienne (1539) ne donne que la première : « *Poictral de cheval*, Pectorale. » (S.) — Les chevaux sellés qu'on fait boire dans une eau trop basse, courent risque de rompre leur poicrail à force de baisser le cou.

- 55 — Cecy s'appelle pipée <sup>47</sup> à flacons.  
 — Quelle difference est entre bouteille et flacon ?  
 — Grande, car bouteille est fermée à bouchon, et flacon à viz <sup>48</sup>.  
 — De belles !  
 — Nos peres beurent bien et vuiderent les potz <sup>49</sup>.
- 60 — C'est bien chié chanté <sup>50</sup>. Beuvons !  
 — Voulez vous rien mander à la riviere <sup>51</sup> ? Cestuy cy va laver les tripes.  
 — Je ne boy en plus q'une esponge.  
 — Je boy comme un templier <sup>52</sup>.

Ligne 55. A, B, D : *pippée* — A, B : *flacons* — l. 57. A, B, D : *vitz* — l. 58. A, B, D : *De belles* manque. — l. 60. A, B : *chien chanté* ; D : *chanté* manque — l. 61. A : *cestui cy* — l. 63. A, B, D : *Je ne boy en plus q'une esponge* manque ; E : *qu'ne* — l. 64. D : *ung*

47. Les flacons ne sont là que pour servir d'appeaux. (C.)

48. Cette équivoque, très libre, se rencontre dès le xv<sup>e</sup> siècle dans le *Jardin de Plaisance*, éd. Vêrard, fol. 124 :

Vostre flacon fermant à vis  
 Ma dame, je le vous renvoye  
 Et grant mercis...

Cf. Tabourot dans le chapitre de ses *Bigarures*, intitulé *Des Équivoques français*. Le jeu de mots se retrouve dans le *Moyen de parvenir*, éd. Charpentier, p. 8 : « Flacons... sont bons vaisseaux à vis », et dans Tabarin, éd. Elz., t. I, p. 63 : « Un flacon se ferme à vis par dehors et une femme se ferme à vis par le dedans. » (*R.E.R.*, II, 141):

49. Équivoque scatologique qui va amener le lapsus de la réplique suivante.

50. C'est bien *chié*, expression triviale, pour dire : c'est bien parlé, c'est une belle trouvaille (ironique). On lit dans une farce de l'*Ancien Théâtre* (t. I, p. 322) : « Cela, mon Dieu, c'est bien *chié* ! » L'interlocuteur feint un lapsus et se reprend, en remplaçant *chié* par un mot commençant par *ch* : chanté. La variante : « bien *chien* chanté ! » est également euphémique. Au l. III, ch. xxxvi, Panurge

dira : « C'est bien *chien chié* chanté ». (S.)

51. Si vous avez quelque chose à faire dire à la rivière, chargez-en ce verre de vin qui va laver des tripes. Le lavage des tripes exigeant beaucoup d'eau, se faisait en rivière : « Ils avoient esventré 15 ou 16 corps de Bourguignons, et desvidioient leurs trippes comme les trippiers à la riviere. » (Carloix, IV, 32, ap. Littré.) Ici les tripes à laver, ce sont les entrailles du buveur :

Voulez-vous rien mander  
 Là bas à la rivière ?  
 Y avez vous affaire ?  
 Les trippes vay laver,

dit Jean Le Houx, dans ses *Vaux de Vire*, p. 69. (C.)

52. Le Roux de Lincy, sans en donner la preuve, fait remonter l'expression au xiv<sup>e</sup> s. (t. I, p. 55). Selon Baluze, cité par Crapelet, *Proverbes*, p. 27, elle ne serait pas antérieure à la suppression de l'ordre et viendrait peut-être des mots « bien boire et bien manger », qui se trouvaient dans le cérémonial de réception des chevaliers du Temple, ou de leurs débauches légendaires. (C.) — Cf. l. II, ch. xvi : « il assembloit trois ou quatre bons rustres, les faisoit boire comme *Templiers* sur le soir. »

- 65 — Et je *tanquam sponsus* <sup>53</sup>.  
 — Et moy *sicut terra sine aqua* <sup>54</sup>.  
 — Un synonyme de jambon ?  
 — C'est une compulsoire <sup>55</sup> de beuvettes ; c'est un poulain <sup>56</sup>. Par le poulain on descend le vin en cave ; par le jambon en l'estomach.
- 70 — Or ça, à boire, boire ça ! Il n'y a point charge <sup>57</sup>, *Respice personam* ; *pone pro duos* ; *bus non est in usu* <sup>58</sup>.  
 — Si je montois aussi bien comme j'avalle <sup>59</sup>, je feusse pieça <sup>60</sup> hault en l'aer.

Ligne 66. A : moi — l. 67. D : ung — l. 68. A, B, D : C'est une compulsoire de beuvettes manque — D : ung — l. 69. A : et par — A : le stomach — l. 70. A, B : cza — A, B : cza — l. 72. A, B : piecza

53. Comme un époux, expression biblique. « Et ipse *tanquam sponsus* procedens de thalamo suo », Ps. XVIII, 6. R. joue sur les mots *sponsus* et *spongia*, éponge, amené par la réplique « Je ne boy en plus qu'une éponge ». Cette plaisanterie se rattache peut-être à l'usage de porter à boire aux nouveaux mariés après leur nuit de noces. (C.)

54. Comme la terre privée d'eau : « Anima mea *sicut terra sine aqua* tibi », Ps. CXLII, 6. Toutes ces citations sont évidemment du fait des clercs présents au banquet. Les légistes vont leur répondre. (C.)

55. C'est un moyen de produire (au sens juridique) la soif. Locution plaisante, tirée comme plusieurs autres du vocabulaire usité au palais. Cf. plus bas : « appellant de soif... je t'insinue ma nomination. » Les lettres royales de *compulsoire* (terme attesté dès 1509) étaient accordés en chancellerie pour obliger une personne publique à produire une pièce qu'elle gardait par devers elle. C'est ce qui amène Jean Le Houx dans ses *Vaux de Vire*, p. 69, à faire plaisamment du jambon un « sergent salé » :

T'imitant, compagnon,  
 Ne me faut de jambon  
 Pour m'inciter à boire :

L'ay bientost avallé,  
 Sans d'un sergeant sallé  
 Attendre un compulsoire. (C.)

56. Sorte d'échelle servant à faire glisser les tonneaux en cave.

57. La charge n'est point complète, mon estomac n'est pas plein.

58. Ayez égard à la personne, versez pour deux ; *bus* n'est pas d'usage, dit le légiste pour excuser son solécisme *pro duos* à la place de *pro duobus*. Il veut dire qu'il ne faut pas employer le verbe « boire » au passé « je *bus* », mais au présent « je bois ». (C.)

59. Je descends. Jeu de mots fondé sur le double sens de ce verbe, dont la langue moderne n'a gardé que l'acception spéciale de « faire descendre dans le gosier ». (S.) — « Avaller sans corde et sans poulain, dit Oudin, *Curiositez françoises*, p. 21, veut dire boire, par allusion d'avalier, qui signifie descendre le vin dans la cave. » R. emploie dans le même sens devaler, l. II, ch. xxviii : « Devallez ce vin blanc d'Anjou de la hune. » (C.)

60. Il y a longtemps (en opposition avec *naguères*), littéralement il y a une *pièce*, une partie (de temps). Adverbe également familier à Ronsard et à Montaigne, mais qui disparaît à la fin du xvi<sup>e</sup> s. (S.)

- Ainsi <sup>61</sup> se feist Jacques Cueur <sup>62</sup> riche.
- 75 — Ainsi profitent boys en friche.
- Ainsi conquesta Bacchus l'Inde.
- Ainsi philosophie <sup>63</sup> Melinde <sup>64</sup>.
- Petite pluye abat grand vend <sup>65</sup>. Longues beuvettes rompent le tonnoire <sup>66</sup>.
- 80 — Mais, si ma couille pissait telle urine, la voudriez vous bien sugcer ?
- Je retiens après.
- Paige, baille; je t'insinue ma nomination en mon tour <sup>67</sup>.
- Hume, Guillot ! Encores y en a il un pot <sup>68</sup>.

Ligne 74-79. A, B, D : *Ainsi se feist... rompent le tonnoire* manque. — l. 80. A, B : *voudriez* — l. 84. A, B : *on* ; D : *ung*

61. En faisant ripaille. Certains éditeurs modernes ont imprimé cette réplique et les trois suivantes comme si elles formaient un quatrain. Peut-être s'agit-il tout simplement de locutions proverbiales sans autre lien que l'assonance. (C.)

62. La réputation de richesse de Jacques Cœur au xv<sup>e</sup> s. a précédé celles des Fugger d'Augsbourg au xvi<sup>e</sup> s. et des Rothschild au xix<sup>e</sup> s. Cf. Villon, *Test.*, v. 285 :

Homme, ne te doulose tant

Et ne demaine tel douleur

Se tu n'as tant que Jaques Cuer. (C.)

63. Ainsi la science, l'esprit de recherche (sous-entendez : conquit) Mélinde.

64. Mélinde, ville de la côte orientale d'Afrique, dans le Zanguebar, était célèbre par la relation de Vasco de Gama, qui y fit sa première escale après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance en 1498 (Cf. Lefranc, *Navig.*, p. 10). C'était au xv<sup>e</sup> s. la ville extraordinaire et lointaine par excellence. (C.)

65. Très ancien proverbe qu'on trouve dans le *Roman de Renard*, v. 8828 : « Grant vent chiet à poi de pluie », dans Huon de Bordeaux,

ch. III, dans les proverbes de Jo. Aegidius (1519) et dans bien d'autres auteurs (*R. E. R.*, VII, 374). R. a fait de ce vieux dicton le titre d'un de ses chapitres : « Comment petites pluyes abattent les grans vents. » l. IV, ch. XLIV. (C.)

66. Tonnerre. Une grande pluie indiquant généralement la fin d'un orage, l'effet a pu passer pour la cause et donner lieu à un proverbe : « Longues pluies rompent le tonnerre. » Ici les longues pluies, ce sont les beuveries prolongées qui font pleuvoir le vin dans l'estomac. Au l. V, ch. xxxvi le vin est dit « anti-fortunal », contre-tempête. (C.)

67. Je m'inscris pour bénéficier de ton office à mon tour. C'est l'homme de loi qui parle. En pratique bénéficiaire, l'insinuation était une inscription sur des registres publics. Les gradués qui avaient omis d'insinuer étaient privés de requérir ou d'accepter les bénéfices vacants. Le cinquante-deuxième des *Arrestz d'Amours* porte : « De l'heure qu'un homme est marié, il ne lui est loisible de faire l'amoureux, ne insinuer ses nominations sur une autre que sa femme. » (C.)

68. Refrain de quelque chanson à retrouver.

- 85 — Je me porte pour appellant<sup>69</sup> de soif comme d'abus. Paige, relieve<sup>70</sup> mon appel en forme<sup>71</sup>.  
 — Ceste roigneure<sup>72</sup> !  
 — Je souloys<sup>73</sup> jadis boyre tout ; maintenant je n'y laisse rien.  
 — Ne nous hastons pas et amassons bien tout.
- 90 — Voycy trippes de jeu et guodebillaux d'envy<sup>74</sup> de ce fauveau<sup>75</sup> à la raye noire. O, pour Dieu, estrillons le<sup>76</sup> à profict de mesnaige<sup>77</sup> !  
 — Beuvez, ou je vous...  
 — Non, non !  
 — Beuvez, je vous en pryé.
- 95 — Les passereaux ne mangent sinon que on leurs tappe les queues<sup>78</sup> ; je ne boy sinon qu'on me flatte.

Ligne 85-109. A, B, D : *Je me porte... soif s'en va en beuvant* manque

69. J'appelle, comme abusive, de ma condamnation à la soif. Dans un sens analogue, Jean Le Houx dit dans ses *Vaux de Vire*, p. 104 :

Je juray que dorenadvent  
 Je n'y serois plus appellant  
 Qu'aux cabarets les plus notables,  
 La soif, ma partie, intimant  
 Devant les beuveurs, mes semblables. (C.)

70. Relève. L'assimilation des radicaux toniques et atones n'est pas achevée au commencement du XVI<sup>e</sup> s. (cf. l. I, ch. XLI : avecques moy il se lieve). (S.)

71. Charge-toi de mon appel selon les formes. Cf. du Fail, t. I, p. 109 : « Faisons comme les sergens, relevons menagerie. »

72. Rognure, reste. Le bien-ivre demande sans doute un morceau de viande resté au plat.

73. J'avais l'habitude de. Verbe employé surtout à l'imparfait et qu'on lit encore chez La Fontaine et chez d'autres écrivains du XVII<sup>e</sup> s.

74. Voici des tripes dignes d'enjeu et des godebillaux dignes de relance. Rappelons-nous que les buveurs étaient réunis pour manger des tripes.

75. Bœuf de couleur fauve, comme le sont presque tous ceux d'Anjou, de Touraine et de

Poitou, qui portent souvent aussi une raie noire sur le dos. (C.)

76. Raclons-le bien (au figuré), c'est-à-dire n'y laissons plus de viande. Le buveur fait allusion au vieux roman du XIV<sup>e</sup> s., *Fauvel*, très populaire, où Fauvel ou Fauveau est un cheval fauve que chacun vient flatter, caresser, étriller :

De Fauvel que voy tant torchier  
 Doucement, sans lui escorchier.

L'expression : étriller Fauvel ou Fauveau, avait donné naissance au substantif étrille-Fauveau désignant un bas adulateur, et l'on trouve dans Cotgrave le proverbe : « Tel estrille Fauveau qui puis le mord » (cf. Gaston Paris dans *Rev. crit.*, 1873, I, 28). On en avait fait aussi un rébus que Durand Guerlier, libraire à Paris, avait pris pour devise dès 1489, et que Marot a mis en rimes (t. I, p. 225) :

Une estrille, une faulx, un veau  
 C'est à dire estrille Fauveau

En bon rebus de Picardie. (C.)

77. Complètement, sans en rien laisser perdre, proprement : à l'avantage du ménage.

78. On frappe de petits coups la queue des oiseaux à qui l'on donne la becquée, pour les obliger à redresser la tête et le bec.

— *Lagona edatera*<sup>79</sup> ! Il n'y a raboulliere<sup>80</sup> en tout mon corps où cestuy vin ne furette<sup>81</sup> la soif.

— Cestuy cy me la fouette<sup>82</sup> bien.

100 — Cestuy cy me la bannira du tout.

— Cornons<sup>83</sup> icy, à son de flacons et bouteilles, que quiconques aura perdu la soif ne ayt à la chercher ceans<sup>84</sup> : longs clysteres de beuverie l'ont fait vuyder hors le logis<sup>85</sup>.

— Le grand Dieu feist les planettes et nous faisons les platz netz<sup>86</sup>.

105 — J'ay la parolle de Dieu en bouche : *Sitio*<sup>87</sup>.

— La pierre dicte ἄβεστος<sup>88</sup> n'est plus inextinguible que la soif de

79. Compagnon à boire ! Exclamation basque qui dénote sans doute la présence au banquet du laquais de Grandgousier « le Basque » (cf. I. I, ch. xxviii, n. 35). L'expression correspond à l'équivalent allemand « Lans, tringue ! » que l'on trouvera plus loin (*R.E.R.*, III, 276 ; VI, 294 et VII, 195, 232) (S. et C.)

80. Trou, proprement terrier de lapin. Le mot appartient au patois du Centre : Berry, *raboullère*, creux, cavité, et spécialement trou d'écrevisse (Jaubert) ; dans le Maine, *raboullat* est le nom du petit lapin, et dans le Berry, *rabotte* désigne à la fois le lapin et le petit trou que creuse cet animal. (S.)

81. Poursuive la soif ; se dit proprement de la chasse qui se fait dans un terrier de lapin qu'on fouille en y introduisant un furet. Image connexe à *raboulliere*. (S.)

82. Me l'excite.

83. Proclamons.

84. Ici dedans. Corrélatif à *leans* (I. V, ch. xi).

85. Nous en ont purgés.

86. Nous faisons les plats propres. Jeu de mot qu'on trouve dans la *Comédie des proverbes* (acte III, sc. 5) : « Tu es grand astrologue... tu ferois mieux *les plats nets* que tu ne connois *les planettes*. » (S.)

87. Évangile selon saint Jean, xix, 28 :

« Postea sciens Jesus quia omnia consummata sunt, ut consummaretur Scriptura dixit : *Sitio*. » Cette parodie d'une des dernières paroles du Christ sur la croix nous semble aujourd'hui digne d'être rangée parmi celles que la Sorbonne qualifiait « d'offensives pour les oreilles pieuses ». Nous devons constater que R. ne la jugea pas particulièrement choquante : l'édition de Juste, 1542, qui apporta tant de corrections prudentes au texte primitif du *Gargantua*, conserva cette citation irrévérencieuse des « novissima verba » du Christ. Bien plus, nous la retrouvons dans le texte d'un Sermon joyeux : *Bien Boire*, qui aurait été écrit par Jehan d'Abundance, vers 1540. *Anc. th. fr.*, t. II, p. 15 :

« Et aussi Dieu nous avisa

« De bien boyre et nous devisa

« Et nous dist ce mot : *sitio*. »

Cf. *R.E.R.*, VIII, 273. (P.)

88. *Asbeste* (du grec ἄβεστος, incombustible), substance minérale, *trémolite* des minéralogistes. Les anciens en fabriquaient les mèches de lampes perpétuelles en usage dans les temples. La variété d'*asbeste* la plus flexible et la plus blanche est l'*amiante*. (D.) — Ailleurs (I. III, ch. LI), R. appelle *asbestos* ou *asbeste* le chanvre incombustible. La forme savante *asbestos*, empruntée de Pline (*Hist. Nat.*,

ma Paternité <sup>89</sup>.

— L'appetit vient en mangeant, disoyt Angest on Mans <sup>90</sup> ; la soif s'en va en beuvant.

110 — Remede contre la soif ?

— Il est contraire à celluy qui est contre morsure de chien : courrez tousjours après le chien, jamais ne vous mordera <sup>91</sup> ; beuvez tousjours avant la soif, et jamais ne vous adviendra.

115 — Je vous y prens, je vous resveille <sup>92</sup>. Sommelier eternel, garde nous de somme <sup>93</sup>. Argus avoyt cent yeulx pour veoir ; cent mains fault à un sommelier, comme avoyt Briareus, pour infatigablement verser.

— Mouillons, hay, il faict beau seicher <sup>94</sup> !

— Du blanc ! Verse tout, verse de par le diable ! Verse deçà, tout plein : la langue me pelle.

120 — Lans, tringue <sup>95</sup> !

Ligne 110. B : *contra* — l. 112. A, B : *bevez* — l. 114-117. A, B, D : *Je vous y prens... il faict beau seicher* manque — l. 118. A, B : *decza* — l. 119. A, B : *pele*

l. XXXVII, ch. x), se lit encore chez Belleau (t. II, p. 246 : la pierre inextinguible dite *asbestos*), et chez le traducteur de Pline, Du Pinet, qui note en marge : « *Abestos*, dict autrement *Amyantus*, c'est comme une espèce d'alun de plume, qui ne se consomme point du feu. » Cette forme réduite *abestos* est déjà familière aux anciens lapidaires (éd. Pannier, p. 58) :

*Abestos* vient de la contrée

De l'Archade u el est trovée...

Ces deux vers traduisent simplement le passage cité de Pline. (S.)

89. C'est le « beau père » qui parle. Au prologue du l. IV, R. se donne à lui-même ce titre de Ma Paternité. Il était anciennement réservé au Pape et fut appliqué ensuite aux prêtres et aux confesseurs. (S.)

90. Ce dicton figure dès le x<sup>v</sup>e s. dans le livre des *Proverbes communs*. On lit dans le traité de *Causis* (1515) du docteur en théologie Hierome de Hangest, évêque du Mans, mort le 8 septembre 1538, l. I, 5<sup>a</sup> *proprietates materiae* : « Tunc etiam ille actus appetendi, cum sit ens

ipsum, appetit actu appetendi ». C'est sans doute à cette sentence que R. fait allusion (*R.E.R.*, VII, 376). (C.)

91. Vérité de La Palisse : tant que vous courrez après le chien sans qu'il s'arrête, vous ne serez pas mordu. (C.)

92. Je vous y prends, à dormir. Probablement refrain de chanson.

93. Ne nous laisse pas dormir. Jeu de mots sur somme (sommeil) et sommelier, amené par le refrain : « je vous réveille. » (C.)

94. Voyez ci-dessus, l. 32. Cette apostrophe bacchique, qui est peut-être aussi un vers de chanson, a été reproduite par Jean Le Houx, *Vaux de Vire*, p. 104 :

« Mouillons donc, il faict bon sécher. » (C.)

95. Compagnon, trinque ! Exclamation pour trinquer en usage entre les lansquenets et les Suisses, parmi lesquels R. l'a entendue (*R.E.R.*, VI, 288). C'est le pendant de *lagona edatera*, cité plus haut. (S.) — On peut la supposer dans la bouche de quelque soldat invité au banquet.



- A toy, compaing <sup>96</sup> ! De hayt <sup>97</sup>, de hayt !  
 — Là ! là ! là ! C'est morfiaillé <sup>98</sup>, cela.  
 — *O lachryma Christi* <sup>99</sup> !  
 — C'est de la Deviniere <sup>100</sup>, c'est vin pineau <sup>101</sup> !  
 125 — O le gentil vin blanc !  
 — Et, par mon ame, ce n'est que vin de tafetas <sup>102</sup>.

Ligne 123. A, B: *lachryma*

96. Compagnon. C'est le cas sujet de ce vieux mot ; il était déjà archaïque au xvi<sup>e</sup> s. Ronsard et Baïf l'ont également employé. (S.)

97. De bon cœur, de bonne humeur. Expression fréquente chez R. qu'on lit également chez Marot, Despériers et Noël du Fail (t. II, p. 271) : « un autre et nouveau poursuivant survient, frais, *dehait* et bien rebrassé... » En ancien français, *hait* indique une bonne disposition morale : joie, désir, ardeur. (S.)

98. C'est là ce qui s'appelle bâfré. Terme vulgaire encore usuel dans le Hainaut, où *morfallier* a gardé son acception primordiale : manger avidement, en ouvrant largement la bouche et en appuyant fortement les dents les unes contre les autres (Hécart). C'est un dérivé de *morfier* qu'on trouve chez du Fail (t. I, p. 177) : « Eutrapel commence à *morfier* et galloper des machouères » ; la forme parallèle *morfer* se lit dans le *Francion* de Sorel. Le terme a pénétré dans l'argot dès la fin du xv<sup>e</sup> s. et il s'y maintient encore. Cf. *R.E.R.*, IV, 407 ; V, 437. (S.)

99. Ce muscat renommé se récolte à Montefiascone, au pied du Vésuve. Il tire son nom d'une abbaye voisine, qui conserve dans son trésor une larme du Christ semblable à celle de Vendôme (*lachryma Christi*). On dit qu'un maître es arts de Cologne, passant par là, trouva le vin si bon qu'il s'écria : « *Utinam Christus vellet etiam flere in patriâ nostrâ.* » *Ep. obsc.* *viror* éd. G. Stokes, p. 163. (C.)

100. Le terroir de la Devinière était autrefois, comme de nos jours, planté d'excellentes vignes. La famille R. possédait, outre ce vignoble, le Clos Rabelais, tout près de là, sur le chemin de la Croix de la Devinière au moulin du Pont. Les cépages blancs du xv<sup>e</sup> s. ont été remplacés par des rouges (*R.E.R.*, III, 51 ; V, 64). Il est tout naturel que Grandgousier offre à ses hôtes du vin de son cru, et il est non moins logique que ses invités poussent la flatterie jusqu'à le comparer au *Lacryma Christi*. (C.)

101. La réputation du vin pineau est bien antérieure à R. L'échevinage de Poitiers, en 1406, offre deux pipes de « vins de pineau » au duc d'Orléans. *Les Quinze joies de Mariage*, V, 42, l'égalent à l'hypocras, de même que le *Sermon joy. de bien boyre* (*Anc. Th. fr.*, t. II, p. 11) :

Le prophète a déclaré  
 Qu'on boyve muscadet, claré,  
 Ypocras et vin de *pyneau*,  
 Et dit qu'on n'y mette point d'eau.

Le cépage d'où l'on tirait ce vin, dit « pinet » dans l'*Agriculture* de Charles Estienne (1567), était un raisin blanc à grains petits et serrés, ressemblant à une « pine de pin ». On distingue encore en Touraine le gros et le menu pineau, donnant un vin blanc, et le pineau noir, donnant un vin rouge (*R.E.R.*, VII, 104).

102. Doux et moelleux comme du taffetas. On dit encore communément : « C'est un velours sur l'estomac. » (C.)

— Hen, hen, il est à une aureille <sup>103</sup>, bien drappé <sup>104</sup> et de bonne laine.

— Mon compaignon couraige !

130 — Pour ce jeu nous ne voulerons pas, car j'ay fait un levé <sup>105</sup>.

— *Ex hoc in hoc* <sup>106</sup>: Il n'y a point d'enchantement; chascun de vous l'a veu; je y suis maistre passé.

— A brum ! A brum <sup>107</sup> ! je suis prebstre Macé <sup>108</sup>.

Ligne 129-137. A : *Mon compaignon... abhorret vacuum* manque — l. 130. B : *volerons* — D : *ung* — l. 131. B : *enchantement* — D : *chascung* — l. 132. B : *suys* — B, D : *maistre passe de passe* — l. 133. B, D : *A brun a brun je suys prestre Macé*

103. Oreille. Graphie savante du <sup>xvi</sup>e s. refaite d'après le latin *auris*. — L'origine de cette expression nous échappe; elle est très probablement apparentée à la métaphore précédente : « C'est vin de tafetas », à laquelle se rapportent les deux déterminatifs suivants : « il est... bien drappé et de bonne laine. » On appelait draps *essorillés*, des draps défectueux auxquels on avait coupé les lisières. Cf. Godefroy, Ordon. 1407 : « Et seront les denrées qui ne seront de longueurs et largeurs dessus dictes *essorillées*, pour estre congneues. » On peut supposer par analogie que le drap à une oreille, c'est-à-dire ayant conservé une lisière, était un drap irréprochable. Quoi qu'il en soit, après R., cette locution a toujours désigné un vin de choix. Cf. Jean Le Houx, *Vaux de Vire*, p. 45.

Vin d'une oreille aux gens vieux

Et gouteux

Sert de laict et nourriture.

Par opposition, le vin ordinaire est du vin à deux oreilles. Cf. *Comédie des proverbes*, II, 3 ; « Ce vin est rouge et verd : c'est du vin à deux oreilles ou du vin de Brétigny qui fait danser les chèvres. » Au <sup>xvii</sup>e siècle, Moisant de Brieu (*Les origines de... plusieurs façons de parler triviales*, 1672, p. 74) explique ainsi cette locution : « *Vin d'une oreille*. On appelle ainsi le bon vin, parce que le bon vin fait pencher la teste de celui qui le gouste bien d'un costé seulement, et luy fait dire : il est

bon; au lieu que, s'il est mauvais, on secoue toute la teste, par conséquent les deux oreilles, en signe de desgoust et de mespris. » (C.-S.)

104. Allusion à la *Farce de Pathelin*, v. 190-194 :

PATHELIN

Cestuy cy est il taint en laine ?

.....

LE DRAPPIER

C'est ung tres bon drap de Rouen,  
Je vous prometz, et bien drappé.

105. Nous ne perdrons pas la vole, car j'ai fait une levée. Jeu de mots sur *levée* de cartes (le terme est aujourd'hui du féminin) et *levée* de coude et de verre, c'est-à-dire boire. (C.)

106. De ceci (le gobelet) en cela (la bouche). — C'est la parodie d'un verset du psaume LXXIV, dans laquelle Dieu est représenté tenant en sa main une coupe de vin mêlé d'amertume et en versant aux pécheurs, *ex hoc in hoc*, tantôt à l'un et tantôt à l'autre, v. 9 : « Hunc humiliat et hunc exaltat : quia calix in manu Domini vini meri plenus mixto. Et inclinavit, *ex hoc in hoc...* » (P.)

107. Hum ! hum ! C'est ce que R. appelle un rat. Le buveur se reprend en toussant comme si sa langue avait fourché. « Heu ! que mauldite soit la toux ! » dit dans Marot un interlocuteur qui a laissé échapper un mot leste (*La vierge repentie*, v. 133, éd. Guiffrey). (C.)

- O les buveurs ! O les alterez !  
 135 — Paige, mon amy, emplis icy et couronne le vin <sup>109</sup>, je te pry.  
 — A la Cardinale <sup>110</sup> !  
 — *Natura abborret vacuum* <sup>111</sup>.  
 — Diriez vous q'une mouche y eust beu <sup>112</sup> ?

Ligne 135. B : *page* — B : *emplys icy* — l. 138. A : *mousche*

108. « Maître passé... prestre macé. » On nommait antistrophe ce renversement plaisant de mots dont R. a donné de nombreux exemples : l. II, ch. xvi, « Femme molle à la fesse... femme folle à la messe » ; l. II, ch. xxi, « A beau mont le Vicomte... à beau con le vit monte » ; ch. xxx, « coupe testée » ; l. III, prol., « coupe gorgée » ; l. III, ch. xii, « le plus infâme Cor... je dis Bordelier » ; l. IV, ch. xli, « Gradimars non Mardigras ».

« Passé maître » se comprend de soi et s'applique parfaitement au buveur qui vient d'escamoter le contenu de son gobelet.

Mais quel est le personnage désigné par « prestre Macé » ? Il est question au ch. xxvii d'un frère Macé Pelosse, présenté comme ami du bon vin. S'agirait-il de lui ? On peut également songer à René Macé, bénédictin de Vendôme, louangé par Grosnet, adversaire de Marot dans sa querelle contre Sagon, et que Math. de Boutigny apostrophe en ces termes dans le *Rabais du Caquet de Fripelippes* :

Macé, en ensuyvant Lertin,

Deploye icy de ta science.

Maître Macé était aussi le nom du bourreau (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 190), et Marot le cite : (*Les Fenêtres des prisonniers*, v. 225, éd. Guiffrey, t. II, p. 534) :

Car incontinent on les mect

Aux lyens de maistre Macé.

Enfin le même Marot se moque d'un rimailleur qu'il nomme Henry Macé (t. I, p. 149) : Or, ce me dit (un jour) quelque rithmart  
 Viens ça, Marot, trouves tu en rithme art  
 Qui serve aux gens, toy qui a rithmassé ?

RABELAIS.

Ouy vraiment (respond-je), Henry Macé.

On peut hésiter entre ces personnages, d'autant plus que R. n'en a peut-être visé aucun. Macé, diminutif de Mathieu, était au xve s. un sobriquet plaisant, synonyme de simple, niais, et surtout de mari trompé (cf. la farce de *Jenin Landore*, Fournier, *Th. fr.*, p. 133. — Coquillard, t. I, p. 117, 193).

L'antistrophe complète reparait dans les *Plaisants devis* du seigneur de la Coquille qui l'a sans doute empruntée à R. :

Toi donc qui es prestre Massé,

Je veux dire maistre passé. (C.)

109. Verse ras bords, que le vin fasse une couronne à mon verre. L'image rappelle l'expression d'Homère, *Iliade*, I, v. 470 : Κρητῆρας ἐπεστῆψαντο ποτοῖο, que Virgile a traduite, *Enéide*, I, 724 : *vina coronant*. (P.)

110. A rouges bords, que mon verre devienne rouge comme un cardinal.

111. Axiome de l'ancienne physique que R. traduit au l. IV, ch. lxii : « pour éviter vacuité (laquelle n'est tolérée en Nature)... »

112. Il n'en reste pas une goutte. Mon verre est si net, qu'on ne dirait même pas qu'une mouche a pu y trouver à boire (cf. plus bas : *net, net*). « On ne droit qu'une mouche y eust beu », dit Jean Le Houx dans ses *Vaux de Vire*, p. 82. (C.)

113. Et ailleurs (l. II, ch. xxviii) : « beuvons icy à la bretesque ». Les Bretons avaient la réputation de grands buveurs, et on lit dans le sonnet de du Bellay sur les Suisses : « Ils boivent nuict et jour en *Bretons* et Suisses. » (S.) — Il s'agit peut-être ici d'une manière

- 140 — A la mode de Bretagne <sup>113</sup> !  
 — Net, net <sup>114</sup>, à ce pyot <sup>115</sup> !  
 — Avallez, ce sont herbes <sup>116</sup> ! ».

spéciale de vider son verre, comme nous dirions à la régalaide, à la pomponnette, etc. Le repas des *Propos rustiques* (Du Fail, t. I, p. 110) se termine aussi par « un coup à la Bretesque ». (C.)

114. Cf. l. II, ch. xxviii : « beurent si net qu'il n'y demeura une seule goutte... »

115. Boisson. Terme attesté pour la première fois chez R. qui en fait un fréquent usage et qui le définit (l. II, ch. I) : « celle nectarique, délicieuse, précieuse, celeste, joyeuse et deïfique liqueur, qu'on nomme le *piot*. » Le mot est d'origine argotique et reconnu comme tel déjà par Henri Estienne (*Conformité*, p. 136), qui le dérive du grec *πίοτος*, boisson. En fait, c'est un dérivé de l'ancien français *pie*, boisson, et *pier*, boire. Dans la Taille de 1292 on lit déjà *Jehan qui pie* ; dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, on rencontre des « compagnons à la *pie* » ; les *Mysteres* et les *Farces* du xve s. se

servent fréquemment de la locution *crocquer la pie*, pour boire, d'où elle a passé chez R. (l. IV, anc. pr.), ainsi que de *pion*, buveur (l. II, ch. xxvii). Toutes ces images dérivent de la *pie*, à qui l'on prête l'habitude de se griser : de là *pie*, boisson, *piot*, même sens (proprement petit de la *pie*), et *pier*, boire, terme que Guill. Bouchet désigne expressément comme argotique. (S.)

116. Buvez, c'est un remède souverain. *Herbes* est mis ici pour *jus d'herbes* ou *suc d'herbes*. Le *suc d'herbes* a été employé en thérapeutique jusqu'au xxe s. Le *Codex medicamentarius*, publié à Paris en 1884, en donne (p. 584) la formule suivante : « Suc d'herbes. *Succus ex herbis commixtis*. Prenez parties égales de feuilles fraîches de chicorée, de cresson, de fumeterre et de laitue ; contusez-les dans un mortier de marbre ; exprimez le suc et filtrez-le au papier dans un endroit frais. » (D.)

*Comment Gargantua nasquit en façon bien estrange.*

CHAPITRE VI.

Eulx tenens ces menuz propos de beuverie, Gargamelle commença<sup>1</sup> se porter mal du bas, dont Grandgousier se leva dessus<sup>2</sup> l'herbe et la reconfortoit honestement, pensant que ce feut mal d'enfant, et luy disant qu'elle s'estoit là herbée<sup>3</sup> soubz la Saulsaye<sup>4</sup> et qu'en brief<sup>5</sup> elle feroit piedz neufz<sup>6</sup> : par ce luy convenoit prendre couraige nouveau au nouvel advenement de son poupon<sup>7</sup>, et, encores que la douleur luy feust quelque peu en fascherie, toutesfoys que ycelle seroit briefve,

---

Ligne 1. A, B : *facxon* — l. 2. A, B, D : *V* ; E : *VII* — l. 3. E : *teneus* — A, B : *commencza* — l. 4. D : *à se* — l. 5. A, B, D : *feust* — l. 6. A, B : *Saullaye* — l. 7. B, D : *pied* — D : *neuf* — l. 9. B : *brieve*

1. Commença à se porter, et plus bas (ch. VIII, l. 13 et 16) : « ont commencé besoigner... lors commença le monde attacher... » Au xv<sup>e</sup> s., la préposition manque très souvent devant l'infinitif (Brunot, II, 459).

2. Sur l'herbe.

3. S'était étendue sur l'herbe. Ce sens du mot est encore vivace dans le patois du Centre (Jaubert).

4. Cf. ch. IV, n. 34.

5. Bref. Mot ramené dans la langue moderne à sa forme étymologique (mais *brieveté* est resté). Au xvii<sup>e</sup> s., l'ancienne forme était encore en usage dans les formules de droit : « *Brief*, ce mot ne se dit d'ordinaire qu'en parlant des choses de justice » (Richelet, 1690). (S.)

6. Ses sabots repousseraient. Expression usitée en maréchalerie pour les chevaux dont

la corne usée a repoussé après un séjour prolongé dans les herbages. R. pense aux pieds du poupon qui va venir. (C.) — Cette équivoque se lit déjà dans une chanson du xv<sup>e</sup> s (G. Paris, p. 143) :

Une petite haquenée  
Grosse, carrée comme un roussin,  
Aussy douce comme un poussin,  
Trouvay l'autre jour esgarée.  
Le maréchal qui l'a ferrée  
L'a enclouée d'ung pied ou deux :  
Je croy qu'elle fera *pieds neufs*  
Si elle est bien contregardée.

Despériers dira dans le même sens (p. 20) : « en attendant que les *petits pieds* sortissent... » (S.)

7. Terme de caresse attesté pour la première fois chez R., d'où il passa chez La Fontaine.

10 et la joye qui toust succederait luy tolliroit tout cest ennuy, en sorte que seulement ne luy en resteroit la soubvenance <sup>8</sup>.

« Courage de brebis <sup>9</sup> (disoyt il) depeschez vous <sup>10</sup> de cestuy cy, et bien toust en faisons un aultre.

Ligne 11. A : *soubvenence* — l. 12-15. Au lieu de : *courage de brebis.... puisqu'il vous plaist* : A : *Je le prouue (disoit il). Dieu (c'est nostre Saulueur) dict en l'Évangile Joan. 16 : « la femme qui est à l'heure de son enfantement a tristesse, mais lorsqu'elle a enfanté elle n'a soubvenir aucun de son angoisse <sup>11</sup> ».* Ha (dist elle) *vous dictes bien et ayme beaucoup mieulx ouyr telz propos de l'Évangile et mieulx n'en trouve que de ouyr la vie de sainte Marguarite <sup>12</sup> ou quelque aultre capharderie <sup>13</sup> ;* — B : *Je le prouue (disoit il). Nostre Saulueur dict en l'Évangile Joannis 16 : « la femme que est à l'heure de son enfantement a tristesse, mais lorsqu'elle a enfanté, elle n'a soubvenir aucun de son angoisse ».* Ha (dist

8. Terme aujourd'hui archaïque, mais non pas hors d'usage. Il était courant au XVI<sup>e</sup> s. (Marot, Montaigne). (S.)

9. « Vous n'avez pas à déployer plus de courage qu'une brebis. » R. a employé (l. IV, ch. xxii et xxiii) cette locution proverbiale ironique qu'Oudin explique dans ses *Curiositez* (1640) : « *Courage de brebis, toujours le nez en terre, lascheté, poltronnerie.* » (S.-C.)

10. Débarrassez-vous. Sens fréquent chez R. et chez les écrivains contemporains : Calvin, Amyot. (S.)

11. Évangile selon saint Jean, xvi, 21. « *Mulier cum parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus : cum autem pepererit puerum, jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum.* »

12. *La vie de Madame Sainte Marguerite* est un des livres populaires qui ont été le plus réimprimés. On en connaît des éditions incunables, d'autres de la Bibliothèque bleue, etc. Les personnes qui assistaient une femme en couches en faisaient la lecture à haute voix. Cf. l. II, Prologue : « les femmes estans en mal d'enfant quand on leurs leist la *vie de sainte Marguerite.* » Bien plus, elles appliquaient le livre même sur la poitrine de la « parturiente ». Dans le *Miracle de Nostre-Dame*, la voisine fait ces recommandations à la dame en mal d'enfant (éd. G. Paris, v. 290 s.) :

Tenez : mettez sur vostre pis  
La vie qui cy est escrite :  
Elle est de sainte Marguerite ;  
Si serés tantost delivrée.

La ceinture de cette sainte passait également pour faciliter les accouchements. — Le mépris de sainte Marguerite entraînait des conséquences terribles, si nous en croyons la brochure suivante : *Miracle arrivé dans la ville de Genève en cette année de 1609, d'une femme qui a fait un veau, à cause du mépris de Dieu et de madame sainte Marguerite.* Cette superstition venait sans doute de la *Légende dorée* qui rapporte qu'au moment de mourir, martyr de la foi, sainte Marguerite adressa cette prière à Dieu : « *Miserere quæso illorum qui mei memoriam egerint et qui me in suis necessitatibus invocaverint et mulieribus me in partu invocantibus succurre clementer. Venitque vox de celo dicens petitiones suas esse exauditas.* » Cette prière est citée dans tous les sermons en l'honneur de sainte Marguerite au XVI<sup>e</sup> s. Mais c'est le seul épisode de la vie de sainte Marguerite qui intéresse directement les femmes en couches. Cf. *R. E. R.*, VIII, p. 274-275. (D.-P.-S.)

13. Cf. ch. 1, n. 23. Le passage, comme on le voit, était singulièrement plus hardi et plus compromettant dans les premières éditions que dans celle de 1542 où R. l'a prudemment remanié (*R. E. R.*, VIII, 274).

— Ha ! (dist elle) tant vous parlez à vostre aize, vous aultres hommes!  
 15 Bien, de par Dieu, je me parforceray <sup>14</sup>, puisqu'il vous plaist. Mais pleust à Dieu que vous l'eussiez coupé !

— Quoy ? dist Grandgousier.

— Ha ! (dist elle) que vous estes bon homme ! Vous l'entendez bien.

20 — Mon membre ? (dist il), Sang de les cabres <sup>15</sup> ! si bon vous semble, faictes apporter un cousteau.

— Ha ! (dist elle) j'à <sup>16</sup> Dieu ne plaise ! Dieu me le pardoyent <sup>17</sup> ! je ne le dis de bon cueur, et pour ma parolle n'en faictes ne plus ne moins. Mais je auray prou <sup>18</sup> d'affaires aujourd'huy, si Dieu ne me ayde, et  
 25 tout par vostre membre, que vous feussiez bien ayse.

— Courage, courage ! (dist il). Ne vous souciez au reste et laissez faire au quatre bœufz de devant <sup>19</sup>. Je m'en voys boyre encores quelque

*elle) vous dictes bien et ayme beaucoup mieulx ouyr telz propos de l'evangile et mieulx m'en trouve que de ouyr la vie de sainte Marguarite ou quelque aultre capharderie ; — D : Je le prouve (disoit il). Nostre Saulveur dict en l'evangile Joannis XVI : « la femme qui est à l'heure de son enfantement a tristesse, mais lorsqu'elle a enfanté, elle n'a soubvenir aulcung de son angoisse ». Ha (dist elle) vous dictes bien et ayme beaucoup mieulx ouyr telz propos de l'Evangile et mieulx m'en trouve que de ouyr la vie de sainte Marguarite ou quelque aultre capharderie — l. 17. A, B : Grandgousier — l. 20. A, B, D : s'il vous semble bon — l. 21 : A, B : faictex — D : ung — l. 22. A, B : pardoyent — l. 23. A : dis pas — A, B : faictex — A, B : ne pys ne — l. 24. A, B : affayres — A, B : aujourd'uy — l. 27. A, B : fayre — A : aux — A, B : davant*

14. Je m'efforcerai autant que possible. Cf. l. II, ch. xxxiii : « Pantagruel se parforce de rendre sa gorge. » Terme disparu à la fin du xv<sup>e</sup> s. (S.).

15. Sang des chèvres ! Formule euphémique propre à R. et répondant au juron langued. *Sandieus*, sang de Dieu ! (S.)

16. Jamais... Formule préservative qu'on lit fréquemment chez R.

17. Dieu me le pardonne ! Formule qui conserve l'ancien subjonctif, usuel au xv<sup>e</sup> s. (Marguerite de Navarre : Dieu *pardoint* !) et transmis tel quel jusqu'au xvii<sup>e</sup>. La graphie *pardoyent*, pour *pardoint*, résulte d'une confu-

sion avec le pluriel, lequel, inversement, s'écrivait souvent sans *e* (v. Brunot, II, 332). (S.)

18. Beaucoup, suffisamment. Adverbe courant au xv<sup>e</sup> s. et dont on trouve des traces jusque chez Molière. Il est resté dans la langue moderne dans l'expression : ni peu ni *prou*.

19. C'est-à-dire : le plus gros effort est fait. Quand les deux bœufs placés au timon ont fait démarrer la charrue enfoncée dans le sol, ils n'ont plus qu'à laisser tirer les bœufs de devant. Du Fail s'est servi de l'expression (t. I, p. 82) : « Que chacun montre ce qu'il sçait faire tant seulement, et puis laissez faire aux bœufs de devant. » (C.)

veguade<sup>20</sup>. Si ce pendent vous survenoit quelque mal, je me tien-  
dray près : huschant<sup>21</sup> en paulme, je me rendray à vous ».

30 Peu de temps après, elle commença à souspirer, lamenter et crier.  
Soubdain vindrent à tas saiges femmes de tous coustez, et, la tastant  
par le bas, trouverent quelques pellauderies<sup>22</sup> assez de mauvais goust,  
et pensoient que ce feust l'enfant; mais c'estoit le fondement qui luy  
escappoit<sup>23</sup>, à la mollification<sup>24</sup> du droict intestine<sup>25</sup> — lequel vous  
35 appelez le boyau cullier — par trop avoir mangé des tripes, comme  
avons declairé<sup>26</sup> cy dessus.

Dont une horde<sup>27</sup> vieille de la compagnie, laquelle avoit reputation  
d'estre grande medicine<sup>28</sup> et là estoit venue de Brizepaille<sup>29</sup> d'auprès

Ligne 28. A : *cependant* — A, B : *survenoyt* — l. 30. A : *commença de lamenter et  
cryer* ; B : *commença souspirer, lamenter et cryer* — l. 31. A : *Et soubdain* — l. 33. A,  
B : *pensoyent* — l. 35-36. A : *dont avons parlé cy dessus* — l. 37. A, B : *vieigle* — A :  
*la reputation* — l. 38. A : *d'auprès de*

20. Coup. Terme gascon (*beure uno begado*,  
boire un coup), qu'on rencontre également  
chez Despériers, d'Aubigné et Montaigne. (S.)

21. Si vous appelez en faisant un porte-voix  
de vos mains. Le verbe *huscher* est fréquent  
chez les poètes de la Pléiade, par exemple chez  
Belleau (t. II, p. 312) : « Il m'appelle, il me  
*huche*, et frappe à nostre porte. » Le mot est  
encore familier au langage de la vénerie où il  
signifie : appeler en criant ou sifflant. (S.)

22. Morceaux de peau. Terme que R. a  
emprunté au patois de l'Anjou ou de la Ven-  
dée. (S.)

23. Cf. ch. iv, n. 2.

24. Relâchement. Vieux terme de médecine  
qu'on lit également chez Paré (v. Littré) :  
« Paralytie ou resolution est une relaxation ou  
*mollification* des nerfs. » (S.)

25. Intestin. Forme particulière à R. ; Guy  
de Chauliac (xiv<sup>e</sup> s.) et A. Paré ne connaissent  
que la forme moderne. D'ailleurs, R. lui-même  
écrit une fois (l. IV, ch. xxx) *intestin*, graphie

chez lui isolée, tandis que la forme parallèle  
est très fréquente. (S.)

26. Expliqué. Graphie usuelle au xv<sup>e</sup> s. ré-  
sultant de l'assimilation des formes toniques et  
atones.

27. Cf. Prol., n. 116.

28. Femme médecin. Mot courant au xv<sup>e</sup> s.  
La *medicine* ou femme médecin existait au  
moyen âge : elle s'appelait alors *fsicienne* ou  
*miresse*. (D.)

29. Hameau, comm. de St-Genou, cant. de  
Buzançais, arr. de Châteauroux (Indre). R.  
connaissait à merveille ce pays, voisin du Chi-  
nonais. Il est possible que l'on ait réellement  
fait appeler à la Devinière une sage-femme de  
Brizepaille, soit chez les Rabelais, soit chez des  
paysans de l'endroit. En Berry, quand on ra-  
conte la légende de Gargantua, on dit que la  
sage-femme envoya chercher au village de la  
Brigaudière, comm. de St-Genou, quatre bœufs  
pour aider l'enfant à sortir du ventre de sa  
mère. Cf. *R.E.R.*, VII, 75. (C.)



- Saint Genou devant<sup>30</sup> soixante ans, luy feist un restrictif<sup>31</sup> si horrible que tous ses larrys<sup>32</sup> tant feurent oppilez<sup>33</sup> et reserrez que à grande poine, avecques les dentz, vous les eussiez eslargiz, qui est chose bien horrible à penser : mesmement que le diable, à la messe de saint Martin escripvant le quaquet de deux Gualoises<sup>34</sup>, à belles dentz alongea son parchemin<sup>35</sup>.
- 45 Par cest inconvenient feurent au dessus relaschez les cotyledons<sup>36</sup> de la matrice, par lesquelz sursaulta l'enfant, et entra en la vene creuse<sup>37</sup>, et, gravant<sup>38</sup> par le diaphragme jusques au dessus des

Ligne 39. A, B, D : *davant* — D : *ung* — l. 41. A : *pene* — E : *avesques* — l. 43. A, B : *escripvent* — A, B : *caquet* — B : *Gualoisses*

30. Soixante ans auparavant. La variante *davant* de A B D est une forme vulgaire, fréquente chez R., et qui fut peu à peu remplacée par *davant*. (S.)

31. Astringent. Vieux terme médical qu'on trouve chez Eust. Deschamps sous la forme *restraintif* (t. I, p. 207) et dans l'*Ancien Théâtre* (t. I, p. 82 : Il luy faut prendre un *restrictif*), ainsi que chez Belleau et Olivier de Serres. Le *Guidon* du xv<sup>e</sup> s. a *restrictif*. (S.)

32. *Larrys* est très probablement synonyme de *sphincters*. Sous l'influence du « restrictif si horrible », les sphincters du vagin et de l'anus se sont tellement contractés que Gargantua ne peut sortir par la voie naturelle, le vagin. Profitant du relâchement des « cotylédons de la matrice », il traverse le placenta, entre dans la veine « creuse », c'est-à-dire dans la veine cave ascendante, et sort par l'oreille gauche de Gargamelle. (D.)

33. Obstrués.

34. Galantes, terme familier à Marot et à Henri Estienne. La Fontaine l'a recueilli dans *les Remois* : « gentilles *Galoises*. » (S.)

35. Voici comment le continuateur de Pierre Grosnet dans *Les mots dorez de Caton*, rapporte cette légende, qui se trouve déjà dans Jacques de Voragine :

Notez en l'église de Dieu

Femmes ensemble caquet oyent,  
Le dyable y estoit en ung lieu,  
Escripvant ce qu'elles disoyent.  
Son rolet plain de point en point,  
Tire aux dens pour le faire croistre :  
Sa prinse eschappe et ne tient point ;  
Au pilier s'est heurté la teste.

La mention de Saint Martin, qui ne figure point, comme on le voit, dans les *Mots dorez*, dénonce sans doute un emprunt fait par R. au *Mystère de la vie de St. Martin* (R.E.R., VIII, 341). Du Fail (t. I, p. 279) a reproduit l'allusion d'après R. : « le Chanoine qui tordoit la gueule comme le Diable qui escrit le caquet des femmes derrière Saint Martin. » Elle a été plusieurs fois traduite en peinture, en tapisserie, en verrières. (C.)

36. Une des parties du placenta de la femme, sens de *κοιλυτρόνες* chez Hippocrate et Galien, encore usité de nos jours en anatomie humaine. Cf. G. Bouchet, t. IV, p. 154 : « La femme grosse alors se print tant à rire que nous avions grand peur... que de force de rire la chaleur estant augmentée ne dilatast tous les conduits et desserast tous les cotyledons. »

37. Veine cave ascendante.

38. Gravissant. Forme dialectale (angevine, berrichonne) particulière à R. (S.)



espaules (où ladicte vene se part <sup>39</sup> en deux), print son chemin à gauche, et sortit par l'aureille senestre <sup>40</sup>.

50 Soubdain <sup>41</sup> qu'il fut né, ne cria comme les aultres enfans : « Mies ! mies ! », mais à haulte voix s'escrivoit : « A boire ! à boire ! à boire ! », comme invitant tout le monde à boire, si bien qu'il fut ouy de tout le pays de Beusse <sup>42</sup> et de Bibaroyes <sup>43</sup>.

Je me doubte que ne croyez aseurement ceste estrange nativité. Si  
55 ne le croyez, je ne m'en soucie, mais un homme de bien, un homme de bon sens, croit tousjours ce qu'on luy dict et qu'il trouve par escript. Est ce contre nostre loy, nostre foy, contre raison, contre

Ligne 48. A, B : *gausche* — l. 50. A, B : *feut* — A : *il ne crya pas* ; B : *ne crya* — l. 51. A : *Mies, mies, mies* — A, B : *s'escrivoit* — l. 51-52. A, B : *A boyre, à boyre, à boyre*. — l. 52. A, B : *boyre* — l. 52-53. A : *Si bien qu'il fut ouy de tout le pays de Beusse et de Bibaroyes* manque — l. 55. A : *soucye pas* ; B : *soucye* — D : *ung* — D : *ung* — l. 56. A, B : *croyt* — l. 57. A : *escript. Ne dict pas Solomon Proverbiorum 14 : « Innocens credit omni verbo etc. »* <sup>44</sup>, et *Saint Paul, prime Corinthio. 13 : « Charitas omnia credit »* <sup>45</sup>. *Pourquoy ne le croyiez vous ? Pour ce (dictez vous) qu'il n'y a nulle apparence. Je vous dicx que pour ceste seule cause vous le debvez croire en foy parfaite. Car les Sorbonistes disent que foy est*

39. Se partage. *Partir*, au sens de « diviser », courant au xvi<sup>e</sup> s., est encore familier à Pascal, La Fontaine, Molière. (S.)

40. Gauche. Vieux mot courant au xvi<sup>e</sup> s., sort d'usage au début du siècle suivant et n'est conservé aujourd'hui que dans le langage du blason. (S.) Molière (*L'Escole des femmes*, acte I, sc. 1) a pris ce trait à R. quand il fait demander à Arnolphe par Agnès :

Si les enfans qu'on fait se faisoient par l'oreille.

41. Aussitôt qu'il.

42. Beuxes — prononcez Beusse ou Busse — cant. et arr. de Loudun (Vienne), est situé sur le Négron, à quelques kilomètres en amont de la Devinière. Au xvii<sup>e</sup> s., son nom servait à désigner le petit cours d'eau qui s'appelait « la Busse ». On y trouvait des pierres plus ou moins précieuses, qualifiées par R. (l. III, ch. xvii) de « crapaudines de Beusse » (*R.E.R.*,

II, 147, VI, 76). (C.)

43. Vivarais, prononcé à la gasconne. Cette confusion du *b* et du *v* donna lieu à un dicton, célèbre au moyen âge, qui s'appliquait aux gascons : « *Felices populos quibus vivere est bibere.* » Naturellement, les deux noms géographiques rapprochés par R. n'ont d'autre rapport que celui d'évoquer l'un et l'autre l'idée de boire. *Beusse* se prononçant comme *beusse*, forme de l'imp. du subj. du verbe *boire*. (C.)

44. *Proverbes*, XIII, 15 : « *Innocens credit omni verbo : astutus considerat gressus suos.* » R. joue sur le mot *innocens* : il le traduit par *innocent*, au sens d'« homme de bonne foi » ; dans le texte de Salomon il signifie *imprudent*. Cf. *R.E.R.*, VIII, p. 276. (P.)

45. St Paul, *Première Epître aux Corinthiens*, XIII, 7 : « [Charitas] omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet. »

la Sainte Escripiture ? De ma part, je ne trouve rien escript es Bibles saintes qui soit contre cela. Mais, si le vouloir de Dieu tel eust  
60 esté, diriez vous qu'il ne l'eust peu faire ? Ha, pour grace, ne emburelucoquez<sup>47</sup> jamais vous espritz de ces vaines pensées, car je

*argument des choses de nulle apparence*<sup>46</sup>. Est ce contre ; — B : Ne dict Solomon Proverbiorum 14 : *Innocens credit omniverbo, etc.*, » et Saint Paul, *Prime Corinthiorum* 13 : « *Charitas omnia credit* ». Pourquoi ne le croyriez vous ? Pour ce (dictex vous) qu'il n'y a nulle apparence. Je vous dictz que pour ceste seule cause vous le devez croire en foy parfaicte, car les Sorbonistes disent que foy est argument des choses de nulle apparence. Est ce contre ; — D : Ne dict Salomon Proverbiorum XIII : « *Innocens credit omni verbo, etc.* » Et Saint Paul, *primae Corinthiorum* XIII : « *Charitas omnia credit* ». Pourquoi ne le croiriez-vous ? Pour ce (dictes vous) qu'il n'y a nulle apparence. Je vous dictz que pour ceste seule cause vous le devez croire en foy parfaicte. Car les Sorbonistes disent que foy est argument des choses de nulle apparence. Est ce contre — l. 59. A : soyt — l. 59-60. A : Dieu estoyt tel — l. 60. A, B : fayne — l. 61. A, B : vos ; D : voz — D : esqritz

46. Nullement évidentes. C'est saint Paul lui-même, *Ad Hebraeos*, XI, 1, qui a donné de la foi la définition que R. prête aux Sorbonistes : « Fides est substantia rerum sperandarum, argumentum non apparentium. » Même si nous en croyons Érasme, *Stultitiae laus*, LIII, p. 118, les Scholastiques reprochaient précisément à cette définition de saint Paul, de ne pas être dans les formes de la dialectique. « Paulus fidem praestare potuit, at idem cum ait : Fides est substantia rerum sperandarum, argumentum non apparentium ; parum magistraliter definivit. Idem ut charitatem optime praestitit, ita parum dialectice vel dividit, vel finit, in priore ad Corinthios epistola, cap. 13. » On remarquera que R. vient de citer ce passage de la première épître aux Corinthiens. Quant à la définition magistrale que les docteurs scholastiques donnaient de la foi, la voici d'après le commentaire de Listrius sur ce texte de la *Stultitiae Laus* : « *Rejecta Pauli definitione, magistraliter fidem diffiniebant* : Fides est voluntaria certitudo absentium infra scientiam et supra opinionem constituta. » R. joue sur les sens du mot *apparence* : « Il n'y a dans cette étrange nativité nulle apparence, c'est-à-dire nulle vraisemblance, se fait-il objecter par le lecteur. — C'est précisé-

ment, répond-il, pourquoi vous devez le croire « en foy parfaicte », puisque la foi s'applique aux choses de nulle évidence [rerum non apparentium]. Tout ce passage a été retranché par R. en 1542 soit parce qu'il offre une application bouffonne de la définition de la foi, soit plutôt parce qu'il contient une raillerie à l'adresse des Sorbonistes. Cf. *R. E. R.*, VIII, 275. (P.)

47. Troubler, brouiller le cerveau. Geoffroy Tory, dans la préface de son *Champ fleury* (1529), en parlant des innovateurs et forgers de mots nouveaux, ajoute : « Pensez qu'ilz ont une grande grace quand ilz disent apres boyre qu'ilz ont le cerveau tout encornimatibulé et emburelicoqué d'ung tas de mirlifiques et triquedondaines, d'ung tas de gringuenaules et guilleroches qui les fatrouillent incessamment. » Tory se trompe en prenant les mots cités pour des termes forgés ; plusieurs sont antérieurs au XVI<sup>e</sup> s., et *emburelucoquer* se trouve déjà au XIV<sup>e</sup> (v. Godefroy) sous la forme *embirelicoquer* et au XV<sup>e</sup> sous celle d'*emburelicoquer*. Cf. *Parnasse satyr. du XV<sup>e</sup> s.*, p. 215 :

Mon mary s'*emburelicoque*

Et dit, par sa foy, que je troque

A ung flagol son viroye.

L'origine du mot est inconnue. (S.)

vous diz que à Dieu rien n'est impossible, et, s'il vouloit, les femmes auroient doresnavant ainsi leurs enfans par l'aureille.

Bacchus ne fut il engendré par la cuisse de Jupiter <sup>48</sup> ?

65 Rocquetaillade <sup>49</sup> nasquit il pas du talon de sa mère ?

Crocquemouche <sup>50</sup> de la pantofle de sa nourrice ?

Minerve nasquit elle pas du cerveau par l'aureille de Jupiter <sup>51</sup> ?

Adonis par l'escorce d'un arbre de mirrhe <sup>52</sup> ?

Castor et Pollux de la cocque d'un œuf, pont <sup>53</sup> et esclous par Leda <sup>54</sup> ?

70 Mais vous seriez bien davantage esbahys et estonnez si je vous expousoys presentement tout le chapitre <sup>55</sup> de Pline auquel parle des

Ligne 63. A, B : *auroyent* — l. 64. A, B : *ne feut il pas* ; D : *ne fut il pas* — A : *Juppiter* — l. 66. A : *Crocquemouche de la pantofle de sa nourrice* manque ; B : *Crosquemousche* ; D : *Crosquemouche* — l. 67. A : *ne nasquit* — A : *Juppiter* — l. 68-69. A, B, D : *Adonis... par Leda* manque — l. 71. A, B, D : *chapitre* — A, B : *onquel*

48. Après la mort de Sémélé, victime de sa curiosité, Jupiter cacha le fruit de leurs amours, alors âgé de six mois, dans sa cuisse, où il le garda le reste des neuf mois.

49. Rochetaillée. Encore aujourd'hui nom d'une localité de la Drôme ; il existe des *Rocquetaillade* dans l'Aude et le Var. Le nom est d'origine méridionale et c'est probablement dans le Midi que R. a entendu raconter la légende à laquelle il fait allusion. (S.)

50. Pas plus que la légende de Rocquetaillade, celle de ce personnage de la littérature populaire n'est venue jusqu'à nous.

51. Jupiter se sentant un grand mal de tête, eut recours à Vulcain, qui, d'un coup de hache, lui fendit le crâne. De son cerveau sortit Minerve tout armée.

52. « Adonis était fils de Myrrha ou Smyrna, princesse d'Assyrie, que Vénus, dans sa colère, avait enflammée d'amour pour son propre père Theias. Celui-ci la rendit mère sans la connaître ; mais son crime involontaire lui fut enfin révélé. Myrrha s'enfuit et demanda aux dieux de la dérober à la vue de son père. Elle

fut changée en l'arbre qui porte son nom [*arbre de myrrhe*]. Dix mois après, l'arbre s'ouvrit pour donner le jour à Adonis. » (Darembert et Saglio, *vo* Adonis.)

53. Pondu. Forme dialectale encore aujourd'hui usuelle dans l'Anjou, le Poitou, etc. (S.)

54. Jupiter, s'étant transformé en cygne pour triompher de Leda, cette princesse eut deux œufs dont l'un, de son mari Tyndare, produisit Castor et Clytemnestre, tous deux mortels, l'autre, de Jupiter, Hélène et Pollux, l'un et l'autre immortels. R. n'est donc pas d'accord avec la mythologie traditionnelle en faisant sortir Castor et Pollux du même œuf. Au livre IV, ch. VIII, de l'édition de 1548, il est de nouvelle question de la « cocque d'œuf, dont furent esclouz » les « deux enfans bessons de Leda », p. 24, éd. Plattard. (C.)

55. Chapitre. Prononciation parisienne, analogue à celle de *quatre*, qui se prononçait *kate* devant les substantifs commençant par une consonne (encore au XVII<sup>e</sup> s.). On disait également *martre* et *martre*, *arbe* et *arbre*, etc. Cf. Thurot, t. II, p. 280-83. (S.)

enfantemens estranges et contre nature; et toutesfoys je ne suis point menteur tant assureé comme il a esté. Lisez le septiesme de sa *Naturelle Histoire, capi. iij*<sup>56</sup>, et ne m'en tabustez<sup>57</sup> plus l'entendement<sup>58</sup>.

Ligne 73. A : *ou septiesme* — l. 74. A, B : *Histoyre*— B : 3.

56. L'*Historia naturalis* de Pline n'était pas à l'origine divisée en chapitres; mais, dans les éditions du xv<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> s., le iii<sup>e</sup> chapitre du livre VII est intitulé *De prodigiosis partubus* (Paris, Fr. Regnault, 1511, fol. xlii, v<sup>o</sup>), et dans la traduction d'Antoine du Pinet (*L'Histoire du monde*, 1562, t. I, p. 256) : « Des enfantemens monstrueux et prodigieux. » (D.)

57. Tarabustez, tracassez. Sens courant du mot au xv<sup>e</sup> s., encore vivace dans les patois du Centre et de l'Ouest. Robert Estienne donne « *Tabuter une personne, Molestare* ». Du Fail (t. I, p. 178) écrit comme R. : « Fay servir, et ne me *tabuste* plus la teste. » (S.)

58. Quelques-uns des détails de cet épisode appartiennent à la vie populaire que R. pouvait observer : la lecture de la vie de sainte Marguerite, les propos gaillards de Grandgousier, les bévues des sages-femmes, etc. L'étrange nativité du héros est une fiction de son invention. Gargantua étant un enfant prodigieux ne peut naître comme tout le monde par la voie naturelle. Aussi R. lui fait-il suivre un chemin extraordinaire. Il lui fait traverser

d'abord les cotylédons de la matrice, c'est-à-dire les cotylédons du placenta et la paroi de la matrice à laquelle ils sont adhérents. Par une des veines qui accompagnent les artères utéro-ovariennes, Gargantua tombe dans la veine cave inférieure, que R. appelle *vene creuse*. Arrivé là, il suit le courant veineux qui l'amène dans l'oreillette droite du cœur. Ensuite il remonte ce même courant dans la veine cave supérieure, dans le tronc veineux brachio-céphalique gauche, dans la veine jugulaire interne et dans la veine auriculaire postérieure. Arrivé dans l'oreille gauche, il en sort par le conduit auditif externe. — Il est intéressant de constater que cette fantaisie s'allie à une singulière précision de détails. Tous les termes techniques dont R. se sert ici se retrouvent dans l'ouvrage de Loys Vassée, *L'anatomie du corps humain réduite en tables*, traduite par maistre Jean Canappe, Paris, 1554. Quelques-uns nous sont devenus familiers, qui n'étaient employés alors que par les savants : tels le « droit intestine » dont R. donne l'équivalent dans le langage usuel : « vous l'appellez le boyau cullier. » (D.—P.)

Comment le nom fut imposé<sup>1</sup> à Gargantua<sup>2</sup>,  
et comment il humoit le piot.

CHAPITRE VII.

Le bon homme Grandgousier, beuvant et se rigollant avecques les  
5 aultres, entendit le cry horrible que son filz avoit faict entrant en  
lumiere de ce monde, quand il brasmoit<sup>3</sup>, demandant : « A boyre !  
à boyre ! à boyre ! » Dont il dist : « Que grand tu as ! » (*supple* le  
gousier)<sup>4</sup>. Ce que ouyans, les assistans dirent que vrayement il devoit  
10 avoir par ce le nom Gargantua, puisque telle avoit esté la pre-  
miere parolle de son pere à sa naissance, à l'imitation et exemple  
des anciens Hebreux<sup>5</sup>. A quoy fut condescendu par icelluy, et pleut

---

Ligne 2. A, B : *humoyt* — l. 3. A, B, D : VI — l. 4. A : *Grantgousier* — l. 5. A,  
B : *cris* — l. 6. A : *quant* — l. 7. A : *grant* — l. 8. A, B : *oyans* — l. 9. A, B : *avoit*  
*esté* — l. 10. A, B : *parole* — A : *à sa nativité* — l. 11. A, B : *ycelluy*

1. Attribué, latinisme : *imponere nomen*.

2. Nom probablement d'origine méridionale, dont la forme primitive *Gargantuas* est attestée à Saint-Léonard (Haute-Vienne) dès 1471, comme sobriquet d'un hôte de passage au palais que l'évêque de Limoges possédait dans cette ville (*R.E.R.*, IV, 216). Il signifie proprement grande gorge ou goinfre (cf. *ibid.*, 393), répondant exactement à *Grandgousier*. L'étymologie que donne R. est simplement plaisante : elle vaut celle qu'on lit dans les *Grandes et inestimables Croniques* : « Gargantua (lequel est ung verbe grec) qui vault autant à dire comme : Tu as ung beau filz. » (S.)

Nous avons exposé dans l'*Introduction* tout ce qu'on pouvait conjecturer sur l'existence d'une légende de Gargantua, orale ou imprimée, antérieure à R. Nous nous contenterons donc ici de faire remarquer combien, dans les chapitres qu'on va lire, R. a fait peu d'emprunts

aux livrets populaires : *Grandes cronicques, Chroniques admirables, Vrai Gargantua, Vie du grand géant Gargantuas*.

3. Pousoit de hauts cris. Sens encore usuel dans les patois (Berry : *braimer*, crier très fort, langued. *bramé*, brailler). L'acception propre du mot est mugir ou beugler, en parlant d'un bœuf ou d'une vache (ch. XIX, l. 53) : « Nous ne cesserons de crier... et de *bramer* comme une vache sans cymbales. » Amyot applique ce verbe au cri de l'éléphant ; la langue moderne en a restreint l'usage au cri du cerf. (S.)

4. Gosier. Forme qu'on lit aussi chez Tabourot (1587) et qui est encore vivace dans les patois. (S.)

5. Chez les Hébreux, le nom de l'enfant était déterminé non par la « première parole » du père, mais par une circonstance quelconque de la naissance. Cf. Vigouroux, *Dict. de la Bible*, art. *Nom*. Cf. *R.E.R.*, VIII, 277. (P.)

tres bien à sa mere. Et, pour l'appaiser, luy donnerent à boyre à tyre larigot <sup>6</sup>, et feut porté sus les fonts et là baptisé <sup>7</sup>, comme est la coustume des bons christiens <sup>8</sup>.

- 15 Et luy feurent ordonnées dix et sept mille neuf cens treze vaches de Pautille <sup>9</sup> et de Brehemond <sup>10</sup> pour l'alaicter ordinairement. Car de trouver nourrice suffisante n'estoit possible en tout le pays, considéré la grande quantité de laict requis pour icelluy alimenter, combien qu'aulcuns docteurs Scotistes <sup>11</sup> ayent affermé que sa mere
- 20 l'alaicta et qu'elle pouvoit traire de ses mammelles quatorze cens deux pipes <sup>12</sup> neuf potées <sup>13</sup> de laict pour chascune foys, ce que n'est vraysemblable, et a esté la proposition declairée mammellement <sup>14</sup> scandaleuse, des pitoyables <sup>15</sup> aureilles offensive, et sentent de loing heresie <sup>16</sup>.

---

Ligne 14. A, B, D : *christians* — l. 15. A, B, D : *treze* manque — l. 16. B : *alaicter* — l. 17. A : *nourrice convenente* — A, B : *n'estoyt* — A, B : *pais* — l. 18. A, B : *ycelluy* — l. 20. A, B : *trayre* — l. 21. A, B, D : *deux* manque — A, B, D : *pippes* — A, B, D : *neuf potées* manque ; B : *fois* — l. 22. A, B : *declairée par Sorbone scandaleuse* ; D : *declairé par Sorbone scandaleuse*. — l. 23. A : *et des* — A : *sentant*

6. Boire à longs traits, boire copieusement. Locution qu'on trouve au xv<sup>e</sup>s. dans un sermon de Menot (ad bibendum in mari a tirelarigaud) et dont l'origine n'est pas encore suffisamment éclaircie. Cf. *R.E.R.*, VII, 353-361. (S.)

7. C'est là une des rares allusions aux sacrements qu'on trouve dans R. (C.)

8. Chrétiens. Palsgrave (1530) écrit également *crisien*, graphie savante en rapport avec celle de *chrestien* que donne Robert Estienne (1539). (S.)

9. Le hameau de Pontille, com. de Cinais, cant. et arr. de Chinon, est situé sur le bord de la Vienne, non loin de l'embouchure du Négron. Dans les vastes prairies qui l'entourent et parmi lesquelles se trouve encore le *pré Rabelais*, on élève de nombreux troupeaux et particulièrement des oies. Cf. *R.E.R.*, V, 72. (C.)

10. Les fertiles prairies de Bréhémont, cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon, arrosées par la Loire, l'Indre et le vieux Cher, nourrissaient des vaches renommées. (C.)

11. Disciples de Duns Scot, fameux docteur scholastique du xiii<sup>e</sup> s. R. se moque généralement de l'obscurité de sa philosophie. Cf. l. III, ch. xvii. Dans la librairie Saint-Victor, on trouve déjà les *Barbouillamenta Scoti*. (C.)

12. Grande futaille contenant un muid et demi.

13. Contenu d'un pot, mesure valant deux pintes.

14. Adverbe burlesque forgé par R. du féminin de *mammal*, pourvu de mamelles, terme aujourd'hui relégué dans la nomenclature zoologique. (S.)

15. Pieuses. Le mot est pris avec ce sens dans le *Songe du Verger*, ch. 68 : « Il appert que nous devons piteablement croire et de bonne foy », ce que le traducteur latin a rendu par : *pie credendum*. R. joue sur le mot pour parodier une formule fréquente dans les censures de la Sorbonne : *piarum aurium offensiva*.

16. R. traduit librement la formule ordinaire des condamnations : « *haeresim sapientem*. »

25 En cest estat passa jusques à un an et dix moys, onquel temps,  
 par le conseil des medecins, on commença le porter, et fut faicte  
 une belle charrette à bœufs par l'invention de Jehan Denyau<sup>17</sup>.  
 Dedans icelle on le pourmenoit<sup>18</sup> par cy par là joyeusement; et le fai-  
 soit bon veoir, car il portoit bonne troigne<sup>19</sup> et avoit presque dix  
 30 et huyt mentons; et ne crioit que bien peu; mais il se conchioit à  
 toutes heures, car il estoit merueilleusement phlegmaticque<sup>20</sup> des  
 fesses, tant de sa complexion naturelle que de la disposition accidentale<sup>21</sup>  
 qui luy estoit advenue par trop humer de purée septembrale<sup>22</sup>. Et n'en  
 humoyt goutte sans cause, car, s'il advenoit qu'il feust despit<sup>23</sup>,

Ligne 25. D : *ung* — A : *en quel* ; D : *auquel* — l. 26. A, B : *medicins* — A, B : *commencza* — l. 27. A, B : *bœufz* — A, B, D : *Jean* — l. 28. A, B, D : *et là dedans* — l. 28-29. A, B : *faisoyt* — l. 29. A, B : *avoit* — l. 30. B : *crioyt* ; D : *crioit* — A, B : *couchoyt* ; D, E : *couchoit* — l. 31. A : *estoyt* — l. 33. A, B : *estoyt* — l. 34. A : *humoyt point* — A, B : *advenoyt*

17. Le nom de Deniau, très répandu dans l'ouest de la France, était porté par plusieurs tenanciers de l'abbaye de Seuilly, notamment par Gatien Deniaud, en 1556 (*R. E. R.*, II, 45).

18. Promenait. Forme courante au XVI<sup>e</sup> s. (Marot, Robert Estienne), encore vivace dans les patois (manceau, etc.). *Pourmener* s'est d'ailleurs conservé jusqu'au XVII<sup>e</sup> s. Vaugelas remarque (1647) : « Il faut dire et écrire *promener*, et non pas *pourmener* », et Richelet (1680) : « Quelques-uns disent *pourmener*, mais mal; le bel usage est pour *promener*. » La forme rabelaisienne est celle de l'ancien français; la forme moderne est le résultat d'une réaction étymologique. (S.)

19. Visage. Cf. ch. III, n. 21.

20. Flegmatique. « Les *phlegmatics* (qu'on appelle autrement *pituïteux*) ont la couleur blanche, quelquefois livide, la face bouffie, et toute la masse du corps grosse et grasse, molle, ... l'esprit lourd, grossier et stupide, de sorte qu'ils sont lasches, paresseux, fainéans, pesans, tardifs aux actions, craintifs, pusillanimes, endormis. Pour corriger leur intempérature froide et humide, et couper chemin

aux maladies qui proviennent d'humeur pituiteuse par trop abondante, ils ont besoin d'user d'une manière de vivre chaude et seche. Pour le regard des viandes, les chaudes et seches leur sont propres » (La Framboisière, *Le Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1608, p. 156). (D.)

21. Accidentel. La langue du XVI<sup>e</sup> s. affectionne les dérivés en *al*, tels : *logical* (ch. X), *gigantal* (l. II, ch. XXX), *praesidental* (l. III, ch. XXXVII), *metaphysical* (l. III, ch. XXXVIII), *quintessential* (l. IV, ch. VII). La langue moderne a réduit parfois ce suffixe en *el*, ou lui a substitué d'autres équivalents (cf. *gigantesque*). (S.)

22. De vin. Métaphore peignant le raisin pressé et réduit en moût au moment des vendanges (septembre). Déjà Eust. Deschamps, (t. VIII, p. 24) avait cité la « purée de Bourgogne ». — « Les ivrognes appellent quelquefois le vin de la *purée de septembre* », lit-on dans le *Dict. de Trévoux* (1752). (S.)

23. Dépité, de mauvaise humeur. Terme familier à Amyot, à Montaigne et encore usité au XVII<sup>e</sup> s. (La Fontaine.) (S.)



35 courroussé, fâché ou marry<sup>24</sup>, s'il trepignoyt, s'il pleuroit, s'il crioit, luy apportant à boyre l'on le remettoit en nature, et soudain demouroit coy et joyeux.

Une de ses gouvernantes m'a dict, jurant sa fy<sup>25</sup>, que de ce faire il estoit tant coustumier, qu'au seul son des pinthes et flacons il  
40 entroit en ecstase, comme s'il goustoit les joyes de paradis. En sorte qu'elles, considerans ceste complexion divine<sup>26</sup>, pour le resjouir, au matin, faisoient davant luy sonner des verres avecques un cousteau, ou des flacons avecques leur toupon<sup>27</sup>, ou des pinthes avecques leur couvercle, auquel son il s'esguayoit, il tressailloit, et luy mesmes se bressoit<sup>28</sup> en dodelinant<sup>29</sup> de la teste, monichordisant<sup>30</sup> des doigtz  
45 et barytonant<sup>31</sup> du cul.

Ligne 35. A, B, D : *faché* — A, B : *pleuroyt* — A, B : *crioyt* — l. 36. A, B : *aportant* — A, B : *remettoyt* — l. 37. A, B : *demouroyt* — A, B, D : *quoy* — A, B, D : *joyeux* — l. 38. A, B, D : *jurant sa fy* manque — A, B : *fayre* — l. 39. A, B : *estoyt* — l. 40. A, B : *entroyt* — A, B : *goustoyt* — l. 41. A : *considerant* — A : *resjouyr* — l. 42. A, B : *faisoyent* — D : *ung* — l. 46. A, B : *baritonant*

24. Marri, attristé. Terme vieilli.

25. Cf. ch. v, n. 12.

26. Épithète bien en rapport avec l'« extase » et les « joies du paradis » que goûtait Gargantua en buvant. (C.)

27. Bouchon. Terme dialectal, qui ne se trouve que chez R. Dans le Haut-Maine, *toupin* désigne un petit bouchon en forme de capsule. (S.)

28. Se berçait. Forme d'ancien français encore usuelle en Poitou et ailleurs. (S.)

29. Dodinant, balançant la tête. Terme d'origine dialectale (Anjou, Berry), proprement bercer un enfant pour l'endormir. Le patois saintongeois possède le primitif *doder*, laisser aller sa tête quand on s'endort, et le fréquenta-

tif *dodailler*, sommeiller debout ou assis sans vouloir tout à fait dormir; le picard *dodiner* signifie « bercer un enfant ». (S.)

30. Jouant, proprement jouant du monocorde (appelé par Molinet *manicordion*). Dérivé particulier à R. (S.) — Le monocorde était une sorte de clavecin, non plus à une seule corde comme chez les anciens, mais à plusieurs. On le considère comme l'ancêtre du clavicorde, de la virginal et de tous les instruments à cordes modernes. (C.)

31. Proprement « chanter d'une voix de baryton », acception qu'on trouve chez Jean Le Maire, t. III, p. 8 :

L'une partie au bas *barytonna*,

Et l'autre apres un haut contre entonna. (S.)

## Comment on vestit Gargantua.

### CHAPITRE VIII.

Luy estant en cest eage<sup>1</sup>, son pere ordonna qu'on luy feist habille-  
mens à sa livrée, laquelle estoit blanc et bleu. De fait on y besoi-  
5 gna, et furent faitz, taillez et cousuz à la mode qui pour lors couroit<sup>2</sup>.  
Par les anciens pantarches<sup>3</sup>, qui sont en la Chambre des Comptes à  
Montsoreau<sup>4</sup>, je trouve qu'il feust vestu en la façon que s'ensuyt :

Pour sa chemise furent levées<sup>5</sup> neuf cens aulnes de toille<sup>6</sup> de Chas-

---

Ligne 2. A, B, D : VII — l. 3. A, B : aage — B : ordanna — l. 3-4. A, B, D : des  
habillemens — l. 4. A, B, D : de blanc — l. 5. A, B : couroyt — l. 6. A, D : anciennes ;  
B : ancienes — l. 7. A, B : facxon — l. 8 : A, B : leveez

1. Cf. ch. I, n. 11. — Un an et dix mois.

2. On disait « la mode qui court » ou la  
« mode qui trotte ». Dans *La farce de Calbain*  
(Fournier, *Th. fr.*, p. 279) la femme demande :

Auray je une robbe demain  
Faicte à la mode qui court ?

L'amour du changement était tel au xv<sup>e</sup> s.  
qu'un prédicateur disait qu'à Venise « il y a  
une salle où sont les hommes de toutes les  
nations vestuz de leurs costumes nationaux :  
le François seul est représenté nud, ayant trois  
aulnes de drap sur ses épaules et des ciseaux  
dans les mains pour le tailler à sa fantaisie. »  
Méray, *Libres prédicateurs*, p. 194. (C.)

3. Pancartes (titres, actes authentiques).  
Métathèse propre à R. et qui reproduit proba-  
blement une prononciation vulgaire, peut-être  
parisienne. (S.)

4. La petite ville de Montsoreau, cant. et  
arr. de Saumur (Maine-et-Loire), au confluent

de la Vienne et de la Loire, était bien connue  
de R. C'est, en effet, à cet endroit qu'on tra-  
versait la Loire pour aller à Chavigny-en-Val-  
lée, domaine d'Antoine Rabelais : il y existe  
encore un passage d'eau et un bac. Le par-  
tage des biens d'Andrée Pavin, mère d'Antoine  
R., avait eu lieu le 12 mars 1505 (1506 n. s.)  
dans l'étude d'un notaire de Montsoreau  
(*R.E.R.*, VI, 70). Le château de Montsoreau,  
qui garde encore de beaux vestiges de sa ma-  
gnifique construction du xv<sup>e</sup> s., était le siège  
d'une très ancienne seigneurie, mais « la  
Chambre des Comptes » est de l'invention de  
l'auteur. (C.)

5. Coupées sur la pièce.

6. « Puis fut levé.... huyt cens aulnes de  
toille pour faire une chemise audict Gargantua,  
et cent pour faire les coussons en sorte de  
carreaux, lesquels sont mis soubz les esselles. »  
*Grandes Croniques*, éd. Seymour de Ricci, f<sup>o</sup> C.

teleraud<sup>7</sup>, et deux cens pour les coussons<sup>8</sup> en sorte de carreaux,  
 10 lesquelz on mist soubz les esselles. Et n'estoit point froncée<sup>9</sup>, car la  
 fronsure des chemises n'a esté inventée sinon depuis que les lingieres,  
 lorsque la pointe de leur agueille<sup>10</sup> estoit rompue, ont commencé  
 besoigner du cul<sup>11</sup>.

Pour son pourpoint<sup>12</sup> furent levées huyt cens treize aulnes de  
 15 satin blanc, et pour les aguelletes<sup>13</sup> quinze cens neuf peaulx et demye  
 de chiens. Lors commença le monde attacher les chausses<sup>14</sup> au

Ligne 9. A, B : *carreaux* — l. 11. A, B : *fronseure* — A : *n'a point* — l. 13. A : *à besoigner* — l. 14. A, B, D : *pourpoint* — A : *feurent* — A, B : *leveez* — l. 15. A, B : *peaux* — l. 16. A, B : *commença* — A : *de attacher*

7. Ch.-l. arr. (Vienne). Les chanvres du Chatelleraudais étaient encore renommés au xviii<sup>e</sup> s. ; mais en 1738 on ne comptait plus guère à Châtelleraud que soixante tisserands, tous fort pauvres, fabriquant de la toile grossière, à quelques sous l'aune, pour les gens du pays qui leur fournissaient le fil. Cf. *R.E.R.*, II, 153 ; VI, 92. (C.)

8. Gousset. Terme encore familier à certains patois. Dans le Haut-Maine, le *cousson* est le gousset de l'aisselle (Montesson). (S.) — Les élégants du xvii<sup>e</sup> s. ajoutaient des goussets sous les bras des chemises pour donner plus d'aisance aux entournures. (C.)

9. Les chemises à la mode sous François I<sup>er</sup> étaient décolletées comme des chemises de femmes, et ornées autour du cou d'une petite garniture froncée, à la mode catalane. (Cf. Gay, *Gloss. archéol.*, p. 360). Dans un de ses sermons, Menot dépeint l'Enfant prodigue avec « bottines d'escarlate, ... la belle chemise froncée sur le collet, le pourpoint fringant de velours », et Collerye (p. 65) donne à son Résolu :

Dessoubz le pourpoint la *chemise*  
*Froncée*, puis le chappelet. (C.)

10. Aiguille, et plus bas : *agueillettes*, aiguillettes. Formes dialectales de l'Ouest, en particulier du Poitou (Favre : *agueille* et *aguille*). (S.)

11. Pour comprendre le sel de cette plaisanterie, il faut se rappeler que jusqu'au xviii<sup>e</sup> s. le gros bout d'une aiguille s'appe-

lait le *cul*. Les lingères, ayant cassé la pointe de leur aiguille, travaillaient de l'autre bout. On rencontre cette équivoque, qu'autorisait la légèreté proverbiale de la conduite des lingères, dans les *Anc. poés. fr.*, t. I, p. 100 :

Et quand mon esguille est rompue  
 Je m'ayde du cul proprement.

Tabarin l'a reprise à son tour, question XII, *En quel temps on commença à froncer les chemises*. (C.)

12. Sorte de justaucorps descendant jusqu'à la ceinture et qui fut à la mode à partir du xv<sup>e</sup> s. Sous François I<sup>er</sup>, ce vêtement était décolleté comme un corsage de femme pour laisser voir la fronsure de la chemise. Le pourpoint de Gargantua paraît modeste si on le compare à celui des Thélémites, l. I, ch. lvi, l. 45 : « de drap d'or, d'argent, de velours, satin, damas, tafetas de mesmes couleurs, deschicquettés, broudez et accoustrez en paragon. Les aguelletes de soye de mesmes couleurs, les fers d'or bien esmaillez. » (C.)

13. Cordon terminé par une pointe de métal dite ferret, qui servait à lacer des parties de vêtements ou d'armure, et en particulier à rattacher les chausses au pourpoint, en passant à travers des œillets pratiqués sous la ceinture. Les aiguillettes étaient généralement de peau de chien, revêtue de soie dans les modèles riches. Les ferrets étaient de cuivre, mais aussi d'argent et d'or pour les habillements somptueux. (C.)

pourpoint, et non le pourpoint aux chausses<sup>15</sup>, car c'est chose contre nature, comme amplement a déclaré<sup>16</sup> Olkam<sup>17</sup> sus les *Exponibles*<sup>18</sup> de M. Haultechaussade<sup>19</sup>.

20 Pour ses chausses feurent levez unze cens cinq aulnes et ung tiers d'estamet<sup>20</sup> blanc. Et feurent deschisquetez<sup>21</sup> en forme de colonnes<sup>22</sup>, striées et crenelées<sup>23</sup> par le derriere, afin de n'eschauffer les reins. Et floquoit<sup>24</sup>, par dedans la deschicqueture, de damas<sup>25</sup> bleu

Ligne 17. A, B : *pourpoint* — A, B : *pourpoint* — l. 17-19. A : *car c'est chose... Haultechaussade*, manque — l. 18. E : *declarer* — A, B, D, E : *Ollram* (le *k* est traduit dans les éditions en gothiques B, E, par *l r*; l'imprimeur de D, édition composée en romaines, a représenté le *k* par un *l* romain et un *r* gothique) — l. 20. A : *leveez* — A, B : *un* — l. 21. A : *deschicquetteez*; B : *deschisquetées* — l. 22. A, B : *columnes* — A, B : *strieez* — A, B : *darriere* — l. 23. B : *les riens* — A, B : *deschicquetteure*

14. Sorte de culotte qui s'attachait à la ceinture et tantôt descendait jusqu'aux pieds, tantôt s'arrêtait aux genoux. Il s'agit ici d'un *haut de chausses*, c'est-à-dire d'une culotte. Le *bas de chausses* ou jambières, couvrait les jambes, les *griefves*. (C.)

15. C'est exactement la même chose. On pourrait dire ainsi qu'on attelle le cheval à la voiture, et non la voiture au cheval. (C.)

16. Expliquer. Sens ancien du mot qu'on lit également chez Froissart et Commynes. (C.)

17. Occam, cordelier anglais, adversaire de Duns Scot et chef des nominalistes, mort en 1347. R. ne perd aucune occasion de prêter des opinions ridicules à ces théologiens scolastiques, dont les doctrines étaient encore en honneur en Sorbonne. Dans la librairie de Saint-Victor (l. II, ch. VII), il cite : « les Marmitons de Olcam à simple tonsure ». (C.)

18. Les *Exponibilia* étaient une partie des *Parva Logicalia*, qui figurent dans les traités de logique de l'époque, à la suite du Syllogisme. Cf. *Margarita philosophica* de Reisch (Fribourg, 1503). Les *Parva Logicalia* étaient étudiés par les écoliers de la Faculté des Arts dans la première année de préparation au baccalauréat. (P.)

19. Hautechaussée. Dérivé burlesque forgé par R. à l'aide du suffixe *ade*, déjà très familier au début du XVI<sup>e</sup> s. (Collerye, Marot). Il rap-

pelle la plaisanterie précédente sur haut-de-chausse. (S.)

20. Léger tissu de laine, en usage dès le moyen âge, et qui se fabriquait surtout en Lombardie. C'est un diminutif d'*estaim*, moderne *étain*, longue laine servant de chaîne à certaines étoffes. — « Deux cens aulnes d'escarlante et trois quartiers et demy » supputent les *Grandes Croniques*, éd. de Ricci, fol. c. (S.)

21. Au XVI<sup>e</sup> s., les haut-de-chausses étaient doublés de belles étoffes qui passaient au travers des crevés, des taillades, des déchiquetures. (C.)

22. Colonnes. Graphie étymologique (d'après le lat. *columna*).

23. Cannelées. Les crevés pouvaient être soit, comme ici, dans le sens longitudinal, soit en travers, soit en spirale, soit même dans un sens pour une jambe et dans un sens pour l'autre. La fantaisie seule réglait la mode. (C.)

24. Bouffait, faisait le *floc*. Verbe particulier à R. Cf. l. II, ch. XVIII : « Panurge avoit mis au bout de sa longue braguette un beau *floc* de soye rouge, blanche verte et bleue... » (S.)

25. Tissu de soie, à ramage, dont les dessins satinés se détachent, ton sur ton, sur un fond travaillé à la façon du taffetas. Les damas, originaires de l'Orient, s'imitaient couramment en Italie. (C.)

tant que besoing estoit. Et notez qu'il avoit très belles griefves <sup>26</sup> et bien  
 25 proportionnez au reste de sa stature.

Pour la braguette <sup>27</sup> feurent levées seize aulnes un quartier  
 d'icelluy mesmes drap. Et fut la forme d'icelle comme d'un arc  
 boutant <sup>28</sup>, bien estachée <sup>29</sup> joyeusement à deux belles boucles d'or,  
 que prenoient deux crochets d'esmail <sup>30</sup>, en un chascun desquelz  
 30 estoit enchassée une grosse esmeraugde de la grosseur d'une pomme  
 d'orange <sup>31</sup>. Car (ainsi que dict Orpheus, *libro De Lapidibus* <sup>32</sup>, et Pline,  
*libro ultimo* <sup>33</sup>) elle a vertu erective et confortative du membre natu-  
 rel <sup>34</sup>. L'exiture <sup>35</sup> de la braguette estoit à la longueur d'une canne <sup>36</sup>,

Ligne 25. A : *proportionnées* ; B : *proportionées* — l. 26. A, B : *leveez* — D : *ung* —  
 l. 27. A, B : *feut* — D : *ung* — l. 29. A, B : *prenoient* — D : *ung chascung* — l. 32.  
 A : *lib.* — A : *vertus* — l. 33. D : *exitura* — A, B : *estoyt*

26. Jambes. Robert Estienne (1539) donne :  
 « La greve de la jambe, Tibia » et au pl.  
 « Greves, Tibiale. » (S.)

27. Terme attesté ici pour la première fois  
 dans la langue. R. l'a tiré du langued. *bragueto*.  
 C'était une sorte d'étui, destiné à contenir les  
 parties sexuelles et qui s'attachait au haut des  
 chausses, comme le pont des anciennes culottes,  
 par des aiguillettes, des boutons et même des  
 agrafes d'orfèvrerie. Les galants du temps y  
 mettaient leur bourse, leur mouchoir, des fruits,  
 etc. C'est ainsi que Panurge, après avoir attaché  
 à sa braguette un beau *floc* de soie (l. II,  
 ch. xviii), « dedans avoit mis une belle pomme  
 d'orange. » Portée dès la fin du xv<sup>e</sup> s., la bra-  
 guette fut abandonnée vers 1580. (S.)

28. Les proportions exagérées de la braguette  
 faisaient en avant du haut-de-chausses une  
 saillie ridicule, qu'on peut observer, en particu-  
 lier, sur les paysans de Breughel. (C.)

29. Attachée. Mot ancien encore usuel au  
 xvi<sup>e</sup> s.

30. Agrafes d'or émaillé.

31. Orange. On a dit *pomme d'orange* jusqu'au  
 xvi<sup>e</sup> s., c'est-à-dire fruit d'oranger, *orange*  
 ayant eu anciennement le sens d' « oranger »,

d'où la locution populaire encore vivace *fleur  
 d'orange*. (S.)

32. Le traité *Περὶ λίθων*, attribué à Orphée,  
 a été écrit au temps de Constantin. Il expose les  
 propriétés naturelles ou magiques des pierres  
 précieuses. Il ne parle pas de la vertu érective  
 de l'émeraude. (P.)

33. Pline parle longuement des émeraudes  
 dans son livre XXXVII et dernier, mais il ne  
 cite pas cette particularité. (P.)

34. Sous le couvert d'Orpheus et de Pline,  
 R. attribue à l'émeraude une vertu, qui est  
 juste à l'opposé de celle qui lui est donnée  
 dans les anciens traités de matière médicale,  
 car on lit dans l'*Hortus sanitatis translatus de  
 latin en françois* (2<sup>e</sup> partie, fol. clx, col. 1) :

« Albert en son lapidaire au chapitre de *smar-  
 raldo* (*sic*). En noz temps a esté esprouvé que  
 ceste pierre *smaraldus* (*sic*), si elle est vrayment  
 verte et bonne, retient le cohit (*sic*). Par quoy  
 le roi de Hongrie qui regnoit en noz temps,  
 avoit ceste pierre en son doid à l'heure du cohit  
 avecques sa femme, et en icelluy cohit la pierre  
 se divisa et rompit en trois parties. Et pour ce  
 est probable ce qui est dit, que ceste pierre  
 incline celluy qui la porte à chasteté. » (D.)—

deschicquetée comme les chausses, avecques le damas bleu flottant  
 35 comme davant. Mais, voyans la belle brodure <sup>37</sup> de canetille <sup>38</sup> et les plai-  
 sans entrelatz d'orfeverie <sup>39</sup>, garniz de fins diamens, fins rubiz, fines  
 turquoyses, fines esmeraugdes et unions Persicques <sup>40</sup>, vous l'eussiez  
 comparée à une belle corne d'abondance, telle que voyez es antiquailles <sup>41</sup>,  
 et telle que donna Rhea es deux nymphes Adrastea et Ida, nourrices de  
 40 Jupiter <sup>42</sup>; — tousjours gualante <sup>43</sup>, succulente, resudante <sup>44</sup>, tousjours  
 verdoyante, tousjours fleurissante, tousjours fructifiante, pleine d'hu-  
 meurs, pleine de fleurs, plené de fruitz, pleine de toutes delices. Je

Ligne 34. A, B : *deschicquettée* — l. 35. A, B : *brodeure* — l. 36. A : *orfeverie* —  
 A : *guarniz* — l. 37. A, B : *turquoises* — l. 40. A : *Juppiter*

D'accord avec les médecins, Remy Belleau fait le même éloge de l'émeraude (*Les Amours et nouveaux Eschanges des pierres précieuses* III, p. 98) :  
 ... Elle est si chaste et si sainte  
 Que si tost qu'elle sent l'atteinte  
 De quelque amoureuse action,  
 Elle se froisse, elle se brise,  
 Vergongneuse de se voir prise  
 De quelque sale affection.

A son tour, G. Bouchet, t. V, p. 17, en reproduisant l'anecdote du roi de Hongrie, fait de l'émeraude la pierre des gens d'église, comme symbole de chasteté, « se mettant en pièces et se brisant si elle attouche les paillards et paillardes, et mesmement en l'acte venerien ». (C.)

35. Saillie, avance. Dérivé tiré du lat. *exitus*, sortie.

36. Mesure usitée particulièrement dans le midi de la France et en Italie et valant huit emfans ou une aune et demie, 1 m. 773.

37. Broderie.

38. Fil très fin d'or ou d'argent, tortillé en spirale et qu'on emploie encore dans la broderie. Du langued. *canetilho* (l'italien ne connaît que *canutiglia*), même sens. Terme attesté ici pour la première fois dans la langue. (S.)

39. Orféverie. Richelet (1680) remarque à propos de cette double forme : « Régulièrement parlant, on doit dire *orféverie*; néanmoins,

pour une plus grande douceur, plusieurs disent *orfévie* ». L'ancien français disait *orfaverie* (encore chez Eust. Deschamps). (S.)

40. Grosses perles qu'on portait isolément et dont les meilleures venaient du golfe Persique. « Ceste pierre est tant unie et continue que en elle il n'appert nulle division de voynes ou escailles, mais est pleine en la manière de glace. » *Hortus sanitatis*, 2<sup>e</sup> part., fol. clxvii, col. 2. (D.) — Le mot a été employé pour la première fois par Jean Le Maire, dans sa seconde épître de l'*Amant Vert*, t. III, p. 36 :

Gemme de prys, Perle Margaritique,  
 Tresor d'amour, précieux union.

Aujourd'hui, en histoire naturelle, *unio* désigne le coquillage à perles. (S.)

41. Monuments antiques. Cf. ch. I, n. 51.

42. Rhea, pour soustraire son fils Jupiter à la voracité de Saturne, le confia dans l'île de Crète aux nymphes Ida et Adrastée, qui le nourrirent du lait de la chèvre Amalthée. Cette chèvre ayant brisé une de ses cornes contre un rocher, les nymphes l'emplirent de fruits et de fleurs et allèrent l'offrir à Jupiter qui fit de cette corne une source de richesses.

43. Gaillarde, vaillante. Sens courant au xvi<sup>e</sup> s.

44. Suintante (d'après le lat. *resudare*, suer, être humide).

advoue Dieu <sup>45</sup> s'il ne la faisoit bon veoir ! Mais je vous en exposeray bien dadvantaige au livre que j'ay faict *De la dignité des braguettes* <sup>46</sup>.

45 D'un cas vous advertis que, si elle estoit bien longue et bien ample, si <sup>47</sup> estoit elle bien guarnie au dedans et bien avitaillée <sup>48</sup>, en rien ne ressemblant les hypocriticques <sup>49</sup> braguettes d'un tas de muguetz <sup>50</sup>, qui ne sont plenes que de vent, au grand interest <sup>51</sup> du sexe feminin.

Pour ses souliers <sup>52</sup> furent levées quatre cens six aulnes de velours <sup>50</sup> bleu cramoyssi <sup>53</sup>. Et furent deschicquettez mignonement par lignes paralleles jointes en cylindres uniformes <sup>54</sup>. Pour la quarreleure <sup>55</sup>

Ligne 43. A, B : *faisoyt* — A, B : *veoyr* — B : *biens* — l. 44. A, B : *dadvantaige* — A, B : *on livre* — l. 45. D : *D'ung* — l. 46. A, B : *estoyt* — A : *riens* — l. 47. D : *d'ung* — l. 48. A : *grant* — l. 49. A, B : *leveez* — l. 50. A, B, D : *deschicquettez à barbe descrevisse bien mignonement* — l. 50-51. A, B, D : *par lignes... uniformes* manque

45. Je confesse Dieu. La formule ordinaire d'imprécation est : « Je renie Dieu si... ne. »

46. C'est la seconde fois que R. mentionne ce livre qui n'a sans doute jamais existé que dans son imagination (cf. *Prol.*, n. 40).

47. Aussi était-elle. Le mot garde encore ce sens dans Montaigne.

48. Ravitaillée, pourvue de victuailles. Mot usuel au xv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup>s., remplacé depuis par le dérivé *ravitailler*, qui lui est chronologiquement antérieur. (S.) — C'est le sens propre du mot tel que R. l'emploie au ch. xxxii, l. 76 : « Nous sommes icy assez mal avituaillez ; » mais il prête aussi à une équivoque (*vit*) que les *Cur. fr.* expliquent sans ambage : « Il est bien avitaillé, bienourny de membre viril. » Bouchet (t. I, p. 215, t. II, p. 91, t. IV, p. 160) et Béroalde de Verville (*Circons.*, p. 27), emploient dans le même sens « envitaillé ». Ce n'est pas cependant à R. qu'il faut faire honneur du jeu de mots, car il se trouve déjà dans Coquillard, t. II, p. 182 :

J'ay mignons prestz autour de moy,

*Avitaillés* pour le hutin. (C.)

49. Hypocrites (ici au sens plaisant). Le suffixe *ique* est d'un emploi plus fréquent au xvii<sup>e</sup> s. que dans la langue moderne : *israe-*

*licque* (l. IV, ch. xxxvii) à côté de *mosaïque* (l. IV, ch. i) et *cherubique* à côté de *seraphique* (l. IV, ch. li). (S.)

50. Galants. Le mot a en ancien français le double sens de plante à l'odeur agréable et celui de musqué, c'est-à-dire sentant l'odeur du muguet ; de là, jeune élégant, acception attestée dès le xv<sup>e</sup> s. R. emploie ce mot exclusivement au sens figuré, à l'exemple de *mugueter*, faire le muguet, courtiser. (S.)

51. Dommage, préjudice. Sens ancien, usuel au xvii<sup>e</sup> s., fréquent chez Montaigne, et conservé dans la langue moderne de la jurisprudence et de la médecine. (S.)

52. « Pour faire ses souliers fut acheté chez les conroyeurs cinquante peaulx de vache et demye », disent les *Grandes Croniques*, f<sup>o</sup> c.

53. Éclatant, vif. Le mot indique le maximum d'intensité d'une couleur, spécialement du rouge : « *Cramoisi* violet, *cramoisi* rouge, *cramoisi* brun » (*Reg. des ordon.*, ap. *Felibien*, t. V, p. 416 et 500).

54. Après la disparition des poulaines effilées, les souliers tombèrent dans l'exagération contraire, et s'élargirent démesurément en forme de battoir. On les fit en étoffe, la partie

d'iceulx, furent employez unze cens peaulx de vache brune, taillée à queues de merluz<sup>56</sup>.

Pour son saie<sup>57</sup> furent levez dix et huýt cens aulnes de velours  
55 bleu, tainct en grene<sup>58</sup>, brodé à l'entour de belles vignettes<sup>59</sup> et par le  
mylieu de pinthes d'argent de canetille<sup>60</sup>, enchevestrées de verges<sup>61</sup>  
d'or avecques force perles : par ce denotant qu'il seroit un bon fesse-  
pinthe<sup>62</sup> en son temps.

Sa ceinture feut de troys cens aulnes et demye de cerge de soye<sup>63</sup>,  
60 moytié blanche et moytié bleu (ou je suis bien abusé).

Ligne 52. A : *yceulx* ; B : *yceux* — l. 54. A, B : *saye* — A : *leveez* — l. 56. B, D : *pingtes* — l. 57. D : *ung* — l. 59. A : *fut* — l. 60. A : *bleue* — A : *ou je suis bien abusé* manque ; B : *suys*

supérieure divisée par des « crevés » longitudinaux en cinq boudins ou « cylindres ». Pour sortir, on chaussait par dessus des galoches ou des patins à semelle très épaisse. (C.)

55. Pour faire les semelles. « S'il [le savetier] avoit cousu quelque *carrellure*, ce singe s'en venoit jouer des coudes comme il luy avoit veu faire. » (*Despériers*, nouv. XIX, v. II, p. 93.) Les *Grandes Croniques* (fo c<sup>ro</sup>) disent de même : « Pour *carreler* les dictz soulliers fut achapté cheux les taneux le cuyr de trente six beufs. »

56. En queue de morue. *Merlus* a le sens de « morue » en ancien français et dans les patois (Anjou, Maine). Du Fail se sert du même terme, t. I, p. 90 : « Chaussés à la martingale, et à *queüe de merlus*. » (S.)

57. Vêtement de dessus, très ouvert et à larges manches, qui se portait sur le pourpoint. Le mot est masculin au xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s., sous l'influence étymologique du lat. *sagum* : « Pour faire le *saye* de livree fut levé neuf cens aulnes et demy quartier, moytié rouge et jaulne. » *Grandes Croniques*, fo c. (C.)

58. Vif, éclatant. Même sens que « cramoisi ». La *graine* ou *graine d'écarlate* est la cochenille du chêne ou kermès, appelée encore kermès

animal ou alkerms des apothicaires (*Chermes Vermilio* de G. Planchon). Cette cochenille était employée pour la teinture et en pharmacie. R. mentionne, au l. III, ch. xviii, « la *graine* de alkerms. » (D.)

59. Ornement représentant des branches de vignes. Le terme, que la langue moderne a conservé avec un sens plus large en typographie et en gravure, s'appliquait à tous les arts et même à la sculpture : Cf. les *Blasons domestiques*, de Corrozet (1538), *Anc. poés. fr.*, t. VI, p. 246.

Chaire où l'ouvrier par bone entente

Tailla mainte table d'attente,

Fueillages, *vignettes*, frizures,

Et aultres plaisantes figures. (C.)

60. De pintes d'argent, faites en *canetille*. Cf. supra, n. 38.

61. Anneaux. Cf. l. III, ch. xxx : « Il luy mist au maistre doigt une verge d'or. »

62. Biberon, grand buveur. (Cf. *Prol.*, n. 39.) Un dessin de broderie, fait de flacons et de branches de vigne, convenait à merveille à Gargantua. (C.)

63. Étoffe travaillée et croisée comme la serge de laine.



Son espée ne feut Valentienne <sup>64</sup>, ny son poignard <sup>65</sup> Sarragossoys <sup>66</sup>, car son pere hayssoit tous ces indalgos <sup>67</sup> bourrachous <sup>68</sup>, marranisez <sup>69</sup> comme diables; mais il eut la belle espée de boys et le poignart de cuir bouilly, pinctz et dorez comme un chascun soubhaiteroit.

<sup>65</sup> Sa bourse <sup>70</sup> fut faicte de la couille d'un oriflant <sup>71</sup> que luy donna

Ligne 61. A, B : *espase* — A, B : *poignart* — l. 62. A : *haissoyt* ; B : *hayssoyt* — l. 64 : A, B : *cuyr* — D : *painctz* — D : *ung chascung* — B : *soubhaiteroit* — l. 65. D : *d'ung*

64. De Valence, ville d'Espagne célèbre pour la fabrication des épées. En provençal, *espado valenciano* désigne une bonne épée. (S.) — Au xvii<sup>e</sup> s., les épées de Valence étaient si renommées que le type de ces estocades dites à la Valencienne fit fureur jusque sous Charles IX. Cf. Maindron, *Les Armes*, p. 263. (C.)

65. Avant François I<sup>er</sup>, il avait été plusieurs fois de mode de porter le poignard, même à l'intérieur des maisons; on ne ceignait l'épée que si l'on pensait avoir à s'en servir. A partir de François I<sup>er</sup>, chaque noble portait en tous lieux le poignard et l'épée. Cf. infra, ch. lvi : « Chascun la belle espée au cousté : la poignée dorée, le fourreau de velours de la couleur des chausses, le bout d'or et de orfèvrerie. Le poignart de mesmes. » (C.)

66. De Saragosse. Comme Tolède, Séville, Valladolid, Valence, etc., la ville de Saragosse était renommée pour la fabrication des armes blanches.

67. Hídalgos, titre des nobles espagnols pur sang. La forme correcte se lit dans la *Satyre Ménippée*, éd. Frank, p. 80 : « pour le moins il en recompensast quelqu'un de ses *hídalgos* qui luy en feroyt foy. » La graphie rabelaisienne indique un emprunt oral, l'espagnol étant très probablement inconnu à notre auteur. (S.)

68. Ivrognes. De l'esp. *borracho*, même sens. Emprunt oral également. (S.)

69. Mélangés avec les *marrans*, c'est-à-dire

avec les Maures ou Juifs devenus chrétiens. Ces *hídalgos* qui se prétendaient descendus d'ancienne race chrétienne et restés purs de tout mélange étranger, R. les représente comme *marranisez*, ainsi que l'avait fait Arioste qui appelle les Espagnols (chant XLII, str. v) : « popol la piú parte circonciso ». Les *indalgos bourrachous* de R. étaient des aventuriers espagnols vantards, querelleurs et ivrognes, qui inondèrent le continent pendant les guerres du xvii<sup>e</sup> s. (S.)

70. Petit sac en cuir ou en étoffe que l'on portait passé dans la ceinture, accessoire indispensable du costume masculin qui ne comportait pas alors de poches. (C.)

71. Éléphant. Cette forme est une réminiscence des vieux romans de chevalerie d'après leurs remaniements en prose des xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s. C'est une modification de l'anc. fr. *olifant*, qu'on lit encore dans le *Petit Jehan de Saintré*, ch. lx : « Et en ceste cité [Gelbona] a grand quantité d'or... et y multiplient plus les *olifans* que en aultre partie du monde. » La même forme se lit dans le roman de *Perceforest* (vers 1528). Joinville et Froissart ne connaissent qu'*olifant*. (S.) — Au l. III, ch. xvii, Panurge offre à la Sibylle une « couille de belier pleine de carolus ». Mais un géant ne pouvait demander qu'à un éléphant une bourse proportionnée à sa taille. L'usage de faire un porte-monnaie de l'enveloppe testiculaire du bélier remonte à l'antiquité. Festus et Asconius Pedianus le rapportent. (C.)

Her<sup>72</sup> Pracontal, proconsul de Libye<sup>73</sup>.

Pour sa robe<sup>74</sup> furent levées neuf mille six cens aulnes moins deux tiers de velours bleu comme dessus, tout porfilé<sup>75</sup> d'or en figure diagonale, dont par juste perspective<sup>76</sup> yssoit une couleur inconnue, telle que voyez es coulz des tourterelles, qui resjouissoit merveilleusement les yeulx des spectateurs<sup>77</sup>.

Pour son bonnet<sup>78</sup> furent levées troys cens deux aulnes ung quart de velours blanc. Et feut la forme d'icelluy large et ronde à la capacité du chief<sup>79</sup>, car son pere disoit que ces bonnetz à la Marra-  
75 beise<sup>80</sup>, faitz comme une crouste de pasté<sup>81</sup>, porteroient quelque

Ligne 66. A, B : *Lybie* — l. 69. A, B : *issoit* — l. 70. B : *rejouissoit* — l. 72. A, B : *feurent* — A, B : *un* — l. 73. A : *fut* — l. 75. A, B : *porteroient*

72. Seigneur. Cf. ch. II, n. 7.

73. D'Afrique. Cf. infra l. I, ch. XXXIII, l. 67 : « Seize cens elephans, lesquelz aurez prins à une chasse... lors que entrastes en Libye. » Ce trait, qui fait de « Pracontal » un proconsul africain, s'applique sans doute à un voyageur ayant visité le pays des éléphants. Il conviendrait à merveille à Humbert de Pracontal, seigneur d'Anconne, capitaine de 300 hommes de pied, qui testa le 22 juin 1544, au moment de se mettre en mer comme corsaire suivant les ordres du roi. (Guy Allard, *Hist. généalog. du Dauphiné*, 1697). Cf. *R.E.R.*, VII, 477. (C.)

74. A la fin du xv<sup>e</sup> s., les hommes portaient encore des robes dans les solennités ou pour se préserver du froid. C'étaient de riches pelisses entièrement ouvertes par devant, ajustées à la taille, avec les manches fendues. Le pourpoint, la saie et la robe correspondaient à notre gilet, notre habit et notre manteau. (C.)

75. Parfilé.

76. En la regardant sous le bon angle.

77. Ces couleurs changeantes étaient à la mode. Gratien du Pont (f<sup>o</sup> II v<sup>o</sup>) en revêt les pages de dame Fortune :

Ses petis pages, vestuz de drap d'argent,

Moytié velours, de couleur vert changeant. (C.)

78. Sa coiffure. Le terme, au xv<sup>e</sup> s., s'appliquait aussi bien au bonnet proprement dit, qui se portait sous le chapeau, qu'au chapeau lui-même. Cependant R. semble avoir ici en vue le chapeau à bords légèrement relevés, à calotte basse et ronde, garni d'enseignes et de plumes, que les peintres donnent à François I<sup>er</sup>. Les *Grandes Croniques* (f<sup>o</sup> c v<sup>o</sup>), coiffent Gargantua d'un bonnet à la cocarde, c'est-à-dire du chapeau à larges bords que les lansquenets portaient incliné sur l'oreille. (C.)

79. Chef, tête. La graphie *chief*, qu'on lit encore chez Commynes, est déjà archaïque au xv<sup>e</sup> s. ; quant au sens, il est encore usuel au xvii<sup>e</sup> s. (Corneille, Molière, La Fontaine, Pascal). (S.)

80. A la moresque. *Marrabais*, synonyme de *marrane*, est noté chez Oudin (1642) comme dialectal : « *Marrabiso*, en Lombard, un maraud, un coquin. » Du Fail, t. I, p. 130, parle « d'une *marabaise* grise », répondant aux « bernés à la Moresque » de R. (l. I, ch. LVI, l. 26). Le mot est d'ailleurs antérieur, et le *Journal d'un bourgeois de Paris* (année 1532) en fait usage à l'occasion d'une émeute à Paris. Les Italiens, accusés d'avoir tué plusieurs petits enfants et pris leur sang, furent pillés sous prétexte d'être « *Marrabets*, c'est-à-dire juifs

jour malencontre <sup>82</sup> à leurs tonduz <sup>83</sup>.

Pour son plumart <sup>84</sup> pourtoit une belle grande plume bleue, prise d'un onocrotal <sup>85</sup> du pays de Hircanie <sup>86</sup> la saulvaige, bien mignonement pendente sus l'aureille droicte.

<sup>80</sup> Pour son image <sup>87</sup> avoit, en une platine <sup>88</sup> d'or pesant soixante et huyt marcs <sup>89</sup>, une figure d'esmail competent <sup>90</sup>, en laquelle estoit pour-

Ligne 77. A, B, D : *portoit* — l. 78. D : *ung* — A, B, D : *mignonnement* — l. 79. A, B : *suz* — l. 80. A : *imaige* — A, B, D : *plataine* — l. 81. A, B : *huyct*

cachez ». Dans une farce du xvi<sup>e</sup> s., *le Maistre d'Escole* (Fournier, *Th. fr.*, p. 415), le même nom est appliqué aux réformés :

Sainct Jehan ! ainsy ces *marabays*

Se sont accumulés ensemble,

Tandis que chascun d'iceulx ressemble

A ceulx de Sodome et Gomore...

R. donne cette épithète injurieuse — « *rene-gats* » — aux Espagnols descendus des Maures, aux *indalgos marranisez* : « Je guaige qu'il est *Marrabais* », s'écrie Panurge (l. III, ch. xxii), en parlant de Raminagrobis. (S.)

81. Hauts et cylindriques.

82. Malheur, proprement rencontre malheureuse; reste de superstitions populaires. Terme fréquent chez R. et au xvi<sup>e</sup> s. (S.)

83. Il semble que R. prenne le mot dans un sens péjoratif, peut-être parce que les *Marra-bais* étaient généralement tonduz. En tout cas, les cheveux courts étaient alors à la mode. En 1521, François I<sup>er</sup>, raconte-t-on, ayant reçu une blessure à la tête, fut obligé de sacrifier sa chevelure et toute la cour, à son exemple, porta les cheveux ras. Mais cette explication n'est pas certaine. (C.)

84. Plumet. Sens du mot en ancien français et dans les patois (Berry, etc.) (S.) — La mode de garnir les toques avec des plumes d'autruche, une aigrette de héron et des plumes de paon, atteignait à ce moment son apogée. On y joignait des pierreries et des paillettes d'or.

RABELAIS.

Cf. infra, ch. lvi, l. 55 : « La plume blanche par dessus, mignonnement partie à paillettes d'or, au bout desquelles pendoient en papillettes beaulx rubiz, esmerauldes, etc. » (C.)

85. Pélican, oiseau dont le cri a été comparé au braiment de l'âne, d'où son nom grec. On lit également ce mot chez Belon (*Histoyre des Oyseaulx*, p. 153). (S.)

86. L'Hyrcanie des anciens s'étendait entre la Médie et la Parthie. C'est une immense région de l'Asie centrale qui va de la mer Caspienne au Tedjend, et de la mer d'Aral aux frontières de la Perse. (C.)

87. Emblème qui se portait au chapeau comme une cocarde. Au xvi<sup>e</sup> s. *l'image ou enseigne* était généralement une médaille en or, rehaussée d'émail, portant une devise en exergue. Cf. Coquillart, t. II, p. 221 :

Bonnet renversé de guingant,

La belle *ymaige* sur l'oreille,

et Roger de Collerye, p. 64 :

Sur ma tête la belle *image* (C.)

88. Plaque de métal. La forme *plataine* de A, B, D remonte au xiv<sup>e</sup> s., parallèle à *platine*, cette dernière d'un usage plus général. (S.)

89. Poids de 8 onces, exactement de 244 gr. 754. La médaille du géant pesait donc plus de 16 kilogrammes.

90. Approprié, convenable. C'est la signification étymologique du mot, du lat. *competens*, même sens.

traict<sup>91</sup> un corps humain ayant deux testes, l'une virée<sup>92</sup> vers l'autre, quatre bras, quatre piedz et deux culz, telz que dict Platon, *in Symposio*, avoir esté l'humaine nature à son commencement mystic<sup>93</sup>, et  
85 autour estoit escript en lettres Ioniques<sup>94</sup> : ΑΓΑΠΗ ΟΥ ΖΗΤΕΙ ΤΑ  
ΕΑΥΤΗΣ<sup>95</sup>.

Pour porter au col, eut une chaine d'or<sup>96</sup> pesante vingt et cinq mille soixante et troys marcs d'or, faicte en forme de grosses baces<sup>97</sup>, entre lesquelles estoient en œuvre gros jaspes verds, engravez<sup>98</sup> et  
90 taillez en dragons<sup>99</sup> tous environnez de rayes et estincelles, comme les

Ligne 82. A, B, D : *portraict* — D : *ung* — A, B : *l'autre* — l. 85. A : *letres* — A, B : Η ΑΓΑΠΗ — l. 87. B : *en* — l. 88. B : *toys* — l. 89. B : *estoyent*

91. Représenté, gravé. Pour le sens, cf. infra ch. ix, l. 38 : « font *protraire* une sphere ». La forme *pourtraire* est donnée également par Robert Estienne (1539), et cette prononciation est celle d'Amyot, Pasquier, Montaigne : elle était encore usuelle au xvii<sup>e</sup> s. (S.)

92. Tournée. Ce verbe, courant au xvi<sup>e</sup> s., est condamné au siècle suivant par Malherbe, et Richelet (1680) ne le donne que comme terme technique (cf. Brunot, t. III, p. 122). Il est resté dans les patois. (S.)

93. Souvenir de l'Androgyne décrit par Platon, *Symposion*, 189 E : « ἔπειτα ὄλον ἦν ἐκάστου τοῦ ἀνθρώπου τὸ εἶδος στρογγύλον, νῶτον καὶ πλευρὰς κύκλω ἔχον, χεῖρας δὲ τέτταρας εἶχε, καὶ σκέλη τὰ ἴσα ταῖς χερσίν, καὶ πρόσωπα δὲ ἐπ' ἀγένη κυκλωτερεῖ, ὅμοια πάντῃ· κεφαλὴν δ' ἐπ' ἀμφοτέροις τοῖς προσώποις ἐναντίοις κειμένοις μίαν, καὶ ὅτα τέτταρα, καὶ αἰδοῖα δύο... La forme de chaque individu était ronde, ronds étaient son dos et ses flancs. [L'Androgyne] avait quatre mains et autant de jambes, deux visages attachés par un cou rond, et parfaitement semblables ; les deux visages étaient tournés l'un vers l'autre ; il avait quatre oreilles, un double appareil sexuel... » Ce mythe était bien connu dans les cercles platoniciens du xvi<sup>e</sup> s. Héroet l'exposa en vers dans son *Andro-*

*gyne de Platon* composé en 1536. Cf. éd. Gohin p. 77-95. (P.)

94. C'est-à-dire en lettres grecques.

95. Littéralement : « La charité ne cherche pas son propre avantage. » Quel rapport y a-t-il entre cette citation d'un verset de la 1<sup>re</sup> *Épître de St. Paul aux Corinthiens* (13, 5) et la description précédente ? On le saisira en traduisant : « La charité ne cherche pas sa propre jouissance », et en rapprochant de ce texte le commentaire que le *Moyen de parvenir* (p. 40 de l'éd. Garnier) donne de la description du « doux androgyne » : « N'y a bonne personne que celle qui se faisant du bien en fait à un autre ». (P.)

96. Le luxe des chaînes, comme ornement de cou, eut une grande vogue au xvi<sup>e</sup> s. Les gemmes, l'émail s'alliaient aux chaînons d'or. Il y avait des chaînes faisant plus de 50 tours ; mais aucune n'approchait du poids de celle de Gargantua : plus de 6.000 kilogrammes. (C.)

97. Baies, grains. Latinisme (*bacca*, même sens).

98. Gravés. Terme usuel au xvi<sup>e</sup> s. (Calvin, la *Pléiade*, Amyot, Montaigne) et qu'on lit encore chez Régner. (S.)

99. Dragons. Graphie savante, d'après le lat. *dracones*.

portoit jadis le roy Necepsos <sup>100</sup>; et descendoit jusque à la boucque <sup>101</sup> du hault ventre : dont toute sa vie en eut l'emolument <sup>102</sup> tel que sçavent les medecins Gregoys <sup>103</sup>.

Pour ses guands <sup>104</sup> furent mises en œuvre seize peaulx de lutins <sup>105</sup>,  
95 et troys de loups guarous <sup>106</sup> pour la brodure <sup>107</sup> d'iceulx; et de telle

Ligne 91. A : *Nechepsos* — l. 92. A, B, D : *petit ventre* — A : *emulument* — l. 93. A, B, D : *medicins* — l. 95. A, B : *brodeure*

100. Nekhepsos, roi d'Égypte (681-674 av. J.-C.), eut dans l'antiquité une grande réputation comme magicien et astronome. Il est cité non seulement dans le texte du *De simplicium medicamentorum temperamentis ac facultatibus*, attribué à Galien, mais encore dans Ausone, *Epigr.* 19, dans Julius Firmicus, *Astronom.* VIII, 5, et dans Pline, *H. N.*, II, 21, 4 et VII, 50, 1. Dans ces deux passages de Pline, son nom est associé à celui du prêtre égyptien Ptolemaios, dont R. parlera au l. IV, ch. LXIV. (P.)

101. Orifice, proprement bouche. Mot dérivé du langued. *bouco*, même sens, d'où également le terme technique *bouque*, canal, passe. (S.)

102. L'avantage, le bénéfice.

103. Grecs. Vieux mot encore conservé dans la locution feu *grégeois*, appelé au xv<sup>e</sup> s. feu *gregois*. Archaïque déjà au xv<sup>e</sup> s., le mot tombe au xviii<sup>e</sup> dans le style burlesque. (S.) — C'est au traité *De simplicium medicamentorum temperamentis ac facultatibus* que R. emprunte ces détails sur les propriétés du jaspé vert. Le pseudo-Galien raconte qu'il s'était confectionné un collier de jaspe, qui descendait jusqu'à l'orifice de son estomac. (Cet organe est appelé par les médecins du xv<sup>e</sup> s. *ventricule*; R. le désigne par le *hault ventre* et, d'après A, B, D, par une autre forme de diminutif : le *petit ventre*.) Il s'en était trouvé bien, quoique ces jaspes ne fussent pas taillés en dragons environnés de rayons, selon les préceptes du roi Necepsos. « Proprietatem nonnulli lapidibus quibusdam testimonio suo adscribunt, qualem revera habet *jaspis virens*, nempe *stomachum adhaesu ventrisque os* adjuvans. Ac nonnulli quoque

*ipsum annulis inserunt sculpuntque in eo draconem radios habentem* velut *Nechepsos* memoriae prodidit in quarto et decimo libro. Sane hujus ego quoque lapidis abunde feci periculum. Torquem enim ex hujusmodi lapillis a collo suspendi, ita ut lapides *os ventris* contingerent. Apparebant autem nihilo secius prodesset, etiamsi sculpturam non haberent quam scripsit Necepsos. » IX, 19. Nous ne connaissons pas d'autre médecin grec qui ait traité des avantages ou de « l'emolument » du jaspé vert. (P.)

104. Le luxe de la ganterie fut poussé à l'extrême au xv<sup>e</sup> s., les élégants portaient des gants de peau parfumée, brodés au-dessus de soie, d'or ou d'argent. (C.)

105. La peau des lutins passait, au dire de R., pour invulnérable, puisque (l. II, ch. xxvi) il en fait l'armure des soldats de Loupgarou.

106. La croyance populaire aux loups-garous, c'est-à-dire aux sorciers qui se changent en loups pour courir les champs pendant la nuit, est fort ancienne : « hominem in lupos verti rursumque restitui sibi, falsum existimare debemus, » dit Pline, *H. N.* VIII, 34. La Roche-Flavin et Bodin, au xv<sup>e</sup> s. discutent sérieusement cette tradition superstitieuse, et l'on voit que R. y fait plusieurs allusions puisqu'il donne au terrible géant qui combat Pantagruel au l. II, le nom de *Loupgarou*. On croyait généralement que la peau des *lycanthropes* était une peau de loup retournée, le poil en dedans, invulnérable comme l'épiderme de tous les sorciers. Voyez dans le *Parnasse satyrique du XV<sup>e</sup> s.*, p. 202, la mésaventure d'un amant qui fait le loup-garou. (C.)

matiere luy feurent faictz par l'ordonnance des cabalistes <sup>108</sup> de Sain-louand <sup>109</sup>.

Pour ses aneaulx (lesquelz voulut son pere qu'il portast pour renouveler le signe antique de noblesse <sup>110</sup>) il eut, au doigt indice <sup>111</sup> de sa main gauche, une escarboucle <sup>112</sup> grosse comme un œuf d'austruche, enchassée en or de seraph <sup>113</sup> bien mignonement. Au doigt medical <sup>114</sup> d'icelle eut un aneau fait des quatre metaulx <sup>115</sup> ensemble

Ligne 99. A, B : *on doigt* — l. 100. A, B : *gausche* — D : *ung* — l. 101. A, B, D : *mignonement* — A, B : *on doigt* — l. 102. D : *ung*

107. Bordure. Jusqu'au <sup>xvii</sup> s. les formes *bordure* et *bordure* alternent. Tandis qu'Amyot écrit « robe... sans *brodure* » et d'Aubigné « la *brodure* du fossé », Olivier de Serres dit « les plus propres plantes pour *bordure* » (v. Littré). (S.)

108. Habiles dans la *cabale*, interprétation des livres saints que les docteurs juifs se transmettaient oralement.

109. Saint-Louand, village sur la rive droite de la Vienne, un peu en aval de Chinon, possédait une très ancienne abbaye, fondée par les religieux de St-Florent, près Saumur, et changée au <sup>xiii</sup> s. en prieuré-cure. Pour un motif encore inconnu, R. semble avoir eu peu de sympathie pour les moines et surtout pour le prieur de Saint-Louand, dont il fait (l. IV, ch. XII) un personnage procédurier et chicanneur. (C.)

110. Les chevaliers romains avaient le droit de porter un anneau d'or et une robe ornée de pourpre, mais il est possible que R. fasse tout simplement allusion à l'anneau féodal, un des gages de l'investiture, au moyen âge. (C.)

111. L'index, le doigt indicateur. C'est la traduction du lat. *digitus index*, même sens.

112. Grenat aux nuances pourpres tirant sur le coquelicot.

113. Or pur, comme celui de la monnaie égyptienne ou persane qui portait ce nom. Cf. *R.E.R.*, VII, 464. (S.) — L'expression est

calquée sur les locutions usuelles « or d'écu » et « or de ducat » :

Cestuy pour moy je retiendray

Car il est doré d'or d'escu.

(*Sotie des béguins*, Picot, t. II, p. 293).

De muscq plus cher qu'or de ducat.

(Corrozet, *Blasons*, 1538. *Anc. poés. fr.*, VI, 267). R. emploie à dessein une monnaie orientale pour caractériser des bijoux venus de Mélinde, de même qu'il en garnit la bougette du rôtisseur turc de Panurge, l. II, ch. XIV. (C.)

114. C'est le *digitus medicus* de Pline (XXX, 12), autrement dit l'annulaire. « Medicus a Latinis dictus, quod medicinæ dicatus tradatur. » (Goræus, *Definitionum medicarum libri XXIII*, Paris, 1564, fol. 261, v<sup>o</sup>). « Le quart doigt, appelé en grec paramesos, en latin annularis ou medicus, prenant le nom des médecins, est de moindre utilité. » (*Tables anatomiques du corps humain*, par Loys Vassé, Paris, 1555, fol. 99 v<sup>o</sup>). (D.) — G. Bouchet, *Serées*, t. II, p. 202, emploie dans le même sens *doigt medicinal*; Ol. de Serres, *doigt medecin* (l. VIII, ch. v) : « les doigts dits *medecin* et auriculaire. » — Furetière (1690) rapporte, mais sans aucune preuve, que « on appelle le quatrième doigt de la main, le *medecin*, à cause que les anciens se servaient de ce doigt-là pour delayer leurs médicaments. »

115. L'or, l'acier, l'argent et le cuivre. Cf. l. IV, ch. III.

en la plus merveilleuse façon que jamais feust veue, sans que l'acier froisseast l'or, sans que l'argent foullast le cuyvre; le tout fut  
 105 fait par le capitaine Chappuys<sup>116</sup> et Alcofribas<sup>117</sup>, son bon facteur<sup>118</sup>. Au doigt medical de la dextre<sup>119</sup> eut un aneau fait en forme spirale, auquel estoient enchassez un balay<sup>120</sup> en perfection, un diamant en poincte, et une esmeraulde de Physon<sup>121</sup>, de pris inestimable, car Hans Carvel<sup>122</sup>, grand lapidaire du roy de Melinde<sup>123</sup>, les estimoit  
 110 à la valeur de soixante neuf millions huyt cens nonante<sup>124</sup> et quatre

Ligne 103. A, B : *faczon* — l. 103-4. B : *acier* — A, B : *froissast* — B : *feut* — l. 106. A, B : *on doigt* — D : *ung* — l. 107. A, B : *onquel estoyent* — D : *ung* — D : *ung* — l. 110. A, B : *neufx* — A : *huict*

116. Michel Chappuis, capitaine d'un vaisseau du roi, au Havre. (*Catal. des actes de François Ier*, II, 664, VIII, 198, 242, VI, 560, 786, VII, 580.) On le trouve à Fréjus, auprès du roi, en juin 1538, au moment de l'entrevue d'Aigues-Mortes, à laquelle assistait R. Le titre de « capitaine » donné ici à l'habile ciseleur des anneaux de Gargantua, empêche d'y voir le poète Chappuis, ami de R., de Marot et de Macrin, mais on peut croire à des liens de parenté entre les deux personnages. Il s'agit d'ailleurs, dans tout ce passage du ch. VIII, d'objets précieux rapportés d'Orient (Libye, Mélinde, Physon), et Chappuis, comme Pracontal et plus loin Fayolle, appartient à une catégorie de seigneurs quelque peu aventuriers, bien dignes de servir de fournisseurs au légendaire Gargantua. Cf. *R. E. R.*, VII, 475. (C.)

117. Nous ignorerions quel personnage se cache sous ce nom bizarre, si les frontispices de *Pantagruel* (éd. sans date et éd. de 1533) ne donnaient au complet : *Alcofrybas Nasier* anagramme très exact de *François Rabelais*.

118. Chargé d'affaires, homme de confiance (*R. E. R.*, VIII, 106). Nous ne savons rien sur la nature des relations de R. et de Michel Chappuis, mais il ne serait pas impossible que l'auteur ait puisé une partie de son érudition navale du l. IV auprès du capitaine des vais-

seaux du roi, et peut-être même eût accompli quelque traversée à son bord. (C.)

119. Main droite. Terme courant au XVI<sup>e</sup> s.

120. Rubis balais. Ancienne graphie du mot qu'on trouve également chez Commynes, l. V, ch. II : « une aultre grand *ballay*... » et chez Marot, t. II, p. 271. (S.) — *Ballay* « est une gemme rousse de nature reluisante hors, du genre de l'escharboucle » (*Hortus sanitatis translâté*, 2<sup>e</sup> part, fol. 135 v<sup>o</sup>). (D.)

121. Le *Phison* était un des quatre fleuves du Paradis terrestre. Cf. *Genèse*, II, 11 et 12 : « Nomen uni Phison : ipse est qui circuit omnem terram Hevilath, ubi nascitur aurum, (12) Et aurum terrae illius optimum est : ibi invenitur bdelium, et lapis onychinus ». La Vulgate traduit le mot hébreu *schoam* par *lapis onychinus*, mais quelques commentateurs traduisent par *smaragdum*, d'autres par *sardonychem*. (P.)

122. Personnage dont le nom reparait au l. III, ch. xxviii, avec le même titre de « grand lapidaire du roy de Melinde ». Bien que son identité reste à découvrir, il s'agit très probablement d'un personnage réel, de l'entourage de R. (C.)

123. Cf. ch. v, n. 64.

124. Quatre-vingt-dix. Nom de nombre encore usité au XVII<sup>e</sup> s. et conservé de nos jours, dans le nord, l'est et le sud de la France.

mille dix et huit moutons à la grande laine <sup>125</sup>; autant l'estimerent les Fourques <sup>126</sup> d'Auxbourg <sup>127</sup>.

---

Ligne 111. A, B, D : *dix et huit* manque

125. Pièces d'or marquées sur une de leurs faces d'un *agnus dei*. Elles avaient été émises du temps du roi Jean, pour un franc ou une livre tournois. On les appelait « moutons à la grande laine » pour les distinguer des autres *agnels* moins grands. Elles vaudraient aujourd'hui seize francs (Cartier, *Numism.*, p. 338).

126. Les Fugger, banquiers d'Augsbourg, dont la richesse était devenue proverbiale au xvi<sup>e</sup> s. Du Fail, t. I, p. 277, en parlant d'un charlatan guérisseur de goutteux, écrit : « s'il savoit guérir de la goutte, il seroit plus riche que les *Foucres d'Ausbourg* ». (S.)—Il est naturel qu'un joaillier, dont le prénom de Hans dénonça la nationalité allemande, s'adresse pour estimer ses pierreries à des banquiers d'Augsbourg. (C.)

127. Les romans de chevalerie consacrent tous de longues descriptions aux armes, et aux costumes de leurs héros : R. ne pouvait oublier un chapitre aussi important dans son épopée. Les *Grandes Croniques* avaient déjà fourni

l'esquisse du tableau : « Comment Gargantua fut habillé de la livrée du roy Artus »; mais le fils de Grandgousier, dans le récit populaire, est arrivé à l'âge adulte, tandis que le roman rabelaisien le prend au sortir de sevrage. Cela n'empêche pas R., tout en empruntant plusieurs traits aux *Grandes Croniques*, d'amplifier encore les mesures des vêtements en les adaptant à son enfant géant. Le costume de Gargantua, fils de roi et prince de la Renaissance, réunit naturellement tous les raffinements de la mode et du luxe, arrivés vers 1530 à leur apogée. Mais c'est plutôt l'ajustement d'un homme fait que d'un enfant de vingt-deux mois, et l'on pourrait reprocher à R. cet anachronisme, si la taille de son héros ne le mettait hors des conditions ordinaires de la nature humaine. A cette époque d'ailleurs, les enfants n'avaient pas de costume spécial et étaient généralement habillés comme les grandes personnes, ainsi que le montrent les gravures du xvi<sup>e</sup> s. (C.)

---



## Les couleurs et livrée de Gargantua.

### CHAPITRE IX.

Les couleurs de Gargantua feurent blanc et bleu, comme cy dessus  
avez peu lire, et par icelles vouloit son pere qu'on entendist que ce  
5 luy estoit une joye celeste, car le blanc luy signifioit joye, plaisir,  
delices et resjouissance, et le bleu choses celestes.

J'entends bien que, lisans ces motz, vous <sup>1</sup> mocquez du vieil beuveur  
et reputez l'exposition des couleurs par trop indague <sup>2</sup> et abhorrente <sup>3</sup>,  
et dictes que blanc signifie foy <sup>4</sup> et bleu fermeté <sup>5</sup>. Mais, sans vous  
10 mouvoir, courroucer, eschauffer ny alterer (car le temps est dangereux),  
respondez moy, si bon vous semble. D'autre contraincte ne useray  
envers vous, ny aultres, quelz qu'ilz soient; seulement vous diray  
un mot de la bouteille <sup>6</sup>.

---

Ligne 1. A : *Des couleurs* — l. 2. A, B, D : *VIII* — l. 5. A, B : *signifioyt* — l. 6.  
A, B : *resjouissance* — l. 12. A, B : *soyent* — l. 13. D : *ung*

1. *Vous* vous moquez. Le pronom sujet est fréquemment omis au XVI<sup>e</sup> s. Cf. Brunot, t. II, p. 415.

2. Grossière. Équivalent que donne Cotgrave « dishonest, unworthy », passé chez Oudin : « dishonesto, torpe, brutto ». Tabourot, dans ses *Bigarrures*, p. 89, fait cette remarque : « *Indagues*, quasi sans dagues, pour ce que un temps a esté, qu'un homme sans dague estoit estimé mal entendre son entregent » et cette étymologie erronée est répétée par Fleury de Bellingen (1656) qui cite cette locution : « *Cela est bien indague* ». Le *Dict. de Trévoux* donne la même explication fantaisiste : « *Indague*, gentilhomme qui sortait sans poi-

gnard. » L'origine du mot est inconnue. (S.)

3. Éloignée, étrangère; c'est le sens étymologique du mot qui vient du verbe latin *abhorre*, être éloigné de.

4. Cf. E. Forcadel, *Les anciens blasons*, 1550 :  
Pour fermeté et deuil le noir est pris,  
Le gris travail, le verd denote espoir ;  
*Le blanc est foy*, ainsy que j'ay appris,  
Et le tanné monstre le desespoir... (S.)

5. « L'azur ou saphir... par sa clarté et pureté et *fermeté* enseigne le tres chrestien à la vertu de *force* et pureté de pensée et conservation d'icelle. » *Blason des couleurs*, fo v ro. (P.)

6. J'appellerai votre attention sur la bouteille, je vous inviterai à boire.

15 Qui vous meut? Qui vous poinct? Qui vous dict que blanc signifie foy et bleu fermeté? Un (dictes vous) livre trepelu<sup>7</sup>, qui se vend par les bisouars<sup>8</sup> et porteballes<sup>9</sup>, au tiltre : *le Blason*<sup>10</sup> *des Couleurs*<sup>11</sup>. Qui l'a

Ligne 15. D : *ung* — A, B : *dictez vous* — l. 16. A, B : *on tiltre*

7. Mesquin. R. donne ce nom à un des capitaines de Picrochole (l. I, ch. xxvi, l. 21), et applique l'épithète à une personne : ce vieulx *trepelu* Terpsion » (l. III, ch. xx). Cotgrave rend le mot par « mal vêtu, vilain, sordide » (d'où chez Duez : *meschino, mendico*); Borel, par « mal bâti, mal conditionné » en citant R. On trouve ce mot dans un sermon joyeux du xv<sup>e</sup> s., *Anc. poés. fr.*, t. VI, p. 201 :

Que je n'en eusse un verd pelu,  
Et moy le meschant *trepelu*.

L'éditeur ajoute la variante *trupelu*, qu'on lit effectivement dans le *Banquet du boys* (*Anc. poés. fr.*, t. X, p. 207), où il désigne le chien de Franc Gontier :

Foy que je doy, *Trupelu*, mon chien ;  
dans la moralité des *Trois pèlerins* (Fournier, *Th. fr.*, p. 407), et dans les *Après-disnées* de Cholières, t. II, p. 362 : « Quelles gens estoient-ce ? Ce n'estoient point de ces pietres et *trupelus* rais, esbarbez et pelez. » Cette double forme du mot indique une origine méridionale. En Dauphiné *tiripelu* signifie loqueteux, pauvre hère, petit homme maigre et sec (Mistral). C'est sans doute à Grenoble que R. a entendu ce mot qu'on rencontre pour la première fois en français dans ce passage du *Gargantua*. (S.)

8. Colporteurs, proprement montagnards. On désignait ainsi les paysans du Dauphiné ou des Cévennes, qui, à l'approche de l'hiver, descendaient dans la plaine pour exercer un trafic de porte-balles : « Ces montagnards, dit d'Avity (1617), ont une coustume, qu'ainsi que l'hiver approche, ils envoient au loin ceux qui sont capables de travailler... On appelle *bizouars* tous ceux cy qui vont dehors et qui reviennent à Pasques. » (*R.E.R.*, VII, 396). A Lyon, les bisouars cévenols venaient vendre la

térébenthine qu'ils récoltaient sur le mont Pilat. (*R.E.R.*, V, 84). Le sens primordial du mot, encore vivace en Limousin (Honorat) et en Forez, est « montagnard », d'où l'acceptation secondaire de « colporteur ». *Bisouard* désigne à la fois une forte bise, le coup de bise (Mistral) et celui qui est du côté de la bise, le montagnard (Gras). Et c'est là la valeur étymologique du mot : habitant du côté de la bise, montagnard. Cf. *R.E.R.*, VIII, 155-158. (S.)

9. Équivalent français de *bisouard*, mot composé qu'on trouve attesté pour la première fois chez R. (S.)

10. Éloge. Le mot *blason* signifie, en ancien français et au xv<sup>e</sup> s., à la fois « louange » et « blâme », comme dans cette épître de Marot, t. I, p. 164 :

Aussi n'est-il *blason*, tant soit infâme  
Qui sceust changer le bruyt d'honneste femme ;  
Et n'est *blason*, tant soit plein de louenges  
Que le renom de folle femme change.

Cf. Plutarque, trad. d'Amyot, *Vie de Pericles*, XXVIII : « ... luy mesme [Pericles] fait le *blason* funèbre [de ceux qui estoient morts en ceste guerre] à leur louange, selon la coustume. » (S.)

11. Voici le titre complet de l'ouvrage : *Le Blason des couleurs en armes, livrées et devises. S'ensuyt le livre tres utile et subtil pour scavoir et congnoistre d'une et chascune couleur la vertu et propriété. Ensemble la maniere de blasonner lesdictes couleurs en plusieurs choses pour apprendre à faire livrées, devises et leur blason : nouvellement imprimé à Paris*. La première édition datée est de 1528. Deux autres éditions non datées paraissent lui être antérieures. L'ouvrage a été composé vers 1458 par Sicille, héraut d'armes du roi d'Aragon, Alphonse V. Il existe une réimpression moderne

faict ? Quiconques il soit, en ce a esté prudent qu'il n'y a point mis son nom<sup>12</sup>. Mais, au reste, je ne sçay quoy premier en luy je doibve admirer, ou son outrecuidance ou sa besterie<sup>13</sup> :

20 son outrecuidance, qui, sans raison, sans cause et sans apparence, a ausé prescrire de son autorité privée quelles choses seroient denotées par les couleurs, ce que est l'usance<sup>14</sup> des tyrans qui veulent<sup>15</sup> leur arbitre tenir lieu de raison, non des saiges et sçavans qui par raisons manifestes contentent les lecteurs ;

25 sa besterie, qui a existimé<sup>16</sup> que, sans aultres demonstrations et argumens valables, le monde reigleroit ses devises par ses impositions<sup>17</sup> badaudes<sup>18</sup>.

De faict (comme dict le proverbe : « A cul de foyrad<sup>19</sup> tousjours

Ligne 17. A, B : *soyt* — l. 19. A, B : *oultreucuydance* — l. 20. A, B, D : *oultreucuydance* — l. 21. A, B : *prescrire* — l. 22. A, B : *tirans* — l. 23. A, B : *sçavens* — l. 24. E : *contenant* — l. 26. A, B : *reigleroyt* — A, B : *divises* — l. 28. A : *A cul brenous* ; B, E : *A cul de foyrad* ; D : *A cul de foyrad*

par H. Cocheris (Paris, 1860, in-16). Peut-être R. avait-il conçu le projet d'un traité sur le même sujet, ce qui expliquerait jusqu'à un certain point son ton agressif et l'annonce qu'il fait à la fin du chapitre. Comme le *Blason des couleurs* a été mis en vers par d'Adonville sous le titre de *L'Honneur des nobles blason et propriété de leurs armes* (*Anc. poés. fr.*, XIII, p. 68), il est possible que R. ait visé le poète contemporain, auteur de cette traduction (parue sans date dans le premier tiers du xv<sup>e</sup> s.), plutôt que le héraut d'armes mort depuis de longues années (*R. E. R.*, VIII, 374). (C.)

12. Le nom de Sicille ne figure pas, en effet, sur le titre, mais on le trouve en tête du prologue : « Je Sicille herault de trespuissant roy Alphonse d'Arragon, de Sicille, de Vallence, de Mailorque, de Corseigne, de Sardaigne, conte de Barcelonne, etc., au present et de long temps ayant domicile et ma residence en ma bonne ville de Mons en Hénault. » L'inadvertance de R. semble trop forte pour n'être pas volontaire (C.)

RABELAIS.

13. Bêtise. Dérivé usuel au xv<sup>e</sup> s. (Du Fail). Robert Estienne (1539) donne : « Grosse besterie ou bestise. » (S.)

14. Usage. Vieux mot courant au xv<sup>e</sup> s. (Amyot, Montaigne), vieilli au siècle suivant. Richelet (1680) ne le donne qu'à titre de terme technique de finance et de contrat. Le mot s'est conservé jusqu'au xviii<sup>e</sup> s. en droit coutumier : *l'usance* de Saintonge. (S.)

15. Veulent. Forme résultant de l'assimilation des radicaux tonique et atone.

16. Cru, pensé. Latinisme (*existimare*).

17. Attributions de noms. Cf. ch. VII, n. 1.

18. Ineptes. Mot d'origine languedocienne, attesté pour la première fois dans notre langue chez R. Robert Estienne donne : « *Badault, badelori, badin, Ineptus* », mais seulement dans la deuxième édition de son *Dictionnaire* (1549), après avoir tiré ce triple synonyme de R. lui-même. Cf. *R. E. R.*, VIII, 190. (S.)

19. Foireux. *Brenoux* pour *breneux* de A correspond à une prononciation dialectale, qu'on trouve déjà dans le *Testament de Pathelin*.

abonde merde »), il a trouvé quelque reste de niays du temps des  
 30 haultz bonnetz<sup>20</sup>, lesquelz ont eu foy à ses escripts et selon iceulx  
 ont taillé leurs apophthegmes<sup>21</sup> et dictez<sup>22</sup>, en ont enchevestré<sup>23</sup> leurs  
 muletz, vestu leurs pages<sup>24</sup>, escartelé<sup>25</sup> leurs chausses, brodé leurs guandz,  
 frangé leurs lictz, painct leurs enseignes<sup>26</sup>, composé chansons, et (que<sup>27</sup>  
 35 pudicques matrones<sup>28</sup>).

En pareilles tenebres<sup>29</sup> sont comprins ces glorieux de court<sup>30</sup> et trans-  
 porteurs de noms<sup>31</sup>, lesquelz, voulens en leurs divises<sup>32</sup> signifier

Ligne 30. A : *escriptz* — A, B : *yceulx* — l. 35. E : *publicques*. — l. 36-37. A : *et transporteurs de noms* manque ; B : *nomms*

20. Du vieux temps. Voici ce que Monstrelet écrit, en parlant des coiffures qui s'élevaient à plusieurs pieds au-dessus du front : « En ce temps [1467] les hommes portoient leurs cheveux si longs qu'ils leur empeschoient leurs visages, mesmement leurs yeux, et sur leurs testes portoient *bonnets* de drap *hauts et longs* d'un quartier et plus ». Les « hauts bonnets » représentent pour la génération de R. les modes surannées de l'âge précédent. Erasme n' imagine pas de costume plus grotesque. Cf. *Ciceronianus* (1528) : « Quis nunc ferat in honestis matronis cornua, pyramides, metasque *prælongas* in vertice prominentes. » Henri Estienne a également employé cette locution (*Apologie*, t. II, p. 119) : « Cela se faisoit au temps jadis... *du temps des hauts bonnets*. » (S.-P).

21. Sentences, préceptes. Terme attesté pour la première fois chez R. et tiré probablement du titre de l'ouvrage de Plutarque : τὰ Ἀποφθέγματα. Dans un autre passage (ch. XXVII), R. donne au mot une application plaisante : « Jamais homme noble ne hayst le bon vin : c'est un *apophthegme* monachal. » (S.)

22. Paroles, dires. Cf. plus bas, ch. LII, l. 30 : « soy gouverner au son d'une cloche, et non au *dicté* de bon sens. » L'ancien français a *ditié*, pièce en vers, sens qu'on trouve encore chez Baif, t. I, p. 64 : « Un beau *ditié* amoureux. » La forme rabelaisienne vient du lat. *dictata*, instruc-

tions, règles prescrites, préceptes, ordres. (S.)

23. Harnacher, proprement mettre le *chevestre*, le licou.

24. On portait les couleurs des dames jusque sur le harnais des montures : « En possession et saisine qu'il ne doit point aux harnois de ses chevaulx porter la livrée d'elle ». Martial d'Auvergne. *Ve arrest*. (C.)

25. Partagé en quartiers (terme de blason). Les élégants ne craignaient pas de porter des haut-de-chausses de couleurs différentes et chaque jambe, bariolés, partagés en damiers, etc., au gré de leur fantaisie. (C.)

26. Images, médailles. Cf. ch. VIII, n. 87.

27. Qui pis est. On confond encore au XVI<sup>e</sup> s. la fonction des pronoms relatifs *que* et *qui*.

28. En affichant, sans leur consentement, les couleurs et devises d'honnêtes femmes au risque de les compromettre.

29. Obscurité, erreur.

30. « Et autres devises dont les vieux courtisans faisoient parade, selon que tesmoigne Rabelais, . . . qui s'en moque plaisamment. » Tabourot, p. 9, éd. 1648. L'auteur des *Bigarrures* a consacré un chapitre aux rébus, avec figures à l'appui.

31. Transposeurs de sens, faiseurs d'équivoques.

32. Devises. Graphie étymologique qu'on rencontre également chez Brantôme. (S.)

espoir<sup>33</sup>, font protraire<sup>34</sup> une *sphere*<sup>35</sup>, des *pennes*<sup>36</sup> d'oiseaux pour *poines*<sup>37</sup>, de *l'ancholie*<sup>38</sup> pour *melancholie*, la *lune bicorne* pour *vivre en*  
 40 *croissant*, un *banc rompu* pour *bancque rouple*<sup>39</sup>, *non* et un *alcret*<sup>40</sup>  
 pour *non durabit*<sup>41</sup>, un *lict sans ciel* pour un *licentié*, que sont homo-

Ligne 38. A, B : *protrayre* — A, B : *oiseaux* — l. 39. A, B : *penes* — l. 40. D : *ung*  
 — A, B : *bancq* — D : *ung* — l. 41. D : *ung* — D : *ung* — A : *un lict sans ciel pour un*  
*licentié* manque

33. Prononcé *esper*, ce qui le rapproche de l'anc. fr. *espere*, sphère, qui figure dans les *Actes des Apostres* du xv<sup>e</sup> s. et dans Christine de Pisan. (S.)

34. Dessiner. Cf. ch. VIII, n. 91.

35. Le jeu de mots (recueilli par Tabourot) figure dans le *Triomphe de l'abbaye des Cornards*, 1587 : « Ceste bende estoit suivie par un charriot... sur lequel estoit assis un personnage nommé Espoir, et tenoit en sa main une *espoire* ou *sphere* d'or. » (C.)

36. Plumes : « Penna sola significa pene, affanni et dolori per causa di amore, » dit G. Rinaldi, *Il mostruosissimo mostro*, 1611, fol. 64. D'Urfé a compliqué l'équivoque : « Une penne de geay, voulant signifier peine j'ay. » *Astrée*, 1<sup>re</sup> part., t. II, p. 70.

37. Peines. La prononciation réduite de *pène*, au lieu de *pouene*, commence à apparaître au xv<sup>e</sup> s. C'est de la cour qu'elle s'est propagée dans le peuple. (S.)

38. L'ancolie (*Aquilegia vulgaris* L.), aujourd'hui dédaignée de nos fleuristes, était priseée des amoureux du xv<sup>e</sup> s. à l'égal de la violette ou de la marguerite.

39. Banqueroute. De l'ital. *banca rotta*, proprement *banc rompu*, parce qu'on rompait le comptoir qu'avait sur le marché le commerçant failli ; terme attesté pour la première fois dans notre langue chez R. La forme *roupte* est fréquente aux xv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup>s. On lit dans les *Mystères inédits* de Jubinal, t. II, p. 189 : « L'oreille que tu ly a *roupte*, saine ly refferay sans doute », et dans la *Chronique d'Auton* (v. Godefroy) : « tant furent murailles *rouptes* et atterrées... » (S.)

40. Halecret, corps d'armure articulé, fait de lames imbriquées à recouvrement pour permettre la flexion du buste (Maindron). A l'origine, le halecret comprenait le harnais complet, brassard, cuissots, etc., mais au xv<sup>e</sup> s. il se réduisait à une cuirasse articulée en corselet. (C.)—Robert Estienne (1539) donne « *Halecret* et toute armure du corps, Thorax », et Nicot (1606) le définit ainsi : « C'est la couverture et armure de fer dont le gendarme et le piquier sont armez par le buste du corps, sans brassals ne fauldieres ; qu'on dit aussi corselet, parce qu'il n'arme que le cors, sans plus. » Terme des xv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> s., qu'on lit également chez Marot, t. I, p. 142 :

Fort bien armez, corps, testes, bras et gorges ;  
 Aussi dict on : les *hallectretz* de Lorges.

C'est le nom allemand *Halskragen*, collet, partie du harnais (on le trouve avec ce sens dans le *Gargantua* de Fischart) francisé et prononcé à la Suisse. Murray, *Dict. historique*, enregistre *halcrig* (1536) et *halkrik* (1540), formes intermédiaires qui attestent cette origine allemande. (S.)

41. Jeu de mots qui roule sur la double signification du mot : « *dur habit* » et « *durera* » (lat. *durabit*), équivoque reproduite par le *Moyen de parvenir*, t. I, p. 123 : « Comment diriez-vous un *corps* ou *corselet* en latin ? — « C'est *durabit*... » Le calembour était traditionnel ; on le trouve dans les lettres de Robert Gaguin, cf. éd. Thuasne, t. I, p. 231, et dans les *Faictz* et *Dictz* de Molinet (p. 209 v<sup>o</sup>) :

Quere demum qui *durabit*  
 Plus que de fer un *dur habit*. (S.)

nymies<sup>42</sup> tant inéptes, tant fades, tant rustiques et barbares, que l'on doibvroit atacher une queue de renard au collet<sup>43</sup> et faire un masque d'une bouze de vache<sup>44</sup> à un chascun d'iceulx qui en voudroit dorenavant user en France, après la restitution des bonnes lettres<sup>45</sup>.

Par mesmes raisons (si raisons les doibz nommer et non resveries) ferois je paindre un *penier*<sup>46</sup>, denotant qu'on me faict *pener*; et un *pot à moustarde*, que c'est mon cueur à qui *moult tarde*; et un *pot à pisser*, c'est un *official*<sup>47</sup>; et le *fond de mes chausses*, c'est un *vaisseau de petz*<sup>48</sup>; et ma *braguette*, c'est le *greffe des arrestz*<sup>49</sup>; et un *estront de chien*, c'est un *tronc de ceans*<sup>50</sup>, où gist l'amour de m'amyé.

Ligne 43. A, B : *doibvroit* — D : *ung* — l. 44. D : *ung chascung* — A, B : *wouldroyt* — l. 45. A, B, D : *après la restitution des bonnes lettres* manque — l. 47. A, B : *feroys je* — D : *ung* — D : *ung* — l. 48. D : *ung* — l. 49. D : *ung* — D : *ung* — l. 50. D : *ung* — l. 51. D : *ung*

42. Équivoques. Terme gréco-latin attesté pour la première fois dans notre langue chez R.

43. Attacher une queue d'animal au vêtement d'une personne, qui la traînait sans s'en douter, était une facétie des gamins de Rome, si nous en croyons Porphyryon, dans sa scholie du vers 53 de la III<sup>e</sup> satire du II<sup>e</sup> livre d'Horace. « Qui te deridet caudam trahat. » Scholie : « Ut pecus, id est stultus; aut ex consuetudine puerorum sumptum; solent enim pueri deridentes nescientibus a tergo caudam suspendere ut velut pecus caudam trahant. » Les écoliers du temps de R. faisaient sans doute la même farce avec des queues de renard. (P.)

44. Cf. ch. II, n. 8. Au l. II, ch. XII, il est question des pauvres personnes qui vont « aux estuves pour se faire enluminer le museau de bouzes de vache. » Cette plaisanterie de mauvais goût peut s'expliquer par la malpropreté des rues de Paris au XVI<sup>e</sup> s. (C.)

45. Il est inutile de faire remarquer qu'en dépit de ses critiques, R. ne se prive jamais de faire un jeu de mots quand il en trouve l'occasion. La série d'équivoques qui va suivre n'a pas dû seulement lui être inspirée par le désir de parodier les « transporteurs de mots », mais

aussi par une tournure naturelle de son esprit. (C.)

46. Panier. Prononciation parisienne et patoise (Anjou, Berry, Mayenne). Le grammairien Villecompte (1751) remarque à cet égard : « On dit bien mal à propos [à Paris] *pesnier* pour *panier*. » (S.)

47. Officier de la juridiction ecclésiastique, mais aussi « vase de nuit ». Avec ce dernier sens, le terme est employé de temps à autre jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. Il est attesté dès le XV<sup>e</sup>, dans le *Catholicon* de 1464 : « *Scaphium*, c'est vesseau à pisser ou à ch... qu'on appelle *official*. » (S.)

48. Vaisseau de *paix*, navire marchand (par opposition à vaisseau de guerre) et également « vase de *pets* ». (C.)

49. Le greffe où l'on produit les arrêts. Le genre alterne chez R. L'ancien français disait de même pour désigner la tige servant à greffer : *le greffe* et *la greffe*. L'équivoque de cette phrase s'explique par le verbe *arresser*, l. II, ch. XXVI : « J'ay grand peur... que ne auez grande envie d'arresser ». (C.)

50. L'homophonie d'« estront de chien » et de « tronc de ceans » ne nous est guère sensible. Pourtant nous trouvons dans la *Passion*

Bien aultrement faisoient en temps jadis les saiges de Egypte, quand ilz escrivoient par lettres qu'ilz appelloient hieroglyphiques<sup>51</sup>, lesquelles nul n'entendoit qui n'entendist<sup>52</sup> et un chacun  
 55 entendoit qui entendist la vertu, propriété et nature des choses par icelles figurées, desquelles Orus Apollon<sup>53</sup> a en grec composé deux livres, et Polyphile au *Songe d'Amours*<sup>54</sup> en a davantaige exposé. En France vous en avez quelque transon<sup>55</sup> en la devise de Monsieur l'Admiral<sup>56</sup>, laquelle premier porta Octavian Auguste<sup>57</sup>.

Ligne 52. A, B : *jadys* — l. 53. A. : *quant* — A, B : *letres* — A, B, *appelloyent* — l. 53-54. A : *hieroglyphiques* — l. 54. A, B : *entendoyt* — D : *ung chascung* — l. 55. A, B : *entendoyt* — A B : *vertus* — l. 56. A, B : *ycelles* — D : *figurés* — B : *Appollon* — l. 57. A, B : *on songe* — A : *dadventage*; B : *dadventaige* — l. 59. D : *Octovian*

de St. Quentin v. 936-37 une forme de *ceans*, qui se rapproche par la prononciation du mot *chien*, puisqu'elle rime avec *moyen* :

Tous les grans diables de *ceans*,  
 Diables josnes, diables *moiens*.

Il ne saurait guère y avoir de doute sur l'équivoque : le tronc (tronçon) de *ceans*, c'est le « bâton de mariage ». (P.)

51. Tout ce passage se trouve reproduit sous une forme un peu différente dans la *Briefve declaration* au mot *Hieroglyphiques*.

52. Nul ne comprenait s'il ne savait comprendre [sous-entendez « la vertu, propriété », etc.]. R. donne ainsi un seul complément aux verbes de deux propositions distinctes.

53. Les *Hieroglyphica* du grammairien Orus Apollon ou Horapollon, comme on écrivait alors, avaient été souvent imprimés au début du XVI<sup>e</sup> s., notamment dans l'édition aldine d'Esopo en 1505. Dans le catalogue de la vente Sardou (1909), figurait un exemplaire d'Horapollon, portant l'ex-libris de R. : *Ori Appollinis Niliaci Hieroglyphica*. Paris, Conrad Resch, 1541, in-8<sup>o</sup>. (P.)

54. Ce titre désigne l'ouvrage de François Columna : *Hypnerotomachia Poliphili, ubi humana omnia non nisi somnium esse docet. Atque obiter plurima scitu sane quam digna commemorat*. Venise, Alde Manuce, 1499. — La

*Briefve declaration* du l. IV le mentionne encore en citant inexactement le nom de l'auteur qu'elle appelle : *Pierre Colonne*. Cet ouvrage est un roman allégorique, dans lequel les descriptions d'architectures et l'épigraphie tiennent une place considérable. On y trouve des inscriptions en grec, en hébreu et en caractères hiéroglyphiques. L'érudition antique étalée dans cet ouvrage attirera sans doute l'attention de R. Le livre est d'ailleurs un des plus beaux qui soient sortis de chez les Aldes. Il est orné de magnifiques gravures, chefs-d'œuvre de la xylographie vénitienne. En 1545, Paul Manuce en donna une seconde édition. En 1546, parut chez Jacques Kerver une traduction par Jean Martin : *Hypnerotomachie ou discours du songe de Poliphile*. Deux autres éditions en français suivirent, en 1554 et en 1561. Nous reviendrons plus tard sur les rapports de cet ouvrage avec celui de R. (P.)

55. Tronçon, fragment. Forme à la fois familière à l'ancien français (*trançon*) et aux patois (Anjou, Berry, Vendôme, Mayenne). (S.)

56. Guillaume Gouffier, sieur de Bonnavet, entré en charge d'amiral de France dès 1517, tué à la bataille de Pavie en 1525. On peut voir cet emblème sur le pourtour de son tombeau à l'église collégiale d'Oiron (Deux-Sèvres) et sur une clef de voûte de la galerie, au château seigneurial du

60 Mais plus oultre ne fera voilé mon equif entre ces gouffres et  
 guez<sup>58</sup> mal plaisans : je retourne faire scale<sup>59</sup> au port dont suis  
 yssu. Bien ay je espoir d'en escrire quelque jour plus amplement, et  
 monstrier, tant par raisons philosophicques que par auctoritez receues  
 et approuvées de toute ancienneté, quelles et quantes couleurs  
 65 sont en nature, et quoy par une chascune peut estre designé, —  
 si Dieu me saulve le moule du bonnet<sup>60</sup>, c'est le pot au vin<sup>61</sup>, comme  
 disoit ma mere grand.

Ligne 60. A, B, D : *esquif* — l. 61. A, B, D : *scalle* — A, B : *suys* — l. 63. A : *autoritez repceues*; B : *autoritez recepués* — l. 64. A, B : *approvées* — A, B : *coleurs* — l. 65. D : *en quoy* — l. 66. A : *si le prince le veult et commende cil qui en commendant ensemble donne et pvooir et sçavoir*; B, D : *si le Dieu* — l. 67. B : *disoyt*

même lieu. C'est la marque Aldine que G. Tory, dans son *Champ fleury*, l. III, f° 43, avait déjà expliquée : « Alde le Romain, imprimeur à Venize, avoit sa marque hieroglyphique... peinte et deseignée par une ancre de navyre et autour d'icelle ung daulphin. L'ancre signifoit tardivité, et le daulphin hastivité, qui estoit à dire qu'en ses affaires fault estre moderé, en sorte qu'on ne soit ne trop hastif, ne trop long ou tardif. » *R. E. R.*, VI, 370. La *Briefve Declaration*, au mot *Hieroglyphicques*, reprend cette interprétation en d'autres termes. (C.)

57. « *Crebro illa jactabat*, dit Suétone, dans la vie d'Auguste, *Σπειῶδε βραδέως* ». G. Tory avait déjà rapporté la devise d'Alde à son premier auteur : « il ne l'avoit pas inventée en tant qu'il l'avoit empruntée de la devise de Auguste César. » Mais la source de l'érudition de R. doit être Érasme, *Ad.* II, I, 1, qui traduit les deux mots grecs par *Festina lente*, adoptés par G. Gouffier et cités par R., l. I, ch. xxxiii, l. 51 :

« Sçavez vous que disoit Octavian Auguste ? *Festina lente.* » *R. E. R.*, VI, 218, 370. (C.)

58. Au sens du mot latin *vada*, les bas-fonds.

59. Escalé. De l'ital. *scala*, même sens. Terme nautique attesté pour la première fois en français dans ce passage de R. (S.)

60. La tête. Au xv<sup>e</sup> s., avant la mode des bonnets, on disoit le *moule du chaperon*. Cf. *Moralité d'ung empereur qui tua son nepveu* (Fournier, *Th. fr.*, p. 360) :

Voire mès, se on nous attrappe,  
 Par le ventre bieu, nous perdrons  
 Le molle de nos chapperons.

Vela nostre procès jugé.

Du Fail se sert encore de l'expression, t. I, p. 45 : « le diable luy avoit forgé le *moule à chaperon*. »

61. Allusion à une vieille plaisanterie sur les Francs-taupins, rapportée au l. III, ch. VIII : « Sauve Tevot, le *pot au vin*, c'est le cruon ». (C.)



*De ce qu'est signifié par les couleurs blanc et bleu* <sup>1</sup>.

CHAPITRE X.

Le blanc doncques signifie joye, soulas<sup>2</sup> et liesse<sup>3</sup>, et non à tort le signifie, mais à bon droict et juste tiltre, ce que pourrez verifier si, 5 arriere mises voz affections<sup>4</sup>, voulez entendre ce que presentement vous exposeray.

Aristoteles<sup>5</sup> dict que, supposent deux choses contraires<sup>6</sup> en leur espece, comme bien et mal, vertu et vice, froid et chaud, blanc et noir, volupté et douleur<sup>7</sup>, joye et dueil, et ainsi de aultres, si vous 10 les coublez<sup>8</sup> en telle façon q'un contraire d'une espece convienne raisonnablement à l'un contraire d'une aultre, il est consequent que

---

Ligne 1. A, B : *couleurs* — l. 2. A, B, D : *IX* — l. 3. A, B, D : *tord* — l. 5. A, B : *vos* — l. 6. A, B : *je vous* — l. 7. D : *Aristotele* — l. 8. A : *froit* — l. 9. A, B : *douleur* — A : *dueil et tristesse, et ainsi* — A, B, D : *des aultres* — l. 10. A, B : *facçon* — D : *q'ung* — A, B : *conviagne* — l. 11. D : *l'ung*

1. Il faut remarquer que dans ce chapitre, en dépit des promesses du titre, il ne sera question que du blanc. (C.)

2. Consolation, plaisir. Cf. ch. II, n. 65.

3. Allégresse. Terme courant au XVI<sup>e</sup> s., vieillit vite au siècle suivant, où on le rencontre encore chez La Fontaine et chez les écrivains burlesques. (S.)

4. Passions, préjugés. Cf. *Aux lecteurs*, n. 4.

5. Aristote traite de cette règle de logique dans les *Topiques*, l. V, ch. VI et l. VII, ch. III ; mais elle avait passé dans les traités de scholastique et c'est probablement par ceux-ci que R. la connaissait. (P.)

6. On appelle contraires, en logique, des notions ou des propositions telles que si l'une est vraie, l'autre est fausse. Ces deux notions ou propositions forment des couples. (C.)

7. Douleur. Prononciation méridionale, comme celle de *crope* (croupe) et de *torment* (tourment) qu'on trouve également chez R. et chez Marot. (S.)

8. Accouplez, formez en *couples*. Forme d'origine dialectale (Anjou, Berry, Saintonge). Remarquons que Ronsard (t. V, p. 306) fait rimer *double* avec *couple* et que R. écrit (l. I, ch. XXXIX, l. 103) « un bon *couble* de bœufs », provincialisme de même source que *coubler*. (S.)

l'autre contraire compete<sup>9</sup> avecques l'autre residu<sup>10</sup>. Exemple : *vertus* et *vice* sont contraires en une espece; aussy sont *bien* et *mal*; si l'un des contraires de la premiere espece convient à l'un de la seconde,  
 15 comme *vertus* et *bien*, car il est sceut que *vertus* est bonne, ainsi feront les deux residuz qui sont *mal* et *vice*, car *vice* est mauvais.

Ceste reigle logique<sup>11</sup> entendue, prenez ces deux contraires : *joye* et *tristesse*, puis ces deux : *blanc* et *noir*, car ilz sont contraires physicalement<sup>12</sup>; si ainsi doncques est que *noir* signifie *dueil*, à bon droict  
 20 *blanc* signifiera *joye*.

Et n'est ceste signifiante par imposition<sup>13</sup> humaine institué, mais receue par consentement de tout le monde, que les philosophes nomment *jus gentium*, droict universel, valable par toutes contrées<sup>14</sup>.

Comme assez sçavez que tous peuples, toutes nations — je excepte les  
 25 antiques Syracusans et quelques Argives qui avoient l'ame de travers<sup>15</sup>, — toutes langues<sup>16</sup>, voulens exterieurement demonstrier leur tristesse, portent habit de noir, et tout dueil est fait par noir. Lequel consen-

Ligne 12. A, D : *aulture* — A, B, D : *aulture* — l. 13. D : *l'ung* — l. 14. D : *l'ung* — l. 15. A : *sceur* — l. 16. A, B : *maulvays* — l. 18. A : *puy* — l. 20. B : *signifera* — l. 21. A, B, D : *n'est poinct* — B, D : *ceste* — l. 22. A, B : *repceue* — l. 25. A, B : *Syracusans*

9. Coïncide. Très fréquent chez R. dans ce sens.

10. Qui reste, lat. *residuum*.

11. Logique, et plus bas : *physicalement*, physiquement. La langue du xv<sup>e</sup> s. use beaucoup plus fréquemment du suffixe *al* que la langue moderne. Cf. ch. VII, n. 21. (S.)

12. Par leur nature.

13. Dénomination. Cf. ch. VII, n. 1.

14. Restreint dans les temps modernes aux rapports mutuels des états, le *jus gentium* avait chez les juriconsultes classiques le sens plus large de droit universel, qui s'applique chez tous les peuples et s'établit par le consentement tacite des hommes. Ainsi entendu, le *jus gentium* se rapprochait du *jus naturale*. (C.)

15. Ces deux exemples sont déjà cités dans Alexander ab Alexandro, *Geniales Dies*, III, 7,

*Quo apparatu, quibusque carimoniis apud Veteres defuncta corpora igni traderentur qualisque pompa exequiarum foret.* « Quod fuit in more Syracusanis, qui candido amictu velati et fronde coronati, Timoleonem extulere... Argivi quoque in luctu albas vestes aqua ablutas induunt et in candido amictu funus comitantur. » Ces deux traits viennent de Plutarque, le premier de la *Vie de Timoléon*, le second des *Questions Romaines*, 26. (P.)

16. Tout peuple. Au xv<sup>e</sup> s., *langue* était parfois synonyme de *nation* et la première édition du *Dict. de l'Acad.* (1694) remarque à cet égard : « *Langue* se prend aussi quelquefois comme dans l'ordre de Malthe pour la Nation : *La langue de Provence, la langue de France, d'Arragon*, etc. » Ce sens est fréquemment celui du mot *lingua* dans le bas-latin (v. Ducange). (S.)

tement universel n'est fait que<sup>17</sup> nature n'en donne quelque argument et raison, laquelle un chascun peut soubdain par soy comprendre  
30 sans aultrement estre instruict de personne, — laquelle nous appellons droict naturel.

Par le blanc, à mesmes induction<sup>18</sup> de nature, tout le monde a entendu joye, liesse, soulas, plaisir et delectation.

Au temps passé, les Thraces et Cretes signoient<sup>19</sup> les jours bien  
35 fortunez et joyeux de pierres blanches, les tristes et defortunez<sup>20</sup> de noires<sup>21</sup>.

La nuyc t n'est elle funeste, triste et melancholieuse<sup>22</sup>? Elle est noire et obscure par privation. La clarté n'esjouit<sup>23</sup> elle toute nature? Elle est blanche plus que chose que soit. A quoy prouver je vous pour-  
40 rois renvoyer au livre de Laurens Valle contre Bartole<sup>24</sup>; mais le tesmoignage evangelicque vous contentera : *Math. xvij*, est dict que, à la Transfiguration de Nostre Seigneur, *vestimenta ejus facta sunt alba sicut lux*<sup>25</sup>, ses vestemens feurent faictz blancs comme la lumiere, par laquelle blancheur lumineuse donnoit entendre à ses troys

Ligne 29. D : *ung chascung* — l. 30. A : *saus* — A, B : *persone* — l. 34. A, B : *On temps* — l. 37. E : *La nuct* — A, B : *noyre* — l. 38. A : *n'esjouist elle pas* — l. 39. A, B : *soyt* — l. 39-40. A, B : *pourroys* — A, B : *mays* — l. 41. D : *Matth.* — A, B : *17* — l. 44. A, B : *donnoyt*

17. Sans que.

18. Par la même induction.

19. Marquaient. Cf. ch. I, n. 32.

20. Infortunés, malheureux. Terme usuel au xvii<sup>e</sup> s. (Amyot, Montaigne, Brantôme) : c'est un dérivé de l'anc. fr. *desfortune*, malechance. (S.)

21. R. pouvait trouver ces renseignements sur cet usage des Thraces et des Crétois dans Alexander ab Alexandro, *Geniales Dies*, IV, 20, *Quando dies tam apud Romanos quam exteris gentes incipiat; et qui dies atri, quive fausti sint.* « Apud Cretenses observatum est, ut albis lapillis laetos dies, lugubres nigris calculis adnotarent : idem apud Thraces. » Pline, *H. N.*, VII, 40, parle également de cet usage des Thraces, mais sans le rapprocher de celui des Crétois. (P.)

22. Mélancolique. Vieux mot également employé par Marot, t. II, p. 95 : « amans fort *melancolieux*... » (S.)

23. Réjouit. Mot archaïque à l'époque de R., qu'on lit encore chez La Fontaine, Pascal et Saint-Simon. (S.)

24. « Color aureus est nobilissimus colorum quia per eum figuratur lux », dit Laurent Valla dans son épître *Ad Candidum Decembrem* (éd. de Bâle, 1517), dirigée contre l'ouvrage de Barthole : *De insigniis et armis*.

25. Le texte de la Vulgate porte : *sicut nix*. Érasme avait corrigé d'après le texte grec  $\omega\varsigma \tau\omicron\ \zeta\omega\varsigma$ , *sicut lux*. Nous avons ici une preuve que R. avait lu l'édition du *Novum Testamentum* publiée par son maître. Cf. *R. E. R.*, VIII, 278. (P.)

45 apostres l'idée et figure des joyes eternelles. Car par la clarté sont tous humains esjouiz, comme vous avez le dict d'une vieille que n'avoit dens en gueulle, encores disoit elle : *Bona lux*<sup>26</sup>. Et Thobie (*cap. v*) quand il eut perdu la veue, lors que Raphael le salua, respondit : « Quelle joye pourray je avoir, qui point ne voy la lumiere du 50 ciel<sup>27</sup>? » En telle couleur tesmoignerent les anges la joye de tout l'univers à la Resurrection du Saulveur (*Joan. xx*)<sup>28</sup> et à son Ascension (*Act. j*)<sup>29</sup>. De semblable parure veit Sainct Jean Evangeliste (*Apocal. iij et vij*)<sup>30</sup> les fideles vestuz en la celeste et beatifiée<sup>31</sup> Hierusalem<sup>32</sup>.

Lisez les histoires antiques, tant Grecques que Romaines. Vous 55 trouverez que la ville de Albe (premier patron de Rome) feut et constructe et appellée à l'invention d'une truie blanche<sup>33</sup>.

Vous trouverez que, si à aulcun, après avoir eu des ennemis vic-

Ligne 46. A, B : *esjouyχ* — A, B : *n'avoyt* — l. 48. A : *quant* — A : *respondit il pas* — l. 49. A : *moi qui* — l. 50. B : *tesmoiguerent* — l. 51. A : *Jo.* — l. 52. A : *veist* — l. 52-53. A : *4 et 7*; B : *4, 7* — l. 54. A, B : *histoyres* — l. 57. D : *aulcung*

26. Réminiscence d'un passage de la *Stultitiæ Laus*, XXXI, p. 55, éd. J. B. Kan : « Sed multo etiam suavius, si quis animadvertat anus, longe jam senio mortuas, adeoque cadaverosas, ut ab inferis redisse videri possint, tamen illud semper in ore habere, *εὖς ἀγαθόν*, adhuc catullire, etc. » (P.)

27. *Tobie*, V, 12 : « Et ait Tobias : *Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo et lumen cæli non video.* »

28. *Jean*, XX, 12 : « Et [Maria Magdalena] vidit duos angelos *in albis*, sedentes, unum ad caput et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu. »

29. *Actes des Apôtres*, I, 10 : « Cumque intuerentur in coelum euntem illum, ecce duo viri astiterunt juxta illos *in vestibus albis.* »

30. *Apocalypse*, IV, 4 : « Et in circuitu sedis sedilia viginti quatuor : et super thronos viginti quatuor seniores sedentes circumamicti *vestimentis albis.* »

VII, 13 : « Et respondit unus de senioribus

et dixit mihi : Hi, qui amicti sunt *stolis albis*, qui sunt? et unde venerunt? — Et dixi illi : Domine mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt, qui venerunt de tribulatione magna et laverunt stolas suas et *dealbaverunt* eas in sanguine Agni. »

R. pouvait trouver ces quatre derniers textes à la rubrique *Albus* de la grande Concordance publiée chez Froben en 1523. Cf. *R.E.R.*, VIII, 279. (P.)

31. Bienheureuse. Terme vieilli.

32. Jérusalem. Forme savante qu'on trouve également chez Marot, t. II, p. 146.

Mais vous voudriez estre en *Hierusalem*... C'est le mot latin *Hierusalem*, des auteurs ecclésiastiques. (S.)

33. Selon la tradition, Albe fut fondée par Ascagne, fils d'Énée, au lieu même où son père avait trouvé, ainsi que le lui avait prédit l'oracle, une truie blanche entourée de trente marcassins. Cf. Denys d'Halicarnasse, I, 57; Virgile, *Énéide*, III, 388-393 et VIII, 42-48. (P.)

toire, estoit decreté qu'il entrast à Rome en estat triumpphant, il y entroit sur un char tiré par chevaux blancs; autant celluy qui y  
 60 entroit en ovation<sup>34</sup>; car par signe ny couleur ne pouvoient plus certainement exprimer la joye de leur venue que par la blancheur.

Vous trouverez que Pericles, duc<sup>35</sup> des Atheniens, voulut celle part de ses gensdarmes<sup>36</sup>, esquelz par sort estoient advenus les febves blanches, passer toute la journée en joye, solas et repos, cependant  
 65 que ceulx de l'autre part batailleroient<sup>37</sup>. Mille aultres exemples et lieux à ce propos vous pourrois je exposer, mais ce n'est icy le lieu.

Moyennant laquelle intelligence pavez resouldre un probleme, lequel

Ligne 58. A : *victoryre* — A. B : *estoyt* — A, B : à manque — l. 59. A, B : *entroyt* — D : *ung* — l. 60. A, B : *entroyt* — A, B : *povoyent* — l. 63. A, B : *estoyent advenues* — l. 64. A, B : *soulas* — l. 65. B, D : *batailloient* — l. 66. A, B : *pourroys* — A, B : *ycy* — l. 68. D : *ung*

34. Petit triomphe. Terme attesté ici pour la première fois dans la langue. Toute cette érudition pourrait bien être empruntée à Servius : « Petit triomphe permis aux capitaines, dit l'*Alphabet de l'auteur*, lesquels avoient eu quelque bon succès en guerre, et non pas un fait d'armes insigne, ainsi qu'estoit une notable bataille. Celuy à qui on octroyoit l'ovation entroit à pied, ou sur un cheval blanc avec liesse, couronné de myrte, suivy du sénat jusques au Capitole, où il sacrifioit à Jupiter une brebis dite *ovis*, unde *ovatio* (ex *Servio in 4. Æn.*). Mais ceux à qui on donnoit le vray triomphe et parfaict, ils immoloient un taureau. » Cf. *R.E.R.*, IV, 351.

35. Le moyen âge transformait volontiers les héros de l'antiquité en personnages féodaux : « Homerus le poète raconte et parle de Diomèdes, un duc de Grèce, et de Hector, un duc de Troye. » Oresme, *Eth.*, 83. — Amyot se sert encore du même terme *duc* pour traduire le mot grec *στρατηγός*.

36. Hommes d'armes. Ce sens général est

encore usuel au xviii<sup>e</sup> s. (Corneille, La Fontaine). (S.)

37. D'après Plutarque, *Vie de Periclès*, 27, Périclès assiégeait alors Samos. « Ἐπει δὲ δυσχεραίνοντας τῇ τριβῇ τοὺς Ἀθηναίους καὶ μάχεσθαι προθυμομένους ἔργον ἦν καταστρεῖν, ὁκτῶ μέρη διελὼν τὸ πᾶν πλῆθος ἀπεκλήρου καὶ τῷ λαβόντι τὸν λευκὸν κῶμον εὐωχεῖσθαι καὶ σχολάζειν παρεῖχε τῶν ἄλλων μαχομένων. Mais toutefois quand il veit qu'ilz se fashoyent de la longueur et qu'ilz vouloyent à toute force venir aux mains, de maniere qu'il estoit bien malaisé de les retenir, il divisa toute son armée en huit troupes, lesquelles il feit tirer au sort, et celle à qui escheoit une febve blanche demouroit en repos à faire bonne chere, pendant que les autres sept combatoyent. — Διὸ καὶ φασὶ τοὺς ἐν εὐπαθείαις τισὶ γενομένους λευκὴν ἡμέραν ἐκείνην ἀπὸ τοῦ λευκοῦ κωάμου προσαγορεύειν. Et dit on que de là vient que lon appelle encore aujourdhuy un jour blanc auquel on a fait bonne chere et receu du plaisir, à cause de la febve blanche. » Trad. d'Amyot, éd. Clément, p. 43. (P.)

Alexandre Aphrodise<sup>38</sup> a reputé insolube<sup>39</sup> : « Pourquoi le leon<sup>40</sup>,  
 70 qui de son seul cry et rugissement espovante tous animaux, seule-  
 ment crainct et revere le coq blanc ? » Car (ainsi que dict Proclus, *lib.*  
*De Sacrificio et Magia*)<sup>41</sup> c'est parce que la presence de la vertus du  
 soleil, qui est l'organe et promptuaire<sup>42</sup> de toute lumiere terrestre et  
 syderale, plus est symbolisante et competente<sup>43</sup> au coq blanc, tant  
 75 pour icelle couleur que pour sa propriété et ordre specificque, que  
 au leon. Plus dict que en forme leonine ont esté diables souvent veuz,  
 lesquelz à la presence d'un coq blanc soubdainement sont disparuz.

Ce est la cause pourquoy *Galli* (ce sont les François, ainsi appel-  
 lez parce que blancs sont naturellement comme laict que les Grecz  
 80 nomme *gala*)<sup>44</sup> voluntiers portent plumes blanches sus leurs  
 bonnetz<sup>45</sup> ; car par nature ilz sont joyeux, candides, gratieux et bien

Ligne 69. A, B, D : *insoluble* — l. 74. B : *couq* — D, E : *tout* — l. 75. A, B : *ycelle*  
 — l. 77. D : *d'ung* — l. 78. A, B, D : *Gali* — l. 80. A, D : *volentiers* ; B : *voulen-*  
*tiers*

38. Alexandre d'Aphrodisias, commentateur d'Aristote, qui vivait au siècle de Marc Aurèle, avait dressé une liste de Problèmes qu'il jugeait insolubles : "Αποροι δὲ ζητήσεις εἰσὶν αἰθεῖ τί... τί... Parmi ces questions figurait celle que R. cite ici : τί λέων ἀλεκτρύονα δέδοικε μόνος ; — Il ne parle pas de la couleur du coq : on en peut conclure que c'est d'après un intermédiaire, qui mentionnait la couleur du coq redouté du lion, que R. cite « Alexandre Aphrodise. » (P.)

39. Insoluble. Prononciation parisienne. Suivant Hindret (1687), la petite bourgeoisie de Paris dit *une tabe*, *une doube*, etc., pour *une table*, *une double*, etc. On prononçait de même *bumbe* pour *humble*, *erabe* et *erable* (v. Thurot, t. II, p. 267). (S.)

40. Lion. Graphie savante, d'après l'étymologie (lat. *leonem*).

41. Tout ce développement est emprunté au commentaire de Marsile Ficin sur les ouvrages de Proclus Diadochus, philosophe platonicien du ve s. ap. J.-C. : *Procli de Sacrificio et Magia*. Interprete Marsilio Ficino Florentino

(p. 1928 du t. II des *Œuvres de Ficin*, éd. de Bâle, 1561). Ficin explique que plusieurs créatures, plantes ou animaux, tiennent de la lune, d'autres du soleil : « numinis cujusdam solaris pro sua natura participes. » Exemple : le lion et le coq. Or, de ces deux animaux, le plus grand par la taille et les forces le cède au plus petit, parce qu'il y a moins de vertu solaire dans le lion que dans le coq : ce dernier n'a-t-il pas en effet le privilège de saluer de ses hymnes le soleil levant ? Certains anges ont revêtu la forme d'un coq, certains démons celle d'un lion, « quibus cum gallus objiceretur, repente disparuerunt. » (P.)

42. Réceptacle.

43. Concordante et convenable.

44. Cette étymologie se trouve déjà dans les *Illustrations de Gaule* de Jean Le Maire, t. I, p. 16 : « en l'étymologie grecque, ce noble terme *Gallus* signifie blanc comme lait. » (S.)

45. La mode des plumes à la coiffure masculine était alors en pleine vogue. Cf. ch. VIII, n. 84. (C.)

amez<sup>46</sup>, et pour leur symbole et enseigne ont la fleur plus que nulle autre blanche : c'est le lys.

Si demandez comment par couleur blanche nature nous induit  
85 entendre joye et liesse, je vous responds que l'analogie<sup>47</sup> et conformité  
est telle. Car — comme le blanc exterieurement disgrege<sup>48</sup> et espart<sup>49</sup> la  
veue, dissolvent<sup>50</sup> manifestement les espritz visifz<sup>51</sup>, selon l'opinion de  
Aristoteles en ses *Problemes*<sup>52</sup>, et les perspectifz<sup>53</sup> (et le voyez par expe-  
90 vous plaignez<sup>54</sup> de ne pouvoir bien regarder, ainsi que Xenophon  
escript estre advenu à ses gens, et comme Galen expose amplement,  
*lib. x, De usu partium*<sup>55</sup>) — tout ainsi le cueur par joye excellente est  
interieurement espart et patist<sup>56</sup> manifeste resolution<sup>57</sup> des esperitz<sup>58</sup>  
vitalx; laquelle tant peut estré acreue que le cueur demoureroit spo-

Ligne 82. E : enseigne — l. 83. E : blancge — l. 84. A : demendez — l. 87. A, B, D : esperitz — l. 88. A : Aristote — A, B, D, E : des perspectifz — l. 89. A : quant — l. 90. A, B : pouvoir — l. 92. A : libr.

46. Aimés. Participe d'*amer* (forme archaïque et normale d'*aimer*) qu'on lit dans les formules de chancellerie telles que « nos amés et féaux sujets. » (S.)

47. Néologisme introduit par R., mais qui ne se naturalisa que plus tard. Henri Estienne, en l'employant vers 1566 dans son *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 37, croit devoir encore s'en excuser : « si les oreilles françoises peuvent porter ce mot. » (S.)

48. Sépare, divise. Du lat. *disgregare*.

49. Disperse. De l'ancien français *espartre*, courant au xvi<sup>e</sup> s. (Jodelle, D'Aubigné, Ol. de Serres). Robert Estienne donne, dès 1539, *espartre ça et la*. (S.)

50. Désagrégeant.

51. Visuels. C'est le reflet du bas-latin *visivus* qu'on rencontre au xiv<sup>e</sup> s.

52. Réminiscence d'Aristote, *Problèmes*, XXXI, 20 : « Πρὸς μὲν τὸ λευκὸν καὶ μέλαν ἥμισυ δυνάμεθα ἀτενίζειν, ἄμφω γὰρ λυμάνεται τῆρι ὄψιν. Nous ne pouvons pas considérer fixement le blanc et le noir, car tous deux

blesent la vue. » R., on le voit, dans l'expression de l'idée d'Aristote, s'éloigne sensiblement du texte grec. (P.)

53. Qui regardent, qui considèrent les choses. Ce sens spécial se lit vers la même époque (1536) chez Jean Bouchet : « Astronomie qui est *perspective* des astres. » Le mot a aujourd'hui un sens purement technique (plan *perspectif*). (S.)

54. Vous vous plaignez. Cf. ch. ix, n. 1.

55. Galien allègue à cet endroit l'autorité de Xénophon, auquel R. nous renvoie également : « Quod autem vehementi splendore oculi nostri offendantur, docuerunt id quidem milites Xenophontis qui per multam nivem iter facientes, vehementer laesi oculis fuerunt. » (P.)

56. Souffre.

57. Dissolution.

58. Forme archaïque que R. emploie plus fréquemment que *esprit*. Villon et Commynes l'emploient au xv<sup>e</sup> s. On la trouve au xvi<sup>e</sup> s. dans Cl. Marot; Robert Estienne (1539) connaît encore *esprit* ou *esperit*. (S.)

95 lié<sup>59</sup> de son entretien<sup>60</sup>, et par consequent seroit la vie estaincte par  
 ceste perichairie<sup>61</sup>, comme dict Galen, *lib. xij Metho.*<sup>62</sup>, *li. v, De locis*  
*affectis*, et *li. ij, De symptomaton causis*, et comme estre au temps passé  
 advenu tesmoignent<sup>63</sup> Marc Tulle, *li. j Quæstio. Tuscul.*<sup>64</sup>, Verrius<sup>65</sup>, Aristoteles<sup>66</sup>,  
 100 Tite Live<sup>67</sup>, après la bataille de Cannes, Pline. *lib. vij. c. xxxij* et  
*liij*, A. Gellius, *li. ij, xv.*, et aultres, à Diagoras Rodien<sup>68</sup>, Chilo<sup>69</sup>, So-

Ligne 96. A : *par ceste perichairie* manque ; B, D : *pericharie* — A : *demonstre ledict Galen* ; D : *Galien* — A : *lib. XII Metho.* manque ; B : 12 ; B, D : *Methodi* — l. 98. A : *Questio* — l. 99. A : *Aristotele* ; E : *Aristoles* — l. 99-100. A, B : 7, c. 32 et 53 — l. 100. A : *lib. 3, c. 15* ; B : *lib. 3, 15* — A : *Rodius*

59. Dépouillé, privé. Latinisme déjà employé au xv<sup>e</sup> s.

60. De ce qui l'entretient, c'est-à-dire les esprits vitaux.

61. Joie extrême et excessive. Du grec *περιγάργεια*, même sens.

62. *De Methodo Medendi*. Le livre XII est consacré à l'étude des syncopes diverses. Les ch. I et VII du V<sup>e</sup> livre du *De locis affectis* étudient les causes des syncopes. Voici le passage spécialement visé par R. : « *Prae gaudio autem nonnulli supra modum pusillanimes animam exhalarunt quemadmodum et timentes.* » (P.)

63. Ces témoignages, exemples et références, R. les trouvait réunis dans la compilation de Tissier de Ravisi : *Joannis Ravisii Textoris Nivernensis Officina*, au chapitre intitulé *Mortui gaudio et risu*. Nous avons un indice de cette source dans le texte même de R. : il nomme Polycrata une femme qu'Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, III, 15, appelle Polycrita. Mais la transcription fautive Polycrata est employée par Ravisius Textor, à deux reprises : dans l'énumération des morts singulières qui suit le titre du chapitre et dans le corps du chapitre même. (P.)

64. Cicéron, *Tusculanes*, I, 34 : « *Ipse animae discessus a corpore... fit plerumque sine sensu, nonnunquam etiam cum voluptate.* » Il cite plus loin, 47 les exemples de Cleobis, de

Biton, de Trophonius et d'Agamède, dont la mort fut causée par un excès de joie. (P.)

65. Marcus Verrius Flaccus est un grammairien latin, dont le témoignage est invoqué par Pline, *H. N.*, VII, 53, à propos de cas de mort singuliers. (P.)

66. D'après Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, III, 15 : « *Cognito repente insperato gaudio exspirasse animam refert Aristoteles Polycritam nobilem feminam Naxo insula.* » (P.)

67. Tite Live, XXII, 7 : « *Feminarum praecipue et gaudia insignia erant et luctus... Alteram cui mors filii falso nunciata erat, maestam sedentem domi, ad primum conspectum redeuntis filii gaudio nimio exanimatam.* » Ce cas avait été cité en outre par Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, III, 15, et Pline, *H. N.*, VII, 53. (P.)

68. Cf. Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, III, 15 : « *De Rhodio etiam Diagora celebrata historia est; is Diagoras tres filios adolescentes habuit, unum pugilem, alterum pancratiastem, tertium luctatorem, eos omnes vidit vincere coronarique eodem Olympiae die; et cum ibi eum tres adolescentes amplexi, coronis suis in caput patris positus suaviarentur quumque populus gratulabundus flores undique in eum jaceret : ibi in stadio, inspectante populo, in oculis atque in manibus filiorum animam efflavit.* » (P.)

69. Cf. Pline, *H. N.*, VII, 32 : « *Quin et funus [Chilonis Lacedaemonii] cum victore filio*



phocles, Diony, tyran de Sicile<sup>70</sup>, Philippides<sup>71</sup>, Philemon<sup>72</sup>, Polycrata<sup>73</sup>, Philistion<sup>74</sup>, M. Juventius<sup>75</sup> et autres qui moururent de joye, et comme dict Avicenne (*in ij canone et lib. De Viribus cordis*) du zaphran<sup>76</sup>, lequel tant esjouist le cueur qu'il le despouille de vie, si on en prend en  
105 dose excessifve, par resolution et dilatation superflue<sup>77</sup>. icy voyez Alex. Aphrodisien, *lib. primo Problematum, c. xix*<sup>78</sup>. Et pour cause<sup>79</sup>.

Ligne 101. A : *Dionysius tyran* — l. 102. A : *M. Juventius* — l. 103. A, B : 2 — l. 104. D : le manque — l. 105-106. A, B, D : *Icy voyez... pour cause* manque

Olympiae expirasset gaudio, tota Graecia prosecuta est. » Au ch. 53 du même livre, il fait allusion à cette mort singulière : « Gaudio obiere, praeter Chilonem, de quo diximus... » (P.)

70. D'après Pline, *H. N.*, VII, 53, Sophocle et Denys, tyran de Sicile, moururent en apprenant la nouvelle de leur victoire au concours tragique. — Cf. encore Valère Maxime, IX, 12 : « Sophocles ultimae jam senectutis, cum in certamine tragaediam dixisset, ancipiti sententiarum eventu diu sollicitus, aliquando tamen una sententia victor, causam mortis gaudium habuit. » (P.)

71. Cf. Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, III, 15 : « Philippides quoque comœdiarum poeta haud ignobilis, aetate jam edita, cum in certamine poetarum praeter spem vicisset, et laetissime gauderet, inter illud gaudium repente mortuus est. » (P.)

72. La mort de Philémon, le poète comique, est rapportée par Valère Maxime, IX, 12, et Lucien, *Macrobii*. On la trouvera racontée plaisamment par R., l. I, ch. xx, et l. V, ch. vii. (P.)

73. Cf. Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, III, 15, cité n. 66. Plutarque raconte que Polycrita avait été enlevée de Naxos par les Milésiens et donnée comme captive à Diognète, qui en fit son épouse. Un jour que les Milésiens avaient célébré une fête par un banquet, elle demanda à son mari la permission d'envoyer une part de gâteau à ses frères. Elle y cacha un message secret, par lequel elle avertissait les

Naxiens que les Milésiens, dans les fumées de l'ivresse, étaient incapables de défense. Les Naxiens suprirent leurs ennemis et Polycrita mourut en voyant ses concitoyens s'avancer pour la féliciter et la couronner. *De Virtutibus mulierum*, XVII. (P.)

74. Philistion, poète comique, mourut dans un éclat de rire, suivant Suidas. Cf. Ravisius Textor, *Officina*, loc. cit. (P.)

75. Cf. Valère Maxime, IX, 12 : « M. Juventius Thalva, collega Ti. Gracchi Cos. iterum, cum in Corsica, quam nuper subegerat, sacrificaret, receptis literis decretas ei a senatu supplicationes nuntiantibus, intento illas animo legens, caligine orta, ante foculum collapsus mortuus humi jacuit, quem quid aliud, quam nimio gaudio enectum putemus ? » (P.)

76. Safran. C'est la forme italienne du mot (*zafferano*) que R. emploie à côté de la vieille forme encore vivace, *saphran*, empruntée du bas-latin au XII<sup>e</sup> s. (S.)

77. Avicenne (*Liber Canonis, De medicinis cordialibus, et Cantica, a Gerardo Carmonensi ex arabico sermone in latinum conversa*, Venise, 1555, fol. 113<sup>ro</sup> et 563<sup>ro</sup>) a parlé du safran (*De Croco*) dans le *Tractatus* II, ch. 129 du *Liber Canonis*, et dans le *Tractatus* II, ch. 2, du *Libellus de medicinis cordialibus*. Ce que R. en dit est exact. (D.)

78. Il n'y a rien dans le ch. XIX du 1<sup>er</sup> livre des *Problèmes* d'Alexandre d'Aphrodisias qui ait trait à cette question. Au ch. XVI, le philosophe, expliquant pourquoi on meurt de crainte, ajoute que l'on meurt aussi d'une

Mais quoy! j'entre plus avant en ceste matiere que ne establissois<sup>80</sup> au commencement. Icy doncques calleray<sup>81</sup> mes voilles, remettant le reste au livre en ce consommé du tout<sup>82</sup>, et diray en un mot que le  
 110 bleu signifie certainement le ciel et choses celestes, par mesmes symboles que le blanc signifioit joye et plaisir.

Ligne 107. A, B, D : *Mais quoy* manque — A, B : *n'establissoys* — l. 108. A, B : *yey* — l. 109. D : *ung*

douleur excessive, mais ne mentionne pas de gens morts par excès de joie. (P.)

79. Et voilà ce qu'il fallait démontrer, voilà qui suffit pour ma cause, formule du langage judiciaire.

80. Projetais.

81. Au sens propre, laisser descendre les voiles le long du mât (sens attesté déjà au XII<sup>e</sup>s.); ici, au sens figuré, s'arrêter, cesser de parler. (S.) — Ce chapitre se termine comme le

précédent (ch. IX, l. 61) : « plus outre ne fera voile mon equif... Je retourne faire scale au port. » (C.)

82. Complètement achevé. Ce livre est celui qu'il annonçait à la fin du chapitre précédent, l. 63. Mais, à notre avis, R. n'a sans doute jamais songé à rédiger un traité sur les couleurs, pas plus qu'à publier le *Fessepinte* ou la *Dignité des braguettes* dont il parle au *Prol.* de *Gargantua*. (P.)

## De l'adolescence de Gargantua.

### CHAPITRE XI.

Gargantua, depuis les troys jusques à cinq ans, feut nourry et institué <sup>1</sup> en toute discipline convenente <sup>2</sup>, par le commandement de son pere, et celluy temps passa comme les petitz enfans du pays : c'est assavoir à boyre, manger et dormir; à manger, dormir et boyre; à dormir, boyre et manger.

Tousjours se vaultroit par les fanges, se mascaroyt <sup>3</sup> le nez, se chauffouroit <sup>4</sup> le visaige, aculoyt <sup>5</sup> ses souliers, baisloit <sup>6</sup> souvent au mousches, et couroit volentiers après les parpaillons <sup>7</sup>, desquelz son pere tenoit l'empire. Il pissoit sus ses souliers, il chyoyt en sa chemise, il se mouschoyt à ses manches, il mourvoit <sup>8</sup> dedans sa soupe, et patroilloit <sup>9</sup> par tout lieux, et beuvoit en sa pantoufle, et se frottoit ordinairement le ventre d'un panier. Ses dens aguy-

---

Ligne 2. A, B, D : X — l. 3. A : *depuys* — l. 5. A, B : *pais* — l. 8. A, B : *vaultroyt* — l. 8-9. A, B : *chaffourroyt*; D : *chaffourroit* — l. 9. A, B : *visage* — A : *et aculoyt* — A : *et baisloit*; E : *baissoit* — A : *aux* — l. 10. A, B : *couroyt* — l. 11. A, B : *tenoyt* — A, B : *pissoyt* — A, B, D : *suz*. — l. 12. A, B, D : *il se mouschoyt à ses manches* manque — A, B : *morvoyt*; D : *morvoit* — l. 13. A : *patrouilloit* — A, B, D : *partout* — l. 13-42. A : *et beuvoit*..... *escorchoyt le renard* manque; — l. 13. B : *pantophle* — l. 14. B : *frottoyt* — B : *ordinerement* — D : *d'ung*.

1. Instruit. Latinisme courant au xv<sup>e</sup> s.

2. Qui convient. Sens vieilli encore familier à Régner. Cf. *Sat.* I, v. 94 : « Juger comme au sujet l'esprit est *convenant*. »

3. Noircissait. Terme propre à R. qui l'a emprunté au langued. *mascarà*, barbouiller de noir. (S.)

4. Se barbouillait. Cf. ch. III, n. 47.

5. Éculait. Forme dialectale encore usuelle dans l'Anjou, le Berry, le Blésois, la Mayenne.

Thierry (1572) enregistre : « *Acculer* un soulier, et *esculer*, » mais la première forme n'est attestée que chez R. (S.)

6. Baillait (Bayait). L's est une graphie qui indique la prononciation longue de la syllabe. Cf. *grisler* pour griller (l. IV, ch. LIII).

7. Papillons. Cf. ch. III, n. 19.

8. Faisait tomber sa morve.

9. Patageait, piétinait dans la boue. Terme en usage jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> s. (S.)

15 soit <sup>10</sup> d'un sabot, ses mains lavoit de potaige, se pignoit <sup>11</sup> d'un goubelet, se asseoyt entre deux selles le cul à terre <sup>12</sup>, se couvroyt d'un sac mouillé <sup>13</sup>, beuvoyt en mangeant sa soupe, mangeoyt sa fouace <sup>14</sup> sans pain, mordoyt en riant, roiyt en mordent, souvent crachoyt on bassin <sup>15</sup>, pettoyt de gresse <sup>16</sup>, pissoyt contre le soleil <sup>17</sup>, se cachoyt en

Ligne 15. D : *d'ung* — B : *lavoyt* — B : *se pignoyt* — D : *d'ung* — l. 16. B : *guoubelet* ; D : *guobelet* — l. 16-42. B, D : *se asseoyt entre deux selles... escorchoyt le renard* manque — l. 19. E : *pettoy*.

10. Aiguisait. Forme à la fois familière au français du XVI<sup>e</sup> s. (Palsgrave, Robert Estienne) et aux patois (Berry, etc.). (S.)

11. Peignait. Forme dialectale (Berry, etc.).

12. Ancien proverbe qui figure dans les *Proverbes au vilain* : « Entre deux arçons chet cul à terre », et dans les *Proverbes de France* : « Entre deux seles chet dos à terre » Cf. Leroux de Lincy, t. II, 389. Joannes Aegidius (1519) le cite, et Érasme, *Ad.*, I. 7. 2, en donne la forme latine : « duabus sedere sellis. » *R.E.R.*, VII, 372. (C.)

13. « Fol est qui se couvre d'un sac mouillé », dit Aegidius (1519). C'est une finesse de Gribouille, synonyme de « se cacher en l'eau pour la pluie » qu'on lira plus loin. Le naïf Homenaz au l. IV, ch. L, « se couvrit d'un sac mouillé ». L'expression signifiait également défendre une mauvaise cause, alléguer une mauvaise excuse. On la trouve chez Henri Estienne (*Dialogues*, I, 130) et chez La Noue (v. Littré) : « Ces bons valets-là ne sont pas encore trop mal habiles de *se couvrir d'un sac mouillé* de bonne heure, et de laisser toute la coupole à leurs maîtres. » (S.)

14. Cette « viande céleste », qui joue un si grand rôle dans la guerre picrocholine, ne diffère du pain que par l'adjonction des œufs et du beurre dans la pâte. « Rendre pain pour fouace » était synonyme de rendre la pareille. On comprend alors la plaisanterie de R. qui laisse supposer que la fouace peut être un

assaisonnement du pain. Ce genre de gâteau n'est d'ailleurs pas particulier à la Touraine. Il se débite encore en Poitou, pendant les foires (Éloi Johanneau, t. II, p. 13, le confond avec l'échaudé), à Nantes, où il a la forme d'une étoile ou d'un rouleau, en Bourgogne, dans le Languedoc et la Provence où il s'appelle *fougasse*, etc. (C.)

15. Au XVI<sup>e</sup> s., cette locution avait le sens de rendre gorge, donner de l'argent malgré soi, proprement jeter dans le bassin où l'on quête. Du Fail, t. I, p. 221 : « Tout à un coup *vous cracherez dans le bassin* tout ce que vous avez jamais humé et desrobé », ce que le *Moyen de parvenir* exprime par *cracher au panier* (p. 19) : « Ceste noblesse effarée *cracha au panier* environ douze cens beaux mignons escuz de mise et prise. » Dans l'Ancien Prologue du l. IV, R. imagine une interprétation plaisante de cette locution, à laquelle il donne le sens de : cracher dans les plats. (S.)

16. Éclatait de graisse, comme l'hôte de Rouillac, l. V, ch. xvi. (C.)

17. On disait aussi « pisser contre le ciel » (*Dict. Trévoux*). L'expression avait, selon Leroux de Lincy, le sens d'offenser ses amis et protecteurs. Érasme, *Ad.*, I, 1, 20, cite le proverbe : « Adversus solem ne mejito » (*R.E.R.*, VI, 219). On le retrouve également dans Battista Pio et Politien (Thuasne, p. 153). C'est une allusion au symbole pythagoricien  $\Pi\rho\acute{o}\varsigma \eta\lambda\iota\omicron\nu\tau\omicron\nu\tau\epsilon\rho\alpha\mu\mu\acute{\epsilon}\nu\omicron\varsigma \mu\grave{\eta} \sigma\ddot{\upsilon}\rho\epsilon\iota$ . (C.)

<sup>20</sup> l'eau pour la pluye, battoyt à froid <sup>18</sup>, songeoyt creux <sup>19</sup>, faisoyt le sucré <sup>20</sup>, escorchoyt le renard <sup>21</sup>, disoit la patenostre du cinge <sup>22</sup>, retournoit à ses moutons <sup>23</sup>, tournoyt les truies au foin <sup>24</sup>, battoyt le chien devant le lion <sup>25</sup>, mettoyt la charrette devant les beufz <sup>26</sup>, se grattoyt où ne luy demangeoyt point <sup>27</sup>, tiroit les vers du nez, trop embrassoyt et

18. Battre à froid, c'est-à-dire travailler le fer sur l'enclume sans le chauffer, signifie faire une chose hors de propos. C'est l'inverse du proverbe que R. cite correctement, l. II, ch. xxxi : « Ce pendent que le fer est chault, il le fault batre. » (C.)

19. Songeait à des chimères. « Songer creux, muser à part soy », dit Coquillart, t. II, p. 182. Gringore a composé les *Contredicts du prince des Solz autrement dit Songe Creux*, et O. de Magny, *Gayetez*, écrit :

Ne sois desormais si veillent

Si *songe creux*, si travaillant,

Sur ces proces, sur ceste engeance. (C.)

20. Affectait la modestie, faisait la chatte mitte. Cf. Coquillart (t. II, p. 255), *Monologue du puits* :

Ne *faictes* point tant la *sucrée* ;

Sçavez pas bien que m'avez dit.

21. Rendre gorge, en parlant surtout d'un ivrogne, aujourd'hui *piquer un renard*. On disait également au xv<sup>e</sup> s. *tirer au regnard*, locution qu'on lit chez Guillaume Bouchet et chez Cholières, t. I, p. 77 : « Quand je pense à vostre medecine, il n'y a si bon cœur qui ne *tire au regnard* et qui ne l'escorche par faute de pelletier. » (S.)— Cette expression, dont l'origine est inconnue, est antérieure à R. puisque le jubé du Faouët (1480) symbolise l'ivrognerie par un personnage tenant un baril sur ses genoux tandis que de sa bouche sort un renard à moitié dépouillé (Didron, *Ann. Arch.*, t. III, p. 19). (C.)

22. Claquait des dents, grommelait : « Quelle patenostre de cinge est ce que tu marmottes là entre les dens ? » (l. IV, ch. xx). La *patenôte du singe* est l'expression populaire désignant le claquement que font les singes en remuant les babines. Du Fail l'applique plaisamment à un prêtre, t. II, p. 63 : « apperceurent maistre Reverant, qui *disoit les Patenostres du singe*, trem-

blant le grelot et protestant comme un chaussepié... » On lit dans la *Comédie des proverbes*, acte I, sc. VII : « Il rit jaune comme farine et vous *dit la patenostre du singe*. » (S.)

23. Cf. ch. I, n. 20.

24. Proprement « mener une truie au foin dont elle n'a que faire ; » au sens figuré : changer de discours hors de propos. On lit dans le *Parnasse satyr. du XV<sup>e</sup> s.*, p. 112 :

Elle me fait la sourde oreille

Ou tourne ailleurs la *truie au fain*.

Cholières a dit dans le même sens, t. II, p. 380 : « Vous tournez la *truye aux choux* », et du Fail, t. II, p. 129 : « ne voulant... *jetter la truye au foin*, et escarter et tourner ailleurs ce qui s'estoit passé... » (S.)

25. C'est faire une réprimande à quelqu'un devant une personne plus considérable afin qu'elle se l'applique à elle-même. Christine de Pisan, dans son *Livre des faits du sage roi Charles*, ch. XI, blâme la coutume de donner à un page les coups mérités par le jeune prince « à l'exemple du lion que l'on chastye *en batant devant luy le petit chien*. » Il s'agit à l'origine d'une pratique en usage chez les dompteurs. Cf. *R.E.R.*, IV, 226, VII, 376. (C.)

26. Très ancien proverbe qu'on trouve au XIII<sup>e</sup> s. dans le *Roman de Tristan* :

Ce seroit certes grans eschars

Devant les *beufs iroit li chars*.

(Leroux de Lincy, t. I, p. 250), au XVI<sup>e</sup> dans Joannes Aegidius (1519) : « Fol est mettre la charrue devant les beufz », et dans Erasme, *Ad.*, I, 7, 28 (*R.E.R.*, VII, 372).

27. Gratter quelqu'un où il lui démange, c'est le flatter (Bovelles, *Prov.*, 1531). « On dit qu'un homme se gratte où il ne lui démange pas quand il lui arrive quelque chose qui ne lui plaît pas. » (*Dict. de Trévoux*).

25 peu estraingnoyt <sup>28</sup>, mangeoyt son pain blanc le premier <sup>29</sup>, ferroyt les cigalles <sup>30</sup>, se chatouilloyt pour se faire rire, ruoyt tres bien en cuisine <sup>31</sup>, faisoyt gerbe de feurre au dieux <sup>32</sup>, faisoyt chanter *Magnificat* à matines et le trouvoyt bien à propous <sup>33</sup>, mangeoyt chous et chioyt pourrée <sup>34</sup>, congnoissoyt mousches en laict <sup>35</sup>, faisoyt perdre les pieds  
30 au mousches <sup>36</sup>, ratissoyt le papier, chaffourroyt <sup>37</sup> le parchemin, guai-

28. Proverbe très commun qu'on rencontre dès le XIII<sup>e</sup> s., sous la forme latine : « In proverbio dicitur : quis nimis capit parum stringit » (Albertanus Brixiensis, c. 27), et au XIV<sup>e</sup> sous la forme française :

Mais souventes fois il advient

Qui trop empoigne poay retient.

(*Histoire du duc de Bretagne*). Gaguin, Villon, Coquillart, Aegidius, les auteurs de farces, et bien d'autres l'ont employé avec quelques variantes. (C.)

29. Locution qui signifie : « jouir du présent sans penser à l'avenir. »

30. C'est tenter une chose impossible. On disait plus communément ferrer les oies. Cf. Gringore, les *Abus du monde*. *Anc. poés. fr.*, t. XI, p. 374 :

A propous fol est qui se mesle

Des oyes ferrer,

et Villon, *Test.*, v. 1823 :

« Pour ferrer oes et canettes. » (C.)

31. D'après Oudin, « ruer bien en cuisine, c'est manger fort bien, estre habile mangeur. » Au l. IV, ch. x, Frère Jean, qui a été faire un tour aux cuisines du roi Panigon, pendant que celui-ci recevait Pantagruel, s'écrie tout joyeux : « Vive le noble Panigon. Par la mort bœuf de boys, il rue en cuisine. J'en viens, tout y va par escuelles. » (P.)

32. Les trompait, s'en moquait, proprement : leur offrait une gerbe de paille au lieu d'une gerbe de blé. Le proverbe figure généralement au XVII<sup>e</sup> s. sous la forme altérée de *faire barbe de fouarre, de paille à Dieu*. Cf. G. Bouchet, t. V, p. 91 : « Il ne faut point faire à Dieu barbe de

feurre, il devoit dire : il ne faut point faire à Dieu gerbe de feurre ou de foarre, » et H. Estienne, *Precellence*, p. 252 : « Est depravé [ce proverbe] que plusieurs ont souvent en la bouche, il ne faut pas faire à Dieu barbe de paille, car on doit dire, gerbe de paille. » Montaigne, l. II, ch. XII (t. III, p. 180) : « Il ne faut point faire barbe de foarre à Dieu, comme on dict » ; Régnier, *Sat.* VI : « Et l'hipocrite fist barbe de paille à Dieu. » — Le terme *feurre* ou *foarre* est le vieux mot pour « paille », conservé encore dans *Rue du Fouarre*. (S.)

33. Le *Magnificat* ne se chante qu'à vêpres. Chanter *Magnificat* à matines était une locution cléricale qui signifiait agir à contre sens, au rebours de l'usage ou de la raison. Cf. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, II, 175 : « Mais par estre accoutumez à une desbordée licence de se jouer de l'Escriture, faisoyent venir les passages d'icelle à propos des spéculations qu'ils songeoyent, encore que d'eux-mesmes ils n'y vinnent non plus à propos que *magnificat à matines*, pour user de leur proverbe. » (P.)

34. Poirée. La forme ancienne est *porrée*. R. dit de même *pourreau* et *porreau*, porreau.

35. Savait distinguer le noir du blanc, c'est-à-dire une chose évidente : « Je congnois bien mouches en let », dit Villon, *Ballades*, III, v. 1, et Coquillart, t. I, p. 112 : « S'il congnoistra mousches en laict. » (C.)

36. Probablement : passait son temps à de vaines occupations, comme celle qui consiste à prendre des mouches pour leur arracher les pattes.

37. Barbouillait. Cf. ch. III, n. 47.

gnoyt au pied <sup>38</sup>, tiroyt au chevrotin <sup>39</sup>, comptoyt sans son housté <sup>40</sup>, battoyt les buissons sans prandre les ozillons <sup>41</sup>, croioyt que nues feussent pailles d'arain <sup>42</sup> et que vessies feussent lanternes <sup>43</sup>, tiroyt d'un sac deux moustures <sup>44</sup>, faisoyt de l'asne pour avoir du bren <sup>45</sup>, de son  
 35 poing faisoyt un maillet <sup>46</sup>, prenoit les grues du premier sault <sup>47</sup>, vouloyt que maille à maille on feist les haubergeons <sup>48</sup>, de cheval

38. Cf. ch. XLIV : « Toute leur pensée n'estoit si non à guaigner au pied, » c'est-à-dire : à fuir.

39. Buvait copieusement, proprement d'une outre de peau de chevreau. Cf. l. II, ch. XX : « Sainte dame, comment ilz tiroyent au chevrotin, et flacons d'aller... » Le chevrotin signifiait aussi une bourse : « Trahe ad chevrotinum. Trahe ad bursam. Tirer au chevrotin, c'est-à-dire, tirer à la bourse, bailler argent. » (Math. Cordier, LVIII, n. 73, éd. 1539). D'où l'acceptation de « rendre gorge » que donnent Cotgrave (1611) et Le Roux (1718), acception inconnue à notre auteur. Cf. *R.E.R.*, VII, 198. Le second sens étant moins agréable que le premier, donnait lieu à une équivoque plaisante. (S. — C.)

40. « Qui sans son hoste compte, deux fois compte. » (*Ægidius*, 1519). Le voyageur qui faisait seul le compte de sa dépense, devait en effet éprouver une forte déception quand l'aubergiste lui apportait sa note, notablement allongée. (*R.E.R.*, VII, 374.) Ce vieux dicton se trouve aussi dans G. Meurier (XVI<sup>e</sup> s.), cf. Leroux de Lincy, t. II, p. 171, et dans les *Anc. poés. fr.*, IX, p. 339, sous la forme un peu différente : « A la fin fault compter à l'oste. » (C.)

41. Oisillons. Forme vulgaire, à côté de celle d'*oysillon* également employée par R.

Vous battez les buissons

Dont ung autrè a les oysillons

dit *Ægidius* (*R.E.R.*, VII, 375). Cf. également Coquillart, t. II, p. 25. (C.)

42. Un poêle d'airain. Villon, *Test.*, v. 689, dit en parlant de sa maîtresse :

Abusé m'a et fait entendre

Tousjours, d'ung que ce fust ung autrè...

*Du ciel, une paille d'arain,*

Des nues, une peau de veau.

43. Diction qui remonte à l'antiquité (Martial, XIV, 62 : *Laterna ex vesica*), et que l'on trouve dans *Pathelin* :

Me voulez-vous faire entendre

De vessies que sont lanternes ?

Villon a dit de même, *Test.*, v. 697 :

Et vend vesies pour lanternes.

Cf. *R.E.R.*, VII, 373. (C.)

44. « C'est prins d'un sac double mousture », *Prov. de Jeh. Mielot*, XV<sup>e</sup> s. (Leroux de Lincy, t. II, p. 264), et dans *la Farce du Musnyer* (Fournier, *Th. fr.*, p. 170) :

Je pris de soir et de matin

Tousjours d'un sac doubles moustures. (C.)

45. Partie grossière du son. On dit encore aujourd'hui : « il fait l'âne pour avoir du son ».

46. De grant folie s'entremet

Qui de son poing fait un maillet,  
 trouve-t-on dans le *Second volume des motz dorez du saige Cathon*, de Pierre Grosnet, 1534. (C.)

47. « Prendre au ciel la grue », était déjà dans le *Roman de la Rose* synonyme d'entreprendre une chose impossible. (Ed. Michel, t. I, p. 150.)

48. « Haubert. C'est proprement une cote de maille à manches et gorgerin... on l'appelle aussi Haubergeon en diminutif » (Nicot). Crestin (p. 232, éd. Coustelier) a dit : Plusieurs raisins procèdent de bourgeons, Et maille à maille on fait les haubergeons.

La maison d'Auberjon avait pris pour devise : « Maille à maille se fait l'auberjon ». (Menestrier, t. II, p. 53.) (C.)

donné tousjours regardoyt en la gueulle <sup>49</sup>, saultoyt du coq à l'asne <sup>50</sup>, mettoyt entre deux verdes une meure <sup>51</sup>, faisoyt de la terre le foussé <sup>52</sup>, gardoyt la lune des loups <sup>53</sup>, si les nues toamboient esperoyt prandre  
<sup>40</sup> les alouettes <sup>54</sup>, faisoyt de necessité vertus, faisoyt de tel pain soupe <sup>55</sup>, se soucioyt aussi peu des raitz <sup>56</sup> comme des tonduz, tous les matins escorchoyt le renard <sup>57</sup>. Les petitz chiens de son pere mangeoient en son escuelle; luy de mesmes mangeoit avecques eux. Il leurs mordoit

Ligne 42. A : *mengeoyent* ; B : *mengoyent* — l. 43. A : *mengeoit* — A, B : *eulx* — A, B : *mordoyt*

49. « A chevell doné sa dent est agardé », disent les *Proverbes de France* (Leroux de Lincy, t. II, p. 386). C'est, en effet, aux dents que l'on reconnaît l'âge d'un cheval. Erasme, *Ad.*, IV, 5, 24, latinise ainsi ce dicton : « Equi dentes inspicere donati » ; on le retrouve dans Ægidius, Coquillart, etc. Cf. *R.E.R.*, VI, 219 ; VII, 372. (C.)

50. Passait d'un sujet à un autre. Marot, quoi qu'en dise Ménage, n'est pas le créateur du terme. On le trouve au xv<sup>e</sup> s. dans *Le loyer des folles amours*, p. 315 (cité par Lacurne) :

Trop vous faillez  
 Car vous saillez  
 Du coq en l'asne,

et dans Lefebvre, *Resp. de la mort* (B. N. ms. fr., 994, fol. 23) :

Tant ay saillé du coq a l'asne  
 Et ay divers chemins tenus. (C.)

51. Cette expression qui se trouve déjà dans Ch. d'Orléans, *Rondeau* 91, dans Coquillart, t. II, p. 21, dans Ægidius, etc., semble signifier « beaucoup d'amertume pour un peu de douceur ». Cf. A. du Saix, *L'esperon de discipline* (à propos de l'éducation des enfants) :

Mais entre deux, affin que m'entendiez  
 Ne leurs soyez si doulx que les perdiez :  
 Une suffit entre deux verdes meure.

52. Avec la terre retirée du fossé, on fait le

talus ; faire le fossé lui-même avec cette terre est impossible et absurde.

53. « Dieu gard' la lune des loups », lit-on dans Du Fail, t. II, p. 272, à propos de matamores aussi inoffensifs que les menaces des loups à la lune. — Mathurin Cordier (p. 456 c) nous donne le sens de cette locution en l'associant aux deux expressions suivantes : « Tu menasses de bien loing. » « Ce n'est pas chose preste, de ce que tu menasses... » (P.)

54. Si les nues chéoit

Les aloès sont toutes prises,  
 dit un proverbe du xv<sup>e</sup> s. cité par Leroux de Lincy, t. I, p. 139. De même Marot, t. I, p. 282 :

Mays [s'] il est cheu tant de nuées

Que devindrent les allouettes? (C.)

55. Locution qu'on lit déjà dans le *Roman de la Rose*, v. 14420 : « Je vous ferai d'autel pain soupe » et dans laquelle le mot *soupe* a encore le vieux sens de « tranche de pain mince sur laquelle on verse le bouillon ». On lit chez Du Fail, t. I, p. 93 : « elle disoit que les *soupes* estoient trempées y avoit bien une heure. » (S.) — Mathurin Cordier donne le sens de cette locution en la rapprochant de l'adage latin : *Ab alio expectes, alteri quod feceris.* (P.)

56. Rasés. Mot vieilli.

57. Cf. supra, n. 21.



les aureilles, ilz luy graphinoient <sup>58</sup> le nez; il leurs souffloit au cul, ilz  
45 luy leschoient les badigoinces <sup>59</sup>.

Et sabez quey, hillotz <sup>60</sup>? Que mau de pipe vous byre <sup>61</sup>! Ce petit  
paillard tousjours tastoit ses gouvernantes cen dessus dessoubz <sup>62</sup>,  
cen devant derriere <sup>63</sup>, — harry <sup>64</sup> bourriquet <sup>65</sup> — et desjà commençoit  
exercer sa braguette, laquelle un chascun jour <sup>66</sup> ses gouvernantes

Ligne 44. A : *graphignoient*; B : *graphinoient* — A, B : *souffloyt* — l. 45. A : *les-  
choyent* — l. 47. A, B : *tastonnoyt*; D : *tastannoit* — l. 48. A, B : *commencoyt* —  
l. 49. D : *ung chascun*

58. Egratignaient. Forme d'origine dialectale particulière à R. qui l'a tirée du poitevin *grafigner*; la forme parallèle *grafigner* se trouve chez d'Aubigné, t. II, p. 494 : « Il n'y a plus moyen que je vous puisse *grafigner*. » Henri Estienne remarque sur cette dernière graphie (*Preclence*, p. 311) : « On ne dit point à Paris autrement que *graphigner* ou *egratigner*. » Le mot existe encore dans plusieurs patois, notamment en Poitou. (S.)

59. Les lèvres. Terme vulgaire fréquemment employé par R. Il désigne proprement (suivant Cotgrave) les grosses lèvres pendantes des chevaux et, dans les patois (Anjou, Saintonge, etc.), les mâchoires. L'auteur du *Moyen de parvenir* s'en est également servi, p. 18 : « Elle disoit en s'en delayant les *badigoinces*. » (S.)

60. Et savez-vous quoi, mes enfants? Phrase entièrement gasconne comme celle qui suit. *Hillot*, forme gasconne de *fillot* au sens de « gars », se trouve également chez Marot, t. I, p. 195 :  
Ce vénérable *hillot* fut adverti

De quelque argent que m'aviez départi. (S.)

61. Que le mal de pipe ou tonneau vous tourmente! Imprécation gasconne : le mal de pipe, c'est l'ivresse, le mal du tonneau.

Sommes malades au cerveau

Du mal de pippe,

dit Jean Le Houx, p. 70. Ailleurs (l. III, ch. XLII), cette imprécation burlesque est poussée par un Gascon, l'aventurier Gratianauld. (S.)

62. Sens dessus dessous. *Cen* est la forme contractée de *ce en*. Froissart écrit *ce dessus dessous*, c'est-à-dire ce qui est dessus mis dessous, et Charles d'Orléans *s'en dessus dessous* (v. Littré). La graphie *c'en*, devenue *cen* chez Gringore, Palsgrave et R., a été tour à tour confondue avec *sans* (Amyot) et *sens* (Pasquier, Ménage), cette dernière orthographe ayant été retenue par la langue moderne. (S.)

63. Sens devant derrière. La graphie rabelaisienne se lit également chez Coquillart et représente la contraction *ce en*; l'ancien français dit : *ce devant derriere* (Rutebeuf); Vaugelas écrit *sans devant derriere* que la langue moderne a confondu avec *sens* (v. la note précédente). (S.)

64. Hue! cri pour exciter les ânes à la marche. R. écrit également *arry* (l. IV, ch. LII), répondant au langued. *arri!* de même sens. (S.) C'était à l'époque de R. le refrain d'une chanson populaire :

Bourriquet, bourriquet,

Harry Bouri l'âne, ...

citée dans la *Farce d'un qui se fait examiner pour estre prestre* (*Anc. th. fr.*, t. II, p. 373).

65. Petit âne. Terme toulousain, attesté pour la première fois dans ce passage de R. (S.)

66. *Chacun* est adjectif au XVI<sup>e</sup> s. et *uz chacun* très usuel. Cf. Brunot, t. II, p. 321, n. 1. (P.)

50 ornoyent de beaulx bouquets, de beaulx rubans, de belles fleurs, de beaulx focquars <sup>67</sup>, et passoyent leur temps à la faire revenir entre leurs mains <sup>68</sup> comme un magdaleon d'entraict <sup>69</sup>, puis s'esclaffoyent <sup>70</sup> de rire quand elle levoit les aureilles, comme si le jeu leurs eust pleu <sup>71</sup>.

L'une la nommoit ma petite dille <sup>72</sup>, l'autre ma pine <sup>73</sup>, l'aultre ma  
55 branche de coural <sup>74</sup>, l'autre mon bondon <sup>75</sup>, mon bouchon, mon vibre-

Ligne 50. A, B : beaux — A : boucques — A, B : beaux — l. 51. A, B : beaux — A, B : passoyent — A, B : fayre — l. 52. D : ung — A : comme la paste dedans la met — l. 52-53. A, B : s'esclaffoyent de ryre — l. 53. A, B : levoyt — A : leur — l. 54. A, B, D : l'aultre — l. 55. A, B, D : l'aultre

67. Houppe. Dérivé par R. de *floc*, même sens. (S.)

68. Ce trait de mœurs domestiques n'est pas une invention de R. On le trouve dans le *Roman de la Rose*, v. 7229, éd. elzév., t. II, p. 186 :

Sovent voi neïs ces norrices,  
Dont maintes sont baudes et nices,  
Quent lor enfant lavent et baignent,  
Qu'el les debaisent et aplaingent,  
Si les (*les couilles*) nomment-el autrement.

A la fin du *xvi<sup>e</sup>* s., le jeune Louis XIII n'était pas élevé autrement que Gargantua. Cf. Franklin, *Vie d'autrefois. L'enfant*. Appendice, d'après le *Journal d'Héroard*. (C.)

69. Magdaléon (petite masse cylindrique) d'emplâtre, d'entraict (vieux mot encore usuel au *xvi<sup>e</sup>* s.). Le magdaléon d'emplâtre est mentionné dans l'*Enrichid ou manipul des Miropoles* (Lyon, Jean de Tournes, 1561, p. 175 et 176) : « Pour faire les emplastres de mineraux, il les convient imbiber et nourrir quelque espace de temps avec leurs huiles, comme pour faire dyakilon ou dyacalcytheos ; puis les cuire à petit feu, en remuant toujours avec une spatule assez large, tant que soient incorporez ensemble, et alors s'il y entre quelque jus ou muscilages, les faut getter parmy, estans chauds ; puis les faire bouillir et cuire jusques à bonne espoisseur, ce qu'on pourra congnoistre, mettant une petite partie de l'emplastre sur quelque chose de froid, à ce que n'adhère à icelle, ains que se leve et pestrisse facilement, ainsi que

paste ou cire molle ; quoy avenant, la convient oster de dessus le feu, remuant tousjours, tant que soit refroidie, et ainsi en former des *magdalions*, selon la coustume, par deux ou quatre onces. » Le magdaléon d'emplâtre figure encore de nos jours dans les traités de pharmacie. Victor Gay (*Glos. arch.*, t. I, p. 274, col. 2) a commis une erreur lorsqu'il a défini le *canon* des apothicaires : « vase cylindrique, l'albarelle des Italiens, dont le nom français au moyen âge est *magdaléon* ». Les vases des apothicaires n'ont commencé à recevoir de noms spéciaux qu'à partir du *xvi<sup>e</sup>* s. (Cf. Dorveaux, *Les pots de pharmacie*, Paris, 1908, p. 11 et suiv.).

70. Eclataient. C'est le langued. *s'esclafi*, pouffer, éclater. Jodelle a dit dans le même sens, t. II, p. 217 : « la longue risée... *s'esclaphoit* contre tous... » (S.)

71. Le jeu par excellence, le déduit amoureux. Cf. l. III, ch. XIX : « Signes luy feïst que le jeu luy plaisoit. »

72. Fausset d'un tonneau. Cf. l. III, *Prol.* « Autant que vous en tirerez [de vin] par la dille, autant en entonneray par le bondon. » Le terme est encore usuel en Saintonge. (S.)

73. Épingle. Dans le langage vulgaire, le mot a le sens libre que lui donne ici R. (S.)

74. Cf. l. IV, ch. v : « Je lui apporte [à ma femme] une... de onze poulsees longue branche de Coural. »

75. Disque de bois qui sert à boucher la bonde d'un tonneau.

quin<sup>76</sup>, mon possouer<sup>77</sup>, ma teriere<sup>78</sup>, ma pendilloche<sup>79</sup>, mon rude esbat<sup>80</sup> roidde et bas<sup>81</sup>, mon dressouoir<sup>82</sup>, ma petite andoille vermeille, ma petite couille bredouille<sup>83</sup>.

« Elle est à moy, disoit l'une.

60 — C'est la mienne, disoit l'autre.

— Moy (disoit l'autre), n'y auray je rien ? Par ma foy, je la couperay doncques.

— Ha couper ! (disoit l'autre); vous luy feriez mal, Madame; coupez vous la chose aux enfans ? Il seroyt Monsieur sans queue<sup>84</sup> ».

65 Et, pour s'esbatre comme les petitz enfans du pays, luy feirent un beau virollet des aesles d'un moulin à vent de Myrebalays<sup>85</sup>.

Ligne 56-57. A, B, D : *ma pendilloche... mon dressouoir* manque — l. 57. A : *andoille* — l. 59. A, B : *disoyt* — l. 60. A, B : *disoyt* — l. 61. A, B : *disoyt* — A : *par ma say* — l. 63. A, B : *disoyt* — l. 64. A, B, D : *Il seroyt Monsieur sans queue* manque — l. 65. A, B, D : *s'esbatre* — B : *petitz*. — A : *de nostre pays* — l. 66. D : *ung* — D : *d'ung*

76. Vilebrequin. C'est la forme que donne Tabourot (1596) et qu'on trouve encore chez le grammairien Poisson (1609); Robert Estienne (1539) a déjà *villibrequin*. (S.)

77. Terme angevin qui a ces deux sens : 1° tige de bois qui sert à pousser les balles dans un canon de sureau ; 2° gros bout d'une hart que l'on introduit dans la boucle pour serrer le fagot (Verrier et Onillon). C'est la première de ces deux acceptions qui explique le sens libre du mot chez R. (S.)

78. Tarière, instrument qui sert à percer. *Terière* est une forme vulgaire, probablement parisienne. Robert Estienne (1539) donne les deux formes, qui fournissent à Richelet (1680) cette remarque : « Quelques-uns disent *tarière*, mais les charrons disent *terière*. » (S.)

79. Pendelocque, chose suspendue. Terme du patois angevin ou berrichon, dans lequel il signifie « loque, chiffon, brin de paille ». (S.)

80. Ebat, divertissement.

81. R. fait là une de ces homonymies ou de ces équivoques chères à ses contemporains. La

locution « roidde et bas » était usuelle. Cf. l. IV, ch. XLIX : « Boutez bas et roidde ».

82. Dressoir. Nom de différents instruments qui servent à dresser ou redresser.

83. Terme de tric-trac, qui s'applique au joueur qui ne marque aucun point pendant la partie.

84. Monsieur « tout court », dirions-nous aujourd'hui. Le terme ne s'employait que pour les personnages d'importance : « *Monsieur sans queue*, i. le maistre d'une maison, parce qu'on l'appelle *Monsieur* sans addition que le vulgaire nomme *queue*. » (Oudin, *Curiositez*.) Cf. Du Fail, t. II, p. 22, 91 ; G. Bouchet, t. I, p. 223. (C.)

85. Les moulins à vent du Mirebalais, pays du Poitou qui correspondait au territoire de la baronnie de Mirebeau (cant. Poitiers, Vienne), devaient avoir une réputation proverbiale, car R. en parle encore au l. III, ch. xx, et dans l'Ep. III à Mgr. de Maillezais. Le « virolet » est un jouet rustique en forme de petit moulin qui amuse encore les enfants du Poitou. Cf. R. E. R., II, 228. (C.)

## Des chevaulx factices de Gargantua <sup>1</sup>.

### CHAPITRE XII.

Puis, affin que toute sa vie feust bon chevalcheur <sup>2</sup>, l'on luy feist un beau grand cheval de boys, lequel il faisoit penader <sup>3</sup>, saulter, 5 voltiger <sup>4</sup>, ruer et dancier tout ensemble, aller le pas, le trot, l'entrepas <sup>5</sup>, le gualot, les ambles <sup>6</sup>, le hobin <sup>7</sup>, le traquenard <sup>8</sup>, le camelin <sup>9</sup> et l'ona-

---

Ligne 1. D : *faictices* — 1. 2. A, B, D : *XI* — 1. 4. D : *ung* — A, B : *faisoyt*

1. Folengo prête à ses héros des amusements analogues : *Orlandino*, cap. VII, st. 21. — *Boselliana Gosae*, lib. III, fol. 20<sup>vo</sup> (Thuasne, p. 185).

2. Cavalier. Vieux mot usuel au <sup>xvi</sup>e s. (Rob. Estienne, Calvin, Amyot, d'Aubigné). (S.)

3. Gambader, piaffer. Dérivé de *penade*, gambade (I. V, ch. xxxix), terme qu'on lit dans *Jehan de Paris* et chez Marot. Le verbe, qu'on rencontre également dès le <sup>xv</sup>e s. (Martin le Franc : à tournoyer et *pennader*), répond au langued. *penejd*, dérivé de *pen*, pied, littéralement remuer les jambes. Tandis qu'Oudin donne encore *pennader* et *panader*, Richelet et la première édition du *Dict. de l'Académie* ne connaissent que cette dernière forme. (S.) — *Le Debat des dames* (1508), *Anc. poés. fr.*, t. XII, p. 45, dit :

Et en feist faire lors une ou deux *pennades*

A son hobin où il estoit monté.

Palissy (*Recepte*, éd. Fillon, t. I, p. 99) applique le terme aux agneaux : « Je voyois joüer, gambader et *penader* certains agneaux. » (C.)

4. Terme de manège, introduit au <sup>xvi</sup>e s., de l'ital. *volteggiare*, même sens, et attesté pour la première fois chez R. On le lit également chez Calvin et chez Marot (*Épître*, 1543) au sens généralisé de « voleter » :

De France ay prins mon chemin par deça  
Pour *voltiger* et voir nouveaulx pays. (S.)

5. Terme vieilli, désigne un amble, un train rompu qui tient du pas et de l'amble et que l'on appelle le « pas relevé ». Les chevaux de mesagerie usés prenaient l'entrepas au lieu du trot, selon le *Dict. des sciences*. (C.)

6. Le mot s'emploie aujourd'hui au singulier. L'*amble* est une allure très douce pour le cavalier et pour le cheval qui lève ensemble les deux jambes du même côté, alternativement avec celles du côté opposé, et roule sans aucun effort musculaire. Les chevaux d'amble étaient autrefois très recherchés. (C.)

7. Allure du cheval écossais, nommé *hobin*, forme attestée dès le <sup>xv</sup>e s. Cf. *Anc. poés. fr.*, t. VIII, p. 39 : « le *haulbin* d'Angleterre ». (S.) — L'*aubin* est une allure qui tient du trot et du galop. « Les chevaux de poste, dit le *Dict. des sciences*, prennent l'*aubin* au lieu du galop à mesure qu'ils se ruinent. » Ce terme anglais est passé dans la langue par l'intermédiaire du patois normand. Cf. *R. E. R.*, VI, 293. (C.)

8. Sorte de galop décousu analogue à l'*aubin* et cheval qui a cette allure. Cf. plus bas : mon lavedan, mon *traquenard* ; terme antérieur à R. Cf. *Anc. poés. fr.*, t. VIII, p. 39 ; « le faveau,

grier<sup>10</sup>, et luy faisoit changer de poil (comme font les moines de courtibaux<sup>11</sup> selon les festes), de bailbrun<sup>12</sup>, d'alezan<sup>13</sup>, de gris pommelé, de poil de rat, de cerf<sup>14</sup>, de rouen<sup>15</sup>, de vache<sup>16</sup>, de zencle<sup>17</sup>, de pecile<sup>18</sup>,  
 10 de pye, de leuce<sup>19</sup>.

Luy mesmes d'une grosse traine<sup>20</sup> fist un cheval pour la chasse, un aultre d'un fust de pressouer<sup>22</sup> à tous les jours, et d'un grand chaisne une mulle avecques la housse pour la chambre. Encores en eut il dix ou douze à relays et sept pour la poste. Et tous mettoit coucher auprès  
 15 de soy.

Ligne 7. A, B : *faisoyt* — l. 11. A, B, D : *Et luy* — A, B : *grousse* — A, B : *feist* — A : *fist un aultre* ; D : *fist ung* — E : *chaval*<sup>21</sup> — l. 11-12. A : *et un aultre* ; B : *un aultre* ; D : *ung aultre* — l. 12. D : *d'ung*

le grison, le *traquenart*... », et d'origine méridionale : gascon *tracanart*, même sens, dérivé de *trac*, *tracan*, trace, allure, marche cahotante. (S.)

9. Pas du chameau. En languedoc, *camelin* signifie ce qui a rapport au chameau. Le terme est inconnu en dehors de R. (S.)

10. Pas de l'onagre ou âne sauvage. Dérivé propre à R. (S.)

11. Dalmatiques de diacres. Vieux mot (1227) encore usuel dans différents patois (Poitou, Berry, Touraine, Saintonge, Limousin). Cf. *R.E.R.*, VII, 169. (S.)

12. Bai brun. La graphie *bail* se rattache à l'anc. fr. *baille*, de couleur baie, forme parallèle à *bai*, et de la même origine (cf. le dérivé moderne *baillet*). (S.)

13. Terme attesté ici pour la première fois dans la langue. R. l'a tiré du limousin *alesan*. (S.)

14. Probablement une robe fauve analogue à celle du *louveteau*, dont le poil varie de nuance dans sa longueur. Le terme, aujourd'hui inusité, figure dans le *Traité des chevaux* de Baret de Rouvray en 1645 (*R.E.R.*, VII, 99).

15. Rouan ; poil mêlé de blanc, de gris et de rouge.

16. Poil roux, comme celui d'un grand nombre de vaches.

17. Tacheté de marques faites en forme de faucille. Terme que R. a tiré du grec (ζάγκλον,

faucille), de même que *pecile* et *leuce*. On ne rencontre pas ces appellations en dehors de notre auteur. (S.)

18. De couleur bigarrée. Du grec *ποικίλος*, bigarré.

19. De couleur blanche. Du grec *λευκός*, blanc.

20. Train, sorte de véhicule composé d'une poutre et de deux roues qui sert à transporter les arbres abattus. Cf. Du Cange, *vo trainare* : « Il apparceut les bœufz hattelés aux *trahines* chargées du dit bois. » Cf. infra, ch. XXI, l. 54 : « On luy amenoit sur une *trainne* à beufz un faratz de patenostres... » Le mot *trainne*, déjà archaïque au xv<sup>e</sup> s., s'est conservé dans certains patois (Saintonge). Au sens primitif de *poutre*, il est encore dans Brantôme, t. V, p. 60 : « L'empereur voyoit bien les petites pailles dans les yeux d'autrui et dans les siens propres n'appercevoit pas une *trahine* que lui devoit crever les yeux. » (S.-C.)

21. Cheval. Peut-être forme limousine.

22. Le « fust » est le *prælum* du pressoir chez les anciens, c'est-à-dire la pièce de bois faisant levier, qui s'abattait sur la charge de vendange à pressurer.

23. Pain-en-sac. On disait : « Manger son *pain en sac* ou en poche », pour signifier se montrer misérable ou avare. « Monsieur de *Penessac* » figure dans la seconde *Revue franche*. (C.)

Un jour le seigneur de Painensac <sup>23</sup> visita son pere en gros train et apparat, auquel jour l'estoient semblablement venuz veoir le duc de Francrepas <sup>24</sup> et le comte de Mouillevent <sup>25</sup>. Par ma foy, le logis feut un peu estroict pour tant de gens, et singulierement les  
 20 estables <sup>26</sup>; donc le maistre d'hostel et fourrier dudict seigneur de Painensac, pour sçavoir si ailleurs en la maison estoient estables vacques <sup>27</sup>, s'adresserent à Gargantua, jeune garsonnet, luy demandans secrettement où estoient les estables des grands chevaulx <sup>28</sup>, pensans que volontiers les enfans decellent tout <sup>29</sup>.

25 Lors il les mena par les grands degrez <sup>30</sup> du chastéau, passant par la seconde salle, en une grande gualerie par laquelle entrerent en une grosse tour, et, eulx montans par d'autres degrez, dist le fourrier au maistre d'hostel :

« Cest enfant nous abuse, car les estables ne sont jamais au hault  
 30 de la maison.

— C'est (dist le maistre d'hostel) mal entendu à vous, car je sçay des lieux, à Lyon <sup>31</sup>, à la Basmette <sup>32</sup>, à Chaisnon <sup>33</sup> et ailleurs, où les

Ligne 16. D : *Ung* — l. 17. A, B : *ouquel* — A, B : *l'estoyent* — A, B : *veoyr* — l. 18. D : *conte* — l. 19. D : *ung* — l. 20. A : *dont* — l. 21. A, B : *estoyent* — l. 23. A, B : *estoyent* — l. 24. A, B. D : *voulientiers* — l. 32. A, B : *alleurs*.

24. Amateur de franchises repues, aimant à faire de bons repas sans payer.

25. On trouve dans les pièces attribuées faussement à Villon : « *Dialogue de Messieurs de Mallepaye et de Baillevent* » (mauvais payeur et donne du vent). Mouillevent se comprend moins aisément. Ces noms de parasites conviennent bien à des gens qui viennent se faire héberger avec toute leur suite par Grandgousier. (C.)

26. Écuries. « Car à tort comence à fermer l'estable cil qui a perdu son cheval ». *Lai du trot*, XIII<sup>e</sup> s.

27. Vides. Latinisme (*vacuus*), mot rare en dehors de R.

28. Chevaux d'armes, chevaux de bataille. Brantôme (*Hommes ill. fr.*, t. II. p. 387) parle d'un prince qui « avait d'ordinaire sa grande

écurie de dix ou douze pièces de *grands chevaulx* ». (C.)

29. Cf. P. Grosnet, *Motz dorez de Cathon* : A fols, enfans, et à gens ivres  
 Ne faut ses secrets révéler ;  
 Car selon que trouvons es livres,  
 Jamais ne veulent rien celer.

30. Le grand escalier, l'escalier d'honneur. L'escalier desservant les étages, comme on le verra plus loin, était dans une tour. C'est l'escalier à vis du xv<sup>e</sup> s. (C.)

31. Il s'agit sans doute des maisons construites sur le flanc de la colline de Fourvières, rive droite de la Saône. De la rue Saint-Georges partent des allées en escaliers desservant deux ou trois maisons superposées (R. E. R., VI, 214).

32. Couvent de Cordeliers à 2 km. au sud d'Angers. Une tradition veut que R., après

estables sont au plus hault du logis<sup>34</sup> ; ainsi, peut estre que derriere y a yssue au montouer<sup>35</sup>. Mais je le demanderay plus asseurement ».

35 Lors demanda à Gargantua :

« Mon petit mignon, où nous menez vous ?

— A l'estable (dist il) de mes grands chevaux. Nous y sommes tantost, montons seulement ces eschallons<sup>36</sup> ».

Puis, les passant par une aultre grande salle, les mena en sa  
40 chambre, et, retirant la porte :

« Voicy (dist il) les estables que demandez; voylà mon genet<sup>37</sup>, voylà mon guildin<sup>38</sup>, mon lavedan<sup>39</sup>, mon traquenard<sup>40</sup> ».

Et, les chargeant d'un gros livier<sup>41</sup> :

Ligne 33. A, B : *peult* — A, B : *darriere* — l. 38. A, B, D : *tantoust* — B : *montans* — l. 40. A, B : *retyrant* — l. 41. A, B : *voycy* — l. 42. A, B : *tracquenard* — l. 43. A, B, D : *chargeant* — D : *d'ung*

avoir reçu le rudiment à Seuilly, ait quitté cette abbaye pour le couvent de l'Observance de la Baumette. Fondé par le roi René, au creux d'une montagne, il contenait une grotte qui rappelait la Sainte-Baume près de Marseille. Les jardins, très beaux, comportaient de vastes terrasses, ce qui explique comment on pouvait entrer aux écuries « au plus haut du logis ». Cf. *R. E. R.*, III, 62. (C.)

33. Chinon. C'est la forme *Caino* de Grégoire de Tours. Cf. Hadrien de Valois, *Notice des Gaules*, p. 114, v° *Caino*. Les maisons de Chinon, bâties au pied du coteau que couronne le château, ont encore des caves ou des écuries creusées dans le flanc de l'escarpement. On y accède par des degrés, et l'« *estable* » peut se trouver ainsi plus haut que la maison.

34. Dans une maison adossée à une pente, le premier ou le second étage est susceptible d'offrir une issue de plain pied avec le sommet du coteau, où l'on pourrait monter à cheval. (C.)

35. Montoir. Le son *oi* s'est changé dès la fin du xv<sup>e</sup> s. en *ouè*; de là les notations qu'on lit chez R. et ses contemporains : *mirouer* et *mirouoir*, *montouer* et *montouoir*, *tyrouer* et *tirouoir*, etc. (S.)

36. Échelon. Forme archaïque (anc. fr. *escal-lon*) et dialectale qui semble particulière à R. (S.)

37. Petit cheval de race espagnole que Monet définit ainsi : « *Genet d'Espagne*, cheval très vite à la course, dont la meilleure sorte naissoit jadis sur le Taïe, près Lisbonne, au Portugal. » Le terme est antérieur à R. (xiv<sup>e</sup> s.). (S.)

38. Guilledin, cheval hongre. Robert Estienne (1539) : « *Guilhedin*, ou haquenée. C'est un mot anglais, *Asturco*. » Le terme est antérieur à R. Cf. *Anc. poés. fr.*, t. VIII, p. 39 : « L'aquenée, le double courtault, ... le *guilledin*. » (S.)

39. Cheval de Lavedan, ancienne vicomté de Gascogne, dont les chevaux étaient recherchés pour leur vitesse. Voici ce qu'en dit Belleforest dans sa *Cosmographie* (1575, t. I, col. 267), en parlant de la Gascogne : « Les monts de Lavedan, tant recommandés pour nourrir les meilleurs chevaux de Gaule, et tels qui surpassent les espagnols en force et en dexterité. »

40. Cheval qui marche à l'allure du *traquenard*. Cf. supra n. 8.

41. Levier. Cf. l. III, ch. LII : « ceulx du dedans n'avoient aultres defenses que pierres et *liviers*. »

« Je vous donne (dist il) ce phryzon <sup>42</sup> ; je l'ay eu de Francfort, mais  
 45 il sera vostre ; il est bon petit chevallet <sup>43</sup> et de grand peine <sup>44</sup>. Avecques  
 un tiercelet d'autour <sup>45</sup>, demye douzaine d'hespanolz <sup>46</sup> et deux levriers <sup>47</sup>,  
 vous voylà roy des perdrys et lievres <sup>48</sup> pour tout cest hyver.

— Par saint Jean ! (dirent ilz) nous en sommes bien ! A ceste heure  
 avons nous le moine <sup>49</sup>.

50 — Je le vous nye (dist il). Il ne fut, troys jours a <sup>50</sup>, ceans ».

Devinez icy duquel des deux ilz avoyent plus matiere, ou de soy  
 cacher pour leur honte, ou de ryre pour le passetemps.

Eulx en ce pas descendens tous confus, il demanda :

« Voulez vous une aubeliere <sup>51</sup> ?

55 — Qu'est ce ? disent ilz.

— Ce sont (respondit il) cinq estroncz pour vous faire une muse-  
 liere.

Ligne 45. E : *avecques* — l. 46. D : *ung* — l. 50. A : *Je le vous nye... troys jours a, ceans* manque — B, D : *feut* — l. 51. A, B : *ycy*

42. Cheval de Frise. Cette province des Pays-Bas produisait autrefois de gros et forts chevaux qui se vendaient aux foires de Francfort.

43. Petit cheval. Aujourd'hui, *chevalet* est pris exclusivement au sens métaphorique de « support » (à l'exemple de *poutre*). (S.)

44. Résistant à la fatigue.

45. Autour mâle. On appelle tiercelet en fauconnerie les mâles des oiseaux de proie, faucon, gerfaut, épervier, etc., parce qu'ils sont plus petits d'un tiers que les femelles. (C.)

46. Épagneuls. Proprement (chien) *espagnol*, dont la graphie rabelaisienne est une forme réduite (cf. *Prol.*, n. 48). Cette race de chiens était venue d'Espagne dès le xiv<sup>e</sup> s. « Que l'espreviateur se garnisse d'*espaignols* », dit le *Menagier*, II, 281. (S.)

47. Les chiens d'arrêt et les levriers faisaient partie de l'équipage de volerie.

48. Le meilleur chasseur de perdrix et de lièvres. On disait le *roi* du papegai, pour désigner le vainqueur du tir à l'oiseau, le *roi* de la gerbe, etc. (C.)

49. Nous sommes bernés. On ignore l'ori-

gine de cette métaphore. R. en donne une étymologie de fantaisie au ch. XLV, l. 111. Le sens de *berner* est garanti par ce passage d'A. du Saix, *La manière de congnoistre le flateur d'avec l'amy*, p. 7, 1<sup>o</sup> : « Ung assentateur... ne les *decoïpt* pas tous d'une sorte. Aux ungs il *donne le moyne* en sautant », qui paraphrase les verbes *illicit ac fallit* du texte d'Érasme. (P.)

50. Il y a trois jours. Et plus loin, l. III, ch. XVIII : « plus de six mille ans *a* », abréviation de *il y a*, que R. emploie également à côté de *y a*. Cf. l. IV, ch. VII : « *y a un os* ». (S.)

51. Formation analogue à *muselière* et dérivant de l'anc. fr. *aubel*, aubier, peuplier blanc. (S.) — Il s'agit peut-être d'une poutre de peuplier servant de cheval à Gargantua comme le « fust de pressouer » et le « grand chesne ». Le Duchat en proposant : « licol de cuir blanc » oublie qu'un fourrier et un majordome auraient su le sens du mot s'il avait désigné une pièce de harnachement. Il est d'ailleurs possible que le mot ait été forgé uniquement pour amener l'interrogation « qu'est-ce ? » *R. E. R.*, VII, 232. (C.)



— Pour ce jourd'huy (dist le maistre d'hostel), si nous sommes roustiz, jà <sup>52</sup> au feu ne bruslerons, car nous sommes lardez à point<sup>53</sup>,  
60 en mon advis. O petit mignon, tu nous as baillé foin en corne <sup>54</sup>; je te voirray quelque jour pape <sup>55</sup>.

— Je l'entendz (dist il) ainsi; mais lors vous serez papillon <sup>56</sup>, et ce gentil papeguay <sup>57</sup> sera un papelard <sup>58</sup> tout faict.

— Voyre, voyre, dist le fourrier.

65 — Mais (dist Gargantua) divinez combien y a de poinctz d'agueille en la chemise de ma mere.

— Seize, dist le fourrier.

— Vous (dist Gargantua) ne dictes l'Evangile <sup>59</sup>; car il y en a sens davant et sens derriere <sup>60</sup>, et les comptastes trop mal,

70 — Quand? (dist le fourrier).

— Alors (dist Gargantua) qu'on feist de vostre nez une dille <sup>61</sup> pour

Ligne 60. B, D : *fin* — l. 63. D : *ung* — l. 65. D : *aguille* — l. 68. A : *dictex pas*; B : *dictex* — l. 69. A, B : *darriere* — A, B, D : *comptastex*

52. Jamais. Sens usuel au xv<sup>e</sup> s. Cf. ch. vi, l. 22 : « Jà Dieu ne plaise ! »

53. Jeu de mots. *Larder* signifie à la fois mettre des lardons dans la viande (ce qui l'empêche de se dessécher au feu) et, par métaphore, cribler quelqu'un d'épigrammes.

54. Couronnés de foin, comme les bêtes à vendre, dans les foires. Cf. Régnier, *Épigrammes*, I :

*Sur le portrait d'un poète couronné :*

Graveur, vous deviez avoir soin

De mettre dessus ceste teste

Voyant qu'elle estoit d'une beste,

Le lien d'un botteau de foin. (P.)

55. « Il faut avoir du nez pour estre pape », disent les *Adages fr.* (Leroux de Lincy, t. I, p. 38) et le *Moyen de parvenir*, XXVII : « Vraiment vous estes *docte*, vous estes en danger *d'estre un jour pape*. » (C.)

56. Petit pape. Jeu de mots qu'on lit également chez Gringore, t. I, p. 12. « Pour com-

battre les *papillons* », c'est-à-dire les partisans du pape. (S.)

57. Perroquet (avec allusion à *pape*). Mot vieilli.

58. Hypocrite, faux dévot. Le mot se trouve dans le *Roman de Renard* (v. 15188).

Or est frere Renart clamez

Et si fet moult le *papelart*.

L'italien *pappalardo*, goinfre, baffeur, justifie selon Littré, l'étymologie *papelard* = croque lardon. C'est celle qui est donnée par l'*Auteur françois*. (R. E. R., IV, 72.)

59. Ce que vous dites n'est pas parole d'évangile :

Hœ! votre bouche ne parla

Depuis, par monseigneur saint Gille,

*Qu'el ne disoit pas evangille?*

dit Pathelin au drapier, v. 286-88.

60. R. joue sur les mots : *sens*, impératif du verbe *sentir*, *cen* dé l'expression *cen devant derriere* et le nombre *cent*.

61. Fausset d'un tonneau. Cf. ch. xi, n. 72.

tirer un muy<sup>62</sup> de merde, et de vostre gorge un entonnoir pour la mettre en aultre vaisseau, car les fondz estoient esventez<sup>63</sup>.

— Cordieu<sup>64</sup> ! (dist le maistre d'hostel) nous avons trouvé un causeur. Monsieur le jaseur, Dieu vous guard de mal, tant vous avez la bouche fraische<sup>65</sup> ! »

Ainsi descendens à grand haste, soubz l'arceau des degrez<sup>66</sup> laisserent tomber le gros livier qu'il leurs avoit chargé, dont dist Gargantua :

« Que diantre<sup>67</sup> vous estes mauvais chevaucheurs ! Vostre courtault<sup>68</sup> vous fault<sup>69</sup> au besoing<sup>70</sup>. Se il vous falloit aller d'icy à Cahusac<sup>71</sup>, que aymeriez vous mieulx, ou chevalcher un oyson, ou mener une truye en laisse ?

Ligne 72. D : *ung* — A, B : *guorge* — D : *ung* — A, B, D, *entonnouoir* — l. 73. A, B : *estoyent* — l. 74. D : *ung* — l. 79. A, B : *estez* — l. 80. A : *failloit* — l. 81. D : *chevaucher* — D : *ung*

62. Muid. Mesure de capacité d'environ 270 litres. C'est l'ancienne orthographe que donne également Robert Estienne (1539), devenue, par réaction étymologique, *muid*. Oudin, en la reproduisant, remarque expressément : « *d* ne se prononce jamais. » (S.)

63. Jeu de mot sur les *fonds* du muid, qui sont *esventez*, quand le vin reste en vidange, et le fond des chausses, qui, dans un autre sens, est *éventé*. (C.)

64. Corbleu ! proprement : corps de Dieu ! formule fréquente chez R., qui emploie aussi : *le corps Dieu* (l. I, ch. xxvii, l. 60) et *par le corps Dieu* (l. I, ch. xlii, l. 19). (S.)

65. Tant vous parlez facilement. « Apprennent à deviser et bien parler et avoir la bouche freyche, » dit Martial d'Auvergne, *Ar.*, 52. — Dans *Le Brave*, comédie de J.-A. de Baïf, Finet, le valet, dit de Bontams, le vieillard proluxe, t. III, p. 271 :

Escoutez comme il en depêche

Ce vieillard à la bouche frêche. (P.)

66. L'entrée de l'escalier, selon la mode du temps de Louis XII, se faisait sous un arceau en anse de panier. (C.)

67. Déformation euphémique de *diable*, fréquente chez R. C'est le premier texte où l'on rencontre ce mot que Cotgrave désigne comme Normand. (S.)

68. Cheval à qui on a coupé la queue et les oreilles.

69. Manque. Sens usuel au xvii<sup>e</sup> s. du verbe *falloir*, sens encore conservé dans le proverbe : « au bout de l'aune faut le drap, » ainsi que dans la forme *s'en falloir*. (S.)

70. Lorsque vous en avez besoin. Expression courante en ancien et moyen français. Cf. Villon, *Lais*, v. 30 :

Et me faillent au grant besoing. (P.)

71. Cant. Castillonès, arr. Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). En 1531, la seigneurie de Cahuzac appartenait à Louis d'Estissac, neveu de l'évêque de Maillezaïs, protecteur de R. Dans cette région, limitrophe du Périgord et de la Guyenne, où Geoffroy d'Estissac possédait l'abbaye de Cadouin, habitaient Fayolles (cf. ch. xvi, n. 1), le vicomte de Lauzun, Saint-Sernin, parents ou amis d'Estissac, et cités par R., au l. IV, ch. lxi. Cf. *R.E.R.*, VII, 387, 400. (C.)

— J'aymerois miculx boyre, » dist le fourrier.

Et, ce disant, entrerent en la sale basse où estoit toute la brigade <sup>72</sup>,  
85 et, racontans ceste nouvelle histoire, les feirent rire comme un tas de  
mouches <sup>73</sup>.

Ligne 85. A : *contans* — A : *vouvelle histoyre* — D : *ung*

72. Troupe, réunion de personnes. Sens général, usuel au xvi<sup>e</sup> s. (Marot, Ronsard) et au xvii<sup>e</sup> (Corneille, Boileau), restreint dans la langue moderne au vocabulaire de l'armée. (S.)

73. Facétie populaire qui se retrouve dans

une fatrasie en patois picard de date incertaine. Cf. *R.E.R.*, V, 152. L'expression est encore employée par Garasse, *la Recherche des rech.*, p. 158 : « Il en discourt à *faire rire les mouches* et à dormir debout. » (Lacurne.)

Comment Grandgousier congneut l'esperit <sup>1</sup> merueilleux de Gargantua  
à l'invention d'un torchecul.

CHAPITRE XIII.

Sus la fin de la quinte <sup>2</sup> année, Grandgousier, retournant de la  
5 defaictte des Ganarriens <sup>3</sup>, visita son filz Gargantua. Là fut resjouy  
comme un tel pere pouvoit estre voyant un sien tel <sup>4</sup> enfant, et, le  
baisant et accollant, l'interrogeoyt de petitz propos pueriles en  
diverses sortes. Et beut d'autant <sup>5</sup> avecques luy et ses gouvernantes,  
esquelles par grand soing demandoit, entre aultres cas, si elles  
10 l'avoyent tenu blanc et nect. A ce Gargantua feist response qu'il y  
avoit donné tel ordre qu'en tout le pays n'estoit guarson plus nect  
que luy.

« Comment cela ? dist Grandgousier.

---

Ligne 1. A : *Grantgousier* — l. 2. D : *d'ung* — l. 3. A, B, D : *XII* — l. 4. A :  
*Grantgousier* — l. 5. E : *Ganarriens* <sup>3</sup> — A, B : *feut* — l. 6. D : *ung* — D : *ung* — l. 7.  
B : *petiz* — l. 9. A, B, D : *s'ilz* — l. 10. A, B : *responce* — l. 11. A, B : *n'estoyt* —  
l. 13. A : *Grantgousier*

1. Esprit. Cf. ch. x, n. 58.

2. Cinquième. Et plus bas (ch. xv, l. 34) :  
« et pour le *quint*, » qui vient après *tiercement*  
et *quartement*. Formes des noms de nombres  
courantes au *xvi<sup>e</sup>* s.

3. Canariens. La même alternance des deux  
gutturales *c* et *g* se rencontre dans le nom propre  
*Claude*. La même initiale sonore est fréquente  
chez R. dans les noms communs tels que *ganivet*  
(= *canivet*), *garavane* (= *caravane*), *grampe*  
(= *crampe*), etc. Voir aussi Thurot, t. II, p. 668.  
Ces Canariens sont ou les habitants des Canaries

ou ceux du pays de Canarre, connu dans la tradi-  
tion médiévale. Bojardo (*Orlando innamorato*)  
mentionne parmi les troupes auxiliaires d'Agramant  
contre Charlemagne un *re di Canaria*. Cf.  
*R. E. R.*, VII, 249, et *Navig. de Pant.*, p. 9. (S.)

4. Un tel enfant à lui. L'indéfini joint à la  
forme atone de l'adjectif possessif (cf. l. IV,  
ch. 1 : *autres siens* serviteurs) est une construc-  
tion archaïque demeurée encore usuelle au  
commencement du *xvi<sup>e</sup>* s. (v. Brunot, t. II,  
p. 419). (S.)

5. Fit raison. Cf. *Prologue*, n. 24.

— J'ay (respondit Gargantua) par longue et curieuse experience  
15 inventé un moyen de me torcher le cul, le plus seigneurial, le plus  
excellent, le plus expedient que jamais feut veu.

— Quel? dict Grandgousier.

— Comme vous le raconteray (dist Gargantua) presentement.

« Je me torchay une foys d'un cachelet<sup>6</sup> de velours de une damoi-  
20 selle, et le trouvoy bon car la mollice<sup>7</sup> de sa soye me causoit au fon-  
dement une volupté bien grande;

« une aultre foys d'un chapron<sup>8</sup> d'ycelles, et feut de mesmes;

« une aultre foys d'un cachecoul<sup>9</sup>;

« une aultre foys des aureillettes<sup>10</sup> de satin cramoyssi, mais la  
25 dorure d'un tas de spheres de merde<sup>11</sup> qui y estoient m'escorcherent

Ligne 15. D : *ung* — A, B : *le plus royal, le plus seigneurial* — l. 17. D : *dist* — A : *Grantgouzier* — l. 19. D : *d'ung* — l. 19-20 : A : *de voz damoiselles*; B : *de vos damoiselles* — l. 20. A, B : *la soye* — A, B : *causoyt* — l. 22. D : *d'ung* — l. 23. D : *d'ung* — l. 24. A, B, D : *aureilles* — l. 25. A, B : *doreure* — D : *d'ung* — A, B : *estoyent*

6. Cache-nez, pièce carrée que les dames attachaient aux oreillettes du chaperon par les temps froids et qui couvrait le bas du visage au-dessous des yeux comme une barbe de masque. R. joue sur les mots *cache-nez* et *cache-laid* (cache-laideur). On nommait aussi par dérision cet accessoire de la coiffure *coffin à roupies*. (C.) — Le mot se présente aussi (l. V, ch. xxvi), sous la forme *cache-laid*, qui est de l'invention de R., accompagné de cette explication : « nos damoiselles quant c'est qu'elles ont leur *cache-laid*, que vous nommez touret de nez, les anciens le nomment chareté. Parce qu'il couvre en elles de pechez grande multitude. » (S.)

7. Mollesse. Graphie savante, d'après le latin *mollitia*.

8. Coiffure à bourrelet et à queue que portaient au moyen âge les hommes et les femmes. Nicot en donne cette description : « C'est une façon d'habillement de teste que les François de toutes qualitez portoient, qui est façonné communement de drap, et celuy des princes couvert d'orfeverie ou autre diaprerie, estant façonné en une manche longue et estroite qui

faisoit plusieurs tours au col, et un bourrelet qui estoit son assiette et arrest sur la teste de l'homme, et d'une piece de drap plissé qui pendoit sur l'oreille et servoit contre le soleil et le vent, ores pendant sur une oreille, or sur l'autre. »

Ces *chapperons* d'honneste contenance,  
Des dames sont de velours ou satin,  
Les bourgeoises les ont par difference  
De beau drap noir ou rouge à leur plaisance.  
O. de la Marche, *Le parement des dames*,  
ch. xxiii. (S.)

9. Cache-cou, mouchoir de cou. R. en parle ailleurs (l. II, ch. xvii) : « Les damoysselles de ceste ville avoyent trouvé... une maniere de colletz ou *cachecoulx* à la haulte façon, qui leur cachoyent si bien les seins. » Le mot, encore aujourd'hui populaire, ne paraît pas remonter au delà du xvi<sup>e</sup> s. (S.)

10. Partie du chaperon qui retombait sur l'oreille et qu'on ornait de broderies d'or, de perles ou de chaînettes.

11. Sorte de juron : « Un tas de boules du diable! » aurait-il pu dire si le ton du chapitre n'eût appelé une expression plus énergique.

tout le derriere; que le feu saint Antoine <sup>12</sup> arde le boyau cullier de l'orfevre qui les feist et de la damoiselle que les portoit!

« Ce mal passa me torchant d'un bonnet de paige, bien emplumé <sup>13</sup> à la Souice <sup>14</sup>.

30 « Puis, fiantant derriere un buisson, trouvay un chat de Mars <sup>15</sup>; d'icelluy me torchay, mais ses gryphes <sup>16</sup> me exulcererent <sup>17</sup> tout le perinée.

« De ce me gueryz au lendemain, me torchant des guands de ma mere, bien parfumez <sup>18</sup> de maujoin <sup>19</sup>.

35 « Puis me torchay de saulge, de fenail, de aneth, de marjolaine, de roses, de feuilles de courles <sup>20</sup>, de choulx, de bettes, de pampre, de guy-

Ligne 26. A, B : *derriere* — A, B : *Antoyne* — l. 27. A, B : *portoyt* — l. 28. D : *d'ung* — l. 30. A, B : *derriere* — D : *ung* — D : *ung*

12. Imprécation fréquente chez R. qui l'éclaircit lui-même dans cet autre passage, l. I, ch. XLV, l. 48 : « Ainsi preschoit à Sinays un caphart que saint Antoine mettoit le feu es jambes. » On trouve la même imprécation dans les vieilles farces (*Anc. Th. fr.*, t. I, p. 230), dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, t. I, p. 231) et chez Villon (*Lais*, v. 263) : « Saint Anthoine l'arde! » (S.) — Le Dr Edvard Ehlers (de Copenhague) a publié à Paris, en 1896 un ouvrage sur l'*Ergotisme, ignis sacer, ignis sancti Antonii*, dans lequel il indique (p. 6) les synonymes français suivants : « Feu Saint-Antoine, Feu sacré, Maladie du feu, Gangrène des Solognats, Ergotisme ». Le feu Saint-Antoine provenait d'une intoxication par l'ergot des céréales et présentait comme symptômes principaux des douleurs vives dans les membres supérieurs et inférieurs, fourmillements et engourdissements, rougeur érysipélateuse, gangrène. (D.)

13. Garni de plumes. Sens qu'on lit encore dans Régnier, *Sat.*, VI : « Relevez, *emplumez*, braves comme saint George. »

14. Les Lansquenets et les Suisses portaient des coiffures généralement ornées de panaches de plumes.

15. Chat né au mois de mars : « Les chats

de Mars sont regardés comme excellents en Anjou » (Sébillot, *Folklore de France*, t. III, p. 82). Cf. *R.E.R.*, V, 135. (S.)

16. Griffes. Graphie prétendue étymologique qui mettait ce mot germanique en rapport avec le grec *γρυπός*, crochu. (S.)

17. Ulcérèrent légèrement. Néologisme (lat. *exulcerare*) qui semble avoir été introduit par notre auteur.

18. Les « muguettes » d'alors parfumaient leurs gants à outrance, au point d'enfumer les renards dans leur terrier, dit Gratien du Pont, fo 48 v<sup>o</sup>. (C.)

19. Jeu de mots par antiphrase pour *benjoin* = *bien joint*. Ailleurs (l. III, ch. XLVI) R. parle du « parfums de *mauljoinct* ». Ce mot désignait proprement la nature de la femme, et c'est avec ce sens qu'on le lit chez Marot (*Rondeau des barbiers*, 1515), et chez Du Fail (t. II, p. 280). Cf. *R.E.R.*, I, 138. Robert Estienne ne connaît que : *Maujoinct*. Male coagmentatus, hians. (S.)

20. Courges. Terme lyonnais (*corla*) répondant au langued. *coucourlo* (même sens) dont il représente la forme réduite. (S.) — Antoine du Pinet, dans son *Historia plantarum* (Lyon, 1561, p. 190), au chapitre *Cucurbita*, indique les synonymes français suivants : « courge, *courle*, cause ». (D.)

maulves, de verbasce<sup>21</sup> (qui est esscarlatte de cul<sup>22</sup>), de lactues<sup>23</sup> et de feuilles de espinards, — le tout me feist grand bien à ma jambe<sup>24</sup>, — de mercuriale, de persiguire<sup>25</sup>, de orties, de consolde<sup>26</sup>; mais j'en eu la  
40 cacquesangue<sup>27</sup> de Lombard, dont feu gary<sup>28</sup> me torchant de ma braguette.

« Puis me torchay aux linceux<sup>29</sup>, à la couverture, aux rideaux, d'un coissin<sup>30</sup>, d'un tapiz, d'un verd<sup>31</sup>, d'une mappe<sup>32</sup>, d'une serviette, d'un mouschenez<sup>33</sup>, d'un peignouoir<sup>34</sup>. En tout je trouvay de  
45 plaisir plus que ne ont les roigneux<sup>35</sup> quand on les estrille.

Ligne 36-37. D : *duymaulves* — l. 37. A, B, D : *et manque* — l. 39. A, B, D : *persiguire* — A, B : *consoulde* — l. 40. B : *gary* — l. 42. B : *au* — B : *au* — A, B : *rideaux* — l. 43. D : *d'ung* — D : *d'ung* — D : *d'ung* — l. 43-44. A : *d'une mappe, d'un couvrechief, d'un mouschenez* — l. 44. D : *d'ung* — D : *d'ung* — l. 45. A : *quant*

21. Le *verbasce* de R. est le *Verbascum Thapsus* de Linné, plante qui est appelée bouillon blanc, molène, bonhomme, etc. (D.)

22. Qui est propre à teindre les fesses en rouge, par friction violente ou flagellation.

23. Laitues. Graphie étymologique.

24. Expression proverbiale. On dit encore ironiquement : « Cela me fera une belle jambé ! » en parlant d'une chose dont on ne tirera aucun avantage. (C.)

25. Persiguire, du latin *persicaria*. C'est la plante appelée : persicaire âcre, poivre d'eau, curage ou culrage. Pena et de Lobel, *Stirpium Adversaria nova, Londini, 1570*, p. 133, disent : « Gallis cul raige vocatum est ut cujus folia, quae, quis podici... abstergeri causa affricuerit, inurant rabiem clunibus. » (D.) C'est le *perseguie bastard* du Languedoc, proprement pêcher bâtard (*perseguiero*, même sens). (S.)

26. Consoude. C'est le *Symphytum officinale* L., appelé vulgairement *grande consoude*.

27. Flux de sang, dysenterie. Terme emprunté au xv<sup>e</sup>s. de l'italien. (S.) — La dysenterie est une maladie contagieuse qui éprouvait les armées en campagne. Guerroyant dans le nord de l'Italie, en Lombardie particulièrement, les Français avaient dû en souffrir. (D.)

28. Guéri. « Autrefois, remarque Vaugelas, on disoit *guarir* et *guerir*, et plutost *guarir* que *guerir*, mais aujourd'hui ceux qui parlent et escrivent bien disent toujours *guerir* et jamais *guarir*. » La forme moderne est le résultat de la prononciation parisienne, comme l'observe La Motte le Vayer (1647) : « On dit *guarir* et *guerir*. *Guerir* est plus effeminé et d'enfans de Paris qui changent l'*a* en *e*. » (S.)

29. Draps de lit. Sens vieilli; se trouve encore dans La Fontaine.

30. Coussin. Graphie normale du mot jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup>s., familière à l'ancien français et aux patois (Berry, etc.) (S.)

31. Tapis vert. Sens vieilli.

32. « Torchon, espèce de petite serviette de grosse toile dont on se sert pour torcher les meubles. Du latin *mappa*. Ce mot n'est point en usage » (*Dict. de Trévoux*).

33. Mouchoir de poche. Mot usuel en Poitou, Saintonge, Berry. (S.)

34. Vêtement dont on se couvrait les épaules pendant qu'on se peignait. Le mot désignait aussi l'étui où l'on serrait les peignes. Cf. La-borde, *Glossaire*, v<sup>o</sup> *Pignère*. (C.)

35. Qui a la rogne, la gale : « Il y prend plus de plaisir qu'un galleux qu'on étrille. » Oudin, *Curios.*, p. 245.

— Voyre mais (dist Grandgousier) lequel torchecul trouvas tu meilleur ?

— Je y estois (dist Gargantua), et bien toust en sçauvez le *tu autem* <sup>36</sup>. Je me torchay de foin, de paille, de bauduffe <sup>37</sup>, de bourre, de laine, <sup>50</sup> de papier <sup>38</sup>. Mais

Tousjours laisse aux couillons esmorche <sup>39</sup>  
Qui son hord cul de papier torche.

— Quoy ! (dist Grandgousier) mon petit couillon, as tu prins au pot, veu que tu rimes <sup>40</sup> desjà ?

<sup>55</sup> — Ouy dea <sup>41</sup> (respondit Gargantua), mon roy, je rime tant et plus, et en rimant souvent m'enrime <sup>42</sup>. Escoutez que dict nostre retraict <sup>43</sup> aux fanteurs :

Ligne 46. A : *Grantgousier* — l. 47. E : *meilleu* — l. 48. A, B : *estoy* — A, B : *bien tout* — l. 53. A : *Grantgousier* — l. 54. A, B : *rime*

36. C'est-à-dire soit la teneur entière, jusqu'au dernier mot, soit la conclusion, soit le point difficile d'une chose. Cf. Picot, II, p. 189, n. 1. Cf. l. II, chap. XI : « Car je ay dict tout le *tu autem*. » Locution en usage chez les clercs : *Tu autem, Domine, miserere nobis*, est un verset qui est repris en chœur, dans l'office, à la fin de chaque leçon de l'Écriture Sainte. (P.)

37. Peut-être étoupe. Sens et origine inconnus. Un autre passage de R. (l. II, ch. VII : la *Bauduffe* des thesauriers) attribue au mot une autre acception aussi difficile à préciser. Le langued. *baudufu*, toupie, ne convient à aucun de ces deux passages. (S.)

38. Ce torchecul, sans doute le plus communément employé au XVI<sup>e</sup> s., fait le sujet de la troisième des *Repues franches*. Voyez également les conséquences de l'emploi imprudent d'un feuillet des *Décretales* au l. IV, ch. LII. (C.)

39. Amorce. Vieux mot, usuel au XVI<sup>e</sup> s. (Marot, Ronsard), encore usuel dans certains patois (Mayenne, etc.) (S.)

40. Jeu de mots. Au sens dialectal (Anjou, Poitou, Berry) *rimer* se dit d'un mets qui s'est attaché au vase où on l'a fait cuire et a pris un

goût de brûlé (Jaubert). (S.)—Ce sens se trouve dans un triolet du XV<sup>e</sup> s. cité par Guy, *Hist. de la poésie franç. au XVI<sup>e</sup> s.*, t. I, p. 93 :

Je rime comme pot en pois

Que dis-je ? comme pois en pot. (P.)

41. Oui-da, oui vraiment. *Dea*, usuel au XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s., parallèlement à *dia* (l. II, ch. XV), est une forme réduite de *diva*, particule exhortative qu'on rencontre déjà au XII<sup>e</sup> s., et qui était probablement à l'origine une onomatopée. Cf. *R.E.R.*, VIII, 158-162. (S.)

42. M'enrhume. Forme usuelle au XVI<sup>e</sup> s. (Palsgrave donne *rime* au sens de *rhume*), encore familière à certains patois (Mayenne, etc.). Le jeu de mots de R., *rimer* et *enrhumer* se lit également chez Marot, t. I, p. 149 :

En m'esbatant je fais rondeaulx en rithme,  
Et en rithmant bien souvent je m'enrime.

La forme *enrimer*, au sens d'« enrhumé », se lit déjà, au XIII<sup>e</sup> siècle, dans les *Fables* de Marie de France. (S.)

43. Lieux d'aisance. On lit dans les *Blasons domestiques* de Corrozet :

Retraict auquel personne n'entre,  
Si ce n'est pour purger son ventre. (C.)



Chiart <sup>44</sup>,  
 Foirart,  
 60 Petart,  
 Brenous <sup>45</sup>,  
 Ton lard  
 Chappart <sup>46</sup>  
 S'espert <sup>47</sup>  
 65 Sus nous.  
 Hordous <sup>48</sup>,  
 Merdous,  
 Esgous <sup>49</sup>,  
 70 Le feu de saint Antoine te ard,  
 Sy tous  
 Tes trous  
 Esclous  
 Tu ne torche avant ton depart <sup>50</sup> !

En voulez vous dadventaige ?  
 75 — Ouy dea, respondi Grandgousier.  
 — Adoncq, dist Gargantua :

## RONDEAU.

80 En chiant l'aultre hyer senty  
 La guabelle <sup>51</sup> que à mon cul doibs ;  
 L'odeur feut aultre que cuydois :

---

Ligne 63. A : *chapart* — l. 75. A, B, D : *dist* — A : *Grantgousier* — l. 77. A : *rondeau* manque

44. D'Adonville, dans sa *Complainte du temps passé* (vers 1530) emploie ce mot comme terme familier :

.... *Chiard*,

Souviene toy de moy a ceste fois.

Cf. *Anc. poés. fr.*, t. XIII, p. 131. (C.)

45. Plein de *bren*, terme encore usité dans certains patois.

46. Qui s'échappe. Forme réduite qu'on ne rencontre pas en dehors de R.

47. Se disperse. Cf. ch. x, n. 49.

48. Sale. Forme analogique tirée d'*ord* (v.

*Prol.*, n. 116), à l'exemple des synonymes *brenous*, *merdous*, etc., formes dialectales du midi et de l'ouest. (S.)

49. Qui égoutte.

50. Ces vers scatologiques, de même mesure que ceux de Marot à la lingère Lynotte (t. III, p. 11), sont taillés sur le patron des rimes spéciales et traditionnelles qui s'étaient encore aujourd'hui sur les murs des lieux d'aisance publics. (C.)

51. Le mot avait primitivement le sens général d'impôt, de redevance.

J'en feuz du tout empuanty <sup>52</sup>.

O ! si quelc'un eust consenty

M'amener une que attendoys

En chiant !

85

Car je luy eusse assimenty <sup>53</sup>

Son trou d'urine à mon lourdoys <sup>54</sup> ;

Cependant eust avec ses doigtz

Mon trou de merde guarenty

En chiant.

90 Or dictes maintenant que je n'y sçay rien ! Par la mer Dé <sup>55</sup>, je ne les ay fait mie, mais les oyant reciter à dame grand que voyez cy, les ay retenu en la gibbesiere de ma memoire <sup>56</sup>.

— Retournons (dist Grandgousier) à nostre propos.

— Quel ? (dist Gargantua) chier ?

95 — Non (dist Grandgousier), mais torcher le cul.

— Mais (dist Gargantua) voulez vous payer un bussart <sup>57</sup> de vin Breton <sup>58</sup> si je vous foys quinault <sup>59</sup> en ce propos ?

Ligne 82. A, B, D : *quelq'un* — l. 87. A, B, D : *avecq* — l. 90. A, B : *dictex* — l. 92. A, B : *memoyre* — l. 93. A : *Grantgousier* — l. 95 : A : *Grantgosier* ; B : *Grandgosier* — l. 96. D : *ung* — A : *bussal*

52. Infecté d'une odeur puante, verbe attesté dès le xv<sup>e</sup> s.

53. Cimenté, arrangé. C'est le sens du mot en angevin : *acimenter*, arranger proprement et solidement (se dit de toute espèce d'ouvrage). (S.)

54. A ma façon rustique, tout bonnement. Mathurin Cordier rapproche de ce gallicisme la locution latine : *rustice dicam*. (P.)

55. Jeu de mots. *Par la mer dé* signifie : Par la mère de Dieu ! Serment fréquent chez R. et encore usuel en Poitou : *merdé*, par ma foi ! (Lalanne), mère Dieu ! (Favre). Despériers (t. II, p. 248) met la formule dans la bouche même d'un paysan poitevin. (S.)

56. Cf. l. III, ch. xxxvi : « en la *gibbesiere* de mon entendement. » Les expressions de ce genre sont fréquentes chez les prédé-

cesseurs de R. Roger de Collerye dit, p. 48, « l'armoire de mon esprit », et Villon, *Lais*, v. 284 :

Lors je sentis dame Memoire

Reprendre et mettre en son *aumoire*

Ses especes collateralles.

G. Bouchet s'est rappelé l'expression de R. dans sa *Dixiesme serée*, t. II, p. 213. (C.)

57. Barrique de 268 litres. Cf. ch. iv, n. 32.

58. Vin provenant du cépage rouge dit *gros cabernet* ou *breton*, encore cultivé en Touraine. Aux Quinquenays, près de Chinon, où la famille Rabelais possédait, pense-t-on, une vigne, on récoltait du vin breton. Cf. ch. XLVII et LI (*R.E.R.*, VII, 100).

59. Le sens propre du mot est « babouin », par exemple dans la *Sottie des béguins* de 1523 (Fournier, *Th. fr.*, p. 397) :

— Ouy vrayement, dist Grandgousier.

— Il n'est (dist Gargantua) point besoing torcher cul, sinon qu'il  
100 y ayt ordure ; ordure n'y peut estre si on n'a chié ; chier doncques nous  
fault davant que le cul torcher.

— O (dist Grandgousier) que tu as bon sens, petit guarsonnet !  
Ces premiers jours je te feray passer docteur en gaie science<sup>60</sup>, par  
Dieu ! car tu as de raison plus que d'aage. Or poursuis ce propos  
105 torcheculatif, je t'en prie. Et, par ma barbe<sup>62</sup> ! pour un bussart tu auras  
soixante pippes, j'entends de ce bon vin Breton, lequel point ne  
croist en Bretagne, mais en ce bon pays de Verron<sup>63</sup>.

— Je me torchay après (dist Gargantua) d'un couvrechief, d'un  
aureiller, d'ugne pantophle, d'ugne gibbessiere, d'un panier — mais  
110 ô le mal plaisant torchecul ! — puis d'un chappeau. Et notez que  
des chappeaux, les uns sont ras, les aultres à poil, les aultres veloutez,  
les aultres taffetassez<sup>64</sup>, les aultres satinizez<sup>65</sup>. Le meilleur de tous

Ligne 98. A : *Grantgousier* — l. 101. D : *torchier* — l. 102. A : *Grantgouzier* ; B : *Grantgouxier* — l. 103. A, B, D : *docteur en Sorbone*<sup>61</sup> — l. 105. D : *ung* — l. 108. D : *d'ung* — B : *couverchief* ; D, E : *courverchief* — D : *d'ung* — l. 109. A, B : *d'une* — A : *pantoufle* — A, B : *d'une* — D : *d'ung* — l. 110. D : *d'ung* — l. 111. A, B : *chappeaux* — D : *ungs* — A, B : *velouttez*

Pour mieux ressembler le *quinault*

De cestuy m'embeguineray.

Faire quelqu'un *quinaud*, c'est le confondre, le rendre penaud, ébahi comme un singe. Du Fail dit également, t. I, p. 115 : « fut jugé... les avoir mis tous sur le cul et rendu *quinauds*. » (S.)

60. Allusion aux titres de bachelier et docteur *en gay saber* qu'on décernait aux lauréats des Jeux Floraux de Toulouse. Le *gay saber* était la poésie. (P.)

61. Le texte de A, B, D nous offre une nouvelle irrévérence de R., à l'égard de la Sorbonne, prudemment corrigée en 1542. C'est au collège de Sorbonne que la Faculté de Théologie tenait le plus souvent ses réunions au xvi<sup>e</sup> s. Aussi pour les humanistes de l'époque, la Sorbonne, qui n'était qu'un des collèges de la

Faculté de Théologie, représentait cette Faculté tout entière. (P.)

62. Serment burlesque, souvenir des vieux romans de chevalerie. Au moyen âge, la barbe était tenue en très grande estime. Elle était l'orgueil des guerriers qui juraient solennellement sur leur barbe ; aussi rencontre-t-on fréquemment ce serment dans les chansons de geste, à commencer par le *Roland*. (S.)

63. Territoire fertile situé au confluent de la Loire et de la Vienne, et comprenant les communes d'Avoine, Beaumont, Saint-Louans et Savigny. (C.)

64. Doux et luisant comme le taffetas. Dérivé inconnu en dehors de R.

65. Satinés. Les dérivés en *izer* étaient très nombreux au xvi<sup>e</sup> s. ; la langue littéraire n'en a retenu qu'un petit nombre. (S.)

est celluy de poil, car il fait tres bonne abstersion de la matiere fecale.

115 « Puis me torchay d'une poule, d'un coq, d'un poulet, de la peau d'un veau, d'un lievre, d'un pigeon, d'un cormoran, d'un sac d'avocat, d'une barbute<sup>66</sup>, d'une coyphé, d'un leurre<sup>67</sup>.

« Mais, concluent, je dys et mantiens qu'il n'y a tel torcheul que d'un oyzon bien dumeté<sup>68</sup>, pourveu qu'on luy tienne la teste entre  
120 les jambes. Et m'en croyez sus mon honneur. Car vous sentez au trou du cul une volupté mirificque, tant par la douceur d'icelluy dumet que par la chaleur temperée de l'oizon, laquelle facilement est communicquée au boyau culier et aultres intestines<sup>69</sup>, jusques à venir à la region du cueur et du cerveau. Et ne pensez que la beatitude des  
125 heroes et semidieux, qui sont par les Champs Elysiens, soit en leur asphodele<sup>70</sup>, ou ambrosie, ou nectar, comme disent ces vieilles ycy. Elle est (scelon mon opinion) en ce qu'ilz se torchent le cul d'un oyzon, et telle est l'opinion de Maistre Jehan d'Escosse<sup>71</sup> ».

Ligne 115. D : *d'ung* — D : *d'ung* — l. 116. D : *d'ung* — D : *d'ung* — D : *d'ung* — D : *d'ung* — A, B : *cormaran* — D : *d'ung* — l. 117. D : *d'ung* — E : *leuvre* — l. 119. D : *d'ung* — A, B : *tieigne* — l. 120. A, B : *suz* — A : *boneur* — l. 122. A : *facillement* — l. 124. D : *cervecu* — A : *Et ne pensez poinct* — l. 127. A : *selon* — A : *il* — D : *d'ung* — l. 128. A : *et telle est l'opinion de Maistre Jehan d'Escosse* manque ; B, D : *Jean*

66. Sorte de capuchon sans queue couvrant la tête, la nuque et les oreilles. Terme attesté dès le XIV<sup>e</sup> s. et que Nicot définit ainsi (1605) : « *Barbute* est un habillement de teste fait en façon de domino, masqué et non masqué, qu'ou porte par les champs l'hiver, quand il fait grand froid, vent verglassant, ou quand il neige. » C'est le bas-lat. *barbuta*, masque : « *Novitii portant capucium magnum sine cauda, quod nos vocamus barbutum* ». (Du Cange.) (S.)

67. Forme d'oiseau en cuir rouge, destiné à rappeler le faucon quand il ne revient pas droit sur le poing. (C.)

68. Duveté ; et plus bas : *dumet*, duvet. Mot dialectal (Anjou, Saintonge, Poitou, Mayenne)

qui dérive de l'anc. fr. *dum*, même sens. (S.)

69. Intestins. Cf. ch. vi, n. 25.

70. Du lat. *asphodelus*, terme attesté pour la première fois chez R., tandis que Du Pinet se sert encore du vieux mot *affrodille*, forme corrompue d'*asphodèle*. Homère (*Od.*, XI, 539) place dans le séjour des Bienheureux des champs d'*asphodèles*. (S.)

71. Jean, de Duns (Écosse), le célèbre philosophe scolastique, était désigné par les noms de Duns Scot, Jean Scot, Jean d'Écosse, le Scot ou l'Escot d'après le nom de son pays d'origine. Il fut professeur de philosophie et théologie à Oxford (1301), à Paris (1304) et mourut à Cologne en 1308. (P.)

CHAPITRE XIV.

Ces propos entenduz, le bonhomme Grandgousier fut ravy en admiration, considerant le hault sens et merueilleux entendement de  
5 son filz Gargantua. Et dist à ses gouvernantes :

« Philippe <sup>2</sup>, roy de Macedone, congneut le bon sens de son filz Alexandre à manier dextrement un cheval, car ledict cheval estoit si terrible et cfrené que nul ne ausoit monter dessus, parce que à tous ses chevaucheurs il bailloit la saccade <sup>3</sup>, à l'un rompant le coul, à l'autre  
10 les jambes, à l'autre la cervelle, à l'autre les mandibules. Ce que considerant Alexandre en l'hippodrome <sup>4</sup> (qui estoit le lieu où l'on pourmenoit et vouldigeoit <sup>5</sup> les chevaulx), advisa que la fureur du cheval ne venoit què de frayeur qu'il prenoit à son ombre. Dont, montant

---

Ligne 1. D : *ung* — A, B, D : *theologien en* — A, B : *letres* — l. 2. A, B, D : *XIII* — l. 3. A, B : *propous* — A : *Grantgouzier* ; B : *Grandgouzier* — l. 7. D : *ung* — l. 8. A : *ne ouzoyt* ; B : *ne ausoyt* ; D : *ne ausoit* ; E : *ne manque* — l. 9. D : *l'ung* — l. 11. E : *hippodrame*

1. En 1542, R. remplace le mot *théologien* des éd. A, B, D par *sophiste*. Cette substitution ne trompait personne. Depuis Erasme, il était de mode chez les humanistes de comparer la scolastique à la sophistique des anciens et les théologiens aux sophistes. Cf. *R.E.R.*, VIII, 299. (P.)

2. R. résume ici une anecdote que Plutarque, *Vie d'Alexandre*, VI, raconte avec des détails sur la valeur du cheval, les réflexions d'Alexandre, les propos qu'il échange avec son père et l'enthousiasme de Philippe devant ce trait d'intelligence de son fils. (P.)

3. Secousse violente. Dérivé de *sacquer*, secouer brusquement, proprement secouer comme un sac. Terme attesté ici pour la première fois dans la langue. (S.)

4. Terme attesté dès le XIII<sup>e</sup> s., mais peu répandu encore au XVII<sup>e</sup> s., comme le montre la parenthèse explicative de notre auteur. (S.)

5. Faisait faire des exercices de voltige aux chevaux. A. Paré (*Introd.*, 27) emploie aussi ce verbe activement : « Le fils d'un gentilhomme lequel scauroit bien picquer et *voltiger* un cheval. » (C.)

dessus, le feist courir encontre le soleil, si que <sup>6</sup> l'umbre tumboit par  
 15 derriere, et par ce moien rendit le cheval doux à son vouloir. A quoy  
 congneut son pere le divin entendement qui en luy estoit, et le feist  
 tres bien endoctriner <sup>7</sup> par Aristoteles, qui pour lors estoit estimé sus  
 tous philosophes de Grece.

« Mais je vous diz qu'en ce seul propos que j'ay presentement  
 20 davant vous tenu à mon filz Gargantua, je congnois que son entende-  
 ment participe de quelque divinité, tant je le voy agu <sup>8</sup>, subtil, pro-  
 fund et serain, et parviendra à degré souverain de sapience <sup>9</sup>, s'il est  
 bien institué. Pour tant, je veulx le bailler à quelque homme  
 sçavant pour l'endoctriner selon sa capacité, et n'y veulx rien  
 25 espargner ».

De fact, l'on luy enseigna <sup>10</sup> un grand docteur sophiste, nommé  
 Maistre Thubal Holoferne <sup>11</sup>, qui luy aprint sa charte <sup>12</sup> si bien qu'il la  
 disoit par cueur au rebours ; et y fut cinq ans et troys mois. Puis luy

Ligne 15. A, B : *derriere* — l. 17. A : *suz* — l. 19. A, B : *propous* — l. 22. A :  
*serain, et ne foys doute aulcun qu'il ne parvieigne quelques foys à un degré* — l. 23. A, B,  
 D : *institué. Par ainsi* — A, B : *je vieulx* — l. 24. B : *scelon* — l. 26. D : *ung* — A, B,  
 D : *docteur en theologie* — l. 27. A, B : *chartre* — l. 28. A : *il fut* — A : *moys*

6. Si bien que. Locution conjonctive usuelle dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> s. Marot, dans un de ses rondeaux, dit, en parlant de l'Amour (t. II, p. 162).

Qui, sans grand art et dons se demenoit,  
 Si qu'un bouquet donné d'amour profonde  
 C'estoit donné toute la terre ronde.

Cette conjonction est encore mentionnée par Nicot et par Monet, mais Vaugelas la juge tout à fait barbare, et veut qu'on dise *si bien que...*, forme qui prévalut (v. Darmesteter, p. 286, et Brunot, t. III, p. 396). (S.)

7. Instruire. Vieux mot, encore usuel au XVI<sup>e</sup> s.

8. Aigu. Forme de l'ancien français encore aujourd'hui usuelle dans les patois. (S.)

9. Sagesse. Vieux mot très fréquent au XVI<sup>e</sup>

s. et qu'on rencontre encore dans la première moitié du XVII<sup>e</sup>.

10. Indiqua, fit connaître. Sens à peine vieilli.

11. Deux noms bibliques accouplés pour désigner ce premier maître de Gargantua. *Thubal*, c'est le descendant de Caïn, qui, selon la Bible, inventa l'art de travailler les métaux ; et *Holoferne*, c'est le nom du général de Nabuchodonosor, tué par Judith. (S.)—L'invention du nom de ce personnage ne reviendrait pas à R. si la *Pronostication nouvelle* remonte, comme le croit A. de Montaiglon, à 1525 (*Anc. poés. fr.*, t. XII, p. 148) :

Prognostication moderne

Du temps futur qu'il adviendra

De maistre *Tubal Holoferne*

Pour quelque année qu'on voudra. (C.)

12. Alphabet collé sur une feuille de carton.

leut *Donat*<sup>13</sup>, le *Facet*, *Theodolet* et *Alanus in Parabolis*<sup>14</sup>; et y fut treze  
30 ans six moys et deux sepmaines.

Mais notez que cependent il luy aprenoit à escrire gotticquement<sup>15</sup>,  
et escripvoit tous ses livres, car l'art d'impression n'estoit encores en  
usaige.

Et portoit ordinairement un gros escriptoire pesant plus de sept  
35 mille quintaulx, duquel le *gualimart*<sup>16</sup> estoit aussi gros et grand que

Ligne 29. A, B : *feul* — l. 30. A : *et six* — A : *et deux sepmaines* manque — l. 32.  
B : *livre* — A : *poinct encores* — l. 34. D : *ung* — l. 35. B : *gualimard*

13. Le *Donat* était la grammaire latine en usage dans les écoles du moyen âge : *Ælii Donati de octo partibus orationis libellus*. Ælius Donatus était un grammairien latin du iv<sup>e</sup> s., à qui nous devons, outre cette *ars grammatica*, un commentaire de Térence. Le *Donat* fut un des premiers livres imprimés en caractères xylographiques. Dans son *Testament* (v. 1284), Villon dit en parlant de ses trois pauvres orphelins :

Le *Donat* est pour eulx trop rude.

et on lit dans la *Moralité des enfants de maintenant* :

Je leur apprendray volentiers  
Partie de ce que je scay,  
S'ils veulent sçavoir l'A. B. C,  
Ou le psaultier, ou le *Donnet*,  
Les enseignemens Cathonet.

Furetière dit (v<sup>o</sup> *Rudiment*) que, de son temps, les enfants appelaient encore la grammaire leur *Donet*. (C.)

14. Ces trois ouvrages : *Facet*, *Theodolet* et *Alanus in Parabolis*, font partie d'un recueil scolaire en usage dans les écoles du moyen âge et jusqu'au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, les *Auctores octo morales*. Il comprenait : 1<sup>o</sup> le *Liber Cathonis*, conseils moraux mis en distiques ; 2<sup>o</sup> *Theodolus* (Théodolet), qui exposait en latin le mensonge des fables mythologiques et la vérité de l'histoire sainte; il était attribué à tort à Theodulus, évêque de Syrie au v<sup>e</sup> s. ;

3<sup>o</sup> *Facetus* (le *Facet*) destiné à combler les lacunes laissées par Cathon (*Facetus quidem liber metricus a magistro Faceto editus, loquens de praeceptis et moribus a Cathone in sua ethica omissis. Et dicitur facetus propter etymologiam quasi favens cetui, id est placens tam in dictis quam in factis populo.*) C'est un traité de civilité puérile et honnête ; 4<sup>o</sup> *Liber de Contemptu mundi* ; 5<sup>o</sup> *Liber Thobiae* ; 6<sup>o</sup> *Liber Parabolarum Alanii*, quatrains sur des sujets de morale, composés par un certain Alanus ou Allan (Alanus ab Insulis) au xiii<sup>e</sup> s. ; 7<sup>o</sup> *Fabulae Aesopi* ; 8<sup>o</sup> *Floretus (Florem praeceptorum dei et ecclesiae continere dicitur)*. (P.)

15. En caractères gothiques, écriture usitée au moyen âge jusqu'à la Renaissance. Le terme est ici pour la première fois attesté dans la langue. (S.) — Les lettrés de la Renaissance, et R. lui-même, avaient renoncé à l'écriture du moyen âge, qu'ils appelaient gothique, pour adopter l'écriture italienne. (C.)

16. Étui servant à mettre les plumes, le canif, etc., faisant partie de l'*écritoire*. Cf. Gay, *Gloss. archéol.* Variante angevine de l'anc. fr. *calemart* (1471), reflet du lat. *calamarium*. Brantôme s'en est également servi (t. II, p. 334) : « luy voyant son escriptoire pendu à sa ceinture... et ainsy qu'il eust ouvert son *gallemard*, que l'on appelloit ainsi jadis ». Despériers, dans sa nouv. LI (t. II, p. 196), écrit *calemard*. (S.)

les gros pilliers de Enay <sup>17</sup>, et le cornet <sup>18</sup> y pendoit à grosses chaines de fer à la capacité d'un tonneau <sup>19</sup> de marchandise.

Puis luy leugt *De modis significandi* <sup>20</sup>, avecques les commens <sup>21</sup> de Hurtebize <sup>22</sup>, de Fasquin <sup>23</sup>, de Tropditeulx <sup>24</sup>, de Gualehaul <sup>25</sup>, de Jean  
40 le Veau <sup>26</sup>, de Billonio <sup>27</sup>, Brelinguandus <sup>28</sup>, et un tas d'aultres ; et y fut

Ligne 36. A : *chaisnes* — l. 37. D : *d'ung* — l. 39. A, B : *Gualehault* — A, B : *Jehan* — l. 40. A : *Brelinguandus* — D : *ung* — A, B : *feut*

17. L'église Saint-Martin d'Ainay, la plus ancienne de Lyon, s'élève sur la presque île formée par le confluent de la Saône et du Rhône. La coupole qui couronne le transept est soutenue par quatre grosses colonnes de granit provenant du temple de Rome et d'Auguste. Cf. *R. E. R.*, VI, 385. (C.)

18. Encrier, ainsi nommé en raison de sa forme.

19. Environ cinq mètres cubes.

20. Le *Tractatus de modis significandi seu grammatica speculativa* est un ouvrage de grammaire spéculative qui eut une grande vogue au moyen âge. On l'attribuait soit à Thomas d'Aquin, soit à Albert de Saxe, soit, avec plus de vraisemblance, à Duns Scot. Érasme, dans son discours *De utilitate Colloquiorum*, imprimé à la suite des *Colloques*, le cite parmi les livres qui abrutissent la jeunesse : « illorum qui miseræ juventuti Mammetrectos, Brachylogos, Catholiconas et *significandi modos* obtrudabant. » (P.)

21. Commentaires. Latinisme (*commenta*). Terme employé par Villon, *Test.*, 95 : « tous les *commens* d'Averroas sur Aristote. » (S.)

22. Nom vulgaire assez répandu au moyen âge. Un Raoul *Heurtebise* se voit dans le *Livre des Mestiers* de Boileau (XIII<sup>e</sup> s.) ; un autre *Heurtebise* figure comme personnage dans un mystère du XV<sup>e</sup> s. (Petit de Julleville, t. II, p. 473) ; Coquillart (t. I, p. 81) parle d'un « Maistre Enguerrant *Heurtebise*... qui mourut transi l'autre jour au pays de Frise ». Quant au sens, *Heurtebise* rappelle *Hurtevant*, nom d'un bourgeois notable de Paris à la fin du XIV<sup>e</sup> s.

(Darmesteter, *Formation des mots*, p. 186-188). (S.)

23. Portefaix. C'est la forme primitive de *faquin* dont on a parlé plus haut, ch. II, n. 54.

24. Ce nom est une des injures que les foudriers de Lerné adressent aux bergers de Gargantua au ch. xxv, l. 17 : « les appellans *trop diteulx*, breschedens ». Il signifie proprement : Trop de tels ; c'est-à-dire gens dont il y a trop sur terre. Cf. un passage du livre V, ch. iv « une contrée... laquelle on nomme *Tropditiens*... quand en quelque noble maison de ceste contrée dernière, y a *trop d'iceux* enfans ». Le Ms. porte : « *trop diteulx* enfans. » L'anc. fr. *itel*, tel, était au pluriel *iteux* ou *itiens* ; de là les deux variantes. (S.)

25. C'est le nom d'un des principaux personnages du roman de Lancelot et aussi celui d'un chevalier dans un mystère du XV<sup>e</sup> s. (Petit de Julleville, t. II, p. 555). R. en fait ailleurs (l. II, ch. 1) un géant, ancêtre de Pantagruel. (S.)

26. Nom typique du sot, qui fait bonne figure dans cet ensemble de pédagogues ignorants et routiniers. On lit ce nom chez Marot qui a composé l'épithaphe de Jehan le Veau :

Cy gist le jeune Jehan le Veau,  
Qui en sa grandeur et puissance  
Fut devenu beuf ou toreau ;

Mais la mort le print dès l'enfance,  
et chez Du Fail, t. II, p. 193 : « m'amusant à contempler les enseignes pendantes aux rues, je m'ouy appeller *Jehan le Veau*, Martin le sot... » (S.) — Joann. Kalb ou Jean le Veau est le nom d'un maître ès arts allemand dans les *Epis-*



plus de dix huit ans et onze mois. Et le sceut si bien que, au coupe-laud<sup>29</sup>, il le rendoit par cueur à revers, et prouvoit sus ses doigtz à sa mere que *de modis significandi non erat scientia*.

Puis luy leugt le *Compost*<sup>30</sup>, où il fut bien seize ans et deux mois, 45 lors que son dict precepteur mourut; et fut l'an mil quatre cens et vingt, de la verolle que luy vint<sup>31</sup>.

Après en eut un aultre vieux tousseux<sup>32</sup>, nommé Maistre Jobelin Bridé<sup>33</sup>, qui luy leugt Hugutio<sup>34</sup>, Hebrard *Grecisme*<sup>35</sup>, le *Doctrinal*<sup>36</sup>,

Ligne 44. A : leut — A, B : feut — l. 46. A : qui — l. 47. D : ung — A, B : vieulx

*tolae obscurorum virorum*. C'était aussi un sobriquet que les écoliers parisiens donnaient aux étudiants fraîchement débarqués. (C.)

27. De billon (latin macaronique), de bas titre, de rebut. Cf. *Anc. poés. fr.*, XI, p. 119 :  
.. Ung aultre maistre de billon

Dont je ne sçay comme il s'appelle. (C.)

28. Forme latinisée de *brelinguand*, qui a un sens libre en ancien français et dans le *Moyen de parvenir* (t. II, p. 134) : « Elle a tant gagné à faire prester son *brelingant* que de l'argent de reste elle a fondé la plus celebre religion qui soit à Venise. » C'est un dérivé de *brelingue*, autre forme de *brelan*. (S.)

29. A l'épreuve; dérivé proprement rabelaisien, de *coupelle*, nom d'un petit creuset qui sert à essayer les métaux.

30. Comput. C'est l'ancienne forme du mot qu'on rattachait à tort au lat. *compositum* et qu'on rencontre encore au xviii<sup>e</sup> s. Le *Compost* était un calendrier populaire. Rédigé d'abord en latin, *Computus*, il avait été traduit en français et adapté aux besoins des clercs : le *Compost Ecclésiastique*. A l'époque de R., le *Grand calendrier et Compost des Bergers* figurait dans toute bibliothèque campagnarde. Du Fail en fait mention dans ses *Propos rustiques*, t. I, p. 62 : « Le bon Thenot et son cher compere Resjouy... tres bien sçavoient leur *Compost*, ou jugeoient de la serenité des jours subsequens par les bruines du soir. » (S.)

31. Réminiscence de deux vers de Marot (t.

II, p. 213), *Épithaphe de frère Jehan l'Evesque, cordelier, natif d'Orléans* (1520) :

Cy gist, repose et dors léans  
Le feu Evesque d'Orléans,  
J'entens l'Evesque en son surnom,  
Et frere Jehan en propre nom,  
*Qui mourut l'an cinq cens et vingt,*  
*De la verolle qui luy vint.* (C.)

32. Tousseur. C'est la forme ancienne, qui est encore usuelle dans les patois.

33. Type du niais qui se laisse sottement duper. En anc. fr., *jobelin* désigne le sot ou celui qui se prétend tel. Piron, dans son épigramme contre l'abbé d'Olivet, s'est souvenu du personnage rabelaisien :

Ci-git maistre Jobelin,  
Suppôt du pays latin...

Quant à la deuxième épithète, rappelons *Guillot le Bridé*, nom que Du Fail donne à un franc-archer du village de Vindelles (t. I, p. 101), et les *oysons bridez* (l. I, *Prol.*, l. 8) de notre auteur. (S.)

34. Hugutio de Pise, évêque de Ferrare (xiii<sup>e</sup> s.), avait composé un vocabulaire latin, le *Liber derivationum*, qui eut une grande vogue dans les écoles du moyen âge. Au xvii<sup>e</sup> s. il était discrédité; Erasme, dans un de ses *Colloques*, *Conflictus Thaliae et Barbariei*, en fait un des champions de Barbarie. Il ne fut jamais imprimé. (P.)

35. Le *Grecisme* d'Everard de Béthune (xiii<sup>e</sup> s.) est un lexique, dont les onze premiers

les Pars<sup>37</sup>, le *Quid est*<sup>38</sup>, le *Supplementum*<sup>39</sup>, Marmotret<sup>40</sup>, *De moribus in mensa servandis*<sup>41</sup>, Seneca *De quatuor virtutibus cardinalibus*<sup>42</sup>, Passavantus *cum Commento*<sup>43</sup>, et *Dormi secure*<sup>44</sup> pour les festes, et quelques

chapitres sont consacrés aux mots latins tirés du grec : de là son titre de *Grécisme*, du bas latin *Graecismus*, langue grecque. Il était encore édité et même enrichi de gloses nouvelles à la fin du xv<sup>e</sup> s. Cf. Delaruelle, *Guillaume Budé*, p. 44, n. 3. (P.)

36. Le *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Villedieu (xiii<sup>e</sup> s.) était un traité de grammaire en vers léonins, en usage dans les écoles du moyen âge. Vers la fin du xv<sup>e</sup> s., les Humanistes se mirent à le critiquer. Dans une grammaire latine, publiée en 1501 par Alde l'Ancien, il est traité de *carmen ineptum*. Un personnage ridicule des *Epistolae obscurorum virorum*, Wilhelm Lamp, maître ès arts de Cologne, compose un « metrum epigrammaticum » en l'honneur de ce « bon Alexandre » qu'un courtisan a traité devant lui d'*Asinus Parisiensis*. Erasme le trouvait supportable : « Alexandrum inter tolerabiles (autores) numerandum arbitrator. » *De pueris statim ac liberaliter instituendis*, (1536) in fine. (P.)

37. Petit livre qui traitait des huit parties du discours, *De octo partibus orationis*. En 1551, un libraire de Lyon cède avec d'autres ouvrages : « 300 livres des Parts de M<sup>e</sup> Eloy et 300 livres de grammaire de M<sup>e</sup> Eloy ». C'est peut-être à cet auteur que R. fait allusion (*R.E.R.*, II, 253).

38. Le *Quid est* est sans doute un manuel scolaire, par demandes et réponses. (P.)

39. Il est difficile de dire à quel *Supplementum* R. fait ici allusion. Il y avait, dans l'enseignement du moyen âge, pour chaque faculté, des commentaires ou additions, que l'on désignait du nom de *Supplementa*. (P.)

40. R. altère à dessein, pour le rapprocher de « marmot », le titre d'un commentaire de la Bible : *Marmotrectus*, ou *Mammotreptus*, composé dans le second tiers du xv<sup>e</sup> s., et qui eut

de nombreuses éditions à la fin du xv<sup>e</sup> et au commencement du xvii<sup>e</sup> s. Erasme s'en est moqué dans un de ses Colloques, *Synodus grammaticorum*. R. l'a placé dans le répertoire de la librairie de St Victor, sous le nom de *Marmotretus de baboinis et cyngis*. Son véritable titre, dans la dernière édition que nous en connaissons (Paris, P. Viart, 1521), est : *Mammotrepti liber omnibus ecclesiasticis tam secularibus quam religiosis summe necessarius quoniam Psalmorum legendarum de tempore et sanctis : insuper et hynnorum vocabula enodat : declarat.* (P.)

41. Sulpizio de Veroli (Sulpicius Verulanus), qui enseignait à Rome vers la fin du xv<sup>e</sup> s., avait composé une grammaire latine et un *Libellus de Moribus in mensa servandis* (ou *informandis*). Ce petit traité de civilité puérile et honnête en distiques jouissait d'une grande faveur au début du xvii<sup>e</sup> s. On le trouve annexé à divers ouvrages scolaires, comme Boèce ou les *Auctores morales octo*. (P.)

42. Seneca est le pseudonyme de Martin de Braga, évêque de Mondonedo (vi<sup>e</sup> s.), auteur du *De quatuor virtutibus ordinalibus*, en usage dans les écoles du moyen âge. (P.)

43. Jacobo Passavanti, moine florentin du xiv<sup>e</sup> s., avait composé un livre intitulé : *Specchio della vera penitenza* (Miroir de la vraie pénitence). Peut-être est-ce à ce livre que R. fait allusion ? Comme tout ouvrage considérable, il est enrichi d'une glose : *cum commento*. (P.)

44. Le *Dormi secure* était un recueil de sermons qui eut de nombreuses éditions à la fin du xv<sup>e</sup> et dans le premier quart du xvii<sup>e</sup> s. Le titre : « Dors en paix », en indique le caractère et la destination. Ces sermons étaient destinés à épargner tout effort d'invention aux prédicateurs : *Sermones de sanctis per annum satis notabiles et utiles omnibus sacerdotibus : pastoribus et*

autres de semblable farine <sup>45</sup>. A la lecture desquelz il devint aussi saige qu'onques puis ne fourneasmex <sup>46</sup> nous <sup>47</sup>.

Ligne 53. A, B : *fourneasmex*

*capellanis qui dormi secure vel dormi sine cura sunt nuncupati : eo quod absque magno studio faciliter possint incorporari et populo predicari.* (Titre d'une édition de Lyon, Simon Vincent). (P.) — Le livre est cité dans la *Farce des Théologastres* (Fournier, *Th. fr.*, p. 420) :

Gricq, Nider, *Dormi Secure*,  
Et *Sermones discipuli*,  
Avecque *Summa Angeli*,  
Occam et Almain, et Holcot.

H. Estienne, dans l'*Apol. pour Herod.*, t. II, p. 202, se moque de ces sermons remplis de récits légendaires : « Qui voudra voir davantage de tels contes, lise... *Sermones dormi secure* » et G. Bouchet (t. III, p. 259), feignant de prendre le titre à la lettre, dit : « Comme s'il eust esté feste, ou eussent leu les sermons de *dormi secure*, qu'on lit aux festes, ne faisoient nul semblant de se resveiller. » Le *Dormi secure* eut des éditions jusqu'en 1615. (C.)

45. De même nature. Métaphore dépréciative tirée du langage des meuniers. Du Fail dit dans le même sens, t. I, p. 3 : « Par ce moyen estoient pour lors incognuës Noblesse, Paisanterie, Liberté, Servitude et autres de semblable farine invasions de droit naturel. » (S.)

46. Jamais depuis nous n'enfournâmes. C'est le pendant de la métaphore précédente. On la trouve aussi isolément dans la *Farce de tout mesnage* (*Anc. Th. fr.*, t. II, p. 412) :

Ce fut autant de temps perdu.  
Mais maintenant suis entendu  
En medecine et d'avantaige,  
A ceste heure suis aussi saige  
*Qu'onques puis ne fourniasmes nous.*

*Fourneer* ou *fournier* est l'ancien équivalent d'*enfourner*. (S.)

47. Dans ce tableau de la première institution de Gargantua, sous la discipline des théologiens, R. s'associe aux critiques que tous les humanistes dirigeaient contre des méthodes d'enseignement surannées. Quelques-uns des livres scolaires qu'il énumère avaient déjà été ridiculisés avant lui. Alde l'Ancien avait traité le *Doctrinal* de « *carmen ineptum* ». Erasme, dans son *De Colloquiorum utilitate*, avait reproché aux régents d'abrutir la jeunesse avec le *Mammotreptos* et le *De modis significandi*. A l'époque où R. rédigeait le *Gargantua*, on continuait néanmoins de se servir de ces manuels : en 1546, Ramus, dans son *De studiis philosophiae et eloquentiae conjungendis*, les attaquera de nouveau. (P.)

Comment Gargantua fut mis soubz aultres pedagoges <sup>1</sup>.

CHAPITRE XV.

A tant <sup>2</sup> son pere aperceut que vrayement il estudioit tres bien et y mettoit tout son temps, toutesfoys qu'en rien ne prouffitoit <sup>3</sup> et, que  
5 pis est, en devenoit fou, niays, tout resveux <sup>4</sup> et rassoté <sup>5</sup>.

De quoy se complaignant <sup>6</sup> à Don Philippe des Marays <sup>7</sup>, vice roy de Papelgosse <sup>8</sup>, entendit que mieulx luy vaudroit rien n'apprendre

---

Ligne 1. A : *mys* — A, B : *pedaguoges* — l. 2. A, B, D : *XIIII* — l. 3. A, B : *estudioyt* — l. 4. A, B : *mettoyt* — A, B : *prouffitoyt* — l. 5. A, B : *pys* — A : *qu'il en* — A, B : *devenoyt* — l. 7. A, B : *Papelygosse* — D : *ne entendit*

1. Pédagogues. Cf. *Prol.*, n. 1.

2. Alors. Adverbe archaïque, usuel au XVI<sup>e</sup> s. (Marot, Ronsard) et qu'on lit encore chez La Fontaine. (S.)

3. Profitait. Robert Estienne (1539) donne la même prononciation, laquelle est aujourd'hui encore fréquente dans les patois. (S.)

4. Rêveur. Prononciation vulgaire déjà relevée par Henri Estienne ; l'usage a d'ailleurs longtemps hésité entre les finales *eux* et *eur* (v. Thurot, t. II, p. 165). (S.)

5. Radoteur. Sens qu'on trouve également dans le *Cymbalum* de Despériers, t. I, p. 349 : « je ne sçay comment ce vieulx *rassoté* n'a honte, » et chez Du Fail, t. I, p. 46 : « à nous autres vieillardz *rassotez* ne nous sont gueres d'uisants telz menuz plaisirs. » (S.)

6. Se plaignant. Vieilli dans ce sens.

7. On n'a pas encore identifié ce personnage qui doit être de la Touraine ou plutôt du Berry, si l'on en juge par le pays natal de son page : « Villegongis », et par son exclamation : « reputez

moy... un taillebacon de la Brene ». Peut-être s'agit-il d'un seigneur de Palluau, en latin *Paludellum*, de la famille des Tranchelion, ou même d'un personnage de la famille Pallu, apparentée à celle de R. (*R.E.R.*, VI, 205, VII, 329). Cependant le nom de Desmarets ou des Marais est assez répandu en France pour que l'on n'ait pas besoin d'y voir un pseudonyme. (C.)

8. Région imaginaire correspondant au toulousain *Pampaligosso*, que Doujat (1638) rend par « pays de Cocagne ». Le terme est encore vivace en Languedoc sous les variantes de *Pampaligousto* et *Pamparigousto* (v. Mistral). Sa forme primitive *Papagosse* remonte au XV<sup>e</sup> s. Cf. *Mistère de S. Quentin*, v. 14250 :

C'est Riagal de *Papagoce*

Qui tousjours veult mordre ou griffer.  
On la lit encore dans les *Recherches* d'Oudin : « *Oga magoga*. Une ville bien esloignée en Barbarie ; cela se dit par raillerie ; nous disons vulgairement au *Papagoce* ». L'origine du nom est inconnue. Cf. *R.E.R.*, VII, 352. (S.)

que telz livres soubz telz precepteurs aprendre, car leur sçavoir n'estoit que besterie et leur sapience n'estoit que mouffles<sup>9</sup>, abas-  
 10 tardisant les bons et nobles esperitz et corrompent toute fleur de jeunesse.

« Qu'ainsi soit, prenez (dist il) quelc'un de ces jeunes gens du temps present, qui ait seulement estudié deux ans. En cas qu'il ne ait meilleur jugement, meilleures parolles, meilleur propos que  
 15 vostre filz, et meilleur entretien et honnesteté entre le monde, reputez moy à jamais ung taillebacon<sup>10</sup> de la Brene<sup>11</sup>. » Ce que à Grandgousier pleust tres bien, et commanda qu'ainsi feust faict.

Au soir, en soupant, ledict des Marays introduict un sien jeune paige de Villegongys<sup>12</sup>, nommé Eudemon<sup>13</sup>, tant bien testonné<sup>14</sup>, tant  
 20 bien tiré, tant bien espousseté, tant honneste en son maintien, que trop mieulx ressembloit quelque petit angelot qu'un homme. Puis dist à Grangousier :

Ligne 9. A, B : *n'estoyt* — A, B : *besterye* — A, B : *n'estoyt* — l. 10. A : *corruptent* — l. 12. A, B : *Et qu'ainsy soyt* — A, B : *quelq'un* ; D : *quel-c'ung* — l. 13. A, B : *ayt* — A, B : *On cas* — l. 14. A, B : *ayt* — l. 16. A : *un* — A : *Grantgosier* ; B : *Grandgosier* — l. 17. A, B, D : *pleut* — B : *biens* — A, B, D : *commenda* — l. 18. D : *ung* — l. 20. A, B : *tyré* — B : *sont* — l. 21. A : *que mieulx ressembloyt* ; B : *ressembloyt* — A, B : *q'un* ; D : *qu'ung* — l. 22. A : *Grantgosier* ; B : *Grandguosier*

9. Niaiseries, objets de peu de prix, comme des mitaines ou mouffles. Cf. l. III, ch. XVI : « Que nuist sçavoir tousjours et tousjours aprendre, feust ce d'un sot... d'une moufle, d'une pantoufle! »

10. Vaurien, fanfaron, proprement tranche-lard. C'est le bressan *taille-bacon*, coupeur de jambon, fanfaron (Loiseau), répondant au langued. *taio-bacoun*, écuyer tranchant, homme de rien. (S.)

11. La Brenne. Cf. ch. III, n. 15.

12. Cant. Levroux, arr. de Châteauroux (Indre). Villegongis, Buzançais, Palluau, sont des localités voisines de St Genou, dont Antoine Tranchelion était abbé. La sage femme qui avait mis Gargantua au monde, était venue

de Brisepaille près St Genou. Cf. *R. E. R.*, VII, 329. (C.)

13. Le nom signifie « fortuné, heureux », surtout sous le rapport moral (εὐδαίμων). Il contraste d'une manière frappante avec les noms gothiques des anciens précepteurs de Gargantua : c'est la culture de la Renaissance qui remplace celle du moyen âge. (S.)

14. Coiffé. Le mot est du XVII<sup>e</sup> s. et d'origine méridionale (Dauph. *testoné*) ; il se trouve chez Marot, t. II, p. 174 :

Tondre et peigner ce sont cas defenduz.

De *testonner* on ne parlera plus...

Le terme est familier à Despériers et Montaigne. On le lit encore chez La Fontaine et M<sup>me</sup> de Sévigné. (S.)

« Voyez vous ce jeune enfant? Il n'a encor douze ans; voyons, si bon vous semble, quelle difference y a entre le sçavoir de voz  
25 resveurs mateologiens<sup>15</sup> du temps jadis et les jeunes gens de maintenant. »

L'essay pleut à Grandgousier, et commanda que le page pro-  
pozast<sup>16</sup>. Alors Eudemon, demandant congié de ce faire audict vice  
30 roy son maistre, le bonnet au poing, la face ouverte, la bouche vermeille, les yeulx asseurez<sup>17</sup> et le regard assis<sup>18</sup> suz Gargantua avecques modestie juvenile, se tint sus ses pieds, et commença le louer et magnifier<sup>19</sup> premierement de sa vertus et bonnes meurs, secondement de son sçavoir, tiercement de sa noblesse, quartement de sa beaulté corporelle, et, pour le quint<sup>20</sup>, doucement l'exhortoit à reverer

Ligne 23. A : *pas encor* — A, B, D : *seize* — l. 24. A : *vos* ; B : *vous* — l. 27. A : *Grandgousier* ; B : *Grandgousier* — A, B, D : *commanda* — A, B : *page* — l. 27-28. A, B : *propouzast* — l. 28. A, B : *demandant* — 30. A, B : *regard assys* — l. 31. A, B : *suz* — A, B : *commencza* — B : *jouer* — l. 32. A, B, D : *glorifier* — A : *premierement* — l. 34. A, B : *exhortoyt*

15. Proprement : diseurs de billevesées, du grec *ματαιολόγοι*, qui désigne, dans le *Nouveau Testament*, ceux qui font de vains discours. R. joue sur les dernières syllabes du mot et désigne de ce nom les théologiens. Ce calembour était peut-être usuel parmi les humanistes : Nicole Bérault l'emploie dans la lettre-dédicace de son *Dictionarium graecum* (1521). En tout cas, il n'était intelligible que pour les lettrés qui savaient le grec, et c'est probablement pour cette raison qu'il a été maintenu dans l'édition de 1542 (E), alors que toutes les autres allusions irrévérencieuses aux théologiens, en ont été supprimées. Cf. *R. E. R.*, VIII, 298. (P.)

16. Fit son exposé ou soutint sa thèse, terme d'école encore familier aux théologiens protestants. A cette époque, on n'imaginait pas de meilleure épreuve de la science d'un clerc que l'argumentation orale. (P.)

17. Rapprochez la contenance d'Eudémon de ces conseils donnés dans l'*Art et science de bien*

*parler*, vers 1500 (*Anc. poés. fr.*, t. X, p. 359) :  
Garde toy de parler en teurdant nez ne bouche,  
Ne de mains ne de bras jamais autre ne touche,  
Et tiens droicte ta face, simple, ferme et estable :  
Si sera ta parolle à tous plus agreable. (C.)

18. Posé. Cf. ch. 1, l. 47 : « en tel ordre qu'on *assiet* les quilles », et ch. XXI, l. 58 : « les yeulx *assis* dessus son livre. »

19. Exalter. Vieux mot courant au XVI<sup>e</sup> s. (Despériers, Du Fail) et fréquent surtout chez Calvin : il n'était pas encore hors d'usage au XVII<sup>e</sup> s. et Vaugelas lui consacre cette remarque, t. I, p. 122 : « *Magnifier*. Ce mot est excellent et a une grande emphase pour exprimer une louange extraordinaire... Mais avec tout cela il faut avouer qu'il vieillit, et qu'à moins que d'être employé dans un grand ouvrage, il aurait de la peine à passer. » (S.)

20. Troisièmement.. quatrièmement... cinquièmement. Formes adverbiales des noms de nombre usuelles au XVI<sup>e</sup> s. : *tiers*, *quart*, *quint*.

35 son pere en toute observance <sup>21</sup>, lequel tant s'estudioit à bien le faire instruire, enfin le prioit qu'il le vouldist <sup>22</sup> retenir pour le moindre de ses serviteurs, car aultre don pour le present ne requeroit des cieulx, sinon qu'il luy feust faict grace de luy complaire en quelque service agreable. Le tout feut par icelluy proferé avecques gestes  
40 tant propres, pronunciation tant distincte, voix tant eloquente et languaige tant aorné et bien latin <sup>23</sup>, que mieulx ressembloit un Gracchus <sup>24</sup>, un Ciceron ou un Emilius <sup>25</sup> du temps passé qu'un jeuneveau de ce siecle.

Mais toute la contenance de Gargantua fut qu'il se print à plorer  
45 comme une vache et se cachoit le visaige de son bonnet <sup>26</sup>, et ne fut possible de tirer de luy une parolle non plus qu'un pet d'un asne mort <sup>27</sup>.

Dont son pere fut tant courroussé qu'il voulut occire <sup>28</sup> Maistre Jobelin. Mais ledict des Marays l'en guarda par belle remonstrance qu'il  
50 luy feist, en maniere que fut son ire <sup>29</sup> moderée. Puis commenda qu'il

Ligne 35. A, B : *estudioyt* — l. 36. A, B : *instruyre* — A, B, D : *à la fin* — A, D : *à ce qu'il* — l. 37. A, B : *requeroyt* — l. 39. A, B, D : *Et le tout* — A : *par ycelluy* ; B : *per ycelluy* — l. 41. A, B : *resembloyt* — D : *ung* — l. 42. D : *ung* — D : *ung*. — A, B : *Emylius* — A, B : *q'un* ; D : *qu'ung* — l. 44. A : *pleurer* ; B : *plurer* — l. 45. A, B : *cachoyt* — l. 46. A, B : *tyrer* — D : *q'ung* — D : *d'ung* — l. 49. A, B, D : *Des Marais* — A : *belles remonstrances*

21. Latinisme. *Observantia* : égards, considération.

22. Voulût. Forme archaïque de l'imparfait du subjonctif ; au passé défini, *vouloir* hésitait entre l'ancienne forme *vouldist* et la nouvelle *voulut*, cette dernière préférée par R. (S.)

23. Le trait est à noter. C'est en latin qu'Eu-démon prononce la harangue qui témoigne de ses progrès dans la science des clercs. Pour R., comme pour tous les humanistes de son temps, la langue vulgaire ne saurait être celle de la haute culture. (P.)

24. Tiberius Gracchus a laissé le souvenir d'un très grand orateur. Cf. Cicéron, *Brutus*, 27.

25. C'est Paul Émile, le vainqueur de Persée,

loué dans le *Brutus* comme orateur, que R. désigne ici, à son ordinaire, par le cognomen Emilius. (P.)

26. Du Fail a imité quelques-uns des traits précédents dans la dispute de Lupolde et d'Eutrapel, t. II, p. 196. (C.)

27. Cf. l. V, ch. XXII : « J'y vy un jeune spodizateur, lequel artificiellement tiroit des peds d'un asne mort. »

28. Tuer. Vieux mot courant au XVI<sup>e</sup> s. (Amyot, *Satire Ménippée*), tombé au siècle suivant dans le domaine du burlesque, où il est resté jusqu'à nos jours. (S.)

29. Colère. Vieux mot courant au XVI<sup>e</sup> s. et encore usité au suivant (La Fontaine, Molière, Bossuet, Regnard). (S.)

feust payé de ses guaiges et qu'on le feist bien chopiner<sup>30</sup> sophisticquement; ce faict, qu'il allast à tous les diables.

« Au moins (disoit il) pour le jourd'huy ne coustera il gueres à son houstes, si d'aventure il mouroit ainsi, sou comme un Angloys »<sup>32</sup>.

55 Maistre Jobelin party de la maison, consulta Grandgousier avecques le vice roy quel precepteur l'on luy pourroit bailler, et feut avisé entre eulx que à cest office seroit mis Ponocrates<sup>33</sup>, pedagogue de Eudemon, et que tous ensemble iroient à Paris, pour congnoistre quel estoit l'estude des jouvenceaulx de France pour icelluy temps.

Ligne 51-52. A, B, D : *chopiner theologalement*<sup>31</sup> — l. 52. B : *alast* — l. 53. A, B : *disoyt* — l. 54. A, D : *boste* — A, B : *mouroyt* — D : *ung* — l. 55. A : *Grantgousier* — l. 56. A, B : *pourroyt* — l. 57. A, B, D : *avisé* — A, B : *seroyt* — l. 58. B : *eusemble* — l. 59. A, B : *estoyt* — A, B, D : *jouvenceaux* — A, B : *ycelluy*

30. Boire, verbe dérivé de *chopine*, demi-pinte, cité déjà dans le *Roman de la Rose*, v. 6813.

31. Les théologiens de Sorbonne passaient pour de francs buveurs. Cf. Marot, *IV<sup>e</sup> epistre du coq à l'asne*, à Lyon Jamet (1536), t. II, p. 280 :

Si en leur vin mettoient de l'eau  
Ceulx de Sorbonne, enluminez

Si rouges n'auroient pas leurs nez.

H. Estienne, *Apol. pour Herod.*, t. II, p. 34 et suivantes, explique longuement que le vin théologal est « un vin bon par excellence, » un vin « pour la bouche d'un roy », sans doute par allusion au vin de messe qui ne doit pas « être baptisé ». C'est le sens donné par Erasme, *Ad. III*, 237 : *Pontificalis cena* : « Hac tempestate, apud Parisios vulgari joco *vinum theologicum* vocant quod sit validissimum. » (*R.E.R.*, VI, 219). Chopiner *théologalement* voudrait donc

dire : boire du meilleur, à moins que R. n'ait eu en vue les disputes en Sorbonne qui devaient fortement altérer les théologiens. Il faudrait alors entendre, boire autant qu'un théologien. (C.)

32. Les Anglais, comme les Allemands, avaient jadis la réputation de grands buveurs ; on dit aujourd'hui, dans le même sens : *soûl comme un Polonais*. (S.) — Cette réputation d'intempérance faite aux Anglais est attestée par Erasme, *Ad. II*, 2, 68 : *Syracusana mensa* (*ad fin.*) « apud Gallos proverbium... tam satur est quam Anglus ». *R.E.R.*, VI, 219. Cf. G. Rondelet, *De sudoris excretionem*, ch. XVIII.

33. Mot forgé par R., sur le type des noms grecs : Πολυκράτης, Εὐκράτης, etc., de πόνος, peine et κράτης, suffixe exprimant une idée de puissance ; proprement : résistant à la fatigue, vigoureux, puissant. (P.)



*Comment Gargantua fut envoyé à Paris, et de l'enorme jument que le porta  
et comment elle deffit les mousches bovines de la Beauce.*

CHAPITRE XVI.

En ceste mesmes saison, Fayoles <sup>1</sup>, quart <sup>2</sup> roy de Numidie, envoya  
5 du pays de Africque <sup>3</sup> à Grandgousier une jument la plus enorme et la  
plus grande que feut oncques veue, et la plus monstrueuse <sup>4</sup> (comme  
assez sçavez que Africque aporte tousjours quelque chose de nouveau) <sup>5</sup>,  
car elle estoit grande comme six oriflans <sup>6</sup>, et avoit les pieds fenduz en  
doigtz comme le cheval de Jules Cesar <sup>7</sup>, les aureilles ainsi pendentes

---

Ligne 2. A, B : *deffist* — l. 3. A, B, D : *XV* — l. 5. A : *Grantgousier* — l. 7. A, D :  
*nouveau* — l. 8. A, B : *estoyt* — A, B : *avoysl*

1. Très probablement François de Fayolles, second fils de Jean de Fayolles, capitaine de Coulonges-les-Royaux, et parent des d'Estissac. La seigneurie de Puyredon, en Périgord, possédée par les Fayolles, était voisine de Cahuzac, domaine de la famille d'Estissac. Cf. *R.E.R.*, VII, 387. (C.)

2. Quatrième. La substitution des nombres cardinaux aux ordinaux pour numérotter les rois ou princes ne commence à se faire que dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s. (Pasquier, Du Bartas). (S.)

3. François de Fayolles, si c'est bien lui que vise R., avait pris part à une expédition contre les Turcs, et avait reçu en récompense des lettres d'indulgence du pape Léon X, le 4 avril 1518. Il avait visité les côtes d'Afrique. (C.)

4. Monstrueuse. R. emploie tantôt ce dérivé direct de *monstre* et tantôt la forme

normale *monstrueux*, qui lui est antérieure. (S.)

5. C'était un dicton chez les Anciens. Cf. Pline, *H. N.*, VIII, 16 : « Unde etiam vulgare Graeciae dictum : semper aliquid novi Africam afferre. » Il figure dans les *Adages* d'Erasmus, III, 7, 10, avec le titre : *Semper Africa novi aliquid apportat*. (P.). — Flaubert, qui ignorait certainement la source de l'érudition de R., était hanté par cette phrase, qu'il trouvait « pleine d'autruches, de girafes, d'hippopotames, de nègres et de poudre d'or ». *Corresp.*, II, p. 312. Cf. *R.E.R.*, II, 32. (C.)

6. Elephants. Cf. ch. VIII, n. 71.

7. D'après Pline, *H. N.*, VIII, 42 : « Nec Caesaris Dictatoris quemquam alium recepisse dorso equos traditur, idemque humanis similes pedes priores habuisse, hac effigie locatus ante Veneris genitricis aedem. » (P.)

10 comme les chievres<sup>8</sup> de Languegoth<sup>9</sup>, et une petite corne au cul. Au  
reste, avoit poil d'alezan toustade<sup>10</sup>, entreillizé de grizes pommelettes<sup>11</sup>.  
Mais sus tout avoit la queue horrible, car elle estoit, poy<sup>12</sup> plus poy  
moins, grosse comme la pile Saint Mars, auprès de Langès<sup>13</sup>, et ainsi  
quarrée, avecques les brancars<sup>14</sup> ny plus ny moins ennicrochez<sup>15</sup> que  
15 sont les espicz au bled.

Si de ce vous esmerveillez, esmerveillez vous dadvantage de la  
queue des beliers de Scythie<sup>16</sup>, que pesoit plus de trente livres, et des

Ligne 10. A, B : *chevres* — A, B, D : *Languedoc* — l. 11. A, B : *avoit* — A, B :  
*pommelletes* — l. 12. A, B : *mays suz tout avoit* — A, B : *estoyt* — l. 13. A :  
*Langest* — l. 15. A, B : *on* — l. 16. A : *d'avantaige*; B : *d'avantaige* — l. 17. A,  
B : *pesoyt*

8. La chèvre a les oreilles pointues, mobiles et droites. Seules quelques races domestiques les ont pendantes, telles les chèvres du Languedoc, les chèvres mambrines ou de Syrie, les chèvres de Juda, les chèvres de la Haute-Égypte. (D.)

9. Languedoc. Graphie prétendue étymologique, rattachant le nom à la *langue des Goths* qui autrefois habitèrent cette province. Cette origine était encore soutenue par Nicot, Tabouet et Gosselin (v. Ménage). Voici ce que dit le premier : « *Languedoc* est un mot corrompu de cestuy *Languegoth*, qui estoit le nom que les François donnoient à la contrée dudit pays, qui estoit de la couronne des Visigoths, desquels le siège royal estoit en la ville de Tholosc. » En fait, *Languedoc* désigne la province où l'on parlait la *langue d'oc*, en opposition avec la *langue d'oïl* qui était parlée au centre et au nord de la France. (S.)

10. D'alezan brûlé, proprement grillé, sens du langued. *toustado*. D'après Grison (1558) cette robe signifierait que le cheval tient des quatre éléments, terre, eau, air et feu. (*R.E.R.*, VII, 100). C'est donc une robe parfaite. (C.)

11. Entremêlé de pommelettes qui dessinent

une sorte de treillis. *Entreillizé* est un terme peu connu en dehors de R.

12. Peu, forme angevine. (S.)

13. Monument antique situé sur un coteau qui domine la Loire à un kilomètre environ du bourg de Saint-Mars (com., arrond. Chinon, Indre-et-Loire). C'est une tour quadrangulaire en briques de 20 mètres de hauteur, surmontée par quatre piliers de 3 mètres 25. Elle n'a pas moins de 4 mètres de largeur sur chaque face. On suppose qu'elle servait à indiquer les limites d'un territoire, comme le monument du même genre existant autrefois à Port-de-Pile, au sud de la Touraine. (C.)

14. Proprement grosses branches (sens de l'anc. fr. *branquars*), appliqué ici aux touffes enchevêtrées de la queue. Ailleurs (l. I, ch. xxiii, l. 150), R. donne au mot le sens nautique de « vergues ». (S.)

15. Semblables à un hanicroche, arme dont R. fait mention au prologue du *Tiers Livre*. Cf. *R.E.R.*, VI, 392. (S.)

16. Tous les cartographes contemporains de R. mettent la Scythie à la place de la Sibérie actuelle. Il s'agit sans doute ici du Thibet, renommé par ses races de moutons et de chèvres. (C.)

moutons de Surie <sup>17</sup>, esquelz fault (si Tenaud <sup>18</sup> dict vray) affuster <sup>19</sup> une charrette au cul pour la porter, tant elle est longue et pesante <sup>20</sup>. Vous ne l'avez pas telle, vous aultres paillards de plat pays <sup>21</sup>.

Et fut amenée par mer, en troys carracques <sup>22</sup> et un brigantin <sup>23</sup>,

Ligne 18. B, D : *montons* — l. 19. A, B : *longe* — l. 20. E : *paillardes* — l. 21. D : *ung*

17. Syrie. Graphie ancienne qu'on lit également chez Marot, t. I, p. 152 :

La Terre Neufve et la Grand' Tartarie,  
Tant qu'à la fin me trouvoy en *Surie*.

C'est d'ailleurs la transcription du lat. *Suria*, variante de *Syria*. (S.)

18. Voici le titre de la relation de Jehan Thenaud : *Le voyage et itineraire de oultre mer fait par frere Jehan Thenaud, maistre es ars, docteur en theologie et gardien des freres mineurs Dangoulesmes et premierement dudict lieu Dangoulesmes jusques au Cayre*. On les vend à Paris en la rue Neufve nostre dame à l'enseigne saint Nicolas [veuve de Jean saint Denis (?)], pet. in 8° goth. de 61 ff. Cette édition unique, d'une extrême rareté, a été réimprimée en 1884 par Ch. Scheffer. Le passage auquel R. fait allusion, s'y trouve à la p. 43 : « Le III<sup>e</sup> jour apres nostre venue audict lieu de Cayre, le Souldan nous envoya presens, c'est assavoir *moutons à la grande queue*, et fault sçavoir qu'il n'est si petit mouton dont en la queue n'ait plus de X livres de chair; aulcuns sont de XXV, XXX et XL livres, au porter et traisner desquelles les moutons travaillent moult : *pour ce, on leur fait petites charrettes esquelles reposent leurs queues*, qu'ils traisnent par leurs cornes. » (R.E.R., VIII, 350-360.)

19. Ajuster. Proprement garnir de fust (Nicot), sens également familier à R. (l. II, ch. iv : des arboutans bien *afustez*), à côté de celui de mettre sur l'affût (l. I, ch. xxvi, l. 17 : faire *affuster* son artillerie. (S.)

20. Cf. Hérodote, III, 113 : « Δύο δὲ γένεα ὄτων σφι ἔστι θώματος ἄξια, τὰ οὐδαμόθι ἐτέρωθι

ἔστι· τὸ μὲν αὐτέων ἔτερον ἔχει τὰς οὐράς μακράς, τριῶν πηχέων οὐκ ἐλάσσονας, τὰς εἴ τις ἐπέιη σφ' ἐπέλκειν ἔλκεα ἄν ἔγοιεν ἀνατριβομένων πρὸς τῆ γῆ τῶν οὐρέων· νῦν δ' ἅπας τις τῶν ποιμένων ἐπίσταται ἕλουργεῖν ἐς τοσοῦτο· ἀμαξίδας γὰρ ποιεῦντες ὑποδέουσι αὐτὰς τῆσι οὐρῆσι, ἐνὸς ἐκάστου κτήνεος τὴν οὐρὴν ἐπὶ ἀμαξίδα ἐκάστην καταδέοντες. Τὸ δὲ ἔτερον γένος τῶν ὄτων τὰς οὐράς πλατέας φορέουσι καὶ ἐπὶ πῆγυν πλάτος. Il y a là deux races de moutons dignes d'être notées, qui ne se rencontrent nulle part ailleurs. L'une a la queue longue d'au moins trois coudées; si on laissait les moutons traîner leur queue sur la terre, ce frottement produirait des blessures; mais tous les bergers savent fabriquer de petits chariots qu'ils placent sous la queue de chaque mouton. L'autre espèce de moutons a la queue large d'une coudée. » Élien, *H. A.* 10,4, mentionne également ces chariots que les bergers de Syrie placent sous la queue de leurs moutons. — Pline, *H. N.*, VIII, 48; Aristote, *H. Anim.* 8, 28, signalent les dimensions énormes de la queue des moutons syriens. (P.)

21. La langue du moyen âge oppose le « plat pays », c'est-à-dire la campagne, le pays découvert, aux villes fortifiées. Il existe plusieurs locutions, comme « gens de plat pays », dans lesquelles ces mots sont pris dans un sens péjoratif. (P.)

22. Grands bâtiments génois. De l'ital. *caracca*, terme introduit en français dès le XIII<sup>e</sup> s. Cf. R.E.R., VIII, 47. (S.)

23. Petit vaisseau de course armé en guerre. De l'ital. *brigantino*, terme qu'on lit déjà chez Froissart. (S.)

jusques au port de Olone <sup>24</sup> en Thalmondoys.

Lorsque Grandgousier la veit : « Voicy (dist il) bien le cas pour porter mon filz à Paris. Or ça, de par Dieu, tout yra bien. Il sera <sup>25</sup> grand clerc on temps advenir. Si n'estoient messieurs les bestes, nous vivrions comme clercs <sup>25</sup>. »

Au lendemain, après boyre (comme entendez), prindrent chemin Gargantua, son precepteur Ponocrates, et ses gens, ensemble eulx <sup>26</sup> Eudemon, le jeune paige. Et par ce que c'estoit en temps serain et <sup>30</sup> bien attrempé <sup>27</sup>, son pere luy feist faire des botes fauves <sup>28</sup>; Babin <sup>29</sup> les nomme brodequins <sup>30</sup>.

Ainsi joyeusement passerent leur grand chemin, et tousjours grand chere, jusques au dessus de Orleans. Au quel lieu estoit une ample forest de la longueur de trente et cinq lieues, et de largeur <sup>35</sup> dix et sept, ou environ. Icelle estoit horriblement fertile et copieuse en mousches bovines et freslons <sup>31</sup>, de sorte que c'estoit une

Ligne 23. A : *Grantgousier* — A, B : *voicy* — l. 24. A, B : *Or ça* — l. 29. A, B : *page* — A, B : *c'estoyt* — l. 32. A : *grant* — l. 33. A, B : *On quel* — A, B : *estoyt* — l. 34. A : *horrible forest* — l. 35. A, B : *estoyt* — l. 36. A, B : *en sorte* — A, B : *c'estoyt*

24. Aujourd'hui les Sables-d'Olonne (Vendée). Les fréquentes allusions que R. fait à Olonne prouvent qu'il connaissait à merveille ce port du Bas-Poitou, situé à proximité de Fontenay et de Maillezais. Son havre avait au <sup>xv</sup>e siècle une importance qu'il a conservée jusqu'au <sup>xviii</sup>e : « On y voit quelquefois, dit Bruzen de la Martinière, plus de cinquante navires qui viennent de l'Amérique où se fait la pêche de la morue. » Cf. *R.E.R.*, II, 247. (C.)

25. Diction énoncé, comme il arrive fréquemment chez R., avec une feinte distraction, *bêtes* prenant la place de *clercs* et réciproquement. (P.)

26. Avec eux.

27. Modéré. Robert Estienne (1539) donne : « *Attremper* et gouverner, *atrempé* et modéré ; homme *atrempé*, qui garde mesure en tout ce qu'il fait ou dit. » Le mot est encore usuel dans certains patois. (S.)

28. C'était la belle chaussure des amoureux, à la fin du siècle précédent :

A cuidereaux d'amours transsis,  
Chaussans sans meshaing *fauves botes*,  
dit Villon, *Test.*, v. 1974. (C.)

29. Il y avait à Chinon une famille de cordonniers de ce nom (*R.E.R.*, I, 80).

30. Chaussures enveloppant le pied et le bas de la jambe et qu'on portait au <sup>xvi</sup>e s. dans les bottes. Le nom est employé sous cette forme par Ol. de la Marche dès la fin du <sup>xv</sup>e s. ; sa forme antérieure *broussequin* (1316) désignait une espèce de cuir. Robert Estienne (1539) en fait une chausse montant jusqu'à mi-jambe adoptée par les veneurs : « *Cothurnus*, brodequins à veneur, qui empoignent le gras de la jambe ». (S.)

31. Peut-être faut-il voir là une allusion au sobriquet des Orléanais, qu'on appelait *guépins* sans doute à cause de leur caractère caustique : « Une dame d'Orléans, dit Despériers, gentile et honneste, encores qu'elle fust guespine. » *Nouv. LIV* (t. II, p. 200), et Th. de Bèze, *Épigr. et phil.* : Aurelias vocare muscas suevimus. (C.)

vraye briganderye <sup>32</sup> pour les pauvres jumens, asnes et chevaulx. Mais la jument de Gargantua vengea honnestement tous les oultrages en icelle perpetrées sur les bestes de son espee par  
 40 un tour duquel ne se doubtoient mie. Car, soubdain qu'ilz feurent entrez en la dicte forest et que les freslons luy eurent livré l'assault, elle desguaina sa queue et si bien s'escarmouschant les esmoucha qu'elle en abatit tout le boys <sup>33</sup>. A tord, à travers, deçà, delà, par cy, par là, de long, de large, dessus, dessoubz, abatoit boys comme  
 45 un fauscheur faict d'herbes, en sorte que depuis n'y eut ne boys ne freslons, mais feut tout le pays reduict en campagne <sup>34</sup>.

Quoy voyant, Gargantua y print plaisir bien grand sans aultrement s'en vanter, et dist à ses gens : « Je trouve beau ce », dont fut depuis appelé ce pays la Beauce <sup>35</sup>. Mais tout leur desjeuner feut par baisler <sup>36</sup> ;  
 50 en memoire de quoy encores de present les gentilzhommes de Beauce desjeunent de baisler <sup>37</sup>, et s'en trouvent fort bien, et n'en crachent que mieulx.

Ligne 37. A : *paoures* ; B : *paouvres* — l. 38. A, B : *honestement* — l. 39. B : *aultrages* — A, B : *ycelle* — A : *suz* — l. 40. D : *ung* — l. 43. A, B : *abatyt* — A, B, D : *à tords* — D : *à travars* — A, B : *decza* ; E : *decaz* — l. 44. A, B : *dessus* — A, B : *abaloyt* — l. 45. D : *ung* — l. 49-52. A, B, D : *Mais tout leur desjeuner..... n'en crachent que mieulx manque*

32. Brigandage. Robert Estienne (1539) donne les deux formes : *briganderie* ou *brigandage*.

33. Ce trait se trouve déjà dans les *Grandes Croniques*, fol. B : « Ladicté jument... se print à esmoucher et alors vous eussiez veu tomber ses gros chesnes menu comme gresle : et tant continua la dicte beste qu'il n'y demoura arbre debout que tout ne fust rué par terre. » Remarquons que dans le récit populaire l'aventure arrive en Champagne. Malgré les ravages de la jument de Gargantua, la forêt d'Orléans couvre encore 60.000 hectares. (C.)

34. Terrains de cultures. Cf. Ronsard, *Contre les Bûcherons de la Forest de Gastine* : Tu deviendras *campagne*, et, en lieu de tes bois Dont l'ombrage incertain lentement se remue,

Tu sentiras le soc, le coutre et la charrue...

35. Région naturelle, riche en céréales, mais sans arbres, comprenant une partie de l'Orléanais, le Blésois, le Chartrain et le Dunois (départ. du Loiret, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir). Le nom de *Beauce*, en latin *Belsa* dans les documents de l'époque carolingienne, est de l'époque anté-romaine (*R.E.R.*, VII, 68).

36. Bâiller. Cf. ch. XI, n. 6.

37. « Si ce *pauvre escuyer de Beaulse repeu de baisler* chet entre les mains de telz degresseurs... » A. du Saix, *L'Esperon de discipline*, biiij, v°. (P.) — De nombreux proverbes font allusion à cette misère, réelle ou prétendue. En voici deux exemples : *Comédie des proverbes*, acte III, sc. VII : « Je me doutois bien qu'il estoit des *gentilshommes de la Beausse*, qui se

Finablement arriverent à Paris <sup>38</sup>, auquel lieu se rafraischit <sup>39</sup> deux ou troys jours, faisant chere lye <sup>40</sup> avecques ses gens, et s'enquestant 55 quelz gens sçavans estoient pour lors en la ville et quel vin on y beuvoit <sup>41</sup>.

---

Ligne 53. A, B : *on quel* — A : *refraischyt* — l. 55. A, B : *sçavens* — A : *pour fors* — l. 56. A, B : *beuvoyt*

tiennent au lit pendant qu'on refaict leurs chausses ; » et Oudin (1640) : « *Gentilhomme de Beausse*, qui vend les chiens pour avoir du pain. » (S.)

38. Au <sup>xvi</sup>e s. la route d'Orléans à Paris passait par Artenay, Angerville, Étampes et Montlhéry (*R.E.R.*, VII, 67).

39. Se reposa. Cf. ch. xvii, l. 4.

40. Joyeuse ripaille.

41. Cette plaisanterie repose sur un trait de mœurs du <sup>xvi</sup>e s. A cette époque, où la publicité était inconnue, il y avait dans chaque ville des « crieurs de vin » qui faisaient métier d'indiquer les tavernes où l'on buvait du bon vin : « Pensant que ce fut un crieur de vin... va demander à ce crieur : où est-il bon, ami ; à combien, à combien ? » G. Bouchet, t. I, p. 46. (C.)

---

*Comment Gargantua paya sa bienvenue es Parisiens et comment  
il print les grosses cloches de l'eglise Nostre Dame.*

CHAPITRE XVII.

Quelques jours après qu'ilz se feurent rafraichiz, il visita la ville, et  
5 fut veu de tout le monde en grande admiration, car le peuple de Paris  
est tant sot, tant badault<sup>1</sup> et tant inepte de nature, q'un basteleur,  
un porteur de rogatons<sup>2</sup>, un mullet avecques ses cymbales<sup>3</sup>, un  
vielleuz<sup>4</sup> au mylieu d'un carrefour, assemblera plus de gens que ne  
feroit un bon prescheur evangelicque<sup>5</sup>.  
10 Et tant molestement<sup>6</sup> le poursuyvirent qu'il feut contrainct soy  
reposer suz les tours de l'eglise Nostre Dame<sup>7</sup>. Auquel lieu estant,  
et voyant tant de gens à l'entour de soy, dist clerement<sup>8</sup> :  
« Je croy que ces marrouffles<sup>9</sup> veulent que je leurs paye icy ma

---

Ligne 2. B : *ecclise* — l. 3. A, B, D : *XVI* — l. 6. A, B : *q'un* ; D : *q'ung* — l. 7.  
D : *ung* — D : *ung* — D : *ung* — l. 8. A, B : *vielleux on* — D : *d'ung* — A, B :  
*carrefou* — l. 9. A, B : *feroyl* — D : *ung* — l. 11. B : *ecclise* — D, E : *nostre nostre dame*  
— A, B : *onquel* — l. 13. A, B, D : *volent* — A : *leur*

1. Sur ce travers des Parisiens, cf. du Bel-  
lay, *Regrets*, sonnet CXXXVIII (sur Paris) :  
Ce qui ne me peut plaire,  
Ce fut l'estonnement du *badaud* populaire,  
La presse des chartiers, les procez et les fanges.  
(P.).

2. Un porteur de reliques et d'indulgences.  
Cf. ch. I, n. 12.

3. Clochette que l'on mettait au cou des  
mules et des vaches.

4. Joueur de vielle. Forme encore fréquente  
dans les patois (Berry, etc.) (S.)

5. Prédicateur fidèle à la doctrine de l'Évan-  
gile, par opposition au « porteur de rogatons ». Plus loin, au ch. XL, l. 29 « le bon docteur evan-  
gélisque » sera opposé aux « ocieux moynes ». R., dans ces passages, s'exprime comme les Réformateurs. (C.)

6. Importunément.

7. Trait emprunté aux *Grandes Croniques*, fol. B ii, v<sup>o</sup> : « Se alla asseoir sur une des tours de Nostre Dame. »

8. A voix haute et claire.

9. Marauds, coquins. Cf. ch. II, n. 10.

bienvenue et mon *proficiat* <sup>10</sup>. C'est raison. Je leur voys donner le vin <sup>11</sup>,  
15 mais ce ne sera que par rys. »

Lors, en soubryant, destacha sa belle braguette, et, tirant sa mentule en l'air, les compissa si aigrement <sup>12</sup> qu'il en noya deux cens soixante mille quatre cens dix et huit, sans les femmes et petiz enfans <sup>13</sup>.

20 Quelque nombre d'iceulx evada <sup>14</sup> ce pissefort à legiereté des pieds <sup>15</sup>, et, quand furent au plus hault de l'Université <sup>16</sup>, suans, toussans, crachans et hors d'halene, commencerent à renier et jurer, les ungs

Ligne 16. A, B : *soubryant* — l. 17. A, B : *sy* — l. 18. A, D : *petitz* — l. 20. A, B : *yceulx* — l. 22. A, B : *haleïne* — l. 22-24. A : *jurere les plagues Dieu* <sup>17</sup> ! *Je renye Dieu ! Frandiene* <sup>18</sup> ! *Veç tu ben* <sup>19</sup>, *La merde* <sup>20</sup> ! *Po cab de bious* <sup>21</sup> ! *Das dich Gots leyden*

10. Don gratuit qu'on accordait aux évêques en manière de bienvenue. Pasquier en parle dans ses *Recherches*, p. 252 : « Du masque de ces louables costumes prirent leur source les decimes, les annates de la cour de Rome, les depors des archidiacres, les *proficiats* et cathedratiques que les evesques prenoient pour leurs bienvenues. » (S.)

11. Le pourboire. Cf. ch. xxiv, l. 19 : « par-tout donnans le vin. »

12. Violamment ; reflet du latin *acriter*.

13. Formule qu'on rencontre fréquemment chez R., imitation burlesque d'une locution biblique dérivée du précepte qui prescrivait aux généraux d'épargner, en temps de guerre, les femmes et les enfants. Elle se rencontre dans le Nouveau Testament, S. Mathieu, ch. xiv : « Ceux qui mangèrent étaient au nombre de cinq mille, sans les femmes et les petits enfans. » Cf. *R.E.R.*, VI, 298 et VIII, 270. (S.)

14. Échappa à. L'emploi neutre de ce verbe se trouve encore dans Corneille, Molière et Bossuet. Le régime direct est très fréquent chez R. : *evader* le parfum, le naufrage, une forte tempeste, etc., à côté de (l. I, ch. XLIII) : « ceux qui avoient *evadé* à la roupte... » On lit dans le *Mistère du Vieil Testament*, t. IV, p. 77 : « Par ce moyen *evaderez* l'ire de Dieu » ;

Calvin et Amyot l'emploient dans le même sens. (S.)

15. Grâce à l'agilité de leurs pieds.

16. Sur la montagne Sainte-Genève, point culminant du quartier dit de l'Université. Cf. Binet, *Discours de la vie de Pierre de Ronsart* : « Dorat demuroit lors vers l'Université », éd. Laumonier (1909), p. 11. (P.)

17. Les plaies de Dieu ! On trouve ce juron dans Pathelin : « Les *playes* Dieu ! » et dans du Fail, t. I, p. 156, sous la forme : « *Plagues !* » Les plus terribles jurons étaient ceux où l'on invoquait quelque partie du corps de Dieu ou quelque épisode de la passion. C'est évidemment un vestige des formules de serments médiévales. Cf. Grojean, *Notes sur quelques jurons français*. Liège, 1905. (C.)

18. Lire : *Sandienne* (Sang de Dieu). Cf. *R.E.R.*, III, 238. *Sandienne* se trouve chez Noël du Fail, t. I, p. 118 : « Par le *sangdienne*..., il faut parler de choses plus grandes et hautes. » (C.)

19. Vois-tu bien ? Prononciation vulgaire parisienne. (S.)

20. Mère de Dieu. Cf. ch. XIII, n. 55.

21. Tête de Dieu ! Juron gascon que R. met ailleurs (l. III, ch. XLII) dans la bouche même du gascon Gratianault. C'est une formule at-



en cholere, les aultres par rys : « Carymary, carymara! Par sainte Mamye, nous son baignez par rys! » Dont fut depuis la ville

*schend*<sup>22</sup> ! *Pote de Christo*<sup>23</sup> ! *Ventre saint Quenet*<sup>24</sup> ! *Vertus guoy*<sup>25</sup> ! *Par saint Fiacre de Brye*<sup>26</sup> ! *Sainct Treignant*<sup>27</sup> ! *Je foyz veu à saint Thibaud*<sup>28</sup> ! *Pasques Dieu ! Le bon jour Dieu*<sup>29</sup> ! *Le diable m'emport ! Foy de gentilhomme*<sup>30</sup> ! *Par saint Andouille*<sup>31</sup> ! *Par saint Guodegrin qui*

ténuee de *Cap de Diou* ! qu'on lit chez Despériers. Ce dernier raconte que la cour ayant condamné Cambaïre à perdre la tête, le président lui annonce cette grâce, et celui-ci de répondre en son gascon (t. II, p. 280) : « *Cap de Diou ! be vous donni la restc per un viet d'aze.* » (S.)

22. *Das dich Gots leyden (martr) schend !* que la passion (ou le martyr) de Dieu te confonde ! Ce juron favori des lansquenets était passé dans la langue. On appelait les Allemands *dasticotter*, et Oudin donne le verbe *dasticotter*, parler allemand. Cf. *R.E.R.*, VI, 288. (S.)

23. Juron vulgaire italien (*Potta de...*). Henri Estienne parle, dans son *Apologie*, t. I, p. 105, des jurons « qui sont plutost gaudisserie que blaspheme », en citant cette formule italienne : *per la potta della virgine Maria...* Une variante de la formule de R. est celle de *Pote de froc !* qu'on lit au V<sup>e</sup> livre (ch. xxvii), en pendant à *Vertus de froc !* (ch. xv). (S.)

24. Cf. ch. v, n. 16. Parmi les hypothèses récentes, la plus vraisemblable est celle qui identifie S. Quenet avec S. Quinidius.

25. Vertu Dieu ! Formule fréquente chez R. et encore vivace au XVIII<sup>e</sup> s. : « *Vertugoy*, jurement paysan et parisien, dit autant que morbleu, vertubleu », remarque Philibert Le Roux (1718). *Guoy*, atténuation de *Dieu*, est une forme d'origine dialectale. On dit encore en Anjou : *nom de Goué*, nom de Dieu ! (S.)

26. C'est en effet au pays de Brie, près de Meaux, que se passe la légende de saint Fiacre. Cf. *Vie de Mgr. S. Fiacre* (Fournier, *Th. fr.*, p. 19). C'était un saint guérisseur, renommé (*R.E.R.*, IV, 208) pour les hémorroïdes, les

chancres, la benoite vérole, mais c'était aussi le patron des jardiniers et des maraichers. (C.) — Ailleurs (l. III, ch. XLVII), R. met dans la bouche de Panurge le serment : « Je vous jure *l'espine de saint Fiacre* en Brye... », en invoquant la relique de ce saint conservée dans la cathédrale de Meaux. (S.)

27. Saint Ninian, vulgairement saint Ringan. C'est le saint national de l'Écosse, mentionné comme tel par R. (l. II, ch. ix) et qu'un archer écossais invoque dans la 1<sup>re</sup> des *Cent Nouv. nouv.* : « Or le laissez venir, *par saint Trigan.* » Cf. *R.E.R.*, I, 152. (S.)

28. Saint Thibauld, né à Vico, mort en 1150, était le patron des savetiers. R. prête un juron spécial à chaque catégorie des badauds qui pouvaient composer une foule du XVI<sup>e</sup> s. : gascons, lansquenets, italiens, vendeurs de légumes, soldats écossais, etc. (C.)

29. Juron qui rappelle le *Jour de Dieu !* qu'on lit deux fois dans *George Dandin* de Molière. (S.)

30. Les quatre jurons qui précèdent avaient été adoptés successivement par les rois de France. Louis XI jurait « Pasques Dieu », Charles VIII « le bonjour Dieu », Louis XII « le diable m'emport », et François I<sup>er</sup> « foy de gentilhomme », ce qui fait dire à Roger de Colleye, *Epitheton des quatre Roys*, p. 260 :

Quant la « Pasque Dieu » deceda,  
Le « Bon Jour Dieu » luy succeda ;  
Au « Bon Jour Dieu », deffunct et mort,  
Succeda le « Dyable m'emport ».  
Luy decedé, nous voyons comme  
Nous duist la « Foy de Gentil Homme ».

31. C'est l'andouille Ithyphalle du l. IV, ch. xxxviii. (S.)

25 nommée *Paris*<sup>37</sup>, laquelle auparavant on appelloit *Leucece*<sup>38</sup>, comme dist Strabo, *lib. iiij*, c'est à dire, en grec, *Blanchette*, pour les blanches

*feut martyrizé de pomes cuyttes*<sup>32</sup> ! Par saint Foutin l'apostre<sup>33</sup> ! Par saint Vit<sup>34</sup> ! Par sainte Mamye<sup>35</sup>, nous sommes baignez par rys ! Dont feut ; — B : jurer les plagues bieu ! Je renye bieu ! Frandiene ! Voy tu ben ! la mer Dé ! Po cab de bious ! Das dich Gots leyden schend ! La martre schend ! Ventre saint Quenet ! Vertus guoy ! Par saint Friacre de Brye ! Saint Treignant ! Je foyz veu à saint Thibaud ! Piques Dieu ! Le bon jour Dieu ! Le diable m'emport ! Carimary, Carimara<sup>36</sup> ! Par saint Andouille ! Par saint Guodegrin qui feut martyrizé de pomes cuyttes ! Par saint Fourin l'apostre ! Nè Dià, Mà Dià ! Par sainte Mamye, nous son baignez par rys ! Dont feut ; — D : jurer les plagues bieu ! Je renye Dieu ! Frandienne ! Voy tu ben ! la mer Dé ! Po cap de bious ! Das dich Gots leyden schend ! La martre schend ! Ventre saint Quenet ! Vertus guoy ! Par saint Fiacre de Brye ! Saint Treignant ! Je foyz veu à saint Thibaud ! Pasques Dieu ! Le bon jour Dieu ! Le diable m'emport ! Carimary, Carimara ! Par saint Andouille ! Par saint Guodegrin que fut martyrizé de pommes cuyttes ! Par saint Foutin l'apostre ! Ne Dia ! Ma Dia ! Par sainte Mamye, nous son baignez par rys ! Dont feut — l. 25. A, B : appelloyt — l. 26. A, B : 4.

32. Godegrain ou Godegran est le nom d'un saint réel, Chrodegand, évêque de Metz à l'époque de Charles Martel (712-766). Le nom de Godegran (*Godet grand*) prêtait à une équivoque qui fit de ce saint au moyen âge le patron des buveurs. Cf. *R.E.R.*, VIII, 361. Comme le *Grand Godet* était un cabaret fameux de la place de Grève (cf. Villon, *Test.*, v, 1039), il est possible que les pommes cuites se rapportent à quelque spécialité culinaire de l'établissement. (C.)

33. Ce nom facétieux de saint, déformation populaire de *Saint Photin*, se lit déjà chez Eust. Deschamps, t. IV, p. 281 : « C'est ce qui fait le mal de *saint Foutin* ». (S.)

34. Saint Vit (*Vitus*), sicilien, martyrisé à Rome sous Dioclétien avec saint Modeste était un saint guérisseur renommé pour la rage, l'agitation nerveuse, la danse de *saint Guy*. C'est à un tout autre titre que son nom figure dans les jurons de R. (C.) — Ce juron rappelle celui de *saint Chouart* d'une vieille farce (*Anc. Th. fr.*, t. IV, p. 279) lequel n'est autre que *maître Jean Chouart* (l. II, ch. XXI) de Panurge. Dans l'*Hexameron rustique* (1670) de Lamothe le Vayer, on parle dans la VI<sup>e</sup> journée, de l'intercession de quelques saints particuliers. On y lit

(p. 225) : « Sur quoy l'on dit et peut-être trop gaillardement quelque chose du *Sanctus Vitus*, invoqué dans l'Anjou... » (S.)

35. Il y avait une vierge martyre *Mamyca* inscrite au 26 mars (*Acta Sanct.*, III, 619), mais aller faire ses dévotions à Sainte Mamie voulait dire « aller voir sa maîtresse ». (C.)

36. Rémémoration du délire de *Pathelin* :

Ostez ces gens noirs !... Marimara !  
Carimari-Carimara.

Il est possible que ces mots mystérieux aient servi à l'origine de formule cabalistique, comme le « gamara » dont l'opérateur villageois de G. Bouchet fait usage avant d'arracher une dent (t. IV, p. 189). Mais il est plus probable qu'au XVII<sup>e</sup> s. ils n'appartenaient plus qu'au grimoire pour rire. Cf. *R.E.R.*, V, 131. (C.)

37. Cette étymologie plaisante a été citée par Tabourot dans ses *Bigarrures*, et prise au sérieux par La Popelinière, dans son *Histoire nouvelle des François* (1599) : « Parisiens. Qui sont encore plus ridiculement déduits du ris de Rabelais. » (S.)

38. Strabon désigne Lutèce par le nom de *Λουκοτομία* ; c'est Julien qui l'appelle *Λευκετία* (du grec *λευκός*, blanc) dans le *Misopogon*, 340 D. (P.)

cuisse des dames dudict lieu. Et, par autant que à ceste nouvelle imposition du nom tous les assistans jurerent chascun les saintcs de sa paroisse, les Parisiens qui sont faictz de toutes gens et toutes  
 30 pieces<sup>39</sup>, sont par nature et bons jureurs et bons juristes, et quelque peu outrecuydez<sup>40</sup>, dont estime Joaninus de Barranco, *libro De copiositate reverentiarum*<sup>41</sup>, que sont dictz *Parrhesiens*<sup>42</sup> en Grecisme, c'est à dire fiers en parler<sup>43</sup>.

Ce faict, considera les grosses cloches<sup>44</sup> que estoient esdictes  
 35 tours, et les feist sonner bien harmonieusement<sup>45</sup>. Ce que faisant, luy vint en pensée qu'elles serviroient bien de campanes<sup>46</sup> au coul de sa jument, laquelle il vouloit renvoyer à son pere toute chargée de

Ligne 27. A, B : *cuysses* — l. 28. D : *chascung* — l. 34. A, B : *consydera* — A, B, D : *qu'estoient* — l. 37. A : *vouloyt* — A : *renvoyer*

39. C'est ce que dit Arioste (*Orl. Fur.*, XVI, 35), en parlant de Paris :

... non è terra per cristianitate

Che non abbia qua dentro cittadini  
 (*R.E.R.*, VII, 250).

40. Outrecuidants, présomptueux.

41. L'ouvrage et l'auteur semblent une pure invention de la fantaisie de R.

42. Graphie prétendue étymologique, rattachant le nom au grec *πάρρησις*, liberté de langage, franchise. Le « Grecisme », c'est le langage grec. Cette étymologie est citée ironiquement par les *Discours non plus mélancoliques*, ch. 1 : « Il n'y a Parisiens qui ne sortent du grec *πάρρησις*, à cause qu'aux femmes de Paris ne gela encore jamais le bec, qu'on sache. » (S.)

43. Cette étymologie flatteuse pour l'amour-propre des Parisiens est rapportée aussi dans la *Philippide* de Guillaume Breton, livre 1 :

Et se Parrhisios dixerunt, nomine Graeco,  
 Quod sonat expositum nostris audacia verbis.

D'autres étymologies non moins fantaisistes avaient cours à cette époque. Guillaume Crétin, dans sa *Chronique française* (1515), fait venir Lutèce de *lutum*, boue :

Ville bastir qu'ils nommerent Lutesse

RABELAIS

Dicte a luto. Aussi celle part esse

Fange en tout temps, si petit qu'il y pleuve.

Le nom de « Lutesse fangeuse » aurait été changé par Pharamon en celui de Paris, en mémoire de Pâris, « filz du bon roy Priam ». Cf. H. Guy, *Revue des langues romanes*, 1904, p. 394. (P.)

44. Les plus grosses cloches de Notre-Dame se trouvaient dans la tour du Sud. Marie, fondue en 1378, pesait 12.500 kgs ; Jacqueline, sa jumelle, datant de 1400, en pesait 7.500. Dans la tour du Nord étaient suspendues plusieurs autres cloches dont les plus anciennes, Guillaume et Pasquier, remontaient au XIII<sup>e</sup> s. Cf. Aubert, *La Cathédrale Notre-Dame de Paris*, p. 98. (C.)

45. Cet épisode de l'enlèvement des cloches, qui se trouve déjà dans les *Grandes Croniques*, fol. B ii, devait faire partie des exploits légendaires du Gargantua populaire. (C.)

46. Cloches, grelots. Vieux mot usuel au XVI<sup>e</sup> s. (Rob. Estienne, Du Fail, Brantôme) et encore familier aux patois (Berry, etc.). (S.) — L'usage de suspendre au cou des chevaux et des mulets des clochettes ou campanes, subsiste encore dans certaines provinces de France. (C.)

froumaiges<sup>47</sup> de Brye<sup>48</sup> et de harans frays<sup>49</sup>. De fait, les emporta en son logis.

40 Cependent vint un commandeur jambonnier de saint Antoine<sup>50</sup> pour faire sa queste suille<sup>51</sup>, lequel, pour se faire entendre de loing et faire trembler le lard au charnier<sup>52</sup>, les voulut emporter furtivement, mais par honnesteté les laissa, non parce qu'elles estoient trop chauldes<sup>53</sup>, mais parce qu'elles estoient quelque peu trop pesantes à la  
45 portée<sup>54</sup>. Cil ne fut pas celluy de Bourg, car il est trop de mes amys<sup>55</sup>.

Toute la ville feut esmeue en sedition, comme vous sçavez que à

Ligne 38. A, B : *fromaiges* — l. 39. A, B : *logys* — l. 40. A : *cependant* — D : *ung* — A, B : *commendeur* — l. 42. A, B : *on charnier* — l. 43. A, B : *honesteté* — l. 45. D : *feut*

47. Fromages. Prononciation vulgaire qui s'est transmise jusqu'au xvii<sup>e</sup> s. Ménage remarque : « Il faut dire indubitablement *fromage*, et non pas *froumage*. » (S.)

48. La réputation des fromages de Brie est attestée dès le xiii<sup>e</sup> s. par les *Crieries de Paris* du poète Guillaume de la Villeneuve :

J'ai bon frommage de Champaingne,  
Or i a frommage de Brie.

Publ. par A. Franklin, *L'Annonce*, p. 136. (C.)

49. « Sor et blanc harenc frès poudré, » criaient les marchandes de Paris au xiii<sup>e</sup> s. (*loc. cit.*, p. 134). Le hareng blanc ou hareng frais était seul vendu par les poissonniers ; le hareng saur ressortissait aux marchands de saline ou harengiers. La pêche du hareng ayant lieu en automne, à l'équinoxe, le trait de R. peut servir à dater l'arrivée de Gargantua à Paris.

50. Les membres de l'Ordre de Saint-Antoine avaient la réputation de guérir le *mal Saint Antoine* et de rendre la santé aux porcs malades, placés sous la protection de leur patron. Cf. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. xxxix, t. II, p. 398. En récompense, lorsqu'on tuait des porcs, on leur donnait du lard ou un jambon. De là ce sobriquet de *jambonnier*, qui était appliqué à tous les membres de l'Ordre, même au

supérieur, qui portait le titre de *commandeur*. (P.)

51. Sa quête de cochon. Latinisme (*suilla*).

52. Saloir, pot en terre cuite servant à conserver le porc salé. C'est le sens familier aux patois de l'Anjou, du Berry, de la Mayenne. On lit le mot également chez Du Fail, t. II, p. 139 : « Il n'y a andouille à la cheminée, ne jambon au *charnier*... » (S.) — Entendez : pour faire trembler le lard de peur (d'être emporté). Du Fail (t. II, p. 139) fait trembler le lard par « la simple prononciation et vois d'un petit et harmonieux *ave maria* ». (C.)

53. Cette plaisanterie a été suggérée à R. par l'expression courante que nous trouvons au ch. xxvii : « Prindrent ce qu'ilz peurent : rien ne leurs fut ne trop chault, ne trop pesant. »

54. Au porter.

55. Le commandeur de Saint-Antoine de Bourg-en-Bresse était Antoine du Saix, aumônier du duc de Savoie, Charles III, en 1532, auteur de plusieurs volumes de vers, l'*Esperon de discipline* (1532), les *Petitz fatras d'un apprentis* (1537) et le *Marquetis de pièces diverses* (1559). Dans une épître à quelques-uns de ses « singuliers amys » placée à la fin de l'*Esperon de discipline*, il se désigne lui-même par le titre de *jambonnier*. Sur ses rapports avec R., cf. *R. E. R.*, IX, p. 221 et sq. (P.)

ce ilz sont tant faciles que les nations estranges<sup>56</sup> s'esbahissent de la patience des Roys de France, lesquelz aultrement par bonne justice ne les refrenent, veuz les inconveniens qui en sortent de jour en jour.  
 50 Pleust à Dieu que je sceusse l'officine en laquelle sont forgez ces schismes et monopoles<sup>57</sup>, pour les mettre en evidence es confraries<sup>58</sup> de ma paroisse!

Croyez que le lieu auquel convint le peuple tout folfré<sup>59</sup> et habaliné<sup>60</sup> feut Nesle<sup>61</sup>, où lors estoit, maintenant n'est plus, l'oracle de Lucece.  
 55 Là feut proposé le cas et remonstré l'inconvenient des cloches transportées. Après avoir bien ergoté *pro et contra*, feut conclud en *Baralip-ton*<sup>63</sup> que l'on envoyroit le plus vieux et suffisant de la Faculté

Ligne 48. A : *patience, ou (pour mieulx dire) de la stupidité* — l. 51. A, B, D : *schismes* — l. 51-52. A : *monopoles, pour veoir si je n'y feroys pas de beaux placquars de merde. Croyez que* — l. 52. B : *parroisse* — l. 53. A, B : *onquel* — A : *solfré* — l. 54. A, B, D : *feut Sorbone*<sup>62</sup> — l. 57. A : *envoiroyt* ; B : *envoyroyt* — A, B : *vieux* — A, B, D : *Faculté theologale*

56. Étrangères. La distinction entre ces deux mots, étranges et étrangers, primitivement synonymes, ne s'est faite qu'à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s. ; elle est encore inconnue aux patois. (S.)

57. Complots. Sens courant au XVI<sup>e</sup> s. et encore usuel au XVIII<sup>e</sup> (v. Brunot, t. III, p. 148).

58. Confrérie. Vieille forme usuelle au XVI<sup>e</sup> s. ; Robert Estienne (1549) donne : « le maistre de la *confrarie*. » (S.) — Les crieurs publics annonçaient dans les rues les réunions de confréries. Cf. Corrozet, *Les Cris de Paris* :

C'est à Marly le chastel

La confrairie saint Vigoust.

D'y aller chacun prenne goust,

Les pardons sont au grand autel. (C.)

59. Affolé. La finale *fré* s'explique difficilement.

60. Bouleversé. Mot d'origine inconnue.

61. L'hôtel royal de Nesle était situé sur l'emplacement de la Monnaie actuelle. Si R. l'a substitué, dans l'édition de 1542, à la Sorbonne, qui figurait dans les éditions antérieures, c'est

que François I<sup>er</sup> y avait établi, en 1522, un bailli chargé de juger les procès de l'Université. Une réunion du peuple et de l'Université n'avait rien d'in vraisemblable dans un hôtel qui avait été le siège d'une juridiction universitaire. Cf. *R.E.R.*, VIII, 288. (P.)

62. La phrase « où lors estoit maintenant n'est plus l'oracle de Lucece » s'applique non à *Nesle*, mais à la *Sorbonne*. R., anticipant sur l'avenir, considère que le prestige de la Faculté de théologie, dont le siège était à la Sorbonne, est désormais aboli. Rappelons que le collège de Sorbonne, qui représentait au XVI<sup>e</sup> s. la Faculté de Théologie n'était pas à lui seul toute cette Faculté : elle se composait de la fédération des communautés religieuses, Bernardins et Mendians, et des collèges séculiers, Navarre et Sorbonne. (P.)

63. Dans le langage de la Scholastique, on désigne par les termes mnémoniques suivants les neuf modes de la première figure du syllogisme : Barbara, Celarent, Darii, Ferio, *Baralip-ton*, Celantes, Dabitis, Fapesmo, Frisesmorum ; les cinq modes de la seconde figure par

vers Gargantua pour luy remonstrer l'horrible inconvenient de la perte d'icelles cloches, et, nonobstant la remonstrance d'aulcuns de  
 60 l'Université qui alleguoient que ceste charge mieulx competoit à un orateur<sup>64</sup> que à un sophiste, feut à cest affaire esleu nostre Maistre<sup>65</sup> Janotus de Bragmardo<sup>66</sup>.

Ligne 59. A, B : *ycelles* — D : *remonstance* — l. 60. A, B : *competoit* — l. 61. D : *ung* — D : *ung* — A, B, D : *theologien feut* — l. 62. B : *Jonatus*

les mots : Cesare, Camestres, Festino, Baroco, Darapti, et les cinq de la troisième figure par : Felapton, Disamis, Datisi, Bocardo, Ferison. (P.)

64. C'est-à-dire à quelque maître de la Faculté des Arts.

65. Notre maître, Magister Noster, en abrégé M. N., était le titre que prenaient les docteurs de la Faculté de Théologie. « Quia stant in fide catholica in loco domini nostri Jesu Christi qui est fons vitæ; sed Christus fuit nostrorum omnium magister; ergo ipsi appellantur magistri nostri, quia habent nos instruere in via veritatis... » *Epist. Obsc. Virorum*, I. (P.)

66. Forme macaronique de Janot de Braquemart, nom burlesque qui cache sans doute une allusion à un théologien connu. Pas plus que

son homonyme Joaninus de Barranco (Jeanin et Janot ont le même sens péjoratif), on n'a réussi à identifier Janotus de Bragmardo. C'est aller bien loin que d'y voir maître Jehan le Cornu à qui Villon, dans ses *Lais*, v. 84, lègue son « branc d'assier », appelé braquemard par C. Marot en marge de son édition. Mais si le nom de l'orateur burlesque reste d'origine mystérieuse, sa harangue l'a promptement popularisé. Du Fail, t. I, p. 197, voulant parler d'un discoureur impertinent, écrit : « Janotus de Bragmardo eut plus de grâce », et l'auteur du *Voyage de maistre Guillaume en l'autre monde*, 1612, p. 16, profite de la consonnance pour affubler de ce nom le libraire Denis Janot : « Le plus riche libraire du quartier s'appelle Janotus de Bragmardo. » (C.)

*Comment Janotus de Bragmardo feut envoyé  
pour recouvrer de Gargantua les grosses cloches.*

CHAPITRE XVIII.

5 Maistre Janotus, tondu à la cesarine<sup>1</sup>, vestu de son lyripipion<sup>2</sup> à l'antique, et bien antidoté<sup>3</sup> l'estomac de coudignac<sup>4</sup> de four et eau beniste de cave<sup>5</sup>, se transporta au logis de Gargantua, touchant<sup>6</sup> devant

---

Ligne 1. A : *envoyé* — l. 2. A, B, D : *recouvrir* — l. 3. A, B, D : *XVII* — l. 4. E : *Jonatus* — l. 4-5. A, B, D : *lyripipion theoloyal*, et bien — A, B : *estomach* — l. 6. A, B : *logys*

1. C'est-à-dire, sans doute, que Janotus, « le plus vieux de la Faculté », était chauve, comme César. (P.)

2. La nature du *lyripipion* a varié avec les époques. C'est tantôt un capuchon à queue et tantôt la queue du capuchon. Ce mot vient du bas-lat. *livipipium* « epomis seu potius longa fascia vel cauda caputii » (Du Cange), terme d'origine inconnue. Au xv<sup>e</sup> s., c'est un des insignes des docteurs en théologie. Cf. *Epist. Obsc. Vir.*, I, 26, éd. Stokes, p. 69 : « Est autem habitus magistrorum nostrorum... caputium magnum cum *livipipio* », et I, 2, p. 9 : « Obviaverunt nobis duo viri... et habuerunt... magna caputia cum *livipipiis*. Et deus est testis meus quod putavi quod sint duo magistri nostri. » De là l'épithète de *theoloyal* que lui donnent A, B, D et dans la librairie de St Victor, les *Lyrpipii sorbonici* moralisationes, par M. Lupoldum. (P.)

3. Muni, en guise d'antidote, de cotignac. Cf. ch. I, n. 49. Ce participe est ici construit avec le verbe être comme dans la phrase suivante du l. II, ch. xxxiii : « Et n'eust esté

qu'ilz estoient très bien *antidotez* le cœur, l'estomach et le pot au vin... » Le complément : *l'estomac* est donc circonstanciel et répond à l'accusatif grec dit d'*objet*. De tels hellénismes sont rares au xv<sup>e</sup> s., même chez les auteurs qui ont subi l'influence grecque. On a vu aussi dans cette construction un tour populaire. (P.)

4. Cotignac. Terme d'origine méridionale (Langued. *coudougnat*), encore conservé dans certains patois (Vendôme, *codignac*) et qu'on rencontre au xiv<sup>e</sup> s., sous la forme *coudoignac*, dans le *Ménagier de Paris*. Rob. Estienne (1549) donne : « *Codignat*, Cydoniatum, Coto-neatum » et « *Cotignat*, voyez *Codignat* ». (S.) — Sur les différents noms du cotignac et ses emplois, voir *R.E.R.*, III, 181. *Coudignac de four* désigne le pain cuit au four, car le cotignac se prépare dans l'âtre et non au four. (D.)

5. Expression plaisante pour désigner le vin, créée probablement par R.

6. Conduisant, en parlant des bœufs. Proprement les aiguillonnant, les piquant de l'aiguillon (de *touche*, aiguillon), sens encore usuel en Berry, en Anjou, etc. (S.)

soy troys vedeaulx <sup>7</sup> à rouge muzeau, et trainant après cinq ou six maistres inertes <sup>8</sup>, bien crottez <sup>9</sup> à profit de mesnaige <sup>10</sup>.

A l'entrée les rencontra Ponocrates, et eut frayeur en soy, les voyant  
10 ainsi desguisez, et pensoit que feussent quelques masques hors du sens. Puis s'enquesta à quelq'un desdictz maistres inertes de la bande, que queroit ceste mommerie <sup>11</sup>. Il luy feut respondu qu'ilz demandoient les cloches leurs estre rendues.

Soubdain ce propos entendu, Ponocrates courut dire les nouvelles  
15 à Gargantua, affin qu'il feust prest <sup>12</sup> de la responce et deliberast sur le champ ce que estoit de <sup>13</sup> faire. Gargantua, admonesté <sup>14</sup> du cas, appella à part Ponocrates son precepteur, Philotomie <sup>15</sup> son maistre d'hostel, Gymnaste <sup>17</sup> son escuyer, et Eudemon, et sommairement conferra avecques eulx sus ce que estoit tant à faire que à respondre.  
20 Tous feurent d'avis que on les menast au retraict du goubelet <sup>18</sup>

Ligne 7. A : *trainnant* — l. 10. A, B : *pensoyt* — l. 11. D : *quelq'ung* — l. 12. A, B : *queroyt* — A, B : *mommerye* — l. 14. A, B, D : *alla dire* — l. 16. A, B : *estoyt de fayre* — l. 17. A, B : *appelle* — A, B, D : *Philotime* <sup>16</sup> — l. 19. A, B : *suç* — A, B : *estoyt* — A, B : *fayre* — l. 20. A : *retraict* ; B, D : *recraict* ; E : *recraist* — D : *guobelet*

7. Jeu de mots sur *bedeau*, huissier, et *vedeau* (langued. *vedeu*) veau, ce dernier employé au figuré par Marot et par Du Fail, t. I. p. 186 : « Car (disoit le *vedel*) l'ardoise... » (S.)

8. Jeu de mots sur la forme latine du grade de maistre es arts : *magister in artibus*.

9. La malpropreté des maîtres de Sorbonne était légendaire. Vivès, dans son *Dial. des Censeurs*, qualifie les robes des Sorbonicoles de « crassas, detritas, laceras, lutulentas, immundas, pediculosas. » Au ch. xx, R. parle de ces Sorbonicoles qui font « veu de ne soy descroter. » (C.)

10. Complètement. Cf. ch. v, n. 77.

11. Mascarade. Sens courant au xv<sup>e</sup> s. On lit dans Ronsard, t. VI, p. 177 : « Sonnet pour une *mommerie* », et dans Guill. Bouchet, t. I, p. 137 : « il n'estoit pas de la *mommerie* ». Le mot ne s'emploie plus qu'au sens péjoratif de simagrées, cérémonies ridicules. (S.)

12. R. construit *prest* avec *de* ou *à*, comme l'ancienne langue qui ne distinguait pas entre

ces différentes constructions. Cf. Marguerite de Navarre : « Ce que je me haste est afin d'estre plus toust *preste* du retour. » (V. Littré).

13. *De* est souvent employé pour *à* par R. dans des expressions de ce genre. Cf. ch. xx, l. 15 : « Consulta Gargantua... sur ce qu'estoit *de faire* » et ch. xxxviii, l. 14 : « Les pélerins disoient... Qu'est il *de faire* ? » (P.)

14. Averti. Sens ordinaire du mot au xv<sup>e</sup> s. (Ronsard, Amyot, etc.) (S.)

15. Proprement : qui aime à trancher ; du grec *φιλος* et *τέμνω*, couper. R. ne parlera plus, dans son roman, de ce majordome. (P.)

16. Du grec *φιλότιμος*, homme d'honneur. La leçon *Philotomie* convient mieux à la désignation d'un « maistre d'hôtel ». (P.)

17. Du grec *γυμναστής*, maître de gymnastique, celui qui est chargé d'enseigner les exercices du corps. (P.)

18. A l'office, proprement au réduit du goubelet. (S.)



et là on les feist boyre rustrement, et, affin que ce tousseux n'entrast en vaine gloire pour à sa requeste avoir rendu les cloches<sup>19</sup>, l'on mandast, cependant qu'il chopineroit, querir le prevost de la ville<sup>20</sup>, le recteur de la Faculté, le vicaire de l'église<sup>21</sup>, esquelz, devant  
 25 que le sophiste eust proposé sa commission, l'on delivreroit les cloches. Après ce, iceulx presens, l'on oyroit sa belle harangue. Ce que fut fait, et, les susdictz arrivez, le sophiste feut en plene salle introduict et commença ainsi que s'ensuit, en toussant.

Ligne 21. A, B, D : *theologalement* — l. 23. A, B : *chopineroyt* — l. 24. A : *et le* — B : *ecclise* — l. 25. A, B, D : *theologien* — A, B, D : *delivreroyt* — l. 26. A, B : *yceulx* — A, B : *oyroyt* — l. 27. A, B : *feul* — A, B, D : *theologien* — l. 28. A, B : *commencza* — A : *comme s'ensuyt*; B : *ainsi que s'ensuyt*

19. Au XVI<sup>e</sup> s., l'infinitif construit avec préposition pouvait se rapporter à un autre terme de la phrase que le sujet. Cf. les exemples donnés par Brunot, t. II, p. 457. Aucun des cas qu'il cite n'est aussi étrange que cette phrase de R., qui contient un adjectif possessif *sa [requeste]* renvoyant au sujet : *ce tousseux*, tandis que le verbe : *avoir rendu* renvoie à Gargantua, terme qui n'est même pas exprimé dans la phrase. (P.)

20. Le prévôt de Paris cumula les fonctions

civiles et militaires jusque sous François I<sup>er</sup>. Sa juridiction était compétente, non seulement dans l'intérieur de Paris mais par toute la France, pour les difficultés relatives aux actes marqués de son sceau, ou pour les questions touchant l'approvisionnement de Paris. L'Université ne reconnaissait pas d'autre tribunal que le sien. (C.)

21. Le vicaire général de l'évêque de Paris était en 1534 René du Bellay, abbé de Saint-Mein, plus tard évêque du Mans. (C.)

*La harangue de Maistre Janotus de Bragmardo faicte à Gargantua  
pour recouvrer les cloches.*

CHAPITRE XIX.

« Ehen, hen, hen ! *Mna dies* <sup>1</sup>, Monsieur, *mna dies, et vobis*, Messieurs.  
5 Ce ne seroyt que bon que nous rendissiez noz cloches, car elles nous  
font bien besoing. Hen, hen, hasch ! Nous en avions bien aultresfoys  
refusé de bon argent de ceulx de Londres en Cahors, sy <sup>2</sup> avions nous  
de ceulx de Bourdeaulx en Brye <sup>3</sup>, qui les vouloient achapter <sup>4</sup> pour la  
substantificque qualité de la complexion elementaire <sup>5</sup> que est introni-  
10 ficquée <sup>6</sup> en la terresterité <sup>7</sup> de leur nature quidditative <sup>8</sup> pour extra-

---

Ligne 1. E : *Jonatus* — l. 3. A, B, D : *XVIII* — l. 9. A, B : *elementare* — l. 10.  
A : *terrestreité* ; B : *terreistreité* ; D : *terreisterité* ; E : *terre sterité*

1. Prononciation rapide de *bona dies*, bon jour. Dans une farce du xvi<sup>e</sup> s. (Fournier, *Th. fr.*, p. 330), on lit :

*Nadies, nadies, dominus Totus,*  
Avez vous mestier d'un potus ?

*Nadies* est, dans ce latin de cuisine, la forme abrégée de *bona dies*, tandis que le *mnadies* de R. suppose la forme intermédiaire *b'na dies*. Cf. *R.E.R.*, VII, 404. (S.) — Le mot était passé dans le langage populaire. On le trouve dans la *Farce du badin qui se loue* (Fournier, *Th. fr.*, p. 335, note) :

Et il aura doncque vray mis  
Un *bonadies* de ma personne. (C.)

2. Aussi. *Si* se trouve encore dans Montaigne avec ce sens.

3. Les deux localités citées par Janotus existent réellement. Bordeaux est un village de la banlieue parisienne, cant. de Claye, arr. de Meaux en Brie ; Londres est une infime bour-

gade du Quercy, cant. de Seiches, arr. de Marmande (Lot-et-Garonne), que R. pouvait parfaitement connaître puisqu'elle était dans le voisinage du château de Cahuzac. Cf. ch. XII, n. 71. (C.)

4. Acheter. Graphie archaïque encore usuelle dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> s. (Palsgrave), et qui a laissé une trace dans le dérivé *achat*. Après une période d'hésitation, la forme réduite *acheter* triomphe et c'est la seule qu'on trouve chez Amyot et Montaigne. (S.)

5. De leurs éléments.

6. Intronisée. Dérivé burlesque inconnu en dehors de R. (S.)

7. Qualité terrestre. Mot forgé par R. conformément aux abstractions du langage scolastique. (S.)

8. La quiddité est, dans le jargon scolastique, ce qu'une chose est en soi, essentiellement. (S.)

neizer <sup>9</sup> les halotz <sup>10</sup> et les turbines <sup>11</sup> suz noz vignes <sup>12</sup>, vrayement non pas nostres, mais d'icy aupres; car, si nous perdons le piot, nous perdons tout, et sens et loy <sup>13</sup>.

« Si vous nous les rendez à ma requeste, je y guaigneray six pans <sup>14</sup>  
<sup>15</sup> de saulcices et une bonne paire de chausses que me feront grant bien à mes jambes, ou ilz ne me tiendront pas promesse. Ho! par Dieu, *Domine*, une pair de chausses est bon, *et vir sapiens non abhorrebit eam* <sup>15</sup>. Ha! ha! il n'a pas pair de chausses qui veult, je le sçay bien quant est de moy <sup>16</sup>! Advisez, *Domine*; il y a dix huyt jours que je suis <sup>20</sup> à matagraboliser <sup>17</sup> ceste belle harangue : *Reddite que sunt Cesaris Cesari*,

Ligne 12. A, B : *mays* — l. 14. A : *guaigneray* — l. 15. B : *grand* — l. 17. B, D : *paire* — A, B, D : *de chausses sont bonnes*. — l. 18. A : *Ha ! ha ! il n'a pas pair de chausses qui veult*, manque — B : *m'a*. — B, D : *paire* — l. 20. D : *quae* — D : *Caesaris Cesari*

9. Eloigner. Doublet savant, probablement de l'invention de R. du mot *estranger*, qui signifie dans l'ancienne langue *éloigner*. Cf. Villon, *Test.* v. 573 :

Se d'amer *t'estrange* et reboute  
 Le barat (la ruse) d'icelles nommées,  
 et Ronsard, t. VI, p. 357 :

Jamais on n'*estrange*...

L'arrest du ciel qui preside sur nous. (P.)

10. Halo. Cercle lumineux autour de la lune ou du soleil, présage de mauvais temps. Ce mot est le reflet du grec *ἅλωσ*, en latin *halos*, même sens.

11. Tourbillons. Sens du latin *turbines*. « Ubi-cumque sonuerit hoc tintinnabulum, dit le Rituel de la bénédiction des cloches, procul recedat... incursio *turbinum*, percussio fulminum, læsio tonitruum, calamitas tempestatum, omnisque spiritus procellarum. » (P.)

12. La réputation du vignoble parisien remonte à l'empereur Julien : « Καὶ φέρεται παρ' αὐτοῖς ἄμπελος ἀρχαία. » *Misopogon*, éd. Hertlein, p. 438. Au xvi<sup>e</sup> s., Bruyerin Champier, Chasseneux, André Bacci déclarent ses vins sans rivaux. Mais au début du siècle suivant, le vignoble était en décadence : « Les Parisiens n'ont d'autres plaintes et querimonies en leur

bouche que de leurs vignes, parce qu'ils en donnent tout le soin à des vigneronns trompeurs et ignorants. » Liébault, *Maison rustique*, 1602, p. 321. (C.)

13. Et cens et loi. *Loi*, comme *cens*, désignait dans la langue du moyen âge des redevances féodales. (P.)

14. Abréviation de empan, terme de mesure en usage dans le Midi (24 centimètres).

15. Réminiscence de l'*Écclésiastique*, 38, 4 : « Altissimus creavit de terra medicamenta et vir prudens non abhorrebit illa. » Le théologien fait un usage plaisant des bribes de latin que la littérature ecclésiastique a laissées dans sa mémoire. (P.)

16. Quant à moi. Locution fréquente chez R. et chez les écrivains du xvi<sup>e</sup> s. (S.)

17. Méditer profondément, proprement examiner des choses vaines, terme forgé par R. du gr. *μάταιος*, vain, et du dérivé burlesque *graboliser*, tiré de *grabeler*. *Matagraboliser* est donné par Cotgrave et Oudin. Du sens d'« examiner minutieusement » est dérivé celui de « avoir l'esprit hébété de fatigue, être abruti », acception ordinaire du participe *matagrabolisé*, fréquemment employé par R. (S.)

et que sunt Dei Deo <sup>18</sup>. Ibi jacet lepus.

« Par ma foy, *Domine*, si voulez souper avecques moy *in camera*, par le corps Dieu! *charitatis* <sup>19</sup>, *nos faciemus bonum cberubin* <sup>20</sup>. *Ego occidi unum porcum, et ego habet bon vino*. Mais de bon vin on ne peult  
25 faire mauvais latin.

« Or sus, *de parte Dei* <sup>21</sup>, *date nobis clochas nostras*. Tenez, je vous donne de par la Faculté ung *Sermones de Utino* <sup>22</sup> que, *utinam*, vous nous baillez nos cloches. *Vultis etiam pardonos* <sup>23</sup>? *Per diem, vos habebitis et nihil poyabitis* <sup>24</sup>.

30 « O Monsieur, *Domine, clochidomaminor nobis!* *Dea* <sup>25</sup>, *est bonum urbis*. Tout le monde s'en sert. Si vostre jument s'en trouve bien, aussi fait nostre Faculté, *que comparata est jumentis insipientibus et similis*

Ligne 21. D : *quae* — A, B, D : *Ibi jacet lepus* manque — l. 22. A : *avecques moy par le cor Dieu in camera charitatis* — l. 24. A : *bonus vinum*; B, D : *bonus vina* — A, B : *mays* — A : *Pon* — l. 25. A, B : *maulvays* — l. 27. A : *un* — l. 30. A, B, D : *clochidonna minor* — l. 32. D : *quae*

18. *St. Luc*, 20, 25 : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » C'est là le thème de l'argumentation de Maître Janotus. Aussi ajoute-t-il : *Ibi jacet lepus*; c'est là que git le lièvre, locution d'école qui signifie : c'est là le problème, la difficulté, le point capital. Cf. G. Chastelain, *Ducs de Bourgogne*, III, 166 (cité par Littré) : « Et vecy ou gist le lièvre, et le droit difficile du neu. » (P.)

19. Cette « chambre de *charité* » désigne sans doute la « salle des hôtes » où dans certains couvents on reçoit les étrangers. *In camera caritatis* est le refrain d'un dialogue de Gringore, dans les *Folles entreprises*, t. I, p. 107-108 :

Les beaux banquets et bonnes chières  
Se font par subtiles manières

*In camera caritatis.* (C.)

20. « Nous ferons bonne chère. » Locution appartenant à l'argot des clercs et condamnée par Mathurin Cordier, dans son *De corrupti sermonis emendatione*, v<sup>o</sup> Facere, 15. (P.)

21. Janotus traduit dans son latin l'expres-

sion française : de par Dieu, formule d'adjuration fréquente chez R. (P.)

22. Allusion aux sermons du dominicain Léonard Matthei d'Udine, prédicateur de la fin du xve s. qui avait composé des *Sermones de Sanctis*, un *Quadragesimale de legibus anime fidelis, simplicis et devote*. Lyon, Jean Clein, 1501. Maître Janotus joue sur le nom *Utino* et le reprend sous la forme de la conjonction optative : *Utinam*, plaise au ciel que vous nous baillez nos cloches. (P.)

23. Il offre des pardons, c'est-à-dire des indulgences, et pour rien. R. touche ici, en se jouant, à la question si scabreuse depuis les débuts de la Réforme, des indulgences. « Gagnez les pardons, ilz sont à bon marché, » fait-il dire à Jean Le Maire dans l'Enfer du l. II, ch. xxx; le ch. xvii du même livre nous montre Panurge se jouant cyniquement de cette institution des « pardons ». (P.)

24. *Per Diem* est une atténuation du juron *Per Deum*, correspondant, par exemple, à l'expression *pardi!* (P.)

25. Vraiment. Cf. ch. XIII, n. 41.

*facta est eis, psalmo nescio quo* <sup>26</sup>... Si l'avoys je bien quotté <sup>27</sup> en mon paperat <sup>28</sup>, *et est unum bonum Achilles* <sup>29</sup>. Hen, hen, chen, hasch!

35 « Ça! je vous prouve que me les doibvez bailler. *Ego sic argumentor* :

« *Omnis clocha clochabilis, in clocherio clochando, clochans clochativo clochare facit clochabiliter clochantes* <sup>30</sup>. *Parisius habet clochas* <sup>31</sup>. *Ergo* <sup>32</sup> *gluc* <sup>33</sup>.

« Ha, ha, ha, c'est parlé cela! Il est *in tertio prime* <sup>34</sup>, en *Darii* ou  
40 ailleurs. Par mon ame, j'ay veu le temps que je faisais diables <sup>35</sup> de

Ligne 34. A, B, D : *et est unum bonum Achilles* manque — l. 35. A, B : *cza* — l. 35-36. B : *si argumentor* — l. 38. B : *facit* — l. 40. A, B : *faisoys*

26. Autre réminiscence de l'Écriture, qui compare tous les mortels que la prospérité aveugle, à des bêtes de somme, *Psaumes*, 48, 13 et 21 : « Et homo, cum in honore esset, non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. » (P.)

27. Coté. Même graphie, l. III, ch. XI : « quotter cayers. »

28. Morceau de papier. Cf. dans l'avant-propos des *Bigarrures* de Tabourot : « Imprimeurs auxquels je l'avois envoyé par ces petits *paperrats*. » (S.)

29. Terme d'école : un argument invincible. « Rationem aut argumentum *Achilleum* vocant, quod sit insuperabile et insolubile, » dit Erasme, *Adages*, I, VII, 41, *Alter Hercules*. L'expression était passée dans le langage usuel : « Quelque chose que lesdictz marys veulent dire et faire leur *Achilles* de l'arrest des ribautz mariez. » Martial d'Auvergne, *52<sup>e</sup> arrêt d'amour*. (P.)

30. « Toute cloche clochable en clochant dans le clocher, clochant par le clochatif, fait clocher clochablement les clochants. » Ce genre de facétie verbale était très goûté au moyen âge. En voici un exemple, entre plusieurs, emprunté au *Fabliau du soucretain de la Fame au Chevalier*, Méon, t. IV, p. 132 :

Por ce papelart papelardant,  
Ne vaut rien papelarderie,  
Puis que la papelarde rie  
Jamés ne papelardirai, etc. (C.)

31. Entendez : à Paris, il y a des cloches. *Parisius* est dans le latin médiéval un adverbe de lieu. Cf. *Maistre Pierre Pathelin*, v. 461 : « *Parisius* non sunt ova » (cité dans la lettre de R. à Antoine Hulloit), et *Ep. Obsc. Vir.*, éd. Stokes, p. 206. (P.)

32. Dans le jargon des clercs de l'époque, *ergo*, indique le passage à une conclusion si facile à dégager qu'on se dispense de l'énoncer. Cf. *Ep. Obsc. Vir.*, II, 69, éd. Stokes, p. 282 : « Dicunt quod non intelligunt eum [librum]; et quicquid ipsi non intelligunt hoc comburunt. *Ergo*. » (P.)

33. Selon Le Duchat *ergo gluc* était un terme d'école encore en usage du temps de Ménage ; on l'employait « pour dire qu'un raisonnement ne conclut rien ». Cf. *Catholicon* : « Or est il que tous les jeunes curez prestres et moines de nostre université et nous aultres docteurs, pour la pluspart, avons esté promoteurs de cette tragédie. *Ergo gluc*. »

34. Mon argument est dans le troisième mode de la première figure des syllogismes : en *Darii* ou ailleurs. Cf. ch. XVII, n. 63. (P.)

35. Faisais merveilles. Cette expression se retrouve au ch. XLII, l. 15 : « Mon baston de croix fera diables. » Peut-être a-t-elle son origine dans le rôle des personnages qui faisaient les diables dans les Mystères : ils s'agitaient et menaient grand tumulte. (P.)

arguer, mais de present je ne fais plus que resver <sup>36</sup>, et ne me fault plus dorenavant que bon vin, bon lict, le dos au feu, le ventre à table <sup>37</sup> et escuelle bien profonde <sup>38</sup>.

« Hay, *Domine*, je vous pry, *in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*,  
45 *amen*, que vous rendez noz cloches, et Dieu vous guard de mal, et Nostre Dame de Santé <sup>39</sup>, *qui vivit et regnat per omnia secula seculorum*, *amen*. Hen, hasch, ehasch, grenhenhasch <sup>40</sup>!

« *Verun enim vero, quando quidem, dubio procul, edepol, quoniam, ita certe, meus Deus fidus* <sup>41</sup>, une ville sans cloches est comme un aveugle  
50 sans baston, un asne sans crochiere <sup>42</sup>, et une vache sans cymbales <sup>43</sup>. Jusques à ce que nous les ayez rendues, nous ne cesserons de crier apres vous comme un aveugle qui a perdu son baston, de braisler <sup>44</sup>

Ligne 41. A, B : *mays* — l. 42. A : *doux au feu* ; B : *doulx au feu* — l. 45. A, B : *nos* — l. 47. A : *grrenhenhasch* — l. 49. A, B, D : *Deus fidius* — D : *ung* — A, B : *aveuigle* — l. 50. D : *ung* — A, B : *vacche* — l. 51. A, B : *aiez* — l. 52. D : *ung* — A, B : *aveuigle*

36. C'est-à-dire : délirer, déraisonner. Cf. l. IV, ch. XXI : « Resvez-tu ? (dist frere Jan) » à Panurge, qui délire de frayeur pendant la tempête. (P.)

37. Boire souvent de grand randon

Le dos au feu, le ventre à table,  
avait déjà dit Marot, t. III, p. 109. (C.)

38. Locution qu'on trouve dans Cretin, *Epistre à une dame de Lyon*, éd. 1723, p. 243 :

Plus n'a besoin, tant sa force amolit

Que de profonde escuelle et de mol lict ;  
et dans Grosnet, *Adages* :

A l'homme vieil fault la profonde escuelle,

Lict mol, repos, le godet sous l'aisselle. (C.)

39. Rétablissez : « Dieu et Notre Dame de Santé vous gardent de mal. » Les équivoques amenées par des constructions vicieuses ont fourni fréquemment au moyen âge un élément de comique, témoin ces vers de la *Farce de Calbain* (Fournier, *Tb. fr.*, p. 279) :

... Paix, paix, je m'en vais à la foire

Achepter du cuir, par mon âme, de vache.

Notre Dame de Santé était vénérée à Carpentras (Vaucluse), à Carcassonne (Aude) et

dans quelques autres sanctuaires du midi de la France. Cf. *R. E. R.*, VII, 111. (C.)

40. Ces diverses onomatopées de l'invention de R. expriment les efforts de Janotus pour cracher.

41. Janotus annonce sa péroration par un fracas de termes empruntés au style oratoire le plus pompeux : *Mais en vérité attendu que sans doute par Pollux puisque ainsi certes par le Dieu qui préside à la bonne foi !...* On notera qu'il corrompt en *meus Deus fidus*, ou *fidius* (A, B, D), de manière à commettre un barbarisme de plus, le *mediusfidius* des Latins, terme dans lequel *me* est une particule démonstrative et *fidius* une épithète de Jupiter (*Ζεὺς Πίστιος*). D'après les *Epist. Obsc. Vir.*, éd. Stokes, p. 192, *mediusfidius* dans le latin du moyen âge était un adverbe n'ayant d'autre sens que « *certe vel seriose*. » (P.)

42. Croupière. Forme qu'on lit chez Tabourot (1587) et qui est encore usuelle dans les patois du Centre. (S.)

43. Sonnettes. Cf. ch. XVII, n. 3.

44. Brailler. Cf. ch. XI, n. 6.

comme un asne sans crochiere, et de bramer comme une vache sans cymbales.

- 55 « Un quidam latinisateur <sup>45</sup>, demourant près l'Hostel Dieu, dist une foys, allegant l'autorité d'ung Taponnus <sup>46</sup>, — je faulx <sup>47</sup> : c'estoit Pontanus <sup>48</sup>, poete seculier, — qu'il desiroit qu'elles feussent de plume et le batail <sup>49</sup> feust d'une queue de renard, pource qu'elles luy engendroient la chronique <sup>50</sup> aux tripes du cerveau quand il com-  
60 posoit ses vers carminiformes <sup>51</sup>. Mais, nac petitin petetac <sup>52</sup>, ticque, torche, lorne <sup>53</sup>, il feut declairé hereticque ; nous les faisons comme de

Ligne 53. D : *ung* — A, B : *vacche* — l. 55. D : *ung* — A : *près de* — l. 56. A, B : *d'un* — A, B : *c'estoy* — l. 57. A, B : *desyroit* — A, B : *qu'elle* — l. 59. A, B : *chronicque* — A : *quant* — l. 60. A, B : *composoyt* — A, B, D : *petelin* — l. 61. A, B, D : *lorgne* — B : *declaré* — A : *faisans*

45. Qui parle ou sait le latin. Dans ce sens on dit habituellement, au *xvi<sup>e</sup> s.*, *latineur* (Du Fail, Montaigne). (S.) — Il est possible que ce latinisateur désigne le libraire Denis Janot, qui habita successivement la rue du Marché Pallu et la rue Neuve Notre Dame, avoisinant toutes deux l'Hôtel Dieu. Il éditait la traduction de la *Nef des folz* d'où est tirée l'idée des cloches de plumes. Cf. *R.E.R.*, III, 384. (C.)

46. Contrepetterie pour Pontanus ; elle prête au nom un sens comique : tampon, bouchon. (C.)

47. Jeme trompe. Les verbes *faillir* et *falloir*, de même origine, et dont le sens se confond encore souvent aujourd'hui, avaient au *xvi<sup>e</sup> s.* des formes presque identiques (Huguet). (S.)

48. Le savant italien J. Jovien Pontan (1426-1503) n'est pas l'auteur du trait que lui prête Janotus. Mais dans son dialogue intitulé *Charon (Dialogi octo. Venetiis, ap. Aldum)*, II, 59, il exprime son dégoût pour les cloches « *quarum non modo sonitum, verum etiam nomen odi.* » (*R.E.R.*, II, 257). Pontan était l'auteur du fameux *Contractus venditionis* publié par R. en 1532 comme monument antique. Il en avait fait le prologue de son dialogue *Actius*. Mais, comme la supercherie ne fut reconnue qu'en 1587, R. ne pouvait en garder rancune

à l'auteur (*R.E.R.*, II, 75). Cf. Heulhard, *Rabelais légiste*, 1887. (C.)

49. Battant d'une cloche. Sens encore usuel dans la langue du blason. Le passage se trouve dans la *Nef des folz* de Sébastien Brandt. En parlant « d'aucuns folz impaciens qui veullent garder le monde de parler et eviter les detractions des hommes », l'auteur les compare « à celluy fol qui se arreste à ouyr une cloche où il n'y a marteau ne batant que d'une queue de regnart. » Une figure illustre le texte dans l'édition de Juste, 1530, fol. 38. (C.)

50. Janotus compare les circonvolutions cérébrales aux intestins ; de là le calembour sur la colique, qu'il appelle la *chronique*. (P.)

51. Proprement : qui ont la forme de vers. Terme forgé par R. (cf. *caseiforme, Prol.*, n. 119). (S.)

52. Onomatopée qui reproduit le bruit des coups répétés du marteau sur l'enclume. (S.)

53. Locution exprimant des coups donnés à tort et à travers. Cf. l. II, ch. xxxix et l. IV, ch. lvi. On lit dans le même sens chez Coquilart, t. II, p. 173 :

On crye Haro, Qui vive, Tue,  
A l'arme, Au guet, Rens toy, ribault,  
Torche, Lorgne, Despesche, Rue,  
Frappe, Combat, Taille, Remue...

cire<sup>54</sup>. Et plus n'en dict le deposant<sup>55</sup>. *Valete et plaudite*<sup>56</sup>. *Calepinus recensui*<sup>57</sup>. »

et dans la chanson sur la *Bataille de Marignan*, par Jannequin (1515) :

Trac, tricque, tricque, tricque,

Chipe, chope, *torche*, *lorgne*..

De même dans le *Franc-archier de Chervé* (*Anc. poés. fr.*, t. XIII, p. 26) :

Et luy d'approcher et je frappe,

Et *tic et toc*, et *torche*, *lorgne*,

La morbieu, s'il n'eust esté borgne.

Dans la formule rabelaisienne, le premier élément *ticque*, est une onomatopée ; *torche* est dérivé de *torcher*, battre (terme vulgaire encore vivace), et *lorgne* a le sens de coup donné à tort et à travers (employé avec cette acception par Marot). (S.)

54. Il ne nous en coûte rien de les déclarer hérétiques ; c'est aussi facile que d'ouvrir dans la cire. Cf. *Patbelin*, v. 626-627 :

Et toutesfois les fault il croire [les médecins]

Ils en œuvrent comme de cire.

et Gringore, t. I, p. 280 :

Il en œuvre comme de cyre. (P.)

55. Pour terminer éloquemment sa harangue, Janotus accumule toutes les formules finales qu'il a pu recueillir : celle-ci appartient aux interrogatoires judiciaires. (C.)

56. C'est sur cette formule que se terminent les comédies latines. (P.)

57. « Moi, Calepino, j'ai fait cette récénsion ». *Recensui* est la formule par laquelle un recenseur annonce qu'il a terminé la copie ou la collation d'un manuscrit. Le nom qui se présente à l'esprit de Janotus est celui d'Ambrosio Calepino, moine de Bergame, qui publia dans les premières années du XVI<sup>e</sup> s. un dictionnaire latin devenu bientôt fameux. (P.)



Comment le sophiste emporta son drap, et comment  
il eut procès contre les aultres maïstres.

CHAPITRE XX.

Le sophiste n'eut si toust achevé que Ponocrates et Eudemon  
5 s'esclafferent de rire tant profondement que en cuiderent rendre  
l'ame à Dieu, ne plus ne moins que Crassus <sup>1</sup>, voyant un asne  
couillart qui mangeoit des chardons, et comme Philemon <sup>2</sup>, voyant  
un asne qui mangeoit les figues qu'on avoit apresté pour le disner,  
mourut de force de rire. Ensemble eulx <sup>3</sup> commença rire Maistre  
10 Janotus, à qui mieulx mieulx, tant que les larmes leurs venoient  
es yeulx par la vehemente concution <sup>4</sup> de la substance du cerveau, à  
laquelle furent exprimées ces humiditez lachrymales et transcoullées <sup>5</sup>

---

Ligne 1. A, B, D : *le theologien* — 1. 2. A, B, D : *contre les Sorbonistes* — 1. 3. A, B, D : XIX — 1. 4. A, B, D : *theologien* — A, B, D : *n'eut poinct si toust* — 1. 5. A : *en riant cuiderent* — B : *cuydetre* — 1. 6. A : *ny plus moins* ; B : *ny plus ny moins* — D : *ung* — 1. 7. A, B : *mangeoyt* — 1. 8. D : *ung* — A, B : *mangeoyt* — A, B : *des*. — A : *avoyt* — 1. 9. A, B, D : *commença de rire* — 1. 12. A : *feurent* ; B : *fuèrent*

1. Ce Crassus, aïeul de celui qui fut battu et tué dans une expédition contre les Parthes, est rangé par Pline, *H. N.*, VII, 19, parmi les gens qui n'ont jamais ri, ἀγέλαστοι. R. le connaît sans doute par Érasme, qui rapporte, à l'adage *Similes habent labra lactucas*, I, x, 71, l'unique circonstance où Crassus fut pris de rire : « Usurpat, simulque interpretatur proverbium divus Hieronymus scribens ad Chromatium in hunc modum : Secundum illud quoque de quo semel in vita Crassum ait risisse Lucilius : Similem habent labra lactucam, asino carduos comedente : videlicet ut perforatam navini

debilis gubernator regat et cœcus cœcos ducat in foveam, etc. » (P.)

2. Cette anecdote est racontée dans Valère Maxime, IX, 12, et dans Lucien, *Macrobii*, 25. R. a déjà cité Philémon parmi les personnages morts de joie, ch. x, l. 101. Il le mentionnera de nouveau au l. IV, ch. XVII, et au l. V, ch. VII. (P.)

3. Avec eux. Préposition archaïque encore fréquente chez R., et qu'on lit également dans Dolet et chez Monluc (Brunot, t. II, p. 380).

4. Ébranlement. Latinisme (d'après *concussio*).

5. Écoullées dehors.

jouxte <sup>6</sup> les nerfz optiques. En quoy par eulx estoyt Democrite heraclitizant et Heraclyte democritizant <sup>7</sup> représenté.

15 Ces rys du tout sedez <sup>8</sup>, consulta Gargantua avecques ses gens sur ce qu'estoit de <sup>9</sup> faire. Là feut Ponocrates d'advis qu'on feist reboyre ce bel orateur, et, veu qu'il leurs avoit donné de passetemps et plus faict rire que n'eust <sup>10</sup> Songecreux <sup>11</sup>, qu'on luy baillast les dix pans de saulcice mentionnez en la joyeuse harangue, avecques une paire de  
20 chausses, troys cens <sup>12</sup> de gros boys de moulle <sup>13</sup>, vingt et cinq muitz de vin, un lict à triple couche de plume anserine <sup>14</sup>, et une escuelle bien capable <sup>15</sup> et profonde, lesquelles disoit estre à sa vieillesse necessaires.

Le tout fut faist ainsi que avoit esté deliberé, excepté que Gargantua, doubtant que on ne trovast à l'heure chausses commodes  
25 pour ses jambes, doubtant aussy de quelle façon mieulx duyroient <sup>16</sup>

Ligne 13. A : *par les* — A : *optiques* — l. 13-14. A, B, D : *En quoy... représenté* manque — l. 16. A : *estoyt* — l. 20. A, B : *muitz* — l. 21. D : *ung* — l. 23. A, B : *feut* — A, B, D : *faict* — l. 24. A : *qu'on* — A : *trouva* — l. 25-29. A : *doubtant aussy... de peur d'eschauffer les reins* manque — l. 25. B : *facçon*

6. Près de. Ce sens local est très fréquent chez R. qui emploie une seule fois *jouxte* au sens de « selon ». Cf. l. III, ch. XIV : « *jouxte* le mot vulgaire. » Cette dernière acception se conserve jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s. (S.) — Toute cette explication de la sécrétion lacrymale est de pure fantaisie. (D.)

7. Pleurant comme Héraclite... riant comme Démocrite (des choses humaines). Les dérivés verbaux en *izer* sont fréquents chez R. (cf. ch. XIX, l. 20, *matagroliser*) et chez les écrivains du XVI<sup>e</sup> s. (v. Brunot, t. II, p. 240). (S.)

8. Apaisés, calmés. Latinisme usuel au XVI<sup>e</sup> s. Cf. Bouchet, *Serées*, t. I, p. 35 : « La rose *sede* la douleur de teste. » (S.)

9. A. Cf. ch. XVIII, n. 13.

10. Que n'eût *fait*. L'ellipse du verbe dans ce cas est une construction dont nous ne trouvons pas d'autre exemple dans R.

11. Surnom du célèbre acteur comique Jehan de l'Espine, dit du Pontalais, du nom d'un pont qui franchissait un égot près de la Pointe Ste-Eustache. Un acquit au comptant de

l'année 1534 (Arch. Nat. J. 961) mentionne un paiement à « Jehan de l'Espine du Pontalletz dict Songecreux, qui a par cy-devant suivy le dict Seigneur [le Roi] avec sa bande et joué plusieurs farces. » C'est l'année même du *Gargantua*. Songe-Creux était si populaire que son nom servit d'enseigne au XVI<sup>e</sup> s., comme ceux de Bruscombille et de Tabarin au XVII<sup>e</sup> s., à plusieurs publications facétieuses, telles que *les Contredits de Songe Creux* (1530), la *Pronostication de maistre Albert Songe Creux* (1527). R. lui a fait place dans la librairie de Saint-Victor, l. II, ch. VII : *Pronosticatio quæ incipit Silvi Triquebille, balata per M. N. Songe-cruyson*. (C.)

12. Trois cents bûches. (C.)

13. Moule. Ancienne mesure pour le bois à brûler; elle valait une demi-corde. (C.)

14. D'oie. Latinisme (*anserina*).

15. De bonne capacité. Sens vieilli. (S.)

16. Conviendraient. Vieux mot, courant au XVI<sup>e</sup> s., qui s'emploie encore au XVIII<sup>e</sup>, mais tombe vite dans le burlesque. (S.)

audict orateur, ou à la martingualle<sup>17</sup> qui est un pont levis de cul pour plus aisement fianter, ou à la mariniere<sup>18</sup> pour mieulx soulaiger les roignons, ou à la Souice<sup>19</sup> pour tenir chaulde la bedondaine<sup>20</sup>, ou à queue de merluz<sup>21</sup> de peur d'eschauffer les reins, luy feist livrer sept  
 30 aulnes de drap noir, et troys de blanchet<sup>22</sup> pour la doubleure. Le boys feut porté par les guaingnedeniers<sup>23</sup>; les maistres es ars porterent les saulcices et escuelles; Maistre Janot voulut porter le drap.

Un desdictz maistres, nommé Maistre Jousse Bandonuille<sup>24</sup>, luy remonstroit que ce n'estoit honeste ny decent son estat et qu'il  
 35 le baillast à quelq'un d'entre eulx.

Ligne 26. B, D : *qui est un pont levis de cul* manque — l. 31. A, B : *ès* — l. 32. A, B : *escuelle* — E : *Jonat* — l. 33. D : *ung* — l. 34. D : *honneste* — A, B : *decent l'estat theolgal*; D : *decent à lestat theolgal*; E : *decent son lestat* — l. 35. D : *quelq'ung*

17. Culottes munies d'une sorte de bricole qui enveloppait l'entre-jambes et qu'un noeud d'aiguillettes ou un bouton retenait devant et derrière. Brantôme (*Cap. fr.*, t. I, p. 108) en gratifie le chevalier d'Imbercourt qui « avoit une complexion en luy, que, toutes les fois qu'il vouloit venir au combat, il falloit qu'il allast à ses affaires et descendist de cheval pour les faire; et pour ce portoit ordinairement des chausses à la martingale autrement à la Pont levis. » Du Fail, t. I, p. 90, constate l'apparition dans la mode masculine de cette nouveauté, probablement d'origine italienne, malgré l'opinion de Ménage, qui la fait venir des Martigues en Provence. Dans la librairie de Saint-Victor (I. II, ch. VII), R. n'oublie pas la *Martingalle des Fianteurs*. (C.)

18. Grandes, flottantes, comme des pantalons de zouaves ou les culottes de certains marins hollandais. Les femmes d'Orient portent depuis des siècles ce genre de vêtement : « Dehors la maison, [elles] portent toutes brayes larges et longues comme chausses à la marine qui trainent jusques sur les soulliers. » Regnaut, *Voyages d'Outre-mer*, 1549, p. 82. (C.)

19. Les crevés et les bouffants, dont les

chausses des soldats suisses étaient garnies à partir du haut des cuisses, leur faisaient de véritables bourrelets montant jusqu'à la ceinture. (C.)

20. Bedaine. Sens vieilli de ce mot qui n'est pas attesté avant R. C'est un compromis des synonymes *bedon* et *bedaine*, l'un et l'autre familiers à R. (S.) — Dans la librairie de Saint-Victor (I. II, ch. VII) figure *La Bedondaine des presidens*. (C.)

21. Sans doute des chausses fendues par derrière en deux pans, comme la queue des morues. Déjà, Gargantua enfant (ch. VIII, l. 21) avait revêtu des chausses « crenelées par le derriere, afin de n'eschauffer les reins ». Du Fail, t. I, p. 90, cite ce genre de culottes comme une nouveauté. (C.)

22. Éttoffe de laine blanche, qui valait, à la fin du xve s., environ 20 s. l'aune. Remarquons la générosité de Gargantua qui donne à Janotus du drap pour faire non pas une culotte, mais bien deux ou trois. (C.)

23. Gagnedeniers, hommes de peine.

24. Encore un nom burlesque, comme Joanninus de Barranco et Janotus de Bragmardo, qu'il est apparemment inutile de chercher à identifier. (C.)

« Ha ! (dist Janotus) baudet <sup>25</sup>, baudet, tu ne concluds poinct *in modo et figura*. Voylà de quoy servent les suppositions et *parva logicalia* <sup>26</sup>. *Panus pro quo supponit* ?

— *Confuse* (dist Bandouille) *et distributive*.

40 — Je ne te demande pas (dist Janotus), baudet, *quo modo supponit*, mais *pro quo* ; c'est, baudet, *pro tibiis meis*. Et pour ce le porteray je *egomet, sicut suppositum portat adpositum* <sup>27</sup>. »

Ainsi l'emporta en tapinois <sup>28</sup>, comme feist Patelin son drap.

Le bon feut quand le tousseux, glorieusement, en plein acte tenu  
45 chez les Mathurins <sup>29</sup>, requist ses chausses et saulcisses ; car preemptoi-

Ligne 36. E : *Jonatus* — l. 38. A : *pannus* — l. 40. A, B, D : *quō supponit* ; E : *quon supponit*. — l. 43. A : *tapinoys* — l. 44. A, B, D : *acte de Sorbone* — l. 45. A, B : *saulcices*

25. Terme attesté ici pour la première fois. R. l'a tiré du languedocien, comme son synonyme *bourriquet*. (S.)

26. Tu ne raisones pas selon les modes et figures de syllogisme. Voilà un exemple de l'utilité des *Suppositiones* et des *Parva logicalia*. Les *Suppositiones* sont une section du livre des *Parva logicalia*, qui faisait partie de l'enseignement scholastique. Divers auteurs avaient traité des *Parva logicalia*, et notamment le dominicain Petrus Hispanus, de Lisbonne, Pierre d'Espagne (XIII<sup>e</sup> s.), qui avait écrit un traité des *Parva logicalia*. (P.)

27. La plaisanterie que R. imagine à l'aide de termes scholastiques, suppose la connaissance des *Parva logicalia*. Voici la définition classique de la *Suppositio confusa et distributiva* : « Est acceptio termini communis pro omnibus suis inferioribus et sub eo valet descensus copulativus, ut : omnis homo currit. Ibi homo supponit confuse distributive, et taliter descendit. Igitur Petrus currit et Plato currit et de aliis. » On comprend alors la protestation de Janotus, à la réponse de Bandouille : « A qui se rapporte la pièce de drap ? — Confusément et sans acception de personne. — Je ne te demande pas de quelle nature est ce rapport,

mais quel est son objet. Le drap est pour mes jambes : je le porterai donc moi-même comme la substance porte l'accident. » (P.)

28. A la dérobée. Locution qu'on lit dans la farce de *Pathelin*, v. 846 :

Dea, il s'en vint *en tapinois*

A tout mon drap sous son esselle.

C'est un dérivé de l'ancien adjectif *tapin*, caché, qui vit encore dans certains patois. « *En tapinois*, dit Robert Estienne (1549), c'est à dire en se faisant petit de paour d'estre veu et sans faire bruit de paour d'estre ouy, en cachette. Aussi disons-nous *tapin* pour caché et *tapir*, pour cacher. » (S.)

29. La Faculté de Théologie tenait ses assemblées générales, faute de place en Sorbonne, dans l'église des Mathurins jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> s. C'est là que fut censurée la doctrine de Luther, le 15 avril 1521. Mais les réunions pour l'attribution des grades et les discussions des intérêts communs (c'est ici le cas) se faisaient « en Sorbonne ». La première version de R. (cf. A, B, D) est donc la meilleure, et la correction faite en 1542 s'explique par le soin qu'il prit alors de rayer de son texte primitif toute mention de la Sorbonne et des Sorbonicoles. (C.)

rement luy feurent deniez, par autant qu'il les avoit eu de Gargantua, selon les informations sur ce faictes. Il leurs remonstra que ce avoit esté de *gratis* et de sa liberalité, par laquelle ilz n'estoient mie absoubz de leurs promesses. Ce nonobstant, luy fut respondu qu'il se  
50 contentast de raison<sup>30</sup>, et que aultre bribe n'en auroit.

« Raison (dist Janotus), nous n'en usons point ceans. Traistres malheureux, vous ne valez rien ; la terre ne porte gens plus meschans que vous estes, je le sçay bien. Ne clochez pas devant les boiteux<sup>31</sup> : j'ai exercé la meschanceté avecques vous. Par la ratte Dieu<sup>32</sup> ! je  
55 advertiray le Roy des enormes abus que sont forgez ceans et par voz mains et menéez, et que je soye ladre s'il ne vous faict tous vifz brusler comme bougres<sup>33</sup>, traistres, hereticques et seducteurs<sup>34</sup>, ennemys de Dieu et de vertus ! »

A ces motz, prindrent articles<sup>35</sup> contre luy ; luy, de l'aultre costé, les

Ligne 46. A : *denieez* — l. 49. A, B : *feut* — l. 53. A, B : *davant* — l. 54. A, B : *exercé* — A, B, D : *rate* — l. 55. A, B : *vos* — l. 56. D : *menez* — l. 57. A, B : *heretiques*

30. De ce qui était équitable. C'est le sens qu'a gardé ce mot dans les expressions : *comme de raison, plus que de raison*. Janotus reprend le mot non dans ce sens, mais dans son sens philosophique, et sa réplique indignée exprime l'opinion de R. sur les théologiens de Sorbonne. (P.)

31. Ne clochez pas devant les boiteux. Ne simulez pas la claudication devant les boiteux, qui ne se laisseront pas attraper à cette supercherie (S'ils sont des boiteux authentiques, parce qu'ils ne se méprendront pas sur une infirmité qu'ils connaissent trop bien. S'ils sont des boiteux de la cour des miracles, parce qu'ils savent les tours du métier). Ancien proverbe fréquemment cité. Cf. *Debat des deux demoiselles* : « Devant boiteux ne faut clochier. » *Anc. poés. fr.*, t. V, p. 278. (P.)

32. Par la rate de Dieu. On jurait par le corps Dieu, par la tête, par le ventre, par les plaies de Dieu, mais « la rate de Dieu » est probablement de l'invention de R. Cf. ch. XVII, n. 17. (C.)

33. Sodomites. C'est dans le même sens

qu'on lit dans Christine de Pisan, *Charles V*, part. II, ch. v : « Il faisoit publiquement trancher les testes, pendre les larrons et meurtriers, brusler les *bougres* » (v. ci-dessus, ch. II, n. 27 : *bougrin*), et dans H. Estienne (*Apologie*, t. II, p. 373) : « T'a on appelé sacrilege, ou paricide, ou *bougre*, ou athéiste ? » Cet auteur spécifie ailleurs (t. I, p. 176) le sens de ce mot en lui ajoutant l'épithète *sodomitique*. (S.) — L'accusation de sodomie était monnaie courante dans les disputes entre docteurs ou savants du xv<sup>e</sup> s. R. lui-même n'échappa pas à cette injure calomnieuse, et l'enragé Putherbe (Gabriel de Puy-Herbault) lui reproche tout autant que de se souler et de s'empiffrer, de *vivre à la grecque*. Cf. *R. E. R.*, IV, 339. (C.)

34. Quidétournent de la droite voie. Terme théologique. Cf. Calvin, *Inst. Chrest.*, p. 386, l. 7 : « Les *seducteurs* qui troubloyent ceste Eglise là... » (P.)

35. Rédigèrent un acte d'accusation, formulèrent des conclusions.

60 feist adjourner <sup>36</sup>. Somme, le procès fut retenu par la Court, et y est encores. Les magistres, sur ce point, feirent veu de ne soy descroter <sup>38</sup>, Maistre Janot, avecques ses adherens, feist veu de ne se mouscher, jusques à ce qu'en feust dict par arrest definitif.

Par ces veuz sont jusques à present demourez et croteux et morveux, 65 car la Court n'a encores bien grabelé <sup>39</sup> toutes les pieces; l'arrest sera donné es prochaines calendes Grecques <sup>40</sup>, c'est à dire jamais, comme vous sçavez qu'ilz font plus que nature et contre leurs articles propres. Les articles de Paris chantent <sup>41</sup> que Dieu seul peult faire choses infinies. Nature rien ne fait immortel, car elle met fin et periode à 70 toutes choses par elle produictes : car *omnia orta cadunt* <sup>42</sup>, etc. ; mais ces avalleurs de frimars <sup>43</sup> font les procès davant eux pendens et infiniz et immortelz. Ce que faisans, ont donné lieu et verifié le dict de

Ligne 61. A, B : *encores. Le Sorbonicoles* <sup>37</sup> ; D : *encores. Les Sorbonicoles* — l. 63. A : *deffinitif* — l. 66. E : *celendes* — A, B : *jamays* — l. 68. A, B : *fayre* — l. 70. A, B : *mays*

36. Citer à comparoir à un *jour* déterminé. Cf. l. III, ch. xxxvi : « l'estoit venu querir et *adjourner* pour personnellement comparoistre. »

37. Sorbonistes. Terme burlesque forgé par R. sur les composés latins finissant en *cola*. (S.)

38. R. nous a déjà montré, ch. xviii, l. 8, les maîtres es arts « crottez à profit de mesnaige ». (C.)

39. Épluché, examiné minutieusement, terme fréquent chez R., répondant au bas-lat. *garbellare*, passer au crible (dans un document de Marseille de 1269), d'où également *grabeau*, criblure (dans le langage des pharmaciens) et dans un document lyonnais du xv<sup>e</sup> s. (v. Godefroy) : « Le *grabeau* des especeries et aultres marchandises à Lyon. » De là l'acception figurée d'examen minutieux. Cf. l. III, ch. xvi : « le *grabeau* et belutement de ces matières. » C'est un mot primitivement d'économie rurale (ital. *garbellare*, cribler et *vanner*, et *garbello*, ce qui est rejeté du van), et l'image est analogue à celle de *ventiler* qu'on lui trouve associée dans

ce passage du l. III, ch. xl : « je sursoye, delaye et differe le jugement, affin que le proces, bien *ventilé*, *grabelé* et debatu, vicigne par succession de temps à sa maturité. » (S.)

40. C'est aux *Adages* d'Érasme que R. a emprunté cette expression qui n'était pas de la langue courante des Romains. Suétone nous apprend qu'elle était familière à l'empereur Auguste. Cf. Delaruelle, *loc. cit.*, p. 228. (P.)

41. Répètent comme un refrain. Cf. Calvin, *Inst. Chrest.*, p. 435, l. 35 : « La predication Evangelique ne *chante* autre chose, sinon que les povres pecheurs sont justifiez par la clemence paternelle de Dieu. » et 727, l. 17. D'après le contexte, il s'agit ici d'« articles » propres aux juges ; nous ignorons à quelles formules R. fait allusion. (P.)

42. Salluste, *De Bello Jugurthino*, II, 3 : « Postremo corporis et fortunae bonorum, ut initium, sic finis est ; *omniaque orta* occidunt et aucta senescunt. » R. cite de mémoire et remplace *occidunt* par *cadunt*. (P.)

43. Fainéants (d'après Oudin). R. donne

Chilon, Lacedemonien, consacré en Delphes, disant Misere estre compaign de Procès<sup>44</sup> et gens playdoiens<sup>45</sup> miserables, car plus tost ont  
75 fin de leur vie que de leur droict pretendu.

---

ailleurs (l. III, *Prol.*) la même épithète aux « géants Doriphages », c'est-à-dire qui vivent de guerres, de disputes, à l'exemple des suppôts de justice, des chicaneurs. C'est une image analogue à celle d'*engoulevent* (devenu nom propre), qui gobe le vent. (S.)

44. D'après Pline, *H. N.*, VII, 32 : « Rursus mortales oraculorum societatem dedere

Chiloni Lacedaemonio, tria praecepta ejus Delphis consecrando aureis litteris, quae sunt haec : Nosse se quemque, et nihil nimium cupere, comitemque aeris alieni atque litis esse miseriam. » (P.)

45. Plaidoyants, qui plaident. Cf. l. III, ch. xxxix : « des droictz pccetenduz par les parties playdoiantes. »

---

*L'estude de Gargantua, selon la discipline de ses precepteurs sophistes.*

CHAPITRE XXI.

Les premiers jours ainsi passez et les cloches remises en leur lieu, les citoyens de Paris, par reconnoissance de ceste honnesteté, se  
5 offrirent d'entretenir et nourrir sa jument tant qu'il luy plairoit, — ce que Gargantua print bien à gré, — et l'envoyèrent vivre en la forest de Biere<sup>2</sup>. Je croy qu'elle n'y soyt plus maintenant.

Ce fait, voulut de tout son sens estudier à la discretion<sup>3</sup> de Pono-  
crates; mais icelluy, pour le commencement, ordonna qu'il feroit à  
0 sa maniere accoustumée, affin d'entendre par quel moyen, en si long temps, ses antiques precepteurs l'avoient rendu tant fat, niays et ignorant.

Il dispensoit<sup>4</sup> doncques son temps en telle façon que ordinairement il s'esveilloit entre huýt et neuf heures, feust jour ou non; ainsi

---

Ligne 1. A, B : *L'estude et diete*<sup>1</sup> — A, B : *selon* — A, B : *precepteurs sorbonagres* ; — D : *sophistes* manque — l. 2. A, B, D : XX — l. 4. A, B : *citoyens* — l. 5. D : *d'entrenir* — l. 7. A, B, D : *Je croy qu'elle n'y soyt plus maintenant* manque — l. 9. A : *feroyt* — l. 10. A, B, D : *acoustumée* — A, B : *moien* — A, B : *sy* — l. 13. A, B : *dispensoyt* — A, B : *faczon* — l. 14. A, B : *esveilloit* — A, B : *huýct* — A : *feust il*

1. Régime de vie; du grec *δίαιτα*.

2. Forêt de Fontainebleau. Cette forêt qui se reliait à l'origine à l'ouest à celle d'Yvelines, au sud à celles d'Orléans et de Montargis, est citée dans les *Comptes de Saint Louis* : « foresta Bierræ », *Hist. de France*, t. XXI, p. 174. Elle est appelée « forêt de Bière-lez-Fontainebleau » dans l'ordonnance de Charles IX, du 25 octobre 1573. Le pays de Bière (Chailly-en-B., Villiers-

en-B., Fleury-en B.), qui formait la limite septentrionale du Gâtinais, avait été conquis sur la forêt dès le XIII<sup>e</sup> s. Cf. Maury, *Forêts de la Gaule*, p. 153 et suiv. (C.)

3. Discernement. Sens fréquent chez R. et les écrivains du XVI<sup>e</sup> s. (Calvin, Amyot). (S.)

4. Distribuait. Sens primitif encore courant au XVII<sup>e</sup> s. (Malherbe, Corneille, Racine). (S.)



15 l'avoient ordonné ses regens antiques, alleguans ce que dict David : *Vanum est vobis ante lucem surgere* <sup>5</sup>.

Puis se guambayoit <sup>6</sup>, penadoit <sup>7</sup> et paillardoit <sup>8</sup> parmy <sup>9</sup> le lict quelque temps pour mieulx esbaudir <sup>10</sup> ses esperitz <sup>11</sup> animaulx <sup>12</sup>; et se habiloit selon la saison, mais volontiers portoit il une grande et  
20 longue robbe de grosse frize <sup>13</sup> fourrée de renards; apres se peignoit du peigne de Almain <sup>14</sup>, c'estoit des quatre doigtz et le poulce, car ses precepteurs disoient que soy aultrement pigner <sup>15</sup>, laver et nettoyer estoit perdre temps en ce monde.

Puis fiantoit, pissoyt, rendoyt sa gorge <sup>16</sup>, rottoit, pettoyt, baisloyt,  
25 crachoyt, toussoyt, sangloutoyt <sup>17</sup>, esternuoit et se morvoyt en archidiacre <sup>18</sup>, et desjeunoyt pour abatre la rouzée et mauvais aer : belles

Ligne 15. A, B, D : *regens theologiques* — l. 17. A, B : *penadoyt* — l. 19. B : *selon* — A, B : *mays* — A : *voulientiers* — A, B : *portoyt* — l. 20. A, B : *peignoyt* — l. 21. D : *Alman* — A, B : *c'estoyt* — l. 22. A : *peigner* — l. 24. A, B : *rottoyt* — l. 24-25. A, B, D : *pettoyt, baisloyt, crachoyt, toussoyt, sangloutoyt* manque — l. 26. A, B : *maulvays*

5. *Psaumes*, 126, 2 : « Vanum est vobis ante lucem surgere ; surgite postquam sederitis, qui manducatis panem doloris. ». C'est encore une plaisanterie traditionnelle dans le clergé que d'alléguer la première partie de ce verset pour s'excuser d'un sommeil prolongé. (P.)

6. Gambadait. Terme angevin répondant à la forme littéraire *gambiller*. (S.)

7. Faisait des sauts de mouton. Cf. ch. XII, n. 3.

8. Se vautrait sur la paille, la paillasse.

9. Au milieu du lit. Sens aujourd'hui vieilli, mais encore usuel au XVII<sup>e</sup> s. (S.)

10. Réjouir. Cf. *Prol.*, n. 124.

11. Esprits. Cf. ch. X, n. 58.

12. Expression médicale. Les *esprits animaux* étaient un fluide imaginaire qu'on supposait formé dans le cœur et dans le cerveau et distribué, par le moyen des nerfs, dans toutes les parties du corps. Descartes, dans son *Discours*, les décrit « comme un vent très subtil, ou plutôt comme une flamme très pure et très vive. » (S.)

13. Étoffe de laine grossière, à poil frisé. On

distinguaient la frise d'Espagne, la frise de Flandre, la frise riche d'Angleterre (XVII<sup>e</sup> s.) : « Et ne s'habilloit plus que de noir, encore estoit ce d'une frise beaucoup plus grosse qu'il ne la falloit à porter le deuil de sa femme. » Marg., *Heptam.*, X, dans Littré. Au l. V. ch. XXIX, Pantagruel et ses compagnons débarquent dans une île dite de Frize. (C.)

14. Jacques Almain était un docteur scolastique de l'Université de Paris, connu par un traité de logique publié vers 1504 : *Consequentie magistri Jacobi Almain Cenonensis diocesis*. — La correction de D, *Alman*, a sans doute été suggérée par la malpropreté des Allemands, proverbiale au XVI<sup>e</sup> s. Mais R. rétablit dans les éditions postérieures Almain. (P.)

15. Peigner. Cf. ch. XI, n. 11.

16. Vomissait, expression empruntée à la fauconnerie (C.)

17. Poussait des hoquets.

18. Se mouchait copieusement ou salement. Copieusement, dit Le Duchat, car l'archidiacre, grâce à sa prébende a les moyens de faire

tripes frites, belles charbonnades<sup>19</sup>, beaulx jambons, belles cabirotades<sup>20</sup> et force soupes de prime<sup>21</sup>.

Ponocrates luy remonstroit que tant soubdain ne devoit repaistre  
30 au partir<sup>22</sup> du lict sans avoir premierement faict quelque exercice.  
Gargantua respondit :

« Quoy! n'ay je faict suffisant exercice? Je me suis vaultré six  
ou sept tours parmy le lict davant que me lever. Ne est ce assez? Le  
pape Alexandre ainsi faisoit, par le conseil de son medicin Juif<sup>23</sup>, et  
35 vesquit jusques à la mort en despit des envieux. Mes premiers maistres

Ligne 27. A, B: *carbonnades* — l. 32. A: *n'ay je pas* — A: *bel exercice* — l. 33.  
A: *Est ce pas assez?* — l. 34. B, D: *son bon medicin*

bonne chère « par conséquent d'amasser plus d'humeurs que ne font les simples chanoines ». D'autre part l'expression « crotté en archidiaque » nous autorise à interpréter par « salement », probablement avec les doigts. (P.)

19. Viandes grillées sur des charbons. R. emploie indifféremment *carbounade* (A, B.) et *charbonnade*, répondant aux formes méridionales *carbounado* (Languedoc) et *charbounado* (Limousin), de même sens. L'ancien mot était *charbonnée*, qu'on lit chez Despériers. Robert Estienne (1539) enregistre l'un et l'autre : « *Charbonnée... aucuns l'appellent carbounade.* » (S.)

20. Grillades de chevreau. Mot dérivé de *cabirot*, chevreau (l. IV, ch. LIX), d'origine méridionale (gascon *cabirot*, *cabrot*). Le terme littéraire *capilotade* (chez Montaigne *capilotade*) en diffère par la forme et par le sens, ce dernier représentant l'espagnol *capilotada*, sorte de ragoût. Il y a eu cependant confusion entre les deux mots dans le langage populaire (v. le passage d'une *Mazarinade* cité par le *Dict. général*) et dans le patois angevin : « *Cabirotade*, galimafrée, ragoût de viande et de légumes » (Verrier et Onillon). (S.)

21. Tranches de pain trempées dans du bouillon et qu'on mangeait, aux couvents, à l'heures de *primes*, c'est-à-dire à six heures du

matin ; de là, l. V, ch. VII : « Au point du jour pareillement nous esveilla [Aeditue] pour manger *souppes de prime.* » (S.)— D'après Cotgrave, on donnait, dans les monastères, ce nom à des tranches de pain et de fromage trempées dans du bouillon, et aussi à des tartines étendues de gras de bœuf bouilli et semées de persil haché. (C.)

22. Au départ du lit. Et plus bas : « au *partir* de l'église. » L'infinitif est pris substantivement. Chez R. et ses contemporains, il n'y a pas encore une distinction tranchée entre l'infinitif et le substantif. (S.)

23. Bonnet de Lates, juif converti, venu de Provence à la cour des Borgia. Son livre, dédié à Alexandre VI, avait été réimprimé à Paris sous le titre de : *Boneti de Latis, medici provenzalis, annuli per eum compositi super astrologiam Utilitates*, 1507, in-4°. Voir Carmoly : *Histoire des médecins juifs*, p. 140. La *Sottie du prince des sotz* (Picot, t. II, p. 156) mentionne ce médecin astrologue :

Mère Sotte  
Mon medecin juif prophetise  
Que soye perverse et que bon est.  
Sotte fiance  
Et qui est il?  
Mère Sotte  
Maistre Bonnet. (C.)

me y ont acoustumé, disans que le desjeuner faisoit bonne memoire ; pour tant y beuvoient les premiers. Je m'en trouve fort bien et n'en disne que mieulx. Et me disoit Maistre Tubal<sup>24</sup> (qui feut premier de sa licence à Paris) que ce n'est tout l'avantaige de courir bien toust<sup>25</sup>,  
 40 mais bien de partir de bonne heure ; aussi n'est ce la santé totale de nostre humanité boyre à tas<sup>26</sup>, à tas, à tas, comme canes, mais ouy bien de boyre matin ; *unde versus*<sup>27</sup> :

Lever matin n'est point bon heur ;  
 Boire matin est le meilleur<sup>28</sup>.

45 Après avoir bien à point desjeuné, alloit à l'église, et luy pourtoit on dedans un grand penier un gros breviaire empantophlé<sup>29</sup>, pesant, tant en gresse<sup>30</sup> que en fremoirs et parchemin, poy plus poy moins<sup>31</sup>, unze quintaulx six livres. Là oyoit vingt et six ou trente messes<sup>32</sup>. Ce pendent venoit son diseur d'heures en place<sup>33</sup>, empale-

Ligne 36. B : *disants* — l. 39. A : *l'avantaige* — l. 41. B : *boire* — l. 43. A : *pas*. — E : *bon heur* — l. 45. A, B : *ecclise* — A, B : *portoit* — l. 46. D : *ung* — D : *ung* — A : *empantouflé* — l. 48. A, B, D : *six livres* manque — l. 49. A, B, D : *Et ce pendent*

24. C'est le premier précepteur de Gargantua. Cf. ch. xiv, n. 11.

25. Tôt. Cf. ch. II, l. 113. C'est le proverbe que La Fontaine illustrera dans la fable du *Lièvre et de la Tortue* :

Rien ne sert de courir, il faut partir à point.  
 (C.)

26. En grande quantité. Cf. ch. IV, n. 10.

27. Formule d'école, dont on se servait pour alléguer un précepte ou un dicton en vers. Cf. *Ep. Obsc. Vir.*, éd. Stokes, p. 67 et 170. (P.)

28. Vieux dicton adapté par R. au régime de Gargantua. Jo. Ægidius (1519) le cite sous cette forme :

Lever matin n'est pas [bonne] heure  
 Mais desjeuner est la plus seure.

RABELAIS.

et Grosnet, *Motz dorez... de Cathon* (1534), le cite ainsi :

Lever matin n'est point bonheur,  
 Mais venir à point est meilleur. (C.)

29. Enveloppé dans son sac comme le pied dans une pantoufle. Terme rare en dehors de R. L'usage s'est conservé d'envelopper les brevaires dans une housse d'étoffe. (S.)

30. La crasse laissée par les doigts qui l'avaient feuilleté.

31. Un peu plus ou un peu moins, environ. Cf. ch. xvi, n. 12.

32. Naturellement les heures de la journée de Gargantua sont portées à l'échelle gigantesque, car il est impossible d'assister à trente messes entre neuf heures et midi. (C.)

33. Son aumônier attiré.

50 toqué<sup>34</sup> comme une duppe<sup>35</sup>, et tres bien antidoté<sup>36</sup> son alaine à force syrop vignolat<sup>37</sup>; avecques icelluy marmonnoit<sup>38</sup> toutes ces kyrielles<sup>39</sup>, et tant curieusement<sup>40</sup> les espluchoit qu'il n'en tomboit un seul grain en terre.

Au partir de l'eglise, on luy amenoit sur une traine<sup>41</sup> à beufz un 55 faratz<sup>42</sup> de patenostres de Saint Claude<sup>43</sup>, aussi grosses chascune qu'est le moulle d'un bonnet<sup>44</sup>, et, se pourmenant par les cloistres, galeries ou jardin, en disoit plus que seze hermites.

Puis estudioit quelque meschante demye heure, les yeulx assis<sup>45</sup> dessus son livre; mais (comme dict le comique<sup>46</sup>) son ame estoit en 60 la caysine.

Ligne 50. D : *entidoté* — l. 51. A, B : *syropt* — B : *marmonnoyt* — l. 52. A, B, D : *espluchoit* — l. 53. D : *ung* — l. 54. A, B : *ecclise* — D : *ung* — l. 55. B : *aussy* — l. 56. D : *d'ung* — l. 57. A, B, D : *seize* — l. 58. A, B : *estudioyt*

34. Enveloppé dans son paletot : dérivé de *paletoc*, ancienne forme de *paletot*. R. a dit également, l. III, ch. xxvi : « couillon *palletoqué*. » (S.)

35. Huppe. Terme tiré du poitevin également usuel en Berry. La langue littéraire possède, dès le xiv<sup>e</sup> s., le même mot au sens figuré, *dupe* (anciennement *duppe*), d'après l'apparence stupide de cet oiseau. Cette métaphore est elle-même d'origine argotique, par suite, de provenance vulgaire. Le coqueluchon du paletot ressemblait par sa pointe à la tête d'une huppe. Cf. *R. E. R.*, VIII, 135. (S.)

36. Immunisé par un contrepoison. Cf. ch. xviii, n. 3.

37. Sirop de vigne. *Vignolat* est un dérivé analogique (cf. sirop *violat*) et qu'on ne rencontre pas en dehors de R. — Janotus s'était « antidoté » d'eau bénite de cave. Cf. ch. xviii, l. 5. (S.)

38. Marmottait. Terme attesté ici pour la première fois dans la langue et d'origine dialectale (Berry : *marmonner*). On le lit également dans une Épître de Marot de 1537, t. I, p. 243 :

Car tu ne sceuz tant *marmonner*

Qu'un nom tu luy sceusses donner.

Robert Estienne (1549) donne : « *Marmonner* entre ses dents » ; mais il a tiré le mot de R. lui-même. (S.)

39. Proprement : énumérations de *Kyrie eleison*, litanies, sens ancien du mot.

40. Avec soin. Cf. *Prol.*, n. 77.

41. Traîneau ou charrette. Cf. ch. xii, n. 20.

42. Tas. Cf. l. IV, ch. I : « un gros *faratz* de clefz », mot disparu à la fin du xvii<sup>e</sup> s. (S.)

43. Ch.-l. arr. (Jura). Cette ville était renommée pour ses objets en buis tourné ou sculpté, chapelets, peignes, fuseaux, etc. Les patenôtres et chapelets de Saint-Claude, antérieurement au xviii<sup>e</sup> s., étaient l'objet d'une taxe spéciale fixée à 12 sols la balle (*Dict. du commerce*). (C.)

44. La tête. Cf. ch. ix, n. 60.

45. Posés. Cf. ch. I, l. 47 : « en tel ordre qu'on *assiet* les quilles en Guascoigne » et ch. xv, l. 30 : « le regard *assis* suz Gargantua... »

46. Cf. Térence, *Eunuque*, a. IV, sc. 8 : « *Jamdudum animus est in patinis.* » Cité par Erasme à l'adage *Animus est in coriis*, III, 7, 30. (P.)

Pissant doncq plein urinal<sup>47</sup>, se asseoyt à table, et, par ce qu'il estoit naturellement phlegmaticque<sup>48</sup>, commençoit son repas par quelques douzaines de jambons, de langues de beuf fumées, de boutargues<sup>49</sup>, d'andouilles, et telz aultres avant coureurs de vin.

65 Ce pendent quatre de ses gens luy gettoient en la bouche, l'un apres l'autre, continuellement, moustarde à pleines palerées<sup>50</sup>. Puis beuvoit un horrificque traict de vin blanc pour luy soulaiger les roignons<sup>51</sup>. Apres, mangeoit, selon la saison, viandes à son appetit, et lors cessoit de manger quand le ventre luy tiroit.

70 A boyre n'avoit point fin ny canon<sup>52</sup>, car il disoit que les metes<sup>53</sup> et bournes de boyre estoient quand, la personne beuvant, le liege de ses pantoufles enfloit en hault d'un demy pied<sup>54</sup>.

Ligne 61. A, B, D : *plein official* — l. 63. A, B : *douzaines* — l. 65. D : *l'ung* — l. 66. A : *de la moustarde* — l. 67. D : *ung* — l. 68. A, B : *mangoit* — B : *selon* — l. 70. A, B : *boire* — A : *de fin ny de canon* — l. 72. A : *pantofles* ; B : *pantophles* — D : *d' ung*

47. Les premières éditions portent toutes : official. Sur le sens de ce mot, cf. ch. ix, n. 47.

48. Une théorie médicale ancienne distinguait les hommes en quatre catégories, selon leur tempérament : les sanguins, les nerveux, les bilieux et les phlegmatiques. Le *phlegmaticus* ou *pituitosus* était celui en qui prédominait un sang froid et humide. Son estomac paresseux avait besoin d'être stimulé. (D.)

49. Sorte de caviar. Cf. ch. III, n. 9.

50. Pelletées. Terme encore vivace dans les patois berrichon et poitevin : « *Palerée*, plein

une pelle. » (Lalanne). C'est un dérivé analogique tiré de *palle*, *pelle*, d'après l'exemple de *panerée*. (S.)

51. On sait que le vin blanc est particulièrement diurétique. (D.)

52. Règle. Le terme désignait particulièrement les règles ou décisions des conciles sur la foi et la discipline. (S.)

53. Limites. Latinisme (*meta*). Robert Estienne (1549) donne ce mot qu'il a tiré de R. lui-même : « *Metes*, Limites ». (S.)

54. On dit encore aujourd'hui : « boire jusqu'à ce que le vin sorte par les talons. » (C.)

## Les jeux de Gargantua.

### CHAPITRE XXII.

Puis, tout lordement grignotant<sup>1</sup> d'un trançon<sup>2</sup> de graces, se lavoit les mains de vin frais<sup>3</sup>, s'escuroit les dens avec un pied de porc<sup>4</sup> et  
5 devoisoit joyeusement avec ses gens. Puis, le verd<sup>5</sup> estendu, l'on des-  
poyoit force chartes<sup>6</sup>, force dez, et renfort de tabliers<sup>7</sup>. Là jouoyt<sup>8</sup> :  
Au flux<sup>9</sup>, à la prime<sup>10</sup>,

---

Ligne 1. A, B, D : *Les jeux de Gargantua, chapitre XXII* manque (ce chapitre ne fait qu'un avec le précédent). — l. 3. A : *lourdement* — D : *d'ung* — l. 4. D : *ung* — l. 5. B : *gent* — l. 7-8. A : *au fleux, au centi la prime*

1. Mangeant distraitement. Cf. l. II, ch. VI : « *grignotte* d'un trançon de quelque missicque preccation de nos sacrificules. »

2. Tronçon, morceau. Terme dialectal (angevin, berrichon). Il s'agit de la prière des *grâces*. (S.)

3. Entendez : buvait, « verre pleurant ».

4. En grignotant la chair attachée au pied de porc.

5. Tapis à jouer, ordinairement vert.

6. Cartes, et plus bas : à la *charte* virade, forme dialectale (dauphinoise, etc.), qu'on lit fréquemment dans Montaigne. (S.)

7. Planchettes d'une table à jouer (damier, trictrac). Terme usuel au XVI<sup>e</sup> s., qui commence à vieillir au suivant. (S.)

8. R. va énumérer d'abord une série de jeux de cartes (depuis : au *flux* jusqu'à : la *mourre*), puis une série de jeux de tables (des *eschetz* jusqu'à *primus secundus*), puis une série de jeux d'adresse (de *primus secundus* à *per ou non*), enfin des jeux divers, généralement groupés par familles (amusettes, jeux d'attrape, etc.), parmi lesquels figurent certainement des jeux de plein air. On remarquera que

pour grossir son énumération, parmi les noms des jeux il introduit des termes usités dans ces jeux. (P.)

9. Jeu de cartes qui jouit d'une grande vogue au XVI<sup>e</sup> s. et dont le nom se lit chez la plupart des écrivains de cette époque. L'expression « passe sans *flux* » (l. III, ch. xxxv), c'est-à-dire passe outre, ne t'en soucie guère, en dérive. Ce nom de jeu — application spéciale de *flux*, écoulement, suite de cartes de la même couleur (Littré) — remonte au XV<sup>e</sup> s. et on le rencontre dans ce passage de Menot (Du Cange, *vo glissis*) : « Qui ludit ad ludum chartarum, du glic, du *flux*, de la triomphe. » Le *flux* survit encore, comme nom désignant un jeu, dans le Forez, tandis que, dans la langue littéraire, il ne fut plus depuis le XVII<sup>e</sup> s. qu'un simple terme de jeu dont on se servait à la prime. Cf. *R. E. R.*, VI, 16-21. La variante *fleux* se lit également dans un sonnet épigrammatique de d'Aubigné (VI, 336) et représente une prononciation locale, probablement saintongeaise. (S.)

10. Jeu de cartes dans lequel la *prime*, ou le coup de partie, consiste à avoir quatre cartes de couleurs différentes. Le nom et le jeu

à la vole<sup>11</sup>,  
 10 à la pille<sup>12</sup>,  
 à la triumphe<sup>13</sup>,  
 à la picardie<sup>14</sup>,  
 au cent<sup>15</sup>,

à l'espinaï<sup>16</sup>,  
 15 à la malheureuse<sup>17</sup>,  
 au fourby<sup>18</sup>,  
 à passe dix<sup>19</sup>,  
 à trente et ung<sup>20</sup>,

Ligne 10. A : *le* — l. 13. A : *au cent* manque — l. 15-17. A, B, D : *à la malheureuse, au fourby, à passe dix* manque — l. 18. A, B : *un*

viennent d'Italie : *primiera*, prime. La plupart des écrivains du XVI<sup>e</sup> s. en font mention, et tout particulièrement Brantôme. La prime était encore courante au XVII<sup>e</sup> s. sous deux formes différentes : la grande et la petite prime, suivant le nombre des points. Cf. *R.E.R.*, VI, 21-26. (S.)

11. Terme de jeu de cartes qui désignait le coup où l'on fait toutes les levées. C'est une acception spéciale de l'anc. fr. *vole*, paume de la main, terme anatomique qu'on lit encore dans R., l. II, ch. XIX : « Le muscle de la *vole* qui est au dessoubz le pouce. » De là, *voler*, subir la vole, l. I, ch. v, l. 130 : « Pour ce jeu nous ne *voulerons* pas, car j'ay faict un levé. » Il est difficile de dire si la *vole* était un jeu spécial, ou si R. a intercalé ce terme de jeu dans sa liste de jeux, pour la grossir. (S.)

12. Jeu de cartes que Tabourot mentionne aussi dans ses *Bigarrures* (p. 122). Au XVII<sup>e</sup> s., c'est un simple terme de jeu de cartes. Ce nom, qui fait allusion à la prise du jeu, est analogue à la *pille*, action de piller. Cf. l. I, ch. xxxvi, l. 33 : « Ceulx qui estoient dedans le chasteau amuzez à la *pille*. » (S.)

13. Ancien jeu de cartes, analogue à l'écarté et terme du jeu désignant la carte qui triomphe, l'atout. Le nom se trouve déjà dans une lettre de grâce de 1482 (Du Cange, n<sup>o</sup> *triumphus*) : « Lesquelz s'esbatirent à jouer aux quartes, au jeu du *Triumphe*. » (S.)

14. Nom d'un jeu de cartes qui n'est pas attesté en dehors de R. Son nom dérive probablement de la couleur de carte appelée *pique*, rapproché du nom de la Picardie par un calembour géographique, fréquent dans le langage

populaire. C'est ainsi que dans les *Cent nouvelles nouvelles* (nouv. LXXVII), *aller à Mortagne*, se dit pour « mourir », et on lit dans l'*Orlando innamorato* de Berni, chant L, str. XLII :

Dassi commessione al re Grifaldo

Che finalmente il mandi in *Piccardia*,  
 c'est-à-dire qu'il le fasse empaler, proprement qu'il l'envoie en Picardie. (S.)

15. C'est le jeu moderne du *piquet*. On dit encore faire un *cent* de piquet pour dire faire une partie de piquet. Cf. Roger de Collerye, p. 17, et *Heptaméron*, nouv. LIX. (S.)

16. Nom d'un jeu de cartes inconnu en dehors de R., de forme et de sens incertains. On peut en rapprocher le bas-latin *spinaticum*, dialectal *espinette*, sorte de joute ou tournois qui avait lieu le premier dimanche de Carême (*spina*) en Flandres (Bruges, Lille). Cf. *R.E.R.*, VI, 276. (S.)

17. Jeu de cartes qui, sous un titre un peu différent, doit être le même que « le malheureux » cité plus bas, l. 21.

18. Nom d'un jeu de cartes auquel fait également allusion Baïf dans ses *Mimes* : « Il perd qui mecompte au *fourbi*. » Le nom signifie proprement fourberie, et survit encore dans l'argot avec le sens de « toute espèce de jeu qui cache un piège ». C'est un dérivé de *fourbe*, voleur, mot qu'on lit avec ce sens dans une ballade jargonnesque de Villon (1489). (S.)

19. Ce terme, qui désigne au XVII<sup>e</sup> s. un jeu de dés analogue à la *rafle* (*Dict. de Trévoux*, d'Aubigné, etc.), devrait, par sa place dans le catalogue de R., s'appliquer à un jeu de cartes. Peut-être s'agissait-il, avec deux ou trois cartes, de faire plus de dix points. (C.)

à pair et sequence <sup>21</sup> ,	à la charte virade <sup>25</sup> ,
20 à troys cens <sup>22</sup> ,	au maucontent <sup>26</sup> ,
au malheureux <sup>23</sup> ,	25 au lansquenet <sup>27</sup> ,
à la condempnade <sup>24</sup> ,	au cocu <sup>28</sup> ,

Lignes 19-21. A : à pair et sequence, à troys cens, au malheureux manque — l. 23. A, B : carte — l. 24. A, B : au moucontent — l. 25. A, B, D : au lansquenet manque

20. Jeu de cartes, encore en usage où les joueurs, se passant une carte à la ronde, cherchent à compléter 31 points. Cf. G. Bouchet, t. II, p. 224. (C.)

21. Jeu de cartes que Cotgrave rapproche du jeu anglais de « post and pair ». Il s'agit sans doute d'une combinaison où deux cartes de même sorte (paire), et plusieurs se suivant dans la même couleur (séquence), assuraient le gain de la partie. Ces termes de jeu sont encore en usage au *poker*. (C.)

22. Jeu de cartes dont le nom indiquait le nombre de points qu'il fallait atteindre pour gagner. (C.)

23. Ce jeu est une variante de la *malheureuse* citée plus haut, et du *maucontent*. Selon Bernier, « c'est le hère. » (*R. E. R.*, VI, p. 31). A ce dernier jeu, chacun recevait une carte qu'il pouvait changer contre celle de son voisin, pourvu que celui-ci n'eût pas un roi. Le joueur à qui la plus basse carte, ou toute autre carte convenue, demeurerait, perdait le coup.

24. Nom d'un jeu de cartes déjà répandu au xv<sup>e</sup> s. (Coquillart), originaire de l'Italie : *alla condempnata* (Oudin, 1653). Ce jeu disparut à la fin du xv<sup>e</sup> s. (S.)—Cotgrave le rapproche avec quelque raison du lansquenet. Un des joueurs nomme une carte, et celui qui joue contre lui distribue les cartes. Si la carte nommée lui arrive, il gagne : il perd si elle échoit au banquier. Cf. J. Marot, *Voyage de Gênes*, fol. xxiv v<sup>o</sup> :

C'est mal joué le jeu de condempnade

A qui Roy vient quant ung valet demande  
Cf. *R. E. R.*, VI, 31. (C.)

25. Carte retournée. Nom d'un jeu de cartes, originaire du Languedoc (*carto virado*), qu'on lit également dans du Fail (t. II, p. 200) : « ils en avoient à la carte virade gagné bien trois cens [escus], qu'ils jetterent sur la table. » Ce nom de jeu, du xv<sup>e</sup> s., disparut au suivant. (S.)—Il s'agissait sans doute de paris sur une carte posée à l'envers et cachée, dans le genre du *bonneteau* moderne. Comme son sosie moderne, la *charte virade* favorisait la supercherie. Cf. Du Fail, t. II, p. 199. Cf. *R. E. R.*, VI, 34. (C.)

26. Mal content ou mécontent (sous-entendu : de sa carte), jeu de cartes analogue au *malheureux*, déjà cité, et qu'on trouve mentionné dans le *Livre de Diablerie* d'Eloy Damerival (1507). Ce jeu disparaît à la fin du xv<sup>e</sup> s. (S.)

27. Jeu de cartes inventé à la fin du xv<sup>e</sup> s. par les Lansquenets et qui garde encore le nom de cette milice disparue à la fin du xv<sup>e</sup> s. (S.)

28. Jeu de cartes, proprement le coucou. *Cocu* est le nom courant de l'oiseau au xv<sup>e</sup> s. Robert Estienne (1539) renvoie de *cocu* à *coucou*, et La Noue (1596) enregistre l'une et l'autre formes comme noms d'oiseaux. Ce n'est qu'au xv<sup>e</sup> s. que *cocu* perd complètement son acception zoologique pour ne garder que sa valeur métaphorique, déjà attestée au xv<sup>e</sup> s. (S.)—Le *Dict. de Trévoux* l'identifie avec le *hère* et le *Dict. des Jeux mathématiques*, au mot *ber*, donne la marche d'une partie de *coucou*. Cf. *R. E. R.*, VI, p. 35.



à *qui a si parle*<sup>29</sup>,  
 à *pille, nade, jocque, fore*<sup>30</sup>,  
 à *mariage*<sup>31</sup>,  
 30 au *gay*<sup>32</sup>,

à *l'opinion*<sup>33</sup>,  
 à *qui faict l'ung faict l'autre*<sup>34</sup>,  
 à *la sequence*<sup>35</sup>,  
 au *luettes*<sup>36</sup>,

Ligne 29. A, B : à *mariage* — l. 30. D : *au guay* — l. 32. A, B : *l'un* ; A, B : *l'autre* — l. 34. A : *aux luelles*

29. Qui a quelque chose dans son jeu le dise. C'est le nom d'un jeu où chacun parle à son tour pour annoncer ses cartes. Cf. l. IV, ch. LXV : « Qui ha si parle », dit Panurge, pour interroger tour à tour ses compagnons— *Si* est ici explétif. (C.)

30. Les quatre mots qui désignent ce jeu méridional : *Pille* (cf. langued. à *la pilbo*, à la gribouillette), *Nado* (cf. gascon, *nado*, rien), *Joque* (cf. langued. *joco*, jeu) et *Fore* (cf. langued. *foro*, dehors, hors de jeu), correspondent aux mots latins : *accipe, nihil, pone et totum*, dont les initiales étaient inscrites sur chaque face du toton. Ce jeu est inconnu en dehors de R. On ne sait s'il était réellement une variante du toton. Sa place dans la série en ferait plutôt un jeu de cartes, qui pourrait être analogue au *nain jaune*, avec quatre cartes retournées. Le joueur qui aurait une carte semblable à la première, retirerait sa mise, à la seconde, il ne prendrait rien, à la troisième, il remettrait au jeu, à la quatrième, il gagnerait tout. R. cite ce jeu au l. II, ch. XI, mais comme c'est au milieu des coq à l'âne de Baisecul, il est impossible d'en tirer un éclaircissement. (S. et C.)

31. Nom de jeu de cartes qui n'est pas attesté avant R. et qui a survécu jusqu'à nos jours.

32. Espèce de jeu de cartes dont le nom se lit dans une pièce de vers antérieure à R., *Anc. poésies des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.*, t. I, p. 95 :

J'ay cartes, tarots et de prests  
 De toutes sortes, propres [et] nets,  
 Pour jouer au *gay*, à la prime...

Cette graphie archaïque répond à celle de *j'ay* qu'on trouve dans Cholières et d'Aubigné.

C'est ainsi que R., dans la même série des jeux, écrit *pigonnet* pour *pigeonnet*. (S.) — La *Maison des Jeux académiques* (1668) donne la marche du *gé* qui semble une combinaison de *pair et sequence* et de *flux*, avec des renvis ou relances. Le *gé* désigne deux cartes semblables ou une paire (R.E.R., VI, 125).

33. Jeu de cartes, si l'on en juge par sa place dans le catalogue ; jeu de société analogue aux *propos*, si l'on s'en rapporte à Cotgrave. La première conjecture doit être la bonne. (C.)

34. *Faict* est pris ici dans le sens spécial qu'indique le *Dict. de l'Acad.* de 1694, c'est-à-dire de donner les cartes. Peut-être, dans ce jeu mal défini, chaque joueur donnait-il les cartes à son tour, et était-il alternativement banquier ou ponte, comme au baccara tournant (R.E.R., VI, 125).

35. Jeu de cartes analogue au *flux*, devenu au XVII<sup>e</sup> s. un simple terme de jeu que la première édition du *Dict. de l'Acad.* (1694) définit ainsi : « Suite de plusieurs cartes de mesme couleur, et au moins au nombre de trois. » Ce nom ne remonte pas au delà du XVI<sup>e</sup> s. et est une acception spéciale du latinisme *sequence*, suite, qu'on lit dans Marot, III, 152 : « Numbrer voulds tous par ordre et *sequence* Ces tiens ayeulx ». (S.)

36. Se joue avec une sorte de tarots d'origine espagnole, très usités en Bretagne, Vendée et Saintonge, c'est-à-dire sur tout le littoral fréquenté jadis par des Espagnols (R.E.R., VII, 122). R. mentionne les luettes dans deux autres passages (l. II, ch. v, et l. V, ch. xxII), dont le premier est particulièrement intéressant comme s'appliquant aux marins qui ont été les

- 35 au tarau<sup>37</sup>,  
 à *coquinbert*, qui *gagne perd*<sup>38</sup>,  
 au *beliné*<sup>39</sup>,
- au torment<sup>40</sup>,  
 à la *ronfle*<sup>41</sup>,  
 40 au *glic*<sup>42</sup>,

Ligne 36. A : *Coquinbert* manque ; D : *Coquinbert* — l. 38. A : *au torment* manque

propagateurs de ce jeu dans les provinces citées : « à Bourdeaulx des guabarrriers jouans aux *luettes* sur la grave. » On peut voir une reproduction des cartes espagnoles du xv<sup>e</sup> s, dans le livre d'Henri d'Allemagne (*Les cartes à jouer*, t. I, p. 204) d'après l'édition de Jehan Vimier, Rouen, 1508. Quant à l'origine du nom, le primitif *lues* remonte probablement à *lucas*, cartes à jouer, dans l'ancien espagnol et dont le nom se lit dans un texte bas-latin (Du Cange, v<sup>o</sup> *lucas*) : « Ad aleas et taxillos vel etiam cum laicis ad *lucas* ludere nolite. » (S.)

37. Tarot, espèce de cartes d'origine italienne (*tarocco*), dont l'invention remonte au début du xv<sup>e</sup> s. : le tarot de Lombardie ou de Venise comprenait 78 cartes (Henri d'Allemagne, *Les Cartes à jouer*, t. I, p. 179). Le nom est attesté sous sa forme moderne dans une pièce de vers des xv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> s. (v. ci-dessus, n. 32) ; la graphie rabelaisienne se lit dans les *Paradoxes* de Ch. Estienne, Déclamation V : « L'inventeur des chartes italiennes, desquelles on s'esbat au jeu appelé *tarault*, fait, à mon avis, fort ingénieusement, quant il meist les deniers et les bastons [figure du jeu de tarot] en combat à l'encontre de force et justice. » (S.)

38. Probablement le jeu de *qui perd gagne*, où le gagnant se trouve être la dupe. *Coquinbert* est le nom du niais en ancien français, par exemple dans Guill. de Coinci (v. Godefroy) :

Bien estoit *coquembert* par m'ame  
 Quant guerrier vouloit la dame...

Il fait partie de toute une famille de termes synonymes tels que : *coquart*, *coquebin*, *coquibus*, etc., tous dérivés de *coq* et désignant spécialement le jeune homme peu expérimenté en fait de galanterie, le niais, la dupe. C'est cette dernière acception qui est l'équivalent de *coquinbert* dans le jeu de cartes cité par R. (S.)

39. Attrapé, trompé (cf. l. II, ch. vii : Le *beliné* en Court), sens qui résulte de ce passage du nouveau Prol. du l. IV : « par leurs astuce sera *beliné*, corbiné, trompé et affiné. » Encore un jeu de cartes de la famille du *malheureux*, du *maucontent* et du *hère*. (S.)

40. Jeu de cartes non déterminé.

41. Jeu de relance, dont le nom figure dans un document de 1458 (Du Cange, v<sup>o</sup> *ronflare*) : « Lesquels compaignons commencerent à jouer au jeu de la *Ronfle*, » et le même auteur ajoute : « ronfler est la même chose que renvier. » Le nom de ce jeu lui venait de la *ronfle*, suite de cartes de la même couleur qu'on appelle au piquet « le point » (*Dict. de Trévoux*, Richelet). On en a tiré la métaphore : « mettre en *ronfle veue*, » c'est-à-dire mettre au pied du mur, forcer quelqu'un à montrer son point, sans doute en ne lui faisant plus de relance. Cf. l. III, ch. iii : « vous me remettez à point en *ronfle veue*, me reprochant mes debtes et crediturs. » Baif, dans sa comédie *le Brave* (1567), s'est servi d'une expression analogue, a. III, sc. iii :

Ses louanges il continue,

Laissons le : il est en *ronfle veüe*. (S.)

42. Jeu de cartes fréquemment cité au xv<sup>e</sup> s. par Villon (*Test.*, v. 1705) et Coquillart, t. I, p. 85 : « Au *glic* ou à la condennade. » C'est probablement la prononciation vulgaire de l'allemand. *Glück*, chance, qui a pénétré dans la langue littéraire par l'intermédiaire d'un patois limitrophe de l'Allemagne. A Metz, suivant Le Duchat, *glique* est le nom du brelan au jeu de Dixcroix, et, ajoute-t-il, « on l'appelle de la sorte comme une bonne fortune, parce que la *glique*, comme on parle, vaut plusieurs points. » Remarquons les variantes *clie* et *clicque*, la première dans Coquillart, t. I, p. 155, et la deuxième dans le *Mystère de la Passion*

aux honneurs <sup>43</sup>,  
à la mourre <sup>41</sup>,  
aux eschetz <sup>45</sup>,  
au renard <sup>46</sup>,

45 au marelles <sup>47</sup>,  
au vasches <sup>48</sup>,  
à la blanche <sup>49</sup>,  
à la chance <sup>50</sup>,

Ligne 45. A : aux marelles ; B : au marrelles — l. 46. A : aux vasches

*bourguignonne de Semur*, éd. Roy, v. 5353 :

Et aussi les Juifs d'Aufferricque  
Joueront a ly [Dieu] à la clicque.

Le terme est ici pris métaphoriquement, témoignant de la grande vogue de ce jeu au xv<sup>e</sup> s. Il disparut à la fin du xv<sup>e</sup> s. (S.)

43. « Les *bonneurs*, au jeu de cartes, ce sont les peintures, le roy, la dame, le valet » (Furetière). Le sens de ce mot, quoique étendu à l'as, n'a pas changé. Comme pour la vole, il est impossible de dire s'il s'agit ici d'un jeu spécial ou simplement d'un terme de jeu. (C.)

44. « Jeu où l'un des joueurs lève les mains en ouvrant un certain nombre de doigts, et l'autre devine le nombre de doigts levés pairs ou impairs » (*Dict. de Trévoux*). Ce jeu a été, au xv<sup>e</sup> s., très usité en France, où les désœuvrés le pratiquaient comme un passe-temps ; R. en fait mention ailleurs, l. IV, ch. XIV : « Les paiges jouoient à la *mourre* à belles chinquenaudes. » Le nom et le jeu viennent de l'Italie : « *Morra*, un jeu en Italie en comptant avec les doigts, à la mourre, nos Français disent à l'amour » (Oudin, 1653). Le jeu était fort en vogue en Provence au xvii<sup>e</sup> s., et il y est encore pratiqué. (S.)

45. Échecs. Nom de jeu attesté dans les premiers monuments de la langue (*Chanson de Roland*). (S.)

46. Jeu de tables où une dame sur l'échiquier (le *renard*, qui va dans tous les sens) doit attaquer et prendre douze pions qu'on appelle *Poules* (Furetière). Le nom n'est pas attesté avant R. et le jeu est encore usuel. (C.)

47. Jeu de tables très ancien, dont le nom est déjà attesté au xiii<sup>e</sup> s. ; il a d'abord désigné

le jeton dont on se sert dans ce jeu. On lit dans une lettre de grâce en 1412 (Du Cange, v<sup>o</sup> *ludus*) : « Jehan Aysmes qui avait joué aux *marelles* à six tables, appelé le jeu saint Marry. » (S.) — Ce jeu se joue avec des jetons ou des marques sur un carré divisé par deux croix, l'une droite, l'autre de St-André, tracé sur une surface lisse. (C.)

48. Jeu de tables, analogue aux *dames*, qui se jouait déjà au xv<sup>e</sup> s. : « lesquelz se prindrent à jouer aux vaches, au plus de blanches ou de noires. » Du Cange, v<sup>o</sup> *vacca*. Les écoliers le pratiquent encore aujourd'hui. (C.)

49. Jeu indéterminé, mais que sa place dans la série doit rapprocher des jeux de tables. Son nom lui venait peut-être de ce qu'une dame blanche jouait seule contre des pions noirs. Aux cartes, la blanche désignait une main sans figures, toute de « cartes blanches ». (C.)

50. Ce nom désigne primitivement la chute des dés :

Tornée lors est la *cheance*

Du dé en perte et mescheance,

lit-on dans une *Histoire de France en vers* du xiii<sup>e</sup> s. (v. Littré). R. en a tiré plusieurs applications métaphoriques, dans lesquelles *chance* a le sens de coup de dé décisif : *livrer chance*, jeter les dés, engager l'affaire, l. III, ch. xxxix : « Je pose... tous les sacs du defendeur, et luy *livre chance*, premierement » ; *muer de chance*, changer de coup ou de fortune, l. III, ch. xxxvi : « N'emboursez rien. *Muons de chance* et parlons sans disjunctives » ; *tomber en chance*, aboutir en faveur de quelqu'un, l. III, ch. xliv : « tourneroient les dez pour *tomber en chance* de celluy qui...

à trois dez<sup>51</sup>,  
50 au tables<sup>52</sup>,  
à la nicnocque<sup>53</sup>,

au lourche<sup>54</sup>,  
à la renette<sup>55</sup>,  
au barignin<sup>56</sup>,

Ligne 49. A, B : *troys* — l. 50. A : *aux talles*; B : *au talles* — l. 52. A : à *lourche*

requeroit son bon droict. » Dans la langue moderne, *chance* est le synonyme de *busard*, l'un et l'autre primitivement termes de jeu. (S.) — Le jeu de la chance, fort ancien, se jouait à deux ou trois dés, mais tous les points ne comptaient pas. Il était encore si connu au XVIII<sup>e</sup> s. que le *Dict. de Trévoux*, en disant qu'il « se jone avec certaines règles, et qu'il ne tombe que sur certains points », néglige de fixer ces règles et ces points. Cependant, d'un passage de la *Moralité des enfants de maintenant*, il semble résulter que seuls comptaient les points donnant 7 ou son multiple 14. Cf. *R. E. R.*, VI, 140. (C.)

51. Jeu où l'on joue avec trois dés, et où le nombre de points additionnés décide de la partie. Cf. Du Fail, t. II, p. 34. (C.)

52. Ce nom s'appliquait anciennement à tous les jeux où l'on employait un échiquier ou un tablier (comme en latin *tabula*). Il figure déjà dans la *Chanson de Roland*, chant VIII :

As tables juent pur els esbanoier. . .

Dans les jeux de Gargantua, les *tables* désignent tout particulièrement le jeu de tric-trac, dont R. cite plus bas deux variétés : *A toutes tables* et *Au tables rabatuës*. (S.)

53. Nom de jeu qu'on lit dans une lettre de Jan de Lannoy (1464) : « Et puis l'on joue au dez, au poulain et lymechon, au gobelet et à la *nycque nocque*. » Le terme se retrouve dans Baif, *Le Brave*, acte I, sc. 2 :

Mais au rebours chacun en fait  
Son plaisant, s'en rit et s'en moque,  
Et s'en joue à la *nique, noque*,  
Ou, pour mieux dire, au papifou.

Il semble que ce terme, d'origine onomatopéique, soit synonyme de tric-trac. Dans la librairie de Saint-Victor, on trouve la « *Nicquenocque* des questeurs » tout près du « *Tric-trac*

des frères frapars ». Le mot était pris aussi dans un sens libre. Cf. Martin Le Franc, *Champion des Dames* (v. Godefroy) :

Fais nous ici la *nicquenocque*

De quelque autre bonne clergesse. (C.)

54. Bredouille, sorte de partie qui se joue au tric-trac. Ce nom revient au l. III, ch. XII : « le Jan en vault deux. . . je pensois au jeu du *lourche* et tricquetrac. » La forme primordiale est *lourche* et la graphie *lourche*, que l'on rencontre dans des textes du XVI<sup>e</sup> s., est factice comme le prouve l'anglais *lurch*, emprunt fait au français du XVI<sup>e</sup> s. (le plus ancien exemple cité par Murray est de 1584). La fréquence de ce jeu à cette époque est attestée par le sens métaphorique d'attrapé, de « capot », que *lourche* a dans ce passage de la *Farce de Colin*, *Anc. Th.*, t. I, p. 243 :

Car cela me rend *lorche* :

C'est à Dieu trop tiré le dé.

De même chez Pasquier, *Recherches*, l. VIII, ch. LVI : « La chance du jeu se tournant, celui en fin de jeu se trouva *lourche*, qui pensoit estre maistre du tablier. » L'origine du mot est obscure. (S.)

55. Jeu de tables. La graphie *renette*, commune à R. et à Tabourot, représente *roynette*, nom du même jeu chez Coquillart, t. I, p. 85. C'est au XVI<sup>e</sup> s. que la prononciation *rène*, au lieu de *rouène*, commence à apparaître, et H. Estienne l'attribue à l'influence italienne qui régnait alors à la Cour. (S.) — « On gaignoit à la *renette*, dit le *Dict. de Trévoux*, quand on prenoit toutes les pièces de son adversaire : ainsi c'est une espèce de jeu de dames ou d'échecs plutôt que de tric-trac » Cf. *R. E. R.*, VI, 145. (C.)

56. Jeu de tric-trac, dont le nom peut être rapproché de l'ital. *sbaraglino*, espèce de tric-

55 au trictrac <sup>57</sup>,  
à toutes tables <sup>58</sup>,  
au tables rabatues <sup>59</sup>,

au reniguebieu <sup>60</sup>,  
au forcé <sup>61</sup>,  
60 au dames <sup>62</sup>,

Ligne 56. A : *tabies* — l. 57. A : *aux* — l. 58. A : *reniguebieu* — l. 60. A : *aux*

trac ou tables. Le mot est inconnu en dehors de R. (S.) — Cotgrave donne la marche du jeu : « An Italian game at tables, wherein one adds six to every cast he throws; as if he cast 12, he plays 18. » Cf. *R. E. R.*, VI, 146. (C.)

57. Comme nom de jeu, le terme *trictrac* n'est pas attesté avant R. Dans le monologue du *Franc archier de Baignolet*, le mot désigne l'allure de celui qui trotte tranquillement : « Il alloit son beau pas *tric trac* », et Molière dit encore dans l'*Étourdi*, acte IV, sc. 4 : « un *triquetrac* de pieds insupportable. » Le nom de jeu en est une application particulière par allusion au bruit des dés qu'on jette sur la table. Pasquier remarque à cet égard (*Recherches*, l. VIII, p. 671) : « Il ne faut obmettre nostre jeu de *tric et trac* ; car s'il nous plaît de considérer le son que rapportent les dez estans jettez dans le tablier, il n'est autre que le *tric et trac*. » (S.)

58. Jeu de tric-trac, encore usité, où les dames, au lieu d'être empilées en un seul coin, sont partagées en quatre tas, placés symétriquement dans *toutes les tables*, c'est-à-dire dans les quatre parties du trictrac (Littré). (C.)

59. Sans doute le même jeu que les *dames rabatues*. On empile les dames sur les flèches d'un des côtés du tric-trac, et, à chaque coup de dés, on en abat une ou plusieurs sur l'autre côté. Le nom de ce jeu a prêté à une équivoque libre. Cf. *R. E. R.*, VI, 148. (C.)

60. Nom de jeu tiré du juron correspondant, qui figure ailleurs (l. I, ch. xvii, var. des l. 22-24) sous la forme de *je renie Dieu* ou *je renie bieu*. Le premier élément du composé, *reneguer*,

que R. emploie sous sa forme limousine *renaguer*, l. III, ch. xxxvi : « par le sang, je *renague* », est le langued. *renega*, renier. Dans la farce de *Pathelin*, le drapier s'écrie : « Il a mon drap ou je *regnie bieu* ! » et Pathelin de répondre en limousin :

Mere de Diou la Coronade,  
Par fyé, y n'en voul anar,  
Or *renague biou*, outre mar !

C'est une des multiples formules imaginées pour éviter l'emploi du nom sacré. (S.) — Ce jeu se jouait sans doute avec des dés sur un tablier ou une surface plane. Cf. l. II, ch. xvii : « affin que de leur bave elles ne gastassent le pavé, en sorte que les pages du palais peussent jouer dessus à beaulx detz ou au *reniguebieu* à leur ayse. » (C.)

61. *Forçat*, comme dans cet autre passage, l. I, ch. xxxvii : « Trop mieulx sont traictez les *forçez* entre les Maures et Tartares. » L'équivalent moderne *forçat*, reflet de l'ital. *forzato*, ne figure que dans l'édition de Dolet de 1542, et c'est là que l'on rencontre ce mot pour la première fois dans notre langue. (S.) — Selon Cotgrave, c'est un jeu de dames où l'on doit prendre son adversaire, sous peine d'être pris soi-même (ce qu'on appelle aujourd'hui souffler la dame). Cf. *R. E. R.*, VI, 150. (C.)

62. Jeu de tables bien connu, qui fit son apparition au xvii<sup>e</sup> s. et dont le nom se trouve mentionné pour la première fois dans le *Livre de Diablerie* (1507) d'Éloy Damerval, l. II, ch. xiii :

Comme au jeu d'eschez ou des *dames*  
Qui sont beaulx jeux non pas infames.  
Ce jeu n'eut toute sa vogue qu'après le xvii<sup>e</sup> s. (S.)

à la babou<sup>63</sup>,  
à *primus*, *secundus*<sup>64</sup>,  
au pied du cousteau<sup>65</sup>,  
au clefz<sup>66</sup>,

65 au franc du carreau<sup>67</sup>,  
à pair ou non<sup>68</sup>,  
à croix ou pille<sup>69</sup>,  
au martres<sup>70</sup>,

Ligne 65. A : *aux* — l. 66. A : à *par* ou *sou* ; B : à *pair* ou *sou* — l. 68. A, B, D : *au martres* manque

63. Sans doute jeu de tables, si l'on s'en rapporte à sa place dans la série, et à ces deux vers d'Éloy Damerval (*Diabl.*, p. 30) :

Encore à d'aulcuns jeux de sort,

Comme à la *baboue* ou aux tables.

La *baboue* est citée déjà par Eust. Deschamps, t. V, p. 134, sous la forme *baboe* et figure dès 1491, à côté du *flutz*, parmi les passe-temps de Charles VIII. (Cf. Gay, *Gloss. archéol.*). C'est aussi un jeu d'enfants qui se font la moue. Ce sens résulte de cet autre passage l. IV, ch. LVII : « Panurge luy feist la *babou* en signe de dérision. » En Anjou, le même jeu s'appelle *babu* : « Faire *babu*, c'est faire claquer à l'aide d'un doigt la lèvre inférieure contre la supérieure, ce qui produit le son *babu* » (Verrier et Onillon). (C.-S.)

64. Jeu d'écoliers que R. mentionne ailleurs, l. II, ch. XVIII : « Ainsi passa la nuit Panurge à chopiner avecques les paiges et jouer toutes les aiguillettes de ses chausses à *primus* et *secundus* et à la vergette. » Ces deux jeux étaient évidemment voisins. Ils consistaient à faire sauter sur une table ou sur une surface lisse de petites baguettes (parfois des aiguillettes), chaque joueur poussant la sienne à son tour (*primus secundus*). Celle qui finissait par se trouver dessus faisait gagner. Cf. G. Bouchet, t. IV, p. 2 : « Estant accouchée... le ventre se camelotte et ride de telle sorte qu'on y pourroit jouer à *primus secundus*. » Les rides sont comparées à des vergettes. (C.-S.)

65. Jeu d'adresse, cité dès 1393 dans des lettres de rémission (Du Cange, v° *cultellus*), et qui consistait à lancer un palet ou un jeton le plus près possible d'un couteau piqué en terre ou sur une table. Cf. R. E. R., VI, 153. (S.)

66. D'après Cotgrave, ce jeu serait le même que le précédent, avec cette différence que l'on y lançait des clefs au lieu de jetons. Selon Le Duchat, au contraire, le but consistait à lancer une clef le plus près possible du bord de la table en évitant qu'elle ne tombât à terre. Mathurin Cordier mentionne les *Clefs* dans ses jeux enfantins § 43. Cf. R. E. R., VI, 154. (C.)

67. C'est-à-dire juste au milieu du carreau. Ce jeu nommé anciennement *au plus franc* (Du Cange, v° *francum*) était très répandu au début du XVI<sup>e</sup> s., comme l'atteste Eloy Damerval, p. 133 :

Là jouent en toutes saisons

Aux quilles, au franc du carreau.

Il s'agissait de lancer un palet ou un jeton dans un carré le plus loin possible du bord ; le joueur dont la pièce tombait juste au milieu, gagnait la partie (R. E. R., VI, 154). Poey d'Avant, qui constate la survivance de ce jeu en Poitou, en donne une description qui s'applique au jeu de marelle, tel que nous l'avons décrit n. 47. (S.-C.)

68. *Pair* ou *impair*. Jeu d'enfants, dans lequel on donne à deviner si le nombre de plusieurs pièces de monnaie ou de jetons que l'on tient cachés dans la main est pair ou impair. Mathurin Cordier le mentionne § 45, et il est encore usité dans plusieurs provinces, notamment en Anjou (Verrier et Onillon). (C.)

69. Ce que nous appelons aujourd'hui *face*, (le côté d'une pièce de monnaie opposé à la *pile*), s'appelait jadis *croix* : « il arrivera *croix* ou *pile* », dit encore Pascal (*Pensées*, éd. Havet, X, 1). C'est notre jeu de *pile* ou *face*, qu'on trouve déjà cité au XIV<sup>e</sup> s. (Du Cange, v° *hochia*) : « Ilz commencerent à jouer ensemble à hoissier à *plus crois* à *plus pile*. » (S.)

au pingres <sup>71</sup>,  
 70 à la bille <sup>72</sup>,  
 au savatier <sup>73</sup>,  
 au hybou <sup>74</sup>,

au dorelot du lievre <sup>75</sup>,  
 à la tirelitantaine <sup>76</sup>,  
 75 à *cochonnet va devant* <sup>77</sup>,  
 au pies <sup>78</sup>,

Ligne 69. A : *aux* — l. 71-115. A : *au savatier. . . aux Combes* manque

70. Nom des osselets à Caen (selon Ménage), encore aujourd'hui usuel dans une partie de la Normandie (Moisy). Le jeu est déjà mentionné dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VII* de 1451 : « pour jouer au *martre* et *glic* » (Gay, *Gloss. archéol.*, v° *glic*.) Despériers le cite sous la même forme, tandis que Ronsard écrit *martes*. Le sens primordial est *marteau*, désignant les petites pierres rondes qui dans ce jeu servent d'osselets. (S.)

71. Autre nom des *osselets* en Anjou (Verrier et Onillon), jeu attesté dans une pièce de 1490 (v. Godefroy) : « Une dame qui joue aux *pingres* de cueurs au dedans d'une chambre. » C'était surtout un jeu de femmes, et R. dit ailleurs, l. IV, ch. XIV : « Les damoiselles jouoient aux *pingres*. » Ce sont de petits os pris dans les vertèbres (*spinulæ*). (S.)

72. Billard de terre, aujourd'hui croquet, jeu déjà mentionné dans un texte de 1399 (Du Cange, v° *billart*) : « il avoit le dit jour joué aux *billes*. » Ce jeu, très en faveur au xv<sup>e</sup> s., s'est perpétué jusqu'à nos jours. Cf. *R. E. R.*, VI, 158. (C.)

73. *Savatier*. Forme archaïque (cf. l. II, ch. XII : les *pointz des savatiers*), qu'on lit également chez Montaigne. Elle est encore usuelle dans le Dauphiné. (S.) — C'est probablement le jeu de la *savate*, mentionné par Mathurin Cordier, § 25. Plusieurs enfants sont assis en rond ; l'un d'eux, debout au milieu du cercle, cherche une savate que les autres se passent sous leurs genoux. Ils l'en frappent dès qu'il a le dos tourné. Cf. *R. E. R.*, VI, 161. (C.)

74. Le nom de cet oiseau n'est pas attesté avant R. ; Palsgrave (1530) enregistre sans traduction *huiboust*, et c'est là la forme primor-

diale du nom, onomatopée qui reproduit le cri de cet oiseau nocturne, semblable au gémissement d'une bête souffrante. Il est probable que, dans le jeu correspondant, les joueurs imitaient ce cri lugubre. (S.)

75. Petit du lièvre, mignon (cf. l. III, ch. XIV : laquelle me traitoit . . . comme un petit *dorelot*.) Le sens primordial du mot est frange, ruban, et Nicot note le terme comme picard ; de là : personne élégamment mise, favori, comme dans ces vers de Coquillart, t. II, p. 207 :

C'est ce qui me fait estre en grace  
 Ung fin mignon, un *dorelot*.

Le terme a disparu à la fin du xv<sup>e</sup> s. (S.) — Il y avait un très ancien jeu appelé la chasse au lièvre, le « chace lievre » (Froissart, t. I, p. 64) qui est peut-être celui dont parle ici R. Cf. *R. E. R.*, VI, 162. (C.)

76. C'est le jeu de la queue-leu-leu, qui porte encore aujourd'hui ce nom en Normandie (Moisy). Il y signifie aussi « kyrielle », comme dans ce passage du *Moyen de parvenir*, p. 294 : « Grande *tirelitantaine* de paroles. » C'est un mot enfantin qui répond au saintongeais *tiran-taine*, traînée de choses semblables, kyrielle (Jônain), et au poitevin *tantirantaine*, bande allongée (Beauchet-Filleau). (S.)

77. Boule ou pierre, servant de but lorsque l'on joue à la boule en se promenant ; elle est relancée en avant à chaque coup. Ce sens figuré n'est pas attesté avant R. (S.) — Le *Dict. de l'Acad.* (1694) fait un même jeu de *jouer au cochonnet* ou *cochonnet va devant*. Mais le *Dict. de Trévoux*, à la variante *cornichon va devant*, le définit une « sorte de jeu à qui ira plus vite en ramassant quelque chose. » C'est le sens qui convient le mieux à un jeu enfantin et aux

à la corne<sup>79</sup>,  
 au beuf violé<sup>80</sup>,  
 à la cheveche<sup>81</sup>,  
 80 à je te pinse sans rire<sup>82</sup>,  
 à picoter<sup>83</sup>,

à deferrer l'asne<sup>84</sup>,  
 à laiau tru<sup>85</sup>,  
 au bourry, bourry zou<sup>86</sup>,  
 85 à je n'assis<sup>87</sup>,  
 à la barbe d'oribus<sup>88</sup>,

Ligne 78. B : *violé*. — I. 79. B : à la chevache, au propous

mentions de Du Fail, t. II, p. 157, et de Montaigne, t. VII, p. 80. Cf. *R. E. R.*, VI, 163 (C.)

78. Jeu d'enfants indéterminé, mais où les joueurs procédaient sans doute par sauts, pour imiter le sautaillement de la pie. Cf. *grolle*, n. 173. (C.)

79. Il est impossible de dire s'il s'agit ici vraiment d'un jeu, ou simplement du geste des enfants qui se montrent les cornes en chantant : « *des cornes, des cornes* ». Froissart, t. I, p. 94, cite un jeu de « corne de buœuf au sel », et la *Friquassée Crotestyllonnée* (1604) un jeu de « corne corne de cerf. » Cf. *R. E. R.*, VI, 164. (C.)

80. Au bœuf gras. C'est le bœuf qu'on promenait le jeudi gras par les rues au son de la viole, ou vielle (cf. Guill. Bouchet, t. III, p. 199 : bœuf *viellé*). Ce nom est encore usuel dans le Berry et, il n'y a pas longtemps, il l'était dans le Bas-Maine : « *Bœuf villé*, bœuf gras que l'on promenait il y a cinquante ans à Laval, quelques jours avant les jours gras, au son du violon et de la vielle. La tête du bœuf était ornée de rubans et de lauriers, le corps était couvert d'écorces et d'oranges » (Dottin). (S.)

81. Sorte de chouette. C'est un jeu enfantin où chaque joueur doit imiter le cri d'un oiseau. La chouette est toujours choisie en première ligne. Manuel-Roret des *Jeux de Société*, p. 158. (C.)

82. Amusette où deux enfants se tiennent réciproquement le menton et se font des grimaces en disant « je te pince sans rire et sans pleurer ». Le premier qui perd son sérieux reçoit une claque de son partenaire. D'après le *Dict. des Jeux (Encycl. méth.)*, le jeu s'agrè-

mentait d'une mystification. On pinçait le joueur qu'on voulait attraper avec des doigts noircis au liège brûlé pour lui faire des marques au visage. Cf. *R. E. R.*, VI, 165. (C.)

83. Probablement « se faire des picotements, se chatouiller ». Mais les enfants ont une formulette éliminatoire qui roule sur le mot picoter :

Une poule sur un mur  
 Qui picote du pain dur  
*Picot* ci, *picot* là,  
 Lève la queue et puis s'en va.

A chaque syllabe un joueur compte les autres joueurs en les « picotant » du doigt. (C.)

84. C'est aller à pied, suivant Oudin (1650), mais il est probable qu'il s'agit ici d'une amusette où l'on frappe l'enfant sous le pied pour le faire rire. A Nantes, on chante comme accompagnement :

Ferre, ferre mon cheval  
 Pour m'en aller à Derval  
 Ferre, ferre mes chevaux  
 Pour m'en aller jusqu'aux Vaux. (C.)

85. *Laiiau tru*, sus, en avant. C'est, selon une remarque de M. Pierre Louÿs, le cri des bergers champenois poussant leurs moutons. (C.)

86. Sus, baudet, en avant ! sens du languedocien *bourri bourri zou !* (S.) — On remarquera que les trois jeux : à *deferrer l'asne*, à *laiiau tru*, et celui-ci sont de la même famille. (C.)

87. Expression bien claire, mais jeu tout à fait inconnu.

88. A la barbe d'or. On peut rapprocher de cette locution la *poudre d'oribus* (que R. mentionne dans le *Prol.* du I. II), c'est-à-dire de la « merde pulvérisée », comme l'expliquent



à la bousquine<sup>89</sup>,  
à tire la broche<sup>90</sup>,  
à la boutte foyre<sup>91</sup>,  
90 à compere, prestez moy vostre sac<sup>92</sup>,

à la couille de belier<sup>93</sup>,  
à boute hors<sup>94</sup>,  
à figes de Marseille<sup>95</sup>,  
à la mousque<sup>96</sup>,

Ligne 92. B, D : *bouille*

Ménage et Oudin. Le mot *oribus* est dérivé du mot *or*, affublé d'un suffixe à valeur péjorative (cf. en anc. fr. *coquibus* = *coquart*, et *lordibus* = *lourdaud*). Le sens proprement dit en est donc : barbe ou poudre luisant comme de l'or. (S.) — D'après Le Duchat, c'est un jeu où les enfants, sous le semblant de faire une barbe d'or à l'un d'entre eux qui a les yeux bandés, le barbouillent d'ordure. Cf. *R. E. R.*, VI, 168. (C.)

89. En Languedoc, *bousquin*, *bousquino*, signifient : bâtard, bâtarde, en parlant d'un arbre ou d'un fruit sauvageon. C'est tout ce qu'on saurait dire sur ce nom de jeu absolument inconnu en dehors de R. (S.)

90. Tirer la broche signifie ôter d'une volaille l'ustensile de cuisine qui a servi à la faire rôtir. Il s'agit peut-être d'un jeu d'attrape. L'enfant tend un doigt à son camarade en lui disant de tirer de toute sa force, et lui envoie un pet au nez. (C.)

91. Jeu probablement analogue à la *barbe d'oribus*. R. parle ailleurs (I. II, ch. xxx) des « pauvres malautruz... [qui] travaillent jour et nuit attendant la *foyre* à venir. » (S.)

92. Jeu peut-être analogue à celui du *corbillon* :

Je te tends mon corbillon,  
Qu'y met-on ?

A la question : « Compère, prestez moi votre sac », il fallait peut être répondre par un mot en *ac*. D'autre part, s'il s'agit d'un jeu d'attrape, on devine ce qu'on pouvait donner au naïf qui prêtait son sac. (C.)

93. *A la balle*. On faisait des balles avec la peau des testicules du bélier, si l'on en croit

Brantôme, éd. Mérimée et Lacour, t. XII, p. 290. C'est aussi l'explication de Cotgrave qui fait de ce jeu un jeu de pelote ou de balle. Cf. *R. E. R.*, VI, 170. (C.)

94. Jeu de pelote ou de balle, qu'on trouve dans un texte de 1394 (Du Cange, *vo boutare*) : « Comme le suppliant et autres jouassent ensemble au jeu de la pelote, appelé *Boutehors*, sur une maison. » C'est sans doute le jeu d'écoliers appelé la *balle au mur*. Il faut frapper d'abord le mur avant d'atteindre un joueur. Le joueur touché est hors de jeu. Il y avait sans doute un autre jeu de *boutehors* analogue au *roi détroné*, où l'on s'efforçait de débusquer un joueur monté sur une éminence pour prendre sa place. Ce jeu a fait naître l'expression figurée *jouer au boutehors*, pour prendre la place d'un autre (Du Fail, t. II, p. 97, et *Dict. de l'Acad.*, 1694). Cf. *R. E. R.*, VI, 171. (C.)

95. La renommée des figes de Marseille est attestée dès 1536 par ces vers de Jamet (*Rep. à la 3<sup>e</sup> ép. du Coq à l'asne*, v. 30) :

Comme tu voys, *figue à Marseille*,  
Est par trop chère à l'Empereur.

Mais nous n'avons aucune donnée sur le jeu lui-même. Il ne peut signifier « faire la figue » puisque ce terme figue lui-même plus bas sur la liste. (C.)

96. Nom d'un jeu d'écoliers répondant à celui de *musca vadit* que Doujat, dans son *Dict. de la langue Toulousaine* (1638), mentionne sous la forme de *mousquo d'abit*. Ce jeu d'enfants est aujourd'hui appelé en Languedoc *mousqueto* : les joueurs y courent l'un après l'autre autour d'une meule de gerbes (Mistral). (S.)

95 à l'archer tru<sup>97</sup>,  
 à escorcher le renard<sup>98</sup>,  
 à la ramasse<sup>99</sup>,  
 au croc madame<sup>100</sup>,  
 à vendre l'avoine<sup>101</sup>,  
 100 à souffler le charbon<sup>102</sup>,

au responsailles<sup>103</sup>,  
 au juge vif et juge mort<sup>104</sup>,  
 à tirer les fers du four<sup>105</sup>,  
 au fault villain<sup>106</sup>,  
 105 au cailleteaux<sup>107</sup>,  
 au bossu aulican<sup>108</sup>,

Ligne 96. B, D : à *escorcher le renard* manque — l. 99. D, E : *avoine* — l. 102. B : *et* manque

97. Jeu d'enfants analogue à *laiou tru* que nous avons rencontré l. 83. Au lieu de pousser des moutons, l'archer chasse sans doute des voleurs. La place de ce terme dans la série, doit faire écarter le jeu de cartes appelé *trut*, en usage en Saintonge, en Anjou et dans plusieurs provinces. (C.)

98. Locution fréquemment employée par R. au sens de « vomir après avoir trop bu ». Elle est encore usuelle dans le bas langage à côté du synonyme *piquer un renard*. Nous ne savons en quoi consistait le jeu. (S.)

99. Traîneau formé d'une grosse branche et guidé par un homme, servant à descendre les montagnes où il y a de la neige : c'est le langued. *ramasso* (dérivé de *ramo*, branche). R. donne à un des ouvrages de la bibliothèque de Saint-Victor le titre de « La *ramasse* des nommez et graduez ». (S.) — Le jeu consistait évidemment à traîner un camarade sur une branche d'arbre le long d'une pente rapide. Cf. *R.E.R.*, IV, 173. (C.)

100. Sans doute le *croc-en-jambes*. Cf. *Deux sœurs disputant d'amour*, *Anc. poés. fr.*, t. IX, p. 117.

Devant vous jouent au *croc madame*

Puis ilz luicent, courent et saillent.

Cf. *R.E.R.*, VI, p. 174. (C.)

101. Jeu indéterminé. Le Manuel-Roret des *Jeux de Société* cite un jeu de mémoire intitulé : *Combien vaut l'orge ?* qui a peut-être quelque rapport avec celui-ci. L'expression donnait lieu à une équivoque libre. Cf. G. Bouchet, t. I, p. 214, Oudin, *Cur. fr. et Comédie des proverbes* (1640). Cf. *R.E.R.*, VI, 174. (C.)

102. Jeu encore usuel dans l'Anjou, où il porte le nom de *buffer le charbon*. Ce jeu se pratique à la veillée. On suspend au plafond un charbon ardent, au moyen d'un fil muni d'une épingle que l'on pique dans ce charbon. Puis, tout autour, se rangent les joueurs à genoux ou accroupis, de façon à avoir le charbon à hauteur du visage. Il s'agit en soufflant de le pousser sur l'un des joueurs, qui s'en protège de la même manière (Verrier et Onillon). Il est probable qu'il se pratiquait ainsi au temps de R. (S.)

103. Nom du jeu de *cache-cache*, dérivé de l'anc. fr. *response*, cachette. (S.)

104. Jeu inconnu.

105. Jeu inconnu, peut-être le même que : *Meltons, mettons les fers au feu*. Les joueurs étendent l'index sur les genoux d'une personne qui fait le *foyer* ou le *four* et qui cherche à saisir un des doigts à sa portée (Manuel-Roret des *Jeux de Société*, p. 108).

106. Jeu de plein air, cité par Eloy Damerval (1507) en parlant des pastoureux :

Se vont jouant à la chevrette . . .

Au faux villain ou champ estroit.

107. Proprement les petites cailles. C'est le jeu aux *cailles*, dont Eloy Damerval fait mention :

Se vont jouant à la chevrette . . .

Au molinet, aux belles quailles.

Le *Moyen de parvenir* emploie le mot au sens libre : « jouer au jeu qu'aux *cailles* on appelle. » Cf. *R.E.R.*, VI, 177. (S.)

108. Terme de sens inconnu et qui n'est pas attesté en dehors de R. (S.)

- à Saint Trouvé<sup>109</sup>,  
à *pinse morille*<sup>110</sup>,  
au poirier<sup>111</sup>,  
110 à pinpompét<sup>112</sup>,  
au triori<sup>113</sup>,  
au cercle<sup>114</sup>,
- à la truye<sup>115</sup>,  
à ventre contre ventre<sup>116</sup>,  
115 aux combes<sup>117</sup>,  
à la vergette<sup>118</sup>,  
au palet<sup>119</sup>,  
au *j'en suis*<sup>120</sup>,

109. Jeu inconnu, peut-être jeu de cache-cache.

110. Sorte de jeu dans lequel on pinçait le bras en disant *merille* ou *merine* (Godefroy), cette dernière forme se trouvant dans Froissart, la première au XVI<sup>e</sup> s. A côté de la graphie rabelaisienne *morille*, on cite une quatrième variante *maurille* (1612). Cf. *R.E.R.*, VI, 178-179. (S.) — C'est peut-être le jeu de *pince sans rire* ou *pince-minette* décrit dans le Manuel-Roret des *Jeux de Société*, p. 123. (C.)

111. Jeu analogue au *chesne forchu*, qui vient plus loin, et à *l'arbre forchu*, l. IV, ch. XIX. Il consiste à se tenir sur la tête et les mains, les pieds dressés en l'air. (C.)

112. Jeu dans lequel (suivant Cotgrave) les joueurs se donnaient de grands coups de pied dans le derrière. C'est un terme enfantin qui traduit le bruit des coups donnés, à l'exemple du *nicquenocque*, déjà cité. (S.)

113. Nom breton d'une danse chantée, dont R. fait encore mention, l. IV, ch. XXXVIII : « Bretons balladins dansans leurs *triorix* fredonnisez. » C'est surtout Noël du Fail, l'écrivain breton, qui en parle en connaissance de cause, t. II, p. 123 : « La dance du *Tribory* est trois fois plus magistrale et gaillarde que nulle autre. » (S.)

114. Jeu qui consiste à sauter dans un *cercle* que l'on fait tourner autour du corps comme dans le saut à la corde (*R.E.R.*, VI, 181).

115. Jeu de la *crossse* avec laquelle on chasse une boule dans un trou, par comparaison avec une *truie* qu'on cherche à ramener dans une porcherie. Ce jeu porte encore ce nom dans le

Berry et l'Anjou (*trée*), ainsi qu'en Provence (*trueïo*). (S.)

116. Ce jeu s'appelle aussi le *monde renversé*. Un enfant se place la tête en bas, les jambes en l'air : un autre, debout, le prend à bras le corps, *ventre contre ventre*. Puis ils se renversent sur le dos d'un camarade qui est à quatre pattes et basculent tantôt la tête en haut, tantôt la tête en bas (Manuel-Roret des *Jeux d'adresse*, p. 115). Le nom de ce jeu donnait lieu à une équivoque libre. Cf. dans G. Bouchet, t. IV, p. 217, l'anecdote d'une femme qui a peur que son mari reconnaisse qu'elle a « joué à ventre contre ventre ». Cf. *R.E.R.*, VI, 318. (C.)

117. Probablement un jeu de *cubes*, sens du mot dans un ancien comput (v. Godefroy) : « Se tu vels trouver le *combe* d'un pilier reont. » (S.)

118. Le Duchat considère ce jeu comme voisin de la *poussette*. Il consisterait à croiser l'une sur l'autre deux petites baguettes, chaque joueur poussant la sienne à son tour, et celle qui finit par se trouver dessus faisant gagner (*R.E.R.*, VI, 318). Ce jeu se jouait sur une table ou sur un sol uni, comme *primus secundus*. Cf. n. 64. (C.)

119. Pierre plate et ronde (ou morceau de métal de la même forme) qu'on jette le plus près possible d'un but marqué. Le *ject de palet* est déjà mentionné au XIV<sup>e</sup> s. dans le *Roy Modus*. (S.)

120. Jeu de balle ou de pelote, cité par Mathurin Cordier, § 52 : « Ludamus à *j'ensey*, » qui explique d'une manière peu claire la règle du jeu (*R.E.R.*, VI, 321).

	à Foucquet <sup>121</sup> ,	au vireton <sup>125</sup> ,
120	au quilles <sup>122</sup> ,	au picqu'à Rome <sup>126</sup> ,
	au rapeau <sup>123</sup> ,	125 à rouchemerde <sup>127</sup> ,
	à la boulle plate <sup>124</sup> ,	à Angenart <sup>128</sup> .

Ligne 121. A, D : *rampeau* — l. 123. A, B : *au pallet* — l. 124-126. A, B, D : *au picqu'à Rome*, à *rouchemerde*, à *Angenart* manque

121. Nom de l'écureuil dans l'Anjou (Ménage) et dans la Sarthe (Dottin), appellation tirée du nom propre Foulque. C'est aussi, dans l'Anjou, un jeu qui consiste à éteindre avec son nez un flambeau allumé (Verrier et Onillon); R. y fait allusion dans le prologue du *Quart livre* : « extaindre avecques le nez, comme au jeu de *fouquet*, les chandelles. » (S.)

122. Jeu ancien qui figure dans un document bas-latin de 1320 (Du Cange, *vo quillia*) : « Cum... luderent ad *quillias*, gallice *aux quilles*. » L'expression *joueur de quilles*, au sens libre, se lit à la fois dans R. (l. I, ch. iv, l. 22), dans Marot et dans Brantôme. Cf. *R.E.R.*, VI, 323. (S.)

123. Avec la variante *rampeau*. Sous ces deux formes, nom poitevin d'une variété de jeu de quilles ou de neuf trous (Lalanne); aujourd'hui, le *rampeau* désigne une partie où il s'agit de renverser d'un seul coup de boules trois quilles rangées en file. En Guienne, le *rapèu* ou *rampèu* est le jeu qu'on fait avec trois quilles; en Languedoc, c'est l'égalité des points ou des cartes qui amène le renvi au jeu de cartes. Cette dernière acception est la plus ancienne; on la trouve dans une lettre de grâce de 1478 (Du Cange, *vo rapiarius*) : « Il y eu *rapeau*, et lors mirent tous chascun ung denier en jeu pour ledit *rapeau*. » Son sens littéral est « rappel ». (S.)

124. Jeu de quilles où la boule a une face plus petite que l'autre et ne roule pas en ligne droite. C'est un jeu analogue au jeu de Siam (*R.E.R.*, VI, 326).

125. Nom d'un jeu encore en usage dans le Bas-Maine : le *vireton* est un petit morceau de bois garni de plumes, avec lequel jouent les enfants (Dottin). Au xv<sup>e</sup> s. *vireton* désignait un trait d'arbalète empenné en hélice avec des lamelles qui le faisaient tourner en l'air sur lui-même. C'est un dérivé de *viret*, tiré de *virer*, tourner. (S.)

126. Littéralement *piquet à Rome*. Jeu d'enfants qui se joue avec un petit bâton pointu aux deux bouts qu'on envoie à Rome (au loin, comme qui dirait au diable), en frappant sur une pointe avec une baguette. Ce jeu décrit dans le Manuel-Roret des *Jeux d'adresse*, p. 22, sous le nom de *bâtonnet*, est encore pratiqué dans différentes provinces : en Anjou, en Saintonge (où l'on dit aussi *piquet à Rome*), en Berry, etc. Dans ce dernier pays, on dit aussi *piquerome* (comme en Bourgogne et à Bayonne), et cette forme nous renvoie à l'ancien *piqueromier*, nom qu'on lit dans une lettre de grâce de 1379 (Du Cange, *vo pica*) : « Comme plusieurs enfans s'esbatoient de bastons, un petit pointus à l'un des bouz, au jeu que aucunz appellent *Piqueromier*. . . » Dans le *Mistere du Viel Testament* (v. 9563), le même jeu porte le nom de *picque en Romme*, ce qui nous rapproche de l'appellation courante. (S.)

127. Proprement : ronger-merde; dans le patois angevin, *roucher*, c'est ronger, grignoter. Nom d'un jeu analogue à la *barbe d'oribus* et à la *boutte foyre*. (S.)

128. Nom de jeu, de sens et d'origine inconnus, absolument ignoré en dehors de R. (S.)

- à la courte boule <sup>129</sup>,  
à la griesche <sup>130</sup>,  
à la recoquille <sup>131</sup>,  
130 au cassepot <sup>132</sup>,  
à mon talent <sup>133</sup>,
- à la pyrouète <sup>134</sup>,  
au jonchées <sup>135</sup>,  
au court baston <sup>136</sup>,  
135 au pyrevollet <sup>137</sup>,  
à cline muzete <sup>138</sup>,

Ligne 131. A : au — l. 136. A : à cline mussete

129. C'est le jeu de boules qui se pratique dans un terrain clos, spécialement adapté à cet usage. La longue boule se jouait au contraire en plein air et sur n'importe quel terrain. (C.)

130. Au *volant*, de l'angevin *gruèche* (Verrier et Onillon). C'était aussi le nom d'un ancien jeu de dès qu'on lit dans Rutebeuf, t. I, p. 26, dans Deschamps, t. VIII, p. 267, et dans Gringore. Cf. *R. E. R.*, VII, 132. Mais la place que la *griesche* occupe dans la série des jeux doit faire préférer ici la première explication. (S.)

131. Nom de jeu, probablement une variété de cache-cache (tiré de *recoquiller*, se ratatiner). Forme inconnue en dehors de R. (S.). — Le Manuel-Roret des *Jeux d'adresse*, p. 144, cite un jeu de saute-mouton, intitulé : une, deux, trois, *Coquelette*. (C.)

132. Au *pot cassé*. Les joueurs, se tenant à la file, se jetaient de l'un à l'autre un pot de terre ; celui qui le laissait tomber, donnait un gage. Cette explication de Cotgrave est confirmée par un passage de Scarron, *Roman comique*, éd. Fournel, t. I, p. 190 : « une petite valise... que sept ou huit de ces coquins se jetoient l'un à l'autre durant le chemin, comme quand on joue au *pot cassé*. » Cf. *R. E. R.*, VI, 331. (C.)

133. A *mon désir*, à mon envie, acception fréquente de ce mot au xv<sup>e</sup> s. Cf. *Pantagr. Prognost.*, ch. v : « quelque fois riront lors que n'en auront *talent*. » Ce jeu est inconnu. (S.)

134. Jeu d'enfants encore aujourd'hui en usage en Poitou. Il consiste à poser en travers, sur deux pierres, un morceau de bois relativement court appelé *pirouette*. On lance la *pirouette* à l'aide d'un bâton. Elle doit être renvoyée par

un autre joueur de façon à atteindre le bâton que l'adversaire a posé sur les deux pierres à la place de la *pirouette* (Lalanne). Dans l'Anjou et ailleurs, le mot désigne le « toton », sens qu'a déjà au xv<sup>e</sup> s. *pirouet*, dans la *Passion* de Greban (v. 5538) :

Et puis ung tres beau *pirouet*

Qui est dedans ma gibeciere.

En Bourgogne on dit, dans le même sens, *pirouelle*. Toutes ces formes supposent un primitif *pirou*, d'origine incertaine. (S.)

135. *Jonchets*, jeu d'adresse, encore en usage de nos jours. Le terme est ainsi défini par Nicot (1606) : « *Jonchée*, poignée de petites broches d'ivoire, dont les filles s'esbattent, qu'on dit le *jeu des jonchées*. » Mathurin Cordier (1531) écrit « le jeu des *jonchetz* », et c'est l'orthographe qui a prévalu. Cette graphie est d'ailleurs antérieure au xv<sup>e</sup> s. ; on la lit dans un document de 1483 (v. *Dict. gén.*). C'est un dérivé de *joucher*, couvrir le sol. Cf. *R. E. R.*, VI, 332. (S.)

136. Deux enfants, accroupis l'un en face de l'autre, tirent chacun sur un bâton qu'ils ont saisi par le milieu. Le plus fort oblige l'autre à se lever. Cf. la gravure et la légende dans les *Jeux de l'enfance* de Stella (1657) :

Ainsy serrez à croupeton,

Ils esprouvent au court baston

A qui s'enlèvera de terre.

Cf. *R. E. R.*, VI, 333. (C.)

137. Nom angevin d'une espèce de volant, *pirevollet*, dérivant de *pirvoller*, être projeté très loin, passer en volant, en tournoyant, en parlant d'un objet lancé (Verrier et Onillon). (S.)

138. Jeu d'enfants dans lequel l'un des

	au picquet <sup>139</sup> ,	à la rengée <sup>144</sup> ,
	à la blancque <sup>140</sup> ,	à la foussette <sup>145</sup> ,
	au furon <sup>141</sup> ,	au ronflart <sup>146</sup> ,
140	à la seguette <sup>142</sup> ,	145 à la trompe <sup>147</sup> ,
	au chastelet <sup>143</sup> ,	au moyne <sup>148</sup> ,

Lignes 138-139. A : à la blancque, au furon, manque — l. 143. A, B, D : foussele — l. 144. B : romflart

joueurs ferme les yeux (sens de *cligner*), tandis que les autres se cachent (sens de l'ancien verbe *musser*). La variante *cline mussete* renvoie au primitif *cligne musse*, qu'on lit dans les *Cent Nouvelles nouvelles* (nouv. 87), et accuse une origine angevine : « Nous disons en Anjou *clinne mussette* » (Ménage). Quant à *cline muzete*, elle répond à la forme moderne *cligne mussette*, dans laquelle *musette* est une altération de *mussette* (sous l'influence de *muser*). (S.)

139. Jeu analogue au *picquarome*, qui porte le nom de *piquet* dans certaines provinces (v. ci-dessus, n. 126). Le nom du jeu de cartes, *piquet*, est inconnu au XVII<sup>e</sup> s. (S.)

140. Jeu d'enfants qu'on appelle aussi *piquer l'épingle*. Il consiste à entr'ouvrir avec une épingle un livret dont tous les feuillets sont blancs à l'exception d'un petit nombre, où l'on a écrit quelques numéros de lots, comme 5, 10, 15, etc. (Manuel-Roret des *Jeux d'adresse*, p. 20). (C.) — Ce jeu en forme de loterie est originaire de l'Italie : *bianca*, dont Pasquier (l. VIII, ch. XLIX) donne une description minutieuse. Cf. *R. E. R.*, VI, 336-337. (S.)

141. C'est le jeu bien connu du *furtet du bois joli*. Le nom de *furon* est encore donné dans le Berry au jeu et à l'animal (Jaubert). (S.)

142. Jeu de billes, dit aussi la *poursuite* (*seguer*, suivre, en poitevin). Un des joueurs lance une bille à une certaine distance. L'autre vise cette bille et essaie de la toucher. La poursuite se continue jusqu'à ce qu'un joueur ait touché la bille de l'autre (Manuel-Roret des *Jeux d'adresse*, p. 239). (C.)

143. Jeu d'enfants, qui survit sous le même nom en Gascogne et en Limousin. Ce jeu consiste à mettre à terre trois noix, trois châtaignes ou trois billes qu'on couronne d'une quatrième, et à abattre cet édifice avec un projectile de la même espèce ; celui qui en vient à bout gagne les débris du *châtelet* (Mistral). (S.)

144. La *rangette*, jeu d'enfants où l'on tire avec une bille sur une rangée de billes disposées dans un cercle ou un triangle. (C.) — En Limousin, le même jeu s'appelle *rengeto*. (S.)

145. *Fossette*. Forme angevine. R. offre la plus ancienne mention du nom de ce jeu d'enfants bien connu. (S.)

146. Nom de jeu de sens incertain et absolument inconnu en dehors de R. (S.) — On peut supposer néanmoins, par la place qu'il occupe dans le catalogue, qu'il s'agit d'une toupie qui *roule* en tournant. (C.)

147. Sorte de toupie qui porte ce nom dans l'Anjou et dans le Berry. Le nom répond à l'ancien mot *trompe*, trompette, par allusion au bruit que fait la toupie. (S.) — Mathurin Cordier, § 83, en fait un synonyme de *sabot*. (C.)

148. Nom de la toupie dans l'Anjou et dans le Berry. Jaubert remarque à cet égard : « *Moine*, dénomination burlesque non seulement de la toupie, mais aussi, et plus exactement, du jeu de sabot. » Cf. *R. E. R.*, VII, 131. (S.) — Cf. Gratin du Pont, p. 141 v<sup>o</sup> :

Chevaulx de boys, siffletz et pirouettes,  
De maintes sortes il y fault des jouetz,  
*Moynes* et trompes, si fault il des fouetz,  
Chaires, charrues, tabourins et poupines. (C.)

au tenebry <sup>149</sup>,  
 à l'esbahy <sup>150</sup>,  
 à la soulle <sup>151</sup>,  
 150 à la navette <sup>152</sup>,  
 à fessart <sup>153</sup>,

au ballay,  
 à *Saint Cosme, je te viens adorer* <sup>154</sup>,  
 à escharbot le brun <sup>155</sup>,  
 155 à *je vous prens sans verd* <sup>156</sup>,  
 à *bien et beau s'en va Quaresme* <sup>157</sup>,

Lignes 154-156. A, B, D : à escharbol le brun... à bien et beau s'en va Quaresme manque

149. Le même jeu ou jouet porte, dans le *Livre de Diablerie* d'Eloy Damerval (1507), le nom de *tonnebri*. On pourrait peut-être en rapprocher le limousin *tonnedre, tonnegre*, jouet d'enfants appelé « loup », proprement tonnerre. (S.) — Le *Voyage de Me Guillaume* (1612) mentionne un jeu appelé « cache cache mon *cannebry* » (*R.E.R.*, VII, 61). L'explication reste à trouver.

150. Nom de jeu mentionné dans les *Poésies* de Froissart, t. I, p. 93, et dans Eust. Deschamps, t. XI, p. 318, mais dont la pratique reste inconnue (*R.E.R.*, t. VI, p. 343-344). C'est au même jeu que fait allusion ce passage de la *Satyre Ménippée*, ch. XII : « Et pouvez croire... que M. vostre pere et MM. vos oncles jouerent tout un temps à *l'esbahi*. » (S.)

151. Nom breton d'un ballon rempli de son ou d'une boule de bois. Le but des joueurs est de s'emparer de la *soule* que l'un d'eux jette en l'air, et qu'un autre, placé en face, frappe au vol à l'aide d'une espèce de crosse et lance aussi loin que possible. Le nom figure dans l'ordonnance de Charles V du 23 mai 1369 interdisant « tous jeux de *soules*, de billes et autres jeux », et dans une lettre de grâce de 1381 (Du Cange, v° *soula*) : « jouer à la *soule*... » Coquillart emploie le mot, t. I, p. 58, et, au xvii<sup>e</sup> s., Du Fail, t. II, p. 10. Cf. *R.E.R.*, VI, 344-348. (S.)

152. Inconnu en tant que jeu d'enfants. « Jouer à la *navette* » avait au xvii<sup>e</sup> s. un sens libre, emprunté au va et vient de la navette du tisserand. Cf. *R.E.R.*, VI, 348. (C.)

153. Jeu inconnu comme le suivant.

154. Jeu de société décrit dès le xiii<sup>e</sup> s. par Adam de la Halle dans le *Jeu de Robin et de*

*Marion* (éd. E. Langlois, 1896, p. 85). Un des joueurs assis sur une borne faisait le saint, les autres s'avançaient vers lui tour à tour en lui présentant quelque objet ridicule. De son côté, le saint essayait, en faisant des grimaces, de faire rire celui qui venait ainsi l'adorer. S'il y réussissait, il lui cédait son siège et son rôle. Au xvii<sup>e</sup> s., le jeu servait à mystifier les naïfs, à qui sous couleur de leur faire jouer le rôle de saint, on bandait les yeux et on noircissait le visage en les caressant. Cf. G. Bouchet, t. IV, p. 243 : « son compagnon vouloit gager [à propos d'un Maure] que c'estoit quelqu'un qui avoit joué à saint Cosme je te viens adorer. » Cf. *R.E.R.*, VI, 349. (C.)

155. Nom ancien de l'escarbot, encore aujourd'hui usuel dans le Berry. Le même nom désigne en Languedoc un jeu d'enfants où l'on marche à quatre pattes. (S.)

156. Le mot *verd* a ici le sens de rameau vert ou de feuille verte qu'on devait porter pendant tout le mois de mai ; on payait une amende si l'on était pris sans cette feuille. De là, *prendre sans verd*, c'est prendre au dépourvu, sens généralisé qu'on lit également chez R., l. III, ch. XI : « Le diable me prendroit sans *verd* s'il me rencontroit sans dez. » (S.)

157. « C'est une sorte de jeu, où chaque jour du Caresme, celui qui dit le premier ces mots à son compagnon gagne le prix convenu » (Oudin, 1640). Ce jeu est déjà mentionné par Ch. d'Orléans (*Rondeau* ccvi) et il est cité encore dans les *Œuvres* (1668) de d'Assoucy, p. 11, mais sans doute d'après R. :

Jouons à la mouche, à la bresme,  
*A bien et beau s'en va Caresme,*

au chesne forchu <sup>158</sup>,  
 au cheveau fondu <sup>159</sup>,  
 à la queue au loup <sup>160</sup>,  
 160 à pet en gueulle <sup>161</sup>,

à Guillemain ballie my ma lance <sup>162</sup>,  
 à la brandelle <sup>163</sup>,  
 au treseau <sup>164</sup>,  
 au bouleau <sup>165</sup>,

Ligne 163. A, B : *trezau* — l. 164. A : *au bouleau* manque

A croquignole, à coquimbent,  
 A je n'y tiens ny bois ny fer,  
 A pille nade, joque fore,  
 Et puis mille autres jeux encore.

R. y fait allusion au prologue du *Quart livre* : « Attendez que je chausse mes lunettes. Ha, ha. *Bien et beau s'en va Quaresme*, je vous voy. » (S.)

158. L'expression faire le chène fourchu signifie se tenir perpendiculairement, la tête et les mains appuyées contre terre et les pieds en l'air, en rapprochant les jambes ou en les écartant. On appelle ce jeu dans le Berry faire le chagne fourchu ; en Poitou, le chagne drêt. R. l'appelle ailleurs (l. IV, ch. XIX) *arbre forchu*, mais il revient sur le premier nom (l. V, ch. IX) : « Ces arbres [de l'isle des Ferremens] nous sembloient animaux terrestres... en ce qu'elles ont la teste, c'est le tronc, en bas : les cheveux, ce sont les rameaux, en terre, et les pieds, ce sont les rameaux, contremont : comme si un homme faisoit le chesne forcheu » (S.)

159. A ce jeu, un enfant se baisse et présente son dos sur lequel un de ses camarades saute à califourchon. Le jeu est mentionné par Mathurin Cordier, § 24. (*R.E.R.*, VI, 352). *Cheveau* est une forme dialectale que R. a probablement tirée de la Saintonge (en ancien français, cette forme avait disparu au xv<sup>e</sup> s.) ; ailleurs, R. se sert, comme tous ses contemporains, de la forme générale *cheval*. (S.)

160. Très ancien jeu appelé aujourd'hui à la queue leu leu (= à la queue le leu), c'est-à-dire à la queue du loup : on se suit, dans ce jeu, comme les loups qui vont en file, chacun mettant les pieds dans les traces de celui qui le précède. Baïf donne à ce jeu le même nom que

R. (t. V, p. 93) : « Tous jouront à la queue au lou. » Froissart (t. I, p. 93, éd. Scheler) l'appelle *la keuve leu leu*. (S.)

161. Deux enfants, étroitement serrés et tête-bêche, se laissent rouler le long d'une pente. La tête de chacun d'eux apparaissant entre les jambes de l'autre, le nom du jeu s'explique aisément. Cf. Stella, *les Jeux de l'enfance* (1657) pl. 15 :

... Comme ils se serrent de près  
 Soit par megarde, ou tout exprès,  
 Le nez doit craindre le derrière.

C'est sans doute le jeu appelé par Baïf, t. V, p. 93, *petengorge*. Cf. *R.E.R.*, VI, 354. (C.)

162. Un des joueurs, qui fait le chevalier, monte sur le dos d'un autre et commande à son écuyer de lui bailler sa lance. On lui met dans la main un bâton enduit d'excréments (Cotgrave). Cf. *R.R.E.*, VI, 354. (C.)

163. Balançoire faite de deux branches d'arbres reliées par les extrémités. C'est le sens du mot en ancien français et dans certains patois (par exemple, à Mée, dans la Haute-Bretagne) ; en Aujou, le jeu s'appelle *branzelle*. (S.)

164. Proprement, tas de douze gerbes de blé surmontées d'une treizième, servant de chapeau, pour les préserver des effets de la pluie. R. a probablement tiré le nom de ce jeu du Berry, où il est encore en usage : « Jeu des petits paquets. Un certain nombre de joueurs, une douzaine par exemple, se rangent en rond par paquets de deux l'un devant l'autre. Un treizième joueur (d'où *treiziau*) prend place en troisième derrière un des paquets ; mais il est pourchassé à l'instant par un quatorzième joueur courant autour du rond, et ne se sauve qu'en se plaçant



165 à la mousche <sup>166</sup>,  
à la *migne*, *migne beuf* <sup>167</sup>,  
au propous <sup>168</sup>,  
à neuf mains <sup>169</sup>,

au chapifou <sup>170</sup>,  
<sup>170</sup> au pontz cheuz <sup>171</sup>,  
à Colin bridé <sup>172</sup>,  
à la grolle <sup>173</sup>,

Ligne 170. A : *aux* ; A, B : *ponts* — l. 172. B : *grolle*

à l'intérieur de l'un des paquets, ce qui oblige celui qui devient troisième extérieur à se sauver à son tour. Les joueurs poursuivis qui se laissent prendre deviennent successivement coureurs » (Jaubert). C'est une variante du jeu du *tiers* mentionné plus loin. (S.)

165. Jeu inconnu.

166. Ce jeu de la mouche est caractérisé par R., l. III, ch. XL, comme un « exercice salubre avant le past ou apres » et comme « antique et legal » ; il le faisait probablement remonter à *μύσδα παίζειν* des Grecs, jeu qui ressemblait à la *mosca cieca* des Italiens. En français, ce nom de jeu n'est pas attesté avant R. La *mouche* (suivant le *Dict. de Trévoux*) est un jeu d'écoliers, où l'un d'eux, choisi au sort, fait la *mouche*, sur qui tous les autres frappent comme s'ils la voulaient chasser. Ce jeu se pratique encore dans le Lauraguais. Cf. *R.E.R.*, VI, 355-357. (S.)

167. C'est le début d'une formulette enfantine :

A la *migne*, *migne bœuf*,

Madame qui est auprès du feu,  
recueillie avec quelques variantes par E. Jehanneau à Romorantin, et par E. Rolland (*Jeux et rimes de l'enfance*, p. 131), aux environs de Lorient. Selon ce dernier auteur elle accompagnerait un jeu analogue au pied de bœuf ou à la main chaude. (C.)

168. Jeu de société appelé, dans l'Anjou et en Poitou, *Propos discordants* ou *interrompus*. Un certain nombre de joueurs formant le cercle, chacun d'eux pose tout bas une question à son voisin de droite et répond tout bas à la question de son voisin de gauche. Puis, le tour fini, il rapproche, en les proclamant, la réponse qu'il a reçue à droite, de la question qui lui

avait été posée à lui-même à gauche. Cela produit des coq-à-l'âne souvent très drôles (Verrier et Onillon). (S.) Le jeu se trouve mentionné dans les *Arresta amorum* de Martial d'Auvergne. Cf. *R.E.R.*, VI, 357. (C.)

169. Sans doute le jeu du pied de bœuf. Les mains étant mises les unes au-dessus des autres, celui qui a la sienne dessous, en la plaçant compte un, celui d'après compte deux, et ainsi de suite jusqu'à neuf ; et celui qui compte neuf dit en saisissant la main de quelqu'un des autres : « je retiens ou tiens mon pied de bœuf » (Littré). (C.)

170. Nom du colin-maillard, fort répandu déjà au xve s. (v. Godefroy, au mot *capifol*), et encore usuel dans les provinces du Nord et du Centre. R. y fait ailleurs allusion, l. V, ch. xxxvi : « S'ils alloient de ventre, vous eussiez pensé que feussent gens jouans au *chapifou*. » Le nom signifie proprement « tête folle » (en Languedoc, *capifol* est un écervelé). (S.)

171. Tombés. Ailleurs (l. III, ch. xiii) R. dit : « feuilles *cheutes* en terre ». Il s'agit peut-être du jeu d'enfants où deux joueurs, se tenant les mains et levant les bras très haut, font un pont sous lequel passe la file des autres joueurs. Il s'agit en baissant très rapidement les bras d'attraper une des personnes de la file. Cf. Manuel-Roret des *Jeux de Société*, p. 69. (C.)

172. Jeu d'enfants non précisé, mais sans doute voisin de *colin-maillard*. Le nom de *Colin* était au xvie s. synonyme de dupe, de niais qui se laisse attraper. On peut en rapprocher le nom de *Jobelin bridé* que porte le vieux précepteur de Gargantua. (S.)

173. Au *corbeau*, terme dialectal. Il s'agit peut-être du jeu de la *grande marelle*, où les joueurs doivent, en avançant à cloche-pied sur

au cocquantin <sup>174</sup>,  
 à Colin Maillard <sup>175</sup>,  
 175 à myrelimoufle <sup>176</sup>,  
 à mouschart <sup>177</sup>,  
 au crapault <sup>178</sup>,  
 à la crosse <sup>179</sup>,

au piston <sup>180</sup>,  
 180 au bille boucquet <sup>181</sup>,  
 au roynes <sup>182</sup>,  
 au mestiers <sup>183</sup>,  
 à teste à teste bechevel <sup>184</sup>,  
 au pinot <sup>185</sup>,

Ligne 174. A, B : *Collin* — l. 175. A, B, D : *myrelimoufle* — l. 182. A : *aux* — l. 184-186. A, B, D : *au pinot, à male mort, aux croquinolles* manque

les figures tracées à terre, pousser avec le pied un palet dans chaque espace vide sans toucher aux lignes. Le joueur, en sautant à cloche-pied, imite la démarche du corbeau ou de la corneille : *grolle*. Le terme et le jeu sont encore usités en Anjou. (C.)

174. *Volant* et jeu de volant, dans le Haut-Maine (Montesson). (S.)

175. Nom d'un jeu d'enfants bien connu, qui n'est pas attesté avant R. C'est un nom propre, analogue à *Colin bridé*, déjà cité. (S.)

176. Nom d'un jeu dont on ignore la marche, mais qui paraît tiré d'une formule enfantine. Cf. la *Friquassée Crotestillonnée* (1557) :

Et d'où venez-vous, *mire ly moufle* ?

Je viens du marché, souffle ly souffle. (C.)

177. Mouchard, espion. Le terme est appliqué ici à un jeu tout à fait inconnu en dehors de R. (S.)

178. En Languedoc, *crapaud* désigne un jouet d'enfant qui produit un bruit sourd par la rotation ; et *crapaudoun*, petit crapaud, y est le nom du jeu appelé aussi *echarbot* (v. ci-dessus, n. 155). (S.)

179. Nom du bâton à bout recourbé et du jeu où l'on chasse des balles avec ce bâton, déjà connu au XIII<sup>e</sup> s. et très répandu au temps de R. Il a survécu dans les différentes provinces. Cf. *R.E.R.*, VII, 48-50. C'est l'ancêtre du hockey, du golf, du polo, etc. (S.)

180. Jeu inconnu.

181. *Bilbouquet*. Terme qui n'est pas attesté avant R. et dont les éléments composants sont :

*bille*, boule ou morceau de bois, et *boucquet*, petit bouc. C'est tantôt un jouet composé d'un petit bâton et d'une boule, tantôt un jeu où les joueurs frappent d'un bâton un morceau de bois pointu. Cf. n. 126. Le but de ce jeu d'adresse consiste à recevoir la boule ou le morceau de bois, après les avoir fait sauter. Ces sauts ont été assimilés à ceux d'un petit bouc, d'un *boucquet*. (S.)

182. Jeu indéterminé, peut-être semblable à celui qu'Adam de la Halle, dans son *Jeu de Robin et de Marion*, appelle « as roys et as roines » (*R.E.R.*, VII, 51).

183. Jeu de société où une partie des joueurs doit deviner le métier que l'autre bande représente en pantomime. Despériers y fait allusion (Nouv. LXXX, éd. Lacour, t. II, p. 275). Le jeu se pratique encore dans certaines provinces (Cf. *R.E.R.*, VII, 52. (C.)

184. *Tête-bêche*, la tête de l'un aux pieds de l'autre. *Bechevel*, comme écrit R., au lieu de *bechevet*, double chevet en un lit, est dialectal. Dans la Mayenne, *becheveler*, c'est mettre les objets de même nature ou de même forme alternativement en sens inverse (Dottin). (S.)— C'est un jeu enfantin analogue à *pair et impair*, où un enfant donne à deviner si des épingles qu'il cache dans sa main sont placées tête à tête ou tête-bêche. Il est encore usité en Anjou Cf. *R.E.R.*, VII, 52. (C.)

185. Le sens du mot et le jeu correspondant sont également inconnus. (S.)— Il s'agit peut-être d'un jeu où les enfants emploient des noyaux (en poitevin *pineaux*) de cerises. (C.)

- 185 à male mort <sup>186</sup>,  
 aux croquinolles <sup>187</sup>,  
 à laver la coiffe Madame <sup>188</sup>,  
 au belusteau <sup>189</sup>,  
 à semer l'avoine <sup>190</sup>,  
 190 à briffault <sup>191</sup>,
- au molinet <sup>192</sup>,  
 à *defendo* <sup>193</sup>,  
 à la virevouste <sup>194</sup>,  
 à la bacule <sup>195</sup>,  
 195 au laboureur <sup>196</sup>,  
 à la cheveche <sup>197</sup>,

Ligne 194. A, B: *baculle*

186. Amusette où l'on secoue doucement le poignet d'un enfant en lui disant :

Main morte, main morte  
 Frappe à la porte.

Peut-être à l'origine la formulette était-elle « male mort ». (C.)

187. Coups appliqués au bout du nez sur le tendon qui est entre les deux trous. R. a probablement emprunté ce terme au toulousain : *crouquinolo*, noque, tape, coup sur la teste (Doujat). La forme parallèle *crouquignolo* (Gou-delin), également employée par R. (l. II, ch. VII, *crouquignolle*), est celle qui a survécu : « *Crouquignole*, espèce de chiquenaude. Ce mot est bien bas » (*Dict. de l'Acad.*, 1694). (S.)

188. Jeu inconnu.

189. Crible, sens qui ressort de cet autre passage, l. IV, ch. xxxi : « L'épidermis comme un *belusteau*. » Deux enfants se placent l'un devant l'autre et, s'entrelaçant les mains, se poussent et se repoussent tour à tour comme s'ils passaient de la farine dans un tamis. Cf. *R. E. R.*, VII, 53. (C.)

190. Jeu enfantin, où l'on faisait le geste de semer, de couper, de lier, de battre l'avoine, en chantant une formulette dont voici le début :

Qui veut ouïr, qui veut savoir  
 Comme on sème l'avoine  
 Mon père la semait ainsi...

(Manuel-Roret des *Jeux de Société*, p. 18). (C.)

191. Glouton, sens que le mot a dans cet autre passage, l. I, ch. LIV, l. 31 : « chichars, *briffaults*, leschars » ; ainsi que dans la comédie *Eugène*, de Jodelle, acte III, sc. 1 :

De la table et au bout d'en haut,

Un gros marouffe, un gros *briffaut*...

C'est un dérivé de *briffer*, manger avidement. Les données du jeu sont inconnues. (S.)

192. Moulinet. Nom de jouet, très commun au XVI<sup>e</sup> s. et qu'on lit déjà dans les *Chroniques* de Froissart. Cf. *R. E. R.*, VII, 54-55. — Ici, il s'agit plutôt du jeu appelé aussi le *moulin à vent*, où deux enfants, se tenant par les mains et se touchant par la pointe des pieds, tournent comme un moulin (Manuel-Roret des *Jeux d'adresse*, p. 138). (C.)

193. Suivant Cotgrave, ce jeu consiste à compter, en prononçant certains mots, des morceaux de pain rangés à la file, et à prendre celui, petit ou gros, sur lequel tombe le dernier mot. (C.)

194. *Cabriole*, virevolte, proprement tournevoûte, répondant au langued. *virovouto*, virevolte (*vouto* désignant à la fois la maçonnerie arquée et le mouvement circulaire). La graphie rabelaisienne est antérieurement attestée (v. Littré). Baïf, t. I, p. 349, emploie concurremment *virevouster* et *virevolter*. Cette forme a d'ailleurs survécu en vendômois : *virevouste*, cabriole, culbute, et *virevouster*, tourner. Cf. « le vent *virevouste* » (Thibault). (S.)

195. Dérivé de l'ancien verbe *baculer*, frapper le derrière. *Donner la bacule*, c'est, suivant Oudin, prendre une personne par les bras et les jambes et lui faire donner du derrière en terre. (S.)

196. Jeu d'enfants inconnu, mais que, d'après sa place dans la série, on peut rapprocher de la

- au escoublettes enraigées <sup>198</sup>,  
 à la beste morte <sup>199</sup>,  
 à monte, monte l'eschelette <sup>200</sup>,  
 200 au pourceau mory <sup>201</sup>,  
 à cul sallé <sup>202</sup>,  
 au pigeonnet <sup>203</sup>,
- au tiers <sup>204</sup>,  
 à la bourrée <sup>205</sup>,  
 205 au sault du buisson <sup>206</sup>,  
 à croyzer <sup>207</sup>,  
 à la cutte cache <sup>208</sup>,  
 à la maille, bourse en cul <sup>209</sup>,

Ligne 197. A : *aux* — l. 202. A : *pigeonnet* — l. 205. A, B : *buysson*

bacule ou de la bête morte. Il consistait peut-être à traîner quelqu'un par les jambes en lui faisant labourer la terre. (C.). — R. donne ailleurs ce nom au bœuf, l. III, ch. xv : « *Le laboureur c'est le beuf qui laboure ou a labouré* » ; ou bien, il le prend dans un sens libre, l. II, ch. i : « *Le membre qu'on nomme le laboureur de nature.* » (S.)

197. A la chouette. Cf. ci-dessus, l. 79.

198. Terme inconnu en dehors de R., de sens et d'origine incertains. (S.)

199. C'est porter un enfant sur son dos, la tête en bas.

200. Nom d'un jeu d'enfants qui est encore en usage dans plusieurs provinces, par exemple dans l'Anjou : « Un joueur appuie sur son genou la main complètement fermée, le pouce dressé en haut ; l'autre joueur ferme quatre doigts d'une main sur le pouce, le pouce dressé en haut. Le premier joueur continue de son autre main, le second en fait autant de sa main restée libre, puis dégage son autre main, etc. A chaque fois l'on dit : *Monte, échelette, monte en haut !* (Verrier et Onillon). Le jeu est mentionné dans le *Livre de la Diablerie* d'Eloy Darnerval sous le nom de « monte echelette ». (S.)

201. Mort. Participe archaïque inconnu en dehors de R. — Ce jeu doit être une variante de la « beste morte ». (S.)

202. Jeu non déterminé, mentionné dans la *Friquassée Crotestillonnée* (1557).

203. *Pigeon vole*. Graphie archaïque pour *pigeonnet*, nom de jeu encore usuel dans le Centre : « *Pigeonnet*, nom sous lequel est dési-

gné dans quelques-uns de nos cantons, le jeu connu de *pigeon vole* » (Jaubert). (S.)

204. Très ancien jeu, mentionné dans un texte de 1391 (Du Cange, *vo tertium*). Nous en avons décrit la marche à propos de la variante berrichonne de *trezeau*. Cf. n. 164. Ici le nombre des paquets de deux joueurs semble indéterminé. (C.)

205. C'est sauter par dessus un fagot de menues branches enflammées. Cf. *Jeux de l'enfance* de Stella (*R.E.R.*, VII, 59). En Touraine, on joue à un autre jeu où des enfants, rangés en cercle et s'entrelaçant les bras au-dessus des épaules, forment un faisceau ou *bourrée*, sur laquelle sautent d'autres enfants jusqu'à ce que tous s'effondrent. Cf. *R.E.R.*, VII, 426. (C.)

206. A sauter par dessus un buisson, au propre ou au figuré.

207. Sans doute le jeu appelé à couper ou le *chat coupé*. Un joueur essaie d'en attraper un autre à la course. Si un autre joueur passe entre eux deux, le poursuivant est obligé de courir sur le nouveau joueur et d'abandonner le premier (Manuel-Roret des *Jeux d'adresse*, p. 134). (C.)

208. Nom du jeu de *cache-cache* au *xvii<sup>e</sup> s.* encore vivace dans plusieurs patois (Anjou, Poitou, Bas-Maine, etc.). En ancien français, *cute* signifie cachette (1454), comme aujourd'hui en vendômois, en poitevin, etc. Dans la Mayenne, on dit *cute-cache*, ou simplement *cute* : c'est le cri poussé par les joueurs qui sont cachés pour avvertir qu'on peut les chercher (Dotin). (S.)

209. Jeu inconnu.

	au nid de la bondrée <sup>211</sup> ,	à cambos <sup>216</sup> ,
210	au passavant <sup>212</sup> ,	215 à la recheute <sup>217</sup> ,
	à la figue <sup>213</sup> ,	au picandeu <sup>218</sup> ,
	au petarrades <sup>214</sup> ,	à crocqueteste <sup>219</sup> ,
	à pille moustarde <sup>215</sup> ,	à la grolle <sup>220</sup> ,

Ligne 209. A, B : *nic* <sup>210</sup>. — l. 212. A : *aux* — l. 213. B : *pille moutarde* — l. 214-221. A : à *cambos* . . . *au nazardes* manque — l. 217. B, D : à *crocque teste*

210. Nid ; de même, l. II, ch. xxiv : « un *nic* de arondelles ». Forme archaïque et dialectale employée au xvi<sup>e</sup> s., en dehors de R., par Marot, Belleau et Ronsard. Dans une note sur Desportes, Malherbe remarque à cet égard (éd. Lalanne, t. IV, p. 469) : « Quelques provinces disent *nic*, d'où vient *nicher*, et Ronsard l'a dit selon le langage du Vendômois. » (S.)

211. Variété de buse. Belon, dans son *Histoire des Oyseaux* (1555), écrit *boudrée*, et encore aujourd'hui on dit *baudrée* dans le Berry. C'est la forme attestée pour la première fois dans ce passage de R. qui a survécu dans la langue littéraire. (S.) — La pratique de ce jeu est inconnue. Il s'agit peut-être de retrouver un objet caché.

212. Coup. Le mot se rencontre deux fois avec ce sens dans le *Mistère du vieil Testament* (t. I, p. 255 et t. III, p. 258). Voici ce dernier passage :

Tire avant, tire malheureux,  
Ou tu auras un *passavant*.

Il s'agit donc d'un jeu analogue à *nicnoque*, à *croquinole*, etc. (S.)

213. Jeu où l'on faisait probablement le geste de mépris que R. mentionne ailleurs, l. IV, ch. XLV : « L'un d'eulx voyant le protraict Papal . . . luy feist la *figue*, qui est en iceluy pays [dans l'île des Papimanes] signe de contempnement et derision manifeste. » (S.) — L'expression est fort ancienne. On la trouve dans le *Roman de Jauffre*, qui date au plus tard des premières années du xii<sup>e</sup> s. : *li fet la figa*

(Fournier, *Th. fr.*, p. 352). (C.)

214. Terme du xvi<sup>e</sup> s. d'origine méridionale : langued. *petarrado*. Le mot désignait encore (suivant le *Dict. de l'Acad.* de 1694) le bruit qu'on fait avec la bouche par mépris pour quelqu'un. R. attribue ce geste à Panurge, l. III, ch. xx : « Puis le laissa [Nazdecabre], luy faisant la *petarrade*. » (S.)

215. A piler la moutarde. Jeu inconnu.

216. Mot inconnu en dehors de R. ; il est peut-être permis d'en rapprocher le langued. *cambo*, jambe : *cambo de vos*, jambe de bois ! gare aux jambes ! cri des joueurs de boules et de toupie (Mistral). (S.)

217. Jeu inconnu.

218. Les écoliers lyonnais appellent ainsi une petite flèche garnie de papier à un bout, et à l'autre d'une pointe en fer ou d'une épingle. « On la lance contre un plancher, une boiserie, où elle se fiche. La particularité consiste dans la manière de la lancer avec les deux index formant arc. Il est très probable qu'à ce divertissement d'enfant, R. a voulu faire une allusion comique, et que Le Duchat a inventé de le transformer en jeu de volant » (Nizier de Puitspelu, *Dictionnaire du patois lyonnais*, 1889, v<sup>o</sup> *picandeu*.) (S.)

219. Variété de saute-mouton, dite aussi *coupe-tête*, parce que le joueur, en sautant, heurte souvent du pied la tête de son camarade si celui-ci ne la courbe pas assez bas (Manuel-Roret des *Jeux d'adresse*, p. 149). (C.)

220. Au corbeau. Cf. n. 173.

à la grue <sup>221</sup>,  
 220 à taille coup <sup>222</sup>,  
 au nazardes <sup>223</sup>,

aux allouettes <sup>224</sup>,  
 aux chinquenaudes <sup>225</sup>.

Après avoir bien joué, sessé <sup>226</sup>, passé et beluté <sup>227</sup> temps, convenoit  
 225 boire quelque peu, — c'estoient unze peguadz <sup>228</sup> pour homme, — et,  
 soubdain apres bancqueter, c'estoit sus un beau banc ou en beau  
 plein lict s'estendre et dormir deux ou troys heures, sans mal penser  
 ny mal dire.

Luy esveillé, secouoit un peu les aureilles. Ce pendent estoit apporté  
 230 vin frais; là beuvoyt mieulx que jamais.

Ligne 221. A : *aux* — l. 222. B, D : *au* — l. 223. B, D : *au* — l. 224. A, B, D :  
*sessé, passé* manque — A : *il convenoit* — l. 226. D : *ung* — l. 229. A : *secouoyt* — D :  
*ung* — A, B : *aporté* — l. 230. B, D : *beuvoit* — A, B : *jamays*

221. Nom de jeu inconnu en dehors de R. En Languedoc, *gruo* désigne le cerf-volant : *faire voulè la gruo*, lancer le cerf-volant (Mistral). (S.) — Peut-être s'agit-il d'une sorte de *chat perché* où l'on se tient en équilibre sur un pied, comme la grue (*R. E. R.*, VII, 427).

222. Mot inconnu en dehors de R., et de sens incertain. (S.) — La graphie est peut-être fautive et sans doute faudrait-il lire *taille cou*, voisin de *crocque teste*. (C.)

223. Terme qui n'est pas attesté avant R. Celui-ci l'a tiré du languedocien *nasardo*, de même que les synonymes *croquinole* (Cf. n. 187) et *chiquenaude* (Cf. n. 225). (S.) — Cf. Marot, t. I, p. 246 :

« Ça, ce nez que je le *nazarde*,  
 Pour t'apprendre avecques deux doigts  
 A porter honneur où tu dois.  
 Enflez, villain, que je me joue ;  
 Sus, après, tournez l'autre joue. » (C.)

224. *Pinçon*, nasarde, sens qui ressort de cet autre passage, l. II, ch. xxx : « Ils gaignent, leur vie à endurer force plameuses, chinquenaudes, *alouettes* et grans coups de poing sus les dentz. » Ce sens du mot est absolument inconnu en dehors de R. : il représente une métaphore analogue au provençal *cigalo*, cigale

et croquignole, par comparaison plaisante du petit cri que la douleur arrache au patient avec le cri strident de la cigale et le tire-lire de l'alouette. On a dit aussi « pinçon tout vert » par calembour avec « pinçon » (*La Curne*). (S.)

225. « Coup que l'on donne du doigt du milieu lors qu'après l'avoir plié et roidi contre le pouce, on le lasche sur le visage, sur le nez, etc. » (*Dict. de l'Acad.*, 1694). Mot du xv<sup>e</sup> s., que Palsgrave (1530) écrit *chicquenode*. C'est un emprunt fait au provençal : *chicanaudo*, forme amplifiée de *chico*, même sens. (S.)

226. Sasse. Prononciation dialectale, particulièrement parisienne, analogue à *passer* (= *païsser*) déjà mentionné, ch. II, n. 62. (S.) — La métaphore est amenée par l'expression voisine, *passer* le temps. Déjà, dans la *Farce de marchandise*, nous trouvons cette même facétie : Métier et Marchandise sont représentés passant le temps à travers l'étamine. Cf. *Anc. Th. fr.*, t. III, p. 290. (P.)

227. Bluté. Proprement tamisé, image amenée par le synonyme *sasser* qui précède. (S.)

228. C'est le reflet du gascon *pega*, mesure de vin usitée autrefois à Toulouse pesant huit livres et valant huit setiers (Mistral). (S.)

Ponocrates luy remonstroit que c'estoit mauvaise diete ainsi boyre apres dormir.

« C'est (respondist Gargantua) la vraye vie des Peres, car de ma nature je dors sallé, et le dormir m'a valu autant de jambon. »

235 Puis commençoit estudier quelque peu, et patenostres en avant, pour lesquelles mieulx en forme expedier montoit sus une vieille mulle, laquelle avoit servy neuf Roys. Ainsi marmotant<sup>229</sup> de la bouche et dodelin<sup>230</sup> de la teste, alloit veoir prendre quelque connil<sup>231</sup> aux filletz.

240 Au retour se transportoit en la cuisine pour sçavoir quel roust estoit en broche.

Et souppoit tres bien, par ma conscience! et volontiers convioit quelques beuveurs de ses voisins, avec lesquelz, beuvant d'autant<sup>232</sup>, comptoient<sup>233</sup> des vieux jusques es nouveaulx. Entre aultres avoit pour domesticques les seigneurs du Fou<sup>234</sup>, de Gourville<sup>235</sup>, de Grignault<sup>236</sup> et de Marigny<sup>237</sup>.

Ligne 231. D : *maulvaise* — l. 235. A, B, D : *commenceoit* — l. 236. A, B : *vielle* — l. 237. A, B : *marmonant* — l. 241. A : *volentiers* — l. 242. B : *beveurs* — l. 243. A, B : *vieulx* — A : *autres* — l. 244-5. A : *de Grignault* manque

229. Verbe qui n'est pas attesté avant R. et qui semble dérivé de *marmot*, singe, proprement grommeler à la manière des singes, étymologie déjà proposée par Henri Estienne. Le synonyme *marmonant* (ici comme *var.*), verbe dont R. se sert fréquemment, n'est pas non plus attesté avant lui et paraît être d'origine imitative. Rob. Estienne (1549) ignore encore *marmotter*, mais il donne « *marmonner* entre ses dens ». Ce dernier verbe se lit également dans Marot et du Fail. (S.)

230. Balançant la tête. Cf. ch. VII, n. 29.

231. Lapin, forme parallèle à *connin*, l. I, ch. XL, l. 54, var. On trouve l'une et l'autre formes dans Rob. Estienne (1539); le *Dict. de l'Acad.* de 1694 donne encore *connil*, mais avec la mention : « il est vieux. » Plusieurs patois (angevin, berrichon, etc.) possèdent aujourd'hui ces appellations. (S.)

232. Faisant raison. Cf. *Prol.*, n. 24.

233. Faisaient des contes. Cf. l. III, ch. XIV : « Quand je vous compte de *Æneas*. »

234. Sans doute Jacques du Fou, maître d'hôtel du roi en 1514, mort en 1526. Il possédait le superbe château de Lusignan, reconstruit par son père Yves du Fou, conseiller et chambellan de Louis XI, sénéchal de Poitou, et qui passait pour une création de la fée Mélusine. Cf. l. II, ch. v, l. IV, ch. xxxviii. Après lui, le titre de seigneur du Fou échet à Antoine de Lettes, époux d'Helyette du Fou, fille de Jacques. Cf. *R.E.R.*, II, 160. (C.)

235. Les Gourville étaient une famille angeoumoise dont trois mentions nous sont connues : Jean de Gourville, vicomte de Machaut et capitaine du château de Verdun (Toulouse, 31 oct. 1488); Jean de Gourville, élu ordinaire sur le fait des aides en Poitou (1491, 12 juillet); Jean de Gourville, gouverneur et receveur de la Traite des vins du pays de Saintonge, ville et gouv. de la Rochelle (1492). Il est possible qu'il s'agisse d'un seul personnage. (C.)

236. Un seigneur de Grignaux est cité par

Après souper venoient en place les beaux Evangiles de boys<sup>238</sup>, c'est à dire force tabliers, ou le beau flux *Un, deux, troys*<sup>239</sup>, ou *A toutes restes*<sup>240</sup> pour abreger, ou bien alloient veoir les garses<sup>241</sup> d'entour, et petitz bancquetz<sup>242</sup> parmy, collations et arriere collations. Puis dormoit  
250 sans desbrider jusques au lendemain huict heures<sup>243</sup>.

Ligne 247. D : *ung* — l. 248. A, B : *abregier* — l. 249. D : *bancquez*

Brantôme (*Dames illustres*, éd. Lalanne, p. 640). C'était un gentilhomme du Périgord, chevalier d'honneur de la reine Anne, puis de la reine Marie, et qui joua un rôle important dans un épisode de la jeunesse de François I<sup>er</sup>. Cf. *R. E. R.*, IX, 174.

237. De la famille des Marigny, nous connaissons Jacques de Châtillon, seigneur de Marigny, fils de Charles de Châtillon et de Catherine Chabot (1482), qui épousa en 1484 Jeanne de Rochechouart, fille de feu Jean de Rochechouart, seigneur de Mortemar, et de Marguerite d'Amboise. (C.)

238. Tabliers de tric-trac, qui s'ouvrent comme de gros livres. C'est une plaisanterie monacale dans le genre du flacon en forme de livre que frère Jean appelle son breviaire. (C.)

239. Cf. ci-dessus, n. 9.

240. Cf. ch. III, n. 54.

241. Garces. Dans l'ancienne langue, *garce*, c'est la jeune fille en général, sans aucune nuance défavorable : « Le masle est gars à quatorze ans et la femelle est *garce* à douze », lit-on dans les *Institutes* de Loysel. L'acception déshonnête que nous donnons au mot, date de nos jours. (S.)

242. Soupers. C'est le sens qu'a ce mot dans la farce de la *Condamnacion de Bancquet*.

243. Les articles de la *R. E. R.*, VI, p. 1, 124, 317 et suiv. et VII, 48 et suiv., auxquels nous avons renvoyé, au cours de l'annotation du chapitre XXII, sont intitulés : *Les jeux de Gargantua*, par Michel Psichari. Sur les jeux en plein air, on peut consulter également *Les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, par J.-J. Jusserand (Paris, 1901, in-8°).











RABELAIS, FRANCOIS.

Oeuvres, vol. 1: Gargantua.

PQ  
1682  
.A1  
v.1.



